HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

FRANÇAISE

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet)
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

FRANÇAISE

529

J. J.

PAR M. LOUIS BLANC

TOME CINQUIÈME

ÉDITION FRANÇAISE

PARIS

LANGLOIS ET LECLERCQ
RUE DES MATHURINS-SAINT-JACQUES, 10

PAGNERRE
RUE DE SEINE, 14

FURNE ET Cie
RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 45

PERROTIN
RUE FONTAINE-MOLIÈRE, 41

1853

R. A. H.

Nelson.

f

HISTOIRE

DE LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE.

LIVRE CINQUIÈME.

(SUITE.)

CHAPITRE II.

LA RÉVOLUTION DANS L'ARMÉE.

Le danger des armées permanentes dénoncé par Charles Lameth. — Travaux relatifs à la réorganisation de l'armée. — Effet de la Révolution et de ses principes sur l'armée. — Les officiers, aristocrates; le jeune Bonaparte, patriote. — Garnison de Nancy; constitution aristocratique du Régiment-du-Roi.—Mestre-de-Camp.—Les Suisses de Châteauvieux.— Soulèvement des soldats à Nancy; ses véritables causes, sa nature, son objet. — Pommier, Arnal et Bourguignon. — Essai de terreur organisé par des spadassins. — Le régiment de Salm-Salm et Bouillé à Metz. — Intervention de l'Assemblée. — Rôle étrange de Lafayette. — Connivence de Bouillé et de Lafayette. — Portrait de Bouillé. — Continuation des troubles à Nancy. — Décret du 16 août. — Députation de soldats; les députés militaires arrêtés. — Pescheloche à Nancy; il est fêté par les soldats. — Arrivée de Malseigne; sa visite au quartier des Suisses; sa dureté; il court risque de la vie. — Courriers nocturnes envoyés par Lafayette. — Subite invasion de Nancy par des gardes nationaux accourus de

toutes parts; inquiétude universelle. — Départ inattendu de Malseigne pour Lunéville : inexprimable fureur des soldats. Denoue emprisonné, Pescheloche suspect; les cavaliers de Mestre-de-Camp se lancent à la poursuite du fugitif; leur rencontre avec les carabiniers de Lunéville; combat; capitulation; Malseigne ramené à Nancy. — Bouillé marche sur Nancy. — Députations envoyées pour le fléchir. — Projet de pacification proposé par Barnave et adopté par l'Assemblée. — Fatal conflit à la porte Stainville; occupation violente de Nancy. — Les rues inondées de sang. — Scènes d'héroïsme. — Scènes d'horreur. — Desille. — Sauvet. — Bouthillier. — Triomphe sauvage de la municipalité de Nancy. — Vengeance et réaction. — Comment Louis XVI parle du massacre des soldats. — Lettre secrète de Lafayette, trouvée, depuis, dans l'armoire de fer. — Le Champ de Mars tendu de drap noir. — Mort de Loustalot. — Réhabilitation ultérieure des Suisses de Châteauvieux, condamnés aux galères; leur bonnet de galérien adopté comme la coiffure révolutionnaire[1].

La Révolution française, qui remua toutes choses, ne pouvait manquer de mettre en lumière le danger des armées permanentes. Dès le mois de février 1790, elle s'était, par l'organe de Charles Lameth, exprimée en ces termes :

« Les armées, faites pour défendre les peuples, ne sont occupées qu'à les contenir. Destinées à protéger la liberté, elles l'oppriment; à conserver les droits du

[1] Nous avons déjà parlé des trésors historiques que possède, en ce qui touche spécialement la Révolution française, le BRITISH MUSEUM. Il nous a fourni, relativement à cette affaire de Nancy qui n'a été jusqu'ici ni bien éclaircie ni complétement racontée nulle part, des documents sans nombre et d'une valeur inappréciable. Nous avons pu écrire ce terrible drame, ayant sous les yeux, indépendamment des journaux du temps et des mémoires, seules sources où les auteurs de *l'Histoire parlementaire* paraissent avoir puisé :

1° *Détail des événements survenus à Nancy au régiment suisse de Lullin de Châteauvieux*, par le baron de Salis-Samade, major de ce régiment; 2° *Relation exacte et impartiale de ce qui s'est passé à Nancy*, par Léonard; 3° *Précis des principaux événements arrivés à Nancy, publié par la municipalité de cette ville*; 4° *Rapport de Sillery à l'Assemblée nationale*; 5° *Rapport de Duveyrier et Cahier, commissaires nommés par le roi*; 6° *Réponse au rapport de MM. les commissaires du roi, sur les troubles de Nancy*; 7° *Lettre de M. Louvain Pescheloche en réponse à celle de M. Sillery, rapporteur de l'affaire de Nancy*; 8° *Ce*

citoyen, elles les violent. Si, dans un coin de l'empire, quelques hommes généreux ont assez d'énergie pour n'être point arrêtés par la crainte et réclament les droits naturels, on y envoie des soldats. Les faibles plient, les courageux périssent, et tout rentre dans l'ordre, c'est-à-dire dans l'esclavage. Vivant au sein, je ne dirai pas de leur patrie, mais de leur pays, comme des conquérants au milieu de peuples vaincus, les officiers et les soldats, instruments aveugles des volontés du maître, ne sont occupés qu'à étendre sa gloire, c'est-à-dire son autorité. En entrant au service, ils doivent renoncer aux plus chères affections de la nature. Leur religion est de ne connaître ni parents, ni frères, ni amis, de ne savoir qu'obéir[1]. »

Ce langage était bien celui de la Révolution. Malheureusement, l'aspect de l'Europe ne paraissait pas tel, que de ces simples et fortes paroles on se crût autorisé à tirer leur conclusion naturelle : la suppression du fléau qu'elles dénonçaient. Plus d'armée permanente ! Quand de toutes parts les rois unissaient déjà leurs alarmes et leurs colères; quand déjà l'on pouvait de loin prêter l'oreille au bruit de leurs bataillons en marche; quand cette force terrible que le génie de la liberté

qui m'est arrivé avant, pendant et après le transport armé de la garnison de Nancy à Lunéville, par Journiac Saint-Meard; 9° *Nouveaux détails authentiques sur la marche de l'armée de Bouillé;* 10° *Récit des principaux faits arrivés à Nancy, et auxquels la garde nationale de Metz a pris part;* 11° *Détail de l'affreuse révolte de la garnison de Nancy;* 12° *Détail des ravages, désordres et excès commis dans la ville de Nancy;* 13° *Dialogue entre deux citoyens sur l'affaire de Nancy;* 14° *Le sens commun du bonhomme Richard, sur l'affaire de Nancy;* 15° *Extrait des registres des délibérations du département de la Meurthe;* 16° *Extrait du registre des délibérations de la municipalité de Nancy;* 17° *Lettre de M. de Bouillé à M. de La Tour-du-Pin, ministre de la guerre*, etc., etc., etc., sans compter un manuscrit contenant, sur la composition des régiments à cette époque et sur leur esprit, des détails fort curieux et très-précis.

[1] *Moniteur*, séance du 9 février 1790.

condamnait, la patrie semblait au moment d'avoir à la réclamer pour sa défense! Devant de semblables périls, les membres même les plus ardents de l'Assemblée hésitèrent, et il advint qu'elle fit alors à l'égard de l'armée ce qu'elle avait fait à l'égard de l'Église : ne se jugeant pas en mesure d'abolir une institution dont elle sentait pourtant bien tous les vices, elle s'étudia péniblement à la réformer au risque de la rendre, en la perfectionnant, plus dangereuse encore et plus funeste.

Dans l'armée comme partout, sous l'ancien régime, il y avait eu accumulation de monstruosités. Ces groupes d'hommes dressés pour donner la mort et la recevoir qu'on appelle régiments, on les possédait de la même manière qu'une forêt, un champ, une maison; on se les passait de main en main, on les transmettait, on en formait la dot d'une fille à marier; les grades appartenaient presque toujours aux titres, ils ne revenaient de droit ni au mérite reconnu ni aux services proclamés; pendant la plus grande partie de l'année, les chefs étaient exempts de tout soin et n'avaient point à s'embarrasser de la surveillance de leurs corps; certains régiments jouissaient de priviléges odieux ou ridicules; le luxe des emplois inutiles allait jusqu'au scandale; le sort du militaire, enfin, dépendait du caprice, non de la loi[1] : ce fut sur tous ces abus que l'Assemblée constituante songea d'abord à porter la cognée.

A la suite d'un débat auquel donna lieu un projet de Menou, conforme aux idées émises, soit par Noailles dans la séance du 1er février 1790, soit par Charles Lameth dans celle du 9, il fut décrété :

Que le roi était le chef suprême de l'armée;

Que l'armée était *essentiellement* destinée à combattre les ennemis extérieurs de la patrie;

[1] Discours prononcé par Charles Lameth, dans la séance du 9 février 1790.

Qu'il ne pourrait être admis ou introduit de troupes étrangères dans le royaume et l'armée qu'en vertu d'un acte du pouvoir législatif;

Que les sommes nécessaires à l'entretien de l'armée seraient fixées par chaque législature;

Que nul militaire ne pourrait être destitué de son emploi que par jugement légal;

Que le militaire conserverait son domicile malgré les absences nécessitées par le service et jouirait des droits de citoyen actif s'il en réunissait les conditions;

Que, même dans le cas contraire, ces droits lui seraient accordés après seize années de service;

Que la vénalité des emplois militaires serait supprimée;

Que la paye du soldat serait augmentée de trente-deux deniers[1].

Il y avait loin de là à un plan général de réorganisation. Il restait à savoir :

De combien d'hommes se composerait l'armée;

A quel chiffre on en fixerait les dépenses;

Quelle serait la solde pour chaque grade;

Quelles seraient les règles d'admission et d'avancement;

Comment aurait lieu l'introduction des troupes étrangères;

Comment les tribunaux militaires seraient organisés.

Deux questions surtout se présentaient, pressantes et d'une importance décisive. Il avait été décidé que le recrutement de l'armée active se ferait par engagements volontaires, ce qui était très-admissible en temps de paix; mais, en temps de guerre?... Pouvait-on espérer que des engagements volontaires suffiraient à remplir les vides faits par les batailles? L'emploi des troupes dans

[1] *Moniteur*, séance du 28 février 1790.

l'intérieur du royaume était un autre problème à résoudre, et un problème brûlant. Il y allait ici de la liberté.

Sur tout cela, l'Assemblée enjoignit à son comité de constitution militaire de lui apporter le plus tôt possible des projets de loi indépendamment d'un plan général qu'elle attendait du ministre de la guerre, en se réservant et l'examen et les solutions[1].

Mais tel était, à cette époque de régénération sociale, le nombre des affaires à mener de front, telle était l'immensité des travaux à accomplir, que quatre mois et demi s'écoulèrent, sans amener d'autre résultat qu'un rapport du vicomte de Noailles, touchant le chiffre de l'armée. Dans ce rapport, présenté le 13 juillet 1790, le chiffre nécessaire était évalué à deux cent trente mille hommes... en cas de guerre générale seulement; car, l'orateur se hâtait d'ajouter qu'en temps de paix, une pareille force serait dangereuse, et il concluait à ce qu'une partie de cette armée fût dispersée dans les départements, employée aux travaux de l'agriculture ou du commerce, sauf à rentrer sous les drapeaux, à l'heure du péril, sur un décret de l'Assemblée, sanctionné par le roi[2]. Du reste, loin de combattre l'admission des troupes étrangères dans nos rangs, le rapport énumérait avec une généreuse complaisance les services militaires qu'avaient rendus à la France les Irlandais, les Allemands, les Suisses. A Gœttingue, n'avait-on pas vu ceux-ci, que la pluie empêchait de se servir de leurs armes, combattre jusqu'à la fin à coups de pierre? Ah! ils étaient dignes de braver la mort à côté des enfants de la France, ceux dont les pères écrivirent, à Morat, sur un monceau d'ossements: « Les Bourguignons ont voulu conquérir un peuple libre; voilà ce qu'ils ont laissé! »

[1] *Moniteur*, séance du 28 février 1790.
[2] *Ibid.* Séance du 13 juillet 1790.

Le 19 juillet, l'Assemblée décréta que le nombre des individus de chaque grade serait déterminé par un décret législatif, et, le 31 juillet, que l'armée active se composerait, au plus, de cent cinquante-six mille hommes, dont cent treize mille *infanterie*, trente-deux mille *cavalerie*, et onze mille *génie*[1].

Un épouvantable drame militaire interrompit ces travaux.

C'est la puissance et la gloire de l'homme d'achever ce qui est incomplet, de perfectionner ce qui est défectueux; mais prétendre à installer le bien au centre même du mal, mais viser au perfectionnement du mensonge suivant les notions qu'on a de la vérité, mais vouloir donner à la mort les lois de la vie, c'est chose insensée. L'Assemblée allait en faire une cruelle expérience. Elle s'était bercée de l'espoir que, sans inconvénient, au gré de ses plus nobles fantaisies, elle pourrait parler aux soldats de leurs droits, leur conférer le beau titre de citoyens, leur en assurer les garanties, les ranger sous la protection de la loi commune, exalter en eux le sentiment de la dignité humaine; et elle ne s'était point aperçue que par là elle ruinait de fond en comble la discipline, la discipline, principe essentiel, sans lequel nulle armée permanente n'est possible, principe qui signifie l'absence de tout droit, l'abdication de toute volonté, l'anéantissement de toute dignité, la servitude façonnée à l'exercice de la tyrannie. Or, ce n'est pas impunément que, parmi des hommes accoutumés à servir d'instruments aveugles aux jeux de la force, on ouvre les chemins à l'esprit de révolte. Si une multitude non enrégimentée et sans armes ne laisse pas que d'être terrible lorsqu'elle entre en fureur, que sera-ce d'une multitude ayant aux ordres de son délire

[1] *Moniteur*, séance du 31 juillet 1790.

des mousquets chargés, et la science, l'habitude, le goût de la destruction? Malheur à tous, dès que dans ces corps obéissants un cœur soudain se révèle et se met à frémir! Malheur à tous et aux soldats eux-mêmes, dès que ces machines s'avisent enfin de savoir qu'elles sont des hommes! Il n'est pas alors jusqu'au maître qui ne doive frissonner d'épouvante. A Rome, les soldats reçurent, avec le pouvoir de faire des empereurs, celui de les égorger, et ceux qui posèrent une couronne sur la tête d'Othon venaient de la ramasser dans le sang de Galba!

Quoi qu'il en soit, il est certain que, dès les premiers jours, la Révolution était entrée dans l'armée. Qu'on se reporte à l'époque de la prise de la Bastille. Ici, ce sont les gardes françaises qui figurent à la tête du peuple; là, c'est le régiment suisse de Châteauvieux qui refuse de marcher. Royal-Allemand ne refuse pas, lui; mais à la contenance morne des soldats, à leur regard découragé, comme l'abattement de leur âme se devine!

A dater de ce moment, l'esprit révolutionnaire, communiqué de proche en proche par la conversation, propagé par le contact, volant sur l'aile des gazettes, et mêlé, pour ainsi dire, à l'air que chaque soldat respirait, alla envahissant toutes les casernes, depuis Paris jusqu'à la dernière des villes de garnison. Les journaux pénétrant de mille côtés divers dans les chambrées, non-seulement on les lut avec avidité, mais on fut tenté de l'ambition d'y écrire. D'ardents émissaires parcoururent les régiments; il s'y forma des associations patriotiques, des comités directeurs; il en partit des pétitions et des remontrances; les mécontentements anciens ou nouveaux, les injustices journalières, les rancunes jalouses, les soupçons, s'y amassèrent comme autant de nuages recélant la foudre; en un mot, du service de

la tyrannie, la force organisée se disposa manifestement à passer au service de la sédition.

Les griefs, comme on le pense bien, ne pouvaient manquer; mais il en était un qui dominait tous les autres : cette Révolution que les soldats aimaient, les officiers, par une suite naturelle de leur naissance et de leur position, l'avaient en horreur. Ceux-ci appartenaient à l'ordre des nobles; il était difficile qu'ils ne regrettassent point un régime sous l'empire duquel on devait, pour être lieutenant, justifier de quatre degrés de noblesse[1]. A la vérité, les vieux officiers enveloppaient leur dépit d'une réserve silencieuse, prudente; mais chez les plus jeunes, il éclatait à tout moment, et avec une imprudence fatale. Toutefois, dans les armes savantes et méditatives, dans l'artillerie, dans le génie, l'attachement à la Révolution prévalait, même parmi les officiers. Étrange effet de l'âge et des circonstances! De ces derniers, celui qui paraissait avoir le plus vivement embrassé le culte nouveau, c'était un jeune lieutenant d'artillerie auquel la fortune réservait une place à part dans l'histoire. Est-il besoin de dire son nom? Relégué à Auxonne, où son régiment tenait garnison, et où il occupait, à côté de son frère Louis, une misérable petite chambre aux murailles nues[2], Bonaparte laissait alors aller son cœur à l'amour passionné de cette même Révolution que son destin était d'étouffer un jour, et apôtre fervent de la liberté, adorateur de l'indépendance de la Corse, que Buttafuoco avait livrée, il s'occupait à écrire contre son compatriote une brochure toute pleine d'enthousiasme patriotique[3]. Mais, dans les

[1] Dampmartin, *Événements qui se sont passés sous mes yeux pendant la Révolution.*

[2] Carlyle, *The French Revolution*, vol. II, book II, chap. II, p. 93. Second edition.

[3] Voyez cette lettre dans la *Revue du Progrès*, t. V, 6e livraison.

corps qui n'étaient pas l'artillerie et le génie, les sentiments de Bonaparte étaient loin d'être ceux des jeunes officiers. Animés contre l'ordre nouveau d'une haine à laquelle ils donnaient volontiers les allures du courage, ils ne se contentaient pas de la répandre en propos insultants ou moqueurs, ils la faisaient passer dans les détails du service, d'autant plus durs à l'égard du soldat, qu'en le frappant, ils le punissaient du crime de se croire leur égal.

Ainsi, les colères s'accumulaient, et quand vint s'y joindre l'indignation causée par la désertion des chefs, par leur connivence avec l'étranger, elles ne connurent plus de bornes.

Mais, pour qu'une idée générale soulève les masses, il faut qu'elle se vienne confondre avec un objet particulier qui la rende palpable en quelque sorte et vivante. Les soldats détestèrent bien mieux encore la contre-révolution, quand elle leur apparut sous les traits hideux du péculat, et l'agitation alors devint formidable.

« Il existait dans les états-majors, écrit Loustalot, une sorte de rapine indigne de quiconque porte le nom d'officier, une espèce de brigandage connu sous le nom de *retenue*. Par des mémoires fidèles, qui nous ont été transmis, nous apprenons que cette manière de voler (quel autre nom peut-on lui donner?) avait enlevé au régiment de Beauce deux cent quarante mille sept cent vingt-sept livres; c'est à quoi se monte l'état que les soldats en ont fait[1]. »

Le feu prit, en Lorraine, à Nancy. Cette ville avait gardé de la résidence de ses ducs et du somptueux séjour de Stanislas, des habitudes qui l'éloignaient de la Révolution. Le duc Léopold y avait prodigué les lettres de noblesse, et tout n'y était que priviléges. La

[1] *Révolutions de Paris*, n° 57.

municipalité y était si ouvertement contre-révolutionnaire, qu'au mois d'avril 1790, elle avait déclaré séditieux un arrêté de la garde nationale relatif à la Fédération[1]. Mais là, d'un autre côté, là plus que partout ailleurs, peut-être, grondait l'esprit jacobin. La Société-mère de Paris y entretenait d'ardentes succursales; la puissance des idées jeunes y résidait dans les classes non encore affranchies, et les soldats y faisaient cause commune avec le peuple.

Trois régiments, à cette époque, tenaient garnison à Nancy : un de cavalerie, Mestre-de-Camp; deux d'infanterie, Châteauvieux et le Régiment-du-Roi.

Or, les cavaliers de Mestre-de-Camp se trouvaient acquis sans réserve à la Révolution. Il en était de même des Suisses de Châteauvieux, Français du pays de Vaud et du lac de Genève, qui, lors de la prise de la Bastille, avaient refusé de tirer sur le peuple, et qui, depuis, étaient chers au parti patriote.

Quant au Régiment-du-Roi, il comptait au nombre des corps favorisés. Ses priviléges étaient immenses et, sous certains rapports, plus honorifiques encore que ceux des gardes françaises. Il était le seul de tous les régiments qui fût resté à quatre bataillons, depuis le dédoublement qu'avait opéré le comte de Saint-Germain. Outre les officiers par compagnie, qui alors existaient dans chaque corps, le Régiment-du-Roi avait quatre sous-lieutenants par compagnie, ce qui formait une masse de deux cents officiers, dont la moitié n'avaient pas vingt ans. Choisis parmi les premières familles de la noblesse, ils avaient tous le privilége de passer soit capitaine dans n'importe quelle arme, soit major en second,

[1] *Rapports des comités réunis militaire, des rapports et des recherches sur l'affaire de Nancy*, par Sillery, imprimé par ordre de l'Assemblée nationale, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — NANCY, 326, 7, 8. British Museum.

soit colonel en second ou même colonel, dès qu'ils atteignaient l'âge requis par les ordonnances[1]. La composition des soldats de ce régiment ne tranchait pas d'une manière moins marquée avec celle du reste de l'armée. On les admettait à fréquenter des cours de mathématiques, de fortification, institués pour les officiers et que ceux-ci étaient assujettis à suivre. Ces avantages et la beauté de l'uniforme attiraient dans le Régiment-du-Roi beaucoup de jeunes gens de la classe bourgeoise, dont quelques-uns très-riches. D'après cela, on aurait pu croire ce corps entièrement dévoué à la cour, et elle l'avait si bien cru elle-même, qu'elle avait eu la pensée de l'appeler à Paris, après la défection des gardes-françaises[2]. Mais pas plus que Mestre-de-Camp, pas plus que Châteauvieux, le Régiment-du-Roi ne devait échapper à la contagion. Au mois de septembre 1789, des inconnus, qu'on supposa être des émissaires du duc d'Orléans, avaient paru à Nancy : Théroigne de Méricourt les suivit de près[3], et n'essaya pas sans succès, dit-on, auprès des soldats, le pouvoir d'un apostolat servi par de doux regards et des paroles brûlantes.

Ce qui est certain, c'est que les soldats du Régiment-du-Roi ne tardèrent pas à donner des preuves d'insubordination. Quelques semaines s'étaient à peine écoulées depuis la prise de la Bastille, que déjà ils demandaient en tumulte la liberté des portes et l'exemption de l'appel de quatre heures[4]. Les officiers refusèrent d'abord, puis cédèrent : faiblesse imprudente, premier ébranlement donné à la discipline, qui meurt si elle cesse un instant d'être écrasante et inexorable! Au

[1] Relation manuscrite de l'affaire de Nancy.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] Rapport de Sillery, p. 9.

mois d'avril 1790, nouveau soulèvement. Les soldats s'opposent à ce que M. de Lorenzie, lieutenant-colonel, prenne le commandement du régiment, parce que c'était un homme inflexible et rude. Il fallut recourir à des mesures sévères, et, à cette occasion, trente-cinq soldats furent congédiés avec des cartouches jaunes, c'est-à-dire infamantes[1].

Malheureusement, loin de se conduire de manière à conjurer le péril, les jeunes officiers semblaient prendre à tâche de pousser à une conflagration. Ils parlaient avec une légèreté arrogante de la *Déclaration des droits*, toile d'araignée qu'on saurait bien balayer[2]. Lorsqu'eut lieu la Fédération de Nancy, ils affectèrent d'abord de lui tourner le dos, et ensuite, se ravisant, ils y figurèrent dans un costume dont on remarqua la malpropreté moqueuse[3]. L'uniforme de la garde nationale leur était un objet de dédain et un texte de railleries. Il en résulta des provocations, il en naquit des duels où les citoyens eurent souvent l'avantage, ce qui accrut l'irritation. Et les chefs de laisser faire. Nicolas, membre de la commune, leur ayant été député et les pressant de prévenir une de ces rencontres, ils s'y refusèrent formellement[4].

Une circonstance particulière vint, en envenimant les inimitiés, leur fournir une occasion d'éclater. Dans les derniers jours du mois de mai, un soldat raconta à ses camarades que la veille, étant en sentinelle à la Pépinière, il avait vu, vers minuit, un autre soldat,

[1] Rapport de Sillery, p. 11.

[2] « Young epauletted men.... do sniff openly.... at our Rights of « man, as at some new-fangled cobweb, which shall be brushed down « again. » Carlyle, *The French Revolution*, vol. II, book II, chap. III, p. 91. Second edition.

[3] « Then did appear but in mere *redingotte* and undress, with scar- « cely a clean shirt on. » *Ibid.*, p. 102.

[4] Rapport de Sillery, p. 3.

qui appartenait au Régiment-du-Roi et se nommait Roussière, s'avancer, l'épée au côté et un bonnet à poil sur la tête, au-devant de deux bourgeois qui passaient tranquillement, les insulter, les provoquer au combat. Ce Roussière était un spadassin bien connu, et on le soupçonnait d'être aux gages des officiers. Le narrateur ajouta que Roussière était suivi, à dix pas de distance, par trois jeunes officiers, Chaffontaine, Bissy et Charitabella; qu'ils lui ordonnèrent, à lui factionnaire, d'arrêter les deux bourgeois, et que sur sa réponse qu'il était juste en ce cas d'arrêter aussi le provocateur, l'un d'eux dit au spadassin : *Viens-t'en, il n'y a rien à faire*[1].

Le bruit de cette aventure ne manqua pas de circuler dans les chambrées. Là-dessus, les soldats s'indignent. On saisit Roussière, on l'interroge, et il avoue qu'il a été poussé par Charitabella, Chaffontaine et Bissy[2]. Les soldats alors demandent à grands cris que le coupable soit passé par les banderoles. Apprenant qu'on l'a seulement condamné à trois mois de prison, ils craignent qu'on ne le fasse échapper, ils le réclament, ils obtiennent qu'on l'amène au quartier. A peine a-t-il paru, qu'un grenadier, nommé Bourguignon, va droit à lui, et le coiffe d'un bonnet de papier, portant, d'un côté, cette dénomination flétrissante *Iscariote*, et, de l'autre, ces mots : *C'est ainsi que l'honneur punit la bassesse*[3]. On l'entoure ensuite, on lui coupe les cheveux comme à un capucin, et on le chasse[4]. Les trois instigateurs disparurent.

[1] Rapport de Sillery, p. 12.

[2] Sur cette affaire, racontée de plusieurs façons différentes, Sillery, dans son rapport à l'Assemblée, cite comme le seul véridique le témoignage des *commissaires du roi*, sur lequel il s'appuie. *Ibid.*

[3] *Histoire abrégée de la Révolution française*, par l'auteur de l'*Histoire du règne de Louis XVI*, t. I, liv. II, p. 51. Paris, M.DCCC.III.

[4] Rapport de Sillery, p. 12.

Cependant, les vexations se multipliaient; chaque jour venait ajouter l'impression de quelque injustice partielle au trésor de ressentiments depuis longtemps amassé dans les cœurs, et il n'était rien qui n'empruntât de l'état général des esprits une importance sinistre. Le chien d'un soldat ayant mordu à la patte celui du colonel, le pauvre soldat fut mis en prison, après avoir eu la douleur de voir tuer son chien devant lui[1]. Il s'était formé dans le Régiment-du-Roi un comité patriotique : les officiers mirent tout en œuvre pour le décrier, pour le dissoudre; ils ameutèrent sous main contre lui de basses jalousies, fomentèrent autour de ses délibérations une petite émeute militaire, et finirent par envoyer neuf excellents tireurs d'armes provoquer dans un lieu public les membres du comité. C'est ce que l'on crut, du moins; car, il faut reconnaître qu'à cet égard il n'existe aucune preuve décisive. Seulement, on entendit ces misérables spadassins parler de l'argent qu'ils allaient dépenser au cabaret, comme d'une propriété collective, et il fut établi que l'un d'eux, lors de la Fédération, s'était battu contre un citoyen, le lendemain même du jour où il avait reçu six livres du major Compiègne[2].

Quels étaient les crimes de ce comité dont les officiers avaient juré la ruine? « Nous avons sous les yeux, dit Sillery, le procès-verbal des séances. On y remarque un respect extrême pour les décrets de l'Assemblée, un amour passionné pour la liberté, et les principes d'honneur qui ont toujours conduit ce brave régiment[3]. » Il est vrai qu'il s'était adressé à M. de La Balivière, pour que, conformément au décret qui

[1] *Histoire abrégée de la Révolution*, par l'auteur de l'*Histoire du règne de Louis XVI*, t. I, liv. II, p. 51.

[2] Rapport de Sillery, p. 15.

[3] *Ibid.*, p. 13.

proscrivait les nominations privilégiées, on suspendît la nomination des cadets-gentilshommes aux places d'officiers; mais cette réclamation, d'ailleurs toute légale, avait été faite *sur le ton le plus respectueux*[1]. On prétendit aussi que ce fut le comité qui souffla au Régiment-du-Roi l'impatient désir d'obtenir des comptes, mais n'y avait-il rien de légitime en ce désir? L'auteur du manuscrit que nous possédons, quelque ardent qu'il se montre à pallier les torts des officiers, ne peut s'empêcher de reconnaître qu'ils exerçaient en effet des retenues illégales et qu'il y avait des détournements de fonds. Il reproche aux soldats d'avoir exagéré le chiffre de la *masse noire*, mais il avoue qu'il « y avait quelque chose de fondé dans leurs réclamations. » Il ne nie pas, du reste, qu'à ces plaintes les officiers n'aient opposé des manœuvres coupables, celle, par exemple, qui consistait à s'attacher par de grossières séductions les sergents, les maîtres d'armes, et à semer entre les chasseurs et les grenadiers la défiance, la jalousie et la haine[2].

La résistance avait son principal foyer parmi les grenadiers, et trois hommes la dirigeaient : Pommier, simple soldat alors, mais plein d'une audace éclairée par l'instruction, et qui, depuis, devint commissaire des guerres; Arnal, qu'attendait le grade d'officier général, et Bourguignon[3].

Ce dernier était plus particulièrement odieux aux chefs. Un jour, comme il était de garde à la Porte royale, Montluc, qui commandait ce poste, ordonne aux soldats, la retraite battue, de rentrer sous la colonnade qui environnait le corps de garde. Bourguignon refuse. Quoique depuis longtemps négligée, la consigne était formelle :

[1] Rapport de Sillery, p. 4.
[2] Manuscrit sur l'affaire de Nancy.
[3] *Ibid.*

Montluc fait signe qu'on traîne Bourguignon en prison. La compagnie de grenadiers s'y oppose : Denoue, qui avait le gouvernement militaire de la ville, interdit cette compagnie. Toutes les compagnies de grenadiers réclament : Denoue interdit toutes les compagnies. Le régiment prend parti pour les grenadiers : Denoue interdit tout le régiment[1].

C'en était fait, la discipline était perdue. Denoue ayant invité la garde nationale à partager avec Mestre-de-Camp et Châteauvieux l'honneur de garder la ville, le Régiment-du-Roi déclara qu'il était résolu à ne point céder son service. On touchait à quelque affreux malheur : la municipalité, saisie d'effroi, conjura Denoue de révoquer l'interdiction; il fallut céder, et les portes de la ville furent abandonnées à la garde d'un régiment rebelle[2].

Pendant ce temps, des scènes de même nature éclataient à Metz. Bouillé, qui y commandait, a raconté lui-même dans ses *Mémoires* comment le régiment allemand Salm–Salm s'y souleva. Ici encore, il s'agissait d'argent, de comptes à rendre. Se voyant repoussés dans leurs réclamations, les soldats avaient formé le projet de s'emparer de la caisse et des drapeaux, qui étaient chez le chef du régiment. Informé de ce dessein, Bouillé rassemble aussitôt les officiers, court se mettre avec eux devant la porte de la maison, attend l'épée à la main. Les grenadiers arrivent, portant les armes en bon ordre, et se rangent devant leurs chefs; mais leur passer sur le corps, ils ne l'osent. Naturellement intrépide, et incapable de fléchir, Bouillé fait parvenir à un régiment de dragons, dont les casernes étaient contiguës, l'ordre de monter à cheval et de charger le régiment allemand, mais il ne peut rien obtenir. Ce fut alors un étrange spectacle.

[1] Rapport de Sillery, p. 16.
[2] *Ibid.*, p. 17.

Pendant deux heures, on vit d'un côté les officiers, de l'autre les soldats s'observer, se mesurer du regard, sans faire un pas en avant, sans prononcer une parole. Mais comme autour d'eux la multitude grondait et que Bouillé fut plusieurs fois couché en joue, la situation se serait probablement dénouée d'une manière sanglante, si la municipalité ne fût intervenue en corps. Le maire ayant harangué les soldats, ils regagnèrent leurs casernes dans le plus grand calme, « ce qui n'empêcha pas, écrit Bouillé, que le lendemain ils ne se fissent donner la moitié de la somme qu'ils avaient exigée la veille[1]. »

A la nouvelle de ces désordres, l'Assemblée rendit en toute hâte un décret qui, proposé par Emmery et sur-le-champ sanctionné par le roi, portait :

Qu'il n'y aurait plus d'associations délibérantes dans les régiments ;

Que le roi serait supplié de nommer des inspecteurs extraordinaires choisis parmi les officiers généraux, pour procéder à la vérification des comptes depuis six ans, et cela en présence du commandant de chaque corps, du dernier capitaine, du premier lieutenant, du premier sous-lieutenant, du premier et du dernier sergent, du premier et du dernier caporal ou brigadier et de quatre soldats, tirés au sort ;

Qu'il ne serait plus expédié de cartouches jaunes qu'en vertu d'un jugement prononcé selon les formes usitées dans l'armée ;

Que les cartouches jaunes expédiées jusqu'alors sans l'observation de ces formes rigoureuses n'emporteraient aucune flétrissure ;

Qu'il serait sévi d'une manière terrible contre les fauteurs ou participants de toute insurrection nouvelle;

Qu'enfin, il serait libre à tout officier, sous-officier

[1] *Mémoires du marquis de Bouillé*, chap. VIII, p. 133, 134 et 135. Collection Berville et Barrière.

ou soldat, de faire parvenir ses plaintes, soit aux ministres, soit à l'Assemblée nationale, directement et sans avoir besoin de l'attache d'aucune autorité intermédiaire[1].

Ce fut Lafayette qui, en cette occasion, poussa Emmery en avant et fit rendre le décret du 6 août. Mais il n'entendait point s'arrêter là; car, il commençait à avoir peur de la Révolution, et il soupirait après le moment de voir, suivant ses propres expressions « l'ordre constitutionnel remplacer l'anarchie révolutionnaire[2]. » *Frapper un coup imposant*[3], voilà ce qui le tentait, voilà sur quoi il ne craignit pas de se concerter avec Bouillé, lequel, pour être mieux en état de *frapper ce coup imposant*, avait reçu le commandement de toute la frontière de l'Est, depuis la Suisse jusqu'à la Sambre.

Rien ne pouvait être plus funeste, dans les circonstances, qu'un pareil choix. Bouillé possédait des qualités éminentes; il était d'un courage à l'épreuve, audacieux avec calcul, dévoué à son parti, et il avait la résolution du fanatisme sans en avoir l'aveuglement. Lors de la dernière guerre contre les Anglais, il s'était couvert de gloire en s'emparant de plusieurs de leurs colonies, et c'était en récompense de services incontestables, qu'il avait été successivement nommé gouverneur des îles du Vent, puis lieutenant-général des armées du roi, puis chevalier de ses ordres. Mais on connaissait trop son attachement à la contre-révolution; son refus de prêter le serment civique avait fait scandale; on se rappelait qu'au mois d'avril 1790, il avait mis toute la garnison sous les armes pour s'opposer à l'entrée de quatre-vingt-cinq gardes nationaux, appelés à la Fé-

[1] *Moniteur*, séance du 6 août 1790.
[2] Voy. sa lettre à Bouillé, dans les *Mémoires* de celui-ci, chap. VII p. 136.
[3] *Ibid.*

dération de Nancy[1]. N'était-ce pas vers lui, d'ailleurs, que, dans tous ses projets de fuite, la cour avait tourné ses regards?

Un autre choix presque aussi malheureux fut celui de Malseigne. Cet officier, auquel fut confiée la mission délicate de faire exécuter, à Nancy, le décret du 6 août et qu'on manda pour cela de Besançon, s'était acquis une sorte de célébrité sombre. On le réputait la première lame de l'armée, et sa meurtrière habileté se trouvait au service d'un esprit querelleur, d'un naturel impétueux et violent. S'il s'était agi d'activer l'incendie qu'il s'agissait, au contraire, d'éteindre, nul n'y eût été plus propre[2]. Était-ce donc là ce que la cour voulait? Et Lafayette, grand approbateur[3] de ce choix insensé, tremblait-il de perdre l'occasion de *frapper un coup imposant?*

Le décret du 6 août fut connu à Nancy le 9, mais par les papiers publics seulement; et comme les soldats voulaient terminer leurs comptes avant l'arrivée officielle du décret, ils redoublèrent de clameurs. Le 10, ceux du Régiment-du-Roi obtinrent qu'on leur délivrât, sur ce qui leur était dû, une somme 150 000 liv. qui, partagée entre eux, procura à chacun 73 liv. Plus tard, les officiers prétendirent que cette somme leur avait été arrachée par la menace : c'était faux, et cela résulte d'une instruction écrite de la main même d'un officier supérieur du régiment, dans le rapport des commissaires du roi[4]. Ce qui est vrai, c'est que cette

[1] *Histoire abrégée de la Révolution française*, par l'auteur de l'*Histoire du règne de Louis XVI*, t. I, liv. II, p. 59.

[2] *Le sens commun du bonhomme Richard sur l'affaire de Nancy*. Philadelphie, an II.

[3] Voy. sa lettre à Bouillé, dans laquelle il parle du choix de Malseigne, comme étant *fort agréable à l'Assemblée. Mémoires du marquis de Bouillé*, chap. VIII, p. 136.

[4] Voy. le rapport de MM. Duveyrier et Cahier, commissaires nommés

distribution produisit, ainsi que l'observa Sillery, deux effets funestes : le premier, de fournir aux soldats le moyen de fraterniser le verre en main avec des excitateurs vulgaires, le second de pousser dans les mêmes voies Mestre-de-Camp et Châteauvieux.

Le 11, en effet, les Suisses députèrent au major deux d'entre eux, pour lui demander, aux termes des décrets de l'Assemblée, connaissance des comptes. On leur répondit en les passant par les courroies. Mais à la manière dont on les épargna en les frappant, il fut aisé de juger que leurs camarades étaient loin de blâmer leur conduite[1]. Aussitôt, grande ébullition. Les deux régiments français courent aux casernes des Suisses, forcent les portes de la prison, mettent en liberté les deux captifs, et, l'épée nue, obligent le colonel à les réhabiliter. On les conduit ensuite triomphalement aux quartiers du Régiment-du-Roi et de Mestre-de-Camp, pendant que les officiers suisses sont gardés à vue, et que Salis, le major, est contraint de se cacher[2].

C'était le 12 qu'on devait publier le décret du 6, et Denoue avait donné l'ordre à tous les régiments de rester à leur quartier. Malgré l'ordre, ils prennent les armes, se rendent à la place Royale, s'y rangent en bataille, ayant dans leurs rangs : le Régiment-du-Roi un des soldats suisses, et Mestre-de-Camp l'autre. Denoue accourt. A sa vue, un murmure effrayant s'élève, un soldat s'avance et se met à lire à haute voix une lettre dans laquelle le gouverneur militaire de Nancy s'était servi des mots *brigandage des troupes*. Denoue sentit qu'il était perdu s'il ne se justifiait. Il déclara que jamais il

par le roi, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — NANCY, 326-328.

[1] *Détail des événements survenus à Nancy*, par le baron de Salis-Samade.

[2] Rapport de Sillery, p. 20. — Procès-verbal de la municipalité de Nancy.

n'avait eu intention d'appliquer le nom de *brigands* à des soldats parmi lesquels il servait depuis trente ans; il affirma qu'il les tenait, au contraire, pour des militaires pleins d'honneur, et, passant dans les rangs, il acheva de les calmer par de douces paroles. Le décret du 6 fut proclamé, mais la discipline était irrévocablement anéantie[1]. Il fallut donner aux deux Suisses cent louis de dédommagement, et ceux de Châteauvieux se firent délivrer, le 13, 27 000 livres que, le soir même, ils dépensèrent dans une fête offerte à leurs camarades, fête que, d'ailleurs, la municipalité autorisa[2].

Le lendemain, 200 soldats allaient enlever la caisse, la transportaient à leur quartier. Ils se justifièrent sur ce que la honte de voir la caisse du régiment gardée par la maréchaussée leur avait paru intolérable. Du reste, ils avaient eu soin de dresser procès-verbal de ce qu'elle contenait, et on la trouva parfaitement intacte. Car, toute la conduite de la garnison de Nancy, à cette époque, présente un mélange extraordinaire d'emportement et de repentir, d'avidité et d'honneur, de respect aux chefs et de rébellion, le même au reste, qui, à plusieurs siècles de distance, caractérisa le soulèvement des légions de Germanie!

Les choses en étaient là, lorsque, à Paris, l'homme de Lafayette, le député Emmery, se présenta à l'Assemblée, la consternation peinte sur le visage, et tenant à la main une lettre dans laquelle Denoue racontait les faits, en les exagérant, et en s'y faisant, pour mieux effrayer les représentants du peuple, l'écho de mille vaines rumeurs. A l'entendre, les soldats étaient à la veille de couronner un commandant de la garnison; ils devaient le conduire dans un char, et ce char, ils entendaient réduire les officiers à l'humiliante obligation

[1] Rapport de Sillery, p. 21. — Procès-verbal de la municipalité de Nancy.
[2] *Ibid.*

de le traîner eux-mêmes! Après avoir donné lecture de la lettre de Denoue, ainsi que d'un procès-verbal de la municipalité de Nancy, où à des accusations vraies contre les soldats se mêlaient d'habiles calomnies, Emmery s'écria : « Tout presse, tout brûle, » et il surprit à l'effroi de l'Assemblée un décret qui ressemblait à une condamnation. « Ceux, y était-il dit, qui ayant pris part à la rébellion, de quelque manière que ce soit, n'auront pas, dans les vingt-quatre heures à compter de la publication du présent décret, déclaré à leurs chefs respectifs, même par écrit, si ces chefs l'exigent, qu'ils reconnaissent leurs erreurs et s'en repentent, seront poursuivis et punis comme fauteurs et participes du crime de lèse-nation[1]. » C'était juger la cause, sans l'avoir instruite.

Le décret du 16 août venait à peine d'être rendu, qu'on voyait arriver à Paris huit soldats, envoyés en députation à l'Assemblée par la garnison de Nancy, pour exposer les faits et prévenir un jugement précipité. Ces huit députés avaient obtenu, avant de partir, le consentement de leurs chefs, ils étaient munis de congés en bonne forme, et avaient même reçu officiellement 3000 livres pour les frais de voyage[2]. Et cependant, sur un ordre signé du roi, ils furent traités comme de vils malfaiteurs. Louvain-Pescheloche, capitaine de la garde nationale parisienne, avait reçu mission de les arrêter : il les conduisit à la Force. On juge si cette violence passa inaperçue ! Tous les journaux patriotes sonnèrent l'alarme, les boutiques du faubourg Saint-Antoine furent fermées, et au travers du mugissement populaire monta une voix bien connue depuis, celle du brasseur Santerre[3].

[1] *Moniteur*, séance du 16 août 1790.

[2] Rapport de Sillery, p. 22.

[3] Carlyle, *The French Revolution*, vol. III, book II, chap. IV, p. 105. Second edition.

Le 18, les prisonniers firent un mémoire de leurs griefs, et, le 19, ils furent transférés aux Invalides, où les comités se rendirent pour les interroger[1]. Le jeune grenadier qui prit la parole, au nom de ses camarades, s'exprima en homme et en soldat : « Ce n'est point parmi les officiers, dit-il, que la Révolution trouvera ses vrais défenseurs. Laissez-nous nous instruire : les lumières banniront du milieu de nous des vices qui ne sont que le résultat d'habitudes grossières et de l'ignorance ; elles nous donneront de l'honneur, et si l'armée est conduite par l'honneur, ce sera son meilleur général, son plus habile capitaine. Nous sommes pauvres, mais vous avez décrété que les hommes sont égaux en droits, qu'ils sont libres[2]. »

Pendant ce temps, le décret du 16 août arrivait à Nancy. On le transcrivit sur les registres, et on l'envoya dans les chambrées ; mais par une négligence de la municipalité, qui devint plus tard contre elle le sujet de sérieux reproches, il ne fut ni proclamé à la tête des troupes, ni affiché dans la ville[3]. Au surplus, les soldats, dès qu'ils le connurent, en éprouvèrent moins de frayeur que d'irritation, le regardant comme une flétrissure qu'on avait voulu leur infliger, aux yeux de l'armée[4]. Ils n'apprirent pas non plus sans un vif sentiment d'amertume l'arrestation de leurs camarades. Toutefois, tel était le balancement de leurs pensées, que la garde nationale leur ayant offert sa médiation, ils l'acceptèrent avec transport. Bientôt même, l'habitude de la soumission prenant le dessus, ils signèrent

[1] *Lettre de Louvain-Pescheloche*, *en réponse à celle de M. Sillery*, *rapporteur de l'affaire de Nancy*, p. 3, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution.* — NANCY, 326, 7, 8. British Museum.

[2] *Journal des révolutions de l'Europe*, t. XIII, p. 18.

[3] Rapport de Sillery, p. 22.

[4] *Lettre de Louvain-Pescheloche*, p. 20.

un *acte de repentir*, dans lequel ils « suppliaient l'Assemblée, le roi et leurs chefs d'oublier les erreurs qu'ils auraient pu commettre. » Ils promettaient d'observer à l'avenir les règles de la discipline, invoquaient l'indulgence de l'Assemblée pour leurs députés, pour eux-mêmes, et demandaient en termes respectueux le redressement de leurs griefs[1].

A Paris, il avait été décidé que deux des huit soldats arrêtés se rendraient à Nancy avec Pescheloche, de manière à prévenir tout faux rapport : Pescheloche, dès son arrivée, trouva parmi les troupes le plus favorable accueil. Pour calmer entièrement les esprits, il n'eut qu'un mot à dire. Le 22, invité à déjeuner par la compagnie des chasseurs du Régiment-du-Roi, il fut aussi surpris que charmé des dispositions pacifiques du soldat. On lui offrit un banquet, au son de la musique, et, ce qui mérite d'être mentionné, les convives portèrent la santé, non-seulement de la nation et du roi, mais des *officiers du corps*[2]. Le même jour, le Régiment-du-Roi nomma deux hommes par compagnie pour donner à souper au représentant de la garde nationale parisienne, et celui-ci n'eut aucune peine à obtenir d'eux qu'ils rétabliraient dans le magasin 20 000 cartouches à balles, récemment enlevées; qu'ils restitueraient les registres pris sur le bureau de l'état-major; qu'ils ne s'attrouperaient plus dans les rues le sabre à la main; qu'ils rentreraient enfin dans la discipline[3].... Tant il est vrai que, par un convenable emploi de la douceur, d'affreuses calamités pouvaient alors être prévenues[4] !

[1] Rapport de Sillery, p. 23.
[2] *Lettre de Pescheloche*, p. 7.
[3] *Ibid.*, p. 9.
[4] *Histoire abrégée de la Révolution française*, par l'auteur de l'*Histoire du règne de Louis XVI*, t. I, liv. II, p. 53.

Sur ces entrefaites, un bruit, précurseur d'événements sinistres se répandit : Malseigne, le redouté Malseigne était à Nancy. Accoutumé aux bravades, et comme impatient de justifier l'espèce de terreur associée à son nom, il alla droit aux casernes des Suisses, et après leur avoir proposé de rédiger un mémoire de leurs réclamations, il leur reprocha leur conduite avec une dureté qui — les officiers suisses en sont convenus — laissa dans les âmes un redoutable levain d'aigreur[1]. Il en fut instruit; mais, le péril même l'attirant, il affecta le lendemain de retourner seul au quartier, le front menaçant, le regard sévère. Les soldats n'étaient pas d'accord sur ce qu'ils voulaient. Il s'élevait des rangs un orage de clameurs contradictoires et de murmures confus. Néanmoins, le cri de la masse était : *De l'argent, et que le général nous juge!* Il s'avança vers eux, la tête haute, mais sa vue leur remettant en mémoire les discours de la veille, ils éclatèrent en reproches. Les plus emportés criaient : *qu'on l'empêche de sortir!* Et en effet, lorsque, convaincu de la nécessité de se retirer, il se présenta à la grille, quatre grenadiers lui barrèrent le passage. Il existe trois rapports différents de ce qui eut lieu alors. Suivant la déclaration de Malseigne, il ne leva l'épée sur les factionnaires que menacé par la pointe de leurs baïonnettes, et, son épée s'étant rompue en parant leurs coups, il prit celle du prévôt général, qui se trouvait à côté de lui, sans bien savoir, d'ailleurs, s'il lui arriva ou non de blesser quelqu'un. Pescheloche déclara l'avoir rencontré se retirant comme il sied à un officier de le faire en pareil cas, tranquillement et sans marcher trop vite[2].

[1] Rapport de Sillery, p. 25. — *Lettre de Pescheloche*, p. 14. — *Détail des événements*, etc., par Salis-Samade, p. 14.

[2] Rapport de Sillery, p. 25 et 26.

Ainsi, le feu de la sédition venait de se rallumer. Tout n'était point perdu, néanmoins; car, loin de soutenir, cette fois, Châteauvieux, les deux autres régiments blâmèrent hautement sa conduite[1]. Tout à coup paraît un ordre de Malseigne enjoignant aux Suisses de partir pour Sarrelouis. Eux refusent jusqu'à ce que les comptes de la garnison soient rendus. Ils avaient beaucoup de créanciers dans la classe des cabaretiers : Malseigne, pour empêcher que le payement obligé de cette dette ne servît de prétexte à la désobéissance, fit publier à son de trompe qu'il se chargeait de payer les créanciers des Suisses et qu'ils eussent à venir justifier de leurs titres à l'hôtel de ville[2]. On offrit encore aux Suisses, s'ils consentaient à partir, de déposer chez un banquier, jusqu'à la décision du comité militaire, la somme qu'ils réclamaient comme leur étant due[3]. Mais déjà il était trop tard : la crainte qu'on ne les forçât, eux aussi, à quitter Nancy avait gagné les soldats du Régiment-du-Roi, les cavaliers de Mestre-de-Camp, et l'agitation commençait à redevenir générale.

Elle s'étendit, elle redoubla, lorsque, sur une réquisition adressée aux gardes nationales du département par Desmottes, aide de camp de Lafayette, et portée sur tous les points de la contrée par des courriers nocturnes, on vit la milice citoyenne de chaque bourg, de chaque village, affluer tumultueusement à Nancy. Aussitôt, le Régiment-du-Roi en prend ombrage; les habitants, qu'on laisse dans l'ignorance des desseins que couvre cette subite invasion, s'interrogent l'un l'autre, courent aux nouvelles, s'inquiè-

[1] Procès-verbal de la municipalité de Nancy, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. NANCY, 326, 7, 8.

[2] *Lettre de Pescheloche*, p. 21.

[3] *Ibid.*, p. 40.

tent ; chaque parti cherche à attirer à lui les arrivants ; on dit que Malseigne est un faux général ; on assure que Bouillé s'entend avec lui, et que la contre-révolution est là ! Au plus fort de cette fermentation, qui laisse la municipalité impassible, des voitures pleines de soldats suisses se promènent par la ville ; une foule immense les suit, et, à la vue des stores rouges qu'ils ont arrachés, qu'ils étalent, comme pour tourner en dérision l'étendard sanglant de la loi martiale, des applaudissements mêlés de rires éclatent tout le long de la route[1].

Malseigne disparut. Cette fuite soudaine, si peu d'accord avec son caractère inflexible et son intrépidité, ne pouvait être que le résultat d'une combinaison meurtrière. Et en effet, l'on sut, depuis, que, dans ce moment-là même, le directoire du département correspondait en secret avec Bouillé[2]. Ce qu'on voulait, ce n'était pas une transaction, c'était une victoire.

L'instinct populaire ne s'y trompa point. Un hasard singulier vint, d'ailleurs, donner aux soupçons la direction qu'ils attendaient : la poste de Paris apporta le n° 337 des *Annales patriotiques et littéraires de France*, et on y lut : « Les Jacobins ont reçu avis que des espions aux gages du pouvoir exécutif sont envoyés dans les diverses provinces. Qu'on se tienne sur ses gardes ! » Cet avis mystérieux, rapproché du départ inexpliqué de Malseigne, concourut à tout embraser[3]. Les soldats prennent les armes ; la voix des officiers est méconnue, et à des actes violents on prélude par des discours pleins d'alarmes. Comment en douter maintenant? C'était pour dégarnir les villes qu'on avait

[1] Rapport de Sillery, p. 29.

[2] *Relation exacte et impartiale de ce qui s'est passé à Nancy*, par Léonard, p. 73.

[3] Rapport de Sillery, p. 31.

appelé à Nancy les gardes nationales. Les Autrichiens étaient aux frontières, et Malseigne, ce traître, allait les joindre[1]. On bat la générale; on arrache Denoue de sa maison, et, dépouillé de ses vêtements, on le jette au fond d'un cachot, avec un sarreau de prisonnier sur les épaules; plusieurs officiers, Saint-Sauveur, du Bailli, de La Poterie, de Beaumont, de Saint-Agnan, de Rosetti, sont blessés en essayant de défendre leur chef; un lieutenant à qui son extrême jeunesse a permis de se déguiser en femme, est reconnu sous ce costume, promené par les rues, et, sous la protection de quelques gardes nationaux compatissants, ne trouve qu'à grand'peine un refuge à l'hôtel de ville[2]. Pour comble de malheur, on s'empara de deux lettres écrites par le général de la maréchaussée, l'une à M. de Bouillé, les deux autres aux prévôts de Toul et de Pont-à-Mousson; et comme on y parlait de conduire Châteauvieux hors du royaume, plusieurs en conclurent que Malseigne avait vendu ce régiment aux Autrichiens et n'était parti que parce que son complot était découvert[3]. La défiance alors devint telle, que Pescheloche lui-même fut arrêté comme complice de Malseigne par les grenadiers du Régiment-du-Roi et précipité dans un cachot, d'où il put entendre la porte du magasin des poudres qu'on enfonçait à coups de hache[4].

Accompagné d'un seul homme, Malseigne s'était enfui à Lunéville, où se trouvait un régiment de carabiniers dont il avait été major-général, et, dès que son départ avait été connu, deux cents cavaliers de Mestre-de-Camp s'étaient mis à sa poursuite : le soir, vers sept heures, on vit quelques hommes de ce détache-

[1] *Lettre de Pescheloche*, p. 49.
[2] Rapport de Sillery, p. 33.
[3] *Ibid.*, p. 34.
[4] *Lettre de Pescheloche*, p. 49.

ment traverser Nancy à bride-abattue, la fureur sur le front, et criant : « Les carabiniers ont massacré nos camarades ». Effectivement, Malseigne, aussitôt arrivé à Lunéville, avait fait monter les carabiniers à cheval et les avait lancés sur la route de Nancy, où, rencontrant les cavaliers de Mestre-de-Camp, ils les chargèrent, en tuèrent ou blessèrent plusieurs, et en firent d'autres prisonniers.

Ce furent alors, à Nancy, des transports de rage. Pescheloche raconte qu'un caporal lui vint dire, dans sa prison, avec des gestes et des menaces horribles : « C'est moi qui gardes Denoue. Voici la clef du cachot. Il m'a demandé son aumônier pour mettre ordre à ses affaires. Il n'en sortira pas : j'en réponds sur ma tête[1]. » Les soldats disaient : « On est revenu de Lunéville comme des lâches. Mais c'est que les officiers ne nous commandaient pas, et des soldats sans commandants sont des corps sans âme[2]. » Ils étaient profondément humiliés, ne parlaient que d'exterminer les carabiniers et de ramener Malseigne mort ou vif. Dans ces dispositions, trois mille hommes, tant du Régiment-du-Roi et de Châteauvieux que de Mestre-de-Camp, prirent, dans la soirée même, le chemin de Lunéville. Mais ce qui est singulier et donne à cette insurrection une physionomie particulière, ils voulurent, ils exigèrent que les officiers se missent à leur tête. Un capitaine, qui figura plus tard parmi les rédacteurs ultra-royalistes du *Journal de la cour et de la ville*, Journiac-Saint-Méard, fut nommé aide de camp général[3]. Triste et dangereux honneur ! Portait-il quelque ordre à l'avant-

[1] *Lettre de Pescheloche*, p. 49.

[2] *Ibid.*, p. 56.

[3] *Ce qui m'est arrivé avant, pendant et après le transport armé de la garnison de Nancy à Lunéville*, par Journiac-Saint-Méard, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. NANCY, 326, 7, 8.

garde? On refusait de croire à son rapport. Retournait-il au corps de bataille? On l'accusait de trahison[1].

Sur la hauteur de Flinval, qu'il atteignit vers onze heures du soir, à une lieue et demie de Lunéville, le détachement s'arrêta, attendant la pointe du jour.

Mais, pendant ce temps, un revirement soudain s'était opéré parmi les carabiniers. Ils envoient des députés à leurs camarades de Nancy, ils offrent de rendre Malseigne, à condition qu'il ne lui sera fait aucun mal jusqu'à ce que l'Assemblée ait prononcé. Ce fut l'objet d'un traité, dont on parlait encore longtemps après à Lunéville, sous le nom de *capitulation*. Ceux qui accouraient comme ennemis furent donc reçus comme frères. Néanmoins, un tragique incident faillit tout perdre. Apercevant un adjudant des carabiniers qui, la veille, avait tué son frère, un cavalier de Mestre-de-Camp se précipita sur lui, et, au moment même où le malheureux embrassait un soldat du Régiment-du-Roi..., d'un coup de pistolet il l'étendit mort[2].

Le 30, de grand matin, Malseigne, après avoir fait pour s'évader une tentative qui attira sur lui une décharge de mousqueterie et atteignit quelques hommes, fut ramené à Nancy, dans une voiture, ayant en face de lui un carabinier dont il se vit réduit, tout le long de la route, à subir les propos insultants. A peine arrivé, il fut entouré d'une multitude qui éclatait contre lui en imprécations. Les femmes, surtout, se montraient fort animées. On ne put le conduire jusqu'à l'hôtel de ville, et le Régiment-du-Roi lui offrit un asile dans son quartier[3].

Bouillé n'avait pas attendu ces derniers désordres pour se mettre en marche. Dès le 28, il était parti de

[1] *Bibliothèque historique de la Révolution*. NANCY, 326, 7, 8.
[2] *Ibid.*, p. 10.
[3] Rapport de Sillery, p. 41 et 42.

Metz, mais secrètement, parce qu'il craignait d'être retenu par les soldats de la garnison[1]. N'ayant auprès de lui aucune infanterie étrangère et comptant peu sur la garde nationale, il avait expédié des ordres pour qu'on rassemblât à Toul, où il se rendit, quelques bataillons suisses et allemands et quelques régiments de cavalerie[2]. Bientôt, il apprit, probablement à sa grande surprise, que les troupes et les gardes nationales de Metz se plaignaient de la défiance qui l'avait empêché de les employer. Que le sentiment d'où partait cette plainte fût général dans la ville de Metz, il est permis d'en douter, puisque Bouillé n'osa, d'après son propre récit, appeler à lui, cette nouvelle reçue, que six cents grenadiers et six cents gardes nationaux[3], ceux dont on était sûr sans doute.

Mais ces circonstances particulières, on les ignorait à Nancy; tout ce qu'on sut, c'est que Bouillé s'avançait, et comme l'inquiétude grossit toujours les objets, le bruit courut qu'il venait, à la tête de trente mille hommes, opérer la contre-révolution. Ce qu'un tel bruit avait de faux, les corps administratifs ne l'ignoraient point; il leur eût donc été facile de dissiper l'obscurité. Pourquoi n'en firent-ils rien? Pourquoi se tinrent-ils muets et invisibles? Pourquoi ne s'empressèrent-ils pas de publier une proclamation qui rassurât les esprits? C'est ce qui leur fut, depuis, reproché amèrement[4] et non sans justice; car de leur silence résulta un surcroît d'agitation. Les soldats de Nancy mirent ardemment la main à des préparatifs de défense; sincèrement effrayés et croyant agir de concert avec les magistrats, beaucoup de citoyens paisibles en firent de

[1] *Mémoires du marquis de Bouillé*, chap. IX, p. 147.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] Par Sillery, notamment, dans son rapport, p. 42.

même[1]. On était informé que le régiment de Royal-allemand faisait partie de l'armée de Bouillé : en fallait-il davantage pour rendre vraisemblable la menace d'une contre-révolution?

Toutefois, ne pouvant se dispenser décemment de quelque démarche préservatrice du salut de la ville, les membres du conseil de département envoyèrent à Bouillé trois députés avec *mission publique* de lui ordonner de retirer ses troupes, mais avec *mission secrète* de lui peindre sous de vives couleurs le despotisme de la garnison de Nancy, sans lui demander autre chose qu'un délai[2]. Bouillé répondit que le moindre retard pouvait jeter la nation dans des angoisses terribles; qu'il n'était pas absolument sûr de son armée, qu'elle se débanderait peut-être, s'il différait. La réponse était dure : deux des députés, Saladin et Foissac, pensèrent agir prudemment en ne la rapportant point à Nancy. Le troisième, Collini, se chargea d'une proclamation dans laquelle Bouillé expliquait en termes sévères mais fort clairs que, s'il marchait sur Nancy, c'était uniquement pour obtenir l'exécution du décret du 16 août et l'obéissance aux ordres de l'Assemblée. Or, si cette proclamation eût été affichée à Nancy, il est évident, quelles que fussent, d'ailleurs, les arrière-pensées de Bouillé, qu'elle y aurait donné aux alarmes une direction tout autre, et bien moins fatale. Pourquoi ne fut-elle proclamée que le 1er septembre, quand déjà il était trop tard, quand déjà la ville était inondée de sang[3]?

[1] Rapport de Sillery, p. 43.

[2] Il est remarquable que, dans ses *Mémoires*, Bouillé ne dit rien de ce fait, assez important néanmoins pour être mentionné. Voy. le chap. IX de ces *Mémoires*.

[3] Il est dit, dans le procès-verbal de la municipalité de Nancy que, le 31 août, à sept heures du matin, la commune *décida* l'impression de la lettre de Bouillé. Mais ce dont Sillery se plaint, c'est que cette décision ait eu un effet si tardif.

Le 31 août, date à jamais funèbre, les soldats, à Nancy, exigent qu'on batte la générale pour appeler tous les citoyens aux armes. Ils s'adressent à la municipalité, qui les renvoie au conseil de département. « Nous avons mis des canons aux portes, disaient les soldats; nous ne pouvons tout faire : porter le poids du service journalier, garder les postes, être aux pièces. » Les corps administratifs résistèrent d'abord, puis cédèrent[1], et ce fut au nom de la municipalité intimidée, que le tambour de la ville somma les citoyens de manœuvrer le canon. Ce fut aussi le corps municipal qui, lui-même, enjoignit à la garde nationale de courir se placer aux portes : était-il possible, s'écrie à ce sujet Sillery, que les habitants ne fussent point trompés par des ordres semblables[2]? Aussi, une contre-révolution paraissant imminente, ils prirent tous un fusil, tous, jusqu'à des officiers de bailliage, jusqu'à des vieillards.

Bouillé avançait, avançait toujours. Le 31, entre six et huit heures du matin, il se trouvait à Frouard, village à deux lieues de Nancy. Il était accompagné de Louis de Bouillé, son fils, et de Gouvernet, fils du ministre de la guerre[3]. Il n'avait avec lui que trois mille hommes d'infanterie, quatorze cents chevaux, et, selon son propre aveu, il ne croyait pas aller combattre contre moins de dix mille hommes[4]. « Je ne pouvais me flatter du succès, » a-t-il écrit depuis, et il ajoute : « Je me livrai aveuglément à ma fortune[5]. » Quel

[1] *Extrait du registre des délibérations de la ville de Nancy*, p. 42 et 43.

[2] Rapport de Sillery, p. 50

[3] *Nouveaux détails authentiques sur la marche de l'armée de M. Bouillé*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. NANCY, 326, 7, 8. British Museum.

[4] *Mémoires de Bouillé*, chap. IX, p. 149.

[5] *Ibid.*, p. 153.

mystère cachait donc cette conduite si peu explicable de la part d'un militaire consommé? Il cédait, dit-il, à la fureur de ses propres troupes, disposées alors à soupçonner leurs chefs de trahison et lui particulièrement[1]. Mais cette fureur de ses troupes contre Nancy, comment la concevoir, si elle ne leur avait pas été soufflée par lui-même? Quel intérêt si pressant avaient donc les soldats d'une ville à aller massacrer ceux d'une autre, alors que leurs griefs étaient identiques, alors que leur cause était commune? Quoi! Bouillé croyait avoir devant lui dix mille hommes armés, retranchés dans une ville considérable, soutenus par un peuple soulevé; et contre de telles forces il menait quatre mille hommes, dont il se sentait incapable de maîtriser les passions et qui le soupçonnaient d'être un traître! Des écrivains graves assurent que, ne voyant de salut pour la monarchie que dans une guerre civile, Bouillé la voulait, la voulait à tout prix. Ils racontent qu'il mit en tête de sa petite armée les gardes nationaux qui s'y étaient joints, espérant que des citadins peu accoutumés au feu ne soutiendraient pas le combat. De là, dans tout le royaume, parmi la garde nationale, un sentiment d'humiliation qui sans doute n'aurait pas tardé à se changer en colère; de là l'indispensable nécessité de recourir à des moyens violents sur une grande échelle; de là un désordre général, la confusion, la guerre civile, et, au nombre des chances offertes par le chaos, le salut de l'ancienne monarchie[2].

Quoi qu'il en soit, une députation de soldats, à laquelle s'étaient réunis, ceints de leurs écharpes, les officiers municipaux Guerry, Desbourbes et Nicolas, arrivait, vers midi, au camp de Bouillé. Bouillé leur

[1] *Mémoires de Bouillé*, chap. IX, p. 153.
[2] *Histoire abrégée de la Révolution française*, par l'auteur de l'*Histoire du règne de Louis XVI*, t. I, liv. II, p. 60.

donna audience dans une vaste cour que remplissaient des grenadiers et des gardes nationaux de Metz[1]. Dumontet ouvrait la bouche, lorsque, l'interrompant, Bouillé fit entendre ces paroles sauvages : *Je me propose de passer au fil de l'épée....* Ce commencement dispensait du reste. Se tournant vers les siens : *Sont-ce là vos intentions?* Un cri d'assentiment lui répondit. « Vous avez toujours été le père du soldat, dit timidement Dumontet. — Oui, du soldat soumis, mais j'abandonne le soldat rebelle, et, si je me souviens de lui, c'est pour le punir selon la rigueur des lois[2]. » Alors, comme les députés militaires élevaient la voix, ceux de Metz s'écrièrent avec emportement : « *Ce sont des coquins, ce sont des traîtres, il faut les pendre*[3]*!—Il faut les pendre!* répétèrent les soldats suisses du régiment Vigier, en parlant de leurs compatriotes de Chateauvieux, nous rougissons aujourd'hui de notre uniforme, trop semblable à celui de ces brigands. » Et ils en retournaient les revers[4]. Pour ne pas regagner Nancy, les officiers municipaux prétextèrent la fatigue[5]. Ils se contentèrent d'y envoyer la lettre que voici :

« Nous n'avons que le temps de vous mander les intentions de M. de Bouillé. Il exige : que la garnison de Nancy sorte de la ville, ayant à sa tête MM. Malseigne et Denoue, et que quatre hommes par régiment, reconnus chefs de la discorde, soient à l'instant envoyés à l'Assemblée, pour y être jugés suivant la rigueur des lois. Si les régiments persistent, dans les vingt-

[1] *Mémoires de Bouillé*, chap. IX, p. 150.

[2] *Extrait du registre des délibérations de la municipalité de Nancy*, p. 48.

[3] *Mémoires de Bouillé*, chap. IX, p. 151.

[4] *Extrait du registre des délibérations de la municipalité de Nancy*, p. 48 et 49.

[5] *Ibid.*, p. 49.

quatre heures après l'arrivée des députés, il entrera dans Nancy à force ouverte et se propose de passer au fil de l'épée quiconque sera trouvé les armes à la main[1]. »

Demander à chaque régiment de choisir quatre hommes à livrer au bourreau, c'était évidemment demander l'impossible.

Ce fut à trois heures et demie qu'on connut à Nancy cette lettre pleine de sang. Nouvelle députation de soldats. Bouillé appelle Gouvernet, et lui dicte la réponse suivante, qu'il signe : « Dans une heure, MM. Malseigne et Denoue seront hors la ville, ainsi que les trois régiments, reposés sur les armes. Sinon, j'entre à coups de canon[2]. » En même temps, il envoyait reconnaître les abords de Nancy, et disposait des piquets de hussards de Lauzun sur les routes qui y conduisent[3].

Contre toute attente, le calme parut à la veille de renaître. Déjà les soldats du Régiment-du-Roi se sont retirés à leurs quartiers, conformément aux ordres de Bouillé; déjà ils ont envoyé aux autres régiments l'invitation, aussitôt suivie, de les imiter, et tous ils crient *la loi! la loi!* Denoue est délivré, et voilà qu'à quatre heures, les trois régiments sortent de la ville pour aller se ranger en bataille dans la prairie, près du pont de Maxeville, dans le faubourg des Trois-Maisons. Un peu de défiance existait encore, mais l'espoir commençait à rayonner sur tous les visages, et la joie dominait[4].

A Paris aussi, l'esprit de conciliation semblait définitivement l'emporter. Car ce même jour 31 août,

[1] Rapport de Sillery, p. 50 et 51.

[2] *Ibid.* Bouillé n'a eu garde d'être aussi précis dans ses *Mémoires*. Voy. le chap. IX de ces *Mémoires*, p. 153.

[3] *Nouveaux détails authentiques arrivés de Metz, sur la marche de l'armée de Bouillé*, p. 2.

[4] Rapport de Sillery, p. 53.

presque à la même heure, l'Assemblée avait voté, sur la proposition de Barnave, l'envoi aux troupes d'une proclamation toute paternelle, destinée à calmer les soldats par la solennelle promesse d'une décision impartiale. En vain Emmery demanda que l'Assemblée approuvât ce que Bouillé *avait fait et refait*; en vain les contre-révolutionnaires s'étaient promis de pousser aux mesures de rigueur; en vain Lafayette monta à la tribune pour y faire l'éloge de son cousin Bouillé...., les efforts pacificateurs de Cottin, de Robespierre, de Biauzat, de l'abbé Gouttes, finirent par triompher. Des députés de la garde nationale de Nancy étaient là : Robespierre pressa ses collègues de les entendre, et comment s'y refuser? Les députés parlèrent; ils montrèrent qu'on avait exagéré les torts des soldats, voilé ceux des officiers, ils dirent : « Autant l'insurrection est dangereuse, autant elle est facile à apaiser, en employant les moyens de douceur et de conciliation[1]. » Sur quoi, les contre-révolutionnaires eux-mêmes sentirent qu'en insistant pour la guerre civile, ils se couvriraient d'opprobre. Barnave fut adjoint au comité chargé de rédiger la proclamation libératrice, et l'on décida que la force militaire serait mise à la disposition de deux commissaires choisis par l'Assemblée[2].

Hélas! il était déjà trop tard. L'inexorable Bouillé avançait toujours, et tandis que l'Assemblée votait le salut de Nancy, lui touchait aux portes de cette malheureuse ville.

On a vu que les soldats s'étaient soumis, on les a suivis sortant de Nancy.... Il ne restait plus, aux deux portes de Stanislas et de Stainville, que des Suisses de Châteauvieux, mêlés à quelques gardes nationaux.

[1] *Moniteur*, séance du 31 août.
[2] *Ibid.*

Pour éviter l'effusion du sang, que fallait-il? Que Bouillé consentît à suspendre son entrée. Denoue, qui l'avait rejoint, l'en supplia, il alla jusqu'à se jeter à ses genoux, lui disant qu'il répondait de la ville[1]. Mais non : Bouillé entendait entrer tout de suite, en triomphateur. Il est au moins permis de le croire, d'après sa conduite; car non-seulement il refusa de s'arrêter, mais, au lieu de marcher lui-même à la tête des siens, il s'éloigna de la tête de la colonne pour aller s'entretenir à l'écart avec les officiers municipaux et Malseigne accourus à sa rencontre[2], abandonnant ainsi aux chances d'une collision, trop facile à prévoir, les Suisses de Vigier et ceux de Châteauvieux qu'ils avaient si cruellement outragés. Déjà, du reste, sûr de sa victoire, il avait envoyé préparer les logements et ordonné à la première colonne, qui devait d'abord forcer la porte Stanislas, d'entrer directement par celle de Stainville. Comme Rodais, son aide de camp, portait cet ordre : *Qui vive?* cria, de derrière la porte, un garde national. — *Ami*, répond l'aide de camp. — Si vous êtes amis, retirez-vous. — Nous venons apporter ici le bon ordre. En avant! marche[3]. » A ces mots, se jugeant perdus s'ils cèdent, quelques-uns des défenseurs de la porte Stainville sont saisis de cette fureur aveugle que le désespoir inspire : l'ordre de tirer le canon est donné! Alors, se précipitant sur les pièces et les couvrant de son corps : « Non! s'écrie un jeune officier du Régiment-du-Roi, nommé Désille, vous ne tirerez pas! » On le saisit, on l'arrache de dessus les pièces; mais, avec une obstination héroïque, il se place

[1] *Histoire abrégée de la Révolution française*, par l'auteur de l'*Histoire du règne de Louis XVI*, t. I, liv. II, p. 68.

[2] C'est ce qui résulte du procès-verbal de la municipalité de Nancy et du récit de Bouillé lui-même.

[3] *Nouveaux détails authentiques, arrivés de Metz, sur la marche de l'armée de M. Bouillé*, p. 7.

de nouveau devant la gueule des canons, tombe percé de quatre coups de feu, et pendant qu'un ami l'emporte sanglant dans ses bras, le coup part. On ignore qui mit le feu, si ce fut un cavalier de Mestre-de-Camp, lequel aurait tiré son mousqueton sur la lumière, ou un soldat suisse, qui fut ensuite trouvé parmi les morts, tenant encore dans ses mains une mèche allumée[1]. Aussitôt d'affreuses clameurs retentissent, mêlées au bruit de la fusillade; le fantôme de la trahison se dresse devant tous les yeux; les troupes qui sortaient de la ville y rentrent au pas de charge, à la fois incertaines et exaspérées. Deux officiers, Danglant et Bassignac, ont de la peine à contenir Mestre-de-Camp[2], mais cependant ils y parviennent. Indécis, furieux, partagés entre mille sentiments divers, ceux du Régiment-du-Roi regagnent leurs quartiers, le cœur plein de trouble, et la plus grande partie de Châteauvieux monte à la citadelle. Que pouvaient les défenseurs de la porte Stainville? Elle est emportée, tandis que, Bouillé, qui avait sur-le-champ repris ses anciennes dispositions, faisait voler en éclats à coups de canon la porte Stanislas[3]. Alors commença un épouvantable massacre. Une pauvre femme, nommée Humbert, courant le risque d'être égorgée, jeta sur la lumière d'un canon où on allait mettre le feu un vase d'eau et empêcha ainsi le coup de partir. Mais l'humanité avait perdu sa sainte contagion, car l'heure de la rage venait de sonner. Bien décidés à ne point périr sans vengeance, les combattants de la porte Stainville se dispersent, mais pour continuer la lutte. Les uns grimpent au haut des maisons et se placent aux fenêtres; d'autres, réfugiés dans des caves, font feu par les soupiraux; quelques-uns,

[1] Rapport de Sillery, p. 57
[2] *Ibid*, p. 58
[3] *Ibid*., p. 59.

se jugeant victimes des trahisons de la municipalité, courent à la salle de l'hôtel de ville.... et ne s'arrêtent qu'à la vue d'un citoyen qui tombe à genoux devant eux en leur tendant les bras[1]. Mais les soldats de Bouillé ne s'arrêtaient point, eux. Le pavé des rues ruissela de sang; les maisons furent fouillées et marquées pour jamais par l'homicide; on égorgea des enfants, on égorgea des femmes enceintes[2]. A sept heures du soir, l'ordre régnait, il régnait appuyé sur trois mille cadavres[3], et les commissaires envoyés par l'Assemblée purent écrire : « *Nous sommes arrivés, non dans une ville, mais dans un cimetière*[4]. »

Vint le tour de la vengeance froide, calculée, implacable. Les justices réunies des régiments de Vigier et de Castalla condamnèrent trente-deux soldats de Châteauvieux à mort et quarante et un aux galères pour trente ans[5]. Dans le compte qu'ils rendirent, ils disaient : « Concevant l'indispensable nécessité d'une justice prompte et vigoureuse, nous nous sommes abstenus des formes ordinaires[6]. »

Plusieurs des victimes illustrèrent leur fin par leur courage. Un soldat de Châteauvieux, nommé Sauvet, s'écria sur la roue : « Bouillé est un scélérat. Plus tard, on connaîtra sa trahison et notre innocence. Je meurs : Vive la nation[7] ! » Bouthillier, lieutenant au Régiment-du-Roi avait reçu, en défendant Nancy, une blessure

[1] *Extrait du registre des délibérations de Nancy*, p. 59.
[2] *Histoire abrégée de la Révolution française*, par l'auteur de l'*Histoire du règne de Louis XVI,* t. I, liv. II, p. 71.
[3] *Ibid.*
[4] Ces commissaires étaient Duveyrier et Cahier de Gerville, qui arrivèrent le 5 septembre.
[5] Rapport de Sillery, p. 62.
[6] *Histoire abrégée de la Révolution française*, par l'auteur de l'*Histoire du règne de Louis XVI*, t. I, liv. II, p. 71.
[7] *Ibid.*, p. 83.

mortelle. Comme on le portait à l'hôpital, « Non, dit-il; si je dois mourir, qu'on me porte sous les drapeaux du régiment[1]. »

Les victoires civiles n'aboutissent que trop naturellement, hélas! à des réactions. A Nancy, ce qui suivit la lutte en prolongea longtemps l'horreur. Un des chirurgiens majors de Châteauvieux fut condamné aux galères pour avoir pansé les blessés et avoir dit : *Je ne vois pas un rebelle dans un camarade expirant*[2]. Tous les amis de la Révolution furent poursuivis comme ayant du sang sur les mains; les citoyens les plus recommandables furent décrétés. Un propos insignifiant, un sourire, un geste.... c'était un crime. La municipalité triomphait avec insolence : elle désarma la garde nationale; elle fit arbitrairement fermer le club patriotique; elle laissa la nouvelle garnison prendre le ton d'une armée victorieuse; elle permit que des femmes fussent publiquement insultées; elle osa s'unir aux magistrats, chose horrible! pour demander à l'Assemblée le pouvoir de juger inquisitorialement, sans appel[3]. Les boutiques fermées, les prisons pleines, les émigrations, l'échafaud, témoignèrent du retour de l'ordre. Car c'est ainsi qu'on désigne l'heure où ceux qui pleurent s'efforcent de pleurer en silence, redoutant le bruit que font les sanglots....

A la première nouvelle du massacre, Louis XVI écrivit à l'Assemblée une lettre dans laquelle il se félicitait de voir la *paix rétablie dans la ville de Nancy*, grâce à la *fermeté et à la bonne conduite de M. de Bouillé*, auquel, de son côté, l'Assemblée s'empressa, malgré Robespierre, de voter des remercîments. Quant à La-

[1] *Histoire abrégée de la Révolution française*, par l'auteur de l'*Histoire du règne de Louis XVI*, p. 77.

[2] *Ibid.*, p. 83.

[3] Rapport de Sillery, p. 63 et 64.

fayette, le jour même du carnage, il avait mandé au roi, dans une correspondance secrète, livrée, depuis, par l'armoire de fer : « Si M. de Bouillé est assez heureux pour que son armée le suive aujourd'hui, il aura mis ordre à tout, *avant que les commissaires puissent lui porter secours*[1]. »

La municipalité de Paris, en l'honneur de ceux qui avaient péri, disait-elle, pour la défense de l'ordre, fit célébrer une fête funéraire et tendre de drap noir l'immense enceinte du Champ de Mars. Le peuple s'y rendit en grand deuil, et y pleura...... les vaincus.

La veille, Loustalot était mort d'un désespoir d'amour, oui d'amour, car quel autre nom donner à cette passion à la fois si profonde et si tendre, à cette passion inapaisable dont il brûla pour la liberté ? Ce qui frappe d'abord dans le journal de Loustalot, quand on ne fait que le parcourir, c'est le langage sobre, sévère, et même un peu froid, d'une raison qui toujours s'observe. Là, pas d'enthousiasme factice, pas de violences calculées, nulle déclamation, surtout nulle condescendance lâche ou frivole. Ennemi des rois, mais censeur vigilant du peuple, et aussi prompt à condamner les emportements du Forum qu'à flétrir les intrigues de cour, Loustalot se montre constamment inaccessible aux corruptions de la popularité ; il la fuit sans ostentation, il la dédaigne sans bravade ; il lui importe peu que les faubourgs s'irritent, quand il les accuse de légèreté, quand il s'efforce de les prémunir contre le danger de leurs entraînements, ou quand il gourmande l'imprévoyance de leurs joies. Il a une bonne raison pour ne jamais flatter le peuple : il l'aime. Un esprit ferme et calme, un esprit sincère, voilà par où, au premier coup d'œil, les écrits de Loustalot vous attirent et vous attachent.

[1] *Mémoires de tous*, t. IV, p. 127.

Mais pénétrez un peu plus avant; écoutez bien ces cris qui, de temps en temps, s'échappent des lèvres de l'héroïque jeune homme : ici nous touchons à son âme, et il se trouve que cette âme est remplie d'une ineffable tendresse. Quel véritable amant poursuivit jamais sans tristesse et sans inquiétude l'accomplissement de son rêve d'or? Loustalot ne fut pas heureux! Voyant la liberté, tantôt aux prises avec de puissants ennemis, tantôt exposée à tomber entre les bras de poursuivants indignes, il n'avait cessé de craindre pour elle, et cette crainte, dans son noble cœur, finit par dégénérer en mélancolie. Rien de plus touchant que ce qu'il écrivait, au sujet de la victoire de Nancy : « Comment raconter avec une poitrine oppressée?.... Ils sont là, ces cadavres..... attendez, la presse qui dévoile tous les crimes et qui détruit toutes les erreurs, va vous enlever vos espérances.... Il serait doux d'être votre dernière victime! » Ces mots n'indiquaient que trop bien une de ces blessures intérieures dont on meurt vite. En apprenant les horreurs commises à Nancy, Loustalot laissa tomber sa plume découragée, et se coucha pour ne plus se relever.

Loustalot n'avait que vingt-huit ans. Devant cette tombe si prématurément ouverte, au moment où elle allait se fermer pour toujours, Legendre rencontra les accents d'une éloquence pathétique, et Marat ne cacha point qu'il pleurait.

Les Suisses de Nancy qu'on avait condamnés aux galères ne subirent pas leur peine jusqu'au bout, tant les destins et les flots sont changeants! Plus tard, délivrés et rappelés par l'Assemblée législative, ils furent reçus dans Paris au milieu d'extraordinaires transports. A l'issue d'un grand banquet que les Jacobins leur donnèrent, il fut décidé qu'une partie des chaînes qu'ils avaient portées serait suspendue à la voûte de la salle,

l'autre partie devant servir à fabriquer des armes contre les ennemis de la France. Les Jacobins firent plus : ils imaginèrent de se décorer du bonnet rouge dont on avait cherché à flétrir le front de ces galériens, et, bientôt, ce devint, par toute la France, la coiffure révolutionnaire[1].

[1] *Histoire abrégée de la Révolution française*, par l'auteur de l'*Histoire du règne de Louis XVI*, t. I, liv. II, p. 85, 87 et 93.

CHAPITRE III.

HUIT CENTS MILLIONS D'ASSIGNATS.

Déclin du pouvoir de Necker; chute de sa popularité ; dédains de l'Assemblée; il se retire; son arrestation à Arcis-sur-Aube. — Necker dans sa retraite. — Necker devant l'histoire. — Dans quel état il laissait les finances. — Les percepteurs traîtres; motion de Vernier. — *Le Trésor ne pourra payer ce soir.* — Vingt et unième note de Mirabeau pour la Cour : il propose Clavière pour ministre des finances ; portrait de Clavière par Mirabeau. — Seconde émission d'assignats discutée. — Talleyrand adversaire des assignats. — Pamphlet de Dupont de Nemours. — Admirable discours de Mirabeau en faveur d'une seconde émission d'assignats. — Sur sa proposition, on en crée pour huit cents millions, ajoutés aux quatre cents millions déjà émis. — Portée de ce grand acte.

Il est je ne sais quel démon moqueur qui se joue des destinées éclatantes. A combien d'hommes fut-il donné d'apparaître triomphants sur les cimes de l'histoire, en évitant jusqu'au bout le péril expiatoire des chutes profondes? Depuis le jour où, rappelé de l'exil par la voix de tout un grand peuple, Necker avait osé faire, à l'hôtel de ville, en faveur de Bézenval, l'essai d'un pouvoir moral qu'il crut sans bornes, son ascendant n'avait pas cessé un instant de décliner. Bientôt, contre cet empire dont les âmes orgueilleuses ne purent longtemps tolérer l'insolence, il avait vu se lever l'impatiente armée des journalistes, des fabricateurs de libelles, des motionnaires, des crieurs publics; Marat l'avait poursuivi de ses dénonciations, et Camille Desmoulins de ses railleries, plus aiguës que des flèches. Lui-même, dans un style qui semble gonflé de soupirs, il a raconté, plus tard, son agonie ministérielle[1]. Si,

[1] *Sur l'administration de M. Necker par lui-même,* p. 408 et suiv.

pour payer les farines et les bestiaux nécessaires à la subsistance de Paris, si, pour salarier la multitude des ouvriers que les travaux de charité donnaient à nourrir, il s'étudiait à rassembler du numéraire, ce soin de sa part était décrié sous le nom d'accaparement. Ce même numéraire était-il expédié de Paris par les trésoriers de la guerre et de la marine, afin de servir de fonds soit aux ouvrages du port de Brest, soit au payement des troupes, on l'accusait de pousser à l'émigration de l'argent. S'il défendait les droits des créanciers du comte d'Artois, quoi de plus clair? il était le complice caché de ce prince. S'il ne pouvait remettre à point nommé les comptes qu'on lui demandait, c'est qu'il voulait dissimuler mainte déprédation. Enfin, les achats de blés dans les pays étrangers, on les représentait tantôt comme la cause de la cherté, tantôt comme l'exécution d'un plan criminel de monopole.

Pour comble de malheur, Necker en était venu à avoir contre lui l'Assemblée. Une fois éclairée sur l'impuissance financière d'un ministre dont elle avait d'abord acclamé le génie sauveur, elle s'empara par ses comités de l'administration directe des finances et prétendit faire de Necker un commis obéissant. Humilié, celui-ci affecta d'imprimer plus de gravité encore à son maintien; il fit des représentations; il donna des conseils; il parla aux dominateurs du jour un langage où la flatterie n'avait point de part. Mais, comme on le jugeait inutile, on refusa de l'accepter morose et arrogant[1].

D'un autre côté, la cour le haïssait d'une haine profonde, et quant au roi.... mais qu'importait que le roi l'aimât ou non?

[1] Voy. les plaintes de Necker sur ce sujet dans son livre, intitulé *Sur l'administration de M. Necker*, p. 407, 408, 409.

Sous le poids de cette situation, le découragement le gagna, et à trois reprises, de distance en distance, il prévint l'Assemblée de sa retraite prochaine, alléguant le mauvais état de sa santé. Il s'était attendu à quelque marque d'intérêt : l'accueil glacial fait à ces menaces réitérées l'avertit de reste du déclin de son pouvoir, et lorsque, le 4 septembre 1790, le lendemain d'une émeute qui le chassa de sa maison, il fit connaître à l'Assemblée son dessein de se retirer dans ses terres, le silence le plus absolu ayant régné dans la salle, et les représentants ayant, avec un dédain marqué, passé à l'ordre du jour[1], il comprit que c'en était fait et qu'il ne lui restait plus qu'à descendre vivant dans le tombeau.

Il partit donc le 8 septembre, accompagné de sa femme et de quelques domestiques, laissant à Paris sa fille malade[2], cette fille qui fut Mme de Staël. Il ressemblait à un fugitif et fut traité comme tel. A Arcis-sur-Aube, comme il prenait quelques instants de repos dans la maison de poste, il entendit tout à coup au dehors la foule mugir; et, se précipitant dans sa chambre, plusieurs gens armés lui demandèrent ses passe-ports. Il en avait trois, et un billet particulier du roi; il les montre, mais cela ne paraît pas suffisant, et, à travers une haie de fusiliers, on les conduit, sa femme et lui, jusqu'à une auberge, où ils durent attendre, prisonniers, que l'Assemblée, à laquelle on se hâta d'écrire, décidât de leur sort[3]. Là, en ce même endroit, quelques mois auparavant, Necker avait été reçu avec idolâtrie! Très-froidement, très-sèchement, l'Assemblée répondit qu'on pouvait le laisser libre de

[1] *Sur l'administration de M. Necker*, p. 425.

[2] Mme de Staël, *Considérations sur les principaux événements de la Révolution française*. IIe part., chap. XVIII.

[3] *Sur l'administration de M. Necker*, p. 426 et 427.

continuer sa route, et lui, le cœur brisé, accusant sa fortune, accusant les hommes, il se traîna vers la retraite au sein de laquelle il a écrit depuis[1] : « Quelquefois, aux pieds de ces montagnes où l'ingratitude particulière des représentants des communes m'a relégué, et dans les moments où j'entends les vents furieux s'efforcer d'ébranler mon asile et de renverser les arbres dont il est environné, il m'arrive de dire comme le roi Lear : « Soufflez, soufflez avec rage, vents impétueux; je ne vous accuse pas d'ingratitude, vous; je ne vous ai pas appelés mes enfants, et vous ne tenez point de moi votre empire[2]. »

Necker avait déployé, au pouvoir, toutes les vertus de l'homme privé. Serviteur désintéressé de la nation pendant sept années, il n'avait voulu, ni de ses appointements de ministre des finances, fixés alors à deux cent mille francs, ni de ceux de ministre d'État, qui montaient à vingt mille, ni des pensions attachées à ces places, ni des droits annuels de contrôle, ni des présents des pays d'état, ni des jetons d'or et d'argent que les municipalités, les corporations ou les titulaires d'office en finances avaient coutume d'offrir au ministre, à chaque renouvellement d'année. Il avait fait plus encore : quoique persuadé que le papier-monnaie ouvrait un gouffre où s'engloutirait la fortune publique, il n'avait point hésité à laisser en dépôt au trésor deux millions, qui étaient la moitié de son bien. Jamais le commerce des consciences, jamais le vil marché des suffrages, jamais l'emploi de ces moyens de corruption si complaisamment pratiqués dans tous les pays avec les assemblées, ne déshonorèrent sa politique. Il s'était fait de Mirabeau, en refusant de

[1] *Sur l'administration de M. Necker*, p. 406.

[2] « Blow, winds, rage blow, I tax not you, you, elements, of unkindness; I called not you my children, I never gave you kingdom. »

l'acheter, un ennemi implacable. Tel était enfin, d'un bout de l'Europe à l'autre, l'éclat que jetait sa probité, qu'en matière de crédit et aux yeux des puissances étrangères, il cautionnait la Révolution. Il était laborieux d'ailleurs, instruit, pénétrant, doué de prudence, et versé dans la connaissance des affaires. Mais ces vertus et ces qualités, suffisantes au début, avaient de plus en plus cessé de l'être, à mesure que la situation, en se développant, se compliquait. Où les circonstances commandent l'audace, la prudence devient pusillanimité; où il faut de la vigueur, la modération est bien près de ressembler à de la faiblesse, et l'expérience ne sert qu'imparfaitement à qui reçoit mission de gouverner l'imprévu. C'était le soleil, le soleil dans toute l'ardeur de ses feux, que Necker avait à contempler, et il lui manqua le regard de l'aigle. Égaré au milieu des grandes choses d'alors, peut-être lui aurait-on pardonné d'avoir disparu dans l'ombre que répandaient autour d'eux les événements; mais, comme sa vanité était presque au niveau de son destin, tandis que son génie était si fort au-dessous, il ne put se résigner à l'oubli, il s'obstina péniblement à être aperçu, et dès lors il fit pitié. Après cela, qu'on ait méconnu ses services, sans doute; mais il y eut petitesse de sa part à s'en plaindre avec tant d'amertume; car, si un peuple vaut qu'on s'immole à lui être utile, il ne vaut pas qu'on gémisse de son ingratitude; et c'est la gloire, c'est la consolation des fiers caractères, de dédaigner les hommes en les servant!

Triste était la situation dans laquelle Necker, lorsqu'il se retira, laissait les finances. Suivant une constatation officielle du *Moniteur*, les intérêts de la DETTE CONSTITUÉE, tant viagère que perpétuelle, montaient, en septembre 1790, à cent soixante-sept millions sept

cent trente-sept mille neuf cent dix-huit livres; et quant à la DETTE EXIGIBLE, composée des rentes désormais dues au clergé, du prix des offices de judicature supprimés, de celui des charges de finance, du remboursement des cautionnements, du remboursement des dîmes inféodées, en un mot de toutes les dépenses pressantes qu'entraînait, grâce à tant de réformes coup sur coup adoptées, l'onéreuse liquidation du monde ancien, elle ne s'élevait pas à moins d'un milliard huit cent soixante-dix-huit millions huit cent seize mille cinq cent trente-quatre livres. Oui, près de *deux milliards*[1]. Voilà de quel fardeau il fallait que, sur-le-champ, la Révolution se débarrassât, sous peine de ne pouvoir continuer sa route; et ces mots, ces mots redoutables *dette exigible*, semblables au son d'une cloche funèbre, attristaient la vie des plus confiants par l'idée toujours présente de la mort. Encore si la liberté avait eu sous la main ces immenses ressources que la France, hélas! tint si souvent à la disposition du despotisme! Mais non : en plusieurs contrées, le recouvrement des impôts rencontrait pour premier obstacle, qui le croirait? l'hostilité sourde et perfide de ceux-là même qui avaient charge de les lever. Il fut prouvé que les percepteurs des départements composant l'ancienne province de Normandie arrêtaient les rentrées, au lieu de les presser; qu'à Valognes, le payement des contributions patriotiques avait été refusé avec impudence; que les chambres des comptes de la Lorraine n'avaient pas voulu livrer aux administrations des divers départements certains documents nécessaires dont l'Assemblée avait néanmoins ordonné la remise[2], etc.... etc.... Il fallut que, sur la motion de

[1] Voyez le tableau détaillé de cette dette, dans l'*Histoire parlementaire*, t. VII, p. 165 et 166.

[2] *Moniteur*, séance du 12 septembre 1790.

Vernier, parlant au nom du comité des finances, l'Assemblée rendît un décret qui menaçait de peines sévères tout collecteur de deniers publics, *convaincu d'en avoir retardé la perception*[1]!

Deux jours avant, une scène de stupeur avait eu lieu dans l'Assemblée, Laborde y ayant prononcé solennellement ces lugubres paroles : « Le comité des finances vient de recevoir une lettre de M. Dufresne, qui annonce que le trésor public ne pourra payer ce soir. » On décida en toute hâte que la caisse d'escompte était autorisée à remettre au trésor public la somme de dix millions en promesses d'assignats, pour faire partie du service du mois de septembre[2]. C'était se traîner d'expédients en expédients, et la Révolution ne pouvait continuer de vivre ainsi au jour le jour.

Et puis, le signe convenu des échanges, où était-il? Le numéraire s'était enfui, l'or se cachait. Portait-on à la Monnaie un plat d'argent? transformé en écus, il passait aussitôt le détroit et allait circuler à Londres.

Il est vrai que, par le décret du 19 décembre 1789, on avait créé quatre cents millions d'assignats hypothéqués sur pareille valeur de domaines nationaux destinés à être vendus et en payement desquels ces assignats devaient être reçus; il est vrai encore que, par le décret du 1er juin 1790, on avait donné cours forcé aux quatre cents millions d'assignats, ce qui en faisait une monnaie véritable, propre à remplacer, puisqu'elle reposait sur le plus solide des gages, qui est la terre, ce numéraire après lequel on courait en vain. Mais, outre que quatre cents millions d'assignats ne suffisaient point pour ranimer une circulation languissante à l'excès, presque morte, on avait eu le tort de

[1] Décret du 12 septembre 1790.
[2] *Moniteur*, séance du 10 septembre 1790.

ne diviser la somme émise qu'en douze cent mille billets, savoir : cent cinquante mille billets de mille livres; quatre cent mille billets de trois cents livres, et six cent cinquante mille billets de deux cents livres. De là, pour quiconque avait à faire une dépense inférieure à deux cents livres, nécessité absolue de se procurer du numéraire, de s'en procurer à tout prix, et dans un moment où il était si difficile de l'atteindre. Aussi pouvait-on compter par centaines les manufactures sans ouvrage, par milliers les marchands sans acheteurs, et par centaines de mille les ouvriers sans pain[1].

Telle était la situation; Mirabeau, qu'elle préoccupait vivement, fit parvenir au roi une note dont il vaut la peine, à cause de son intérêt historique, de transcrire ici quelques passages :

« On ne saurait avoir trop de frayeur de la banqueroute, disait Mirabeau. Le despotisme le plus ferme et le plus fort pourrait à peine en soutenir le choc. Or, le despotisme est pour jamais fini en France. La Révolution pourra avorter, la Constitution pourra être subvertie, le royaume déchiré en lambeaux par l'anarchie, mais on ne rétrogradera jamais vers le despotisme.... Il faut, ou consentir à la plus terrible catastrophe en finances, ou opérer incessamment une grande diminution dans les intérêts de la dette, et substituer en même temps au numéraire métallique, qui se dérobe chaque jour à la circulation, un numéraire qui ne puisse pas lui être aussi facilement enlevé. Or, par un bonheur qui tient à nos destinées, les biens du clergé fournissent, pour cette double opération, un moyen infaillible.... D'un côté, les assignats-monnaie faisant l'office de numéraire; de l'autre, le trésor public jouissant, durant plusieurs

[1] C'est ce que Mirabeau constata dans son discours sur les assignats. *Moniteur*, séance du 27 septembre 1790.

années, du revenu de ces biens, il en résulte deux ressources prodigieuses. Leur concours produirait, en peu de temps, une telle amélioration dans l'état actuel de la dette, qu'à moins d'événements extraordinaires et ruineux, sa totale extinction serait bientôt aperçue[1]. »

En conséquence, et sans aller toutefois jusqu'à répondre du succès d'une manière absolue, Mirabeau était d'avis d'une nouvelle émission d'assignats. Il poussait la cour à adopter ce parti, et lui conseillait vivement de donner pour successeur à Necker, Clavière, « probité de comptable, disait-il, caractère difficile, tête féconde, non susceptible d'une ambition incommode, travailleur jusqu'au prodige, propre au succès s'il est possible, victime sans conséquence s'il ne réussit pas, assez enfoncé dans les Jacobins pour en être toléré, les connaissant trop bien pour se dévouer à eux[2]. »

Il est à remarquer que Mirabeau n'avait pris part, ni aux premiers débats soulevés par l'idée des assignats, ni aux décrets d'exécution, soit du 17 mars 1789, soit du 1er juin 1790. Il avouait lui-même que l'image d'une circulation de papier tout à coup substituée à la circulation métallique l'avait d'abord *étonné*, que dis-je? *effrayé*[3]. Mais tout vendu qu'il était à la cour, il voulait la Révolution, il la voulait dans une certaine mesure, il la voulait aboutissant à la consécration d'une monarchie constitutionnelle. Or, il avait le regard trop perçant, pour tarder à voir dans les assignats un moyen aussi simple qu'énergique de multiplier les défenseurs de la Révolution, de les unir par l'intérêt aux développements d'une monarchie nouvelle,

[1] Vingt et unième note du comte de Mirabeau pour la cour, dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. II, p. 150 et 152.
[2] *Ibid.*, p. 156.
[3] *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, p. 60.

de changer en soutiens de la constitution beaucoup de ses détracteurs, de gagner enfin ces âmes froides et égoïstes qui aux bouleversements des empires ne reprochent jamais que le crime de leur sommeil interrompu ou de leur fortune ébranlée, et se demandent, lorsque autour d'eux tout s'écroule : *Que perdrai-je? Que gagnerai-je?* N'était-il pas manifeste que partout où se placerait un assignat-monnaie, là se poserait avec lui un vœu secret pour le crédit des assignats, un désir de leur solidité? On avait supprimé l'ancienne magistrature : eh bien, qu'on remboursât en assignats les titulaires des charges abolies, et on les amènerait de la sorte à soutenir par intérêt ce qu'ils n'auraient point soutenu par patriotisme.

Cette utilité *politique* des assignats ne pouvait manquer de frapper Mirabeau; et quant à leur utilité *financière*, son ami Clavière n'eut pas de peine à la lui démontrer. Il s'élança donc dans la carrière ouverte devant lui, et l'inonda, comme on va voir, de tous les feux de son génie.

Ils étaient nombreux et puissants les adversaires que rencontrait une seconde émission d'assignats. Si elle n'eût été combattue que par l'abbé Maury, Cazalès et d'Éprémenil, que par les royalistes, que par les nobles, que par les prêtres, on se serait ému faiblement d'une opposition trop prévue pour étonner; mais, sans parler d'un mémoire de Necker où se pressaient des objections auxquelles son expérience donnait quelque autorité, les innovateurs en finances se trouvèrent alors avoir à compter avec un homme que la Révolution s'était accoutumée à ranger parmi les siens, avec un homme qui, membre du clergé, avait été le premier à proposer l'affectation des biens du clergé à l'acquittement des charges de l'État. Le lecteur a déjà nommé cet homme : c'était Talleyrand.

Il objecta le danger d'accroître la masse d'un numéraire purement conventionnel; l'impossibilité d'imprimer à un chiffon de papier, même représentatif du sol, un caractère de solidité comparable à celui de l'or ou de l'argent; les déceptions auxquelles on marchait, dans l'hypothèse où, au lieu d'acheter des domaines nationaux avec les assignats, les créanciers de l'État, remboursés, s'aviseraient, soit défiance soit tout autre motif, de garder leur papier inactif au fond de leurs portefeuilles; plus que cela, l'épouvantable secousse qui serait donnée à toutes les fortunes, à toutes les existences, s'il arrivait, par malheur, qu'abusant de la facilité de créer une monnaie dont on a à volonté, la Révolution se laissât aller à des émissions exagérées qui aviliraient le signe des échanges, l'aviliraient du jour au lendemain peut-être, jetteraient dans les transactions un trouble mortel, condamneraient le commerce à pousser le cri terrible de *sauve-qui-peut*, et ne laisseraient, comme résultats de la folie d'un moment, que des milliers de victimes humaines étouffées sous des monceaux de ruines.

Des arguments divers présentés par l'évêque d'Autun, le seul vraiment sérieux était le dernier, et l'histoire, il faut bien l'avouer, lui réservait l'honneur d'avoir été une prophétie; mais à qui pouvait-il paraître vraisemblable, à cette époque, qu'un jour, contre le vœu des fondateurs, et en dépit des conseils de la plus vulgaire sagesse, on en viendrait à créer jusqu'à QUARANTE-NEUF MILLIARDS D'ASSIGNATS, c'est-à-dire à élever des montagnes de papier sans gage?—Une émission *illimitée* d'assignats est chose insensée, nous en convenons, répondaient à l'évêque d'Autun les partisans de la mesure. Aussi ne demandons-nous qu'une émission *strictement limitée* et en rapport avec la valeur du gage existant. Que devient, dès lors, votre

objection? Des craintes vagues ne sont pas des arguments, et quand la nécessité vous tient à la gorge, ce n'est point par des alarmes prématurées qu'on échappe à sa prise.

Sur ces entrefaites, parut un écrit qui, évidemment, s'adressait aux faubourgs. Le style en était simple, clair et précis. L'auteur? Il signait *un ami du Peuple.* Le titre? On n'aurait guère pu en trouver de plus saisissant : *Effets des assignats sur le prix du pain.* C'était la science des économistes dépouillée de sa morgue, affectant de vives allures, descendant en plein carrefour, et allant guetter le peuple, pour le séduire, à la porte des boulangers. Citons :

« Le prix du pain, du vin, des autres denrées, et de toutes les marchandises, est fixé par la quantité d'écus qu'il faut donner pour avoir un setier de blé, ou un muid de vin, ou une quantité quelconque d'une autre marchandise.

« Quand on achète une marchandise, on échange contre elle ses écus, qui sont aussi une sorte de marchandise.

« En tout échange de deux marchandises l'une contre l'autre, s'il s'en présente beaucoup de l'une sans qu'il y en ait davantage de l'autre, ceux qui veulent se défaire de la marchandise surabondante en donnent une plus grande quantité.

« On dit que les assignats vaudront l'argent et serviront aussi bien que l'argent. Si cela est, comme il n'y aura pas plus de pain, ni plus de vin qu'auparavant, ceux qui voudront avoir du pain et du vin avec des assignats ou avec de l'argent, seront obligés de donner plus d'assignats ou plus d'argent pour la même quantité de pain et de vin.

« On veut mettre autant d'assignats qu'il y a déjà d'argent dans le royaume, c'est donc comme si on doublait la quantité de l'argent.

« Mais s'il y avait le double d'argent, il faudrait acheter les marchandises le double plus cher, comme il arrive en Angleterre, où il y a beaucoup d'argent et de papier, et où une paire de souliers coûte douze livres.

« Ceux qui proposent de faire pour deux milliards d'assignats et qui font leur embarras comme s'ils étaient de bons citoyens, ont donc pour objet de faire monter le pain de quatre livres à vingt sous, la bouteille de vin commun à seize, la viande à dix-huit sous la livre, les souliers à douze livres.

« Ils disent que cela n'arrivera pas, parce qu'avec les assignats on achètera les biens du clergé; mais ils attrapent le peuple, car les biens du clergé ne pourront pas être vendus tous au même moment, du jour au lendemain....

« Les assignats resteront donc assez longtemps sur la place et dans le commerce....

« Pendant ce temps-là, les marchandises à l'usage du peuple, et surtout le pain, qui est la marchandise la plus générale et la plus utile, se vendront le double et il se fera de bons coups, aux dépens des citoyens....

« Voilà ce dont un VÉRITABLE AMI DU PEUPLE se croit en conscience obligé de l'avertir[1]. »

Sophismes que tout cela, et qui nous ramènent à ce que nous avons eu déjà occasion de dire, en exposant le système de Law. Eh! certainement, il ne faut pas confondre la richesse avec les écus ou le papier qui la représentent: tous les écus et tous les billets du monde, nous le savons bien, ne feraient point pousser un épi sur un roc infertile ou dans une plaine de sable,... mais s'ensuit-il que, dans tous les cas, on n'aboutit, en doublant la monnaie, qu'à rendre deux fois plus chers les objets

[1] Ce pamphlet se trouve inséré en entier dans la *Gazette universelle*, n° 287.

à acquérir? S'ensuit-il que, même là où la circulation est arrêtée, absolument arrêtée, par l'insuffisance des signes d'échange, il n'y a aucun avantage à augmenter la quantité de ces signes, attendu que c'est perdre par l'avilissement ce qu'on gagne sur le nombre? Sophisme, encore un coup, sophisme! Et s'il n'y en eut jamais de plus spécieux, jamais peut-être n'y en eut-il de plus fatal. Sans doute, il importerait peu que la monnaie fût abondante ou rare, si elle ne servait qu'à REPRÉSENTER des subsistances, des étoffes, des bois de construction, des pierres à bâtir, le capital enfin. Mais ce capital, la monnaie sert à le RÉPANDRE, par la circulation, à la manière du sang qui fait courir la vie dans nos veines. Un navire qu'on laisserait pourrir dans un chantier serait-il une richesse? Si vous voulez qu'il fasse partie du capital national, avisez à le charger, et qu'on le lance à la mer. Mais, pour cela, une série d'échanges est nécessaire, et quel en est l'instrument? la monnaie. Elle influe donc sur la richesse, qu'elle met en mouvement et qui n'est féconde qu'à la condition d'être active, et c'est dans ce sens que Law disait : « Une augmentation de monnaie ajoute à la valeur d'un pays. » C'est qu'en effet la monnaie n'est pas seulement le SIGNE REPRÉSENTATIF DES VALEURS, elle est aussi, elle est surtout l'INSTRUMENT DES ÉCHANGES; et toutes les fois que, pour le nombre des échanges à opérer, la QUANTITÉ des instruments indispensables n'est pas suffisante, comment n'y aurait-il pas souffrance, torpeur, paralysie? Qu'arriverait-il dans un pays qui ne connaîtrait pas l'usage des billets de banque et dont tout le numéraire se trouverait réduit à un seul écu? Cet écu aurait beau valoir, par convention, la totalité de ceux qu'il aurait remplacés; valût-il un milliard, les échanges n'en seraient pas moins impossibles; il faudrait donc le diviser à l'extrême :

image frappante qui montre combien, dans la théorie des monnaies, on doit tenir compte de la question de QUANTITÉ ! Il est bien vrai que la surabondance de la monnaie en entraîne la dépréciation ; mais non tout d'un coup, non dans une proportion mathématique ; et quand ce n'est point par l'effet de quelque mesure violente et brusque que le numéraire excède les besoins, tout ce qui en résulte, c'est que l'excédant se trouve annulé progressivement par une insensible dépréciation des espèces, sans qu'il y ait eu agonie dans le travail. Tout autres sont les conséquences de la rareté de la monnaie ! Là où règne ce fléau, la société, si elle n'appartenait pas à la tyrannie de l'usure, appartiendrait à la mort.

Au reste, même en admettant que, toujours, d'une manière soudaine, exacte, mathématique, l'avilissement de la monnaie se proportionne à son accroissement, erreur sur laquelle reposait la brochure citée plus haut, qu'aurait dû en conclure l'auteur? que le peuple ne gagnerait rien à une émission d'assignats : voilà tout ; mais par quelle monstrueuse contradiction osait-il prétendre que le peuple y perdrait? Qu'importe que votre pain, que votre vin vous coûtent le double, si vous avez deux fois plus de monnaie pour les acheter?

Quoi qu'il en soit, le pamphlet fit sensation. Quoi ! le pain allait être à vingt sous ? Quoi ! on allait être réduit à payer seize sous une bouteille de mauvais vin ! Quoi ! à moins d'avoir douze livres à donner pour une paire de souliers, les pauvres gens marcheraient pieds-nus ? Les faubourgs se sentirent saisis d'une vague terreur, les nobles et les prêtres triomphaient : Barnave, oubliant qu'on ne mérite pas de jouir de la liberté quand on la refuse à ses adversaires, Barnave courut dénoncer à l'Assemblée la brochure, et son auteur, encore inconnu. On la lut, du haut de la tribune ; mais

qui l'avait écrite? « Moi, » cria d'une voix ferme, Dupont de Nemours. Et la droite d'éclater en applaudissements. L'ordre du jour fut tout ce que la gauche demanda contre l'auteur; mais aux nobles il fallait une victoire : ils la votèrent[1].

Pendant ce temps, courbé sur l'étude du problème qui agitait les esprits, et comme retiré dans ses méditations, Mirabeau se préparait à frapper un coup décisif. Quelle joie dans une partie de la salle, et dans l'autre quelle consternation, quand, le 17 septembre, on le vit paraître à la tribune, sûr de sa force, portant sans effort le poids de ses pensées et souriant d'avance à son triomphe! Ni la joie ni la consternation ne s'étaient trompées. Il souffla une âme aux chiffres, il les rendit vivants; il fit oublier l'aridité du sujet par la vivacité du tour et le pittoresque de l'expression; il pulvérisa toutes les objections, et prenant corps à corps, l'un après l'autre, Necker, Talleyrand, Dupont de Nemours, il les terrassa bien véritablement et leur mit le genou sur la poitrine. Jamais il ne s'était montré plus pressant, plus vigoureux, plus superbe.

Pourquoi cette guerre folle aux assignats, suprême nécessité de l'heure présente, négation héroïque de la banqueroute, salut de la Révolution, coup d'état du peuple? Ah! si, par papier-monnaie, on entendait de vains chiffons ne répondant à aucune valeur réelle, arrière le papier-monnaie, et qu'on se hâtât de bannir de la langue ce mot infâme; car un papier qui n'a pas de gage est une peste circulante. Mais s'agissait-il donc de cela? Est-ce que la question n'était pas de faire circuler des arpents de terre sous la forme d'un billet, de substituer à des terres qui dormaient des terres douées de mouvement et de vie? Est-ce que les biens du clergé

[1] *Moniteur*, séance du 10 décembre 1790.

n'étaient pas là pour servir de garantie aux assignats? Et quelle garantie fut jamais d'un prix plus certain, d'un plus sérieux caractère? Que sont, après tout, considérés dans les objets auxquels ils sont propres, l'or et l'argent? Des métaux de luxe dont l'homme ne saurait tirer parti pour ses vrais besoins. Mais la terre est le bien par excellence, la richesse des richesses, la source de toutes les productions, la mère des métaux eux-mêmes. Et la pièce d'or ou d'argent, qui représente des objets d'une utilité secondaire, vaudrait plus que l'assignat, lorsqu'il représente le premier des biens! Et le signe figuratif de la chose produite aurait plus de solidité que le signe figuratif de la chose productrice! Les assignats, disait-on, ne représenteraient que les domaines nationaux? Fort bien; mais les domaines nationaux, c'était le sol, et le sol représente tout. On affectait de craindre que ce qui restait encore de numéraire ne disparût, attendu que *le papier chasse l'argent* : ce qui chasse l'argent, c'est le mauvais papier, parce que les écus hésitent à s'échanger contre lui; le bon papier les attire, au contraire. Necker avait longuement gémi sur l'absence du signe des échanges, même après l'émission des assignats de première création; et de la plainte qu'avaient exhalée les marchands, les manufacturiers, les artisans, les consommateurs, il s'était hâté de conclure à l'inefficacité du remède proposé : plaisante conclusion! Comme si, avant l'emploi de ce remède, tant calomnié, les marchands, les manufacturiers, les artisans, les consommateurs, n'étaient pas aux abois! Et comme si l'insuffisance des instruments d'échange pouvait provenir de ce qu'on les avait multipliés! Ce qui était vrai, plutôt, c'est que la première émission n'avait pas eu lieu sur une assez vaste échelle; ce qui était vrai, c'est que le service des premiers assignats émis n'avait pas été assez divisé, assez

général, puisqu'il fallait changer un assignat de deux cents livres quand on avait besoin d'une somme moindre. Que ne se décidait-on à être logique; à étendre le bienfait, au lieu de le resserrer; à le faire descendre jusqu'aux dernières couches de la société; à le mettre au service des petites consommations journalières? Et qu'on n'allât pas s'imaginer que les grandes consommations en souffriraient! Certaines gens tremblaient que la monnaie nouvelle ne se portât jusqu'aux derniers rameaux de la circulation et ne se subdivisât comme ces eaux qui, sortant de l'océan, n'y retournent qu'après s'être transformées successivement en vapeurs, en pluies et en rivières : erreur! Il y aurait toujours les gros et les petits échanges. La subdivision était nécessaire pour atteindre la main-d'œuvre, satisfaire aux menues dépenses, aux modestes salaires; mais en matière de grosses ventes, de dépôts, de transports de meubles, les déplacements ne se pouvaient opérer que par grandes masses, et c'était à grands flots que la monnaie continuerait de rouler dans la haute circulation commerciale.

Comparant ensuite les assignats, dont le gage était précis, déterminé, palpable, aux papiers de la plupart des gouvernements étrangers, lesquels reposaient sur des hypothèques toutes morales, sur un vague espoir de stabilité, Mirabeau s'écriait : « J'aimerais mieux avoir une hypothèque sur un jardin que sur un royaume. » En réponse à ceux qui affirmaient que les assignats ne feraient point reparaître le numéraire, il disait : « On est tout aussi fondé à soutenir que les assignats sont inutiles parce qu'ils ne feront point reparaître les espèces, que nous aurions été fondés, durant la disette, a rejeter le riz, parce qu'il ne faisait pas revenir du blé. »

Dupont de Nemours, lui aussi, reçut son coup de

massue. « L'auteur, dit Mirabeau d'un ton moqueur, cite l'exemple de l'Angleterre, où le numéraire surpasse de beaucoup le nôtre : *Aussi*, assure-t-il, *les souliers y coûtent douze livres.* J'aurais beaucoup à dire sur ces souliers de douze livres, espèce de chaussures qui apparemment ont la propriété particulière de coûter douze livres à Londres, et ensuite à raison du transport, des droits d'assurance et d'entrée, de venir s'offrir, à sept livres, rue Dauphine, à Paris. Mais je demanderai à l'auteur pourquoi il ne nous parle pas du prix du pain en Angleterre, puisqu'il s'agissait du pain dans son écrit? Pourquoi il ne nous parle pas en général du prix des aliments de première nécessité dans ce pays-là, du salaire des ouvriers et de la main-d'œuvre ordinaire? Il est vrai qu'il aurait été forcé de convenir que tout cela n'est pas plus cher, que tout cela même est moins cher en Angleterre qu'en France; il aurait vu dès lors que le numéraire doublé ne double pas le prix des choses nécessaires, et il n'aurait pas publié sa brochure. »

Ce discours dont l'immense étendue défiait, de notre part, toute reproduction complète, et dont nous avons dû nous borner à citer quelques traits, Mirabeau le termina d'une manière imposante : « Ce n'est pas ici, dit-il, l'objet d'un choix spéculatif et libre en tout point; c'est une mesure indiquée par la nécessité, une mesure qui nous semble répondre le mieux à tous les besoins, qui entre dans tous les projets qui nous sont offerts, et qui nous redonne quelque empire sur les événements et sur les choses. Des inconvénients, prévus ou imprévus, viennent-ils ensuite à se déclarer? Eh bien! chaque jour n'apporte pas avec lui que ses ombres, il apporte aussi sa lumière : nous travaillerons à réparer ces inconvénients. Les circonstances nous trouveront prêts à leur faire face, et tous les citoyens, si

éminemment intéressés au succès de notre mesure, formeront une fédération patriotique pour la soutenir.... Il faut être grand, savoir être juste, on n'est législateur qu'à ce prix[1]. »

En conséquence, Mirabeau proposa de décréter :

Que la dette exigible serait remboursée en assignats-monnaie, applicables au payement des domaines nationaux;

Qu'il en serait fabriqué pour huit cents millions, ajoutés aux quatre cents millions déjà émis;

Que les assignats seraient brûlés, à mesure de leur rentrée au trésor;

Qu'il n'en pourrait être émis d'autres qu'en proportion de la valeur des domaines nationaux restés invendus, en vertu d'un décret formel du Corps législatif, et à la condition qu'il n'y aurait jamais à la fois une circulation de plus de douze cents millions d'assignats.

La proposition fut adoptée, et constitua le décret rendu, le 29 septembre 1790, à une majorité de cinq cent dix-huit voix contre quatre cent vingt-trois.

Mirabeau venait de servir puissamment la Révolution, et il eut raison de s'en vanter[2]. Quelque formidable qu'ait été, plus tard, la crise enfantée par les assignats, cette crise ne saurait, en aucun cas, être imputée aux auteurs de l'opération, qui fut primitivement conçue avec non moins de sagesse que d'audace. La valeur des assignats solidement hypothéquée, le renouvellement de l'hypothèque par chaque décret et son inscription sur chaque billet émis, le quart de la valeur du gage assigné pour borne à l'émission, et l'obligation stricte, à mesure qu'un domaine national

[1] *Moniteur*, séance du 17 septembre 1790.
[2] *Lettres à Mauvillon*, dans les *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, p. 78.

était vendu, de brûler les assignats qui en avaient payé la valeur, tout cela formait un ensemble de précautions parfaitement combinées. Nous dirons sous l'empire de quelle inexorable fatalité, la Révolution fut conduite à forcer l'emploi d'un moyen sauveur, et par quels services les assignats, même alors, rachetèrent leurs ravages.

CHAPITRE IV.

ANARCHIE.

Troubles dans tout le royaume. — Nouveau code pénal pour la marine. — A Brest, soulèvement des matelots. — Dernière rébellion des parlements. — Les fantômes des 5 et 6 octobre évoqués. — Mirabeau mis hors de cause. — Déchaînement des royalistes contre le duc d'Orléans. — La théorie des émeutes dénoncée par Dupont de Nemours. — L'émeute secrètement recommandée par Mirabeau à la Cour, comme moyen de gouvernement. — La maison de Marat fouillée; coups d'épée dans le lit d'une femme. — La Comédie en pleine insurrection; d'un côté, Talma et Dugazon, patriotes; de l'autre, Mlle Contat, Mlle Raucourt, Fleury. — Affaire des braconniers et des gardes-chasse. — Immense désordre au sein même de l'Assemblée; Maury fait mine d'escalader les tribunes; le président menacé par Cazalès; Mirabeau traité *d'assassin* et de *scélérat*; les *après-dînées* du vicomte de Mirabeau. — Duel de Charles Lameth et de Castries. — Étrange conduite de Mirabeau en cette circonstance. — Sa rivalité avec Bergasse. — Attaque parlementaire contre les ministres; éloquente sortie de Cazalès. — Les ministres dénoncés par Danton. — Changement de cabinet. — Du Portail. — Duport-du-Tertre. — Impuissance de tout pouvoir régulier; la société en gestation.

Et — ne l'oubliez pas, ne l'oubliez pas — ces discussions lumineuses avaient lieu, ces illustres coups d'État de la pensée étaient frappés, au milieu d'un ébranlement universel, au bruit des clameurs poussées de distance en distance par les villes en révolte, à la lueur des torches qui çà et là brûlaient encore dans la main du paysan, lorsque la France enfin, saisie d'une impatience sublime, mais déjà haletante, éperdue, s'élançait sur cette route ignorée où elle eut jusqu'au bout l'orage sur sa tête et le Vésuve à ses pieds.

Qu'on suive à travers le royaume, pendant les mois

d'août et de septembre, l'itinéraire de l'émeute : quel spectacle ! Toulon, Avignon, Marseille, Niort, ne vivent plus que d'une vie fiévreuse. Dans le Languedoc, la Révolution, disent les uns, la contre-révolution, affirment les autres, promène incessamment, pour agiter les esprits, le spectre de la famine à venir. Où courent ces hommes qui, le visage éclairé par un sourire affreux, traversent en hurlant la ville de Saint-Étienne? Ils courent égorger au fond d'une prison un malheureux soupçonné d'être un accapareur, et voilà qu'une municipalité nouvelle est nommée, avec mission de baisser le prix du blé, par un conciliabule d'assassins[1]. A Angers, sous prétexte que le pain était trop cher, mais en réalité, suivant Fréron, parce que le royalisme est derrière eux qui les trompe, leur souffle une fureur insensée et les pousse en avant, les ouvriers employés aux carrières se soulèvent, livrent bataille au régiment de Picardie, sont écrasés, et laissent les cadavres de deux de leurs chefs attachés au gibet[2]. Sur les troubles qui, à la même époque, effrayèrent Orléans et l'ensanglantèrent, il faut entendre Marat : « Le sieur Rimbert, gros marchand vinaigrier, citoyen d'une probité rare, indigné de voir les municipaux d'Orléans accaparer les grains, se mit à la tête des habitants d'un faubourg, pour obliger la municipalité à leur en vendre. La municipalité dissimula, fit avancer des troupes, enleva de nuit le pauvre Rimbert, lui fit faire son procès en deux heures et ordonna qu'on l'exécutât immédiatement. Qui croirait que le bourreau de la ville fut plus délicat que les municipaux? Révolté de la violence de la procédure, il refusa de faire l'exécution nuitamment. Cinq gros bourgeois, intéressés dans le monopole des grains, se dis-

[1] *Moniteur*, séance du soir du 7 septembre 1790.
[2] *L'Orateur du peuple*, t. I, n° 34.

putèrent l'honneur de pendre cet infortuné. Un infâme chirurgien en eut toute la gloire[1]. »

A ces récits lugubres des journaux, la tribune ajoutait les siens. Le 20 août, Dubois-Crancé, tenant à la main une relation que la garde nationale d'Hesdin venait de lui adresser, avait fait savoir aux représentants du peuple qu'Hesdin se trouvait être comme une place de guerre occupée par l'ennemi; que le régiment de Royal-Champagne y avait été frappé d'une interdiction pleine d'insulte; qu'à la réquisition de la municipalité, des troupes étrangères étaient accourues; qu'elles gardaient les faubourgs, les menaçaient, les provoquaient; que, suivant une décision du congrès municipal et militaire, les portes de la ville restaient constamment ouvertes et avaient été clouées; qu'il en était de même des ponts-levis.... Et tout cela, pourquoi? Parce qu'à la suite d'un dîner où les officiers aristocrates de Royal-Champagne avaient outragé la nation en paroles et chanté : *il n'y a rien de bon du côté gauche que le cœur,* une trentaine de cavaliers patriotes s'étaient avisés, le soir, de faire le tour de la place, une chandelle à la main[2]!

Pendant ce temps, une agitation, bien autrement à craindre, régnait parmi les matelots de l'escadre de Brest, prête à se mettre en mer.

Dans sa sollicitude pour tout ce qui était de nature à honorer l'humanité, l'Assemblée nationale avait remanié l'ancien code pénal de la marine, en s'étudiant à le coordonner selon les principes de la Constitution nouvelle.

Elle avait décidé que les peines afflictives encourues par les marins ne pourraient être prononcées que par

[1] *L'Ami du peuple*, n° 225.

[2] *Moniteur*, séance du 20 août 1790. — Voyez aussi, sur ces troubles, *l'Orateur du peuple*, t. I, n° 20.

un conseil de justice, sur le rapport d'un jury militaire.

Attentive à assurer aux matelots le bénéfice d'une décision impartiale, elle avait voulu que, dans le jury auquel serait commis leur sort, trois simples matelots fussent admis à prendre rang à côté d'un officier de l'état-major et de trois officiers mariniers.

Elle avait décrété que la procédure, faite en présence du jury, serait rédigée par écrit et annexée au rôle de l'équipage.

Il est bien vrai qu'elle avait maintenu quelques-unes de ces lois d'airain sans lesquelles la science de s'entretuer sur une grande échelle n'existerait point parmi les hommes ; il est bien vrai qu'elle avait conservé, comme peines afflictives, les coups de corde au cabestan, la cale, la bouline, les galères, la mort...., mais du moins elle avait cherché à adoucir la rigueur de certains de ces châtiments, ainsi qu'il se peut voir dans les dispositions suivantes : « Le matelot condamné à courir la bouline ne pourra être frappé que pendant quatre courses par trente hommes au plus. — En donnant la cale, on ne pourra plonger plus de trois fois dans l'eau l'homme condamné. »

Les délits, du reste, et les peines correspondantes avaient été soigneusement définis d'avance : pour simple fait de désobéissance en matière de service, douze coups de corde au cabestan ; pour désobéissance accompagnée de menaces, la cale ; pour un geste violent à l'adresse d'un officier, les galères ; pour un coup donné à l'officier, la mort.

Hâtons-nous d'ajouter que la sévérité de la loi, dans certains cas prévus, n'atteignait pas les seuls matelots. « Tout officier, était-il dit dans un article du nouveau code, tout officier coupable d'avoir abandonné son poste pendant le combat sera déclaré in-

fâme, » et un autre article portait : « Le commandant de vaisseau qui ferait amener son pavillon lorsqu'il serait encore en état de le défendre, subira la peine de mort. Il ne doit quitter son vaisseau que le dernier. »

Quant aux peines de pure discipline, elles devaient désormais consister, pour le matelot coupable, à être privé de vin pendant un espace de temps qui ne pouvait excéder trois jours; à rester à cheval sur une barre de cabestan pendant une période qui, par jour, ne pouvait excéder deux heures, à porter des fers avec un petit anneau au pied; à en porter avec un anneau et une chaîne traînante[1].

A peine ce nouveau code eut-il été adopté par l'Assemblée, qu'Albert de Rioms, commandant de l'escadre de Brest, s'empressa de répandre une circulaire où il disait : « Les anciennes lois pénales étaient en général vagues et indéterminées, ce qui jetait les chefs dans un arbitraire dont nous devons tous nous applaudir d'être débarrassés. Souvent elles étaient trop sévères pour qu'on ne répugnât pas à leur exécution. La loi nouvelle n'a pas ce double inconvénient. Les châtiments qu'elle inflige sont si bien proportionnés aux fautes et aux crimes, qu'un chef ne peut plus, sans se rendre véritablement coupable, se dispenser de les faire subir aux délinquants.... L'établissement d'un jury prévient les condamnations précipitées qui, rendues dans la chaleur du premier moment, laissaient quelquefois des regrets à ceux qui les avaient prononcées, etc., etc....[2] »

Tout cela était incontestable, et cependant la lecture du nouveau code pénal éveilla dans le cœur du matelot des colères inattendues. La Révolution était venue

[1] Pour plus amples détails, voyez *Anecdotes du règne de Louis XVI*, t. IV, § 11, p. 261-270. — 1791.

[2] *Ibid.*, p. 273 et 274.

donner aux plus obscurs citoyens un sentiment si vif de la dignité humaine, que les marins de Brest se révoltèrent à la seule idée d'avoir à porter au pied, s'ils devenaient coupables, un anneau et une chaîne traînante. Qu'on leur fît subir dans toute sa rigueur le supplice de la cale; que leur sang ruisselât sous les coups de corde; qu'on leur envoyât dans la poitrine les balles qui y font entrer la mort...., à la bonne heure! Mais avoir à traîner une chaîne semblable à celle des galériens; mais se sentir attachés à un anneau infamant.... ah! c'était trop. Saisis de fureur, ils se mutinent, se précipitent dans des chaloupes, et vont frapper à la porte des municipaux de Brest, demandant justice. De son côté, Albert de Rioms écrivait à la municipalité: « Ce ne sont point de véritables marins, ceux qui, au mépris des lois militaires, malgré leurs officiers, malgré leur général, se sont permis d'enlever les chaloupes de presque tous les vaisseaux de l'escadre, et sont allés réclamer devant vous contre la sévérité des peines décrétées par l'Assemblée nationale.... Ils n'ont de marins que le nom. » Les autorités civiles de Brest furent fort effrayées. Où s'arrêterait la sédition, et, si on ne la réprimait pas, comment la fléchir?

L'Assemblée dut intervenir en grande hâte. Elle déclara qu'en créant la peine de l'anneau et de la petite chaîne, elle avait eu pour unique objet de substituer à la peine douloureuse et malsaine des fers sur le pont et du retranchement du vin pendant une longue suite de jours, une peine douce, légère, et qui, rangée dans la catégorie des punitions de discipline, ne pouvait être regardée comme infamante, ni faire supposer aucune similitude entre l'honorable classe des matelots français et de vils criminels [1].

[1] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. VII, p. 218.

Cette déclaration, faite solennellement, ramena un peu de calme à la surface des choses; mais il restait au fond des esprits un bouillonnement sourd.... Albert de Rioms passait pour un aristocrate; Marat, Camille Desmoulins, Fréron, ne cessaient depuis quelque temps de le dénoncer, de le poursuivre, et son nom figurait dans ces correspondances secrètes où Paris enseignait la haine aux provinces, « correspondances funestes, dit Necker, qui, aussi rapides en leurs effets que la baguette de Médée, apaisaient et ranimaient les furies[1]. » Albert de Rioms était donc suspect.

Sur ces entrefaites, arrive *le Léopard*, vaisseau qui, parti de Saint-Domingue, amenait en France plusieurs planteurs forcés de fuir cette colonie. Elle se trouvait alors en proie à des dissensions dont nous présenterons plus loin le tableau, et où les planteurs du *Léopard* n'avaient point joué, comme on le verra, un rôle qui leur méritât le titre de martyrs de la liberté. Mais ils venaient de loin, ils n'avaient point de contradicteurs; un voile épais couvrait encore, aux yeux de tous, les événements de Saint-Domingue, et il était facile aux nouveaux débarqués de mettre le mensonge à la place de la vérité. Aussi ne manquèrent-ils pas de se donner pour des patriotes persécutés. A les entendre, c'était le pur amour de la Révolution qui leur avait valu la haine du gouverneur Peynier; l'assemblée coloniale, dont ils étaient membres, avait été insultée par les ennemis de la liberté; eux, ses défenseurs, ils avaient dû faire voile pour la mère patrie, et, chose horrible! le gouverneur, au moment de leur départ, se préparait à tirer à boulets rouges sur le vaisseau qui les emportait[2]. Là-dessus, grands transports de pitié, de sympathie, d'admiration. Les équipages

[1] *Sur l'administration de M. Necker, par lui-même*, p. 426.
[2] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. VII, p. 219.

prennent feu ; le nom emphatique de *sauveur de la nation* est donné au *Léopard;* les troupes de la marine, municipaux en tête, vont au-devant des quatre-vingt-trois proscrits, leur offrent dans ce qu'elle a de plus affectueux l'hospitalité de la table et du foyer, leur assurent les premières places à la comédie[1]. Ce n'était encore là que le soulèvement, très-pacifique après tout, de l'enthousiasme trompé : vint le soulèvement, moins inoffensif, de l'indignation. Le hasard fit qu'on intercepta une lettre dans laquelle de La Jaille, qui commandait *l'Engageante* à la station de Saint-Domingue, écrivait à Marigny, major-général de la marine à Brest, qu'avec six vaisseaux de ligne il se chargeait de soumettre la colonie. Il n'en fallut pas davantage : les matelots, comme pris subitement de vertige, descendent à terre et se promènent par la ville, qu'ils remplissent de clameurs séditieuses. Ils portaient, ils montraient le décret de l'Assemblée, avec cet écriteau au bas : *Plus de chaîne* ! Ils entourèrent la maison de Marigny et, devant la porte, dressèrent une potence[2].

Aussitôt Albert de Rioms écrivit au ministre de la marine, de La Luzerne, pour demander que sans retard on envoyât à Brest une commission composée de membres de l'Assemblée nationale[3]. Inquiète, mais moins inquiète encore qu'irritée, l'Assemblée, par un décret qu'appuya Barnave, pria le roi d'ordonner le châtiment des fauteurs de la révolte, le désarmement du *Léopard*, et l'envoi à Brest de deux commissaires civils[4]. L'incendie s'éteignit; mais, quinze jours après, trop sûr que son pouvoir, si violemment ébranlé, ne

[1] *Gazette universelle*, n° 296.
[2] *Ibid.*, p. 297.
[3] Extrait d'une lettre d'Albert de Rioms, lue par Curt, dans la séance du 20 septembre 1790.
[4] Décret du 20 septembre 1790.

se raffermirait plus, Albert de Rioms abandonna son commandement[1].

Autre épisode de l'anarchie : les parlements, auxquels personne ne pensait plus, les parlements, qu'on croyait morts et qui l'étaient, se redressèrent tout à coup, comme des cadavres qu'aurait galvanisés une invisible puissance. Il y avait déjà près d'un an qu'ils avaient été mis en vacances[2]; et depuis, des tribunaux provisoires, dont les juges furent pris parmi les avocats, avaient été établis en plusieurs provinces; depuis, l'Assemblée avait illustré son passage sur la scène de l'histoire par une organisation toute nouvelle de la justice[3]; depuis, il avait été pourvu à la liquidation des offices de judicature, laquelle, y compris celle des offices de greffiers, notaires, procureurs, et des offices de chancellerie, ne s'élevait pas à moins de quatre cent cinquante millions[4]! Lors donc que, le 6 septembre 1790, l'Assemblée nationale décréta la suppression définitive, perpétuelle, irrévocable, des parlements, des chambres des comptes, des cours des aides, des requêtes du palais, des présidiaux, des juridictions prévotales, elle ne faisait que régulariser une destruction consommée déjà; elle ne tuait point l'ancienne magistrature, elle scellait seulement la pierre du tombeau.

Aussi l'étonnement fut-il extrême et mêlé de raillerie quand on vit quelques-unes de ces cours, autrefois si redoutables, faire mine de résister : cela ressemblait à une émeute de fantômes. Un jour que

[1] Bertrand de Moleville, *Annales de la Révolution francaise*, t. III, chap. xxx.

[2] Le 3 novembre 1789. — Voyez dans le troisième volume de cet ouvrage le chapitre intitulé *Guerre de la bourgeoisie aux parlements*.

[3] Voy. dans le quatrième volume de cet ouvrage le chapitre intitulé *Organisation de la justice*.

[4] *Règne de Louis XVI*, t. II, § 6.

d'Éprémenil épuisait en faveur d'une institution désormais devenue impossible les élans de sa convulsive éloquence, Lavie avait dit à l'Assemblée, qui murmurait : « Laissez-le, laissez-le discourir; ces deux heures perdues à l'entendre sont le dernier mal que nous feront les parlements[1]; » et ces mots, pleins d'une compassion moqueuse, exprimaient bien le sentiment public.

Mais arriva-t-il jamais aux priviléges de mourir de bonne grâce? La cour de Douai déclara n'enregistrer le décret de suppression qu'*en cédant à l'empire de la force*. A Grenoble, le procureur général du roi se présenta plusieurs fois au palais, sans y rencontrer personne[2]. A Toulouse, les magistrats, plus hardis, protestèrent..., et en quels termes! Ils disaient, dans leur arrêté, que les membres de l'Assemblée nationale avaient, en touchant à la Constitution, violé leur mandat; ils enveloppaient dans leur querelle le clergé, dépouillé de ses biens, et la noblesse, dépouillée de ses droits; ils montraient la religion dégradée; ils annonçaient au peuple que le nouvel ordre judiciaire lui allait apporter, pour prix de sa bienvenue, une aggravation d'impôts....

C'était un appel en forme à la guerre civile, et dans un moment où il semblait que partout on la sentît frémir. Le roi dénonça lui-même l'arrêté aux représentants du peuple; « acte de délire! dit dédaigneusement Robespierre. L'Assemblée peut déclarer aux membres de l'ancien parlement de Toulouse qu'elle leur permet de continuer à être de mauvais citoyens[3]; » et, quelques jours après, comme conclusion à un dis-

[1] *Règne de Louis XVI*, t. II, § 6.
[2] *Ibid.*
[3] Séance du 27 septembre 1790.

cours d'une sévérité terrible, M. de Broglie, nommé rapporteur de cette affaire, demanda que les magistrats rebelles fussent traduits devant le tribunal qui allait être institué pour juger les crimes de lèse-nation. Un seul membre du côté droit, un seul, osa y contredire. C'était Madier[1].

Mais les coupables avaient maint complice caché dans l'ombre du trône. Saint-Priest, chargé, en sa qualité de ministre de l'intérieur, de l'exécution de la sentence, se contenta de la notifier, par simple lettre d'envoi, à la municipalité de Toulouse, sachant à merveille que l'autorité municipale, outre qu'elle se trouvait désarmée, n'avait point à remplir les fonctions du pouvoir exécutif. Fort embarrassés, ceux de la commune de Toulouse prirent le parti de mander les dix magistrats composant l'ancienne chambre des vacations du parlement, et leur firent signer une déclaration ainsi conçue : « *Je, soussigné, prends, sur l'honneur, l'engagement de me représenter, dès que j'en serai requis, et, en conséquence, si je m'absente, soit pour aller à ma maison de campagne ou ailleurs, j'en demanderai la permission à la municipalité*[2]. » Or, quelques jours s'étaient à peine écoulés, que les signataires avaient pris la fuite, d'où la proclamation suivante que publia la municipalité de Toulouse, indignée :

« Nous prions nos voisins et tous les Français jaloux de concourir à la punition de la perfidie, de nous prêter soins et secours pour l'arrestation des sieurs Bardi, Durègne, Cussac, Montégut, Firmi, La Font-Roms, Ségla, Descalone, Rey, Cambron, et du sieur Rességuier, procureur général. Nous sommes convaincus que tous les gens d'honneur se feront une loi de

[1] Bertrand de Moleville, *Annales de la révolution*, t. III, chap. XXXI.
[2] *Règne de Louis XVI*, t. II, § 6.

repousser ignominieusement de leur société et d'abandonner à leur turpitude ceux de ces hommes déshonorés qui n'auraient pas commencé d'expier leur crime par la représentation de leurs personnes, ainsi qu'ils s'y étaient engagés envers nous[1].... »

Toutes ces résistances, toutes ces agitations, tous ces désordres, réagissaient violemment sur Paris, qui, en les concentrant, leur donnait une portée menaçante : soudain, l'on annonce que de noirs mystères vont être mis au jour; que la longue procédure du Châtelet, relative à l'attentat des journées d'octobre, va être soumise au jugement souverain de l'opinion. Les royalistes assurent que Mirabeau est compromis sans retour; ils jurent que le duc d'Orléans est perdu; déjà leurs ressentiments grondent au pied de la tribune, et sur le front de l'abbé Maury brille une joie farouche. Il vint enfin ce rapport, si impatiemment attendu. Mais quelle ne fut point la fureur des royalistes, lorsque, au lieu de s'attaquer aux machinateurs prétendus de l'invasion de Versailles, Chabroud présenta cette invasion comme un coup nécessaire frappé sur les ennemis de la Révolution par le peuple, inspiré; lorsqu'il rappela, pour les flétrir, les complots de la Cour, le trop fameux repas des gardes du corps, le projet sacrilége de conduire le roi à Metz et d'allumer là, au milieu des janissaires de Bouillé, triomphant, la torche par qui devait être le royaume embrasé! Ah! sans doute, il y avait eu conspiration, en octobre : cette conspiration, les courtisans l'avaient ourdie, et le peuple l'avait déjouée! « Les malheurs d'octobre! s'écriait Chabroud en terminant, nous les livrerons à

[1] *Règne de Louis XVI*, t. II, § 6. L'ultra-royaliste Bertrand de Moleville s'est bien gardé de compléter par ce curieux épisode l'histoire des résistances parlementaires, dont il ne parle qu'avec admiration. Voy. son récit dans les *Annales de la Révolution*, t. III, chap. XXXI.

l'histoire, pour l'instruction des races futures : le tableau fidèle qu'elle en conservera, fournira une utile leçon aux rois, aux courtisans et aux peuples[1]. »

Chabroud avait dit : *Nos collègues ne sont point coupables* : Maury, qui sentait sa proie lui échapper, se leva, plein de rage. Il aurait bien voulu faire croire que, dans son cœur, le mépris émoussait, amortissait la haine, et il le déclara en termes formels ; mais cette haine, elle enflammait son visage, elle étincelait dans son regard, elle altérait sa voix, elle précipitait son geste. Il fit avec une complaisance sinistre le compte des morts dont le sang avait souillé le marbre du palais des rois, et montra la fille de Marie-Thérèse s'évadant en chemise, à six heures du matin, pour aller attendre auprès de son mari que les assassins vinssent l'immoler. Le complot, dont des têtes portées au bout de piques sanglantes avaient annoncé à Paris l'épouvantable succès, ce complot « digne d'avoir été tramé au fond des enfers[2], » à quel démon était-il imputable ? Par une tactique aussi habile qu'imprévue, Maury mit hors de cause Mirabeau : il espérait accabler d'autant mieux le duc d'Orléans, en faisant ainsi la solitude autour de ce qu'il appelait ses crimes. Rien d'ailleurs n'empêchait de reprendre plus tard la question de complicité, et, comme Ferrières l'observe, « la Cour — cette partie de la Cour pour qui le marché du tribun à la conscience vendue restait un secret — était bien sûre, si l'instruction continuait, de faire rentrer Mirabeau dans la procédure, au moyen de nouveaux témoins ou du récolement de ceux qui avaient déjà déposé[3]. »

[1] Le rapport de Chabroud, présenté le 20 septembre 1790, occupa deux séances. Voy. le *Moniteur* d'alors.

[2] Discours de Maury, prononcé dans la séance du 20 octobre 1790.

[3] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. VIII, p. 165. Collection Berville et Barrière.

Soit dignité, soit embarras, le duc s'était abstenu de paraître à la séance[1]; mais Mirabeau n'avait eu garde d'y manquer. Il se leva, calme cette fois, et quoique trop orgueilleux pour accepter dans cette affaire un autre rôle que celui d'accusateur, il discuta longuement les diverses charges que l'instruction du Châtelet avait rassemblées contre lui. Puis, comme honteux de s'être défendu, « le secret de cette infernale procédure, dit-il la main étendue vers le côté droit, il est là tout entier; il est dans l'intérêt de ceux dont le témoignage et les calomnies en ont formé le tissu; il est dans les ressources qu'elle a fournies aux ennemis de la Révolution; il est.... il est dans le cœur des juges, et tel qu'il sera bientôt buriné dans l'histoire par la plus juste, par la plus implacable vengeance[2]. »

A ces mots, Mirabeau descend de la tribune, au bruit d'applaudissements qui l'accompagnent jusqu'à sa place et se prolongent longtemps après qu'il s'y est assis[3]. Consternés, les nobles et les évêques gardaient un silence morne. « Dès que la procédure du Châtelet a paru, s'écria Barnave, elle a été jugée. » Il demanda que cette procédure fût enterrée dans le mépris public, rendit hommage au patriotisme du duc d'Orléans, et tout fut dit.

Le lendemain, quand le duc se rendit à l'Assemblée, il y fut reçu avec enthousiasme. Les calomnies dont il avait été l'objet lui comptaient comme vertus. De fait, qui plus que lui fut en butte aux mensonges des partis? N'avait-on point prétendu, par exemple, que, dans son impatience d'être élu maire de Paris, il avait emprunté dix-huit millions en Hollande pour acheter les suffrages? Et cependant lorsqu'au mois d'août, sa can-

[1] *Règne de Louis XVI*, t. II, § 1.
[2] *Mémoires de Ferrières*, t. III, liv. VIII, p. 181.
[3] *Ibid.*

didature avait été opposée à celle de Bailly, il s'était trouvé n'avoir que *douze voix*[1]! De même, lorsque, antérieurement à cette époque, il avait concouru pour la place de commandant du bataillon de Saint-Roch, c'était un simple boucher qui l'avait emporté sur lui[2]! « Jamais, écrivait à ce propos Camille Desmoulins, on ne vit une si grande cherté de suffrages. Philippe d'Orléans n'a pu acheter que douze voix avec ses dix-huit millions, et Bailly en a eu douze mille. Il y a des gens qui ont tout expliqué en disant *l'heureux Bailly* : c'est une belle chose que ce qu'on appelle une *étoile*[3]. »

Le rapport de Chabroud et le vote qui en fut la suite désolèrent, sans les décourager, les ennemis du duc d'Orléans : à lui la responsabilité de l'anarchie, qui lui promettait une couronne à usurper! A lui l'exécrable honneur de traîner sur ses pas, avilies par son or, les passions de la multitude. Car les royalistes affectaient de croire impossible, à moins qu'on ne l'expliquât par une vénalité dégradante, le général ébranlement imprimé aux esprits, et ils avaient fort applaudi Dupont de Nemours, lorsque, dans la séance du 7 septembre, il avait représenté la sédition organisée d'avance, ayant son mot d'ordre, prête à se porter ici ou là au gré de ceux qui la salariaient, et n'attendant d'ordinaire pour éclater que quelque avis conçu de la sorte : tel jour, il y aura une grande commotion,... des assignats,... un opulent pillage, précédé d'une distribution manuelle, au profit des chefs subalternes, des *hommes sûrs*[4].

Chose remarquable! pendant que, du haut de la tribune, Dupont de Nemours dénonçait les meneurs de

[1] *Règne de Louis XVI*, t. II, § 4.
[2] *Ibid.*
[3] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 38.
[4] Bertrand de Moleville, *Annales de la révolution*, t. III, chap. XXX.

clubs et les journalistes patriotes comme les banquiers du désordre, comme les impudents théoriciens de l'émeute, Mirabeau, très-secrètement, très-perfidement, et du fond de son cabinet, conseillait à la Cour l'emploi des soulèvements populaires : « Les émotions populaires, si elles agitaient fréquemment la capitale, auraient deux avantages. En montrant l'insuffisance de la nouvelle force publique, elles feraient désirer une autre forme de gouvernement, une plus grande latitude surtout dans l'autorité royale.... D'un autre côté, elles détruiraient l'influence de Paris sur les provinces.... Mais, pour ne parler que d'un événement plus facile à prévoir, il est possible que la honte de tolérer une insurrection à côté d'une armée de trente mille hommes porte un jour M. de Lafayette à faire tirer sur le peuple. Or, par cela seul, il se blesserait lui-même à mort. Le peuple, qui a demandé la tête de M. de Bouillé pour avoir fait feu sur des soldats révoltés, pardonnerait-il au commandant de la garde nationale, après un combat de citoyens contre citoyens? Quelle doit être la conduite de la Cour, d'après cette théorie sur les émotions populaires? Elle doit très-peu s'en affecter,... paraître cependant les redouter pour avoir le droit de s'en plaindre, et pour donner à M. de Lafayette l'envie de les exciter ou de les tolérer, si cela l'amuse, ou s'il croit, par ce moyen, se rendre nécessaire[1]. »

Ainsi, partout, partout, le vent était à l'anarchie : les royalistes la fomentaient, Dupont de Nemours l'irritait, Mirabeau la conseillait, et Marat.... Marat ne pouvait manquer d'y pousser, lui, l'homme d'État de l'insurrection. De quelle main sûre et impitoyable il

[1] *Vingt-quatrième note du comte de Mirabeau pour la Cour*, dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. II, p. 170 et 171. Paris, 1851.

scalpait les personnes! Quel regard glacé, mais pénétrant, il jetait sur les choses! A Necker, prenant la fuite et gémissant, il avait écrit : « Vous accusez le destin de la singularité de votre vie; que serait-ce si, comme l'ami du peuple, vous étiez le jouet des hommes et la victime de votre patriotisme; si, en proie à une maladie mortelle, vous aviez, comme lui, renoncé à la conservation de vos jours; si vous étiez réduit au pain et à l'eau[1] ! » Apprenant que quelques-uns parlaient de donner Mirabeau pour successeur à Necker : « Ce serait être tombé de la fièvre en chaud mal!... Quelle plus grande indignité que de livrer à un dissipateur infâme la gestion des revenus de l'État[2]? » A propos d'un récent décret de l'Assemblée réglant que le bouton d'uniforme de la garde nationale porterait une couronne civique avec cette légende au milieu : *La loi et le roi* : « Pourquoi le mot *nation* supprimé? Le roi n'est que le premier valet de la nation[3]. »

Lafayette qui, dans ce torrent d'attaques, n'était pas épargné, perdit patience; une expédition nocturne fut commandée contre Marat; les sbires de l'hôtel de ville envahirent sa maison, la fouillèrent; des coups d'épée furent donnés dans le lit d'une dame Meunier, distributrice de *l'Ami du peuple*[4], et, le lendemain, ce Marat dont la parole vibrait en tous lieux, dont le corps semblait n'être nulle part, les faubourgs émerveillés le saluaient invincible.

La Comédie-Française, aussi, qui l'eût dit? avait ses révoltes; du fond des coulisses, où depuis quelque temps elle grondait, l'anarchie fit irruption sur la scène....

[1] Lettre de *l'Ami du peuple à Necker*, dans le journal de Marat, n° 214.

[2] *L'Ami du peuple*, n° 214.

[3] *Ibid.*, n° 215.

[4] *L'Orateur du peuple*, t. I, n° 36.

et ici, il faut céder la parole à Camille Desmoulins! car comment se défendre de reproduire ce charmant récit?

« Pour dépister le comité des recherches...., et occuper les Parisiens ailleurs, j'ai coupé la queue à mon chien, comme Alcibiade, ou plutôt, j'ai imaginé de mesurer, au Théâtre-Français, les forces des patriotes et des aristocrates de la capitale. Vous savez que quelques lois trop dures ayant fait soulever le peuple, Auguste apaisa une sédition, en lui rendant le comédien Pilade, avec qui la troupe des comédiens ordinaires de Mécénas avait déclaré qu'elle ne pouvait plus communiquer. D'après cette influence des comédiens, j'ai pensé que c'était un point capital, pour mon plan de contre-révolution par l'opinion, d'avoir la Comédie de mon côté. Il était malaisé de tirer parti du répertoire en faveur de l'aristocratie. La seule pièce qui eût du succès, Charles IX, était des plus révolutionnaires, et un jeune acteur, par le talent qu'il développait, attirait la foule et enflammait tellement les patriotes contre le clergé, que, comme les Abdéritains, après avoir entendu le comédien Archélaüs dans l'*Andromède* d'Euripide, couraient dans les rues en criant *O amour, tyran des dieux et des hommes!* les Parisiens, après avoir entendu Talma, sortaient en criant: *les calotins à la lanterne!*.... Les fédérés de Provence ayant demandé ou, plutôt, commandé qu'on jouât Charles IX, malgré les observations de Naudet *que la pièce était incendiaire et me déplaisait,* et qu'on ne devait représenter que *des pièces pleines de l'amour des rois pour les peuples et de celui des peuples pour les rois,* elle fut jouée; mais ce furent les derniers applaudissements que reçut M. Talma. La majorité, sifflée, déclara qu'elle ne communiquerait plus avec l'acteur applaudi. Depuis cette radiation de M. Talma, les patriotes n'ont cessé de le rappeler. Enfin ses cama-

rades ayant promis de rendre compte vendredi des causes de cette radiation, les habitués de la Comédie, aristocrates et démocrates, sont venus en force au spectacle, chacun pour soutenir sa querelle. Suleau, premier paillasse de l'aristocratie, depuis la retraite de Mirabeau Tonneau, avait apporté une sonnette pour rappeler à l'ordre. M. Fleury s'est présenté en noir et *ganté* : « Ma société, a-t-il dit, persuadée que M. Talma a « trahi ses intérêts, a arrêté unanimement qu'elle n'au- « rait plus de rapport avec lui. » A ces mots, la dispute est devenue générale, et il s'est fait un tel vacarme, qu'on croyait être dans le cul-de-sac des Noirs. L'apôtre Suleau faisait aller en vain sa sonnette. « Quoi! « disait certain magistrat pour qui Mlle Contat a eu des « bontés, y pensez-vous de préférer M. Talma à Mlle Con- « tat? » Le pour et le contre s'échauffaient et allaient se battre. « Tant mieux! dit le sieur N.... qui était dans la « coulisse; s'il y a des épées tirées nous serons les plus « forts.... » Le patriote Dugazon, entendant ce propos, ne peut se contenir, il s'élance sur la scène et s'écrie : « Messieurs, je dénonce toute la Comédie; il est faux que « M. Talma ait trahi la société; tout son crime est d'a- « voir dit qu'on pouvait jouer Charles IX. » A ce dévouement héroïque de Dugazon pour un patriote opprimé, le tumulte devint si violent, qu'on fut obligé d'aller chercher M. le maire. » Arrivé là, Camille raconte comment l'autorité de Bailly et celle du conseil municipal furent méconnues par les comédiens en révolte. Puis : « Ordre affiché partout, continue-t-il, qui enjoint aux comédiens de jouer provisoirement avec M. Talma. Insurrection de la troupe contre la municipalité. Florence s'écrie qu'il veut plutôt être coupé en morceaux; Mlle Contat promet le secours du roi de Suède et de M. d'Artois; Mlle Raucourt jure de ne pas céder, même au drapeau rouge; Desessart menace de faire perdre à

Thalie, par sa retraite, les pièces à gros ventre, et Naudet d'enlever à Melpomène les pièces à capuchon; Fleury et Grammont disent qu'on *les forcera de porter les clefs de leur salle au roi*. « Je vois bien, messieurs, que vous « ne voulez *traiter que de couronne à couronne,* » répond fort ingénieusement M. Bailly. Pour Dorival, il veut se battre avec Dugazon. « Apporte-moi, dit celui-ci, un « pouvoir de tes créanciers de te tuer, et tu es mort en « dix minutes.... » Vous voyez bien, M. Pitt, que nos affaires avancent, que sur le terrain même des Cordeliers, et au Théâtre de la Nation, la contre-révolution est faite[1].... »

Ce curieux soulèvement des comédiens n'est pas le seul trait caractéristique de l'esprit du moment. Le parc de Versailles avait été abandonné aux *plaisirs* de Louis XVI, roi chasseur par excellence, sauf quelques parties qu'on avait bien voulu réserver au public. Il advint que, dans ces parties réservées, des coups de fusil furent tirés; et aussitôt les gardes-chasse de mettre le holà. Arrêté du directoire du département condamnant les gardes-chasse. Déclaration de la municipalité de Versailles blâmant l'arrêté du directoire et lui attribuant une prétendue insurrection de trois mille braconniers. Décret de l'Assemblée donnant tort au directoire et raison à la municipalité. Longues clameurs de la presse patriote contre le décret. Il avait été demandé cependant par des hommes de la gauche, par Barère, par Charles Lameth. Raison de plus pour Marat d'éclater en invectives; il pouvait crier à la trahison : quelle bonne fortune! « O Lameth, voulez-vous nous faire oublier les Malouet, les Cazalès, les Maury, les Foucault?... Quel nom plus que le vôtre mériterait d'être couvert d'opprobre[2]? »

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 44.
[2] *L'Ami du peuple*, n° 227.

Il faut bien le dire : ce n'était pas seulement autour de l'Assemblée et à ses pieds qu'était le désordre : elle le portait dans son sein. Que d'étranges scènes ! Tantôt, c'était Maury qui, à l'exemple du vicomte de Mirabeau, se mettait en devoir d'escalader les tribunes [1] ; tantôt c'était Cazalès qui, saisi d'une fureur insensée, s'élançait vers le président et lui montrait le poing, tandis que, d'un commun élan, mais au milieu d'un silence solennel, les membres de la majorité se découvraient, devant le président, couvert, en signe de douleur et de respect [2]. *Mirabeau parle comme un scélérat et un assassin,* s'écria un jour, en pleine séance, un député nommé Guilhermy, emportement à peine croyable qui bouleversa l'Assemblée, et que le coupable dut expier par trente-six heures d'arrêt dans sa propre maison [3]. Dans une autre circonstance, on vit le frère aîné de ce même Mirabeau, qu'on voulait rappeler à l'ordre pour deux démentis grossiers donnés à Robespierre, prendre possession de la tribune, en repousser brutalement ses adversaires, les traiter de lâches. On juge quels cris de rage furent poussés, quelle tempête éclata ! Les uns voulaient qu'on bannît de l'Assemblée pendant toute la durée de la session l'auteur de l'outrage; les autres, qu'on lui imprimât la flétrissure d'une expulsion définitive et irrévocable; d'autres demandaient, avec une indulgence moqueuse et cruelle, qu'on ne lui permît pas de paraître aux séances *les après-dînées* : Menou, qui présidait, conclut à l'amnistier purement et simplement, attendu *qu'il n'était pas dans son sang-froid,* et n'avait pas cru par conséquent manquer à l'Assemblée [4].

Presque toujours, en France, il y a le point d'hon-

[1] *L'Orateur du peuple*, t. I, n° XXXVI.
[2] *Règne de Louis XVI*, t. VI, § 23. Paris, 1791.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*

neur du courage, au fond des querelles. Nous avons raconté comment Barnave, un jour, fut insulté par Cazalès, et quelles furent les suites : à leur tour, Mirabeau, Rœderer, Menou, Rabaut-Saint-Étienne, Bernard, Goffin, Charles Lameth, se virent provoqués par des membres du côté droit, ligue de spadassins, disaient les patriotes indignés[1]. C'était surtout aux Lameth, déserteurs de la noblesse, que s'adressait cette haine avide de meurtres. Le 11 novembre, un jeune officier de Mestre-de-Camp, Chauvigny de Blot, appelle Charles Lameth sous le vestibule de l'Assemblée, et d'une voix où grondait la menace : « C'est vous, monsieur, qui avez corrompu le régiment de Mestre-de-Camp, vous qui l'avez poussé à la révolte. J'ai eu l'honneur de servir dans ce corps, et je viens vous demander satisfaction. » Il s'agissait d'une affaire qui datait de loin : Charles Lameth répondit froidement : « Puisque vous avez attendu jusqu'à ce moment pour vous plaindre, vous pouvez bien attendre encore : je vous ajourne à la fin de la session. — Prenez garde! Je proclamerai partout que vous êtes un lâche. — Personne ne vous croira. »

Tel est le récit de Bertrand de Moleville[2]; la plupart des journaux et écrits du temps assignent aux ressentiments du provocateur des motifs plus personnels, celui de sa candidature que Lameth aurait combattue et fait échouer. Quoi qu'il en soit, ce Chauvigny de Blot n'était pas sans avoir appris son rôle sanglant; on sut, depuis, que chaque jour il s'exerçait au pistolet dans le jardin de Biré, son beau-père, et qu'il en était venu à placer, à cinquante pas de distance, une balle dans un écu de trois livres[3]. Les amis de Charles Lameth le

[1] *Règne de Louis XVI*, t. VI, § 23. Paris, 1791.
[2] *Annales de la Révolution*, t. III, chap. XXXII.
[3] *Règne de Louis XVI*, t. VI, § 23.

confirmèrent dans sa résolution; mais quand il parut à l'Assemblée, mille brocards injurieux, partis du côté droit, l'assaillirent. Pour rester jusqu'au bout maître de lui-même, peut-être aurait-il fallu qu'il se rappelât cette belle parole de son frère : *Je ferai toujours en sorte de me rendre digne de la calomnie*[1]. A Lautrec, qui était boiteux et qui l'insultait, il ne répondit que par le geste de la pitié[2]; mais Castries, qu'il avait accusé d'avoir mis un spadassin à sa poursuite, lui demandant raison, il accepta aussitôt l'offre d'un combat singulier. Ils se rendirent l'un et l'autre au Champ de Mars, accompagnés de leurs témoins. Castries présentait des pistolets : Lameth préféra l'épée[3], et le duel commença. Dans une lettre au comte de La Marck, Mirabeau en raconte ainsi le dénoûment : « Lameth ne pare jamais l'épée à la main ; il fait coup pour coup, comptant sur sa taille et sa vitesse. La petite stature de Castries lui a sauvé le coup qui a passé sur l'épaule, et Lameth a paré avec le bras un coup qui lui venait à la poitrine. Les tendons sont offensés, la gaîne en est déchirée; il avait hier de véritables convulsions[4]. »

A cette nouvelle, tout Paris fut sur pied, et les faubourgs se mirent à pousser un rugissement formidable. Le bruit, activement répandu, que l'épée de Castries était empoisonnée, ajoutait à la fureur populaire. Les *Actes des apôtres* publièrent cette épigramme :

Sur un point important il est un grand débat
De mons Castries la lame de l'épée
Est-elle ou non empoisonnée ?
J'affirme qu'elle l'est..., mais depuis le combat[5].

[1] *Règne de Louis XVI*, t. VI, § 23.
[2] *L'Orateur du peuple*, t. II, n° 30.
[3] *Règne de Louis XVI*, t. VI, § 23.
[4] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. II, p. 327 et 328. Paris, 1851.
[5] Citée dans l'*Histoire parlementaire*, t. VIII, p. 61.

Seulement, ce qui excitait dans les uns une joie féroce, arrachait aux autres des cris de rage. Décidée à en finir avec la pratique des duels systématisée, la foule court à l'hôtel du vainqueur, pour le démolir de fond en comble. *Mais cette maison n'est pas à lui*, crie une voix. A ces mots le peuple change de dessein, et voulant que sa vengeance tombe sur M. de Castries seul, il entre dans l'hôtel, casse tout, brise tout : meubles, lits, glaces, tableaux. Mais voici un portrait du roi.... « Arrêtez, dit un citoyen, le roi est inviolable. » Et le portrait, excepté de la proscription générale, est transporté respectueusement à l'hôtel de ville[1]. Lafayette était arrivé sur son cheval blanc, mais fort tard, et souriant à demi à cette exécution populaire : « Il salua tout le monde avec beaucoup de grâce, raconte le journal de Prudhomme, après quoi il fit mettre la baïonnette au bout du fusil[2]. » Le peuple, au reste, entendait que le premier voleur, découvert, serait pendu sur place, et, quand on se retira, chacun avait la veste déboutonnée, la poitrine nue et les poches retournées[3]. Le soir, au Palais-Royal, un promeneur, qui se déclarait pour Castries, courut le risque d'être jeté dans le bassin[4] : ce fut le dernier acte de violence né de l'irritation publique.

L'Assemblée, prévenue trop tard, reçut dans la soirée du lendemain, 13 novembre, une députation du bataillon de Bonne-Nouvelle, envoyée pour requérir un décret contre les duels. Or, comme on applaudissait Fromantin, l'orateur de la députation, « *il n'y a*, s'écria Roye, député d'Angoulême, *il n'y a que des scélérats qui puissent applaudir.* » Violents murmures. A

[1] *Règne de Louis XVI*, t. VI, § 23.
[2] *Révolutions de Paris*, n° 70.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*

l'Abbaye! L'insulteur à l'Abbaye! Barnave veut que Roye soit arrêté séance tenante. Virieu, Foucauld, se présentent successivement à la tribune pour le défendre. De son côté, Malouet avait demandé la parole, prêt à tonner contre les auteurs du pillage de l'hôtel Castries : au moment où il allait parler, Mirabeau s'approche de lui, et, tout bas : « J'ai à provoquer les mêmes mesures que vous; cédez-moi la parole, je serai plus favorablement écouté[1]. » Malouet se retire, et Mirabeau commence en ces termes : « Si au milieu de cette scène odieuse, dans la triste circonstance où nous nous trouvons, dans l'occasion déplorable qui l'a fait éclore.... » Ce début était tel assurément que pouvait le désirer la Cour; mais Mirabeau inspirait aux membres du côté droit une haine qu'ils ne surent ni modérer ni contenir. Là où il aurait dû s'attendre à trouver un appui, l'orateur ne trouva que l'injure. On lui lançait des regards furieux, on murmurait l'insulte à son oreille : sur ces mots de lui « Si je pouvais me livrer à l'ironie, je répondrais au préopinant, » Foucauld l'interrompit : « M. de Mirabeau m'accable toujours d'ironies, il s'acharne sur moi; je demande.... » Irrité alors de l'accueil fait par les royalistes au défenseur d'une cause qui, en ce moment, était la leur, et changeant tout à coup de langage, Mirabeau reprocha violemment au côté droit de professer le mépris des décrets de l'Assemblée, de tourner en dérision la majesté des représentants du peuple, d'arborer la rébellion, et d'appeler cela des actes d'homme libre; puis, l'œil fixé sur Foucauld : « Voilà, monsieur, puisque vous

[1] Récit de Malouet lui-même, reproduit dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. II, p. 331, dans les *Annales de la révolution française*, de Bertrand de Moleville, t. III, chap. XXXII, et dans l'*Histoire du règne de Louis XVI*, par Droz, t. III, *appendice*, p. 293.

n'aimez pas l'ironie, ce que le profond mépris que je dois à votre conduite et à vos discours, m'ordonne de vous adresser[1]. » Dans un inexprimable élan de colère, les royalistes se levèrent; on eut de la peine à en retenir plusieurs qui s'élançaient vers l'orateur, et le tumulte devint effroyable. Mirabeau est rappelé à l'ordre, mais c'en est fait : ce qu'il était venu flétrir, voilà que maintenant il l'exalte, ou du moins il l'excuse. Le peuple, qu'on avait entendu gronder autour de l'hôtel de Castries, et qui s'était emporté jusqu'à l'envahir, n'avait-il pas après tout honoré une vengeance qu'il croyait juste par aucun acte de modération? Ne s'était-il pas arrêté religieusement devant l'image du monarque? N'avait-il pas eu les égards les plus affectueux pour madame de Castries, respectable par son âge, intéressante par son malheur? N'avait-il pas exigé, en se retirant, que chacun vidât ses poches, pour bien constater qu'aucune bassesse n'avait souillé son ressentiment[2]?

Malouet ne pouvait revenir de sa surprise. Au sortir de la séance, il aborda Mirabeau, et, avec un mélange d'étonnement et d'indignation: « Est-ce ainsi, lui dit-il, que vous tenez votre parole. — J'en suis tout confus, répondit celui-ci, mais le moyen de marcher d'accord avec des hommes qui n'aspirent qu'à me voir pendu[3] ! »

A la Cour, l'attitude que Mirabeau venait de prendre parut étrange, inconcevable. C'était la seconde fois que, dans le tribun vénal et vendu, le révolutionnaire se retrouvait; peu de jours auparavant, le 21 octobre, il avait mis une véhémence extraordinaire à appuyer et il avait fait adopter la conclusion d'un rapport qui demandait la substitution du pavillon tricolore au pavil-

[1] *Moniteur*, séance du 13 novembre 1790.
[2] *Ibid.*
[3] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. II, p. 331 et 332, d'après le récit de Malouet.

lon blanc à bord des vaisseaux de l'État[1] : était-ce ainsi que Mirabeau tenait son marché? le 15 novembre, l'archevêque de Toulouse écrivait tristement au comte de La Marck, en se plaignant de Mirabeau : « Comment voulez-vous que la confiance, si nécessaire dans les circonstances où nous sommes, puisse naître après des écarts pareils à celui d'avant-hier[2]? »

Mirabeau, réduit à se justifier, fit passer à la Cour une note dans laquelle il disait : « J'apprends qu'il faut que j'explique ma conduite dans une journée où j'ai cru montrer quelque habileté.... Il faut dissimuler quand on veut suppléer à la force par l'habileté, comme on est obligé de louvoyer dans une tempête. Voilà un de mes principes, et purement fondé sur l'observation des choses humaines, puisqu'il est entièrement opposé à mon caractère naturel.... Il y a deux choses dans mon discours : un portrait très-sévère du désordre qui règne dans l'Assemblée, et un tableau très-indulgent de la conduite du peuple. Avec plus de piété filiale, j'aurais jeté mon manteau sur une mère dans l'ivresse, et je l'ai montrée, au contraire, à tous les regards. C'est sous ce rapport que je méritais d'être rappelé à l'ordre. Quelques scènes de cette espèce achèveraient de ruiner le crédit de l'Assemblée nationale, et si l'art de les faire remarquer est une innocente perfidie, ce n'est pas aux yeux de la Cour qu'elle peut me rendre suspect. Mon second tableau n'est pas plus dangereux. Parmi les traits que j'ai choisis, non pour justifier, mais pour excuser le peuple, ce que j'ai fait le plus remarquer, c'est ce respect religieux pour le portrait du roi, auquel même des séditieux ont donné une garde d'honneur.

[1] Votée dans la séance du 22 octobre 1790. Voy. le *Moniteur*, à cette date.

[2] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. II, p. 333.

Dans un moment où toute la haine d'une grande nation contre les ministres se change en calomnies contre la Cour, il est plus essentiel qu'on ne pense d'apprendre aux provinces qu'ici, même dans son insurrection, le peuple ne confond pas ses ennemis avec le monarque. Les Jacobins, à coup sûr, auraient retranché ce trait-là de mon discours[1]. »

Voilà par quelles raisons, tirées des prétendus avantages d'une hypocrisie vulgaire, Mirabeau était condamné à couvrir le scandale de ses inconséquences! Mais l'œil du public ne pénétrait pas au fond de tous ces mystères; Mirabeau retenait sa popularité, à force de génie, et le soir même du jour où il écrivait la note honteuse qu'on vient de lire, le peuple trompé lui faisait, à la représentation de *Brutus*, un accueil qui ressemblait à un triomphe[2].

Quant à Charles Lameth, sa blessure qui heureusement n'était pas mortelle, lui valut mille marques d'intérêt par où l'esprit public se révélait d'une manière vraiment saisissante. Plusieurs bataillons de l'armée parisienne lui envoyèrent des députés qui, par la bouche de l'un d'eux, s'exprimèrent en ces termes : « Brave Lameth, nos camarades nous députent vers toi pour te témoigner l'intérêt qu'ils prennent à ta santé. *Ils eussent gémi de ta victoire*, juge combien ils déplorent ton malheur. » Les amis de la Constitution, de Cherbourg, lui écrivirent : « Tous les patriotes sont atteints de ta blessure. Voilà le premier chagrin que tu leur causes : nous comptons assez sur ta reconnaissance pour croire que ce sera le dernier[3]. »

[1] *Quarante-deuxième note du comte de Mirabeau, pour la cour. Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, p. 336, 337 et 338.

[2] Voy. le *Moniteur* du 19 novembre 1790.

[3] *Règne de Louis XVI*, t. VI, § 23.

Le récit de la crise ministérielle qui déjà durait depuis deux mois et qui eut alors son dénoûment complétera le tableau de tant d'agitations. Presque aussitôt après le massacre de Nancy, le peuple avait commencé à pousser contre les ministres un cri vengeur. A la voix des clubs, on avait vu un rassemblement, qu'on évaluait à plus de cinquante mille hommes, se porter sur l'Assemblée, pour obtenir d'elle l'expulsion du ministère[1]; La Tour du Pin avait été personnellement mis en danger et contraint de chercher refuge chez une dame du faubourg Saint-Germain[2] : la fermentation était terrible. Arriva sur ces entrefaites la nouvelle des troubles de Brest, dont il a été parlé plus haut, et les révolutionnaires de l'Assemblée, pactisant avec les colères de la place publique, résolurent de profiter de l'occasion pour dénoncer les ministres comme les seuls et véritables auteurs du vaste désordre auquel le royaume était en proie. La Cour eut vent de ce dessein avant son accomplissement : quel parti prendrait-elle, quand le renvoi des ministres lui serait demandé à la fois par un décret de l'Assemblée et par les clameurs de la multitude? Bergasse, secrètement consulté, répondit qu'il fallait céder de manière à paraître sous l'oppression, et inviter l'Assemblée à composer elle-même le ministère nouveau, ce qui rejetterait sur elle la responsabilité du choix et ne tarderait pas à la compromettre aux yeux de l'opinion. Bergasse ne s'en tint pas à ce conseil artificieux : de sa propre main, il rédigea dans le sens indiqué un projet de discours[3] qu'il fit remettre à Louis XVI. Immense fut le dépit de Mirabeau, lorsque, par des moyens qui sont restés un mystère, il sut à n'en

[1] *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, p. 120. Paris, 1835.
[2] *L'Orateur du peuple*, t. I, n° XXXII.
[3] Voy. ce projet dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. II, p. 238, 239, 240, 241 et 242.

pas douter qu'il y avait auprès du roi un autre conseiller occulte, un autre confident que lui, et que ce confident, ce conseiller.... c'était Bergasse! Il écrivit au comte de La Marck une lettre *ab irato*, laquelle commençait par ces mots : POUR VOUS SEUL ! Il s'y plaignait avec amertume du *royal bétail :* « c'est donc, s'écriait-il, — par allusion à certaines croyances de Bergasse, grand partisan de Mesmer, — c'est donc sur le trépied de l'illuminisme qu'ils vont chercher un remède à leurs maux !... O démence[1] ! » Et à cette lettre il joignait sa *trente-troisième note pour la Cour*. On y lit : « Le refus que fera le roi de nommer forcera, disent-ils, l'Assemblée de choisir elle-même, d'exercer tous les pouvoirs, de dévoiler son despotisme. Non, l'Assemblée ne nommera point ; elle invitera d'abord le roi à remplir les devoirs de sa haute magistrature.... Sur un second refus, elle ordonnera de nommer. Sur un troisième refus.... Je frémis d'y penser ; mais qui dira la vérité si j'ai la faiblesse de la cacher ? — Sur un troisième refus, elle ne laissera que l'alternative d'abdiquer ou d'obéir ! » En conséquence, ce que Mirabeau conseillait à la Cour, lui, c'était de prévenir le décret de renvoi, en exigeant tout de suite la démission des ministres, en l'acceptant, en la faisant notifier, et de former le nouveau ministère de manière que Lafayette ne pût pas le regarder comme à lui. Il faut, ajoutait-il, « que les Jacobins adoptent et soutiennent ce nouveau ministère, et qu'il puisse s'entendre avec ceux à qui le roi veut bien accorder quelque confiance[2]. »

C'était le 18 octobre que Mirabeau écrivait cela, et, le lendemain, Menou, au nom des comités diplomatique, colonial, militaire et de la marine, venait deman-

[1] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. II, p. 238.

[2] *Ibid.*, p. 245 et 248.

der le renvoi des ministres. Cazalès se leva aussitôt pour combattre la proposition comme attentatoire à la prérogative royale. Il fut admirable d'éloquence :

« Si j'eusse pu vaincre, dit-il, l'extrême répugnance qu'éprouve un galant homme à attaquer des ministres sans considération et sans autorité, je me serais porté leur accusateur. Je les aurais accusés d'avoir trahi l'autorité royale dont ils sont dépositaires : c'est un crime de lèse-nation ; car cette autorité défend les peuples du despotisme des assemblées nationales, comme les assemblées nationales défendent les peuples du despotisme des rois. J'aurais accusé votre fugitif Necker de s'être constamment tenu derrière la toile, quand son devoir l'appelait à jouer un rôle honorable et périlleux... ; j'aurais accusé le ministre de la guerre d'avoir donné des congés à tous les officiers qui en ont demandé, d'avoir souffert qu'ils quittassent leurs régiments, de n'avoir pas fait juger et noter d'infamie ceux qui abandonneraient leur poste parce qu'il était difficile et dangereux, et d'être, par là, la cause principale des insurrections qui ont éclaté dans l'armée ; j'aurais accusé le ministre des provinces d'avoir souffert que les ordres du roi fussent désobéis, de n'avoir pas déployé toute la force publique pour en assurer l'exécution, sauf à répondre sur sa tête de la légitimité de ses ordres ; je les aurais accusés tous d'avoir donné au roi les plus lâches conseils.... Les mesures violentes, les principes exagérés sont des suites de la faillibilité de l'esprit humain : les actions peuvent être atroces et les intentions pures ; mais comment excuser ces âmes froides et viles que n'échauffa jamais le saint amour de la patrie ; ces âmes concentrées dans l'abjection du moi personnel, s'isolant de la chose publique, parce que la chose publique est en danger ; gardant une neutralité honteuse quand les plus grands intérêts

se balancent, et courant se cacher lâchement lorsque les méchants s'agitent?... Pendant les longues convulsions dont l'Angleterre fut agitée sous le règne de l'infortuné Charles Ier, Strafford, dont les talents égalaient les vertus, périt sur un échafaud; mais l'Angleterre pleura sur sa tombe, mais l'Europe entière admira sa vertu, et son nom est devenu l'objet du culte de ses concitoyens. Voilà l'exemple que des ministres fidèles auraient dû suivre. S'ils ne se sentent pas le courage de périr ou de soutenir la monarchie ébranlée..., qu'ils fuient! Strafford mourut. Eh! n'est-il pas mort aussi ce ministre qui lâchement abandonna la France aux maux qu'il avait suscités? Son nom n'est-il pas effacé de la liste des vivants? N'éprouve-t-il pas le supplice de se survivre à lui-même et de ne laisser à l'histoire que le souvenir de son opprobre? Quant aux serviles compagnons de ses travaux et de sa honte, objets présents de votre délibération, ne peut-on pas leur appliquer ce vers du Tasse :

« Ils allaient encore, mais ils étaient morts? »

Cazalès soutint ensuite que la proposition était de nature à ébranler les principes constitutifs de la monarchie; que l'envahissement de la puissance exécutive par le pouvoir législatif conduisait droit à un despotisme intolérable; qu'il n'y avait point d'exemple, dans l'histoire, d'un ministre renvoyé sur le vœu d'un parlement; que, lors de la grande lutte entre Charles Ier et les communes d'Angleterre, celles-ci, qui osèrent presque tout, et même tuer le roi, n'osèrent pas lui forcer la main dans le choix de ses conseillers; que, si l'on voulait renverser les ministres, il fallait au moins articuler contre eux des accusations précises, toute accusation vague étant une invention de tyran;

que, si c'était à la royauté qu'on visait, les vrais amis de la monarchie savaient ce qui, dans ce cas, leur restait à faire : se ranger autour du trône et s'ensevelir sous ses ruines[1].

Le débat fut vif, mais les paroles de Cazalès s'étaient imprimées dans les âmes en traits de feu. Dans la séance du 20 octobre, la proposition de Beaumets, qui demandait en faveur de Montmorin, ministre des affaires étrangères, une exception sympathique, fut favorablement accueillie par plusieurs membres, et la motion de Menou, qui concluait au renvoi des ministres, fut rejetée, à la majorité de 405 voix contre 340[2].

Huit jours après, le comte de La Luzerne, ministre de la marine, donnait sa démission. Il fut remplacé par Fleurieu.

La Luzerne passait pour avoir le goût des lettres; on lui attribuait une traduction de la *Retraite des Dix mille*, de Xénophon[3]; mais il ne possédait aucune des qualités ni des connaissances que son poste exigeait. En outre, on l'accusait d'avoir administré Saint-Domingue, dont il avait été gouverneur pendant deux ans, avec beaucoup de dureté, d'arbitraire et d'insolence.

Sa retraite ne fit qu'encourager les clubs à désirer davantage. Le 10 novembre, Bailly, après deux refus, se vit forcé de conduire à la barre de l'Assemblée une députation chargée de présenter, au nom des quarante-huit sections, une adresse qui requérait l'expulsion des ministres, et l'organisation d'une haute cour nationale pour les juger. Cette adresse fut lue par le redoutable Danton[4]. Le président répondit d'une manière

[1] *Moniteur*, séance du 19 octobre 1790.
[2] Séance du 20 octobre 1790.
[3] *Règne de Louis XVI*, t. IV, § 11.
[4] *Moniteur*, séance du 10 novembre 1790.

vague; mais la démarche se trouva si décisive, qu'elle entraîna presque immédiatement la dislocation du ministère. Le 16, La Tour-du-Pin céda la direction de la guerre à Duportail, et, le 20, Champion de Cicé remit les sceaux à Duport-du-Tertre; de sorte qu'il ne restait plus, de l'ancien cabinet, que Saint-Priest à l'intérieur, et Montmorin aux affaires étrangères[1]. Pour ce qui est du trésor public, c'était l'Assemblée, on l'a vu, qui en avait pris la direction, et Necker n'avait d'autre successeur que le premier commis Dufresne[2].

Le maintien de Saint-Priest fut le seul regret mêlé à l'expression de la joie publique. Contre Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, les griefs étaient nombreux; on lui reprochait d'avoir frauduleusement retardé la publication de certains décrets révolutionnaires, d'avoir altéré le texte de plusieurs autres[3], d'avoir choisi pour commissaires du roi des hommes ouvertement hostiles au régime nouveau, et, entre autres, ce Boucher d'Argis que Marat avait su rendre si odieux à la capitale : sa chute fut donc saluée par un long cri d'allégresse, et chacun répéta cette belle parole d'un membre de l'Assemblée : *Que la loi reste, et que M. le garde des sceaux passe*[4]. On ne fut pas non plus sans se réjouir de la retraite de La Tour-du-Pin, contre qui le sang des soldats de Châteauvieux criait vengeance.

Aussi bien, les nouveaux ministres éveillaient dans tous les cœurs un sentiment de patriotique espoir. Fleurieu s'était adonné d'une manière spéciale à l'étude du gouvernement des mers, et si ses convictions politiques n'avaient pas jeté grand éclat, au moins pou-

[1] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. VIII, p. 145.
[2] *Ibid.*
[3] Discours de Danton, dans la séance du 10 novembre 1790.
[4] *Règne de Louis XVI*, t. II, § 6.

vait-on compter qu'à la tête du département de la marine, il déploierait les connaissances requises[1].

Duportail, qui commandait les troupes de Normandie quand on l'appela au ministère de la guerre, avait combattu avec distinction pour l'indépendance de l'Amérique. Son premier acte fut d'assembler les commis du bureau de la guerre et de leur dire : « J'aime la Révolution. Mes principes, d'accord avec mon devoir, me portent à la soutenir avec autant de persévérance que de courage, et je vous déclare que, si tous ceux qui travaillent sous mes ordres ne sont pas animés du même zèle, ils peuvent se retirer[2]. »

Quant à Duport-du-Tertre, dont Mirabeau caractérisait l'avénement en ces termes : « Voilà donc Duport-du-Tertre aux sceaux, c'est-à-dire M. Cassandre au lieu de Crispin[3], » la vérité est que sa présence aux affaires excita une sorte d'enthousiasme qui déconcerta jusqu'aux défiances de Marat. C'était un homme fort simple, fort modeste, d'une fortune bornée, d'une droiture reconnue. Avocat d'abord, puis substitut du procureur de la commune, il lui était arrivé, bonheur rare dans un temps où l'opinion se montrait si ombrageuse, d'exercer des fonctions de police sans donner lieu à une seule plainte. Il habitait un quatrième étage. Quelqu'un lui ayant dit : « Je croyais que vous demeuriez au troisième, » il répondit : « J'occupe l'appartement au-dessus de mon tailleur[4]. » Sa modestie et son intégrité charmèrent. Le conseil général de la commune de Paris venait de nommer, pour l'aller complimenter, une députation composée de quatre

[1] *Règne de Louis XVI*, t. II, § 6.
[2] *Ibid.*
[3] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. II, p. 347.
[4] *Règne de Louis XVI*, t. II, § 6.

membres de la municipalité et de huit notables, lorsqu'on l'annonça lui-même. Il entra au milieu des applaudissements, et prononça, en remettant son écharpe de substitut, des paroles si touchantes, que, sur la motion de Cahier de Gerville, il fut embrassé par tous les assistants[1].

La Révolution et le pouvoir allaient-ils donc faire alliance? Allait-on assister enfin à ce noble spectacle de l'ordre dans la liberté? Hélas! non. Car la société était en gestation de son avenir; et si l'anarchie inséparable de ces sortes de labeurs vous scandalise, demandez donc à la nature pourquoi il lui a plu d'associer la douleur au sublime effort de l'enfantement! Bientôt, bientôt, sur cette scène de la Révolution, devenue plus orageuse que jamais, Saint-Just apparaîtra, et, à la lueur des éclairs, au bruit de la foudre, il dira ce mot profond : L'homme pleure en naissant!

[1] *Règne de Louis XVI*, t. II, § 6.

CHAPITRE V.

LES CLUBS.

Le club des Jacobins. – Son personnel des premières heures. — Son règlement. — Ses principes. — L'*Augustine*. — Les *Impartiaux*. — Le *club Français*. — Schisme dans la société des Jacobins. — Le club de 89; son faste. — Liste des Jacobins à la fin de 1790; remarquable composition de cette liste. — Le duc de Chartres aux Jacobins; sa vie jacobine racontée par lui-même. — Collot-d'Herbois aux Jacobins. — Définition du vrai jacobin. — La théorie de la délation. — Club des Cordeliers; son origine; sa physionomie. — Langage grave du club des Jacobins dans ses manifestes; ses rapports avec les sociétés affiliées. — Les Jacobins de Lons-le-Saulnier. — Journal des Jacobins, confié à Laclos. — Attaques contre le club des Jacobins; sa popularité croissante. — Des clubs partout. — Club dans une écurie. — Jean Bart. — Lutte entre le club des Jacobins et le Cercle social. — Fermeture du Club monarchique. — Conclusion.

Au-dessus de cette agitation immense flottaient, comme autant de navires sur un océan furieux, les clubs, et, en première ligne, celui des Jacobins.

Dans notre Versailles d'aujourd'hui, dans cette ville de la solitude et du silence, on montre aux étrangers, comme une merveille des âges éteints, un édifice appelé, depuis Louis XIV, le *Reposoir*[1]. C'est un temple, un temple protestant, c'est-à-dire consacré à la prédication de ce culte austère, qui commença par être une révolte. Oh! si quelque puissant mortel, doué du don de prophétie, eût pénétré dans ce lieu sombre, vers la fin de 1789, avant les fatidiques journées d'octobre,

[1] Renseignement donné par un habitant de Versailles, bibliothécaire de la ville.

quel tressaillement il aurait éprouvé, en trouvant là, émus d'un même désir, animés d'un même enthousiasme, assis côte à côte et la main dans la main, ceux qui furent, un peu plus tard, les constitutionnels, les Girondins, les Montagnards, les sans-culottes, les thermidoriens, les philanthropes; ceux qui tour à tour, et l'un contre l'autre, disposèrent de la hache du bourreau : Mounier et Pétion, Sieyès et Volney, Barnave et Barère, Camus, Rewbel, Laréveillère-Lépaux, Buzot, Robespierre, Vadier, Boissy d'Anglas, Talleyrand! Mais, chose non moins saisissante, ceci est un club fondé par les députés de Bretagne, pour rendre plus énergique contre le régime ancien l'action de l'Assemblée nationale, pour en finir plus vite avec les priviléges de naissance, avec les titres, avec la noblesse, et voilà que dans ce *Comité breton* qui va être et restera pour l'histoire le *club des Jacobins*, les gentilshommes se pressent en foule! quel Dieu juste ou quel démon railleur pousse donc là, pêle-mêle avec tant de plébéiens ombrageux et tant de philosophes irrités, le duc d'Orléans, le duc de La Rochefoucauld, Mathieu de Montmorency, le vicomte de Noailles, le marquis de Jaucourt, Biron, de Broglie, d'Aiguillon, Castellane, et les deux Lameth, et Lafayette et Mirabeau?

Nous avons déjà dit que, transporté à Paris, quand le peuple y eut conduit le roi fait prisonnier, le *comité breton* loua aux frères prêcheurs dominicains une salle de couvent qu'ils possédaient, s'y installa, admit de simples citoyens à prendre place sur ses bancs, primitivement réservés aux seuls membres de l'Assemblée nationale, et adopta le nom de *Société des amis de la Constitution*.

Nom pacifique et légal s'il en fut, et indiquant un but très à portée! De quoi s'agissait-il, en effet? De bouleverser la France, de faire trembler le monde sur

ses vieux fondements? Non : discuter d'avance les questions à décider dans l'Assemblée, travailler à l'établissement de la constitution, et correspondre avec des sociétés de même nature, à supposer qu'il s'en formât d'autres..., l'ambition des fondateurs n'allait pas au delà [1]. Mais quelle révolution n'a pas ses effets de mirage, et ses horizons qui reculent, qui reculent indéfiniment à mesure qu'on avance?

Plusieurs projets de règlement avaient été proposés, votés en partie : voici celui auquel on s'arrêta définitivement :

Il y eut un président, un vice-président, quatre secrétaires, douze inspecteurs, quatre censeurs, huit commissaires-introducteurs, un trésorier, un archiviste. — Le gouvernement du club fut divisé en cinq comités : de *présentation*, de *correspondance*, d'*administration*, de *rapports*, de *surveillance*; on convint qu'ils seraient renouvelés tous les trois mois. — Les nominations avaient lieu par la voie élective. — Tout candidat dut être présenté par un membre de la société et appuyé par deux autres membres ayant au moins un an de domicile dans la ville. La peine d'exclusion était suspendue sur quiconque aurait présenté un candidat sans le bien connaître. Il fallait que les demandes en admission fussent écrites. Les noms des candidats étant affichés dans la salle, les membres opposants n'avaient qu'à faire une croix à côté du nom qu'ils voulaient écarter, mais ils étaient tenus de donner leurs motifs, dans la huitaine, au comité de présentation, faute de quoi on passait outre. L'admission du candidat une fois prononcée, il était conduit à la tribune, accompagné de ses introducteurs, et on lui

[1] Voy. le règlement de la *Société des Amis de la Constitution*, tel qu'il est publié dans le n° 73 des *Actes des Apôtres*.

lisait la formule suivante à laquelle il devait adhérer : « Je jure de vivre libre ou de mourir, de rester fidèle aux principes de la Constitution, d'obéir aux lois, de les faire respecter, de concourir de tout mon pouvoir à leur perfection, de me conformer aux usages et règlements de la société. » — Indépendamment des frais de réception, fixés à 12 livres, chaque membre avait à payer annuellement 24 livres, aux époques des 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre, le tout pour faire face non-seulement aux dépenses intérieures, mais encore à l'impression des circulaires ou à la publication des pamphlets que les circonstances pouvaient rendre nécessaires. Qui ne payait pas se voyait exclus.—L'impulsion à donner aux sociétés affiliées regardait plus particulièrement le *Comité de correspondance*, et comme ses fonctions demandaient beaucoup d'activité, il ne se composait pas de moins de dix-huit membres. Les séances se tenaient le soir. Elles n'avaient eu lieu d'abord que trois fois par semaine, mais elles furent bientôt quotidiennes, la vie du peuple étant devenue haletante, et la révolution n'ayant pas le temps d'attendre.

Telle était l'organisation intérieure du club des Jacobins. Quant à ses principes, il importe de ne point confondre, pour en bien juger, la période qui précéda la scission dont nous allons parler et celle qui la suivit. Jusque vers le milieu de l'année 1790, rien de plus vague que la doctrine des Jacobins, réunis en club. Le préambule de leur premier projet de règlement contient les mots *amour de l'égalité*, *respect du droit des hommes*, *défense des faibles*. Mais comment l'égalité doit-elle être entendue? Jusqu'où s'étend le droit des hommes? Les pauvres sont-ils des faibles dont il faille prendre la défense, et de quelle manière, et contre qui? Sur tout cela, le préambule est muet.

Seulement, on y trouve cette phrase d'une profondeur suspecte : *les institutions contraires à la nature ont besoin d'être soutenues par des lois profondément combinées* [1].

Le 9 janvier 1790, un journal très-répandu dans le peuple, *l'Observateur*, disait : « Il existe à Paris depuis un mois deux associations libres, dont l'une s'occupe sans relâche du bonheur de la nation, et l'autre du bien-être de quelques particuliers. La première, fondée par les députés de Bretagne, se rassemble aux Jacobins de la rue Saint-Honoré; la seconde, formée par des évêques et de gros bénéficiers, se rassemble aux Grands-Augustins. Les bons citoyens craignent l'Augustine, les mauvais ont peur de la Jacobine [2]. »

C'étaient Malouet et quelques-uns de ses amis qui, effrayés des tendances du club des Jacobins, quelque indécises qu'elles fussent encore, avaient voulu lui opposer une société rivale. Mais entre deux forces qu'un destin inexorable poussait à s'entrechoquer avec fureur, un pareil club ne pouvait qu'être écrasé. Décriés au couvent des Grands-Augustins sous le nom de *modérés*, les membres de cette réunion hermaphrodite allèrent achever à la Chaussée d'Antin, sous le nom d'*Impartiaux*, leur inutile carrière. Ils avaient lancé un journal qui, leur ayant survécu, marqua moins comme leur organe que comme leur testament.

A cette tentative téméraire une autre succéda qui n'eut pas un meilleur succès. A la suite de la fameuse motion de dom Gerle, le côté droit s'étant avisé d'ouvrir, aux Capucins, une sorte d'enseignement public, le peuple s'y rendit en foule..., mais pour huer les orateurs. Et ce ne fut pas tout. La presse, se mettant

[1] Préambule reproduit par les *Actes des Apôtres*, n° 73.
[2] *L'Observateur*, n° 70.

de la partie, les malheureux sociétaires furent accablés de railleries en prose et en vers [1].

Cette assemblée des Capucins n'était pas née viable : elle ne tarda pas à se disperser au milieu des huées. Il en fut de même du *Club français ;* car à l'égard de toutes ces réunions aristocratiques, le peuple se montrait impitoyable, et, comme il n'arrive que trop souvent, se faisait tyran pour être libre. « Le peuple, racontait *l'Observateur* au mois de mai 1790, a déniché un club d'aristocrates qui se tenait rue Royale, butte Saint-Roch... C'est un rendez-vous de financiers, de

[1] Veut-on un échantillon de ces attaques, plus vives que délicates?

Pauvres abbés, chers calotins,
On vous a pris votre pécune,
Vos domaines et vos catins.
La perte est, ma foi, peu commune.
Pauvres abbés, que je vous plains !
Partez pour l'Inde ou pour la lune,
Mais n'allez pas aux Capucins*.

A quoi, Marchand ripostait, dans sa *Chronique du Manége*, journal royaliste :

Il est deux partis dans la France:
L'un a fixé sa résidence
Aux Jacobins;
Et l'autre, errant dans cette ville,
Peut avoir à peine un asile
Aux Capucins.

L'un voudrait de la Rome antique
Parodier la République,
Aux Jacobins ;
L'autre, aimant le pouvoir unique,
Tient beaucoup pour le monarchique,
Aux Capucins.

Tous sont égaux, laquais et maîtres,
Ducs et barbiers, catins et prêtres,
Aux Jacobins:
On ose entre eux, pure ignorance !
Établir une différence,
Aux Capucins**.

* *L'Observateur.*
** N° 7 de la *Chronique du Manége.*

robins et de prêtres qu'assemble l'espoir d'une contre-révolution. Une dame de Level leur loue le premier et le second étage de sa maison, à raison de mille écus par mois... Pendant toute cette semaine, il a tenu ses conciliabules au milieu des sifflets et des huées, et ayant toujours une garde nombreuse à l'entour de la maison. « Voilà des aristocrates qui en gardent d'au-« tres, » disait la foule... Bailly se rendit là jeudi, et assura au peuple, ce qui ne le contenta point, que cette assemblée n'avait aucun mauvais dessein. Le lendemain, une ordonnance qui l'autorisait fut affichée... Mais, dans la soirée même, on y courut... Le traiteur qui apportait à manger fut repoussé et forcé de retourner sur ses pas. L'abbé Maury, la veille, avait craché sur le peuple, du haut d'une croisée : il fut conspué à son tour. Le gros Mirabeau tira ses pistolets[1]. » Bref, pour empêcher les choses de tourner au tragique, il ne fallut pas moins qu'une interdiction formelle de la police au *Club français* de continuer ses séances.

C'est ainsi que les Jacobins allaient à exercer, sur la place publique, un pouvoir sans contre-poids. Mais eux-mêmes, ils se divisèrent. Les hommes qui, comme Lafayette, Bailly, Le Chapelier, Sieyès, La Rochefoucauld, voulaient une constitution monarchique, un régime bourgeois, et rien de plus, ne tardèrent pas à s'inquiéter des paroles hardies qui s'échappaient des lèvres de Pétion, d'Antoine, de Salle, de Dumetz ; ils aperçurent tout à coup, ainsi qu'un fantôme qui s'allonge dans l'ombre, une figure grandie.... celle de Robespierre, de Robespierre laissant déjà deviner dans les plis de son front d'étranges pensées, et la peur les prit. Ce n'étaient pourtant encore, dans les premiers

[1] *L'Observateur*, n° 122.

mois de 1790, ni Pétion ni Robespierre, qui primaient, aux Jacobins : les dominateurs du moment, les meneurs souverains, c'étaient les deux Lameth, c'était le grave Duport, c'était le brillant Barnave. Mais, même en de telles mains, un sceptre, et celui-là était plus réel que l'autre!... blessait les regards de Sieyès et de Mirabeau, esprits orgueilleux. Un schisme était donc inévitable : il éclata au mois d'avril 1790. Le 12, les schismatiques « vinrent s'installer pompeusement, raconte Ferrières, dans un superbe appartement du Palais-Royal, avec tout le fracas propre à attirer et à frapper la multitude[1]. » Rien ne manquait au *Club de* 89 de ce qui pouvait lui donner de l'éclat; il compta dans son sein d'opulents financiers; il fit, parmi les académiciens et les philosophes, d'aimables recrues; il put écrire dans son livre d'or les noms de Condorcet et de Clavière, de Marmontel et de Champfort. Là, bientôt, les fleurs, la musique, les vins exquis, furent sommés de rendre la politique charmante. Après le dîner, toujours très-somptueux, on s'étalait sur les balcons, on se plaisait à respirer l'encens de la faveur populaire mêlé à l'air embaumé du soir dans les jardins. Et pendant ce temps, pressés dans leur noir couvent de la rue Saint-Honoré, les Jacobins purs, les vrais Jacobins, s'occupaient, à la lueur de quelques tristes flambeaux, des moyens de pousser la révolution en avant.

Ce n'était pas évidemment au club nouveau qu'un semblable contraste pouvait profiter. La popularité s'use vite, mais combien plus vite quand elle n'est que de la curiosité! La foule que, pendant quelques jours, les clubistes attirèrent sous les fenêtres de leurs salons étincelants, put satisfaire leur vanité, mais elle

[1] Voy. ses Mémoires, t. II, liv. VII, p. 123.

ne servit pas leur puissance; et tandis que les dames de la Halle allaient au club de 89 complimenter le bon Bailly, et le brave Lafayette, et le Breton Le Chapelier, si digne d'être Parisien, et enfin, *notre comte de Mirabeau*, tout ce qu'il y avait de sérieux dans le peuple stationnait aux portes de la vieille salle jacobine, attendant les oracles qui sortiraient de cet antre des sibylles.

Et cet instinct du peuple ne le trompait pas. Car, peu de temps après leur fastueuse installation, on vit ceux des clubistes de 89 qui faisaient partie de l'Assemblée, voter avec les *noirs* dans plusieurs circonstances graves, et par leurs alliances capricieuses avec le côté droit, fournir plus d'une fois à la contre-révolution un triomphe inespéré[1].

Il faut bien croire aussi qu'à tout leur étalage de luxe, les schismatiques du Palais-Royal joignaient beaucoup de corruption, puisque Sieyès, un des leurs pourtant, leur dit un jour dans un accès de vertueuse brutalité : « A l'exception de deux ou trois Jacobins que j'ai en horreur, j'aime tous les membres de cette société, et à l'exception d'une douzaine de membres que j'aime parmi vous, je vous méprise tous[2]. »

Il y eut entre les deux clubs diverses tentatives de rapprochement. Lafayette s'y employa, mais sans succès[3]. Trop habile pour affronter le péril d'une rupture complète, Mirabeau, en se donnant au Palais-Royal, n'avait eu garde de rompre d'une manière définitive avec la rue Saint-Honoré. On le craignait assez pour le

[1] Voy. ce que dit à cet égard Camille Desmoulins, dans le n° 41 de son journal.—Loustalot, quelques jours avant sa mort, exhalait la même plainte, dans les *Révolutions de Paris*.

[2] Ce mot de Sieyès fut cité par Mirabeau dans une célèbre séance du club des Jacobins. Voy. plus loin.

[3] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. VII, p. 125.

recherche, et lui, sentant sa force, mais ne se souciant pas de la compromettre, il mettait à pencher, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, un véritable art de coquette[1].

Cependant, les clubistes de 89 ne se contentaient pas de faire une guerre sourde à leurs aînés. Dans un journal qu'ils présentaient comme les *Mémoires du club* et que rédigeait André Chénier, le frère de l'auteur de *Charles IX*, ils parlèrent, sans trop adoucir la crudité de leurs allusions, « de perturbateurs, de brouillons faméliques, d'hommes par qui il valait mieux être pendu que loué[2]. » Et cela, parce qu'aux Jacobins, Bailly, Sieyès, Lafayette, ne jouissaient pas du privilége de l'inviolabilité. Camille Desmoulins répliqua, et rudement : « Maudit soit, s'écriait-il sur le ton du regret, l'hérésiarque qui a fondé 89 ! » Mais, sur le ton du triomphe, il ajoutait : « Le schisme, qui d'abord nous avait si fort affaiblis, paraît aujourd'hui n'avoir que nettoyé l'aire et séparé l'ivraie du bon grain[3]. »

La vérité est qu'à l'époque où Camille Desmoulins écrivait ces lignes, le club des Jacobins rayonnait déjà sur la France entière, et se trouvait avoir affilié cent quarante villes[4]. D'un autre côté, la scission était loin de lui avoir enlevé tout son personnel littéraire ou aristocratique.

D'une liste publiée le 21 décembre 1790, par ordre de la société, et au bas de laquelle on lit la signature de Mirabeau comme président, celles de Feydel, de Villars, de Verchère, d'Alexandre Beauharnais comme secrétaires, de cette liste il résulte que le nombre des

[1] C'est la comparaison qu'emploie Camille Desmoulins en parlant de lui. Voy. le n° 72 de son journal.

[2] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 41.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

membres s'élevait alors à onze cent vingt, lesquels représentaient :

La noblesse, par de Broglie, de Beauharnais, d'Aiguillon, de Noailles, Alexandre et Charles Lameth ;

Le peuple, par le boucher Legendre et le menuisier Dupleix ;

Le journalisme, par Carra, Gorsas, Camille Desmoulins, Fréron, Fabre d'Églantine ;

La littérature, par Joseph Chénier, Choderlos de Laclos, Dulaure, Laharpe, le bibliothécaire Van Praët ;

Le barreau, par Duport et Robespierre ;

La médecine, par Cabanis ;

Le théâtre, par Talma ;

Les arts, par David, Gérard et Gros ;

L'Église, par l'abbé Grégoire ;

La banque, par Laborde de Méréville ;

La philosophie sceptique du XVIII[e] siècle, par Naigeon ;

Le cosmopolitisme moderne, par Clootz.

Dans ce curieux assemblage de noms, que celui de Lafayette manque, c'est tout simple, mais on s'étonne de n'y trouver — quoiqu'ils aient toujours porté aux yeux du peuple le titre de Jacobins — ni Fauchet, ni Danton, ni Marat. En revanche, le futur roi des Français Louis Philippe y figure, sous le nom de *Chartres*.

Rien de plus singulier à la fois et de plus caractéristique que sa vie de Jacobin, racontée par lui-même. Le 2 novembre 1790, il est reçu membre de la Société, on l'applaudit, et il témoigne sa reconnaissance de l'accueil qu'on veut bien lui faire, assurant qu'il ne s'écartera jamais des devoirs sacrés de bon patriote. — Le lendemain, on le nomme membre du *comité des présentations*. — Quelques jours après, il est élu censeur, c'est-à-dire, comme il le fait observer dans son journal, revêtu des fonctions d'huissier. — Le 11,

après avoir *endossé* les citoyens Lebrun, Commégras et Brichard, il fait ajourner l'admission d'un candidat intéressé dans la *Gazette générale*, « qui est très-aristocrate. » — Le 23, on lui donne à faire le resumé de plusieurs lettres arrivées de la provinee. — Le 3 décembre, Bonne-Carrère ayant lu un projet de règlement qui porte qu'à moins d'un cas particulier, nu ne pourra être admis avant l'âge de vingt et un ans, il demande, lui, que l'âge soit fixé à dix-huit, attendu que le club des Jacobins est une école dans laquelle il importe que les jeunes gens soient admis de bonne heure. Ses raisons n'étant pas jugées suffisantes, il insiste et fait observer que, si son amendement ne passe point, son frère, qui désire ardemment entrer dans la Société, sera rejeté bien loin. Mais un membre le rassure, en lui disant que quand on a reçu une éducation comme celle que reçoivent les princes, on est dans le cas des exceptions. Et il se trouve que cet appréciateur délié de l'éducation qu'on donne dans les palais, est Collot d'Herbois! — Le 24 décembre, grande panique au club. Carra vient annoncer que, dans les caves des Jacobins, on a mis de la poudre pour les faire sauter. Aussitôt trois commissaires sont désignés, parmi lesquels le jeune prince. Le voilà donc occupé à visiter les caves, où, fort heureusement, il n'y avait que du vin, etc.... etc....[1]

C'est une chose dont on devrait fort se défier et dont on ne se défie jamais, que l'histoire des vaincus écrite par les vainqueurs : grâce aux écrits répandus sur le Jacobinisme, après sa chute, le mot *Jacobin* est

[1] Extraits tirés du journal du fils aîné du duc d'Orléans dans le recueil publié par L. C. R., p. 220, 221, 225, 228, 230, 231, 235, 239. — On sait que les originaux de cet ouvrage restèrent déposés chez l'imprimeur Lerouge, où chacun était invité à les aller voir, jusqu'au 1er brumaire an IX.

resté comme l'expression de tous les désordres et de toutes les aberrations que peut traîner à sa suite une démagogie en délire. Il est cependant certain que l'esprit de cette société fameuse — du moins pendant une longue partie de son existence — répondait à une idée entièrement et même diamétralement contraire à celle qu'on a coutume aujourd'hui de s'en faire. Ce qui est vrai, c'est que jusqu'à une époque très-avancée de la Révolution, la société des Jacobins fut une société, avant tout, *politique*. La haine des inégalités conventionnelles d'autrefois, des croyances roides, une sorte de fanatisme calculé, l'intolérance au profit des nouveautés hardies, le goût de la domination, et, au fond, l'amour de la règle, voilà, quoi qu'on ait dit, de quels traits se composa l'esprit jacobin. Le véritable Jacobin fut quelque chose de puissant, d'original et de sombre, qui tenait le milieu entre l'agitateur et l'homme d'État, entre le protestant et le moine, entre l'inquisiteur et le tribun. De là cette vigilance farouche transformée en vertu, cet espionnage mis au rang des procédés patriotiques et cette manie de dénonciations qui commença par faire rire et finit par faire trembler :

Je dénonce l'Allemagne,
Le Portugal et l'Espagne,
Le Mexique et la Champagne,
La Limagne et le Pérou.
Je dénonce l'Italie,
L'Afrique et la Barbarie,
L'Angleterre et la Russie,
Sans même excepter Moscou[1].

Une société semblable pouvait-elle appartenir longtemps à l'influence du léger Barnave et des Lameth? Évidemment non. Le seul homme qui fût propre à la

[1] Les *Sabbats jacobites*. 8e sabbat.

personnifier, c'était Robespierre. Aussi ne fut-elle pas longtemps sans se donner à lui.

D'un autre côté, on comprend combien devaient se sentir mal à l'aise dans un club essentiellement organisateur et formaliste les natures indépendantes comme Camille Desmoulins, ou fougueuses comme Danton, ou sauvages comme Marat. Pour de tels hommes, l'atmosphère, aux Jacobins, était trop lourde; ils y manquaient d'air. A leurs libres allures, à leurs tendances négatives et destructives, à leur génie indompté, il fallait une association très-élastique, une association qui n'en fût pas une en quelque sorte. Et c'est justement là ce qui donna naissance au club des Cordeliers.

Le club des Cordeliers s'établit dans la chapelle qui, aujourd'hui encore, se voit presque en face de l'École de médecine : enceinte assez vaste qui présentait un ovale tronqué aux extrémités, garni de bancs de bois en amphithéâtre et surmonté d'espèces de tribunes[1]. Or, de même que la salle des Jacobins, celle des Cordeliers était toute pleine de souvenirs liés par je ne sais quel rapport tragique à sa destination présente. Dans la première, la Ligue avait tenu de formidables assises, et des prêtres y avaient prêché l'assassinat des rois; dans la seconde, écho de l'anarchie religieuse du XIIIe siècle, s'étaient assemblés les moines mendiants, ces sans-culottes d'un autre âge. A proprement parler, le club des Cordeliers ne fut que la continuation dans un endroit clos de ce grand club en plein vent qu'on avait vu délibérer dans le jardin du Palais-Royal en juillet, août et septembre 1789. Là coururent, non pas se grouper, mais se mêler confusément, s'amalgamer, se coudoyer, tous les révolutionnaires sans frein, tous les enfants éperdus de Vol-

[1] Le *Château des Tuileries*, t. I, p. 266.

taire, tous les démolisseurs tombés en ivresse ou à l'état d'extase, tous les mystiques de l'anarchie universelle, tous ceux des Jacobins qui, au sortir du club des Jacobins, avaient besoin d'un théâtre où il leur fût loisible d'aller, de venir, de crier, de hurler, de rêver tout haut, d'avoir de l'esprit, de s'inspirer au hasard, de prophétiser, d'être en fureur. *Chacun pour la Révolution et la Révolution pour tous*, voilà la devise qui eût convenu aux Jacobins; les Cordeliers eussent pu adopter celle-ci : *la Révolution pour tous et chacun pour soi*.... Oui, chacun pour soi : Danton, pour le soulèvement du peuple; Marat, pour la guerre à coups de dictature; Camille Desmoulins, pour beaucoup d'audace, à condition qu'on y mettrait quelque bon goût; Hébert, pour le Sans-Culottisme; Momoro, pour la déesse de la Raison; la jolie Théroigne de Méricourt, pour la Liberté, qui était de son sexe, et l'Allemand Clootz, pour la fédération du genre humain.

Après cela, que le club des Cordeliers n'ait pas eu de ramifications étendues, n'ait jamais dépassé les limites de Paris, cela devait être : par sa nature même, il repoussait toute organisation et n'admettait aucun genre de discipline. En réalité, les Cordeliers ne furent et ne pouvaient être qu'un corps de partisans : les Jacobins, au contraire, parvinrent à créer une armée, armée sombre qui eut ses mots d'ordre, ses chefs, ses bulletins, ses camps retranchés, et qui lança dans toutes les directions ses redoutables détachements.

Mais si, à l'égard du passé et de ses débris, les inspirateurs du club des Jacobins étaient des hommes de lutte, il ne faut pas oublier qu'en ce qui touchait l'avenir à préparer, ils avaient la prétention d'être des hommes d'État. Souvent même, dans leurs manifestations, l'élément conspirateur restait dans l'ombre, et c'était l'élément politique seul qui paraissait.

L'adresse suivante envoyée par la SOCIÉTÉ-MÈRE de Paris aux Sociétés de province affiliées, à propos des événements de Nancy, donnera une idée du langage grave et dogmatique que les chefs jacobins étaient quelquefois capables de parler :

« Membres des Sociétés établies dans les villes où sont des troupes de ligne et où quelques semences de trouble ont excité vos alarmes, employez tous vos soins à y ramener l'ordre et à y rétablir cette union, cette franchise, cette cordialité, qui conviennent si bien à des militaires. Dites-leur qu'un aveuglement funeste égare leur patriotisme; que livrés aux suggestions des ennemis de la patrie, ils travaillent, sans le vouloir, à détruire cette Constitution qu'ils ont juré de maintenir; que, tandis que les bons citoyens sont alarmés de ces désordres, les méchants s'en réjouissent et se flattent d'opérer, par l'insubordination de l'armée, la ruine d'une Constitution qui s'est formée à l'abri de son civisme....

« Dites aux chefs que les soldats, pour leur être subordonnés, n'en sont pas moins leurs compagnons d'armes; que ce titre appelle la bienveillance réciproque; que l'autorité ne perd rien de sa dignité en se conciliant l'affection, et que s'ils ont le droit de réclamer l'affection au nom de la loi, ils ont le devoir de la rendre facile par la confiance.

« Dites aux soldats que chaque état impose des devoirs; que l'engagement qu'ils contractent les soumet aux règles que l'intérêt de la nation a dictées; qu'il ne peut point exister d'armée sans discipline et de discipline sans obéissance; que l'obéissance prescrite par les lois est un titre d'honneur.

« Dites à tous que le bien de la patrie leur commande de se concilier et de s'unir[1] ! »

[1] Voy. cette adresse publiée *in extenso*, dans les *Révolutions de France et de Brabant*, n° 43.

Qu'aurait pu dire de plus mesuré, de plus *politique*, l'Assemblée nationale elle-même?

Et, du reste, la société-mère était une assemblée nationale véritable et à laquelle les sociétés affiliées tenaient beaucoup plus étroitement que les corps administratifs ne tenaient au corps législatif séant à Paris; que dis-je? Pour les Jacobins des villes de province, relever directement du grand club de la rue Saint-Honoré était un titre d'honneur qu'ils ne souffraient pas qu'on leur disputât. Théodore Lameth, lorsque ses deux frères, Alexandre et Charles, étaient encore à la tête de la société-mère, ayant ravi, pour en gratifier une coterie suspecte, leur titre d'affiliation aux Jacobins de Lons-le-Saulnier, formés en club, il faut voir avec quelle émotion éloquente et profonde ils s'adressent au club de Paris, font valoir leurs droits, demandent justice : « Nos titres sont nos opinions sur la liberté de la presse, sur l'amendement au décret du marc d'argent, sur la réunion d'Avignon à la France, sur la protection due aux Suisses persécutés, sur l'armement des frontières, sur l'organisation des gardes nationales... et notre sang prêt à couler pour la révolution. » Ils déclarent ensuite que leur club se compose : « de gardes nationaux, de juges, d'officiers municipaux, de citoyens ayant, au péril de leur vie, arraché les armes de l'abbé de Cluny au faîte d'un rocher; d'artisans ayant dit, dans les langueurs des élections : *On ignore qu'une demi-livre de pain suffit pour deux jours ;* de paysans accoutumés à délibérer dans une grange, autour d'une table, soutenue aux quatre angles par des piques, avec le bonnet de la liberté au bout. »

Cette réclamation fut admise; elle fait connaître en quoi consistent les opinions et le personnel des sociétés affiliées.

Pour publier leur correspondance avec la société-mère, un journal fut fondé, dont le premier numéro parut le 30 novembre 1790, sous le titre de *Journal de la Société des Amis de la Constitution*. Il était revêtu du cachet de la société, et, au milieu, on lisait, entourés d'une couronne de chêne, ces mots : VIVRE LIBRE OU MOURIR ! Ce qu'il y a de singulier dans ce journal fondé par le club des Jacobins de Paris, c'est qu'il ne rend aucunement compte de leurs séances. Des articles historiques sur les travaux de l'Assemblée depuis son installation, des lettres envoyées de province, des dénonciations anonymes ou collectives, c'est tout ce qu'on y trouve. La rédaction en avait été confiée à Choderlos de Laclos, qui, quoique orléaniste, n'eut garde de prêcher dans cette feuille autre chose que le respect et l'amour de la Constitution, selon la promesse du préambule : « Le but principal de cet ouvrage est de faire aimer la Constitution ; le moyen qu'on emploiera sera de la faire connaître. »

On le devine bien, les attaques dirigées contre le Jacobinisme furent innombrables et furieuses. La haine y prit toutes les formes, la calomnie s'y glissa sous tous les aspects. *Les Jacobins dévoilés*, *le Carnaval Jacobite*, *l'anti-Jacobinisme*, *les Secrets du Club des Jacobins confiés au peuple*, *Dialogue entre un Jacobin et un enfant*, *la Pièce est pire que le trou*, *Ça ira ou ça n'ira-t-il pas ; et, pour ça, faut-il être Jacobin ou Feuillant?...* etc., etc. Ces titres répondent à autant de libelles [1]. Mais l'histoire y chercherait en vain des renseignements : tout cela est vide, puéril, déclamatoire ou d'une licence de langage qui rend les citations impossibles.

[1] Voy. la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — JACOBINS. — British Museum.

F. Marchand fit aux Jacobins l'honneur de fonder, pour les combattre, un journal spécial qu'il intitula les *Sabbats jacobites* et auquel il donna pour épigraphe ces vers de la satire Ménippée :

Gardez, Messieurs, que l'on s'accorde,
Sans vous en demander avis;
Car, après, sans miséricorde,
Pourriez bien, au bout d'une corde,
Faire la moue à vos amis.

Ici encore, très-peu de faits, encore moins d'esprit; mais beaucoup de grossièretés en prose et de bouffonneries en vers. Dans une séance du club des Jacobins, inventée à plaisir, l'auteur — et on peut juger par là de sa manière qui, au surplus, est celle des *Actes des Apôtres* et de presque toutes les feuilles royalistes du temps — l'auteur fait dire au duc d'Orléans :

La France n'est pas ce que j'aime;
J'aime le trône de Louis.
Je voudrais bien m'y voir assis,
Avant la fin de ce carême.

Mais, se levant aussitôt, le duc de Chartres réplique :

Ne comptez jamais sur cela,
Papa, papa, papa, papa,
Que je vous plains, vous ne régnerez pas ! [1]

Coups perdus! La popularité des Jacobins croissait de jour en jour, d'heure en heure, et la masse allait vers eux, portée par une sorte de courant magnétique. Mais comme la salle des séances ne pouvait contenir qu'un nombre assez limité de personnes, comme d'ailleurs elle était fermée aux femmes, comme enfin il y avait des frais d'admission que beaucoup d'ouvriers n'étaient point en état de payer, il s'éleva de

[1] Les *Sabbats jacobites*. 11e sabbat.

toutes parts, sous le patronage du club des Jacobins, des sociétés fraternelles où furent admis les citoyens les plus pauvres, et les femmes et les enfants. La première de ces sociétés fraternelles se forma aux Jacobins même et reçut, pour y tenir ses séances, une salle basse du couvent. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le journal de Camille Desmoulins :

« La plus ancienne et, jusqu'à ce moment, la plus illustre des sociétés fraternelles doit sa naissance à un respectable maître de pension qui a d'abord rassemblé la classe la moins aisée, c'est-à-dire la plus intéressante du peuple, pour lui expliquer les décrets. M. Dansart, son glorieux fondateur, continue à présider la société fraternelle. Il est là comme un père au milieu de ses enfants. Quelques mèches éclairent la salle. Les chaises se louent aux frais de la société. La contribution est d'un sou par membre, et la société trouve encore le moyen de répandre quelques bienfaits. La société a fait plus que le serment civique. Comme elle est composée en grande partie de femmes et de filles, elles ont fait serment d'apprendre à lire à leurs enfants dans la *Déclaration des droits*, et de ne jamais se marier avec des aristocrates [1]. »

Bientôt les sociétés fraternelles et les clubs patriotiques se multiplièrent à un point extraordinaire et qui est un des traits saillants de cette époque. Il y eut le *club des Dames* qui, chaque vendredi, donnait un concert, et qui publiait les *Événements du jour, par une société de citoyennes* [2]. Il y eut le *club des Indigents*, fondé par Prudhomme, et surnommé, par les

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 64.

[2] Deschiens ne paraît pas avoir connu ce journal, puisqu'il ne le cite pas dans sa bibliographie des journaux de la révolution.

journaux royalistes, le *club des Bonnets de laine*[1]. Il y eut le *club des Fédérés*, il y eut le *club des Noirs*, il y eut le *club des Domestiques.* Il s'établit, au Marais, un club qui tenait ses séances dans une ancienne écurie du cardinal de Rohan et que présidait, assis sur un coffre d'avoine, un palefrenier [2].

Il va sans dire que les feuilles royalistes et aristocratiques ne tarissaient pas de plaisanteries sur ces assemblées « où, disaient-ils, on prêchait les droits de l'homme à de petits polissons couchés dans des râteliers[3], » sur ces congrès où, à les entendre, on n'était admis « qu'à la condition de n'avoir ni feu ni lieu et de marcher pieds-nus[4]; » sur ces sociétés fraternelles où figuraient côte à côte « la femme de l'honnête artisan, la bourgeoise caillette et la marchande de poisson. » Un pamphlet périodique, intitulé *Jean-Bart*, et qui professait, dans un langage obscène, des opinions mixtes, s'élevait en ces termes contre la manie du clubisme :

« On ne parle plus maintenant que clubs, qu'assemblées, que tripots patriotiques. Eh! je me f....s bien, ventre mille Dieux! de tout ce sacré patriotisme à la toise.... Je rencontre partout des babillards, des motionnaires, des motionneux, et, au milieu de ce gâchis, il n'y a pas encore assez de Français. Et puis, admirez la contradiction! la France se soulève contre l'esprit de parti; elle sait combien les marchands de bons Dieux ont été nuisibles à son bonheur; elle supprime les moines! Eh bien, j'entre dans une société où je suis inconnu. « Qu'est-ce que c'est que cet ha- « bit bleu-là, avec sa grande culotte?—Madame, c'est

[1] Voy. le *Contre-poison*, n° 10.
[2] *Sabbats jacobites.* 5e sabbat.
[3] *Ibid.*
[4] Le *Contre-poison*, n° 10.

« M. Jean Bart. — Est-il Cordelier? Est-il Prémontré?
« Est-il Feuillant? Est-il Jacobin? — Je suis marin,
« f....e, madame, Français pour la vie, et pas f....u
« pour être moine. — Vous n'êtes pas au courant, M. le
« marin. — Triple Dieu, madame, je vous demande
« mille millions d'excuses, mais je croyais, comme un
« Jeanf....e, que l'homme libre ne pouvait s'honorer
« d'un titre plus beau que celui de Français.... Jaco-
« bin! Eh! je me f....s bien d'aller dans une église où
« des moines criminels de lèse-nation armèrent Jac-
« ques Clément pour frapper Henri III et firent croquer
« une hostie à ce scélérat? Et c'est du nom de Jacobins
« que vous déshonorez de bons patriotes, car il y en a
« dans cette société.... Jacobin! Je hais ce nom et j'em-
« brasse les vrais Français que la malheureuse mode
« a transformés en Jacobinaille. Ces b....s-là sont mes
« frères, et je rejette avec exécration tous ceux qui
« osent avec une carte se dire bons citoyens, et achè-
« tent pour six francs de patriotisme. Point de partis,
« nom d'un million de boulets ramés! Point de partis!
« l'esprit de corps est le poison de la liberté[1]. »

Quelque utiles, quelque nécessaires que fussent alors les clubs, soit pour contre-balancer les complots de salon, soit pour tenir l'opinion publique en éveil ou éclairer le peuple; il est certain que dénoncer le danger de l'esprit de corps, c'était les toucher à l'endroit vraiment sensible : la guerre injuste déclarée par le club des Jacobins au Cercle social prouva trop que la sortie cynique du *Jean Bart* n'était pas absolument dénuée de raison.

Le Cercle social ou assemblée fédérative *des amis de la vérité* fut inauguré le 1er octobre 1790, au cirque du Palais-Royal, devant près de cinq mille spectateurs, sans compter une foule de dames qui remplis-

[1] *Jean Bart*, n° 86.

saient les galeries. L'attente était solennelle : c'était Claude Fauchet qui devait parler. Il parut à la tribune, au milieu de l'émotion générale, très-ému lui-même, et débuta par ces belles paroles :

« Une grande pensée nous rassemble, il s'agit de commencer la confédération des hommes.... La société en est encore aux éléments ; nulle part ces éléments n'ont été combinés pour l'avantage commun. Les législateurs ont tracé des lignes où ils ont enfermé les peuples pour les contenir, non pour les rendre heureux. Les lois générales ont oublié l'amitié, qui associe tout, pour ne s'occuper que de la discorde, qui détruit tout. Aucune encore n'a pris pour base sociale que l'homme est un être aimant, et n'a dirigé vers ce penchant conciliateur les institutions publiques. Toutes ont supposé, au contraire, l'homme égoïste et adversaire de son semblable. En conséquence, elles ne se sont occupées que de prohibitions, de priviléges, de garanties individuelles, de jouissances pour les uns, de répression pour les autres; elles ont interdit l'humanité aux riches, en protégeant leurs insolentes délices; elles ont interdit les droits de la nature aux pauvres, en étouffant jusqu'à leurs plaintes. Après avoir ainsi casé à part tous ces animaux supposés féroces, et rendus tels par les institutions même qui, en les enchaînant, les isolaient les uns des autres, elles ont fermé l'enceinte des prétendues sociétés nationales et ont dit : « les autres nations « vous sont étrangères; soyez prêts à les regarder « comme ennemies. » En sorte que l'univers entier est dans un état continuel de guerre : au dedans des empires, chaque homme l'un contre l'autre, et au dehors, chaque nation contre toutes....[1] »

[1] Voy. l'*Histoire parlementaire* de Buchez et Roux, t. VII, p. 449 et 450.

Ce langage annonçait assez que la doctrine du Cercle social ne serait pas celle de l'individualisme; qu'elle procéderait de Rousseau beaucoup plus que de Voltaire; qu'elle se rattacherait à Mably pour la politique, à Morelly pour l'organisation sociale, et que, pour la morale, elle remonterait à l'Évangile. Et, en effet, dans la *Bouche de fer*, organe du Cercle social, Claude Fauchet publia une série d'articles où Voltaire est immolé à Jean-Jacques, où Jean-Jacques lui-même est respectueusement critiqué toutes les fois qu'il ne tire pas de ses principes des conséquences radicales, et où le culte de la fraternité humaine est prêché, tantôt avec une gravité douce et forte, tantôt avec une éloquence passionnée.

« Être libre, raisonnable et bon, ranime ton existence, arme ta pensée, relève ton cœur, et recouvre ton domaine. La nature te le garde; elle a fixé le temps de ton réveil et la fin de ses vengeances.... Toute la terre se soulève pour remonter à son maître, et reprendre, sous son empire renouvelé, un aspect plus heureux. Sublime Rousseau! âme sensible et vraie! Tu as entendu, l'un des premiers, l'ordre éternel de la justice. Oui, tout homme a droit à la terre et doit y avoir en propriété le domaine de son existence... Dans le pacte associatif qui constitue une nation, selon les souverains décrets de la nature et de l'équité, l'homme se donne entièrement à la patrie, et reçoit tout d'elle; chacun lui livre ses droits, ses forces, ses facultés, ses moyens d'existence, et il participe aux droits, aux forces, aux facultés, aux moyens d'existence de tous : grande unité d'où résultent une puissance harmonique, une sécurité entière, toute la somme de bonheur dont chacun est susceptible, et le complément parfait des volontés de la nature![1] »

[1] *Bouche de Fer*, n° XV.

Qui ne croirait entendre ici comme un écho lointain de ce socialisme, qui est le scandale du XIXe siècle, son épouvante, et sa gloire?

Que ces opinions fussent entièrement celles de tous les membres du Cercle social, non sans doute : ni Goupil de Préfeln, ni Mailly de Château Regnauld, ni Cordorcet, n'auraient signé de tels programmes, du moins sans y changer quelque chose. Mais ce n'était point leur cachet que portait la *Bouche de fer*, c'était celui de Fauchet sous le rapport social, et celui de Bonneville sous le rapport philosophique. Or, tandis que Fauchet recommandait aux hommes, comme le suprême secret du bonheur, l'association universelle, Bonneville s'étudiait à propager le panthéisme :

> L'esprit divinisé se CONÇOIT, s'éternise,
> Remonte vers les cieux, par les cieux aimanté[1].
> L'homme est Dieu.... Connais-toi! Dieu, c'est la vérité.

Ce qui servait aussi à caractériser le Cercle social, c'est que les femmes y étaient admises à revendiquer les droits de leur sexe; à protester contre les institutions et les mœurs qui font si souvent du mariage un vil marché et de l'amour un mensonge. Demander à la révolution d'élever la condition de la mère, de l'épouse, de l'amante, c'était certainement lui adresser une requête digne d'elle[2]!

Est-il besoin d'aller plus loin pour marquer la différence qui existait entre le club des Jacobins et le Cercle social? Autant le premier l'emportait par l'intelligence politique, l'énergie et l'activité révolutionnaires, autant le second était supérieur à l'autre, comme portée de vues, hardiesse philosophique,

[1] *Bouche de Fer*, n° XIV.

[2] Voy. dans la *Bouche de Fer* le discours de Mme Palm d'Aelders, lu au Cercle par un des secrétaires, le 3 janvier 1791.

science des idées, intuition de l'avenir. Mais, au Cirque du Palais-Royal, on parlait des avantages de la paix, lorsque partout grondait la guerre; on y agitait les profondeurs de la société, lorsque, à sa surface, mille puissances malfaisantes attiraient les regards et concentraient les inquiétudes. Il était donc naturel que l'influence prépondérante appartînt au club des Jacobins qui répondait mieux, en effet, soit aux nécessités, soit aux préoccupations du jour. D'un autre côté, Voltaire continuait d'être, aux yeux de beaucoup, le premier saint de la révolution; et quand on voyait Claude Fauchet s'attaquer à ce grand nom, involontairement on se rappelait que Fauchet le tribun était, après tout, un prêtre. Ainsi s'expliquent les attaques que dirigèrent contre le Cercle social, et Anacharsis Clootz, et les rédacteurs des *Révolutions de Paris*, et des patriotes, très-sincères, très-décidés, mais qui n'entendaient point qu'on touchât au patriarche de Ferney, leur idole.

Cependant, tel était l'éclat des prédications du Cirque, telle était la foule qui se pressait à l'entrée de ces routes nouvellement frayées, que le club des Jacobins s'en alarma. Exercé au maniement des passions jalouses, Laclos épiait, pour les mettre en mouvement, une occasion favorable : il prit texte de quelques lettres où des sociétés affiliées interrogeaient sur le Cercle social la société-mère, et, dans une séance qu'il sut rendre orageuse, il éclata. Le crime impardonnable du Cercle social, selon Laclos, était de vouloir la loi agraire. Or, jamais accusation ne fut plus injuste : loin de prêcher l'égal partage des terres, système absurde et chimérique, la *Bouche de fer* ne cessait d'insister sur l'adoption du principe d'association comme seul moyen d'appeler chaque membre de la famille nationale à la jouissance du droit de propriété. A la

vérité, Bonneville avait vanté la loi agaire dans un de ses livres, mais cette opinion n'avait prévalu ni dans les enseignements oraux du Cercle social, ni dans le journal qui était le Moniteur officiel de sa doctrine. Camille Desmoulins assistait à la séance où Laclos prononça son réquisitoire. Sans entrer dans l'examen de la question soulevée, il prit généreusement la défense des absents; il affirma que les révolutionnaires du Cirque étaient les frères des Jacobins en apostolat; qu'il « avait fait nombre d'agapes avec eux et les avait reconnus à la fraction du pain; » qu'il n'y avait pas de différence entre les deux clubs, sinon qu'à l'entrée on payait neuf livres dans l'un et douze dans l'autre..... On ne le laissa pas achever. Laclos avait fait à l'esprit de corps un appel qui n'avait été que trop bien entendu. Le pauvre Camille dont c'était le coup d'essai oratoire, et qui, comme il le raconte lui-même fort plaisamment, s'était attendu à quelque magnifique triomphe, fut obligé de descendre de la tribune, au milieu des huées, sauf à reprendre dans son journal le plaidoyer resté sur ses lèvres. On adopta la motion de Laclos, qui consistait à envoyer aux sociétés affiliées une adresse pour les avertir de ne point confondre les deux clubs; et, le lendemain, usant de représailles, le directoire du Cercle social décida que désormais les cartes des Jacobins ne vaudraient plus billets d'entrée au Cirque[1].

Vers la fin d'octobre 1790, le *club des Impartiaux*, qu'on avait cru mort, ressuscita tout à coup sous le nom de *club Monarchique*, et avec une organisation plus complète, avec des moyens d'action plus puissants. Cette fois, c'était Clermont-Tonnerre qui figurait sur le premier plan. Son but était de pousser

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 54.

l'opinion publique à l'adoption d'un système constitutionnel à peu près semblable à celui des Anglais[1]. Il n'ignorait point que, pour cela, il aurait à combattre les Jacobins : il s'y prépara résolûment. Des affiliations du club Monarchique furent établies en province; on admit comme membres des personnes de toute classe, de toute profession; l'on convint que les associés en se faisant recevoir, payeraient une somme proportionnée à leurs ressources, et que ces fonds seraient employés en largesses[2]. Bientôt, les distributions commencèrent. Des cartes émanant de la société et signées par son directoire mirent un grand nombre de pauvres en état de se procurer du pain chez certains boulangers, au prix d'un sol six deniers la livre seulement, et même pour rien. — Le pain de quatre livres se vendait alors neuf sols[3]. — Mais ce que le club Monarchique avait cru propre à servir ses desseins fut justement ce qui tourna contre lui. On l'accusa de manœuvres corruptrices. Quoi? il osait tenter de séduire la multitude! La conscience du pauvre est-elle donc de si peu de valeur qu'on pût lui demander de la livrer en échange d'un morceau de pain ? L'opinion publique en France allait-elle être mise à l'encan, comme autrefois l'empire dans Rome avilie? De brûlantes dénonciations, parties du club de la rue Saint-Honoré, trouvèrent en chaque quartier de Paris des échos qui leur donnèrent, en les répétant, l'accent de la menace. Les faubourgs s'ébranlèrent. La municipalité se montrait indécise et troublée. Le 25 janvier 1791, dans la séance du jour, Barnave n'hésita pas à porter à la tribune le ressentiment des Jacobins. Il invoqua les magistrats chargés

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. VIII, p. 222.

[2] *Ibid.*

[3] Voy. le *Club des Jacobins*, par Ribeyrolles, dans la *Réforme*, n° du 10 janvier 1849.

de veiller à la tranquillité publique ; il invoqua, contre le danger de ces distributions de pain à moitié prix, la prudente sévérité du comité des recherches, laissant entendre qu'elles n'étaient que le salaire payé d'avance aux émeutes qui sont à vendre. Le bruit avait couru que le pain distribué était empoisonné. Cette rumeur, le discours de Barnave, le serment fait par les Jacobins dans leur club de défendre de leur sang et de leur fortune, comme si la chose publique eût été en danger, tout citoyen assez dévoué pour dénoncer les conspirateurs, les traîtres, bouleversèrent Paris. Clermont-Tonnerre se vit entouré, dans sa maison, d'une foule irritée. Il se présente, on crie *à la lanterne!* Il parle, les cris redoublent. Il propose de s'expliquer à sa section et se met en marche, on se précipite sur ses pas, mais si tumultueusement, que quelques-uns de ses collègues, le jugeant en péril, accoururent et le dégagèrent [1].

Dans ces circonstances critiques, Clermont-Tonnerre déploya une fermeté stoïque. Il alla trouver Bailly, lui représenta que le droit de réunion existait pour tous les citoyens, se plaignit d'être opprimé. Bailly lui disant qu'il était lui-même du club des Jacobins : « Tant pis, monsieur, répondit-il, le chef de la municipalité ne doit être d'aucun club, » et il déclara qu'il tiendrait bon. Mais comment? Le mouvement imprimé aux esprits était d'une violence telle qu'il emportait jusqu'au pouvoir municipal. Une fois encore, le club Monarchique se rassembla; ce fut la dernière. Ferrières assure que le peuple s'étant de nouveau attroupé, cinq ou six Jacobins lui montrèrent des cocardes blanches qu'ils avaient apportées dans leurs poches et qu'ils prétendirent avoir saisies sur

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. VIII, p. 227.

les monarchiens. Il n'en fallait pas tant pour combler la mesure des colères : la salle fut prise d'assaut. Bailly survenant dans son carrosse, on l'enivra d'acclamations qui le firent complice du désordre ; si bien que, le lendemain, un arrêté de la municipalité, qui rejetait sur le club Monarchique la responsabilité de l'émeute dont il avait été victime, défendit aux membres qui le composaient de s'assembler à l'avenir[1].

S'il en faut croire Ferrières, les Jacobins des départements répétèrent les mêmes scènes dans toutes les villes où existaient des clubs monarchiques. On les dénonça, on les attaqua, on les dispersa; ce qu'avait fait la municipalité de Paris, celles de la province le firent, et « le grand club jacobite de Paris régna sans concurrent sur toute la France[1]. »

Oh! malheur à qui renverse les autels destinés à servir de refuge aux faibles et aux vaincus! Malheur à qui porte la main, dans un jour de puissance, à cette déesse tutélaire, la Liberté! Car, est-il un César victorieux qui soit sûr de pouvoir jusqu'au bout disposer de la victoire? Est-il un parti dominateur qui soit sûr de n'avoir pas à invoquer la Liberté après avoir exercé la tyrannie? Vienne la *Jeunesse dorée*, quand la roue de la Fortune aura tourné, et, à leur tour, les Jacobins seront chassés de leurs salles, poursuivis odieusement le long des rues et assommés sur la place publique!

Oui, nous voulons le dire et nous le dirons bien haut : le tort des clubs révolutionnaires fut d'avoir enfanté des légions de délateurs, d'avoir universalisé la défiance, d'avoir exagéré le soupçon, et, surtout, d'avoir en mainte occasion emprunté au despotisme,

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. VIII, p. 230.
[2] *Ibid.*

pour le combattre, ses violences et ses artifices. Là fut le mal, et il y aurait lâcheté à le taire; mais le bien que les clubs produisirent ne saurait être contesté. Si la contre-révolution n'osa rien impunément et s'abstint de tout oser; si l'esprit public, sur des routes pleines d'obstacles, n'éprouva pendant longtemps ni lassitude ni langueur; si chaque ville de France put vivre de la vie féconde de Paris et, quand il tressaillait, tressaillir; si à Camille, égaré dans des groupes d'ouvriers, il arriva quelquefois de se croire dans sa chère cité d'Athènes, et si Clootz eut le droit d'écrire à Burke ce qu'il avait entendu dire à de simples artisans, à propos de Montesquieu et de Bayle, de Fréret et d'Helvétius, tout cela fut l'ouvrage des clubs révolutionnaires, et, notamment, du club des Jacobins. Mais, à côté du bien, pourquoi le mal?.... Demandez à Dieu!

CHAPITRE VI.

LE SCHISME.

La CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ défendue par les révolutionnaires, attaquée par les prêtres. — Violences nées des luttes de la parole. — Angoisses religieuses de Louis XVI. — Résistance furieuse du clergé. — Mesures proposées par Voidel contre le clergé. — Violence artificieuse de Mirabeau; l'archevêque de Toulouse s'en plaint au comte de La Marck; explications honteuses données par Mirabeau. — Provocations calculées de l'abbé Maury, déjouées par Alexandre Lameth. — Décret du 27 novembre 1790, imposant le serment aux prêtres. — Hésitations de Louis XVI; sombre impatience de Camus. — Émeute factice; le décret du 27 novembre sanctionné. — Mariage de Camille Desmoulins avec Lucile Duplessis; le curé le force à se déclarer bon catholique et lui fait promettre de se confesser. — Camille pleure au sermon. — Mot terrible de Robespierre, un des témoins du mariage. — Camille Desmoulins redouble de violence et de verve contre les prêtres. — *Procès-verbal des séances du clergé chez les filles de Paris;* découvertes de Sartine, publiées; aventure scandaleuse d'un abbé. — Singulière réserve de Marat touchant la CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ; sa lettre à Louis XVI. — Mémorable séance du 4 janvier 1791; la plupart des prêtres, membres de l'Assemblée, refusent de prêter serment. — Les successeurs de Loustalot. — Bailly et le curé de Saint-Roch. — Talleyrand prête serment; accusé d'une passion scandaleuse pour le jeu, il avoue publiquement avoir gagné trente mille livres au club des Échecs. — Manœuvres en sens inverse des prêtres et de leurs adversaires. — Histoire du curé de Ruel. — Sur cent trente-huit évêques ou archevêques, quatre seulement jurent. — Chiffre des curés qui refusent; persécution. — Prodiges racontés par les prêtres. — Trahisons contradictoires de Mirabeau; son *adresse sur la Constitution civile du clergé;* elle est rejetée. — *Instruction sur la Constitution civile du clergé*, adoptée par l'Assemblée. — Conseils abominables donnés à la cour par Mirabeau. — Éloquent discours de Cazalès. — Mot remarquable de Montlosier sur les conséquences du schisme.

Encore les prêtres, et, contre eux, unis dans un dernier effort, le génie de Saint-Cyran et celui de Voltaire!

Rappelons, d'abord, en quelques mots les dispositions du décret voté le 12 juillet 1790.

Par ce décret, resté fameux dans l'histoire sous le titre de CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ, presque toutes les anciennes institutions ecclésiastiques avaient été détruites. Ainsi :

Plus de titres d'archevêque, plus de canonicats, plus de prébendes et de demi-prébendes, plus de chapelles ou chapellenies, plus de chapitres, plus de prieurés, plus d'abbayes, plus de couvents, plus d'offices inutiles, plus d'établissements abusifs;

Au lieu de cette circonscription territoriale, si inégale autrefois et si variée, qui montrait des diocèses de quatorze cents paroisses à côté de diocèses où l'on n'en comptait que vingt, la géographie des évêchés ne devait désormais présenter qu'un siége épiscopal par département;

Pour la nomination, soit des évêques, soit des curés, l'élection royale, sourçe de faveurs impures, était remplacée par l'élection populaire, comme dans la primitive Église;

Les traitements, quoique très-larges encore, étaient réduits, et rendus uniformes;

Enfin, tout titulaire élu devait, avant sa consécration, prêter serment de fidélité à la nation, à la loi, et au roi[1].

Au fond, il était absurde de prétendre qu'en décrétant ces modifications, quelque importantes qu'elles fussent, l'Assemblée avait porté sur la religion une main sacrilége, et Camille Desmoulins avait raison d'écrire, dans un style où l'esprit n'était que la grâce du bon sens :

« .... L'Assemblée a distingué entre les *arpenteurs*

[1] Décret du 12 juillet 1790.

et les *prêtres*. Si elle avait dit aux arpenteurs qui viennent de diviser la France en quatre-vingt-trois départements : *Baptisez*, *confessez*, *administrez* les gens sur tant de toises carrées, vous auriez raison de crier au sacrilége; mais lorsqu'on vous laisse le soin exclusif de sanctifier ce territoire, de l'ensemencer de parole divine, de quoi vous plaignez-vous? Dites-moi, est-ce que le doigt du Christ a tracé la carte du territoire catholique, tellement qu'il ne soit pas permis d'y toucher? Est-ce que, se réservant la théologie, il n'a pas laissé la géographie au pouvoir civil?[1] »

Quant à l'élection par le peuple substituée à l'élection par le roi, n'était-elle point plus imposante à la fois et plus pure, plus rassurante pour les mœurs, plus conforme à l'esprit de la primitive Église? C'est ici que Camille triomphait :

« Savez-vous, mes très-chers frères, disait-il en parlant des nominations royales, comment se faisait l'évêque? Il fallait, *d'abord*, *être du bois dont on faisait les évêques*. A ce sujet, que je vous conte une petite anecdote. Quand Louis XV vint à grisonner, son grand aumônier lui ayant dit que le roi David, devenu vieux et goutteux, n'avait retrouvé sa chaleur que par celle de la Sunamite...., Louis XV crut ne pouvoir rencontrer de Sunamite plus propre que la Dubarry, pour se réchauffer la plante des pieds et les extrémités qui commençaient à se refroidir. Mais la belle pécheresse était si mal famée, que, malgré le débordement effroyable de cette cour, les plus roués répugnaient à solliciter l'honneur de monter dans les carrosses de celle avec qui tant de monde était monté en fiacre.... Vous ne devineriez jamais, chrétiens mes frères, quel personnage franchit le pas, qui le premier alla baiser

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 60.

avec respect cette main....? Ce fut le nonce du pape, le saint représentant du saint-père! Vint ensuite le cardinal de La Roche Aymon. Celui-ci même — la chose est très-sûre — ne s'en tint pas à baiser la main.... Tel était, mes chers paroissiens, le bois dont on faisait les évêques[1]. »

Les prêtres n'étaient pas gens à se rendre sans combat : aux traits aigus lancés par les nourrissons de Voltaire ils opposèrent une érudition théologique qu'animaient, que coloraient leurs emportements. Ce fut un vrai déluge de réclamations, de protestations, de lettres pastorales, d'instructions, de commentaires pieux, de saintes philippiques. Rien qu'à dresser la liste des productions diverses que la CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ enfanta, la plume de l'histoire se fatiguerait outre mesure[2]. En résumé, les prêtres disaient :

Par la constitution de Jésus-Christ, la suprême puissance de l'Église est dans le corps des évêques, réunis au souverain pontife : par la constitution de vos décrets, au contraire, c'est vous, laïques, qui gouvernez l'Église, vous qui lui imposez la hiérarchie flottante de vos caprices, vous qui parquez le troupeau, vous qui disposez du berger.

Par la constitution de Jésus-Christ, il existe un successeur de saint Pierre auquel appartient dans toute son étendue sacrée la juridiction spirituelle : par la constitution de vos décrets, au contraire, adieu Rome! adieu le pape!

Par la constitution de Jésus-Christ, les simples prê-

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 60.

[2] Dans la *Bibliothèque historique de la révolution*, au British Museum, la collection qui se rapporte au CLERGÉ s'étend du n° 94 au n° 180, c'est-à-dire ne comprend pas moins de quatre-vingt-six volumes.

tres sont soumis aux évêques, successeurs des apôtres : la constitution de vos décrets, au contraire, ne laisse aucun pasteur à établir par l'évêque sur les paroisses de son diocèse; vous admettez en faveur de qui doit obéir le droit de contrôler qui commande; vous soumettez les jugements de l'apôtre à de simples disciples.

Par la constitution de Jésus-Christ, le peuple ne trouve de salut qu'auprès des vrais pasteurs que l'Église lui donne : par la constitution de vos décrets, que de faux pasteurs, prêts à égarer leurs ouailles, à les séduire, à les égorger ! Mais quoi ! il va arriver que le peuple ne croira même plus à l'existence d'un faux pasteur, puisque ceux-là seuls seront appelés à le conduire qu'il aura créés.

Ainsi, Jésus-Christ avait mis la suprême autorité dans les conciles et le pape : vous n'en laissez aucune ni au pape ni aux conciles. Jésus-Christ avait commis les prêtres aux évêques : vous soumettez les évêques aux prêtres. Jésus-Christ plaçait les pasteurs à la tête du peuple : vous voulez, vous, que le peuple marche avant les pasteurs. Jésus-Christ avait fait une Église catholique : vous faites, vous, une Église plus que presbytérienne[1].

De peur d'affaiblir ces arguments, nous en avons emprunté le résumé au plus célèbre des historiens du clergé pendant la Révolution, au sauvage et quelquefois éloquent abbé Barruel. Mais la *Constitution de Jésus-Christ* était-elle bien réellement ce qu'on disait? Dieu avait-il confié en effet à ceux qui, avec tant d'audace, le faisaient descendre du haut des cieux et parler, le secret de ses pensées souveraines? Où était la preuve, hommes du sacerdoce, que, sur la route des siècles,

[1] Barruel. *Histoire du clergé pendant la Révolution française,* t. I, p. 49, 50, 51 et 52. — Londres, 1801.

vous seuls étiez les échos fidèles de la grande voix qui s'annonce dans le souffle des vents, s'élève du fond des mers et remplit les mondes sonores? Le code du véritable christianisme contenait-il tout ce qu'y avaient mis tant d'interprétations subtiles et arbitraires, tant de commentaires intéressés? C'est ce que les adversaires du clergé niaient résolûment; ils ouvraient l'Évangile, cette législation sublime de l'égalité, le lisaient au peuple, et devant les palais de marbre dont les évêques avaient pris possession pour le compte de Dieu, ils rappelaient que Jésus, fils d'un charpentier, avait eu pour berceau une crèche. Réfutation éternellement reproduite parce qu'elle est éternellement victorieuse!

De ces luttes de la parole sortirent, comme il arrive toujours, de bien autres luttes. Il y eut des résistances, des violences, des scandales. Défense avait été faite aux chanoines de célébrer l'office divin dans certaines églises cathédrales et collégiales : ils s'obstinèrent, et l'on vit des légions de soldats investir le sanctuaire. A Soissons, les magistrats apposèrent les scellés sur le tabernacle du maître-autel[1].

Louis XVI suivait ce mouvement, d'un cœur profondément troublé. Contraint de donner, le 24 août, à la *Constitution civile du clergé*, une sanction longtemps différée, il s'était, on l'a vu, adressé au pape[2], espérant obtenir de lui une autorisation dont avait grand besoin sa conscience alarmée. La réponse vint : elle était terrible. Pie VI disait : « Si le roi a pu renoncer aux droits de sa couronne, il ne peut sacrifier par aucune considération ce qu'il doit à Dieu et à l'Église, dont il est le fils aîné[3]. » Ces mots furent un coup de

[1] *Histoire du clergé pendant la Révolution française*, t. I, p. 158.

[2] Voy. dans le quatrième volume de cet ouvrage le chapitre intitulé : *les Jansénistes dans l'Assemblée*.

[3] *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, p. 163.

foudre pour le malheureux Louis XVI, et sa douleur, trop hautement manifestée, encouragea la résistance des évêques. Dans un mémoire véhément, publié sous le titre d'*Exposition de principes*, ils poussèrent le peuple à désobéir aux lois décrétées. Une instruction secrète, envoyée aux diocèses, traça le plan, détermina l'étendue, indiqua les formes de la lutte que les évêques et les curés étaient sommés de soutenir[1]. Tout autel, toute sacristie, tout confessionnal, devint un camp pour la révolte. Les sommait-on d'exécuter le décret du 12 juillet? les prêtres, ou restaient sourds aux injonctions administratives, ou donnaient à leur obéissance le caractère d'une violence subie. Étaient-ils forcés d'acquiescer à une élimination temporelle, résultat de la suppression de beaucoup de diocèses? les évêques éliminés ne s'en réputaient pas moins investis, comme par le passé, de leurs pouvoirs spirituels. Que si quelques évêques conservés étaient contraints d'exercer leur juridiction sur des diocèses retranchés, ils avaient soin de se déclarer administrateurs provisoires seulement et vicaires des évêques dépossédés[2]. Sans compter que tout cela avait été convenu d'avance et s'accomplissait avec une étonnante discipline. L'évêque de Quimper étant mort, Expilly, un des plus ardents coopérateurs de Camus, est nommé à la place du défunt. Il s'adresse, pour obtenir l'institution canonique, à Cirac, évêque de Rennes. Refus de la part de celui-ci, refus péremptoire, hautain, séditieux, dont l'abbé Barruel ne manque pas de vanter la sagesse[3]. Mais lui-même il ajoute : « l'Assemblée sut par là ce qu'elle devait attendre des évêques[4]. »

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. VIII.
[2] *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, p. 164.
[3] *Histoire du clergé pendant la Révolution française*, t. I, p. 58.
[4] *Ibid.*

Elle le sut, en effet, et c'est pourquoi, le 26 novembre, Voidel fut accueilli par elle avec une faveur passionnée, lorsque, au nom du comité ecclésiastique, il prononça du haut de la tribune ces paroles sévères : « Une ligue s'est formée contre l'État et contre la religion, entre quelques évêques et quelques curés. La religion en est le prétexte, l'ambition et l'intérêt en sont les motifs. Montrer au peuple, par une résistance combinée, qu'on peut impunément braver les lois, lui apprendre à les mépriser, le façonner à la révolte, dissoudre tous les liens du contrat social, exciter la guerre civile, voilà les moyens[1]. » Et après une vive peinture des résistances du clergé, Voidel conclut à leur opposer des mesures de rigueur.

Trop sûr des dispositions de l'Assemblée, Cazalès aurait bien voulu qu'on ajournât le débat; mais, sur les instances de Barnave, on le déclara ouvert, et Mirabeau se leva.

Il n'avait pris aucune part au décret du 12 juillet, soit qu'il n'eût pas jugé alors son concours nécessaire, soit qu'il eût été retenu par les douloureuses ophthalmies qui, à cette époque, faillirent lui faire perdre la vue[2]. On verra tout à l'heure quel secret dessein précipitait maintenant son intervention. Toujours est-il qu'il s'éleva contre le clergé avec un tel degré d'indignation, une telle puissance d'invective, et une logique si écrasante, qu'en l'entendant, ni les tribunes ni l'Assemblée ne purent contenir leurs transports. Il y eut, surtout, explosion d'enthousiasme, lorsque, rapprochant du

[1] Ce rapport de Voidel est du 26 novembre 1790; il fut présenté dans une séance extraordinaire du soir. C'est par erreur que les auteurs de l'*Histoire parlementaire* lui donnent la date du 6 novembre, t. VIII, p. 100 de leur ouvrage, et Camille Desmoulins, celle du 28 novembre dans le n° 51 des *Révolutions de France et de Brabant*.

[2] *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, p. 159.

crime des manœuvres qu'il flétrissait le crime de leur date, il s'écria : « Quoi ! c'est le moment où vous rendez la destinée de la religion inséparable de celle du peuple, où vous l'incorporez à l'existence de ce grand empire, où vous consacrez à la perpétuité de son règne et de son culte la plus solide portion de la substance de l'État; c'est le moment où vous la faites si glorieusement intervenir dans cette sublime division du plus beau royaume de l'univers, et où, plantant le signe auguste du christianisme sur la cime de tous les départements de la France, vous confessez à la face de toutes les nations et de tous les siècles, que Dieu est aussi nécessaire que la liberté au peuple français,... c'est ce moment que nos évêques ont choisi pour vous prêter le caractère des anciens persécuteurs du christianisme, pour vous imputer d'avoir voulu tarir la dernière source de l'ordre public et éteindre le dernier espoir de la vertu malheureuse[1] ! »

Le clergé parlementaire était atterré : Mirabeau se résuma en proposant à l'Assemblée :

De déclarer vacant le siége de tout évêque qui aurait demandé au pape de nouvelles institutions canoniques ;

De frapper de déchéance l'évêque qui refuserait la confirmation canonique aux évêques ou curés nouvellement élus ;

De priver de leurs traitements les prêtres qui protesteraient contre les décrets ;

De poursuivre comme coupables du crime de lèse-nation ceux d'entre eux qui se permettraient de décrier la Révolution ou les lois ;

D'exiger le serment civique de quiconque voudrait exercer le ministère de la confession ;

De suspendre jusqu'à nouvel ordre le cours des ordi-

[1] Séance du 26 novembre 1790.

nations, vu le trop grand nombre de prêtres depuis l'ouverture des cloîtres[1].

A la suite de son rapport, beaucoup moins violent dans la forme que le discours de Mirabeau, Voidel avait proposé contre le clergé des mesures beaucoup plus rigoureuses : c'est à quoi, d'abord, l'on ne prit point garde, tant l'impression du moment était vive, et Camille Desmoulins put écrire : « Mirabeau ne fut jamais plus applaudi ; tout le monde disait en sortant : *C'est vraiment Mirabeau-Tonnerre*. Saint Mirabeau, dans cette séance, montra qu'il aurait été en Sorbonne *aquila theologiæ*.... Il les catéchisa et leur fit une instruction pastorale, ce qui leur parut plaisant à quelques-uns qui se rappelaient que, dans son donjon de Vincennes, il ne s'était pas occupé d'ouvrages ascétiques, de méditations pieuses, lorsqu'il adressait à M. Satan une certaine épître dédicatoire, dont l'enfer se souviendra longtemps[2]. »

Qui l'aurait deviné? Toute cette véhémente colère que Mirabeau venait de déployer contre les prêtres, n'était de sa part qu'un artifice qui masquait le désir de les ménager. En voici la preuve écrite de sa propre main. Le jour même de la séance, il mandait au comte de La Marck :

« Avertissez l'archevêque, mon cher comte, que le décret des comités réunis contre le clergé est en trente-quatre articles, bien superlativés, bien âpres, bien violents, et dont pas un ne va réellement au fait. Avertissez-le que le mien est en cinq, purement de précaution, purement comminatoires, comminatoires sans terme fatal, tandis que le long répit du comité est de huit jours, et tout autrement décisif et muse-

[1] *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, p. 179 et 180.
[2] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 54.

lant le clergé. Ma mesure est infiniment plus douce, et tellement, que le plus réfractaire d'entre eux a son échappatoire. Les deux seuls à qui j'ai pu insinuer un peu de français, l'abbé de Pradt et l'évêque de Perpignan, m'ont bien entendu. Il importerait que les autres fussent avertis qu'un discours plus ou moins vigoureux ne doit pas détourner la vue du décret, parce qu'en dernière analyse il n'y a que cela qui reste et que cela qui agisse. Ce n'est qu'en se tenant dans une certaine gamme que l'on peut, au milieu de cette tumultueuse assemblée, se donner le droit d'être raisonnable : ils n'en seront pas à l'A, B, C, de la conduite, tant qu'ils ne sauront pas cela[1]. »

Mirabeau se trouve donc l'avoir avoué : les considérants, dans son discours, étaient à l'adresse du peuple, et les conclusions à l'adresse de la cour. Engagé misérablement entre deux pouvoirs, dont le second payait le solde de ses plaisirs, et dont le premier tenait l'encensoir où la popularité fume, il aurait voulu se les concilier tous les deux, et tous les deux il les trompait.... ou, plutôt, il s'efforçait de les tromper; car, quoi qu'en disent ceux qu'on appelle les habiles, réussir par la fausseté est difficile même au génie. La lettre suivante de l'archevêque de Toulouse au comte de La Marck montre assez qu'à la cour on ne fut pas aussi dupe de la stratégie de Mirabeau qu'il l'avait espéré :

« Le discours de Mirabeau m'a paru encore plus détestable en le lisant, que lorsque je l'ai entendu. Le plus mauvais service que puissent lui rendre ses ennemis, c'est de le répandre[2]. »

Le 27 novembre, la discussion fut reprise. Pétion

[1] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. II, p. 360 et 361. — Paris, 1851.

[2] *Ibid.*, p. 363.

fit ce rapprochement, que Camille Desmoulins déclara valoir un long discours : *La théologie est à la religion ce que la chicane est à la justice*[1]. L'inflexible Camus insista pour que le coup frappé sur les prêtres rebelles témoignât de la force du bras qui le frappait. L'abbé de Montesquiou défendit le clergé avec la douceur et la grâce qui caractérisaient son talent. Mais là où Mirabeau avait parlé, l'athlète que tous attendaient, c'était Maury. Il s'élança dans la lice, plus présomptueux, plus âpre, plus irritant que jamais. Armé d'une science théologique qui manquait à son grand rival, il l'accusa d'avoir dit que tout évêque était « un évêque universel, » et comme celui-ci affirmait que d'aussi ridicules paroles n'étaient jamais sorties de sa bouche, l'abbé Maury prouva que ce qui avait été avancé par Mirabeau ne signifiait pas et ne pouvait pas signifier autre chose, de sorte que le propos rappelé était bien réellement sorti « sinon d'une bouche ridicule, au moins d'une tête absurde. » Mirabeau ne répondant pas à cette provocation, Maury déclara qu'il tenait pour une constatation de sa victoire le silence de son adversaire[2], et il redoubla d'insolence. Suivant un auteur peu suspect de partialité révolutionnaire, et qui fut mêlé activement à ce qu'il raconte, le but du clergé, dans la séance du 27, n'était pas d'empêcher un décret que ses résistances avaient rendu inévitable, mais d'exciter un orage de nature à faire croire que ce décret était l'ouvrage de la violence, de l'oppression, de l'impiété[3]. De là les provocations calculées de l'abbé Maury. Mais la modération, calculée aussi, de la

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 54.

[2] Voy. le discours de l'abbé Maury dans l'*Histoire parlementaire*, t. VIII, p. 130-141.

[3] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. VIII, p. 192. Collection Berville et Barrière.

gauche déjoua cette tactique. Immobile, silencieuse, elle laissa l'orateur du clergé exhaler en phrases vaines ses froides fureurs. Au moindre mouvement d'impatience, perceptible dans l'Assemblée, Alexandre Lameth, qui présidait, disait avec un sang-froid désespérant : « Attendez, monsieur l'abbé. Je vous ai promis la parole, je vous la maintiendrai, » ou bien, le visage tourné vers la gauche et le sourire de l'ironie sur les lèvres : « M. l'abbé Maury voudrait bien qu'on l'interrompît, mais je lui maintiendrai la parole malgré lui-même. » Il en résulta qu'après deux heures d'objurgations éloquentes, de longues digressions et d'efforts pénibles, « l'abbé Maury descendit de la tribune, furieux de ce qu'on ne l'en avait pas chassé, et si hors de lui, qu'il ne songea pas même à prendre de conclusions [1]. »

Il fut décrété :

Que les évêques, curés, vicaires, fonctionnaires publics, seraient tenus de jurer fidélité à la nation, à la loi et au roi ;

Qu'ils s'obligeraient à maintenir la constitution de tout leur pouvoir ;

Que les réfractaires seraient remplacés ;

Que les prêtres qui violeraient leur serment, après l'avoir prêté, seraient poursuivis comme rebelles à la loi, privés de leur traitement, déclarés déchus des droits de citoyen actif ;

Qu'enfin le serment prescrit serait prêté, par les prêtres membres de l'Assemblée, dans la huitaine à partir du jour où le décret aurait été sanctionné [2].

Le clergé se montra résolu à résister jusqu'au bout ; Louis XVI, qui déjà songeait à des projets de fuite, était en proie aux plus cruelles incertitudes. Déjà près

[1] *Mémoires de Ferrières*, p. 195 et 196.
[2] Décret du 27 novembre 1790.

d'un mois s'était écoulé, et la sanction n'arrivait pas. Le 23 décembre, plein d'une impatience sombre, Camus dénonce ces retards, il s'en étonne, il s'en indigne, il tonne contre le pape, il tonne contre le clergé. Aux cris qu'il pousse, l'Assemblée s'émeut. Une députation est envoyée au roi pour solliciter une décision immédiate. Louis XVI répond qu'il croit devoir à la religion, à la tranquillité publique, de peser mûrement l'exécution d'un tel décret, afin de la rendre aussi sûre et aussi douce que possible. Mais quoi! Est-ce qu'il était loisible au roi de refuser son *acceptation* aux décrets constitutionnels, et de différer plus de huit jours sa *sanction*, quand il s'agissait de décrets purement réglementaires? Que signifiaient tant de détours et tant de lenteurs? Était-ce la permission du pape qu'on attendait, de celui que les évêques nommaient le chef de l'Église, comme si le chef de l'Église pouvait être autre que Jésus-Christ, son fondateur? Ainsi parle Camus[1], et, malgré l'opposition de l'abbé Maury, l'Assemblée décrète que son président se retirera le lendemain vers le roi pour le prier de donner, sur le décret du 27 novembre, une réponse signée de lui et contre-signée par le secrétaire d'État[2]. Or, ce jour-là même, 23 décembre 1790, comme pour donner à leur prochaine victoire la consécration d'un grand souvenir, les adversaires du clergé faisaient passer le décret suivant:

« Art 1er. Il sera élevé à l'auteur d'*Émile* et du *Contrat social* une statue portant cette inscription : LA NATION FRANÇAISE LIBRE A JEAN-JACQUES ROUSSEAU. Sur le piédestal sera gravée la devise : *Vitam impendre vero*.

« Art. 2. Marie-Thérèse Levasseur, veuve de J. J. Rousseau, sera nourrie aux dépens de l'État, il lui sera

[1] Séance du soir, 23 décembre 1790.
[2] *Ibid*.

payé annuellement, des fonds du trésor public, une somme de douze cents livres. »

« Hâtez donc, s'était écrié Maury, hâtez cette nouvelle espèce de combat; pressez cette sanction d'un décret si cher à votre cœur. Les victimes sont prêtes : pourquoi prolonger le supplice d'une plus longue attente? Essayez, pour vous faire des partisans, le moyen du martyre. Dominez, ou, plutôt, apprenez que le règne de la terre touche à son terme. Votre puissance n'est plus rien, dès que nous cessons de la redouter[1]. »

Cette impétueuse apostrophe annonçait clairement quelle allait être désormais l'attitude du clergé : il était décidé à se montrer tendant la tête au couteau. De son côté, Louis XVI en était venu à ne plus vouloir qu'un chose : paraître opprimé! Une émeute de quelques centaines de personnes, qu'on crut excitée par la cour elle-même, vint fort à propos fournir au monarque l'occasion de jouer ce rôle. En accordant sa sanction, au bruit de clameurs factieuses, il avait l'air de céder à la force, et sa conscience se payait de ce sophisme.

Le 26 décembre, à l'Assemblée, un cri de joie annonce, vers la gauche, que la bataille est enfin gagnée, et une lettre signée Louis, contre-signée Duport-du-Tertre, est communiquée solennellement aux représentants du peuple. Le roi y expliquait le retard apporté à l'acceptation par des motifs de haute prudence. S'il se décidait maintenant, c'était parce qu'on avait paru élever sur ses intentions des doutes que lui rendait insupportables sa candeur. Il se confiait à l'Assemblée : en retour, il lui demandait sa confiance, bien sûr qu'il en était digne[2].

[1] Barruel, *Histoire du clergé pendant la Révolution française*, t. I, p. 59 et 60.

[2] Séance du 26 décembre 1790.

Jansénistes et voltairiens triomphaient : ils célébrèrent leur commune victoire, les premiers avec cette gravité un peu farouche qui fut le caractère des presbytériens d'Écosse, les seconds avec une vivacité toute française.

Un petit drame domestique vint, en ce temps-là même, aiguillonner l'ardeur de celui que Voltaire, ressuscité, eût sans hésitation salué son lieutenant. Camille Desmoulins adorait une jeune fille charmante, Lucile Duplessis; et elle l'aimait. Depuis longtemps, les deux cœurs émus allaient au-devant d'une union à laquelle il ne restait plus, au mois de décembre 1790, le consentement des parents ayant été obtenu, qu'un seul obstacle, un seul, mais difficile à surmonter : la consécration du prêtre. Il fallut que, déposant son léger carquois et prenant un air contrit, Camille se présentât, pour obtenir d'être marié, à Pancemont, curé de Saint-Sulpice. Ce fut une curieuse entrevue, et quel dialogue! Tout d'abord, le curé demanda : « Êtes-vous catholique? — Pourquoi cette question, monsieur? — Parce que si vous n'êtes pas catholique, je ne puis vous conférer un sacrement de la religion catholique. — Eh bien, oui, je suis catholique. — Non, monsieur, vous ne l'êtes pas, puisque vous avez dit dans un de vos numéros que *la religion de Mahomet était tout aussi évidente à vos yeux que celle de Jésus-Christ.* — Vous lisez donc mes numéros? — Quelquefois. — Vous ne voulez donc pas, monsieur le curé, me marier? — Non, jusqu'à ce que vous fassiez une profession de foi catholique[1]. »

Camille Desmoulins recourut au comité ecclésias-

[1] Ceci est tiré d'une brochure publiée en 1792 sous ce titre : *Histoire des événements arrivés dans la paroisse de Saint-Sulpice pendant la Révolution.* M. Fleury cite le passage en question dans sa biographie sur Camille Desmoulins.

tique, apporta une consultation bien grave de Mirabeau. Mais le curé n'entendait pas admettre Mirabeau au nombre des Pères de l'Église : le licencieux auteur des *Révolutions de France et de Brabant* dut s'engager, 1° à rétracter ses impiétés passées; 2° à s'abstenir d'impiétés futures; 3° à se confesser, oui, à se confesser! Miracle de l'amour! Il promit tout[1], et l'abbé Bérardier, son ancien proviseur de Louis-le-Grand, venant à son aide, le 29 décembre 1790, on le maria. Pour témoins à son contrat et à l'Église, Camille avait Robespierre et Brissot. Les témoins de Lucile étaient Sillery et Pétion[2]. Encore quelque temps et Camille, après avoir poussé sur l'échafaud un de ses deux témoins, y sera conduit par l'autre; et elle y montera aussi, cette gracieuse jeune fille qui sourit maintenant sous sa couronne de fleurs; et ce Pétion, qui l'accompagne à l'autel, il n'échappera, lui, à la dévorante guillotine, que pour être trouvé dans les bois, à demi mangé par les loups! Oh, de quels coups dérisoires vous frappez vos serviteurs, justice éternelle! Avant la célébration, Bérardier prononça un discours très-touchant, à ce qu'il paraît, si touchant, que Camille Desmoulins se mit à pleurer. Pourquoi non? Il était assez artiste, pour avoir la sincérité.... du moment. Mais Robespierre, l'homme aux convictions sérieuses et dures, n'était guère capable de comprendre cela : il ne put s'empêcher de lui dire : « Ne pleure donc pas, hypocrite[3]. »

De ces paroles, les ennemis de Camille Desmoulins ne manquèrent pas de se faire contre lui une arme empoisonnée. Et lui, plus soigneux de son renom révolu-

[1] Voy. la brochure précitée.

[2] *Études révolutionnaires.* — Camille Desmoulins et Roch Mercandier, par M. Ed. Fleury, t. I, p. 185. — Paris, 1851.

[3] *Histoire des événements arrivés dans la paroisse de Saint-Sulpice pendant la Révolution.*

tionnaire que de sa dignité, il s'empressa, par un redoublement de sarcasmes à l'adresse des prêtres, de détourner à son profit le cours des rires moqueurs. Il raconta gaiement de quelle manière il s'était trouvé pris « dans les filets de saint-Pierre ; » il déclara qu'après tout, le serment religieux qu'il avait prêté n'était *qu'accessoire*, le serment civique étant le *principal*, et le seul qui fût d'obligation étroite : sur quoi, il promettait au lecteur de mettre très-prochainement « la question à l'ordre du jour dans son conseil de conscience[1]. » En attendant, il écrivait :

« Plus de cardinaux de Rohan, de Bourbon, de Lorraine.

« Lugete, o veneres cupidinesque !

« Le savant bénédictin dom Carpentier raconte qu'un quidam ayant rencontré une jeune fille de quinze à seize ans, *lui requit qu'elle voulsît qu'il eût sa compagne charnelle*, ce qui lui fut accordé par elle, parce qu'il promit de lui donner une robe et chaperon, et de l'argent pour acheter des souliers et *aller à confesse le jour de Pâques*. Combien était grande l'avarice du fanatisme, puisqu'une fille de campagne était obligée de consentir au sacrifice de sa virginité pour payer au confesseur les cinq sous du temps pascal, en sorte qu'elle était forcée de faire la faute pour en avoir l'absolution[2] ! »

Non content de ce qu'il puisait dans son propre fonds, Camille Desmoulins prenait un plaisir extrême à donner du retentissement aux attaques d'autrui. Il circulait alors un livre scandaleux, tiré, disait-on, d'un manuscrit trouvé à la Bastille et intitulé : *La chasteté du Clergé dévoilée, ou procès-verbal des séances du clergé chez les filles de Paris*. Camille l'annonça, le vanta, en

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 59.
[2] *Ibid.*

fit l'analyse; il raconta comment Sartine s'amusait à faire suivre se glissant le soir, sous leurs manteaux, le long des maisons, les moines mal déguisés; comment il savait prendre au piége des allées obscures où leur chute avait été prévue, les prêtres libidineux, et avec quel bonheur il guettait par le trou des serrures l'imprudence de leurs amours : « C'est ainsi, ô M. l'abbé Aubert, que vous surprit un jour le commissaire Siribeau, comme Dieu surprit Adam au milieu de son péché.... C'était l'an 1758, le vendredi 7 janvier, *dies Veneris*, jour de Vénus, vers les huit heures du soir, rue de Grenelle-Saint-Honoré, maison de la dame Viard, au premier étage sur le devant.... Vous aviez alors trente ans, M. l'abbé Aubert, et la composition de votre poëme des amours de Psyché vous avait mis en belle humeur[1]. »

Et Marat, quelle était son attitude? quel était son langage? Après avoir cité la lettre qui sanctionnait le décret du 27 novembre, il publiait une adresse de lui, Marat, à Louis XVI, dans laquelle il osait dire que le roi ne méritait point d'être cru sur parole; et, à la suite d'un violent résumé des faits imputables au monarque : « Tel est le tableau fidèle de votre conduite, sire, depuis dix-huit mois. Soyez donc votre premier juge, et ditesnous, si vous en avez le courage, si un pareil roi mérite d'autres noms que ceux d'*automate stupide* ou de *perfide trompeur*[2]? »

Du reste, rien de plus remarquable que la réserve de Marat touchant cette CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ autour de laquelle on faisait alors tant de bruit. C'est à peine s'il en parle. Dans son 311e numéro, il la recommande au zèle des sections, qu'il invite à se réunir; mais c'est comme en passant, et il est clair

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 59.
[2] *L'Ami du peuple*, n° 324.

qu'ici l'affaire du clergé n'est pour lui qu'un des mille moyens de prouver cette *nécessité d'un soulèvement général* dont chaque matin il entretient les faubourgs. Qu'on parcoure *l'Ami du Peuple* durant les mois de novembre et de décembre 1790 : on sera frappé de ce silence de Marat à l'égard des prêtres. Tandis qu'ils occupent et semblent remplir tout le champ de bataille où se heurtent les forces diverses de l'opinion, ce qu'il dénonce, lui, ce qu'il maudit, ce contre quoi il veut qu'ait lieu un *soulèvement général*, un soulèvement immédiat, terrible et décisif, c'est l'organisation de la bourgeoisie en gardes nationales, c'est la grande et abominable intrigue ourdie, selon lui, contre la Révolution par Lafayette, qu'il livre sous le nom de *divin Mottié* à la risée du peuple, et dont il met la popularité en lambeaux.

C'était le 4 janvier 1791 qu'aux termes du dernier décret concernant la CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ, les ecclésiastiques, membres de l'Assemblée, devaient prêter serment. Le nombre des prêtres soumis à cette formalité solennelle était de trois cents[1]. Ceux d'entre eux qui siégeaient au côté gauche prévinrent le jour marqué par le serment le plus absolu. L'abbé Grégoire avait donné le signal. Barruel, dans son *Histoire du clergé*, prétend que le nombre de ces prêtres fidèles à la Révolution s'élevait à trente environ[2] : c'est une erreur, ils étaient soixante-cinq[3].

Restaient ceux qui, pour se prononcer, attendaient le jour légal, et, parmi eux, vingt-neuf évêques[4].

[1] Barruel, *Histoire du clergé pendant la Révolution française*, t. I, p. 61.

[2] *Ibid.*

[3] Voy. leurs noms dans la liste publiée, t. VIII. p. 195, 196 et 197 de l'*Histoire parlementaire.*

[4] Barruel, *Histoire du clergé pendant la révolution française*, t. I, p. 61.

On se prépara, de part et d'autre, à la lutte; mais il était manifeste que, de part et d'autre, on en redoutait l'issue.

L'évêque de Clermont essaya de l'éluder, en proposant une formule de serment conçue avec beaucoup d'art : les prêtres auraient juré le maintien de la Constitution, exception faite des matières qui relèvent spécialement de l'autorité de l'Église. Cette formule ayant été rejetée, on l'imprima, et elle fut répandue à profusion dans Paris[1].

De leur côté, les révolutionnaires ardents demandaient aux passions, diversement excitées, un appui contre des résistances prévues. Dans l'ombre des bureaux, au ministère de la justice, une invisible main écrivit en tête du décret du 27 novembre, ces mots que l'Assemblée n'avait point votés : *sous peine à tout ecclésiastique, d'être déclaré perturbateur du repos public et poursuivi comme tel*[2]. La falsification avait eu pour but évident d'irriter le peuple contre les prêtres, de les intimider : comment fut-elle possible? Par quelle singulière inadvertance, le maire de Paris fit-il afficher sur tous les murs de la capitale la loi ainsi altérée? C'est ce qu'on ne sut jamais. Seulement, Duport-du-Tertre écrivit, à cette occasion, à l'Assemblée une lettre où, après avoir rejeté tout le mal sur une erreur de bureau, il allait au-devant de la responsabilité avec beaucoup de candeur et de noblesse[3].

Cependant, le jour de l'épreuve est arrivé. L'abbé Grégoire, qui la sait épineuse, s'est étudié à ménager

[1] Bertrand de Moleville, *Annales de la Révolution française*, t. III, chap. XXXV.

[2] *Règne de Louis XVI*, t. II, § 5.

[3] « Je ne refuse pas, disait-il, de devenir le premier exemple de la responsabilité ministérielle. » — *Ibid.* Voy. aussi à cet égard les *Révolutions de Paris*, n° 78.

une échappatoire aux consciences qui seraient disposées à se tromper elles-mêmes. « Le serment qu'exige l'Assemblée, dit-il, ne doit point effrayer les consciences timorées. L'Assemblée n'exige pas un assentiment intérieur. » Cette étrange assertion soulève le côté droit, on s'indigne, on murmure. Qui réparera le mauvais effet produit par d'aussi regrettables paroles? Qui les expliquera d'une manière honorable? Mirabeau dit: « L'Assemblée n'a aucun empire sur les consciences, elle déclare seulement l'incompatibilité de telle fonction avec tel serment. » Puis, il ajoute : « Je ne serais pas monté à cette tribune, si l'on ne lisait sur les murs des carrefours de Paris une affiche inconstitutionnelle, inique même. On y déclare perturbateurs du repos public les ecclésiastiques qui ne prêteront pas le serment décrété. L'Assemblée n'a jamais permis une telle affiche. Celui qui dit: Je ne puis prêter serment et je donne ma démission, n'est certainement pas coupable. »

L'explication était à la fois honorable et habile : plusieurs curés déjà se montrent ébranlés, les évêques se troublent, Maury s'élance vers la tribune. Des cris de fureur la lui interdisent. « Frappez, mais écoutez, » s'écrie-t-il. Un grand tumulte s'éleva. Les uns voulaient que l'éclaircissement donné par Mirabeau fût inséré au procès-verbal; les autres qu'on passât outre. « Jurez, jurez, » répétaient en chœur les révolutionnaires. Soudain arrive du dehors le bruit de menaces affreuses: *A la lanterne, ceux qui refusent le serment! à la lanterne!* Suivant les écrivains du clergé, ces hurlements étaient poussés par « des brigands aux gages des meneurs[1] » et venaient des Tuileries; suivant les écrivains du parti adverse, ils ne partaient pas de la terrasse des Feuil-

[1] Barruel, *Histoire du clergé pendant la Révolution française*, t. I, p. 64.

lants où tout était fort tranquille, mais d'une cour de ce couvent, où des misérables avaient été apostés pour faire croire qu'on opprimait les ministres de la religion[1]. Quoi qu'il en soit, c'est au milieu d'une émotion extraordinaire que le président se lève, tenant à la main la liste des prêtres non encore assermentés. Le premier qu'on appelle est Bonnac, évêque d'Agen. La salle tout à l'heure si pleine de bruit, est maintenant dans un profond silence; une anxiété tragique se peint sur tous les visages. L'évêque d'Agen, avec une douceur modeste : « Je suis fâché, messieurs, de ne pouvoir faire ce que vous exigez de moi. Je ne donne aucun regret à ma place, aucun regret à ma fortune; j'en donnerais à la perte de votre estime. » On appelle Fournet, prêtre du même diocèse, et il répond : « Je suivrai mon évêque partout, même au supplice, comme le diacre Laurent suivit le pape Sixte. » Puis, Leclerc, curé de la Combe : « Je suis né catholique, je veux mourir dans cette foi. Je ne prêterai pas le serment. » La gauche éclate alors; on aperçoit qui s'agitent avec violence, Camus, Treilhard, Voidel, les voltairiens, les jansénistes, ceux-ci surtout. Pour faire cesser un spectacle dont la solennité les irrite, dont la portée les inquiète, ils demandent qu'on mette fin à cet appel nominal et à ces sommations individuelles. Mais craignant de perdre une semblable occasion de rendre témoignage à sa foi, et plein d'un empressement qui allége le poids de ses années, Beaupoil de Saint-Aulaire, évêque de Poitiers, s'avance vers la tribune, et là, en face du président : « J'ai soixante-dix ans, dit-il; j'en ai passé trente-cinq dans l'épiscopat, où j'ai tâché de faire tout le bien que je pouvais. Accablé d'ans et d'infirmités, je ne déshonorerai pas ma vieillesse. Je refuse. » C'était trop braver « des hommes

[1] *Révolutions de Paris*, n° 78.

accoutumés à voir la royauté elle-même plier sous leurs décrets[1]. » Ils quittent leurs siéges, se réunissent en groupes au milieu de la salle, regagnent leurs places, les quittent de nouveau, se consultent, tandis que, immobiles, orgueilleux, souriants, les évêques semblent se féliciter au fond de leur âme d'avoir à lancer à la Révolution le défi des anciens confesseurs. Enfin[2] une sommation générale est requise. « Que ceux-là s'avancent qui voudront prêter le serment. » Pas de réponse. Le triomphe moral du clergé était complet dans l'Assemblée, et le fanatisme de Camus portait ses fruits.

C'est ce que comprirent amèrement les révolutionnaires éclairés. Les rédacteurs des *Révolutions de Paris*, successeurs de Loustalot, regrettèrent en termes très-vifs qu'on eût imaginé d'imposer aux prêtres un serment dont le moindre défaut était d'être superflu, et qui n'était propre qu'à faire plaindre le clergé[3]. Mais, l'acte une fois accompli, il ne restait plus qu'à en tirer le meilleur parti possible. Aussi les écrivains patriotes poussèrent-ils à la prestation du serment avec une ardeur infatigable. « Il arrive, disait Camille Desmoulins, une multitude de serments ecclésiastiques. Des districts entiers envoient les serments de tous leurs fonctionnaires publics, sous une seule enveloppe[4]. » Bailly ne dédaigna pas d'aller en personne solliciter l'acceptation de Marduel, curé de Saint-Roch. Ce der-

[1] Barruel, *Histoire du clergé pendant la Révolution française*, t. I, p. 61.

[2] Cette mémorable séance du 4 janvier 1791 est fort mal rendue dans l'*Histoire parlementaire*. Pour en bien saisir la physionomie, il faut consulter, en les rapprochant, le récit de Ferrières dans ses Mémoires, t. II, liv. VIII; celui de l'abbé Barruel, dans son *Histoire du clergé*, p. 61-67, et celui de Bertrand de Moleville, dans ses *Annales de la Révolution française*, t. III, chap. xxxv.

[3] N° 78.

[4] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 60.

nier refusant de se rendre, « Il est donc bien vrai, lui dit le maire de Paris, que les décrets sur la CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ sont contraires à la religion catholique? — Très-vrai. — Eh bien, en ce cas-là, s'il dépendait de moi, la religion catholique n'existerait plus en France[1]. » L'auteur qui rapporte ce curieux dialogue, ajoute que les Jacobins n'omirent rien pour faire croire le nombre des jureurs considérable à Paris; il assure qu'ils en firent une liste de six cents; il prétend que, dans le but de tromper le peuple, on alla jusqu'à faire paraître sur les marches des autels, habillés en prêtres, des ramoneurs de cheminées, des savoyards[2].

A son tour, le clergé, au dire de ses adversaires, entassait artifices sur artifices pour intéresser le peuple en sa faveur. Les uns faisaient vendre leurs meubles à la porte de leurs paroisses, les autres se coalisaient de manière à faire manquer le service divin[3].

Ce qui est certain, c'est que, de toutes les villes de France, Paris fut celle qui fournit le plus de prêtres animés de l'esprit de la Révolution. Ils le respiraient, cet esprit puissant, dans l'air même dont ils étaient enveloppés. « Un prêtre, en quittant sa paroisse, va chez son père, honnête artisan, qui le chasse, en lui disant qu'il ne le reconnaîtra pour son fils que lorsqu'il aura prêté le serment[4]. » Peu de curés néanmoins se soumirent à la loi : ceux de Saint-Sulpice, de Saint-Roch, de Saint-Séverin, de Saint-Benoît, de Saint-Germain-l'Auxerrois, refusèrent de la manière la plus formelle. Ce fut principalement parmi les vicaires et les jeunes ecclésiastiques que la Révolution trouva

[1] Barruel, *Histoire du clergé pendant la Révolution,* t. I, p. 73.
[2] *Ibid.*, p. 79.
[3] *Révolutions de Paris*, n° 80.
[4] *Ibid.*

des recrues. Un prêtre de Saint-Sulpice[1], Jacques Roux, fit cette belle déclaration : « Je suis prêt à verser jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour une révolution qui est venue reconnaître les hommes égaux entre eux, comme ils le sont de toute éternité devant Dieu[2]. »

Au premier rang des prêtres qui, à Paris, s'étaient empressés de jurer, figurait l'évêque d'Autun, Talleyrand : on parla de le faire évêque de Paris, et aussitôt coururent sur son compte mille accusations dégradantes, dont sa vie malheureusement ne démentait qu'une partie. On lui imputait notamment de fréquenter les maisons de jeu et d'y avoir gagné six ou sept cent mille livres. Dans une lettre adressée à la *Chronique de Paris*, et par laquelle il repoussait l'évêché que quelques-uns demandaient pour lui, on lit au sujet des bruits qui viennent d'être mentionnés : « Voici l'exacte vérité : j'ai gagné en six mois, non dans des maisons de jeu, mais dans la société ou au club des échecs, environ trente mille francs.... Je me blâme comme homme particulier et encore plus comme législateur, et je me fais un devoir de l'avouer; car, depuis que le règne de la vérité est arrivé, en renonçant à l'impossible honneur de n'avoir aucun tort, le moyen le plus honnête de réparer ses erreurs est d'avoir le courage de les reconnaître. » Sur quoi, Camille Desmoulins ne manqua pas d'écrire : « L'évêque d'Autun semble appelé à ramener tous les usages de la primitive Église, et même la confession publique[3]. »

Pendant que ces choses se passaient à Paris, le clergé s'attachait à bouleverser les provinces. Non contents

[1] Ce qui n'a pas empêché l'abbé Barruel de prétendre, t. I, p. 78, que, *sur quarante prêtres qui desservaient Saint-Sulpice, pas un ne jura.*

[2] *Révolutions de Paris*, n° 80.

[3] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 64.

de retenir leurs fonctions, en refusant le serment, les évêques publiaient des mandements incendiaires; ils déclaraient nuls les baptêmes et ordinations que pouvaient faire les ecclésiastiques désignés pour les remplacer; ils retiraient aux prêtres dociles à la loi, et le pouvoir de confesser, et celui d'absoudre; ils les dénonçaient, sous le nom d'*intrus*, à la haine des dévôts; ils tenaient suspendues sur la tête des fidèles qui suivraient les nouveaux pasteurs, toutes les foudres de l'excommunication. Malheur à la jeune fille qui se laisserait marier par un prêtre jureur : c'était une concubine! Malheur à l'enfant né d'un tel mariage : c'était un bâtard[1]! Ici, l'évêque de Châlons ordonnait aux fidèles d'en appeler à un concile national; là, l'évêque de Strasbourg imprimait que le clergé n'avait de compte à rendre qu'à Dieu[2]. Dans certains couvents, on exigea, des jeunes pensionnaires, une prière à Dieu en faveur de ces pauvres prêtres dépouillés, disait-on, par la nation[3]. Puis, venaient mille momeries destinées à émouvoir les populations ignorantes, et, par exemple, l'exposition de crânes qui laissaient voir, grâce à un habile emploi du phosphore, une lumière bleue rayonnant autour de l'orbite creux où avaient été les yeux[4]. Ou bien, ils s'entouraient d'une misère d'apparat, témoin ce vicaire qui, à Nancy, allait se promener sur le Pont-Rouge avec une soutane déchirée, un rabat sale et des sabots aux pieds[5].

Rien de plus habile, d'ailleurs, que le langage tenu aux gens de la campagne par les prêtres rebelles : « Ce

[1] Voy. le témoignage, certes peu suspect, de Ferrières, dans ses Mémoires, t. II, liv. VIII, p. 215 et 216. Collection Berville et Barrière.

[2] *Révolutions de Paris*, n° 79.

[3] *Ibid.*

[4] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 61.

[5] *Ibid.*

ne sont pas, disaient-ils, les cérémonies qu'on vous laisse qui font l'essence de votre culte. Ce n'est point parce que je conserve une soutane, un surplis et tous ces ornements, que je puis vous dire la messe ou vous absoudre. Un comédien peut venir parmi vous s'habiller comme moi et faire devant vous les mêmes cérémonies. Elles n'auront aucun effet spirituel. Si un valet, dans la maison, s'habillait comme le maître, et se mettait à commander, il vous tromperait : il en serait de même des pasteurs qui viendraient à vous, d'après les lois de l'Assemblée[1]. »

Cela parlait aux cœurs simples. Il y eut des scènes touchantes. En certains endroits, on vit le peuple en larmes autour de son curé, le conjurant de ne point abandonner la paroisse. A Champeron, les paroissiens signèrent entre eux l'engagement de chasser tout prêtre qui se souillerait par un serment schismatique; et à Kernfantin, l'*intrus* s'étant présenté à l'église, les paroissiens l'y laissèrent tout seul[2].

Devant une résistance aussi générale, aussi vive, les révolutionnaires, on le pense bien, ne restaient pas inactifs. Aux mandements, aux instructions, aux lettres pastorales, ils opposèrent des écrits funestes pour le sacerdoce, des contes licencieux de moines et de religieuses, des caricatures où les abbés paraissaient tantôt avec des formes ridicules, tantôt dans des postures indécentes, des dialogues enfin que des hommes à voix sonore et montés sur des tréteaux débitaient au passant[3].

Or, ces moyens-là aussi réussissaient; ils accoutu-

[1] Barruel, *Histoire du clergé pendant la Révolution française*, t. I, p. 70.

[2] *Ibid.*, p. 76, 77.

[3] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. VIII. p. 217. Collection Berville et Barrière.

maient beaucoup d'esprits à mépriser ceux qui longtemps avaient été l'objet d'une vénération sans réserve; et s'il y eut des villages fidèles à l'ancien pasteur, combien d'autres se donnèrent au nouveau ! Il faut entendre Camille Desmoulins sur ce sujet, un de ceux dont s'amusait le plus volontiers son génie moqueur :

« Nulle part le décret de l'Assemblée nationale n'a été *sanctionné* par le peuple aussi plaisamment qu'à Ruel. M. le curé monte en chaire et ne dissimule pas qu'il est décidé à refuser. Les paroissiens ne s'amusent pas à l'interrompre; mais une partie de l'auditoire s'écoule. Tandis que le pasteur s'échauffe et se démène en son surplis, on déménage le presbytère avec la plus grande précaution, afin de ne rien casser ni endommager, et tout ce qui ne tenait pas à fer et à clou est mis sur des charrettes. Le sermon fini, M. le curé descend. On s'empresse autour de lui, on lui serre la main, on lui frappe sur l'épaule : « Adieu, M. le curé, adieu!
« — Qu'est-ce, mes chers paroissiens, et pourquoi ces
« tendres adieux? » Il sort de l'église. Son étonnement redouble. Il voit le déménagement fait, Javotte en pleurs, déjà dans la charrette et qui faisait en vain son serment. « Où comptez-vous aller coucher, M. le curé?—
« A Fontainebleau, » répond l'aristocrate, le cœur gros de soupirs. Pendant que M. le vicaire rit, que le maître d'école a la larme à l'œil en disant adieu à Javotte, que notre gouvernante jure contre la lenteur du courrier de Rome, et M. le curé contre la précipitation des citoyens actifs, le charretier jure après ses chevaux, qui entraînent M. le curé. Il a déjà perdu de vue son clocher, et ses paroissiens goguenards lui crient encore de loin : « Adieu, M. le curé! portez-vous bien, M. le
« curé! M. le curé, bon voyage![1] »

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 61.

Malheureusement, on n'eut point partout aussi bon marché de l'obstination des prêtres réfractaires. Là où ils se sentaient appuyés, leur attitude fut hautaine, indomptable, et attira sur eux de ces coups moins funestes en général à celui qui les reçoit qu'à celui qui les frappe. Dès qu'on put croire qu'il y avait des martyrs, il y eut des fanatiques. De quel sentiment d'horreur ne devaient pas être pénétrées des âmes depuis longtemps habituées à n'adorer Dieu que dans le prêtre, quand on leur parlait de curés forcés de fuir, poursuivis jusqu'au fond des forêts et traqués comme des bêtes fauves? Un historien ecclésiastique assure qu'en Bretagne, des prêtres réduits à la fuite, tombèrent épuisés dans les bois, si bien qu'on trouva au milieu des broussailles leurs cadavres en lambeaux[1]! Ailleurs, il arrivait que, couverts de leurs écharpes, entourés de piques ou de baïonnettes, les magistrats se rendaient à l'église, et, dans le sanctuaire qu'ils semblaient de la sorte violer, imposaient le serment[2]. En Champagne, le curé de Sept-Saux fut tué en chaire d'un coup de fusil[3].

Au milieu d'une société régie par des lois auxquelles tous doivent obéissance, c'est une chose bien étrange et bien dangereuse que l'existence d'une classe particulière de citoyens étroitement unis entre eux, se conformant à des règles spéciales, qu'ils jugent d'un ordre supérieur à celui des lois communes, reconnaissant un souverain étranger et recevant leur mot d'ordre du dehors : il arriva que, plus tard, pour donner à la résistance de la masse du clergé un ensemble formidable, un ordre parti de Rome suffit. Les révolutionnaires eurent beau tourner en ridicule le bref du pape qui

[1] Barruel, *Histoire du clergé pendant la Révolution française,* t. I, p. 78.

[2] *Ibid.*, p. 72.

[3] *Ibid.*

condamnait l'œuvre de l'Assemblée, ils eurent beau le brûler publiquement au Palais-Royal, avec un mannequin représentant le pape lui-même revêtu de ses habits pontificaux[1]; ce bref n'en resta pas moins doué d'une puissance terrible. Le fait est que, sur cent trente-huit évêques ou archevêques français, quatre seulement jurèrent : Talleyrand, évêque d'Autun ; Brienne, archevêque de Sens ; Jarente, évêque d'Orléans, et Savines, évêque de Viviers[2]. Quant aux curés ou vicaires qui furent constants dans le refus, on n'en porte pas le chiffre à moins de cinquante mille[3] !

D'après cela, on juge s'il devait être facile de trouver le nombre de prêtres nécessaire pour remplir les postes vacants ! D'autant que les jureurs eux-mêmes reculèrent quelquefois, au moment d'affronter le nom d'*intrus*. Il y eut des paroisses où l'on nomma jusqu'à sept ou huit fois, sans qu'aucun des élus se pût résoudre à accepter[4].

Hâtons-nous d'ajouter que, pour répandre parmi les *intrus* une terreur pieuse, les *réfractaires* ne négligeaient rien. Ils racontèrent triomphalement que d'Expilly ayant été élu le jour de la Toussaint, le tonnerre gronda pendant toute la durée de l'élection, et que, lorsqu'il alla prendre possession de son siége constitutionnel, monté sur un char et entouré d'une garde nombreuse, la terre se couvrit tout à coup de ténèbres, quoique le soleil eût encore deux heures à se montrer sur l'horizon et que pas un nuage ne fût au ciel[5].

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. VIII, p. 218. Collection Berville et Barrière.

[2] Barruel, *Histoire du clergé pendant la Révolution française*, t. I, p. 80.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*, p. 89 et 90.

[5] *Ibid.*, p. 90 et 91.

« Saives, écrit l'abbé Barruel, Saives, premier évêque *intrus* de Poitiers, éprouva plus visiblement encore la colère des cieux. A peine sur le siége de l'intrusion, au milieu de son conseil, il venait d'exhaler ses fureurs et se disposait à signer le décret de sa haine, l'interdit général sur les prêtres fidèles.... Il tomba mort, et sa main droite serrée, son bras roidi, montrèrent longtemps la rage de son dernier soupir[1]. »

Le lendemain du jour où les ecclésiastiques, membres de l'Assemblée, avaient d'une manière si imposante refusé de prêter serment, Mirabeau écrivait secrètement au comte de La Marck : « L'Assemblée est *enferrée*, mon cher comte.... Si elle croit que la démission de vingt mille curés ne fera aucun effet dans le royaume, elle a d'étranges lunettes[2]. » Ainsi, Mirabeau paraissait enchanté des embarras que la constitution civile du clergé allait créer. De fait, dans les notes astucieuses qu'à cette époque il adresse à la cour, il ne cesse d'insister sur l'adoption de tous les moyens qui seraient de nature à compromettre l'Assemblée, à la décrier, à l'avilir, à l'*enferrer*. Et cependant, pour calmer les troubles nés de la vacance des siéges, pour diminuer conséquemment les embarras de l'Assemblée, il proposa et fit adopter des mesures qui consistaient : 1° à réduire le temps pendant lequel il fallait avoir rempli le ministère ecclésiastique dans un diocèse, avant d'être élu soit évêque, soit curé; 2° à donner aux électeurs la faculté de choisir les pasteurs dans tous les départements, au lieu de circonscrire leur choix dans les limites d'un district ou d'un diocèse[3]. Ce n'était

[1] Barruel, *Histoire du clergé pendant la Révolution française*, p. 91 et 92.

[2] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. II, p. 365 et 366. — Paris, 1851.

[3] Séance du 7 janvier 1791.

pas détruire entièrement le mal, mais c'était y remédier autant que possible, et par là Mirabeau suivait une marche tout à fait opposée au système machiavélique qu'en secret il recommandait à la cour! Quoi donc! était-ce la cour qu'il trahissait? Était-ce le peuple? Hélas! il les trahissait l'un et l'autre. Tour à tour emporté par ses passions, que la contre-révolution attirait, et par son génie, qui appartenait à la liberté comme la lumière appartient au soleil, il succombait misérablement à l'impossibilité de servir deux maîtres, et ne pouvait réussir à mettre un peu de logique dans ses perfidies.

On va en voir une preuve nouvelle et bien frappante.

Convaincue de la nécessité d'éclairer, sur la CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ, les esprits que de toutes parts les prêtres s'étudiaient à abuser, l'Assemblée avait décidé que le comité ecclésiastique rédigerait une *adresse* aux Français[1]. Mirabeau, qui n'était pas membre du comité, s'empara de l'occasion et rédigea un projet. Nous avons ce travail sous les yeux : rien de plus profondément senti, de plus noblement exprimé. L'abbé Lamourette y mit la main, dit-on[2], et il est permis de le croire; car, à côté de ces fortes paroles et de ces traits de feu que, seul, Mirabeau était capable de trouver, on y remarque une onction religieuse, une tendresse de cœur, par où la collaboration de Lamourette semble en effet se révéler. Les auteurs de l'*adresse* commencent par justifier l'Assemblée de n'avoir pas voulu déclarer la religion catholique *religion nationale :* « Dieu n'a pas créé le christianisme, ce grand flambeau, pour prêter

[1] Même séance.

[2] Étienne Dumont affirme dans ses *Souvenirs* que les discours de Mirabeau sur la *Constitution civile du clergé* furent l'ouvrage de l'abbé Lamourette, et le fils adoptif de Mirabeau ne paraît mettre en doute que ce qu'il y a de trop absolu et de trop étendu dans cette assertion. Voy. les *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, p. 247.

des formes et des couleurs à l'organisation sociale des Français; mais il l'a posé au milieu de l'univers pour être le point de ralliement et le centre d'unité du genre humain. Que ne nous blâme-t-on aussi de n'avoir pas déclaré que le soleil est *l'astre de la nation*, et que nul autre ne sera reconnu devant la loi pour régler la succession des jours et des nuits[1]? » *L'adresse* défend ensuite le principe des élections populaires, en l'appuyant sur des citations du texte sacré; elle fait revivre le souvenir des intrigues auxquelles la plupart des évêques, dans les temps modernes, avaient dû la crosse et la mitre; elle établit, par les usages de la primitive Église, le droit du pouvoir temporel à circonscrire comme il lui plaît les évêchés; elle trace un magnifique tableau de l'avenir que les lois nouvelles promettent à la vraie religion, celle des hautes intelligences et des cœurs purs : « *O Israël, que vos tentes sont belles! O Jacob, quel ordre, quelle majesté dans vos pavillons*[2]*!* »

Ce fut le 14 janvier 1791 que Mirabeau lut à l'Assemblée son projet d'adresse, communiqué, disait-on, au comité ecclésiastique et adopté par lui avec quelques légères modifications. Mais il arriva que les principes émis parurent, même aux jansénistes, d'une hardiesse effrayante; l'admiration philosophique professée pour la sublimité de l'Évangile les blessa comme une réminiscence trop libre du *Vicaire savoyard* et comme un déguisement du déisme. Pendant que Mirabeau lisait, l'agitation de Camus était visible. A ces mots de *l'adresse* : « Il y a un mois, les chrétiens éclairés se demandaient où était la religion de leurs pères, » il ne put se contenir davantage et s'écria : « On ne peut entendre cela!... Il y a là dedans des abominations! » Regnault de Saint-

[1] Voy. le n° 1 des documents historiques à la fin de ce volume.
[2] *Ibid.*

Jean d'Angely ayant alors observé que peut-être le travail avait subi des changements depuis qu'il avait été remis au comité, Mirabeau, dont la loyauté était mise en question par ce doute, demanda que le bureau constatât l'état actuel de l'adresse, et il fit cette fière déclaration : « Il n'y a pas là une ligne, pas une expression, dont mon honneur et ma tête ne répondent. » La séance fut levée; le comité ecclésiastique, réuni aux comités d'*aliénation*, des *rapports* et des *recherches*, substitua un travail, qui lui était propre, à celui de Mirabeau, dont, après tout, il ne différait pas d'une manière essentielle, et ce nouveau travail, présenté le 21 janvier 1791, fut adopté sous le nom d'*Instruction sur la constitution civile du clergé*[1].

Ce jour-là même, Mirabeau écrivait à la cour :

« On ne pouvait pas trouver une occasion plus favorable de coaliser un grand nombre de mécontents, de mécontents d'une plus dangereuse espèce, et d'augmenter la popularité du roi aux dépens de celle de l'Assemblée nationale.

« Il faut pour cela :

« 1° Provoquer le plus grand nombre d'ecclésiastiques fonctionnaires publics à refuser le serment;

« 2° Provoquer les citoyens actifs des paroisses, qui sont attachés à leurs pasteurs, à se refuser aux réélections;

« 3° Porter l'Assemblée nationale à des moyens violents contre ces paroisses....

« 4° Empêcher que l'Assemblée n'adopte des palliatifs qui lui permettraient de reculer d'une manière insensible et de conserver sa popularité;

« 5° Présenter en même temps tous les projets de

[1] Voy. la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. II, p. 369-374.

décrets qui tiennent à la religion, et surtout provoquer la discussion sur l'état des juifs d'Alsace, sur le mariage des prêtres et sur le divorce, pour que le feu ne s'éteigne point par défaut de matières combustibles ;

« 6° Joindre à cet embarras celui d'un sacre d'évêque;

« 7° S'opposer à toute *adresse* où l'on énoncerait que l'Assemblée n'a pas voulu toucher au spirituel ;

« 8° Quand on en serait venu à l'emploi de la force publique, provoquer des pétitions dans les départements pour s'y opposer[1]. »

Voilà dans quels piéges honteux Mirabeau voulait qu'on fît tomber une assemblée dont, en ce moment-là même, il briguait la présidence! Ses abominables conseils étaient, du reste, superflus. Les prêtres, par malheur, n'avaient pas besoin que la cour les aidât à bouleverser le royaume, et Cazalès ne caractérisa que trop bien les maux déposés au fond de la constitution civile du clergé, lorsque, le 26 janvier 1791, dans un des plus vifs discours qui fussent jusqu'alors tombés de sa bouche éloquente, il s'écria :

« Plût à Dieu que la nation tout entière pût tenir en cette enceinte! Le peuple de France nous entendrait, il jugerait entre vous et moi. Je vous dis qu'un schisme se prépare. Je vous dis que le corps des évêques et la grande majorité du clergé inférieur jugent l'obéissance à vos décrets attentatoire aux principes de la religion. Je vous dis, je vous dis que ces principes sont supérieurs à vos lois. Chasser les évêques de leurs siéges et les prêtres de leurs paroisses est un mauvais moyen, croyez-moi, de vaincre leur résistance. Pensez-vous

[1] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, p. 374 et 375. Quarante-troisième note de Mirabeau pour la cour.

donc que les évêques chassés n'excommunieront pas leurs successeurs? Pensez-vous que les fidèles ne demeureront pas en grand nombre attachés à leurs anciens pasteurs et aux préceptes éternels de l'Église? Voilà donc le schisme qui se déclare, voilà les disputes religieuses qui commencent. Le peuple doutera de la validité des sacrements; et tremblez de voir se retirer de lui cette religion sublime qui prenant l'homme au berceau et l'accompagnant jusqu'à la tombe, lui ménage la plus douce des consolations dans les misères de cette vie. Ainsi les victimes de la Révolution se multiplieront, et le royaume sera divisé. Vous verrez les catholiques errer sur la surface de l'empire, à la suite de leurs ministres persécutés, qu'ils accompagneront jusque dans les cavernes et les déserts. Vous les verrez réduits à cet état d'oppression et de misère où les protestants furent plongés par la révocation de l'édit de Nantes. Ah! si vous n'êtes pas insensibles aux malheurs que vous déchaîneriez de la sorte sur votre pays, si vous l'aimez, prenez du temps, attendez l'approbation de l'Église de France, attendez, attendez! »

Avant Cazalès, Montlosier avait dit :

« Je ne crois pas que les évêques puissent être forcés d'abandonner leurs siéges. Si on les chasse de leurs palais, ils se retireront dans des cabanes. Si on leur enlève leurs crosses d'or, ils en prendront de bois; et, après tout, c'est une crosse de bois qui a sauvé le monde[1]. »

Mais à ce bois sauveur, pourquoi donc les prêtres avaient-ils substitué l'or?...

[1] Bertrand de Moleville, *Annales de la Révolution française*, t. III, chap. XXXV.

CHAPITRE VII.

LE SALUT DE L'HUMANITÉ EST LA SUPRÊME LOI.

Fausseté de Louis XVI; une lettre de lui au roi de Prusse. — Changement dans le système politique de l'Europe. — Histoire des circonstances qui amènent ce changement. — Rapprochement entre Léopold et Frédéric-Guillaume, en haine de la Révolution française. — Congrès de Reichembach. — Paix de Vérela entre Catherine II et le roi de Suède. — Tous les souverains, l'œil fixé sur la France. — Les calomniateurs de la Révolution française en Europe : Calonne, Lally-Tollendal, Burke. — Pamphlet furieux lancé par Burke; immense impression qu'il produit. — Concert des rois pour complimenter l'auteur. — Que ce fut le premier coup de canon réellement tiré contre la France. — Les Autrichiens à Bruxelles — Louis XVI songe à s'enfuir. — Plan de politique intérieure soumis secrètement à la cour par Mirabeau. — Correspondance occulte de Louis XVI avec Bouillé. — Machinations du comte de Provence. — Troubles à Aix. — Complot découvert à Lyon. — Sanglante affaire à la Chapelle. — Bruits d'émigration; inquiète vigilance exercée sur les routes. — Les tantes du roi sortent de Paris. — Agitation universelle. — Le peuple au Luxembourg. — Hypocrisie du comte de Provence. — Voyage tumultueux à Vincennes pour démolir le donjon. — Une loi contre l'émigration, discutée. — Grand rôle de Mirabeau dans cette circonstance. — Incident des *chevaliers du poignard.* — Une séance du club des Jacobins. — Que c'est le SALUT DE L'HUMANITÉ et non le SALUT DU PEUPLE qui est la suprême loi. — Réalité et importance tragique de cette distinction.

Dans le grave et solennel document par lequel Louis XVI avait annoncé à l'Assemblée nationale qu'il *acceptait* le décret sur le serment des prêtres, il s'était exprimé en ces termes : «.... Puisqu'il s'est élevé sur mes intentions des doutes que la droiture connue de mon caractère devait éloigner, ma confiance en l'Assemblée nationale m'engage à *accepter*. Il n'est pas de moyens plus sûrs, plus propres à calmer les agitations,

à vaincre toutes les résistances, que la réciprocité de ce sentiment entre l'Assemblée nationale et moi. Elle est nécessaire; je la mérite; j'y compte[1]. »

Cette déclaration, qui semblait témoigner si hautement de l'émotion d'un cœur sincère, Louis XVI la signait le 26 décembre 1790. Eh bien, trois jours, rien que trois jours auparavant, il avait adressé en secret à Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, la lettre suivante :

« Monsieur mon frère,

« J'ai appris par M. de Moustier l'intérêt que Votre Majesté avait témoigné, non-seulement pour ma personne, mais pour le bien de mon royaume. Les dispositions de Votre Majesté à m'en donner des témoignages dans tous les cas où cet intérêt peut être utile pour le bien de mon peuple, ont excité vivement ma sensibilité; je le réclame avec confiance dans ce moment-ci, où malgré l'acceptation que j'ai faite de la nouvelle constitution, les factieux montrent ouvertement le projet de détruire le reste de la monarchie. Je viens de m'adresser à l'empereur, à l'impératrice de Russie, aux rois d'Espagne et de Suède, et je leur présente l'idée d'un congrès des principales puissances de l'Europe, appuyées d'une force armée, comme la meilleure mesure pour arrêter ici les factieux, donner le moyen d'établir un ordre de choses plus désirable, et empêcher que le mal qui nous travaille puisse gagner les autres États de l'Europe. J'espère que Votre Majesté approuvera mes idées, et qu'elle me gardera le secret le plus absolu sur la démarche que je fais auprès d'elle : elle sentira aisément que les circonstances où je me trouve m'o-

[1] Voy. le texte reproduit *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. VIII, p. 193 et 194.

bligent à la plus grande circonspection : c'est ce qui fait qu'il n'y a que le baron de Breteuil qui soit instruit de mon secret, et Votre Majesté peut lui faire passer ce qu'elle voudra. Je saisis cette occasion de remercier Votre Majesté des bontés qu'elle a pour le sieur Heymann, et je goûte une véritable satisfaction à donner à Votre Majesté les assurances d'estime et d'affection avec lesquelles je suis,

« Monsieur mon frère, de Votre Majesté,

« Le bon frère,

« *Signé* : LOUIS[1]. »

Et dans ses communications à l'Assemblée, Louis XVI se montrait indigné des doutes qu'on élevait sur ses intentions « que la droiture connue de son caractère devait éloigner ! »

Il n'avait pas, du reste, attendu si tard pour recourir aux souverains : dès le mois d'octobre, il avait recommandé au roi d'Espagne de n'avoir aucun égard à quelque acte public que ce fût qui paraîtrait en son nom, à moins qu'il ne lui fût confirmé par une lettre de sa main, et, depuis, comme on en trouve la preuve dans la missive qui précède, il avait fait passer, en Allemagne, à son ancien ministre, le baron de Breteuil, l'autorisation de traiter avec les diverses puissances, du rétablissement de son autorité légitime[2].

De pareilles ouvertures avaient-elles chance d'être accueillies d'une manière favorable? Une coalition des rois en faveur de Louis XVI et contre la Révolution française était-elle possible, alors que la Russie et

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 94 et 95. Paris, 1831.
[2] *Ibid.*, p. 93.

l'Autriche se trouvaient engagées contre les Turcs dans une guerre à outrance, alors que Catherine II et Gustave III étaient aux prises, alors que l'Angleterre et la Prusse s'unissaient pour contre-balancer l'alliance, devenue effrayante, des deux grandes cours impériales, celle de Saint-Pétersbourg et celle de Vienne? Voilà ce qui ne saurait être bien expliqué que par un tableau rapide des circonstances qui, dans le cours de moins d'une année, changèrent de fond en comble[1] tout le système politique de l'Europe.

Nous avons dit où en était ce système, lorsqu'au mois de février 1790, Léopold succéda, sur le trône d'Autriche, au célèbre et infortuné Joseph II. A cette époque, des complications inouïes détournaient du spectacle de la Révolution française les regards de tous les souverains. La Russie et l'Autriche ayant associé, pour la ruine de l'empire ottoman, leurs passions et leurs drapeaux, toute l'Europe avait été saisie d'épouvante. C'était trop, dans un seul plateau de la balance, que le poids des deux cours impériales aussi étroitement unies, et l'on citait comme un avertissement dont il fallait se hâter de profiter, cette orgueilleuse bravade de Catherine : « *Si les Anglais viennent brûler Cronstadt et me forcent d'abandonner Saint-Pétersbourg, eh bien, je me retirerai à Constantinople*[2]. »

Héritier des vastes desseins du grand Frédéric, le ministre prussien Hertzberg s'était, plus que tout autre, ému de cette alliance des Autrichiens et des Russes, et il s'était juré de la rendre vaine, dût l'Europe entière brûler. Par ses soins et ceux de l'agent anglais, M. Ewart, une vaste alliance fut formée entre l'An-

[1] Voy. dans le quatrième volume de cet ouvrage le chapitre intitulé : *Aspect de l'Europe*.

[2] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 63.

gleterre, la Porte, la Pologne et la Suède. Pour la Prusse, il s'agissait d'abaisser l'Autriche ; et, quant à l'Angleterre, toujours fidèle à son génie, elle voyait dans l'affranchissement des Polonais, l'avantage de faire prendre la route de ses ports aux nombreuses productions commerciales et navales d'une importante contrée[1]. Il arriva donc, que sous prétexte de protéger l'indépendance politique de l'Europe, mais en réalité dans des vues de cupidité ou d'ambition, un immense cordon militaire fut établi, qui, partant des extrémités de la Grande-Bretagne, s'étendait jusqu'aux rives de l'Hellespont, à travers la Hollande, la Prusse et d'autres États moins considérables.

Hertzberg se mit à l'œuvre avec une sorte d'activité sauvage. Il enflamma la haine des Belges contre l'Autriche; il poussa les Hongrois à donner à leurs griefs le ton de la menace; il encouragea la Pologne à secouer le joug des Russes; il applaudit au chevaleresque Gustave III tirant, à son tour, l'épée contre eux; enfin, il offrit un point d'appui assuré à ce fanatisme des Turcs que la grandeur de leurs périls avait élevé aux proportions de l'héroïsme. De son côté, l'Angleterre armait des escadres, couvrait la mer, et, pour quelques vaisseaux contrebandiers pris par les Espagnols sur la côte occidentale de l'Amérique, menaçait l'Espagne[2].

Ainsi, en montant sur le trône, Léopold se trouvait comme au centre d'un embrasement, et aux prises avec des difficultés sans nombre. Les Turcs avaient reçu des coups formidables, mais ils en avaient frappé de violents. Conduits au combat, à la mort, à la gloire, par Hassan-Ali, vieillard indompté qui voulait une

[1] *Annual Register*, vol. XXXIII, chap. I, p. 12.
[2] Louis-Philippe de Ségur, *Tableau historique et politique de l'Europe*, t. I, chap. VIII, p. 284. Paris, 1803.

place dans le ciel, et, sur la terre, un renom impérissable, ils déployaient une résolution qui étonna, et qu'ils portaient comme écrite sur leurs uniformes noirs[1]. La Prusse tout entière sous les armes et dans la ferveur d'une rivalité récente, ne pouvait manquer d'être pour Léopold un autre et bien cruel sujet de souci. Mais quoi ! autour de lui, sous lui, la monarchie autrichienne ne semblait-elle pas à la veille de s'en aller lambeau par lambeau ? Car la Hongrie se plaignait amèrement, la Bohême était en fermentation, et le Brabant avait déjà proclamé son indépendance[2]. Il est vrai que l'alliance de la Russie était là; mais attaquée par la Suède d'une part, et, de l'autre, par les Turcs, harrassée par l'Angleterre, inquiétée par la révolution de Pologne, la Russie, on pouvait le craindre, aurait bientôt assez de ses propres affaires.

Léopold mit à surmonter cette situation difficile, beaucoup de fermeté, de prudence et de sang-froid. C'était un prince grave, réservé, taciturne, maître de lui jusque dans ses galanteries, et qui, appelé d'abord à régir un petit État, celui où Machiavel avait écrit, s'y était formé en silence à l'art de gouverner les hommes. Il avait à recouvrer les Pays-Bas, à calmer le mécontentement de ses autres provinces, à échapper aux conséquences de plus en plus ruineuses de la guerre du Levant, à se faire élire roi des Romains : il comprit que le succès était au prix d'une prompte réconciliation avec la Prusse. Tout le poussait d'ailleurs à cette réconciliation : son trésor épuisé, ses troupes fatiguées, ses sujets révoltés, lorsque arriva la mort de l'illustre feld-maréchal Laudhon, calamité qui découragea l'ar-

[1] « Selim's troops were clad in black, to denote their readiness to « meet death in defence of their cause. » *Annual Register*, vol. XXXIII, chap. I, p. 2.

[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 80 et 81.

mée autrichienne plus que n'auraient fait trois batailles perdues[1].

Mais y avait-il, pour un rapprochement entre la cour de Vienne et celle de Berlin, un motif que Léopold pût mettre en avant de manière à produire quelque impression? Oui, et ce motif fut l'intérêt qu'avaient les rois à abjurer leurs dissensions, à étouffer leurs querelles devant leur ennemi commun.... la Révolution française.

Ce fut sur cette considération toute-puissante que Léopold fit porter ses ouvertures au roi de Prusse, et il fut efficacement servi auprès de Frédéric-Guillaume par les courtisans de ce dernier prince, par les *illuminés* monarchiques, surtout par Bischofswerder. Les hommes qui, à la cour de Berlin, haïssaient Hertzberg, l'enviaient, brûlaient de le supplanter, circonvinrent le monarque; ils lui représentèrent:

Qu'Hertzberg sacrifiait le bonheur à l'éclat et les vrais intérêts de la Prusse à de brillants fantômes;

Que Frédéric lui-même, le grand capitaine, s'était plus d'une fois repenti d'avoir cédé aux conseils de son ambition;

Que l'alliance anglaise n'était pas sûre;

Que les Turcs pouvaient faire leur paix d'un moment à l'autre;

Que, du reste, il était temps d'en finir le plus tôt possible avec le danger incalculable des principes nouveaux proclamés en France, comme le prouvait trop bien cette fédération du Champ de Mars, où l'on avait publiquement reçu — insolent défi lancé aux rois — la prétendue ambassade des patriotes de tous les pays[2].

[1] Louis-Philippe de Ségur. *Tableau historique et politique de l'Europe*, t. I, chap. VIII, p. 290.

[2] *Ibid.*, p. 293 et 294.

Ces considérations prévalurent dans l'esprit de Frédéric-Guillaume, que tentait d'ailleurs la gloire de se poser en médiateur de l'Europe. Le baron de Spielmann, négociateur confidentiel du prince de Kaunitz, fut chargé de s'aboucher mystérieusement avec le général Bischofswerder, rival du ministre dirigeant; Léopold, intervenant d'une manière directe, ouvrit avec le roi de Prusse une correspondance pressante, et, en peu de temps, les choses furent conduites au point qu'à Reichembach, où était le quartier-général de Frédéric-Guillaume, et tandis que les armées se trouvaient en présence, les démarches secrètes firent place à des négociations officielles[1].

Hertzberg se sentait à la veille de perdre le fruit de ses longs efforts. N'ayant pu prévenir des négociations qui allaient du même coup ruiner sa politique et son crédit, il essaya de les entraver par la prétention, fièrement avouée, de dicter les lois de la paix. Il demanda que l'Autriche, conservant Belgrade, Orsova et la partie de la Croatie enlevée aux Turcs, rétrocédât la Gallicie à la Pologne, qui, de son côté, aurait abandonné à la Prusse Thorn et Dantzick, c'est-à-dire la domination de la Vistule. Mais Catherine II aurait-elle donné la main à un tel accroissement de la puissance prussienne, ou l'aurait-elle souffert sans murmure? Léopold savait bien que non. Hertzberg eut beau insister; Spielmann, qui était muni d'instructions précises, fut inébranlable. Pendant ce temps, Bischofswerder et les *illuminés* monarchiques entouraient Frédéric-Guillaume, le pressaient, l'animaient contre son grand ministre.... Quelle fut la consternation d'Hertzberg, lorsque tout à coup il reçut l'ordre d'apposer sa signature à des articles préliminaires dont il

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 84.

n'avait pas eu le secret, qui avaient été déjà convenus sans sa participation, et où il n'était question ni de Thorn, ni de Dantzick, ni de rien qui fût de nature à rendre la paix avantageuse à la Prusse! Il obéit en frémissant, et le congrès se termina par une convention définitive conclue le 5 août 1790. Léopold s'engageait :

1° A ouvrir avec la Porte-Ottomane des négociations pacifiques ;

2° A donner à la Prusse l'équivalent des cessions que les Turcs pourraient lui faire ;

3° A ne plus prêter à la Russie aucun secours, dans le cas où cette puissance refuserait de terminer la guerre du Levant.

A ces conditions, Frédéric-Guillaume promettait son vote dans la prochaine élection de Léopold comme roi des Romains, et son appui pour soumettre les Belges [1].

C'était à l'Autriche que revenaient les avantages réels de cette convention célèbre. Joué, trompé, abreuvé de dégoûts, Hertzberg, après plus de cinquante ans de glorieux services rendus à la Prusse, se prépara à laisser le champ libre à ses rivaux [2].

La paix de Vérela, qui désarma dans le nord Catherine II et le roi de Suède, suivit de près. Gustave s'était tiré en héros des plus grands périls, mais il avait dû s'avouer que son pouvoir n'était pas aussi vaste que son cœur ; et, pour ce qui est de Catherine, l'habile modération de Léopold lui avait ouvert les yeux. La convention de Reichembach était du 15 août 1790 [3].

[1] *Annual Register*, vol. XXXIII, chap. I, p. 18, et *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 85 et 86.

[2] Louis-Philippe de Ségur, *Tableau historique et politique de l'Europe*, t. I, chap. VIII, p. 301.

[3] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 86.

Dix-huit jours après, la paix de Vérela fut signée.

Tels furent les événements qui, en changeant d'une manière soudaine le système général de l'Europe, permirent aux souverains de porter sur la Révolution française un regard plus attentif.

Gustave qui, par la paix de Vérela, perdait l'emploi de son humeur guerrière, était homme à chercher dans une croisade monarchique l'honneur d'une aventure qui illustrât son courage.

Catherine se sentait humiliée de la protection qu'elle avait aveuglément accordée à une philosophie dont les conséquences étaient devenues depuis si alarmantes pour les têtes couronnées. Elle écrivait au prince de Ligne : « *La France a douze cents législateurs auxquels personne n'obéit en France, excepté le roi*[1]. »

Léopold avait entièrement adopté les vues du prince de Kaunitz sur l'utilité d'une alliance intime entre la maison de Bourbon et la maison d'Autriche, alliance toute monarchique que la Révolution française tendait naturellement à rendre vaine ; et, d'autre part, pouvait-il oublier que Marie-Antoinette était sa sœur ? Il était donc sollicité à intervenir par un double intérêt : un intérêt politique et un intérêt de famille.

Quant au roi de Prusse, sa sympathie pour Louis XVI fut aisément éveillée et habilement entretenue par le marquis de Moustier, envoyé de France, diplomate instruit et dévoué au monarque français[2]. Frédéric-Guillaume accueillit avec une faveur marquée le maréchal de camp Heymann, que Louis XVI lui avait recommandé, et on le vit de jour en jour plus prodigue des témoignages de sa sollicitude.

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 63.

[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 92.

Comment, du reste, les souverains étrangers auraient-ils pu se défendre d'une terreur profonde, lorsque des libelles, signés de noms imposants et répandus avec profusion dans toute l'Europe, leur représentaient la France comme un cirque de bêtes féroces? Réfugié à Londres depuis sa chute, Calonne ne poursuivait-il pas la Révolution de ses calculs où chaque chiffre était une injure! Mounier n'avait-il pas fui l'Assemblée ainsi qu'il aurait fait une noire caverne? Et Lally-Tollendal, complice gémissant de cette désertion, n'avait-il pas, dans sa seconde lettre à ses commettants, retracé les événements d'octobre, la pompeuse captivité de Louis XVI et le sort de la reine, de manière à émouvoir d'une pitié mêlée d'indignation le cœur de tous les souverains[1]? Lally ne s'en tint pas là. La seconde lettre à ses commettants, datée de Neufchatel, avait été publiée en janvier 1790 : or, le 1er novembre de la même année, il lançait de Genève sa fameuse brochure *Quintius Capitolinus aux Romains*. Il disait, après un emphatique tableau des prospérités et des forces de la France d'autrefois.... « Cette même France, aujourd'hui que la liberté eût dû l'élever au dernier période de la grandeur humaine, ne peut mettre avec sécurité ni un vaisseau en mer, ni une troupe en campagne. Ses amiraux renonçent à la servir, ses généraux sont en exil, ses négociateurs sont à peine supportés, son commerce est ruiné, ses sujets sont vus partout avec crainte, horreur ou commisération, ses envieux lui insultent, ses ennemis la dévorent d'avance[2]. »

Mais que la France fût abaissée, fût affaiblie; que la Révolution la condamnât à perdre son dernier soldat,

[1] Voy. cette lettre publiée sous le titre de *Mémoire du comte de Lally-Tollendal*, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. LALLY-TOLLENDAL, p. 329, 330, British Museum.

[2] *Ibid.*, *Quintius Capitolinus aux Romains*, p. 26.

son dernier matelot, son dernier écu, qu'importait cela ? Pour armer les rois contre elle, il fallait la leur montrer sanglante, hideuse ; il fallait en faire une nation de lépreux. Ce fut l'Anglais Burke qui s'en chargea, et comme le livre de cet homme fut en réalité le premier coup de canon tiré en Europe contre la Révolution française, il convient de s'y arrêter un peu.

Depuis que, dans la chambre des Communes, Burke avait poussé contre le génie de la France moderne ce cri de haine qui pénétra de tant de douleur l'âme généreuse de Fox[1], son attention s'était portée avec ardeur sur les événements de Paris. Méditant une attaque dont on se souvînt longtemps, il passa plusieurs mois à en rassembler les matériaux. Ses correspondants étaient Dupont, Christie, et, chose singulière, deux des révolutionnaires les plus fougueux de l'époque : Anacharsis Clootz et Thomas Payne[2]. Inutile de dire que ces deux derniers eurent soin de fournir à Burke des documents favorables à la Révolution ; mais ce que sa passion y cherchait, elle sut bien l'y trouver[3]. Il faut voir comme il parle, dans une lettre qu'au mois de mai 1790, il écrivit à lord Charlemont, du soin qu'il apporte à ce grand travail, des facultés qu'il y déploie, du succès qu'il en attend, des émotions qu'il y puise[4] !

[1] Voy. dans le quatrième volume de cet ouvrage le chapitre intitulé : *Aspect de l'Europe*.

[2] James Prior, *Memoir on the life and character of the Right hon. Edmund Burke*, chap. x, p. 347. 1824.

[3] Son biographe lui en fait un mérite : « The two latter men, more « especially, who, though the very fanatics of Revolution and Republi- « canism, were fated to supply unintentionally, on their part, some « of the materials which Mr. Burke, with equal speed and dexterity, « sharpened into their most powerful antidotes. » James Prior, chap. x, p. 247.

[4] « I have been been much occupied and much agitated with my « employment. » *Ibid.* chap. xi, p. 363.

Enfin, il parut au commencement du mois de novembre 1790, ce livre trop célèbre, il parut sous le titre de *Réflexions sur la Révolution de France* (*Reflections on the Revolution in France*), et, traduit aussitôt par Dupont, il occupa toute l'Europe[1].

Jamais libelle ne fut plus venimeux, et ne contint, à côté de pages d'une éloquence admirable, de plus déplorables fureurs; à côté de puissantes vérités, des erreurs plus grossières. Sincère dans sa haine, nous le croyons, mais aveuglé par elle, Burke semble ne considérer la Révolution française que comme un prodigieux accès de délire, une orgie incommensurable où le sang tient lieu de vin, un entassement de folies et d'horreurs dont jusqu'alors le monde n'avait pas eu d'exemple. Adorateur extatique de Marie-Antoinette, tantôt il la salue étoile radieuse, tantôt, après Lally-Tollendal et comme lui, il la désigne en ces termes: *Une reine presque égorgée*[2]. Les mots *caverne d'antropophages*, appliqués par Lally à l'Assemblée nationale, il les cite avec complaisance, il les adopte[3]. Il regrette que Louis XVI ne ressemble pas mieux à Henri IV, lequel sut toujours combiner avec un doux langage une conduite ferme, et ne se fit pas faute de verser le sang de ceux qui lui résistèrent, souvent sur les champs de bataille, quelquefois sur l'échafaud[4]. Apologiste outré de l'ordre de la noblesse, dont il déplore la destruction, en le déclarant tout à fait innocent de tant de siècles d'oppression, d'orgueil brutal et de ra-

[1] *Memoir on the life and character of the Right hon. Edmund Burke*, p. 364.

[2] *Reflections on the Revolution in France*, p. 109.

[3] *Ibid.*, p. 110. London, MDCCXC.

[4] « He used soft language with determined conduct...., never sparing to shed the blood of those who opposed him, often in the field, « sometimes upon the scaffold. » *Ibid.*, p. 201 et 202.

pines; défenseur immodéré des prêtres, dont il associe la cause à celle de Dieu, par une banale et sacrilége confusion; l'auteur compare la masse du peuple à un rassemblement de *cochons* foulant aux pieds, en même temps que la noblesse et le clergé, leur protecteur naturel, le savoir[1]. Price, dans un sermon dont s'était vivement émue l'Angleterre, avait parlé, sur le ton de l'enthousiasme, du spectacle d'un monarque absolu forcé de se rendre à ses sujets : Burke appelle le retour de l'expédition de Versailles, dans la journée du 6 octobre, une procession de sauvages américains conduisant, au milieu des moqueries et des coups de leurs femmes, aussi féroces qu'eux-mêmes, leurs infortunés captifs dans des cabanes tapissées de crânes[2]. Plus loin, il s'écrie : « Nous ne sommes pas, nous Anglais, des prosélytes de Rousseau; nous ne sommes pas des disciples de Voltaire; Helvétius n'a pas fait de progrès parmi nous. Nous n'avons pas des athées pour prédicateurs, et pour législateurs, des fous.... On ne nous a pas ôté nos entrailles naturelles.... En Angleterre, nous n'avons pas été *vidés et troussés, et l'on ne nous a pas remplis, comme des oiseaux, dans un musée, de paille, de chiffons, de sales rognures de papier concernant les droits de l'homme*[3]. »

[1] « Trodden down under the hoofs of a *swinish multitude.* » — Le biographe de Burke cite la phrase et l'excuse, tout en avouant qu'elle fit scandale. Voy. *Memoir on the life and character of the Right hon. Edmund Burke*, by James Prior, chap. XI, p. 369.

[2] « A spectacle more resembling a procession of American savages, « entering into Onondaga, after some of their murders called victo- « ries, and leading into hovels hung round with scalps, their captives, « overpowered with the scoffs and buffets of women as ferocious as « themselves. » *Reflections on the Revolution in France*, p. 99.

[3] « We are not the converts of Rousseau; we are not the disciples « of Voltaire; Helvetius has made no progress amongst us. Atheists « are not our preachers; madmen are not our lawgivers.... In En- « gland, we have not yet been completely embowelled of our natural

Le biographe de Burke, son admirateur ébahi, son panégyriste quand même, James Prior, reconnaît que le livre de son héros fut repoussé comme attaquant les bases mêmes de la liberté, par un parti audacieux, nombreux et capable, à la tête duquel figura Fox. « C'est un libelle contre tous les gouvernements libres » (*a libel on all free governments*), tel fut le jugement terrible que Fox porta sur l'ouvrage d'un homme qui avait été son ami. Burke eut beau dire, plus tard, que « *non contente d'ébranler tous les trônes de l'Europe, la Révolution française avait déplacé le cœur de Fox et son intelligence,* » l'arrêt rendu par Fox fut celui que portèrent, de l'aveu de Prior, les hommes de lettres en masse, beaucoup de ministres dissidents, beaucoup d'avocats, presque tous les médecins, des philosophes, et même des gens d'Église, toutes personnes appartenant aux classes éclairées [1].

On juge si, en France, Burke fut épargné! Faisant de sa plume un scalpel, Camille disséqua le livre d'une manière vraiment formidable, et laissant là le penseur comme indigne de ses coups, il appesantit sur l'écrivain ses mains cruelles. L'ouvrage anglais était semé, par malheur, de phrases étrangement ridicules : *Une théorie déposée dans les sirops conservateurs de l'éloquence de la chaire ; — un papier monnaie d'une fraude appauvrie et d'une rapine mendiante ; — le breuvage anodin de l'oubli, saupoudré de manière à maintenir une*

« entrails.... We have not been drawn and trussed, in order that we « may be filled, like stuffed birds in a museum, with chaff and rags, « and paltry blurred shreds of paper about the rights of man. » *Reflections on the Revolution in France*, p. 127 et 128.

[1] « The party besides embraced many other members of opposi- « tion, some philosophers, the great body of literary men, some cler- « gymen, many lawyers, many dissenting ministers, and ninetenths « of the profession of physic, all therefore belonging to the educated « classes. » J. Prior, chap. XI, p. 368.

ardente insomnie et à nourrir le vivant ulcère d'un souvenir corrosif[1], etc., etc., etc.... Quelle bonne fortune pour Camille que ce *triple galimatias*, comme eût dit Voltaire, à jeter en pâture à la malice des rieurs! Mais c'était surtout des *gentillesses de M. Burke* que le spirituel journaliste triomphait : « M. Burke compare les assignats à la médecine universelle. *Assignare*, dit-il, *posteà assignare, ensuità assignare*, voilà tout ce que nous savons faire pour guérir nos finances. M. Burke, qui n'est pas tout à fait aussi bon plaisant que Molière, voudra bien remarquer que notre moyen curatif est un peu plus sûr que la panacée anglaise, et qu'*assignare* vaut mieux qu'*empruntare*, *posteà imposare*, *ensuità se ruinare*[2]. » Puis, à propos des accès de rage du pamphlétaire anglais, un peu trop juvéniles, s'il visait à passer pour philosophe, Camille Desmoulins demandait : « Quel âge a M. Burke[3]? »

Les réfutations abondèrent, et, parmi les plus retentissantes on cita celles du chevalier Stanhope, de Wolstoncraft, de Macaulay, de Graham, de Mackintosh, de Thomas Payne.

Mais si, dans un camp, la censure fut vive, grande aussi fut l'admiration dans le camp contraire, et il n'est pas besoin d'ajouter que ce dernier était celui des souverains. L'empereur d'Allemagne, par divers messages; les princes français, par l'intermédiaire de Cazalès; Catherine de Russie, par le comte de Woron-

[1] Voici le texte de cette dernière phrase que cite comme un modèle du genre amphigourique lord Brougham dans ses *Historical sketches of Statesmen*, à l'article Burke : « The anodyne draught of « oblivion, thus drugged, is well calculated to preserve a galling wake- « fulness and to feed the living ulcer of a corroding memory. »

[2] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 58. (C'est par erreur d'impression que, dans le journal de Camille, ce numéro porte le chiffre 57.)

[3] *Ibid.*

zow, son ambassadeur, firent tous passer à Burke le témoignage de leur ardente approbation. Stanislas lui envoya son royal portrait sur une médaille d'or. George III voulut avoir, du livre de Burke, plusieurs exemplaires élégamment reliés, que lui-même il distribuait à ses amis, en disant : « Voici un livre que doit lire tout gentilhomme[1]. »

L'ébranlement fut donc universel, et l'impression d'autant plus profonde sur les Cours étrangères, que l'importance et le nombre des adversaires qui, sur tous les points de l'Europe, se dressèrent contre le calomniateur de la Révolution française, prouvaient assez de quelle force d'expansion les principes de cette Révolution étaient doués et quelles conquêtes étaient déjà les siennes dans le domaine de la pensée.

En ces circonstances, fut écrite la lettre citée au commencement de ce chapitre, lettre d'une importance si solennelle, et par laquelle Louis XVI appelait si instamment tous les rois à son secours. Frédéric-Guillaume en fut tellement frappé que, prenant à son tour auprès de Léopold le rôle que Léopold avait d'abord pris auprès de lui, il insista sur la nécessité d'un concert qui tirât Louis XVI de captivité et eût pour effet de museler la Révolution. Léopold n'avait pas besoin d'être sollicité bien vivement à ce sujet; mais, comme il était à craindre que les révolutionnaires de France et ceux de Brabant ne se prêtassent un mutuel appui, il avait cru qu'il devait s'appliquer, avant tout, à recouvrer les provinces belgiques. Proclamé empereur d'Allemagne le 30 septembre 1790[2], et libre désormais de mettre en mouvement une partie considérable de ses

[1] James Prior, *Memoir on the life and character of the Right hon. Edmund Burke*, chap. XI, p. 365.

[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 87.

forces, il fit prendre aux soldats autrichiens le chemin de Bruxelles.

Tout n'y était plus que confusion. Parfaitement d'accord dès qu'il s'était agi de conquérir l'indépendance du pays, peuple, nobles et prêtres s'étaient divisés le lendemain de l'indépendance conquise. La noblesse et le clergé avaient prétendu faire de la victoire obtenue sur l'Autriche la consécration de leurs priviléges ; les démocrates avaient poussé ces cris de liberté et d'égalité dont retentissaient tous les échos de Paris, et une lutte acharnée était sortie de ces tendances contraires, lutte qui ne pouvait manquer d'être fatale au peuple, là où la superstition dominait. On a vu[1] comment le parti démocratique avait été frappé par le Congrès dans la personne du général Vandermersch : le désordre alla croissant ; les nobles ne rougirent pas, aidés en cela par les prêtres, de soulever contre le vrai parti populaire une démagogie factice et l'écume des villes[2] ; le dégoût, l'inquiétude, s'emparèrent des esprits ; fatigués du présent, effrayés d'un avenir obscur, beaucoup commencèrent à regretter le passé, et Léopold fit un habile appel à ces regrets par une proclamation où il promettait de respecter tous les droits, d'oublier tous les torts, de panser toutes les blessures. Vainement le Congrès essaya-t-il, quand il se sentit à la veille de périr, de rallumer ce commun enthousiasme des premières heures dont lui-même il avait éteint le foyer : l'épuisement général était manifeste, il était irréparable. Et cependant, le général autrichien Bender marchait sur Bruxelles ! Avant d'en forcer l'entrée, il

[1] Quatrième volume de cet ouvrage, dans le chapitre intitulé : *la Contre-révolution implacable.*

[2] Voy. le *Tableau historique et politique de l'Europe*, par M. de Ségur, t. I, chap. VIII, p. 279, et l'*Annual Register*, vol. XXXIII, chap. III, p. 58.

envoya au Congrès un message dans lequel il lui assignait un délai, passé lequel il s'engageait à en finir : « Si vous m'obligez à mettre mes bottes, écrivait-il, je jure de ne les ôter qu'après vous avoir chassés des Pays-Bas[1]. » Le Congrès ne répondit pas ; Bender mit ses bottes, et l'année 1790 finissait à peine, que les provinces belgiques étaient rétablies sous la domination autrichienne.

« Si d'un côté, a écrit un historien-diplomate, ce dénoûment n'éclaira point les Français sur les dangers de l'anarchie et de leurs déchirements, de l'autre, il donna aux rois et à la plupart des grands de l'Europe une fausse idée de l'issue probable de la Révolution française[2]. » Ils la crurent facile à dompter par les armes, erreur qui menait droit à la guerre, et quelle guerre !

Cette erreur n'était pas, elle ne pouvait être celle de Louis XVI ; il voyait, lui, la Révolution de trop près, pour se faire illusion sur le degré de force qui était en elle, et la perspective d'une lutte armée le remplissait d'épouvante. Poussé à étudier l'histoire d'Angleterre par une sorte d'instinct fatidique, il avait sans cesse devant les yeux Charles Ier posant sa tête sur un billot, et Jacques II perdant son royaume, pour l'avoir quitté. Mais si lutter était impossible, si fuir était dangereux, que faire? Abandonné à ses propres inspirations, il n'eût peut-être pas été incapable de se résigner à suivre le torrent. Mais la cour? mais la reine? mais les prêtres, surtout? Il est certain que ce qui précipita définitivement Louis XVI entre les bras des étrangers, ce fut la

[1] « Assuring them, and confirming it by an oath, that if, at the « expiration of that term, they obliged him to draw on his boots, he « would not take them off again, until he had chaced them out of the « Netherlands. » *Annual Register*, vol. XXXIII, chap. III, p. 63.

[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 90.

violence faite à ses sentiments religieux dans l'affaire du serment ecclésiastique.

Aussi bien, parmi les apparents dépositaires du peu de pouvoir qu'on lui avait laissé, il n'y en avait pas un seul qui fût vraiment à lui.

Le garde des sceaux, Duport-du-Tertre, se trouvait étroitement lié avec les Lameth[1].

Le ministre de la guerre, du Portail, était moins le ministre du roi que celui du comité militaire de l'Assemblée[2].

Le ministre des finances, de Lessart, était d'un caractère trop timide, trop pusillanime, pour qu'on pût compter sur lui[3].

Le ministre des affaires étrangères, Montmorin, penchait de temps en temps du côté de la Révolution, et, d'ailleurs, la reine ne l'aimait pas[4].

Seul, le ministre de l'intérieur, Saint-Priest, eût offert la ressource d'un dévouement sans réserve, s'il eût été possible de le conserver au pouvoir, mais son impopularité le frappait d'une impuissance absolue, et il s'agissait de le remplacer.

Sur ces entrefaites, Mirabeau soumit à la cour un plan conçu en dehors de toute idée de fuite ou de recours à l'étranger.

Qu'on s'attaquât au principe même de la Révolution et qu'on prétendît à ramener les Français au point d'où ils étaient partis le 27 avril 1789, c'est ce que Mirabeau, dans le grand travail dont nous parlons, commençait par déclarer le comble de la folie. « On ferait

[1] Lettre du comte de La Marck au comte de Mercy-Argenteau, dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. II, p. 525.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*, p. 525 et 526.

[4] *Ibid.*, p. 532.

disparaître, disait-il, on ferait disparaître d'un seul coup une génération entière, on ôterait la mémoire à vingt-cinq millions d'hommes, que ce succès serait encore impossible[1]. »

Suivant Mirabeau, presque toutes les destructions opérées, — et par là il entendait l'abolition des priviléges féodaux, celle des exemptions pécuniaires, celle de plusieurs impôts désastreux, — avaient été, après tout, aussi favorables au monarque qu'à la nation : il fallait les maintenir. Il fallait conserver aussi, comme de précieuses conquêtes, l'unité dans l'assiette de l'impôt, les principes d'une administration plus populaire, la liberté de la presse, la liberté des opinions religieuses, la responsabilité des agents du pouvoir exécutif, l'admissibilité de tous les citoyens à tous les emplois, et une plus grande surveillance dans le maniement des fonds publics. Mirabeau ne voulait donc pas qu'on renversât la Constitution, il demandait seulement qu'on la modifiât, notamment au point de vue de l'autorité royale, qu'il lui reprochait d'avoir affaiblie outre mesure. Mais que d'obstacles : l'indécision du roi; les préventions dirigées contre la reine; la démagogie de Paris; l'esprit de sa garde nationale; l'irritabilité de l'Assemblée et le peu de prise qu'elle offrait, vu sa grande masse; l'impopularité insurmontable d'une de ses sections; la pente de l'opinion publique vers l'esprit de parti; le danger d'une conflagration générale, pour peu qu'on fût conduit à l'adoption de moyens violents! Mirabeau ne se dissimulait pas combien ces difficultés étaient considérables; cependant, il ne les jugeait pas invincibles. Après s'être attaché à

[1] Quarante-septième note du comte de Mirabeau pour la cour, dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. II, p. 429.

démontrer qu'une révision de la Constitution était l'unique but auquel on dût marcher, et qu'il fallait attendre cette révision, non de l'Assemblée alors existante, mais d'une seconde législature, voici ce qu'il proposait :

Faire décider qu'aucun député de l'Assemblée nationale ne pourrait être réélu ;

Mettre tout en œuvre pour décrier cette Assemblée, la dépopulariser, l'avilir ;

Exciter habilement sa jalousie à l'égard des administrations de départements, l'encourager aux excès démagogiques pour augmenter l'anarchie et rendre conséquemment plus vif le besoin du repos, la pousser à usurper tous les pouvoirs afin de lui attirer l'accusation de tyrannie, lui faire enfin une nécessité de se disperser d'elle-même par l'impossibilité où on l'aurait réduite de supporter plus longtemps la perte de sa gloire et l'effrayant tableau de ses erreurs, de ses passions, de ses caprices ;

Par contre, amener le roi et la reine à travailler sans relâche à la conquête de leur popularité, en se montrant le plus souvent possible, en assistant aux revues de la garde nationale, en paraissant à quelques séances de l'Assemblée dans la tribune du président, en visitant les hôpitaux, en protégeant d'une manière ostensible les ateliers ;

Se ménager le moyen d'influer sur la représentation nationale, non-seulement par des membres du côté droit, tels que Bonnay, l'abbé de Montesquiou, Cazalès, mais encore par des membres du côté gauche, tels que Clermont-Tonnerre, d'André, Duquesnoy, Talleyrand, Emmery, Le Chapelier, Thouret, Barnave, sauf à laisser ignorer aux uns le concours qu'on obtiendrait des autres ;

Acheter les voix de ceux des représentants qui,

n'ayant que leur suffrage à fournir, pouvaient être séduits à bon marché ou par de simples promesses;

Organiser à Paris, sous la direction de Talon et de Sémonville, un vaste *atelier de police;*

Agir sur la province par quarante voyageurs inconnus l'un à l'autre et relevant de Montmorin seul;

Établir, sous la direction de Clermont-Tonnerre, une fabrique d'ouvrages destinés à préparer convenablement l'opinion publique, à la diriger et à déterminer le choix des électeurs de la seconde législature.

Tel était en substance, et omission faite d'une foule de détails minutieux dans lesquels l'auteur semblait s'être complu, le plan exposé secrètement par Mirabeau à la cour et annoncé en ces termes : APERÇU DE LA SITUATION DE LA FRANCE ET DES MOYENS DE CONCILIER LA LIBERTÉ PUBLIQUE AVEC L'AUTORITÉ ROYALE [1].

Tout cela était bien pauvre, bien vulgaire, et il paraît qu'au fond Mirabeau ne se pouvait défendre de quelque honte en proposant l'emploi de tant de petits ressorts impurs; car, dans son travail, on lit : « S'il ne s'agissait pas ici d'une dernière ressource et du salut d'un grand peuple, mon caractère me ferait rejeter tous ces moyens d'une intrigue obscure et d'une artificieuse dissimulation dont je suis forcé de donner le conseil. Mais que faire, que tenter, quand il ne s'agit pas de soi, mais des autres, qu'on a l'intrigue et l'ambition à combattre, et que l'instrument avec lequel on est attaqué est le seul avec lequel on puisse se défendre? [2] »

Ainsi, c'était d'une dissimulation artificieuse, d'une

[1] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. II, p. 414. Cette note de Mirabeau pour la cour, qui est la quarante-septième, ne contient pas moins de quatre-vingt-sept pages.

[2] *Ibid.*, p. 463.

intrigue obscure, que Mirabeau faisait dépendre, nécessairement, fatalement, le salut d'un grand peuple. Ah! ma main se séchera, avant de ratifier une semblable conclusion. Assez de pages ont été consacrées de nos jours à la glorification des *habiles;* assez d'encouragements ont été donnés au culte imbécile du *succès*. Si les mesures qui sauvent les peuples sont par essence et doivent être de la même nature que le coup de pistolet tiré par un brigand, au détour d'un bois, sur le voyageur inattentif; si l'astuce, si l'hypocrisie, si une habileté de laquais, sont des vertus libératrices, que Figaro et Basile se partagent l'empire du monde, mais alors que l'histoire se taise, pour l'honneur de l'humanité!

Maintenant, veut-on savoir quels étaient les deux hommes sur qui Mirabeau se reposait du soin de sauver la monarchie, par la direction occulte de l'esprit public à Paris?

Le comte de La Marck écrivait à la reine, à propos de Talon : « J'ai vu plusieurs fois M. Talon, et chaque fois il est entré dans des détails qui ne me permettaient pas de douter qu'il voulait me témoigner une confiance illimitée. Il m'a montré l'original d'un écrit important — la déclaration constatant la participation de Marie-Antoinette au complot de Favras. — .... Il est évident pour moi que la partie de cet écrit qui pourrait compromettre Votre Majesté n'est que le résultat d'une perfide machination, mais il n'est pas moins certain que cette pièce, qui a une sorte d'authenticité, mérite une grande attention dans les circonstances actuelles. Je prendrai un jour la liberté d'en causer avec la reine, et de lui proposer quelques moyens très-simples et très-faciles d'effacer promptement toute trace incommode de cet écrit. M. Talon tire une certaine force de la possession de cet écrit, et ne manque pas d'estimer très-

haut le service qu'il a rendu en le conservant secret[1]. »

Quant à Sémonville, le comte de La Marck, dans la même lettre, le peint en ces termes : « Celui-ci est un autre intrigant, habile, dissimulé, âpre à l'argent, toujours calme dans les affaires, fidèle par intérêt, et traître s'il le faut, quand il y entrevoit un avantage pour lui, connu par tous les partis, sans jamais se compromettre avec aucun[2]. »

Le comte de La Marck n'en conseillait pas moins d'employer Talon et Sémonville, parce que, disait-il, « il n'est pas nécessaire d'estimer tous ceux qu'on emploie! »

Mais pendant ce temps, pour sortir d'une situation qu'à la cour on jugeait presque désespérée, d'autres moyens étaient suggérés à Louis XVI.

Le comte de Provence aurait bien voulu se débarrasser de son frère : par quelle voie? Tel était le sujet des préoccupations les plus ardentes de ce prince artificieux. Amener Louis XVI à une abdication, il n'y fallait pas songer : eût-on son consentement, est-ce que jamais Marie-Antoinette aurait donné le sien? Pour écarter Louis XVI, un seul expédient s'offrait à l'ambition du comte de Provence : déterminer le roi à se laisser enlever, et le conduire, sous prétexte de l'arracher à sa royale servitude, dans quelque forteresse où, sans ministres, sans conseillers, sans appui, en butte à la haine de la nation et réduit à tourner vers les souverains un regard suppliant, il fût obligé de confier à son frère, avec le titre[3] de lieutenant-général du royaume, les rênes de l'État. Ce fut effectivement vers ce but que

[1] Lettre du comte de La Marck à la reine, dans la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. II, p. 515.

[2] *Ibid.*, p. 316.

[3] Manuscrit de M. Sauquaire-Souligné.

tendirent tous les efforts de la faction du Luxembourg, et Louis XVI, incapable de soupçonner tant de perfidie, se laissa aisément persuader.

Dès la fin d'octobre 1790, il s'était mis en rapport intime avec Bouillé, par d'Agoult, évêque de Pamiers[1] : il y eut entre eux, dès ce moment, un actif échange de lettres en chiffres, où fut discuté le projet suggéré au roi de se retirer dans une ville frontière. Ce projet différait du plan de Bouillé, qui était celui-ci :

Léopold aurait revendiqué les droits des princes allemands possessionnés en Alsace et en Lorraine, droits que l'Assemblée avait méconnus par ses décrets ;

A l'appui de cette revendication, l'empereur d'Autriche aurait fait avancer des troupes ;

Une démonstration aussi menaçante aurait fourni à Bouillé un prétexte naturel pour rassembler une armée, dont il ne doutait pas qu'on ne lui conservât le commandement ;

Il aurait alors fait demander par les soldats et demandé lui-même que pour dissiper l'esprit d'indiscipline et de licence, le roi vînt se mettre en personne à la tête de l'armée ;

Ce point une fois gagné, il eût été facile d'attacher les soldats au monarque et de lui donner aux yeux de la nation le rôle de pacificateur ;

On aurait fomenté le mécontentement que pouvait avoir excité dans une partie du peuple la persécution contre les prêtres ;

Enfin, le roi se serait trouvé de la sorte en possession d'une force imposante[2].

[1] *Mémoires de Bouillé,* chap. IX, p. 181. Collection Berville et Barrière.

[2] *Ibid.*, p. 179, 180 et 181.

Quelque défectueux que fût ce plan, dont les soupçons partout éveillés rendaient l'exécution si difficile, peut-être valait-il encore mieux que celui qui fut adopté; mais c'était comme à travers une nuit profonde que Louis XVI marchait du côté de l'échafaud !

Cependant, les bruits d'émigration se propageaient parmi le peuple. On racontait qu'entre Chambéry et le Pont-Beauvoisin, une file mystérieuse de plus de trois cents voitures avait été rencontrée; qu'on avait fait partir, pour le duc de Bourbon, ses habits et son chapeau d'uniforme; que la course de deux aides de camp de Lafayette, lancés à la poursuite de conspirateurs en fuite, avait été frauduleusement retardée, à Dijon, par le maître de poste[1]. Au dire d'un grand nombre de papiers publics, la reine avait trouvé sous son couvert le billet suivant : *au premier coup de canon que votre frère fera tirer contre les patriotes français, votre tête lui sera envoyée :* « Anecdote apocryphe, peut-être, disait Camille, mais tant de journaux l'ont publiée, que c'est comme si le billet avait été trouvé sous l'assiette[2]. »

Et ce qui rendait cette idée de l'émigration odieuse au peuple, c'était la question qui s'y mêlait dans son esprit, celle d'un vaste complot royaliste. A Aix, trois citoyens suspects, Pascalis, Laroque et Guirant furent pendus, dans l'ivresse d'une émeute, à la suite d'une rixe entre deux clubs rivaux, dont l'un, le club à cocarde blanche, était soutenu par les officiers du régiment de Lyonnais[3]. A Lyon, une conspiration fut découverte, que Voidel, rapporteur de cette ténébreuse affaire, déclara se lier aux voyages de M. d'Autichamp, à l'arrivée secrète d'un ministre prévaricateur à Turin, et à

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 57.

[2] *Ibid.*

[3] Lettre lue par Mirabeau à l'Assemblée, dans la séance du 18 decembre 1790.

ses liaisons avec le prince de Condé, le duc de Bourbon, le comte d'Artois[1]. A cette occasion, Barnave ayant demandé que les Français fugitifs, fonctionnaires ou salariés, fussent tenus de rentrer ou de renoncer à leurs pensions et traitements, Cazalès dit : « Vous proposez de rappeler les princes : seront-ils en sûreté dans ce royaume? » et, s'avançant au milieu de la salle, Maury s'écria : « Qui veut m'assurer ma vie[2]? »

Un événement lamentable, arrivé à la Chapelle, le 24 janvier 1791, vint aigrir les soupçons. Levés pour prêter main-forte contre les contrebandiers, des chasseurs soldés violèrent le domicile d'un citoyen, l'ensanglantèrent, et livrèrent, en pleine rue, à la garde nationale précédée du maire, une sorte de bataille qui laissa sur le pavé plusieurs victimes, parmi lesquelles des femmes[3]. Rien ne prouvait que cet acte sauvage se rattachât à l'exécution d'un plan contre-révolutionnaire et royaliste; mais, aux yeux de la multitude tout prenait aisément ce caractère, et lorsque Camille Desmoulins écrivait : « amener un massacre de Vassi est le but des aristocrates[4], » il était bien sûr d'être cru sur parole.

Aussi, comme les routes étaient surveillées! « On a prétendu que la femme du roi pensait à s'échapper en jockey : impossible, maintenant, à un jockey de se mettre en route, sans qu'on exige de lui les mêmes preuves qu'il faudrait faire pour être pape, depuis l'aventure de Jean VIII....., et depuis qu'un journaliste a débité qu'on avait voulu contraindre Louis XVI à fuir, déguisé

[1] Rapport de Voidel dans la séance du 20 décembre 1790.

[2] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. VIII, p. 273.

[3] Procès-verbal des municipaux et notables de la Chapelle-Saint-Denis.

[4] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 62.

en feuillant, malheur aux pauvres moines en voyage qui ont un peu d'embonpoint[1]! »

Dans cette situation des esprits, les personnes appartenant à la famille royale auraient dû s'imposer la plus grande circonspection : il n'en fut rien. Quelques évêques et quelques femmes de la cour, comptant sans doute porter un coup à la Révolution[2], inspirèrent à Mesdames, tantes du roi, le dessein d'aller à Rome. On était à la fin de février 1791, le jour de Pâques approchait, et les tantes de Louis XVI, femmes dévotes, tremblaient d'avoir à subir, dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux, l'intervention des prêtres jureurs. Elles se disposèrent donc à quitter Paris. Mais à peine fut-on instruit de ce prochain départ, que partout on s'en inquiéta comme de l'annonce d'un départ plus important. Les sections de Paris se transportent à la municipalité, dénoncent le fatal voyage. Bailly, à la tête d'une nombreuse députation, court porter au château le retentissement des rumeurs de Paris. Louis XVI est supplié de ne pas permettre une fuite si alarmante. Il répondit : « ce que vous demandez est inconstitutionnel; quand vous me montrerez un décret de l'Assemblée qui interdise les voyages, je défendrai à mes tantes de partir : jusqu'alors elles sont libres de sortir du royaume ainsi que tous les autres citoyens[3]. »

L'argument était spécieux : Camille Desmoulins, toujours sur la brèche, se chargea de la réfutation. Comme Milton se mesurant avec le roi d'Angleterre dans le champ de la logique, le hardi journaliste se flattait de vaincre sans peine, en cette lutte, des *Mes-*

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 64.

[2] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. IX, p. 234. Collection Berville et Barrière.

[3] *Ibid.*, p. 235.

sieurs, très-forts en régiments mais d'ordinaire très-faibles en raisonnements, accoutumés qu'ils sont dès le berceau à se servir de leur volonté comme de la main droite, et de leur raison comme de la main gauche. Et pourquoi donc les tantes du monarque auraient-elles joui des mêmes droits que les autres citoyens? Est-ce que la nation faisait présent aux autres citoyens, à leur naissance, d'un million de rentes comme à Mesdames? Est-ce que la nation donnait des palais aux autres citoyens comme à Mesdames? Est-ce que, dans tous les pays, dans tous les siècles, les peuples n'avaient pas exigé des rois un prix quelconque « de la bombance où ils les faisaient vivre? » Est-ce que les ancêtres de Louis XVI n'avaient pas toujours payé par l'esclavage de certains usages contraires aux droits de l'homme, le privilége exclusif d'être oints de la sainte ampoule et de guérir les écrouelles? « Non, sire, vos tantes n'ont pas le droit d'aller manger nos millions en terre papale.... qu'elles renoncent à leurs pensions, qu'elles restituent au coffre de l'État tout l'or qu'elles emportent : alors, qu'elles aillent, si elles veulent, à Lorette ou à Compostelle, le bâton blanc à la main, en mantelet de coquilles et d'écailles d'huîtres[1]. »

Marat le prit sur un ton moins plaisant : « Il faut garder ces béguines en otage, et il faut donner triple garde au reste de la famille.... Observez bien, citoyens, que les tantes du roi laisseraient trois milliards de dettes, et qu'elles emporteraient douze millions en or, qu'elles ont accaparés en payant jusqu'à vingt-neuf livres chaque louis[2]. »

A leur tour, les clubs grondèrent. On fit agir les dames de la halle, on les poussa sur Bellevue; mais,

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 64.
[2] *L'Ami du peuple*, n° 371.

averties à temps, les princesses échappèrent à cette menaçante visite et revinrent le soir même coucher aux Tuileries[1]. Devaient-elles renoncer à leur projet? c'était l'avis de Mirabeau[2]; mais elles s'obstinèrent, sortirent secrètement de Paris, le 19 février 1791, et prirent la route de Lyon.

Le lendemain, Louis XVI écrivit à l'Assemblée pour l'informer de ce départ, ajoutant qu'il n'avait pas cru devoir y mettre obstacle, persuadé qu'il était qu'à ses tantes, comme à chacun, appartenait la liberté d'aller et de venir. « Eh bien ! s'écria aussitôt Camus d'un ton de fureur, qu'on retranche de la liste civile le traitement qu'on fait à Mesdames[3]! »

Hors de l'Assemblée, l'émotion fut extrême. Le bruit ayant été répandu parmi le peuple que le reste de la famille allait suivre; que la reine avait fait sauver le dauphin; qu'elle montrait à sa place un enfant de M. de Saint-Sauveur très-ressemblant au jeune prince[4]...., tous les foyers d'agitation prirent feu. Le soir du 22 février, sur la nouvelle que le frère de Louis XVI se disposait à partir lui aussi, les femmes de la halle, suivies d'une foule prodigieuse de gens de toute profession, se rendirent en tumulte au Luxembourg. Le comte de Provence dînait chez Mme de Balbi[5]. On l'avertit, il parut, et assura que jamais il ne quitterait la personne du roi. « Et si le roi venait à partir? » cria du milieu de la foule un homme à qui cette réponse du prince avait paru équivoque. Monsieur se tourna vers l'inconnu, et fixant sur lui un regard calme, il lui dit avec cette dignité dont il savait si bien colorer son hypocrisie :

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. IX, p. 235.
[2] *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, p. 288.
[3] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. IX, p. 236.
[4] *Ibid.*, p. 237.
[5] *Ibid.*, p. 238.

« Osez-vous le prévoir? » Le peuple exigea que Monsieur et Madame prissent la route des Tuileries. C'est ce qu'ils firent sans hésiter, sous l'escorte d'un fort détachement de cavalerie mis à leur disposition par Lafayette; et l'orage s'apaisa, pour un moment....

Pour un moment; car les colères, à peine assoupies, se réveillèrent dès qu'on apprit l'arrestation des tantes du roi à Arnay-le-Duc. En quittant Paris, elles s'étaient munies d'un passe-port du ministère des affaires étrangères, mais elles n'en avaient point de la commune de Paris, à laquelle il leur avait fallu s'adresser et qui avait répondu par un refus. La municipalité d'Arnay-le-Duc prit texte de là et de ce que leur passe-port n'était point signé du président de l'Assemblée nationale, pour mettre obstacle à leur voyage, et les retenir prisonnières dans leur auberge, en attendant un ordre du corps législatif[1].

Dès qu'il eut connaissance de ces faits, Montmorin écrivit à Mirabeau :

« Mesdames sont arrêtées à Arnay-le-Duc ; le roi me demande un projet de lettre pour l'Assemblée. Voilà celui que je viens de brocher : l'approuvez-vous?[2] »

A son tour, Mirabeau demanda conseil au comte de La Marck, dans un billet qu'on n'a pas retrouvé et que fait seule connaître la réponse qu'il provoqua :

« A mon réveil, Pellenc me montre votre billet. Je me suis couché à quatre heures du matin. J'ai passé la nuit à boire. Mes idées ne sont pas encore bien nettes, je vous en préviens. Voilà cependant celles que j'ai sur l'arrestation de Mesdames, relativement à vous. Elles s'adressent à vous ; elles vous envoient Narbonne; dites cela en montant à la tribune. Annoncez-vous leur *défenseur*. Alors, tout vous est facile, car aucune loi

[1] *Règne de Louis XVI*, t. VI, § 27.
[2] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 64.

jusqu'à présent n'est contre elles. Cette marche, à mon avis, a quelque chose de grand, d'antique, de simple : vous serez éloquent, et vous tuerez les Robespierre, les Crancé, et Barnave s'il le faut. Bonjour[1]. »

Tout en trouvant que « cela n'était pas si mal vu pour un ivrogne[2], » Mirabeau craignit de faire soupçonner son intelligence avec la cour par une déclaration trop hardie de l'intérêt qu'il prenait aux tantes du roi. Sa position depuis quelque temps s'était singulièrement agrandie. Nommé chef de bataillon local de la garde nationale, le 18 janvier 1791, et élevé le 29 du même mois, à cette présidence de l'Assemblée nationale qu'il avait tant ambitionnée, il jouissait avec un orgueil dont il ne voulait pas compromettre les délices, de son double ascendant sur le parlement et sur l'opinion. Il se contenta de proposer la solution suivante qui, après un vif débat, fut adoptée : « Aucune loi ne s'opposant au départ de Mesdames, il n'y a pas lieu à délibérer sur le procès-verbal de la commune d'Arnay-le-Duc[3]. » Les princesses purent, en conséquence, continuer leur route. Menou avait entraîné l'Assemblée par ce seul mot : « L'Europe sera bien étonnée d'apprendre que l'Assemblée nationale ait débattu si longtemps le départ de deux femmes qui aiment mieux aller entendre la messe à Rome qu'à Paris[4]. »

Mais la saillie de Menou n'obtint pas la même faveur au dehors. Camille Desmoulins se répandit en moqueries sur ces décisions législatives qu'on emportait par des *pasquinades*[5] ; Marat se mit à parler plus vivement

[1] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 64 et 65.
[2] *Ibid.*, lettre de Mirabeau au comte de La Marck.
[3] *Moniteur*, séance du 24 février 1791.
[4] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 66.
[5] *Ibid.*

que jamais de cette nécessité d'un soulèvement général, son rêve habituel, son rêve favori et sanglant, et, le soir même, une multitude passionnée, au milieu de laquelle beaucoup d'hommes déguisés en femmes[1], inonda le jardin des Tuileries, demandant avec des hurlements effroyables que le roi ordonnât à ses tantes de revenir auprès de sa personne[2]. Il fallut que Lafayette intervînt; que la garde nationale se rangeât en bataille; qu'on amenât six canons, mèches allumées; qu'on fît mine de foudroyer le peuple. Encore l'agitation ne disparut-elle de la place publique, que pour passer, plus violente, dans les esprits. De toutes parts, on réclama une loi contre l'émigration. Comme si l'homme avait ses racines dans la terre! Comme si son premier droit n'était pas de quitter les lieux où l'air manque à sa pensée et le calme à son cœur! Comme s'il était possible de dire à l'homme, qui se meut : « déclare d'abord pourquoi tu ne restes pas immobile! » Six pieds suffisent pour mon tombeau, mais je sens qu'il faut l'espace à ma vie!

Il est à remarquer que, dans l'entraînement aveugle qui, à propos du départ des tantes du roi, fit demander une loi contre l'émigration, Robespierre fut de ceux que cet entraînement ne gagna point. Il n'alla pas jusqu'à bien démêler le sophisme tiré de ce qu'on appelait l'intérêt public, mais sa conscience l'avertissait qu'il y avait là une erreur cachée; il aurait désiré qu'on l'arrachât, à cet égard, au tourment de son incertitude, et lui-même il révéla naïvement la situation de son esprit, quand il prononça ces paroles, qui marquent dans sa vie : « *Je n'aime pas la loi contre l'émigration; mais je voudrais qu'on me prouvât par de bonnes raisons qu'on doit la rejeter.* » En rapportant ce mot dans son jour-

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. IX, p. 241.
[2] *Ibid.*

nal[1], Brissot loue fort Robespierre de l'avoir dit, et il ajoute : « J'ai retrouvé encore M. Robespierre dans les bons principes, lorsqu'on est venu tenter l'Assemblée avec un paquet d'imprimés aristocratiques envoyés sous son contre-seing. L'inconséquente curiosité voulait les ouvrir ; le fanatisme voulait les brûler : « Faites « cela, disait Robespierre, et l'inquisition s'exercera « bientôt aussi contre les écrits patriotiques[2]. »

Cependant, le 28 février 1791, jour désigné pour la discussion d'une loi contre l'émigration, était arrivé. Une émotion d'un caractère inaccoutumé se peignait sur les visages; il semblait qu'un doigt mystérieux montrât à tous, par delà une loi semblable, quelque chose de terrible.... Dans la matinée, sur la nouvelle, très-fausse mais très-activement répandue, qu'on avait transporté au donjon de Vincennes des armes et des munitions de toute espèce, et qu'il existait, des Tuileries à ce donjon, un souterrain secret par où le roi et sa famille devaient s'évader[3], le peuple des faubourgs, puissamment ébranlé, courut à la forteresse, pour la démolir. Mais Lafayette ayant paru à la tête de la garde nationale, les assaillants, que conduisait le brasseur Santerre, furent forcés à la retraite. Ils rentrèrent tumultueusement à Paris, et ce fut au milieu d'une agitation extraordinaire, ce fut au bruit du tambour battant la générale, que l'Assemblée entra en séance.

Le Chapelier commença par déclarer, au nom du comité de constitution, qu'il avait à présenter un projet de décret, inconstitutionnel, peu conforme aux principes, et établissant une véritable dictature : étrange manière de recommander l'adoption de ce projet! Ro-

[1] *Le Patriote français*, n° 571.
[2] *Ibid.*
[3] L'abbé de Montgaillard, *Histoire de France*, t. II, p. 283.

bespierre se hâta d'annoncer qu'il n'était pas partisan de la loi sur les émigrations, mais il demandait une discussion solennelle qui mît du côté des adversaires d'une pareille loi l'intérêt public et la raison. Merlin rappela ce passage du *contrat social* : « Dans les moments de troubles, les émigrations peuvent être défendues. » Pendant ce temps, on faisait passer à Mirabeau des billets qui, pour des buts contraires, le poussaient à la tribune. Il se lève enfin, et lit une lettre adressée autrefois par lui à Frédéric-Guillaume, roi de Prusse. Le droit qui appartient à l'homme de quitter le sol où n'est point pour lui le bonheur était éloquemment revendiqué. Il y eut des applaudissements, il y eut des murmures. Sur les bancs extrêmes de la gauche, profond silence. On s'attendait à voir entrer dans la lice Barnave, les deux Lameth; mais, par une politique qu'ils expliquèrent plus tard, ils avaient résolu de s'abstenir. C'est ainsi que Gourdan s'étant penché à l'oreille d'Alexandre Lameth et lui disant : « Est-ce que vous ne parlerez pas? » celui-ci répondit : « C'est ce qu'ils veulent[1]. » Le gant jeté par Mirabeau, ce fut Rewbell qui le releva. « Nulle société, dit-il, ne peut exister sans des devoirs réciproques. Comment défendrais-je de mon corps, de mon sang, les possessions de mon voisin, s'il fuit loin des miennes? » L'argumentation était spécieuse; mais la seule chose à en conclure était que nul n'a droit à jouir, soit quant à sa personne, soit quant à ses biens, du bénéfice des lois d'un pays qu'il répudie. Or, de quoi s'agissait-il? Était-ce seulement de priver ceux qui s'expatriaient, en haine des lois nouvelles, de toute fonction publique et de leur imposer la vente de leurs immeubles? Non, c'était d'empêcher l'émigration d'une manière absolue

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 66.

qu'il s'agissait, c'était d'enchaîner l'homme au sol, c'était de murer la patrie. Et que valait, dès lors, le raisonnement de Rewbell? Comment, d'ailleurs, appliquer le principe qu'il posait, sans entrer dans une recherche inquisitoriale des motifs qui porteraient un citoyen à sortir du royaume? Comment distinguer entre l'émigrant et le simple voyageur, entre le déplacement politique et le déplacement commercial? Quelle carrière ouverte à la tyrannie! C'est ce qui apparut avec une clarté sinistre aux yeux de l'Assemblée, lorsque, pressé de lire le projet du comité, Le Chapelier lut : « Il sera nommé par l'Assemblée nationale un conseil de trois personnes qui exerceront seulement sur le droit de sortir du royaume et sur l'obligation d'y rentrer un pouvoir dictatorial. » A ces mots, un frémissement involontaire courut sur tous les bancs, et Mirabeau, prenant la parole avec empire, s'écria : « Je déclare que je me croirais délié de tout serment de fidélité envers ceux qui auraient l'infamie de nommer une commission dictatoriale. » Puis, la tête haute et le rayonnement de l'orgueil sur le front : « La popularité que j'ai ambitionnée, dit-il, et dont j'ai eu l'honneur comme un autre, n'est pas un faible roseau; c'est dans la terre que je veux enfoncer ses racines sur l'imperturbable base de la raison et de la liberté. » On applaudissait : il reprit : « Si vous faites une loi contre les émigrants, je jure de n'y obéir jamais. » Le projet du comité fut rejeté à l'unanimité, et Vernier proposa que l'examen de la loi fût renvoyé à chacun des comités de l'Assemblée, qui, après s'en être occupés séparément, se réuniraient par commissaires. Jusque-là Mirabeau n'avait fait que mettre beaucoup de grandeur à plaider une grande cause; mais, son succès l'enivrant, il voulut une seconde fois s'emparer de la tribune, en roi qui prend possession de son trône, et il provoqua cette

rude exclamation de Goupil : « Quel est le titre de dictature qu'exerce M. Mirabeau dans cette Assemblée? » Il n'en tint compte. Ce qu'il demandait, ce qu'il voulait absolument emporter, c'était l'ordre du jour pur et simple. Il fut railleur, impérieux, méprisant; il osa, le visage tourné vers ceux de l'extrême gauche, qui murmuraient, crier du ton d'un maître irrité : *Silence aux trente voix!* Il oubliait — et, plus tard, Robespierre saura bien le rappeler — que la vertu fut toujours en minorité sur la terre; que Sidney, mort pour le peuple, était de la minorité; que Socrate était de la minorité quand il avala la ciguë, et Caton quand il se déchira les entrailles. Silence aux trente voix! Mais la tyrannie est odieuse sous toutes ses formes, et en quoi donc celle d'un chiffre vaut-elle mieux que celle d'un coup de massue? La proposition Vernier fut adoptée; le peuple qui encombrait les tribunes avait tressailli, et les Lameth sortirent, le cœur plein de rage[1].

Pendant ce temps, une scène étrange se passait au château. On arrêta dans l'appartement de l'héritier présomptif du trône un chevalier de Saint-Louis, nommé Court de Tonnelles, lequel portait, caché sous son habit, un petit couteau de chasse, en forme de poignard[2]. Aux questions qui lui furent adressées, il répondit d'une manière assez obscure, et là-dessus le bruit se répandit rapidement qu'on avait voulu assassiner le roi. A entendre les aristocrates, colporteurs de ce bruit lugubre, nul doute que le meurtrier n'eût

[1] Ni le *Moniteur*, ni l'*Histoire parlementaire* ne donnent une idée vraie de la physionomie de cette fameuse séance. Les *Mémoires de Ferrières*, chose étrange, ne la mentionnent même pas. On ne la trouve vivante que dans le discours prononcé, le soir, par Alexandre Lameth aux Jacobins et rapporté dans les *Révolutions de France et de Brabant*, n° 66.

[2] *Règne de Louis XVI*, t. VI, § 27.

été vomi par les Jacobins : c'était le frère de Barnave, disaient les uns ; c'était Menou, affirmaient les autres[1]. Aussitôt, près de trois cents nobles s'arment de poignards ou de pistolets, accourent au château, remplissent les appartements, et jurent de mourir pour sauver le roi. C'était justement l'heure où Lafayette, revenant de Vincennes, rentrait à Paris. On l'informe de l'injure faite à la garde nationale, gardienne naturelle des jours du monarque, et il court aux Tuileries, indigné. Il obtient de Louis XVI l'ordre formel adressé à ses officieux défenseurs de déposer leurs armes sur deux grandes tables placées dans l'antichambre. Ils obéissent ; mais, forcés, pour sortir des appartements, de passer entre deux haies de gardes nationales, ils sont hués, maltraités, fouillés outrageusement[2]. Quelques-uns résistèrent. Beauharnais le jeune déclara qu'on ne le fouillerait que mort, et les gardes, touchés de la dignité qu'il mêlait à son courage, le laissèrent libre[3]. D'autres, moins heureux dans leurs protestations, furent renversés, foulés aux pieds[4]. On arrêta d'Éprémenil, Frondeville, d'Agoult, Berthier-Sauvigny[5].

Cette expédition charma le peuple, qui appela les vaincus *chevaliers du poignard*.

Marat, moins facile à satisfaire, exprima un regret féroce : « Il semblait que le ciel eût pris à tâche de rassembler le noir essaim des conspirateurs sous le fer des grenadiers soldés ; ils avaient droit de les massacrer, et ils le pouvaient impunément. Les véritables amis de la liberté déploreront toujours qu'ils aient

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 66.
[2] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. IX, p. 246.
[3] *Règne de Louis XVI*, t. VI, § 27.
[4] *Ibid.*
[5] L'abbé de Montgaillard, *Histoire de France*, t. II, p. 286.

laissé échappé une occasion aussi favorable, qui ne se trouvera jamais. L'ami du peuple, surtout, en est inconsolable[1]. » Au fond, ce qui tourmentait Marat, c'était la crainte que de pareils coups, frappés à propos, ne rendissent quelque popularité à Lafayette : car, le crédit du général baissait de jour en jour, et Marat commençait à voir se réaliser la plus chère de ses prédictions : « *Encore deux bouteilles d'encre, et j'aurai culbuté le divin Mottié.* »

Le soir, grande séance aux Jacobins. Les Lameth s'y étaient rendus, dans l'espoir de se venger de Mirabeau, de lui rendre les humiliations qu'ils en avaient reçues, de l'écraser. La disposition des esprits était orageuse, et les divers événements de la journée revivaient, aux yeux de tous, singulièrement transformés par de menaçants commentaires. Il avait été dit et beaucoup croyaient qu'un abominable complot avait été formé, dont le but était la destruction des Jacobins ; que l'émeute de Vincennes, réprimée par Lafayette, avait été organisée par lui-même, pour mettre Paris en combustion et fournir prétexte à quelque Saint-Barthélemy des patriotes ; que l'invasion du château faisait partie de ce noir projet ; qu'on l'aurait mis à exécution si l'Assemblée s'était prononcée contre les Jacobins, en rejetant purement et simplement la loi contre l'émigration ; mais que la chance ayant tourné en leur faveur, il avait fallu subitement changer de plan ; que, par là, s'expliquait l'extrême indignation *affectée* par Lafayette contre les chevaliers du poignard ; que, du reste, cette savante tactique, trop au-dessus de l'intelligence de Lafayette, ne pouvait être que l'ouvrage d'un homme, et que cet homme, c'était.... *Machiavel Mirabeau*[2]. De

[1] *L'Ami du peuple*, n° 394.
[2] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 66.

fait, n'avait-il point parlé d'en finir avec les « factieux de tous les partis? » et, dans sa pensée, les Jacobins ne comptaient-ils pas au nombre des « factieux » à anéantir?

Mirabeau fut averti. Il savait qu'il venait d'allumer contre lui d'inextinguibles haines. Et comment en aurait-il douté? Ce soir-là même, il avait reçu le plus sanglant des outrages; ce soir-là même, d'Aiguillon, chez qui il était attendu à dîner avec douze de ses collègues, lui avait fermé sa porte[1]! Et lui, faisant allusion à son cri *Silence aux trente voix!* il disait à Mme du Saillant, sa sœur : « J'ai prononcé là mon arrêt de mort[2]. » Il ne voulut point cependant périr sans combattre, et, rassemblant toutes ses forces, il se présenta hardiment aux Jacobins.

La salle était pleine, « comme dans les grands périls de la République, » raconte Camille Desmoulins. Dès que Mirabeau parut, beaucoup murmurèrent : « Comment ose-t-il venir s'asseoir au milieu de nous? » Duport était à la tribune. L'arrivée du redoutable visiteur parut l'embarrasser. Il parla longuement des émeutes qu'on excitait à dessein, de l'expédition de Vincennes, de Lafayette qui aurait pu la prévenir et qui ne l'avait pas voulu, des pièces de canon qu'on avait artificieusement traînées tout au travers du faubourg.... Mais là n'étaient point les préoccupations de l'assemblée. Il le sentit, et se décidant enfin : « Les hommes les plus dangereux à la liberté, dit-il, ne sont pas loin de vous. » C'était le mot attendu : tous les regards se portent sur Mirabeau, et plusieurs, se levant, vont applaudir à sa face. L'orateur alors rappelle la séance du matin à l'Assemblée, il dénonce l'insup-

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 66.
[2] *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, p. 299.

portable orgueil de Mirabeau ; mais s'attendrissant tout à coup, soit générosité naturelle, soit ressouvenir des services rendus par son adversaire à la cause de la liberté, il termine en ces termes : « Qu'il soit un honnête homme et je cours l'embrasser, et, s'il détourne le visage, je me féliciterai encore de m'être fait un ennemi, pourvu qu'il soit redevenu ami de la chose publique. »

Mirabeau crut sans doute qu'on le ménageait puisqu'on le craignait. S'avançant d'un pas brusque vers la tribune, il mit en regard la dictature de l'intrigue et celle du talent, plaignit dédaigneusement ceux qui recouraient à la première, faute de pouvoir exercer la seconde, signala comme un aveu d'impuissance le silence gardé le matin à l'Assemblée, par les *chefs d'opinion*, et ajouta : « Mon sentiment sur les émigrations est celui de tous les philosophes, et quand bien même je serais dans l'erreur, je me consolerais aisément de la partager avec tant de grands hommes. » La réponse était hautaine, presque insultante pour les auditeurs : Mirabeau descendit de la tribune, au milieu d'un silence auquel il n'était pas accoutumé. Alexandre Lameth se leva.

S'il en faut croire Camille Desmoulins, il fut *sublime*, sublime par l'expression du visage, par la passion du geste, par la flamme du regard, autant que par la parole. « Mirabeau, qui s'était assis à ses côtés, n'était plus l'Hercule Mirabeau : Lameth semblait lui avoir arraché sa massue. » Rien de plus vif, en effet, de plus pénétrant, rien qui aille plus droit au cœur d'un ennemi que le discours d'Alexandre Lameth, tel que les *Révolutions de France et de Brabant* le rapportent. En voici quelques traits : « Ah ! nous ne sommes plus *trente* ici ; nous sommes *cent cinquante*, cent cinquante membres de l'Assemblée nationale, sa vraie force.

— Pourquoi notre silence de ce matin? Parce que la contre-révolution appelle les Jacobins des *factieux;* parce que M. Mirabeau voudrait bien que ces *factieux* fussent exterminés, et que nous n'avons pas voulu, nous, donner dans le piége tendu aux patriotes par les organisateurs d'émeutes, par ceux qui font battre le tambour!.. — Ce qui nous importe, M. de Mirabeau, c'est de vous faire connaître: quelque génie qu'aient les traîtres, ils ne sont plus à craindre, dès qu'ils sont connus. — *Chefs d'opinion!* Quelle insolence! Il y a des *esclaves d'opinion* apparemment! Eh! c'est un malheur pour le peuple que des hommes tels que Merlin, Muguet, Vernier, Rewbell, Prieur, Robespierre, ne soient pas *chefs d'opinion,* eux qui n'ont jamais trahi le peuple! — Je ne suis pas de ceux qui croient si nécessaire de ne point désespérer M. de Mirabeau. S'il n'était pas au milieu de nous, pensez-vous qu'il fût plus dangereux que Cazalès, que Maury? qu'il s'exclue donc de cette société, si bon lui semble! Sa force est ici; qu'il sorte, il la perd. — Mais il le sait bien! — Attendez-vous à l'entendre protester de son amour invariable pour la liberté. Il vous dira, je suppose, qu'il n'a pas demandé le *veto* pour le roi, qu'il n'a pas voulu lui conférer le droit monstrueux de déclarer la paix et la guerre! il niera ce que personne de nous n'ignore... Mais les discours de M. de Mirabeau passeront, et les procès-verbaux de l'Assemblée ne passeront pas. »

Pendant ce terrible réquisitoire, prononcé au bruit d'applaudissements qui le rendaient encore plus terrible, Mirabeau était dans un tel état d'angoisse, que de grosses gouttes de sueur lui coulaient le long du visage. Il était là, selon l'expression de Camille, dans son Jardin des Olives. Une seconde fois, il essaya de soutenir la lutte. Mais quel changement! Ce n'était plus l'orateur audacieux et superbe de tout à l'heure. Il descen-

dait maintenant à être habile. Autant il avait d'abord heurté les Jacobins, autant il s'étudia, cette fois, à les adoucir, à les flatter. « J'ai boudé les Jacobins, dit-il, mais en leur rendant justice. Je pense d'eux comme l'abbé Sieyès, qui disait du club de 89 : « A l'exception « de deux ou trois Jacobins que j'aï en horreur, j'aime « tous les membres de cette société, et excepté une dou- « zaine de membres que j'aime parmi vous, je vous mé- « prise tous. » On ne pouvait manquer d'applaudir ici. D'ailleurs, le génie de Mirabeau était un trésor que, jusqu'au dernier moment, la Révolution tremblait de perdre. Même aux Jacobins, la majorité était disposée à préférer l'indulgence de Duport à l'inflexibilité de Lameth. Aussi, dès que Mirabeau eut prononcé ces paroles : « je resterai parmi vous jusqu'à l'ostracisme, » des acclamations, parties de tous les coins de la salle, l'amnistièrent. Or, l'amnistie, en cette occasion, était un triomphe[1].

Et il le faut bénir, ce triomphe; car, en repoussant la loi contre l'émigration, Mirabeau avait combattu pour la justice; et ce sera, sinon, comme dit un historien moderne[2], son rachat devant l'avenir, du moins un de ses titres les plus touchants à la compassion de la postérité.

Ah! sans doute, c'était un grand crime qu'une émigration systématique ayant pour but d'attirer sur la patrie, en haine de réformes équitables, la fureur et les armes de l'étranger. Mais le principe qui veut qu'un crime soit prouvé avant d'être puni est absolument sacré, absolument inviolable. Soumettre le droit qu'a chaque homme de se mouvoir par cela seul qu'il est

[1] Il n'existe de cette importante séance qu'un récit complet, auquel les historiens de la Révolution puissent recourir, et il se trouve dans les *Révolutions de France et de Brabant*, n° 66.

[2] Michelet, *Histoire de la Révolution*, t. II, chap. x, p. 435.

homme, à une série de conditions préventives rendues plus odieuses encore par une appréciation nécessairement arbitraire, c'était se lancer dans un système de proscriptions qui, de conséquence en conséquence, devait s'étendre et s'étendit hélas! aux vieillards, aux femmes, aux enfants.

Et puis, à quelle autre théorie, plus générale et vraiment sinistre, ne conduisait pas cette solution donnée à la question particulière de l'émigration? Dans la séance du 24 février, Mirabeau ayant demandé s'il existait une loi qui défendît aux tantes du roi de quitter le royaume, un membre obscur de l'Assemblée avait répondu : « oui, LE SALUT DU PEUPLE[1]. » Mais savait-il bien, celui qui les prononça, ces paroles, savait-il qu'un jour — et ce jour n'était pas loin — elles auraient le retentissement d'un coup de hache? Ne nous hâtons point de passer outre. Il est des mots qui, mal expliqués, perdent les empires; il est des formules qui contiennent plus de meurtres que cent pièces de canon chargées à mitraille; il est des erreurs toutes pleines de sang! Qui oserait jurer qu'en France, dans un avenir prochain, la vie de plusieurs milliers d'hommes ne tiendra pas à l'explication qui aura été donnée de ces mots tragiques : LE SALUT DU PEUPLE EST LA SUPRÊME LOI?

Il en faut convenir : au premier abord, le problème à résoudre ici étonne la conscience.

Quoi! l'intérêt public, la sécurité générale, la fortune de l'État, l'existence de la nation peut-être, voilà ce qu'on nous demanderait de sacrifier à des scrupules d'une importance secondaire! Est-il donc et peut-il jamais être juste que l'abstraction l'emporte sur la réalité, la partie sur le tout, et que, pour protéger un membre,

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 66.

on laisse périr le corps? Ainsi parlaient les Lameth dans l'Assemblée, Camille Desmoulins et Marat dans la presse.

Cependant, si, sous prétexte de salut public, vous frappez d'ostracisme Thémistocle; si vous proscrivez à perpétuité la famille d'un mauvais prince; si vous portez la main sur un innocent parce qu'il vous paraît dangereux, où sera la boussole de l'univers moral? Où sera le refuge contre l'iniquité, subitement devenue justice, en vertu du SALUT DU PEUPLE, qui aura été compris de telle ou telle manière et arbitrairement défini par des gouvernements de passage, infaillibles tant qu'ils sont debout, accusés d'imposture dès qu'ils sont par terre? Ciel! que de tombeaux s'ouvrent! que de spectres se dressent le long de l'histoire ensanglantée! et que de voix, sorties des profondeurs du temps, se mettent à crier en chœur aux logiciens de la raison d'État : assassins! assassins! assassins!

C'est que, sur tout ce débat, pèse un malentendu effroyable, et malheur à qui ne le signalerait pas, croyant l'avoir découvert! Chaque fois qu'on parle de l'appliquer, cette maxime, LE SALUT DU PEUPLE EST LA SUPRÊME LOI, on n'a jamais en vue qu'un nombre déterminé d'hommes, qu'un concours donné de circonstances, et cela signifie : en France, en Angleterre, en Espagne, le salut du peuple, dans ce moment-ci, exige que tel principe soit violé; de sorte que, dans la pratique, le SALUT DU PEUPLE veut toujours dire le SALUT D'UN PEUPLE. Eh bien, il n'est pas vrai que, relativement à l'humanité tout entière et aux générations à naître, le salut D'UN peuple quelconque soit la suprême loi. Car, si ce peuple marche dans les routes de l'iniquité, si son rôle parmi les nations est celui de brigand, qu'il périsse, qu'il périsse! Considéré dans son vaste ensemble et dans la série indéterminée des âges, le monde devra tressaillir de joie.

Ne dites donc pas : LE SALUT DU PEUPLE EST LA SUPRÊME LOI ; dites : LE SALUT DE L'HUMANITÉ EST LA SUPRÊME LOI. Dès lors, plus de ténèbres. Il est en effet possible de concevoir que, eu égard à une situation particulière, et pour un moment, la violation d'un principe soit considérée comme intéressant tel ou tel peuple ; mais comment concevoir que la méconnaissance d'une des grandes lois de notre nature, que l'étouffement de la conscience humaine, puisse jamais intéresser l'humanité ! L'humanité, tout individu qui souffre d'un acte injuste, quelque petit et obscur qu'on le suppose, la représente, la personnifie, la porte vivante en lui. Quand vous tuez un innocent, vous menacez l'innombrable foule de ses pareils sur toute la surface du globe, dans tous les siècles à venir, et certes il n'est pas de peuple dont le salut vaille qu'un aussi prodigieux intérêt soit foulé aux pieds.

O Camille, imprudent Camille ! Quel tyran ne s'est pas établi, en disant : « je viens sauver la société ? » Attendez ! attendez ! On l'invoquera aussi contre vous, ce salut du peuple, votre loi suprême ; et quand vous serez sur la charrette fatale, ne vous plaignez point de la logique qui vous y aura fait monter, puisque cette logique est la vôtre !

CHAPITRE VIII.

MORT DE MIRABEAU.

Dépérissement de Mirabeau. — Prodigieuse activité de ses derniers jours. — Libelles publiés contre lui; la femme du cantinier Mouret, Mme Saint-Huberti, Henriette Nehra, Mme Le Jay. — Tentatives d'empoisonnement soupçonnées; lettre de Mirabeau à cet égard. — Ses accès de mélancolie. — Son étrange attitude dans les débats sur la régence. — Affaire des Mines. — Visite de Mirabeau au comte de La Marck: *Votre cause est gagnée, et moi je suis mort.* — La maison de campagne du *Marais*. — Premières attaques de la mort. — Lettre publiée par Aubin-Louis Millin. — Mlles Hélisberg et Coulomb. — Émotion universelle, à la nouvelle de la maladie de Mirabeau. — Étranges appréhensions de la cour. — Mirabeau sur son lit de mort. — Caractère héroïque de son agonie. — Il meurt. — Tout Paris en deuil. — Soupçons d'empoisonnement partout répandus; effroyables accusations contre les Lameth; événement singulier arrivé dans la nuit du 1er au 2 avril. — Honneurs extraordinaires rendus à Mirabeau. — Ses funérailles. — Ses cendres au Panthéon. — Tous les partis se réunissent pour le pleurer. — Douleur fastueuse de Mme de Montesson. — Regrets exprimés par les *Sabbats jacobites*, par le *Père Duchêne*. — Dures paroles de Camille Desmoulins. — Mirabeau jugé par Marat. — Fosse sans nom, près de l'ancien *Cimetière des suppliciés;* ce qu'elle contient. — Quel devra être sur Mirabeau l'arrêt de la postérité? — Son rôle était fini, quand il est mort.

Un grand vide va se faire dans la Révolution et dans l'histoire : Mirabeau se meurt. Il se meurt, et tout l'annonce; son visage livide et flétri, les ondulations effacées de sa chevelure, les ombres qui passent sur son front, ses défaillances soudaines[1]. D'où vient cependant que nous le retrouvons partout, et au club

[1] *Journal de la maladie et de la mort d'Honoré-Gabriel-Victor Riquetti Mirabeau*, par S. C. Cabanis. Paris, 1791.

des Jacobins et à la tribune de l'Assemblée, et à la tête de son bataillon, et au théâtre, et dans les banquets? Homme étrange! La cour continue à recevoir ses conseils; de ses puissantes lèvres s'échappent, plus pressées et plus impétueuses que jamais, les paroles d'où sortent les événements; son énorme correspondance ne s'est point ralentie; comme à l'ordinaire, il distribue les matériaux de son génie à ses collaborateurs étonnés; comme à l'ordinaire, il fait de ses journées la proie du travail et de ses nuits la proie du plaisir. Si son secrétaire lui dit: « Monsieur le comte, ceci est impossible; » il répond d'un ton dominateur: « Ne me dites pas ce bête de mot[1]. » Car tel est son orgueil.

Or, pendant que la mort est sur lui, et que, dans la robe de Déjanire attachée à ses flancs, il s'agite, se débat et se consume, des ennemis, plus implacables que la mort elle-même, s'étudient à lui ronger le cœur. Encore quelques jours, on l'adorera: en attendant, on le déchire. *Confession générale du comte de Mirabeau!* — PRIX: RIEN! Voilà ce que des inconnus s'en vont criant, au détour des rues populeuses; ou bien, sous le titre, plus sérieux, de *Vie publique et privée de Honoré-Gabriel Riquetti, comte de Mirabeau;* c'est le tableau de tous les désordres de sa vie qu'on expose. Mêlant le faux au vrai[2], et à de tristes réalités le poison de leurs commentaires, les libellistes disent:

Vous voyez cet homme qui passe d'un air si superbe et que chacun montre du doigt en murmurant: Voilà Mirabeau! Eh bien, il faut que vous connaissiez

[1] Étienne Dumont, p. 311.

[2] Car, malheureusement, tout n'était pas faux dans ces violentes attaques. Voy. ce que dit Brissot dans ses *Mémoires*, t. III, chap. XVII. — Et Brissot bien avant la Révolution avait été lié assez intimement avec Mirabeau.

sa vie. Jeune, et déjà marqué du sceau de la malédiction de son père, déjà traînant après lui les soupçons d'une jalousie incestueuse, il conquit à force d'artifices mademoiselle de Marignane, et bientôt l'abandonna. — Par lui, au château d'If, la femme du cantinier Mouret fut séduite et polluée. — Par lui, Sophie Monnier...; mais qui ne sait cette histoire? — Prisonnier au fort de Vincennes, il y plongeait son intelligence dans les sources les plus infectes de la débauche et y donnait un émule à l'Arétin. — Redevenu libre, il devint vagabond, se fit l'amant d'une comédienne riche et laide, madame Saint-Huberti, et vécut des largesses de la volupté. — Puis, ce fut Henriette Nehra qu'il promena d'Amsterdam à Londres, et de Londres à Paris, où il devait la remplacer par la femme de son libraire. — Ce bandeau vert dont il couvre quelquefois ses yeux malades, c'est un soufflet qui l'a rendu nécessaire, un soufflet reçu par lui de madame Le Jay dans les querelles de l'amour. — Du moins, s'il s'était abstenu de répandre au loin sa corruption! Mais de quelle plume sont sorties tant de productions obscènes, *le Rubicon*, *le Libertin de qualité*, ou *l'éducation de Laure?* — Il mène grand train aujourd'hui, se compose une bibliothèque fastueuse, fait décorer magnifiquement sa maison de campagne, donne des festins d'Apicius; et il y a quelques années à peine, perdu dans Londres, il y consignait le drame de son indigence dans des lettres telles que celles-ci : « Madame Nehra vient de perdre une tante qui répare un peu les torts que lui a faits l'autre. Il lui faut une robe noire pour aller chez l'ambassadeur, y faire les formalités nécessaires. Te serait-il possible de me procurer à crédit, de suite, une robe de Raz-de-Saint-Maur? car nous n'avons pas le sou. Je n'ai, quant à moi, que des boucles ridicules et non portables, et point de boucles de jarretières, etc., etc... »

De cet excès de misère, quels sentiers impurs ont donc conduit cet aventurier prodigieux au degré d'opulence où il est aujourd'hui? Ah! la cour le sait bien et pourrait le dire!... Voilà, voilà Mirabeau[1].

Ainsi parlait la haine : comment agissait-elle? Lui aurait-il suffi d'assassiner moralement un tel homme? Dans les mémoires publiés par son fils adoptif, il est dit que plus d'une fois Mme du Saillant avait dû faire jeter des présents de comestibles, de vins fins, de liqueurs envoyés par des personnes inconnues; qu'il était arrivé à Frochot, en novembre 1790, et à Pellenc, en décembre suivant, d'être fort incommodés pour avoir pris une tasse de café destinée à Mirabeau; que des avertissements venus du loyal Cazalès faisant croire à de noirs projets, la famille avait pris l'alarme, et cela, au point que Mme du Saillant avait commis son fils pour que, bien armé et secrètement suivi de domestiques sûrs, il accompagnât son oncle, lorsque celui-ci, ignorant de quelle affectueuse vigilance il était entouré, partait tard pour Argenteuil[2].

Les mêmes mémoires donnent le *fac-simile* de la lettre suivante écrite par Mirabeau à une femme qui lui avait révélé, à ce qu'il paraît, un projet d'assassinat:

« Je n'ai jamais trompé personne, bien que j'aie été trompé toute ma vie; et certes, je ne commencerai pas par celle qui veut me rendre un si grand service. Ni votre mari, ni le malheureux *qui n'a pas voulu*, ne seront jamais compromis. Je ne mets de suite, contre le scélérat avéré lui-même, qu'au désir de connaître

[1] Voy. dans la *Bibliothèque historique de la révolution* du British Museum, 284-5 et 288-9, la *Vie publique et privée de Honoré-Gabriel-Riquetti, comte de Mirabeau, dédiée aux amis de la Constitution. — La vie privée de Riquetti. — La confession générale du comte de Mirabeau*, etc.... etc...

[2] *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, liv. IX, p. 424, 425 et 426.

son instigateur, dont il est clair que les machinations peuvent envelopper plus que moi, qui, seul même, vaudrais mieux encore que d'être immolé par un tel crime. Comps ne saura rien, Frochot rien, Pellenc lui-même ne saura quelque chose que parce que vous lui en avez parlé la première[1]. »

Ce qui est certain, c'est que Mirabeau, se sentant dépérir, avait fini par ouvrir son âme aux mélancoliques pensées; suivant l'expression d'un auteur anglais, il voyait venir les messagers du pâle repos[2]. Ses amis intimes ont raconté qu'à cette époque il *demandait à tout le monde des épitaphes*[3]. Lorsque partant pour Genève, Étienne Dumont lui alla faire ses adieux, il l'embrassa avec une émotion extraordinaire, et comme à la veille de partir lui-même pour le sombre voyage d'où l'on ne revient plus. Un jour, quittant Mme du Saillant et ses filles, il dit à la troisième, dont la fraîcheur avait un éclat singulier : *C'est la mort qui embrasse le printemps*[4]. »

Mais l'indomptable orgueil, l'ambition, le dévorant besoin d'agir, l'ardeur des amitiés fidèles, les désirs impétueux, tout cela surnageait dans ce cœur plein de contradictions et d'abîmes.

Les derniers débats qui appelèrent Mirabeau à la tribune, furent ceux que soulevèrent d'une part la question de la régence, et de l'autre la question des mines.

Dans le cas où le roi viendrait à mourir laissant un fils mineur, la régence serait-elle *élective*, ou bien *héréditaire*, c'est-à-dire déférée au membre de la famille royale le plus rapproché du roi mineur? Tel fut le

[1] *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, liv. IX, p. 425.

[2] « Heralds of the pale repose. » Carlyle, *the French revolution*, vol. II, chap. VII, p. 170.

[3] *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, liv. X, p. 421.

[4] *Ibid.*

point qu'on discuta dans les séances des 22, 23, 24 et 25 mars 1791. Et ici encore, Mirabeau déploya un talent qui n'eut d'égal que l'éclat de son inconséquence. Le 24 mars, il écrivait de l'Assemblée au comte de La Marck :

« Nous sommes dans un très-grand danger. Soyez sûr que l'on veut nous ramener aux élections, c'est-à-dire à la destruction de l'hérédité, c'est-à-dire à la destruction de la monarchie. L'abbé Sieyès n'a jamais courtisé l'Assemblée, ni agioté une opinion comme il le fait, et ses partisans sont très-nombreux. Je n'ai jamais été vraiment effrayé qu'aujourd'hui. Je me garderai bien de proposer demain ma théorie. Je porterai toutes mes forces à ajourner, en critiquant le projet du décret, en prouvant qu'il est insuffisant, incomplet, qu'il préjuge de grandes questions, etc..., etc.... Certainement ma théorie ne passerait pas, et très-probablement l'ajournement réussira; alors on peut travailler. Envoyez chercher Pellenc immédiatement; qu'il scrute dans le plus grand détail le décret, qu'il en recherche tous les dangers POUR LA LIBERTÉ PUBLIQUE.... Il sait à fond ma doctrine à présent; mais je ne veux que la laisser entrevoir; je ne veux point la hasarder. Gagnons du temps, tout est sauvé.... Soyez sûr, mon cher comte, que je ne m'exagère pas le danger et qu'il est immense. O légère et trois fois légère nation! Notre armée est, dans cette question, pour les trois quarts à l'abbé Sieyès. *Vale et me ama*[1]. »

Rien de plus obscur que cette lettre, de plus inconcevable. Mirabeau était-il pour la régence *élective?* Non, puisqu'il y voyait « la destruction de l'hérédité, c'est-à-dire la destruction de la monarchie, » et qu'il

[1] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 105 et 106.

signalait le triomphe de ce système comme un immense danger. Oui, puisqu'il parlait de combattre le projet de décret présenté, lequel proposait la régence *héréditaire*.

La contradiction était flagrante, et, avec une audace dont il était seul capable, Mirabeau la porta sans hésitation à la tribune. En l'entendant argumenter en faveur de la régence élective, nul ne mettait en doute qu'il ne votât dans ce sens. Il fut si vif, si pressant, si clair! Et que de traits heureux, décisifs! — Supposez le roi mineur étant très-jeune, que le plus proche parent soit très-vieux, n'est-il pas ridicule entre deux enfants de ne vouloir pas choisir un homme?—Quand un roi est mineur, la royauté ne cesse pas, elle devient inactive; elle s'arrête comme une montre qui a perdu son mouvement; c'est à l'auteur de la montre à lui redonner son mouvement: qu'on aille chercher le peuple! Mais les élections sont toujours accompagnées d'orages: exagération! Et puis, me dépouillerez-vous de mon champ, sous prétexte que quelquefois la grêle y tombe? — Il continua ainsi, mêlant à des raisons pleines de sens les éclairs de son esprit. Quel fut l'étonnement de l'Assemblée, quel fut le mécontentement des tribunes, lorsque arrivé à la conclusion, il déclara brusquement que, malgré ce qu'il venait de dire, et vu qu'après tout dans un régime constitutionnel la question de la régence était peu importante, il voterait avec le comité pour la régence héréditaire[1].

On ignore les motifs de cette bizarre conduite. En parlant pour et en concluant contre, voulait-il se ménager entre le peuple et le *plus proche parent*, le comte de Provence? Ou bien, avait-il pour but secret de semer autour de lui l'incertitude, de dérouter l'Assem-

[1] Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. IX, p. 190-196.

blée, et d'enterrer la question[1]? Ce fut dans ce débat, qu'entendant murmurer les tribunes, il rappela le mot de Cromwell à Lambert, un de ses compagnons, lequel se montrait enivré des applaudissements de la multitude : « Ce peuple, s'il nous voyait monter au gibet, nous applaudirait bien davantage[2]. »

Autant l'attitude de Mirabeau fut équivoque dans l'affaire de la régence, autant, dans celle des mines, elle fut nette et décidée.

Il s'agissait de savoir si les mines devaient appartenir à l'État ou aux propriétaires du sol supérieur; s'il convenait d'en livrer l'exploitation aux propriétaires de la surface, ou à des compagnies élues du gouvernement; si les anciennes concessions des mines seraient maintenues ou abolies. Or, un rapport fait au nom des comités d'agriculture et de commerce avait conclu à ranger les mines au nombre des propriétés publiques dont il était loisible à l'État de disposer par voie de concession, sauf à accorder la préférence pour l'exploitation aux propriétaires de la surface.

Cette conclusion, très-conforme d'ailleurs aux vrais principes, Mirabeau avait à l'adopter un intérêt de cœur. Si le système des concessions eût été écarté, M. de La Marck y eût perdu une des plus importantes parties de sa fortune. Ami fidèle, Mirabeau s'occupa de prévenir ce résultat, avec un zèle dont ses douleurs physiques ne purent ni glacer ni distraire l'ardeur. Il fit composer par Pellenc, un de ses collaborateurs, des discours qu'il étudia soigneusement, auxquels il ajouta, auxquels il retrancha, qu'il fit siens; et une fois

[1] La constitution du 3 septembre 1791 déféra la régence au plus proche parent du roi mineur, prononça l'exclusion des femmes et décida qu'à défaut d'un parent légalement capable, la régence sortirait d'une élection à deux degrés.

[2] *Biographie universelle*, au mot MIRABEAU.

armé de pied en cap, il se présenta dans la lice. Le parti des opposants était très-fort, très-nombreux, et Mirabeau sentait la vie lui échapper. Mais l'amitié est une puissance. Dans un premier discours qu'il prononça sur la matière le 21 mars 1791, il ébranla l'Assemblée. La victoire néanmoins n'était pas assurée; il fallait un second coup. Le jour où Mirabeau devait le frapper, le 27 mars, il se rendit chez le comte de La Marck avant neuf heures du matin. L'empreinte de la mort était sur son visage; en arrivant, il s'évanouit. Quand il revint à lui, il parla d'aller à l'Assemblée. Son ami essayant de le retenir : « Non, non, dit-il, si je n'y vais pas, ces gens-là vont vous ruiner. » Trop faible pour marcher, il sonna, se fit apporter du vieux vin de Tokay, en but deux verres, monta en voiture et partit. Vers trois heures, il reparut chez le comte de La Marck. Cinq fois, dans l'Assemblée, il avait pris la parole, épuisant dans ce généreux et suprême effort tout ce qui lui restait de flamme divine. En entrant dans la chambre du comte, il se jeta sur un canapé, et dit : « *Votre cause est gagnée, et moi je suis mort*[1]. »

Six semaines auparavant il avait acquis près d'Argenteuil une jolie maison appelée le *Marais*. Il s'y rendait tous les samedis pour respirer un air pur, jouir de l'aspect d'un beau ciel, et surveiller des travaux qu'il aimait, parce que c'était du pain assuré à de pauvres ouvriers; car l'histoire lui doit cette justice que le malheur ne le trouva jamais indifférent. « Il avait autorisé le curé d'Argenteuil, raconte Cabanis, à tirer sur lui des lettres de change en pain, viande, gros linge, pour les malades ou pour les nécessiteux invalides[2]. »

[1] Note du comte de La Marck, dans la *Correspondance*, etc., t. III, p. 92 et 93.

[2] *Journal de la maladie et de la mort d'Honoré-Gabriel-Victor Riquetti Mirabeau*, p. 21 et 22.

Ce fut dans cette campagne qu'il se fit porter, en sortant de chez le comte de La Marck. Il y passa la nuit, en proie à des angoisses dont l'éloignement de tout secours aggravait l'impression sinistre; et le lendemain ses souffrances augmentant, il rentra dans Paris. Ayant pris un bain, il se sentit tellement calme, qu'il alla à la comédie. Mensongère lueur d'espoir! Ses jours étaient comptés.

Il avait pourtant reçu de la nature une constitution de fer, et c'est à peine si, selon le mot du Dante, il était alors au milieu du chemin de la vie; mais même en écartant toute hypothèse d'empoisonnement, quel homme eût résisté longtemps à la fatigue d'un esprit qui ne connut pas de halte, aux tourments d'une activité sans exemple et sans frein, à l'homicide empire de toutes les passions, à l'insatiabilité du désir? A propos de bruits qui avaient couru sur une orgie nocturne à laquelle on assurait que Mirabeau avait assisté dans les commencements du mois de mars, Millin, rédacteur de la *Chronique de Paris*, raconte, dans une lettre publique, que c'était lui qui avait amené Mirabeau dans la maison dont on parlait; qu'à la vérité Mirabeau s'était retiré fort tard, mais qu'il avait peu mangé et ne s'était abandonné à aucun excès fatal[1]. « Que prouve cette lettre, s'écrie Brissot dans ses *Mémoires*, sinon que ce ne fut pas dans cette soirée-là ni au milieu de ses amis qu'il épuisa les restes de sa vie? » Et, d'un ton péremptoire, Brissot ajoute : « Quelques jours avant la maladie qui l'emporta, il avait passé une nuit dans les bras de deux danseuses de l'Opéra, mesdemoiselles Hélisberg et Coulomb. Voilà celles qui l'ont tué; il ne faut pas en accuser d'autres[2]. »

[1] Lettre d'Aubin-Louis Millin, dans la *Chronique de Paris*, n° 96.
[2] *Mémoires de Brissot*, t. III, chap. XVIII, p. 199 et 200.

Quoi qu'il en soit, Mirabeau était atteint mortellement. Forcé, dans la soirée du 28 mars, de quitter le théâtre, il eut beaucoup de peine à descendre de sa loge, et sa voiture ne s'étant pas trouvée au rendez-vous marqué, il se traîna chez lui, non sans d'horribles souffrances, appuyé sur le bras de Lachèze, ami de Cabanis, son médecin.

Celui-ci, accouru en toute hâte, trouva le malade dans un état affreux. « Mon ami, lui disait l'Hercule agonisant, il m'est impossible de vivre plusieurs heures dans des anxiétés si douloureuses. Hâtez-vous, cela ne peut pas durer[1]. » Il eut néanmoins vers le soir quelques instants de calme, se crut sauvé, et s'écria avec une joie touchante : « *Qu'il est doux de devoir la vie à son ami*[2]. »

Cependant, la nouvelle de la maladie de Mirabeau s'étant répandue, ce fut dans tout Paris une émotion profonde, silencieuse, indéfinissable. Tacite raconte que lorsque Agricola mourut, on ne cessait de venir chez lui, de parler de lui dans les places publiques, et que Domitien lui-même, selon l'usage de la souveraineté qui se fait toujours suppléer, envoya au malade ses médecins de confiance, ses affranchis. Ainsi arriva-t-il pour Mirabeau mourant. Autour de la maison d'où il ne devait plus sortir que dans un cercueil, on vit accourir et se presser des hommes de tout état, de tout parti, de toute opinion. Le roi, la reine, le comte de Provence, envoyèrent leurs pages[3]. « Sachons gré à Louis XVI, écrivaient les successeurs républicains de Loustalot, de n'y être pas allé lui-même; on l'aurait idolâtré[4]. » La société des Jacobins députa quelques-

[1] Cabanis, *Journal de la maladie et de la mort de Mirabeau*, p. 33.
[2] *Ibid.*, p. 35.
[3] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 72.
[4] *Revolutions de Paris*, n° 91.

uns des siens, et Barnave à leur tête. Alexandre Lameth n'était pas à Paris; son frère Charles refusa de se joindre à la députation, en disant : « Je ne sais point mentir, » et Camille Desmoulins loue la franchise de ce refus. Mais lui-même, lui qui depuis quelques jours attaquait si violemment le grand orateur, lui qui, le lendemain des funérailles, exprima le regret de n'avoir pu suivre les derniers moments de Mirabeau « pour observer s'il se faisait toujours appeler par ses domestiques *monsieur le comte*, et s'il ambitionnait encore le rôle de Richelieu ou de Pitt plus que celui de Caton ou de Milton, et si au lit de mort il aimait mieux reposer sa tête sur une ombre de gloire, un oreiller enflé de vent, que sur un cœur pur[1], » lui, l'amer Camille, il ne put se défendre d'un mouvement de tendre inquiétude, et il courut « se faire écrire[2] » chez le malade, se souvenant qu'il l'avait aimé.

Pendant ce temps, on s'effrayait à la cour des découvertes que pouvait amener un malheur trop prévu.

Duquesnoy, un des agents de ce système de corruption dans lequel Mirabeau s'était laissé envelopper, écrivait avec angoisse au comte de La Marck :

« Vous avez sûrement déjà senti la très-pressante et très-indispensable nécessité de faire porter chez vous les papiers de notre malheureux ami.... De grâce, occupez-vous sans délai de cet objet, et pensez que si nous le perdons, très-certainement un créancier[3], vrai ou faux, viendra apposer les scellés, et L'ON VERRA TOUT ! »

Le même genre de terreur se trahissait dans le billet suivant de Montmorin :

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 72.
[2] *Ibid.*
[3] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 109 et 110.

« Je suis extrêmement effrayé... ; le billet de Cabanis de ce matin était détestable. Je renvoie pour savoir des nouvelles. Si elles sont aussi mauvaises que ce matin, ne pensez-vous pas qu'il y aurait quelques précautions à prendre POUR LES PAPIERS?... Je suis bien inquiet, bien affligé et bien découragé[1]. »

Mais le peuple à qui ces tristes mystères n'avaient pas encore été dévoilés et que n'avaient encore ébranlé dans sa foi à l'indépendance du génie ni les révélations emportées de Fréron ni les injures de Marat, le peuple tremblait de perdre son défenseur où la cour tremblait de perdre un appui. Il continuait donc à assiéger la porte de Mirabeau, dans une anxiété morne et un silence qu'interrompait seulement la voix du nouvelliste, criant d'heure en heure les bulletins de la maladie.

Mirabeau les entendait de son lit, ces avertissements lugubres, et touché de l'affection que lui marquait le peuple, il disait : « Je sens qu'il est doux de mourir au milieu de lui[2]. »

Il eut des mouvements de révolte contre la force inconnue, qui, sans abattre son orgueil de Titan, écrasait sa vie ? Entendant un coup de canon, il s'écria : « Seraient-ce déjà les funérailles d'Achille[3]; » et à son valet de chambre il dit ce mot monstrueux, dont Danton se souviendra plus tard sous la main du bourreau : « Soulève cette tête, tu n'en porteras pas de pareille[4]. »

Mais il eut aussi des élans d'ineffable mélancolie. « Tu es un grand médecin, disait-il à Cabanis dans un moment de religieuse extase ; mais il est un médecin

[1] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 110.

[2] *Chronique de Paris*, n° 93.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

plus grand que toi, l'auteur du vent qui renverse tout, de l'eau qui pénètre et féconde tout, du feu qui vivifie et décompose tout[1]. » Et à la femme de garde : « Pourquoi pleures-tu ? que t'importe ma gloire ? que t'importe le postillon criant le soir dans les rues la *grande motion de M. de Mirabeau*[2] ? »

Elle approchait l'heure terrible ! Bientôt la physionomie de Mirabeau ne fut plus que celle d'un cadavre. Et alors, justement, comme si la destruction de l'enveloppe terrestre eût cessé d'unir en lui ses souillures à la grandeur de l'âme immortelle, il fut sublime par le cœur et par la pensée. Il voulut avoir près, aussi près de lui que possible, ceux qui lui étaient chers, léguant la pauvreté des uns à l'opulence des autres, les consolant tous, et, tant que l'usage de la parole lui resta, s'entretenant avec eux de la gloire, de l'avenir, de la patrie, de la liberté. Entre l'Être des êtres et lui, qu'avait-il besoin d'un intermédiaire officiel ? Le seul prêtre qu'il reçut fut l'évêque d'Autun, auquel il confia le soin de lire à la tribune un discours de lui sur les testaments. L'Angleterre le préoccupait ; là, il le sentait bien, se formait le point noir par où la tempête s'annonce. « Ce Pitt, dit-il, est le ministre des préparatifs. Il gouverne avec ce dont il menace, plutôt qu'avec ce qu'il fait. Si j'*eusse vécu*, je lui aurais donné du chagrin[3]. » Si j'eusse vécu ! Il se considérait en effet comme ayant cessé d'être, et l'on remarqua que pendant les deux derniers jours il ne parla de sa vie qu'au passé[4] !

Le 2 avril au matin il fit ouvrir ses fenêtres, et dit à son médecin d'une voix ferme : « Mon ami, je mourrai aujourd'hui. Quand on en est là, il ne reste plus qu'une

[1] Cabanis, *Journal de la maladie et de la mort de Mirabeau*, p. 51.
[2] *Chronique de Paris*, n° 93.
[3] Cabanis, *Journal de la maladie et de la mort de Mirabeau*, p. 53.
[4] *Ibid.*, p. 54.

chose à faire, c'est de se parfumer, de se couronner de fleurs et de s'environner de musique, afin d'entrer agréablement dans ce sommeil dont on ne se réveille plus. » Le soleil brillait. Il ajouta : « Si ce n'est point là Dieu, c'est du moins son cousin germain. » Il demanda ensuite le comte de La Marck, et mettant dans une de ses mains la main de Frochot : « Je le lègue à votre amitié. » Puis il perdit la parole, ne répondant plus que par de légers signes aux larmes de ses amis, et n'ayant que le mouvement de ses lèvres pour les avertir de la douceur qu'il trouvait dans leurs caresses. Vers huit heures, il fit le mouvement d'un homme qui veut écrire. On lui apporta une plume, du papier, et il écrivit très-lisiblement *dormir*. C'était le mot d'Hamlet! Il désirait avec ardeur de l'*opium*, et la parole lui étant un moment revenue, il s'en servit pour se plaindre de ne pas voir son désir accompli. A huit heures et demie, debout et pensif au pied de son lit, un autre médecin qu'on avait appelé, put dire et dit : « Il ne souffre plus[1]! »

La douleur publique fut telle, que jamais rien de semblable ne s'était vu, pas même lorsque les *crieurs des corps* s'en allaient de rue en rue, agitant leurs sonnettes, et criant : *Le bon roi Louis, père du peuple, est mort*. Maintenant, c'étaient des orateurs populaires qui, montés sur des bornes, prononçaient l'éloge funèbre du défunt devant des groupes immobiles. A l'Assemblée, comme frappée de stupeur, chacun tenait les yeux fixés sur cette place vide.... Les théâtres furent fermés, les amusements interdits. Une marquise ayant osé donner un bal le soir du jour de deuil, le peuple y courut furieux, maltraita cruellement une troupe de nobles qui avaient mis l'épée à la main, et força les danseuses,

[1] Cabanis, *Journal de la maladie et de la mort de Mirabeau*, p. 59-64.

toutes tremblantes, à remonter dans leurs voitures[1]. On put citer le trait d'un jeune homme qui avait offert son sang pour opérer une transfusion si elle était jugée salutaire[2]. On se plut à répéter comme exprimant bien le sentiment général, le mot de La Place, doyen des gens de lettres, à qui l'on disait que le temps était beau, et qui répondit : « Oui, mais Mirabeau est mort[3] ! »

Et ce qui ajoutait à l'attendrissement, c'était le soupçon partout répandu qu'il était mort empoisonné. Le peuple ne pouvait croire qu'un homme de cette puissance eût été enlevé en cinq jours, et par des causes naturelles. Les rumeurs sur ce point devinrent si vives, si impérieuses, qu'elles déterminèrent un réquisitoire de l'*accusateur public* du premier arrondissement de Paris. Il fallut procéder à l'ouverture et à la visite du corps. Les médecins commis à cet effet n'ayant pas constaté la présence du poison, du moins n'en ayant point parlé dans leur procès-verbal, et Cabanis, de son côté, attribuant la mort de Mirabeau à une affection du diaphragme causée par une humeur rhumatismale et goutteuse, il semble que les doutes eussent dû s'arrêter là. Mais la famille de Mirabeau croyait, elle, à l'empoisonnement[4]. On le savait, et l'on était porté à attribuer la réserve des médecins-examinateurs à la crainte de provoquer, s'ils avaient tout dit, d'épouvantables scènes.

Un événement arrivé dans la nuit du 1er au 2 avril, contribuait à épaissir les ténèbres. Mirabeau avait un secrétaire intime nommé Combs, qui demeurait au-dessus de lui, dans la même maison. Le 2 avril, vers

[1] *Chronique de Paris*, n° 98.
[2] Cabanis, *Journal de la maladie et de la mort de Mirabeau*, p. 64.
[3] *Chronique de Paris*, n° 93.
[4] *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, liv. X, p. 464 et 465.

quatre heures du matin, Mirabeau, que préoccupait alors l'idée de son testament, envoie chercher le jeune homme à l'étage supérieur. Les domestiques frappent, mais en vain : à travers la porte qui reste fermée, ils entendent des cris étranges ; ils distinguent les mots *crime*, *poison*. Étonnés et effrayés, ils courent réclamer l'assistance de la garde. La porte est enfoncée à coups de crosse de fusil.... Et qu'aperçoit-on ? Le secrétaire de Mirabeau couvert de sang, à demi évanoui. Armé d'un couteau-canif, il s'en était frappé cinq fois au cou et à la poitrine. Aux questions réitérées de la police, il fut longtemps sans pouvoir répondre, plongé qu'il était dans des alternatives de désespoir délirant et de stupeur muette. Mais enfin ranimé par les soins qu'on lui prodigua, et rassuré par les soins d'un ami et d'un compatriote, Regnault de Saint-Jean d'Angely, il déclara que la certitude de perdre Mirabeau, la douleur, le désespoir, l'avaient poussé à une tentative de suicide[1].

L'explication fut admise par ceux qui la reçurent, et c'est la bonne, selon le témoignage du fils adoptif de Mirabeau[2]; mais il n'en est pas moins vrai qu'à l'époque où le fait eut lieu, il ouvrit carrière à de tout autres récits et à des commentaires sinistres. Ignorant la tendre affection que Mirabeau portait à Combs et la part honorable qu'il lui avait faite dans son testament, des gazetiers en crédit prétendirent que le malheureux jeune homme avait détourné une somme de vingt-deux mille livres et une boîte d'or enrichie de brillants ; que Mirabeau lui ayant demandé des clefs qu'il n'avait pu donner, c'était le mourant lui-même qui avait fait monter la garde ; qu'au moment où la porte fut enfoncée,

[1] *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, p. 470-473.
[2] *Ibid.*

Combs avait été entendu s'écriant : *Lumière, tu éclaires un grand scélérat*; qu'il avait alors voulu se délivrer de la vie, et que les clefs, cherchées soigneusement, avaient été trouvées dans les cendres du foyer.

Telle fut la version répandue par la *Chronique de Paris*[1], et Camille Desmoulins, dans le n° 72 de son journal, dit expressément : « Personne ne conteste que, la garde étant montée chez le secrétaire de Mirabeau, on l'entendit crier : *Lumière, tu éclaires un grand scélérat*[2]. »

De là mille conjectures, où l'hypothèse de l'empoisonnement trouvait sa place. Mais les coupables?... Selon l'usage, les partis contraires se renvoyaient l'accusation.

« Mirabeau, — raconte un auteur, qui fut lié avec la famille, — Mirabeau parut vouloir dans ses derniers moments révéler les soupçons que son état lui inspirait; mais, après quelques mots péniblement articulés, il s'arrêta et dit : « Qu'importe? J'ai près de moi plus « d'un c..... » Or, celui qu'il semblait désigner fut depuis le secrétaire du poëte Roucher, homme qui put être abusé, mais ne trompa jamais personne, et voici ce que je tiens de lui, comme les détails ci-dessus de la famille elle-même : « Quelques propos contradictoires « m'ayant fait concevoir des doutes sur le caractère « du misérable, je lui dis un jour, après avoir fermé la « porte de mon cabinet, et cela avec une vivacité qui « le fit pâlir : — De quoi Mirabeau est-il mort? — De « poison. — Qui le lui présenta? — Moi. — Qui l'avait « fourni? — Les frères L...... — Va, monstre! Fuis. « Je ne veux pas être la cause de ton supplice, mais ne « te présente jamais à mes yeux[3]. »

[1] N° 91.

[2] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 72.

[3] *Mémoires secrets de 1770 à 1830, par le comte d'Allonville*, t. II, chap. x, p. 191. Bruxelles, 1838.

Un tel récit, fondé sur le plus invraisemblable des aveux, et que dément d'une manière si complète le caractère de ceux qu'il dénonce, ne saurait faire foi pour l'histoire; mais on y retrouve l'écho prolongé des effroyables bruits qui coururent à cette époque. Car il est certain que les frères Lameth furent accusés, et tous les royalistes ne se crurent pas forcés d'être aussi équitables que Ferrières qui, tout ennemi qu'il est des Jacobins, repousse en ces termes l'absurde calomnie dont on poursuivit alors deux de leurs meneurs : « Les Jacobins pouvaient employer tant d'autres moyens qu'ils n'avaient aucun besoin de recourir au poison[1]. »

Pour ce qui est de la cour, faire empoisonner Mirabeau n'eût pas été son crime seulement, c'eût été sa folie. Quel intérêt pouvait-elle avoir à la mort de celui qui, près de rendre le dernier soupir, s'était écrié avec amertume : *J'emporte le deuil de la monarchie, dont les débris vont être la proie des factieux*[2]?

Cependant, tout Paris s'agitait pour rendre au mort des honneurs souverains. Le département, la municipalité, plusieurs autres corps administratifs, s'imposèrent un deuil de huit jours; un deuil public, comme dans les grandes calamités nationales, fut demandé par une députation des quarante-huit sections[3]; le club des Jacobins décida qu'il assisterait en corps aux obsèques, et enfin, le 4 avril, anticipant sur l'avenir, l'Assemblée décréta que la nouvelle église de Sainte-Geneviève serait consacrée désormais à la sépulture des grands hommes; que Mirabeau était jugé digne de re-

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. IX, p. 310.

[2] Cabanis, dans sa relation, crut devoir omettre ces mots, mais il résulte de la déclaration expresse de Frochot, qui était présent, que Mirabeau les prononça. Voy. les *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, liv. X, p. 460.

[3] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 72.

cevoir cet honneur, et qu'au-dessus du fronton de l'édifice seraient gravés ces mots : AUX GRANDS HOMMES LA PATRIE RECONNAISSANTE.

Il n'y avait eu que trois voix opposantes, celles de d'Epréménil, de Montlosier et de Rochebrune. Robespierre déclara appuyer de tout son pouvoir le projet d'honorer la mémoire d'un homme qui, dans des moments critiques, avait déployé tant de courage contre le despotisme[1].

Les funérailles furent magnifiques. L'immense population de Paris se pressait sur le passage du héros étrange, pour jamais endormi. Balcons, terrasses, toits des maisons, les arbres même, tout était chargé de peuple[2]. Ce fut à cinq heures et demi du soir que le cortége s'ébranla. Un détachement de cavalerie ouvrait la marche. Des canonniers de chacun des soixante bataillons, de vieux soldats blessés, l'état-major de la garde nationale et Lafayette, une partie des Cent-Suisses, le clergé, venaient ensuite, précédant le corps, qui s'avançait entouré de grenadiers et porté par douze sergents. Le cœur était recouvert d'une couronne de comte, masquée sous des fleurs; un drapeau flottait sur le cercueil[3]. Par une condescendance singulière et caractéristique du temps, le président de l'Assemblée nationale avait voulu céder le pas au président et aux membres du club des Jacobins; mais ils refusèrent, et se contentèrent de prendre place, au nombre de dix-huit cents, immédiatement après l'Assemblée, c'est-à-dire avant le département, avant la municipalité, avant les ministres, avant toutes les autorités constituées[4]! Bailly, malade, ne suivait pas le convoi; Bouillé le

[1] *Histoire parlementaire*, t. IX, p. 280.
[2] *Révolutions de Paris*, n° 91.
[3] Procès-verbal de la section la Grange-Batelière.
[4] L'abbé de Montgaillard, *Histoire de France*, t. II, p. 302.

suivit, son chapeau sur la tête[1]. On y remarquait Sieyès donnant le bras à Lameth, auquel il n'avait pas parlé depuis dix-huit mois[2]. Un homme avait refusé de consacrer par sa présence les égarements du génie : c'était Pétion[3].

Après trois heures d'une procession solennelle, le cortége qui occupait un espace de plus d'une lieue, entra dans l'église Saint-Eustache, entièrement tendue de noir. Là, devant un sarcophage élevé au milieu du chœur, en présence d'une multitude recueillie, Cérutti prononça l'oraison funèbre : il y rappelait les grands noms de Montesquieu, de Fénelon, de Voltaire, de Rousseau, de Mably, et définissait en ces termes le rôle historique joué, après eux, par Mirabeau : « Mirabeau se dit : « Ils ont créé la lumière, je vais créer le mou- « vement[4]. »

On se remit en marche. La nuit était descendue sur la ville ; et à la lueur agitée des torches, au roulement des tambours voilés, au bruit, tout nouveau, du *trombone* et du *tam-tam*[5], instruments inconnus qui mêlaient aux chants lugubres composés par Gossec leur lamentation sauvage et sonore, le convoi se traîna lentement jusqu'au Panthéon à travers l'ombre des rues profondes. Oh ! de quelle impression ne durent pas être alors saisis tant d'hommes que, si diversement, préoccupaient les choses futures ! Le trône n'allait-il pas s'abîmer, quand se retirait ainsi la main forte et cachée qui le soutenait encore ? Et l'Assemblée, en l'absence de

[1] L'abbé de Montgaillard, *Histoire de France*, t. II, p. 302.

[2] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 72.

[3] *Ibid.*

[4] *Éloge funèbre de M. de Mirabeau*, par M. Cérutti dans la *Bibliothèque historique de la révolution*. MIRABEAU aîné, p. 288-9. British Museum.

[5] Ce fut à l'enterrement de Mirabeau qu'on entendit pour la première fois dans un orchestre ces deux instruments. Cadet-Gassicourt, cité dans les *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, p. 493.

celui qui était sa lumière, saurait-elle, le long des précipices, continuer son chemin? Et la liberté, — car enfin, elle le comptait toujours parmi les siens et avait chance de le reconquérir un jour. — La liberté?... On se trouvait lancé sur la mer des naufrages : qui pouvait affirmer qu'avec un tel pilote de moins, le navire n'irait pas se briser contre les récifs, laissant la foule pâle se débattre sous la tempête, dans l'immensité de l'espace et des flots?

Il était minuit quand on arriva au terme du triste itinéraire. Le service fut célébré, le corps déposé dans un caveau sous le cloître, et tout fut dit.....

Je me trompe, pendant plusieurs jours Mirabeau mort occupa les pensées, et il est à remarquer que les partis les plus opposés se réunirent pour le pleurer. A l'exception de Mme Élizabeth[1], les divers membres de la famille royale ressentirent la perte qu'ils venaient de faire, bien qu'ils n'en mesurassent pas bien, peut-être, toute l'étendue. Quelques grandes dames ne craignirent pas de se montrer éplorées, entre autres Mme de Montesson, qu'on put citer pour le faste de sa douleur[2].

Dans la presse, et jusque dans les journaux qui touchaient aux limites extrêmes de chaque opinion, il y eut explosion de regrets.

Abandonnant cette fois le style cynique qu'affectionnait leur royalisme, les auteurs des *Sabbats jacobites* écrivirent : « Que n'a-t-il vécu quelques instants encore?... Il sentait la nécessité de mettre un frein aux fureurs du parti jacobite.....La monarchie, inhérente à notre constitution, lui en paraissait le palladium..... Il a des droits réels à nos regrets[3]. »

[1] *Mémoires secrets du comte d'Allonville*, t. II, chap. x, p. 192. Bruxelles.

[2] *Ibid*.

[3] Onzième sabbat.

Le Père Duchesne concluait de même, mais sans rien changer aux formes de son obscène langage : « Maury Jean-François, s'écriait-il, tu triomphes. La mort te venge des coups de boutoir que t'a donnés ce rude sanglier, quand, écumant de rage, tu cherchais à le mordre, en aboyant comme un limier... Songe que, de même que lui, tu dois f....e le camp et disparaître ainsi qu'une ombre chinoise, et que, sur ta fosse oubliée, où ramperont de gluantes limaces, il croîtra des orties et de la ciguë, tandis qu'auprès de son tombeau, ombragé d'un chêne immortel, sculpté par une main libre, on verra pousser l'oranger, le myrthe et le laurier... Que les aristojeanf.....s tremblent; nous sommes de mauvaise humeur. Et qu'ils se f.....t bien dans la tête que nous ne croyons pas avoir joué à la chapelle quand, au Champ de Mars, nous avons juré, tous réunis à notre roi, de rester libres ou d'avaler l'enfer... Un vieux fou, nommé Diogène, éteignit sa lanterne, quand, après avoir longtemps cherché un homme, il vit que c'était du temps mal employé : moi, j'en avais trouvé un sans le chercher : je vais f....e en morceaux ma bouteille et ma pipe, hélas ! puisque je l'ai perdu[1]. »

Toutefois, à travers ce vaste concert de louanges et de regrets, quelques voix menaçantes retentirent.

En apprenant le refus de Charles Lameth de se joindre à la députation des Jacobins, Mirabeau mourant avait dit : « Je savais bien qu'il était un factieux, mais je ne savais pas qu'il fût un sot[2], » et cette phrase cruelle, les amis de Lameth auraient pu difficilement l'oublier. De plus, Mirabeau avait parlé de la monarchie dont il emportait le deuil, des *factieux* qui allaient s'en partager les débris : il y avait là une injure; à qui

[1] *Les vitres cassées ou collection des lettres b........t patriotiques du véritable Père Duchesne*, 64e lettre.

[2] *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, liv. X, p. 438.

s'adressait-elle? Les républicains, à cette époque, ne formaient dans la nation qu'une minorité vraiment imperceptible. Au club des Jacobins, « ils étaient en si petit nombre que ce n'était pas la peine de les compter[1]. » L'opinion républicaine n'avait à revendiquer ni Duport, ni les Lameth, ni Barnave[2], pas même le père Duchesne[3], le plagiaire de cet Hébert qui, plus tard, devait aller si loin dans la haine de tout pouvoir constitué ! L'anathème que, du haut de son lit de mort, Mirabeau avait lancé aux destructeurs prévus de la monarchie, semblait donc ne tomber que sur quelques hommes déjà connus pour leur républicanisme, Brissot, par exemple, et Camille Desmoulins. Leur indignation n'en fut que plus vive. Brissot se contint; mais, tout en affectant de mettre en doute un propos qui n'était entré que trop avant dans sa conviction et dans son cœur, Camille Desmoulins éclata : « Pour moi, lorsqu'on m'eut levé le drap mortuaire, à la vue d'un homme que j'avais idolâtré, j'avoue que je n'ai pas senti venir une larme, et je l'ai regardé d'un œil aussi sec que Cicéron regardait le corps de César percé de vingt-trois coups[4]. » Violentes paroles, si violentes, qu'un seul homme, en ce temps-là, était capable d'aller plus loin. Voici ce que Marat écrivit : « Peuple, rends grâce aux dieux ! ton plus redoutable ennemi vient de tomber sous la faux de la Parque, Riquetti n'est plus ! Il meurt victime de ses nombreuses trahisons, victime de ses trop tardifs scrupules, victime de la barbare prévoyance de ses com-

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 72.
[2] *Ibid.*
[3] Le lecteur a sûrement remarqué, dans la citation ci-dessus du *Père Duchesne*, les mots : « *tous réunis à notre roi.* » Mais il importe de remarquer que ce *Père Duchesne*, qui se disait le véritable, n'était pas fait par Hébert, mais par un de ses plus habiles plagiaires, un certain Lemaitre.
[4] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 72.

plices atroces, alarmés d'avoir vu flottant le dépositaire de leurs affreux secrets. Frémis de leurs fureurs, et bénis la justice céleste.... La vie de Riquetti fut souillée de mille forfaits : qu'un sombre voile en couvre désormais le hideux tissu, puisqu'il ne peut pas te nuire, et que leur récit ne scandalise plus les vivants. Mais garde tes larmes pour tes défenseurs intègres. Souviens-toi qu'il était un des valets nés du despote ; qu'il ne fronda la Cour que pour capter tes suffrages ; qu'à peine nommé aux états généraux, il lui vendit tes droits les plus sacrés..., que c'est à lui que tu dois tous les funestes décrets qui t'ont remis sous le joug et ont rivé tes fers : celui de la *loi martiale*, celui du *veto suspensif*, celui de *l'initiative de la guerre*, celui de *l'indépendance des délégués de la nation*, celui du *pouvoir exécutif suprême*, celui du *marc d'argent*, celui de la *félicitation des assassins de Metz*, celui de l'accaparement du *numéraire par de petits assignats*, celui de la *permission d'émigrer accordée aux conspirateurs*, etc.... Jamais il n'éleva la voix en faveur du peuple que dans les cas de nulle importance. Après l'avoir trahi mille fois consécutives, un seul jour depuis la journée des poignards, il refusa de tremper dans une nouvelle conspiration, et ce refus devint son arrêt de mort[1]. » Mais ce qui rendait écumante la colère de Marat, c'était Mirabeau mis au Panthéon, c'était l'Assemblée nationale se faisant la postérité, c'était le ridicule danger de voir un jour élevés au rang des grands hommes les Emmery, les Target, les Dandré, les Prugnon, les Desmeunier, les Voidel : « Cet honneur, après lequel ils soupirent, ferait le désespoir d'une grande âme, et quel homme intègre pourrait consentir à ce que sa cendre reposât avec celle de pareils confrères ? Rous-

[1] *L'Ami du peuple*, n° 415.

seau et Montesquieu rougiraient de se voir en si mauvaise compagnie, et l'ami du peuple en serait inconsolable. Si jamais la liberté s'établissait en France, et si jamais quelque législature, se souvenant de ce que j'ai fait pour la patrie, était tentée de me décerner une place dans Sainte-Geneviève, je proteste ici hautement contre ce sanglant affront. Oui, j'aimerais mieux cent fois ne jamais mourir que d'avoir à redouter un aussi cruel outrage[1]. »

Quel incommensurable orgueil dans ces terreurs de Marat, si pleines de dédain et si prophétiques! Que de fiel au fond de cette âme ténébreuse, et en même temps quelle profondeur de mélancolie : *j'aimerais mieux ne jamais mourir!*

On sait ce qui advint du vœu méprisant de Marat.... Moins de trois ans plus tard, le 27 novembre 1793, sur un rapport de Joseph Chénier, et les papiers trouvés dans *l'armoire de fer* sous les yeux, la troisième Assemblée de la Révolution rendait un décret ainsi conçu : « La Convention nationale, considérant qu'il n'y a point de grand homme sans vertu, décrète que le corps d'Honoré-Gabriel Riquetti-Mirabeau sera retiré du Panthéon français. Celui de Marat y sera transféré. »

Ce fut le 21 septembre 1794 seulement que cet inexorable arrêt fut exécuté, mais enfin il le fut strictement, froidement, au milieu de la solitude et du silence, pendant la nuit[2]. Et maintenant, il est quelque part, entre les rues Fer-à-Moulin, des Francs-Bourgeois, des Fossés-Saint-Marcel et la place Scipion, une fosse sans nom que chaque jour foule le passant distrait. Là, tout près de l'ancien cimetière de Clamart, le *cimetière*

[1] *L'Ami du peuple*, n° 421.
[2] *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, chap. x, p. 524.

des suppliciés, là sont les cendres de celui qui, dans un moment de tristesse divine, traça ces lignes : « Souvenez-vous que la seule dédicace qui nous soit venue de l'antiquité, celle d'Eschyle, ne porte que ces mots : AU TEMPS. Eh bien! cette dédicace est la devise de quiconque aime sincèrement, et avant tout, la gloire. AU TEMPS ! ils auront beau faire : je serai moissonné jeune, et bientôt, ou le TEMPS répondra pour moi, car j'écris et j'écrirai pour le TEMPS et non pour les partis[1]. »

Tel il passa sur la scène du monde. Tout ce qui peut fortement imprimer l'image d'un homme dans l'esprit des autres hommes, il le tenait de la nature[2]. Sa taille massive, ses formes athlétiques, son vaste front qui semblait fait pour porter le poids de la pensée, son teint olivâtre, ses joues sillonnées de coutures, ses grands yeux à petites prunelles s'enfonçant sous un haut sourcil et dans un enchâssement plombé, sa bouche irrégulièrement fendue, constituaient la laideur la plus admirable, la plus puissante qui fut jamais. De sa chevelure, qui était énorme et ajoutait au volume, déjà très-considérable, de sa tête, il disait lui-même : *Quand je secoue ma terrible hure, il n'y a personne qui osât m'interrompre.* Il avait la démarche brusque, il avait le geste du commandement. Quand il parlait, sa voix, moins âpre que ses traits, était entrecoupée d'abord et traînante; mais à mesure qu'il prenait possession de la parole, elle s'animait, se précipitait et devenait véritablement la musique de son génie.

De l'homme politique, de l'orateur, il ne nous reste rien à dire : il s'est assez défini dans ce livre par ses actes et par ses discours ; mais il est des choses de lui

[1] *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, chap. x, p. 609 et 610.

[2] Il existe, sur l'extérieur de Mirabeau, une foule d'esquisses éparses dans les écrits de ses contemporains. On peut voir ce qu'en ont dit, notamment, Mme de Staël, Dulaure, Bailleul, Lemercier.

plus intimes, que, sous peine d'injustice, l'histoire doit recueillir. Il fut toujours lui-même si équitable envers ses adversaires ou ses ennemis ! Ne se plaisait-il pas généreusement à vanter l'esprit de Charles Lameth et sa franchise[1] ? Ne disait-il pas de Barnave : *C'est un grand chêne qui deviendra un mât de vaisseau*[2] ? Nul, avec plus de grâce et de noblesse, ne faisait valoir ses amis. Souvent, par exemple, il lui arriva de parler comme s'il eût voulu qu'on le prît simplement pour « une horloge qui ne faisait que sonner les idées de Sieyès à la tribune[3]. » En lui, quand la passion ne le dominait pas, le tact des convenances était extrême. Un de ses contemporains, peu suspect de partialité en sa faveur, a écrit de lui : « Il trouvait du plaisir à dire des choses obligeantes. Je me souviens que pendant qu'il était président de l'Assemblée nationale, M. Tronchet, vieillard vénérable et déjà cassé, lisait un rapport long et d'un médiocre intérêt. On faisait du bruit : Mirabeau, pour le faire cesser, dit en agitant sa sonnette : *Messieurs, veuillez vous rappeler que la poitrine de M. Tronchet n'est pas aussi forte que sa tête*[4]. »

Ah ! qu'il reste sur Mirabeau, le voile dont la Convention enveloppa sa statue il y a soixante ans, qu'il reste tant que les sociétés seront plongées dans cet état de corruption qui veut qu'on soit inexorable pour le vice ! Mais si jamais les âmes s'affranchissent, si jamais se dissipe la nuit au sein de laquelle errent aujourd'hui les intelligences égarées, ô postérité des siècles heureux, grâce, ou, du moins, pitié pour Mirabeau ! Et n'oubliez pas, vous qui le jugerez plus tard, qu'il y

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 72.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Souvenirs et portraits*, par M. le duc de Lévis, cité dans les *Mémoires de Mirabeau*, t. VIII, p. 537.

eut des jours dans sa vie où il combattit pour le droit; qu'il y en eut où il souffrit pour la justice; que sous ses fautes, après tout, germèrent des qualités charmantes; que cet homme, si violent, était néanmoins d'un commerce facile et doux; que la vue d'un malheureux le remplissait d'émotion; qu'il eut des amis fanatiques et des serviteurs qui l'adorèrent; que, dans son cœur, hélas! trop orageux, l'amour de la liberté, flambeau céleste, vacilla d'une manière étrange, mais ne s'éteignit jamais entièrement; que s'il descendit à des goûts qu'on n'avoue pas, il ne fut point sans avoir les aspirations les plus élevées, et que s'il risqua la pudeur de son nom sur des oreillers impudiques, il sut aussi aimer les femmes avec héroïsme, avec pureté, comme il aimait la gloire enfin, ou, ce qui vaut peut-être mieux encore, comme il aimait les fleurs.

Que serait-il arrivé s'il eût vécu? Question posée mille fois, et bien vaine! Dans le drame du temps, chacun a son rôle, tracé d'avance par le grand auteur mystérieux. Or, qu'il soit illustre ou non, vêtu de pourpre ou couvert de guenilles, quand l'acteur s'en va, c'est qu'il n'avait plus rien à faire sur la scène, et la preuve que son rôle est fini, c'est sa mort. La Révolution, d'ailleurs, jusqu'à ce qu'elle eût atteint le dernier terme de son développement, se trouvait avoir quelque chose d'évidemment indomptable; elle allait à son dénoûment, en vertu d'une logique contre laquelle il n'y avait rien de possible; et c'est ce que Robespierre lui-même sembla ne pas bien comprendre, lorsque, par allusion à un mot de Mirabeau agonisant, il s'écria : *Achille est mort, Troie ne sera pas prise*[1]. Comme si le sort de Troie, à cette époque, eût pu dépendre de la vie d'Achille! Non, non : tout Mirabeau

[1] *Révolutions de France et de Brabant*, n° 72.

qu'il était, Mirabeau n'aurait ni arrêté ni troublé la Révolution dans sa course fatidique. Que ses aptitudes dominantes fussent d'un homme d'État, et qu'en lui l'orateur au repos eût pu se montrer sous l'aspect d'un Richelieu, il est permis de le supposer; et cependant, quand on lit sa correspondance secrète avec la cour, on est frappé de son impuissance. A chaque pas il hésite; ses contradictions sont palpables; ses conseils manquent de portée autant que de grandeur; l'indigence de ses combinaisons est manifeste, et si, parmi les divers moyens de salut qu'il propose, vous cherchez les vues d'un Richelieu, vous ne trouvez que les ruses vulgaires d'un capucin Joseph. Et lui-même il ne se faisait point illusion à cet égard, lui-même il n'ignorait pas que la cour, en l'achetant, lui avait donné à combattre une force bien supérieure à la sienne : on le devine aux cris de découragement que, de loin en loin, sa situation lui arrache, et, plus encore, à ce perpétuel besoin qu'il a de se rendre la nation favorable, de la flatter, de s'appuyer sur elle.... pour la trahir. Mais quoi! la Révolution n'était-elle pas, elle aussi, environnée de périls? N'apparaissait-elle pas déjà flottant, dans un frêle esquif, sur une mer agitée? Sans doute, et qu'importe? Comme César, plus nécessairement que César, elle avait ses destinées à accomplir, et au nautonier, entre les flots de l'abîme soulevés et le ciel en feu, au nautonier saisi d'épouvante, elle avait certes le droit de dire : « Va, ne crains rien : tu portes le peuple et sa fortune! »

CHAPITRE IX.

LAFAYETTE DÉCLINE.

uissance de Lafayette minée par Marat et Fréron. — Polémique entre Marat et Camille Desmoulins. — Ils se réunissent néanmoins contre Lafayette. — Portée de ces attaques. — Troubles religieux. — Les brefs du pape. — Le mannequin du pape promené sur des ânes. — Jeune fille fouettée sur les marches d'une église. — Louis XVI écrit secrètement à l'évêque de Clermont pour savoir s'il peut faire ses pâques. — Réponse de l'évêque. — Communion du roi aux mains d'un prêtre réfractaire. — Soulèvement de l'opinion. — Le club des Cordeliers dénonce Louis XVI à la nation. — Projet d'un voyage à Saint-Cloud. — Catilinaire de Fréron. — Le peuple s'oppose violemment au départ de la famille royale. — Lafayette désobéi par la garde nationale. — Adresse au roi, rédigée par Kersaint et Danton. — Louis XVI à l'Assemblée. — Imprudente duplicité de la cour. — Comment Lafayette reprend sa démission. — Serment d'obéissance aveugle au chef de la bourgeoisie armée ; énergique protestation de Dubois-Crancé et de Girardin (d'Ermenonville). — Déclin de la popularité de Lafayette.

Lafayette, on l'a vu, était le seul homme dont Mirabeau eût envié la popularité, le seul dont il eût craint la puissance. Et en effet, depuis le commencement de la Révolution, Lafayette exerçait un pouvoir incomparable. Chef de la bourgeoisie parisienne, enrégimentée et armée, il la faisait mouvoir d'un signe; toutes les gardes nationales du royaume obéissaient à son impulsion; le peuple le respectait; la municipalité tenait à lui comme le corps tient au bras, et Bailly se sentait heureux d'être son compère; chargé de veiller sur les jours du roi et en même temps d'observer ses démarches, il avait rempli de ses gardes l'intérieur des Tuileries, dont l'accès lui était ouvert à toute

heure; à l'Assemblée, sa parole avait quelque chose de l'autorité d'un commandement, et son vote le poids d'une épée; en un mot, la Révolution semblait toujours à la veille de recevoir de lui son mot d'ordre, et le roi s'estimait son prisonnier. De là mille appréhensions en sens divers. Prenez-garde à Cromwell, disaient les uns! Prenez garde à Monk, disaient les autres! et Camille Desmoulins, désespéré, s'écriait : « Paris, à bien meilleur droit que la ville des États-Unis, pourrait s'appeler Fayetteville[1]. »

Mirabeau mort, il était naturel que Lafayette s'attendît à paraître plus grand. Marat en eut le frisson, et son effroi se changea aussitôt en rage. Il avait trouvé dans Fréron un auxiliaire dont les fureurs, pour être déclamatoires et factices, n'en agitaient pas moins les faubourgs. Dans des lettres qu'il se faisait adresser et qu'il accompagnait de frénétiques commentaires, Fréron enregistrait chaque matin la prétendue preuve des noirs complots ourdis par Lafayette[2]. Rien de moins concluant que les faits dénoncés par *l'Orateur du peuple;* mais du SOMMAIRE de chaque feuille se détachaient en gros caractères des titres propres à frapper vivement l'esprit : *Dénonciation des nouveaux actes tyranniques de Bailly et de Mottié*[3]. — *Lafayette et Bailly absolument démasqués*[4], etc..., etc.... Ce qu'il entend dire sans cesse, le peuple finit par le croire. D'ailleurs, Marat savait joindre à ses calomnies des accusations

[1] *Révolutions de France et des royaumes qui, demandant une assemblée nationale et arborant une cocarde tricolore, mériteront une place dans les fastes de la liberté.* — C'est le titre qu'à partir du n° 73, Camille Desmoulins substitua à celui de *Révolutions de France et de Brabant.*

[2] Voy., par exemple, dans le n° 48 de *l'Orateur du peuple*, la lettre signée *Monselet fils.*

[3] *Ibid.*, n° 25.

[4] *Ibid.*, n° 52.

fondées qui donnaient aux premières une vraisemblance sinistre.

Toujours est-il que l'astre de Lafayette commença justement de pâlir au moment où celui de Mirabeau venait de se coucher pour jamais. La section du *Théâtre-Français* ayant demandé la destitution du général, quatorze sections exprimèrent le vœu qu'on en délibérât, et le bataillon des *Champs-Élysées* refusa de le reconnaître pour commandant[1]. Sans être décisifs, ces symptômes étaient graves. Mais cela ne répondait ni aux inquiétudes de Marat, ni aux exigences de sa haine. Parce qu'une dénonciation lancée contre Lafayette par un certain Rutteau était allée s'engloutir dans le comité des recherches, parce qu'on ne se hâtait pas de destituer Lafayette, parce qu'on ne le déclarait pas sans plus tarder traître à la patrie, Marat s'écria : « O Parisiens, vous êtes si ignares, si stupides, si présomptueux, si lâches, que c'est folie d'entreprendre de vous retirer de l'abîme. » Et, menaçant le peuple de l'abandonner, il parla d'aller prêcher chez une nation moins corrompue l'apostolat de la liberté[2].

La menace était simulée. Camille Desmoulins la prit au sérieux et écrivit : « Marat est sans contredit celui de tous les journalistes qui a le mieux servi la Révolution. *L'Ami du peuple* va se déshonorer en désertant le champ de bataille. Il est bien vrai que son plan de conduire le peuple jusqu'au but, en l'emportant bien au delà, ne lui a pas réussi; cependant, ces trois bataillons qui voulaient, il n'y a pas longtemps, pro-

[1] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 73

[2] *Ibid.* Une faute d'impression — *apostat* pour *apostolat* — s'était glissée dans la citation faite par Camille Desmoulins de *l'Ami du peuple*.

mener dans Paris son buste ceint de lauriers, lui prouvent qu'on rend justice à son courage[1]. »

Qui le croirait? A ces éloges, l'intraitable Marat répondit par un torrent d'injures, ce qui lui attira de la part de son compagnon d'armes cette réplique, chef-d'œuvre de finesse, de modération ironique et de dignité cruelle : « Marat, tu écris dans un souterrain où l'air ambiant n'est pas propre à donner des idées gaies et peut faire un *Timon* d'un *Vadé*. Tu as raison de prendre sur moi le pas de l'ancienneté et de m'appeler dédaigneusement *jeune homme*, puisqu'il y a vingt-quatre ans que Voltaire s'est moqué de toi; de m'appeler *injuste*, puisque j'ai dit que tu étais celui des journalistes qui a le mieux servi la Révolution; de m'appeler *malveillant*, puisque je suis le seul écrivain qui ait osé te louer; enfin de m'appeler *mauvais patriote*, parce qu'il s'est glissé sur quelques numéros une faute d'impression, si lourde que personne ne peut s'y méprendre.— *Apostat* pour *apostolat*.—Mais tu auras beau me dire des injures, Marat, comme tu fais depuis six mois, je te déclare que, tant que je te verrai extravaguer dans le sens de la Révolution, je persisterai à te louer, parce que je pense que nous devons défendre la liberté, comme la ville de Saint-Malo, non-seulement avec des hommes, mais avec des chiens[2]. »

Ces polémiques, trop caractéristiques pour être passées sous silence, n'empêchaient pas Camille et Marat de poursuivre ensemble une guerre à outrance contre toutes les renommées suspectes d'indécision révolutionnaire, surtout contre Lafayette. Les accointances du général avec le Châtelet; ses conférences avec Suleau; ses liaisons, à peine voilées, avec Montmorin et

[1] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 73.
[2] *Ibid.*, n° 96.

Bouillé; son inimitié à l'égard du duc d'Orléans, qu'il avait fait si arbitrairement espionner à Londres; la persécution, sourde ou déclarée, dont il enveloppait Santerre; son refus de reconnaître l'indépendance des Belges; ses votes en faveur du *veto absolu*, de la *loi martiale*, du *droit de paix et de guerre accordé au roi*; son attitude enfin dans les affaires de Vincennes, de la Chapelle, de Nancy[1]..., tels étaient les griefs que Camille Desmoulins burinait dans sa feuille immortelle.

Les événements ne tardèrent pas à mettre en saillie la portée de ces attaques.

Le temps pascal approchait : les prêtres réfractaires n'abuseraient-ils pas de leur ascendant moral, dans des jours plus spécialement consacrés aux exercices de dévotion? C'est ce que dut se demander le directoire du département de Paris.

La vérité est qu'aux yeux des prêtres non assermentés, la nouvelle église était hérésiarque au premier chef. Les vrais catholiques, — ainsi s'intitulaient les hommes du pape, — refusaient de communiquer avec elle, d'assister à ses prières publiques[2]. Et ce fut bien pis, lorsque, par deux brefs, l'un du 10 mars 1791, l'autre du 13 avril suivant, le pape eut déclaré *suspens de leur ordre* tous les prêtres jureurs qui ne se seraient pas rétractés dans le délai de quarante jours. La constitution civile du clergé n'étant, au dire de Rome, qu'un chaos de schismes et d'hérésies[3], quel respect pouvait-elle attendre de ceux que Rome tenait en laisse? La braver, l'insulter, devint pour eux œuvre pie. Or,

[1] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 73.

[2] L'abbé Barruel, *Histoire du clergé pendant la Révolution française*. t. I, p. 94. Londres, 1801.

[3] *Ibid.*, p. 95.

comme il n'est pas d'excès qui ne provoque un excès contraire, il y eut intolérance de part et d'autre, et intolérance furieuse. Le pape damnait les révolutionnaires : ils se vengèrent en promenant sur des ânes un mannequin qui représentait le pape[1].

Le directoire du département de Paris avait donc un juste sujet de craindre que la célébration des mystères de Pâques ne devînt l'occasion des plus grands troubles. Il crut les prévenir en ordonnant de fermer les églises qui n'étaient pas conservées, sans interdire toutefois aux religieuses d'entendre la messe dans l'intérieur de leur couvent; encore fallait-il que le prêtre non assermenté qui voudrait y célébrer l'office, commençât par se munir d'une permission du curé de la paroisse et la fît viser au nouvel évêque diocésain[2]. Cette mesure tyrannique était due à l'intolérance du clergé constitutionnel, et on est forcé de reconnaître qu'il y avait quelque chose d'étrange à voir les catholiques romains sans églises, là où les calvinistes avaient leurs temples, les juifs leurs synagogues, et les Turcs leurs mosquées. Mais cette inconséquence, qui, dans des circonstances tout autres, eût été en effet choquante, le peuple n'avait garde de s'y arrêter. Et pourquoi? Parce que son instinct lui disait que la religion ici n'était que le voile dont se couvraient des passions politiques et des intérêts mondains; parce qu'il apercevait, cachés dans l'ombre des anciens autels, les rois, les nobles, les privilégiés de toute espèce; parce qu'il sentait à merveille que, sous couleur de théologie, c'était la Révolution même que le sacerdoce romain brûlait de remettre en question. Aussi, une société de catholiques anti-constitutionnels ayant loué

[1] *Histoire du clergé pendant la Révolution française*, t. I, p. 96.
[2] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. IX, p. 267.

de la municipalité, aux termes de la loi, et payé d'avance l'église des Théatins, il se forma sur le quai un attroupement nombreux. Là, par malheur, étaient accourus quelques-uns de ces hommes dont la triste mission, dans ces jours troublés, fut de haranguer toujours, non la raison du peuple, mais ses défiances ou ses colères. Il en résulta des emportements honteux. Une jeune demoiselle, conduite par sa mère, s'étant présentée, on la fouetta sur les marches de l'église, après quoi, deux balais furent attachés sur la porte, en guise de menace[1]. Acte indigne, qui ne fut que trop imité, et dont l'indécente apologie déshonora la verve de Camille!

Cependant, Louis XVI succombait aux agitations de sa conscience. Habitué à ne voir Dieu qu'à travers le prêtre, il se croyait une âme irréparablement souillée, depuis qu'il avait souffert qu'on portât la main sur le clergé. La lettre suivante que, le 15 avril, il écrivit secrètement à l'évêque de Clermont, donnera une idée de ses préoccupations d'alors, de ses scrupules et de la nature étrange de ses terreurs[2]:

« Je m'adresse à vous avec confiance, père vénéré, comme à un des membres du clergé qui a toujours montré le zèle le plus éclairé pour la religion, pour vous consulter relativement aux dévotions de Pâques : puis-je et dois-je les faire? Vous connaissez la misérable situation où je suis, ayant accepté les décrets relatifs au clergé. J'ai toujours regardé cette acceptation comme un acte forcé, n'ayant jamais hésité, pour ce

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. IX, p. 269 et 270.

[2] L'authenticité de ces deux lettres ne saurait être mise en doute. Elles sont, du reste, rapportées tout au long et fort admirées l'une et l'autre par un auteur fanatiquement royaliste et dévôt, Bertrand de Moleville. Voy. ses *Annales de la Révolution française*, t. IV, ch. XXXIX.

qui me concerne moi-même, à rester uni aux pasteurs catholiques, et étant bien résolu, si jamais je recouvre mon autorité, à rétablir entièrement le culte catholique. J'ai vu un prêtre qui croit que ces sentiments peuvent suffire et que je puis faire mes dévotions de Pâques; mais il vous appartient plus particulièrement de dire ce que l'Église pense à cet égard et d'apprécier les circonstances dans lesquelles je suis placé.... etc....

« Signé Louis. »

L'esprit de l'Église se révèle tout entier dans la réponse dure, inflexible, que fit à cette lettre, si soumise, de l'infortuné monarque, l'évêque de Clermont. Après avoir exprimé combien il était touché de la confiance du roi, l'orgueilleux prélat ajoutait :

« Un regret sincère du passé, une ferme résolution pour l'avenir, sont nécessaires pour recevoir l'absolution et nous mettre en état d'approcher de la sainte table. Mais ces dispositions doivent être manifestes, quand il y a eu faute commise, et j'oserai dire à Votre Majesté que l'acceptation ou sanction accordée à divers décrets, notamment à ceux qui, dans la constitution civile du clergé, se rapportent à des objets spirituels, a été suivie des conséquences les plus désastreuses pour la religion. Je sais que Votre Majesté les déplore; je sais que ce qui a été arraché de votre main, votre cœur le désavoue, et que vous avez cru pouvoir céder à la contrainte. Mais, sire, quand il s'agit de la religion et de la loi de Dieu, Votre Majesté doit sentir que c'est seulement la résistance à la force qui fait les martyrs, et que l'effusion de leur sang pour cimenter l'œuvre de notre rédemption a été le plus puissant moyen de nous transmettre ce précieux don du ciel.... Je suis donc obligé

de déclarer à Votre Majesté que le plus prudent me paraît être de suspendre la communion pascale, etc., etc....

« Signé ✝ évêque de Clermont. »

Ainsi, pour conserver aux prêtres leurs riches domaines, ou pour défendre les abus flagrants qui s'étaient glissés dans l'administration de l'Église, il aurait fallu que Louis XVI se fît tuer sur son trône. Martyr ou damné, telle était pour lui l'alternative!

La lettre de l'évêque de Clermont était du 16 avril 1791, et le lendemain, cédant à d'autres inspirations ou à d'autres conseils, en présence de Bailly, en présence de Lafayette, le roi communiait aux mains d'un prêtre réfractaire[1]. Il aurait dû prévoir qu'une semblable démarche serait prise pour une bravade, et c'est ce qui arriva. Déjà, depuis quelques jours, des plaintes très-vives retentissaient de toutes parts sur ce qu'il logeait dans son palais des prêtres non assermentés; sur ce qu'il avait renvoyé son confesseur, le curé de Saint-Eustache, parce que celui-ci avait prêté le serment; sur ce qu'il accordait sa confiance à l'abbé L'Enfant, jésuite bien connu..., et les choses étaient à ce point que les colporteurs allaient criant par les rues la *grande trahison du roi des Français*[2]. L'émotion redoubla, quand on apprit la scène de la communion, et que Lafayette y avait assisté, et que le grenadier Dupin avait refusé de présenter les armes au grand aumônier, « comme autrefois le capitaine des gardes de Valentinien donnant un soufflet au prêtre qui lui jetait l'eau lustrale et voulait lui faire partager l'apostasie de l'empereur[3]. » Quoi!

[1] C'est ce dont Bertrand de Moleville ne dit mot. Ignorait-il l'arrêté du club des Cordeliers *sur la communion du roi du 17 avril 1791*?

[2] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 73.

[3] *Ibid.*

c'étaient là les résultats de cette sanction que Louis XVI avait accordée à la constitution civile du clergé, en protestant de sa sincérité d'une manière si pathétique et en mettant la main sur son cœur! Le club des Cordeliers osa publier un arrêté qui dénonçait à tout le peuple français *le premier fonctionnaire de l'État, le premier sujet de la loi, le roi lui-même, comme réfractaire aux lois du royaume*[1]; et l'on s'arracha dans Paris, on y acheta jusqu'à un écu les exemplaires d'un numéro de *l'Orateur du peuple*, où il était question en ces termes d'un voyage que Louis XVI allait faire à Saint-Cloud :

« Louis XVI, encore aujourd'hui roi des Français, arrête!... Où cours-tu? Tu crois raffermir ton trône, et il va s'abîmer! As-tu bien pesé les suites de ce départ, l'ouvrage de ta femme?... Le peuple n'ignore pas que, de Saint-Cloud, tu te disposes à partir pour Compiègne, et, de là, pour la frontière? En vain affectes-tu de répandre le bruit de ton retour pour la cérémonie de la Cène. Ne savons-nous pas que la bouche des rois est l'antre du mensonge? Je soutiens qu'avant jeudi tu seras dans les bras de Condé. Une furie te pousse dans le précipice. Tu pars, et dans quelles circonstances? Quand les prêtres réfractaires, profitant de cette quinzaine consacrée aux devoirs de la religion, alarment les consciences timorées, enflamment l'imagination ardente et superstitieuse d'un sexe crédule, distribuant de la même main des chapelets, des bénédictions et des poignards! Tu pars, quand ton comité autrichien a disposé toutes les mèches de la contre-révolution, et qu'il ne faut plus qu'une étincelle pour embraser la France!... Mais tu t'y prends trop tard. Nous te connaissons, grand restaurateur de la liberté française!...

[1] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 73.

Si ton masque tombe aujourd'hui, demain ce sera ta couronne.... Je ne dis plus qu'un mot : Si tu pars, nous saisissons tes châteaux, tes palais, nous proscrivons ta tête. Que les Porsenna s'avancent : les Scévola sont prêts[1] ! »

Il partait, cependant, il partait au bruit de ces malédictions farouches, sachant bien qu'on l'arrêterait, qu'on essayerait de l'arrêter du moins, et courant au-devant d'une violence qui aurait l'avantage de le montrer à l'Europe.... prisonnier. A onze heures donc, le 18 avril 1791, on vit sortir des Tuileries, chargées comme pour un voyage de cent lieues[2], des voitures où avaient pris place le roi, la reine, le dauphin, Madame Élisabeth. « Le flux de la mer n'atteint pas plus promptement le rivage que les flots du peuple, en ce moment, ne circonvinrent les Tuileries[3] ? Lafayette accourt avec de nombreux détachements de gardes nationales ; mais la plupart de ces bourgeois en armes, loin de vouloir combattre la multitude, paraissaient prêts à la seconder ; plusieurs même avaient passé la nuit au bois de Boulogne, pour y attendre le roi et le ramener[4]. On ferme les portes du palais, on entoure tumultueusement les carrosses, on saisit la bride des chevaux. Les environs retentissaient de clameurs ; le tocsin sonnait à Saint-Roch. Vainement Lafayette parcourt les rangs de la garde nationale, menace, supplie, invoquant le décret qui permet au roi de s'éloigner de vingt lieues : *Il ne partira pas ; nous ne voulons pas qu'il parte !* est le cri qui s'échappe de toutes les lèvres. Humilié de se voir pour la première fois désobéi par les siens, Lafayette court au directoire demander la loi martiale ; mais

[1] Camille Desmoulins reproduisit cet article en entier dans son n° 73.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. IX, p. 272.

Danton est là, il fait rejeter cette demande meurtrière, et au général, qui parle de donner sa démission, il crie d'une voix terrible : *Il n'y a qu'un lâche qui puisse déserter son poste dans le péril*[1]. Alors, accompagné de Bailly, Lafayette se rend à l'Assemblée. On y discutait un projet de loi sur la marine. « Ce n'est point au milieu de la consternation générale, dit Malouet, qu'il est possible d'attacher votre attention à l'organisation de la marine; les lois de l'empire sont violées; la Constitution est attaquée dans la personne du monarque. — A bas Malouet, répond le côté gauche, il provoque à la guerre civile! L'ordre du jour! l'ordre du jour! — L'ordre du jour est l'ordre public, » réplique Virieu. Mais de nouveaux cris s'élèvent, la discussion sur la marine est reprise, et, sans dire un mot de ce qui se passe au château, Lafayette et Bailly reviennent sur la scène de l'insurrection[2]. Là, le général commande à la cavalerie de pousser ses chevaux, sabre en main. Elle refuse de tirer le sabre, mais elle avance, puis s'arrête devant les gardes nationaux qui, décidés à la lutte, présentent aux chevaux la pointe de leurs baïonnettes. Pendant ce temps, un grenadier disait à Louis XVI : *Nous vous aimons, sire, mais vous, vous seul*. La reine pleurait[3]. Il y avait déjà une heure et demie que le roi attendait, dans sa voiture, le dénoûment de ce drame, lorsqu'un officier municipal vint le conjurer de se retirer, l'avertissant que tel était le vœu de la garde nationale aussi bien que celui du peuple. *On ne m'avait pas dit cela*[4], balbutia machinalement Louis XVI, et la famille royale rentra dans le palais.

Lafayette alla aussitôt à l'hôtel de ville donner sa

[1] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 73.
[2] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. IX, p. 273.
[3] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 73.
[4] *Règne de Louis XVI*, t. VI, § 27, p. 471. Paris, 1791.

démission, démarche plus habile que sincère peut-être. A Marat, qui envenimait tout, elle fournit l'occasion de surnommer Lafayette le *général Tartufe*. Celui-ci avait dit : « L'opinion publique n'étant plus pour moi, le bon ordre est intéressé à ma retraite. Je rentrerai dans les rangs en qualité de simple grenadier[1]. »

Le même jour, le département de Paris envoyait au roi une adresse que Danton et Kersaint avaient rédigée, dit Camille Desmoulins[2], mais dont il paraît que Talleyrand était tout au moins l'inspirateur, puisque plus tard, dans sa *lettre justificative* à la Convention nationale, il s'en faisait gloire[3]. Cette adresse conseillait à Louis XVI d'éloigner les prêtres réfractaires, d'annoncer aux nations qu'il était à la tête d'un peuple libre. « Les circonstances sont fortes, sire ; une fausse politique doit répugner à votre caractère et ne serait bonne à rien[4]. »

Le 19 avril, l'Assemblée était en séance, lorsqu'un messager vint annoncer l'arrivée du roi. Il entra et dit :

« Messieurs, je viens au milieu de vous avec la confiance que je vous ai toujours témoignée. Vous êtes instruits de la résistance qu'on a apportée hier à mon départ pour Saint-Cloud. Je n'ai pas voulu qu'on la fît cesser par la force. J'ai craint de provoquer des actes de rigueur contre une multitude trompée, qui croit agir en faveur des lois lorsqu'elle les enfreint ; mais il importe à la nation de prouver que je suis libre ; rien n'est si essentiel pour l'autorité des sanctions et acceptations que j'ai données à vos décrets. Je persiste donc, par ce puissant motif, dans mon voyage de Saint-Cloud. Il

[1] *L'Ami du peuple*, n° 439.
[2] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 73.
[3] Voy. le *Moniteur* du 24 décembre 1792.
[4] *Révolutions de France et des royaumes*, etc.

semble que pour soulever un peuple fidèle, dont j'ai mérité l'amour par tout ce que j'ai fait pour lui, on cherche à lui inspirer des doutes sur mes sentiments. J'ai accepté, j'ai juré de maintenir la Constitution : la constitution civile en fait partie, et j'en maintiendrai l'exécution de tout mon pouvoir[1]. »

Qu'on rapproche ce langage de Louis XVI de celui que, trois jours avant, il tenait dans sa lettre secrète à l'évêque de Clermont, et qu'on dise si jamais prince poussa plus loin ce genre de duplicité qui naît de l'excès de la faiblesse!

Chabroud, qui présidait, répondit par des protestations, emphatiques et devenues bien banales, de dévouement à la personne du monarque; mais il évita soigneusement la question brûlante du voyage à Saint-Cloud. L'Assemblée comprenait la nécessité de cette réserve. Ne voulant ni violer ses propres décrets, ni affronter les fureurs populaires, elle menaça de l'Abbaye le marquis de Blacons, qui se préparait à agiter le débat, étouffa sous des clameurs calculées la voix de Cazalès, et s'ajourna.

Quant à l'opinion publique, elle fut indignée d'une scène où il n'y avait eu franchise et dignité ni d'un côté ni de l'autre. On s'étonnait que Louis XVI eût osé affirmer son respect pour la constitution civile du clergé, quand il était connu de tous qu'elle lui faisait horreur; on se demandait ironiquement si c'était pour éviter l'emploi de la *force*, qu'il avait attendu, pendant près de deux heures, dans sa voiture, la proclamation de la loi martiale et l'arrivée des ordres homicides que Lafayette était allé chercher à l'hôtel de ville. C'était pourtant de ses déclarations sans bonne foi que l'Assemblée avait feint d'être touchée jusqu'aux

[1] *Moniteur*, séance du 19 avril 1791.

larmes, répondant de la sorte au mensonge des paroles royales par le mensonge, presque plus honteux encore, de son enthousiasme et de ses transports! Ainsi parlaient ceux-là même qui, moins républicains que Brissot, auraient craint de s'écrier, comme il le fit à cette occasion : « Pourquoi l'Assemblée s'est-elle levée devant le roi? L'ouvrier ne se lève pas devant l'instrument[1]. »

Invitées par le conseil municipal à décider *par oui* ou *par non*, s'il fallait prier le roi d'exécuter son projet d'aller à Saint-Cloud, ou le remercier d'avoir préféré rester pour ne pas exposer la tranquillité publique, les quarante-huit sections répondirent sèchement :

1° Que les municipaux n'avaient pas le droit de dire aux municipes : Vous délibérerez *par oui* ou *par non;*

2° Qu'il ne fallait point prier le roi d'aller à Saint-Cloud;

3° Qu'il ne fallait point remercier le roi d'avoir *préféré rester*, parce que, s'il est permis à un roi de mentir, le mensonge est indigne d'une grande et puissante nation.

Suivaient ces dures paroles : C'EST LE FAIBLE QUI TROMPE[2].

Et elles n'étaient que trop vraies, appliquées à Louis XVI. La preuve en fut presque aussitôt après fournie par la note que Montmorin, sur l'ordre exprès du roi, envoya à tous les ambassadeurs de France dans les cours étrangères et qui porte la date du 23 avril 1791. Afin d'éviter toute confusion dans l'exposé des faits, nous ne donnerons, que lorsqu'elle sera naturellement amenée par le récit des menées diplomatiques, c'est-à-dire un peu plus loin, cette note qui

[1] Cité par Camille Desmoulins dans le n° 73 de son journal.
[2] *Ibid.*

produisit une sensation immense et fut un prodige d'audace, un modèle de fausseté. Qu'il nous suffise de remarquer ici qu'elle contenait ces mots véritablement inconcevables, de la part d'un prince qui, quatre jours auparavant, était allé se plaindre à l'Assemblée de n'être pas libre : « Les ennemis de la Constitution prétendent que le roi n'est pas libre : calomnie atroce, si l'on suppose que sa volonté a pu être forcée ; absurde, si l'on prend pour défaut de liberté le consentement qu'a plusieurs fois exprimé Sa Majesté de rester au milieu des citoyens de Paris[1]. »

Contradictions furent-elles jamais plus choquantes? Mensonges furent-ils jamais plus transparents? Montmorin qui répugnait fort à signer cette note trop fameuse et qui disputa aussi longtemps qu'il le put sa signature[2], aurait du moins voulu qu'on effaçât la phrase qui vient d'être citée. « Il est réellement trop fort, écrivait-il avec désespoir au comte de La Marck de parler de la liberté du roi, le lendemain du jour où il est venu dire lui-même à l'Assemblée qu'on l'avait empêché de partir et qu'il persistait dans son dessein[3]. » Mais on insista, et le ministre des affaires étrangères dut céder.

Faut-il être surpris, après cela, du sentiment de défiance extrême qui régnait parmi les citoyens? Pouvaient-ils ne pas se croire trompés, lorsqu'on les trompait avec si peu de précaution, et que la royauté, en se masquant, ne se donnait pas même la peine de bien attacher son masque? Aussi, l'inquiétude du peuple

[1] Voy. pour cette note que, du reste, nous donnerons plus bas *in extenso*, l'*Histoire parlementaire*, t. IX, p. 414-417.

[2] Bertrand de Moleville, *Annales de la Révolution française*, t. IV, chap. XXXIX.

[3] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 152.

était-elle sans bornes; il sentait la trahison sur sa tête, sous ses pieds, autour de lui, partout; pas de ruse qu'il ne jugeât Louis XVI capable d'employer pour sortir de Paris; et sa vigilance, souvent déjouée, mais infatigable, allait si loin dans le soupçon, qu'il arrêta un jour et visita une charrette, s'imaginant qu'il trouverait le roi caché sous des bottes de paille [1].

Pendant ce temps, que faisait Lafayette? Si l'on doit s'en rapporter au témoignage de Camille Desmoulins et de Marat, Lafayette, à peine sa démission donnée, avait mis tout en œuvre pour la reprendre. *L'Ami du peuple* raconte que, dans la nuit du 19 avril, le général, suivi d'un certain nombre de chasseurs des barrières et de grenadiers volontaires des *Filles-Saint-Thomas*, de *Saint-Roch*, de *Henri IV*, parcourut, coiffé d'un bonnet de simple grenadier, les cafés et cabarets du Palais-Royal, pour ranimer, s'il en était temps encore, sa popularité mourante [2]. Quoi qu'il en ait pu être de ces démarches, que le caractère connu de Lafayette rend si invraisemblables, il est certain que sa retraite avait jeté dans le gros de la bourgeoisie parisienne une sorte d'effroi. La majorité des bataillons exprima le vœu de le revoir à la tête de la garde nationale, et le 21 avril, à onze heures du soir, à pied, dans la boue, par la pluie, le corps municipal se transporta chez « ce Cromwell [3]. » Là, grandes supplications de Bailly, Lafayette résistant ou affectant de résister. « C'était la scène des Lupercales, lorsque, de concert avec César, Antoine lui mettait sur le front le diadème, que celui-ci feignait de repousser. [4] » Mais

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. IX, p. 275.
[2] *L'Ami du peuple*, n° 439.
[3] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 75.
[4] *Ibid.*

comment ne pas finir par céder à une aussi douce violence? La maison était remplie de gardes nationaux, et tous joignaient leurs instances à celles de la municipalité. Quelques-uns allèrent même jusqu'à tomber à genoux devant le général, et comme il s'en montrait péniblement étonné : « Ne craignez rien, dit un grenadier, nous prenons l'attitude d'hommes libres, nous nous mettons à genoux devant la statue de la liberté[1]. »

Lafayette se rendit enfin. Malheureusement pour lui, ses partisans ne surent garder aucune mesure. Sur la proposition de Dubut de Longchamp, la formule d'un serment d'obéissance aveugle à Lafayette fut rédigée, et l'on décida que cette formule serait colportée de maison en maison, avec menace de chasser des rangs quiconque refuserait sa signature[2]. Quelques milliers d'adhésions furent obtenues dans l'ardeur d'un premier élan; mais là était un péril que le cynique Hébert signala de la sorte : « Il est beau sans doute aux gardes nationales d'aimer leur commandant; mais il y a, f....e, un vieux conte de singes dont ils devraient se souvenir. A force de caresser son petit, une f...ue guenon lui fit rendre l'âme. Avec moins de grimaces, la b.....sse eût élevé l'animal[3]. » L'avis était excellent. Les partisans du général ne le suivirent pas, et il ne tarda pas à en résulter une réaction violente. Dubois-Crancé protesta, comme garde national, en termes aussi nobles qu'énergiques. Aux janissaires qui se présentèrent chez lui, Girardin (d'Ermenonville) répondit : « Vous me chassez de votre bande comme un bon citoyen qui ne veut qu'obéir à la loi, et moi je vous chasse de ma

[1] Brochure du temps, citée dans l'*Histoire parlementaire*, t. IX, p. 414.

[2] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 75.

[3] *Les vitres cassées ou collection des lettres b.......t patriotiques du véritable Père Duchesne*, 74e lettre.

maison comme des assassins aux ordres d'un chef de brigands[1]. » Plusieurs soldats patriotes donnant leur démission, en haine du serment exigé, « Arrêtez, leur cria Marat furieux, arrêtez! Quand il n'y aura plus dans les bataillons que des assassins soudoyés, pour vous remettre dans les fers ils n'auront pas même besoin du glaive autrichien. Battez vos ennemis avec leurs propres armes, tout est permis contre ces brigands. Imitez le père du peuple qui a violé vingt fois ses serments; imitez le général perfide qui, non content de fausser les siens, a forgé de faux décrets pour avoir un prétexte de massacrer les patriotes. Jurez-lui tout ce qu'il voudra, jusqu'à ce que le moment soit venu de lui plonger la baïonnette dans le cœur[2]. » Et à ce langage d'énergumène, Fréron, Audouin, Prudhomme, Camille Desmoulins donnaient le poids de leurs communes colères. Comment la popularité de Lafayette n'aurait-elle pas bientôt perdu en force ce qu'elle avait paru un instant gagner en éclat? Aussitôt après sa réinstallation, il avait cassé, de concert avec les municipaux, la compagnie des grenadiers de l'*Oratoire*, coupable à ses yeux d'avoir, dans la journée du 18 avril, appuyé la résistance du peuple : cet acte fut dénoncé comme celui d'un tyran. La compagnie licenciée était justement celle qui avait pris la Bastille! Au bruit des faubourgs déjà mugissant, il fallut la réintégrer. Mais quatorze grenadiers ayant été témérairement exceptés de cette réparation, les clameurs continuèrent. La section de l'*Oratoire* arrêta qu'elle poursuivrait la cause des quatorze soldats illégalement punis d'exclusion, et que jusqu'au jour du jugement, elle leur allouerait trente sols par jour[3]. C'était autant

[1] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 75.
[2] *L'Ami du peuple*, n° 444.
[3] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 77.

de coups frappés sur Lafayette. Les défections commencèrent. Le bataillon de *Saint-Nicolas-des-Champs*, qui avait été le premier à prêter le serment d'obéissance aveugle, fut surnommé par dérision le *bataillon des Aveugles*[1]. Celui de *Saint-Roch* se rétracta, brûla les registres de son serment, et dansa autour des flammes[2].

[1] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 75.
[2] *Ibid.*

LIVRE SIXIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

ROBESPIERRE S'ANNONCE.

Robespierre. — A quel moment il se révèle. — Comment la bourgeoisie se sépare du peuple : organisation de la garde nationale; protestation de Robespierre. — Son intervention dans les débats sur les droits de pétition et d'affiche. — Le club des Jacobins, rival de l'Assemblée; influence croissante de Robespierre dans le club des Jacobins. — Robespierre fait décréter que les membres de l'Assemblée ne seront pas réélus; violent dépit de Thouret, de Le Chapelier, de Desmeuniers, de tout le parti constitutionnel. — Discours mélancolique de Duport; il déclare que la *Révolution est faite*. — Robespierre et Duport s'accordent pour demander l'abolition de la peine de mort, mais en vain. — Remarquable article de l'auteur des *lettres b........t patriotiques* sur l'abolition de la peine de mort. — Il calomnie le peuple. — Un orateur populaire et Cazalès sur la terrasse des Feuillants. — L'abbé Raynal. — Débats sur le licenciement des officiers; Robespierre seul debout dans l'Assemblée. — Combien il était déjà populaire. — Duport, nommé président du tribunal criminel, refuse, parce que Robespierre est nommé accusateur public. — Sortie de Camille Desmoulins contre Duport. — Les coalitions d'ouvriers. — Robespierre, l'homme de l'heure présente.

Où Mirabeau disparaît Robespierre se montre.

Et en effet, nous l'allons trouver, dans les grands débats parlementaires qui remplissent le mois de mai, s'imposant à ses adversaires, effaçant ses émules, retenant autour de son nom l'opinion attentive, et déjà

primant dans l'Assemblée, tour à tour irritée et surprise d'un pouvoir qu'elle ne soupçonnait pas.

Souvent, tandis que, roide dans son habit olive, l'œil fixe, le front contracté, et d'une voix aigre qu'accompagnait un geste sec, Robespierre plaidait, à la tribune, la cause du peuple, on avait vu, au milieu des chuchotements et des moqueries, Mirabeau contempler avec une curiosité pensive cet homme au pâle visage, au sourire étrange, dont la physionomie respirait une sorte de douceur vague, en qui tout annonçait la passion de l'ordre, et qui paraissait plein du respect de lui-même, tant il y avait de soin dans sa mise, de gravité dans son attitude et d'apprêt dans sa parole.

Quel était donc ce nouveau-venu sur lequel s'arrêtaient ainsi les pressentiments du génie, et dans la révolution quel rôle sera le sien?

Il demandera justice pour tous, pour tous sans exception ; il prêchera le droit.

Et avec lui, pas de compromis : est-ce que la vérité n'est pas *une?* Qu'aucun parti ne le réclame : il est du parti de sa conviction, cela suffit. Dès son premier pas dans la carrière où il laissera la trace de son sang et un nom maudit, on a pu le surnommer l'*Immuable*. Simple avocat, les honnêtes gens citaient son intégrité; législateur, les méchants la redoutent. Toujours prêt à défendre le peuple, il ne sait ce que c'est que de le flatter : il a pour cela trop d'orgueil à la fois et trop de vertu. Dans une société en désordre, c'est le culte de la règle qu'il professe. L'anarchie lui fait horreur; la popularité, mendiée par le cynisme des habitudes ou du langage, lui fait pitié ; il ne se cache pas de son dédain pour les énergumènes. Et cependant, Fréron l'admire, Hébert le respecte, et il force Marat à le louer[1].

[1] On le verra dans le courant de ce chapitre.

Sa vie est laborieuse, elle est austère; ses mœurs honorent ses principes. D'autres, parmi les tribuns connus, étaleront une opulence suspecte, souperont à la lueur des lustres d'or, s'enivreront de vins exquis et s'endormiront sur le sein des courtisanes : lui, il habite, rue Saintonge, un misérable appartement dont un compagnon de sa jeunesse occupe et paye la moitié[1]; il dépense à peine trente sols pour ses repas[2], se rend à pied où son devoir l'appelle[3], et sur ses honoraires de député, pieusement diminués d'une rente faite à sa sœur, ne trouve pas toujours de quoi s'acheter un habit[4].

Mais il est des imperfections que notre nature imparfaite couvre volontiers de sa sympathie, il est des faiblesses qui se font adorer, et voilà ce qui manque à Robespierre. Quelque chose d'impénétrable enveloppe son âme. Sa vertu, comme un astre malade, brille sans rayonner. Même sur les lèvres qui d'ordinaire ne s'ouvrent que pour l'exalter, il semble que sa présence arrête les louanges légères et tout sourire familier. En parlant de miséricorde, il fait peur.

Pourtant, à Arras, où il était né, son enfance, on l'assure, avait annoncé beaucoup d'abandon et des goûts charmants. Quoique déjà porté à la méditation sérieuse, il riait d'un rire facile alors, et quelquefois jusqu'aux larmes[5]; une volière en ce temps-là était sa république; de bonne heure orphelin, il aimait tendre-

[1] *Mémoires de Charlotte de Robespierre sur ses deux frères*, p. 413, à la suite du t. II des *Œuvres de Maximilien Robespierre*, par Laponneraye, Paris, 1840.

[2] *Révolutions de France et des royaumes*, n° 78.

[3] *Ibid.*

[4] Voy. à propos de l'habit noir que Robespierre fut obligé *d'emprunter* pour le deuil de la mort de Franklin, l'*Histoire de la Révolution*, par Michelet, t. II, ch. VI, p. 323.

[5] *Mémoires de Charlotte de Robespierre*, p. 399, *ubi supra*.

ment son frère, il idolâtrait ses sœurs; après, venaient ses chers oiseaux[1]. Plus tard, au sortir du collége de Louis-le-Grand, dont la protection de l'abbé de Saint-Waast lui avait ouvert les portes et où il eut Camille Desmoulins pour condisciple, ses préoccupations de jeune homme se tournaient vers l'amour, elles s'échappaient en rimes galantes; il entrait dans la société des *Rosatis*, célébrait le chantre léger de *Vert-Vert* sur un ton digne de son héros, et recueillait les couronnes académiques de sa province; que dire encore? Le serment que Mlle Deshortis lui avait fait de n'être jamais qu'à lui, ce serment d'amour trahi pendant l'absence[2], le jetait dans une douleur immense et naïve....

Oui tel avait été Robespierre enfant, tel avait été Robespierre jeune homme. Mais la Révolution s'est avancée, elle l'a saisi, elle l'a façonné pour le besoin qu'elle avait de lui; et le voilà devenu l'incarnation glacée d'un principe, la statue du droit, statue pensante, mais de marbre. Il aime l'humanité, cependant, il l'aime avec un froid délire, il l'aime jusqu'à vouloir mourir pour elle tout couvert d'opprobre. Mais dans sa tête est désormais le siége de sa sensibilité; là seulement va se passer le drame de son dévouement: ne lui mettez pas la main sur le cœur, vous n'y sentiriez pas frémir la vie! Car, les pleurs qu'on voit couler, les gémissements qui frappent l'oreille, les blessures saignantes et tangibles, voilà ce qui appartient aux émotions du cœur; le cœur ignore les attachements abstraits, il n'est pas logicien, il ne généralise pas. Or, c'est à travers le temps et l'espace, c'est en les embrassant dans leur obscur ensemble et leur masse

[1] L'anecdote est racontée tout au long dans les Mémoires de sa sœur, p. 391.

[2] *Memoires de Charlotte de Robespierre,* p. 401.

confuse, que Robespierre écoutera, debout sur des ruines, le cri des souffrances humaines. Aussi ne sera-t-il compris que par les multitudes entassées, et tandis qu'instinctivement elles feront de lui leur idole, tout homme, pris à part, s'écartera de cet être puissant et infortuné, répulsif et sincère. Il aura des séides, mais pas d'amis !

Une preuve que les situations créent les instruments qui leur sont nécessaires, c'est que l'ascendant de Robespierre se révéla juste au moment où l'Assemblée, sacrifiant l'idée du *droit* à celle du *privilége*, s'étudiait à consacrer d'une manière définitive, dans l'organisation de la garde nationale, la distinction si injurieusement établie entre les *citoyens actifs* et les *citoyens non actifs*.

Le comité de constitution avait élaboré à cet égard un long projet, dont Rabaut-Saint-Etienne fut chargé de présenter le rapport. Mais Marat n'attendit point jusque-là pour pousser le cri d'alarme : « Ils ont commencé par exclure provisoirement de la garde nationale les classes indigentes, c'est-à-dire les sept dixièmes du peuple[1]. — Les six premiers articles du projet font des citoyens et de leurs fils les soldats du corps législatif, ensuite ceux du monarque, non les soldats de la patrie[2]. — Quel est leur but ? D'armer les riches contre les pauvres laissés sans armes[3]. — Quoique l'article XVI permette des compagnies de 102 hommes dans les grandes villes et que l'article IV en fixe le nombre à 54, les conditions exigées par les articles XIV, XV et XXIV, le réduisent nécessairement à 45 ; or, chaque compagnie ayant un capitaine, un lieutenant, deux sous-lieutenants, deux sergents et

[1] *L'Ami du peuple*, n° 428.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, n° 429.

quatre caporaux, le nombre des officiers formera le quart de l'armée citoyenne, disposition dont aucune troupe du monde n'offre d'exemple, et qui a pour but d'asservir les soldats par les officiers, toujours vendus à leurs chefs, comme ceux-ci le sont à la cour[1]. — L'article XIX attribue aux gardes nationaux l'élection de leurs officiers; mais pourquoi l'article XXII remet-il aux capitaines, lieutenants, sous-lieutenants et sergents la nomination des membres de *l'Etat-major des bataillons ?* Et pourquoi ceux-ci sont-ils seuls appelés à choisir les membres de *l'Etat-major des légions?* Et pourquoi des officiers d'état-major[2]? — Au côté gauche de l'habit, d'après l'article XXVIII, sur la poitrine, sera un médaillon écarlate, contenant ces mots circulairement écrits en lettres blanches: *Constitution, Liberté, Égalité,* et dans le centre le mot: *Veillez!* Mais la constitution a tué la liberté[3]». A ces critiques, que nous avons résumées, Marat joignait le tableau qu'il jugeait le plus propre à détourner les citoyens du service de la garde nationale. On les accablerait de veilles et de fatigues! Qu'ils s'attendissent à une vie de galériens, les peines rigoureuses ne leur seraient pas épargnées, ils pouvaient en être sûrs! Et puis, servir de plastron aux hussards allemands ou aux cavaliers de la maréchaussée..... le bel honneur! La conclusion était que les citoyens devaient refuser de se faire inscrire; qu'il fallait anéantir toute espèce d'organisation de la garde nationale; qu'il était urgent d'armer indistinctement tous les citoyens, et qu'il n'y avait, pour peu qu'on menaçât la liberté, qu'à les pousser sur ses ennemis[4].

[1] *L'Ami du Peuple*, n° 429.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, n°s 430 et 431.

Rabaut présenta son rapport le 27 avril, et aussitôt Robespierre prit la parole. Beaucoup moins emporté que Marat, il alla droit, comme lui, au fond des choses. Il montra combien il était nécessaire d'empêcher les gardes nationales de former une caste militaire et d'adopter un esprit de corps dont, tôt ou tard, la liberté aurait à gémir. Il prouva qu'il importait au plus haut point de confondre la fonction de soldat avec la qualité de citoyen, ce qui ne se pouvait faire qu'en diminuant le nombre des officiers, en les nommant pour un temps limité, en resserrant le commandement dans le cercle d'un district, en bornant aux exigences du service la marque extérieure des grades. Il s'éleva contre l'abus de ces décorations militaires qui surexcitent la vanité des uns, produisent l'humiliation des autres, avilissent le peuple, abaissent le caractère national et enhardissent les tyrans. Mais où il fut véritablement éloquent, ce fut dans la revendication du droit de chaque citoyen domicilié à faire partie de la garde nationale : « Ceux qui ne payent pas de certaines contributions sont-ils esclaves? Sont-ils sans intérêt dans la chose publique? Tous, ils ont contribué à l'élection des membres de l'Assemblée nationale; ils vous ont donné des droits à exercer pour eux : vous en ont-ils donné contre eux? Sont-ils citoyens, oui ou non? Je rougis d'avoir à le demander. Voulez-vous être seuls à vous défendre et à les défendre[1]? » Comme il se servait du mot *peuple*, interrompu par Lucas qui s'écria d'une voix amère : « Le *peuple*, c'est tous les citoyens, » Robespierre reprit : « Et moi aussi, j'entends par *peuple* la généralité des individus dont la société se compose. Mais en employant cette expression dans un

[1] *Moniteur*, séance du 27 avril 1791.

sens restreint, c'est votre langage que je parle! » Et en effet, quels étaient les hommes qui tendaient à diviser la société en deux classes, qui forçaient la langue française à opposer le mot *peuple* au mot *bourgeoisie*, qui détruisaient l'unité sociale? N'étaient-ce point ceux qui avaient créé et voulaient étendre cette distinction entre les *citoyens actifs* et les citoyens *non actifs*, si arbitraire, si injurieuse?

Rabaut sentit toute la portée des attaques de Robespierre. Pour donner le change à l'opinion, il prétendit que si on en exceptait l'admission des citoyens non actifs, « pour laquelle, ajouta-t-il, j'aurais du penchant, mais contre laquelle s'élèvent des décrets formels[1], » tout ce qu'on demandait se trouvait déjà dans le plan du comité, et il cita ce passage d'un ancien : « Deux hommes se présentaient : l'un dit ce qu'il fallait faire, l'autre dit : je l'ai fait[2]. »

Mais Robespierre n'était pas homme à lâcher pied devant un artifice oratoire : le lendemain, il revint à la charge, plus vif encore et plus pressant. Le mot *liberté* n'était pas proféré une seule fois dans le projet; il n'y était question que de repousser les brigands, de livrer à la justice les séditieux; le comité de constitution semblait ne s'être pas douté que, si la garde nationale est destinée à combattre le désordre, elle l'est aussi à tenir en échec la tyrannie : tout cela fut relevé par Robespierre, sans violence, mais avec beaucoup de force et de clarté. Pétion l'appuya; d'André entreprit de le réfuter. Quant à l'Assemblée, elle avait son parti pris d'avance, et brûlait de clore

[1] Ce qui était vrai, c'est que l'exclusion des citoyens inactifs, relativement à la garde nationale, était contenue, non pas *formellement*, mais *implicitement* dans deux décrets antérieurs, l'un du 12 juin 1790, l'autre du 6 décembre suivant.

[2] *Ibid.*

le débat. Elle éclata en murmures, quand, pour la troisième fois, l'infatigable tribun reparut à la tribune; d'où cette parole hautaine de Robespierre : « Toute demande qui tend à étouffer ma voix est destructive de la liberté. » Le sort en était jeté : les citoyens inactifs furent exclus de la garde nationale[1]. La bourgeoisie achevait de se constituer militairement, et à part!

« Quel est le citoyen, s'était écrié Dubois-Crancé, qui, à moins d'être un vagabond ou un mendiant, n'acquitte pas toujours trente ou quarante francs d'imposition? » Mais, comme l'observa très-bien le journal de Brissot, les péripéties continuelles du commerce, les crises de l'industrie, les chômages, rendent incertaine et flottante l'existence d'un grand nombre d'hommes qui, pour n'être ni des vagabonds, ni des mendiants, n'en sont pas moins exposés à tomber, par le défaut de travail, dans des abîmes de misère. Ainsi arrive-t-il souvent des ouvriers de grande fabrique; au point qu'en 1789, à Lyon, le chiffre des ouvriers momentanément incapables de payer une imposition quelconque, s'était élevé à vingt-cinq mille[2]! Pas de droit politique à qui n'a pas de pain, avait dit l'Assemblée. N'avoir pas de pain n'est donc jamais un malheur? Dans une société qui ne sait point *assurer* la vie du travailleur, n'avoir pas de pain est donc toujours un opprobre?...

En s'élevant contre ces conclusions impies, Robespierre ne pouvait manquer d'agrandir, d'ennoblir son rôle : il eut bientôt à soutenir d'autres combats non moins glorieux.

[1] *Histoire parlementaire*, t. IX, p. 345.

[2] *Patriote français, fragment d'une lettre sur la séance du* 28 *avril*, nº 630.

Jusqu'alors les Lameth, Duport, Menou, d'Aiguillon, Barnave et Beauharnais avaient formé une sorte de *septemvirat patriote*[1], très en crédit auprès des sociétés populaires; mais tout semblait annoncer le prochain déclin de ce crédit. Les deux hommes qui, à l'Assemblée, commençaient à fixer les regards, ceux pour qui la place publique faisait de préférence fumer son encens, étaient maintenant Pétion et Robespierre[2], Robespierre surtout. Aux Jacobins, l'influence de ce dernier devenait de jour en jour plus marquée : les Lameth en conçurent une jalousie qui, dans l'âme profonde de Duport, ne tarda pas à se changer en haine, et le sourire railleur si souvent excité par les apparitions de Robespierre à la tribune fit place, sur les lèvres du présomptueux Barnave, aux contractions d'une colère sourde.

Desmeuniers, Le Chapelier, tous les patriotes devenus douteux et dénoncés comme tels, la partageaient, cette colère, en se donnant moins de peine pour la masquer : ils résolurent d'atteindre Robespierre à travers les clubs, où il puisait une si grande partie de son ascendant.

Il existait à l'usage des clubs deux moyens d'action dont ils se servaient avec un succès redoutable : c'étaient le droit de pétition et le droit d'affiche. Briser entre leurs mains ce double instrument, on ne le pouvait; mais rien de plus facile que de l'émousser : il n'y avait pour cela qu'à décréter que le droit de pétition ne serait pas à l'avenir exercé collectivement, et que la société seule serait appelée à exercer, par le gouvernement qui la représentait, le droit d'affiche.

Telle fut en effet la marche qu'on suivit. Le 9 mai,

[1] *Révolutions de France et des royaumes*, n° 78.
[2] *Ibid.*

en réponse à une demande du directoire, provoquée sous main selon toute apparence, Le Chapelier présenta, au nom du comité de constitution, un rapport qui concluait :

1° A ne reconnaître qu'aux *citoyens actifs* le droit de pétition ;

2° A déclarer que le droit de pétition était de nature individuelle, et ne pouvait par conséquent être exercé en nom collectif par aucune réunion ou association de citoyens ;

3° A réserver exclusivement à l'autorité l'exercice du droit d'affiche, par ce motif que la place publique est une propriété commune [1].

Robespierre n'eut pas de peine à démontrer combien il était odieux d'interdire aux *citoyens inactifs*, ou plutôt à ceux que très-arbitrairement on qualifiait ainsi, la jouissance d'un droit aussi naturel, aussi sacré que le droit de pétition. « Je défendrai surtout les plus pauvres. Plus un homme est malheureux et faible, plus il a besoin du droit de pétition. Et c'est aux faibles, c'est aux malheureux que vous l'ôteriez ! Dieu accueille les demandes non-seulement des infortunés mais des coupables [2]. » Sur la seconde question posée par le rapport, il dit : « Toute société qui a le droit d'exister reconnu par la loi, a le droit d'agir comme une collection d'êtres raisonnables, qui peuvent publier leur opinion commune et manifester leurs vœux [3]. » L'abbé Grégoire et Buzot vinrent à l'appui. « Ne laisser le droit de pétition qu'aux individus, s'écria ce dernier, c'est l'anéantir. Attendez que le despotisme soit en force : qui osera signer le

[1] Voy. l'*Histoire parlementaire de la Révolution*, t. X, p. 1-5.
[2] *Ibid.*, p. 5.
[3] *Ibid.*

premier une pétition hardie? Malheur à ce premier signataire[1] ! »

Dans la presse, l'opposition ne fut pas moins vive. Camille Desmoulins s'emporta : « Le rusé Le Chapelier prétend que le droit de défense personnelle est un droit individuel aussi : donc tous ne peuvent se réunir en corps pour en imposer davantage à l'ennemi? Misérable ergoteur[2] ! »

Après une longue discussion dont Robespierre porta presque tout le poids, il fut enfin décrété :

Que le droit de pétition appartenait à tout individu, et ne pourrait conséquemment être exercé en nom collectif par les corps électoraux, judiciaires, administratifs, ni par les communes ou sections de communes, ni enfin par les sociétés de citoyens;

Que tout pétitionnaire serait tenu de signer sa pétition;

Qu'aucune affiche ne pourrait être faite sous un nom collectif, et que tous les citoyens qui auraient concouru à une affiche devraient la signer[3].

On le voit : le coup destiné aux clubs les atteignait; mais du moins le droit de pétition n'était pas enlevé aux citoyens les plus pauvres, et le droit d'affiche ne devenait pas, ainsi que, par l'organe de son rapporteur, le comité de constitution l'avait proposé, une force dont l'autorité seule aurait la jouissance. Or, à Robespierre plus qu'à aucun autre revenait l'honneur de cette double victoire, et sa popularité s'en accrut. Camille se plut à l'appeler « notre Aristide[4]. » Marat, qui n'épargnait personne, et qui traitait de lâches les Lameth, Barnave, Menou, Duport, Dubois-Crancé,

[1] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 76.
[2] *Ibid.*
[3] *Histoire parlementaire de la Révolution*, t. X, p. 12-22.
[4] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 81.

Prieur, Chabroud, Goupil, et jusqu'à Pétion[1], Marat ne put s'empêcher de tracer ces mots, bien étonnants sous sa plume : « Le digne, l'incorruptible Robespierre[2]. » Ailleurs, regrettant que le seul homme qui, dans la Révolution, fût, selon lui, inattaquable, n'eût pas été présent à une certaine séance où se débattaient de grands intérêts, il expliquait cette absence ainsi : « Robespierre est malade à coup sûr, si même il n'est victime de quelque attentat des conspirateurs[3]. » Trait caractéristique ! Ne pouvant soupçonner Robespierre d'une faute, Marat s'en dédommageait en soupçonnant ses ennemis d'un crime !

Cependant, à mesure qu'on avançait dans la Révolution, la ligne de démarcation que la bourgeoisie, de ses propres mains, avait si imprudemment creusée entre elle et le peuple[4], devenait plus profonde de jour en jour, d'heure en heure. Or, c'était par la majorité de l'Assemblée nationale que la bourgeoisie était représentée; et quoique le club des Jacobins n'eût pas encore des principes bien arrêtés, c'était derrière cette puissance, rivale de l'Assemblée, que le peuple se groupait. Une question d'une gravité immense vint mettre aux prises les deux forces adverses.

La législature actuelle une fois arrivée au terme de ses travaux et de son existence, ses membres pourraient-ils, oui ou non, être réélus ?

Les Jacobins, qui tendaient de plus en plus à se-

[1] *L'Ami du peuple,* n° 428.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*, n° 470.

[4] Dans une société où il existe des classes, soit par l'effet des priviléges de naissance, soit par suite de certains priviléges attachés à la fortune, le mot PEUPLE ne peut être employé que dans un sens restreint, par opposition au mot NOBLESSE ou au mot BOURGEOISIE. Inutile de dire que, dans toute société vraiment démocratique, la seule définition du mot PEUPLE serait celle-ci : L'UNIVERSALITÉ DES CITOYENS.

couer la domination des Lameth, de Duport, de Barnave, leurs premiers meneurs, et qui déjà étaient à la veille de se donner sans réserve à Robespierre, avaient un intérêt naturel à voir l'Assemblée, telle qu'elle se trouvait alors composée, faire place à une Assemblée toute neuve. Le désir d'écarter de la scène des personnages dont l'influence leur était devenue suspecte ou odieuse, l'espoir de changer à leur gré la Constitution, quand ne seraient plus là pour la défendre et la maintenir ceux dont elle avait été l'ouvrage, la certitude d'accélérer le mouvement de la Révolution en l'enlevant à des mains fatiguées, voilà quels étaient les motifs des Jacobins. Et sur cette route se pressaient tous les hommes nouveaux que leur naissante popularité appelait à remplir les places qu'on laisserait vides.

Mais ce n'était pas ainsi que l'entendaient, — on le comprend de reste — ceux qui avaient législativement commencé la Révolution, ses vétérans, les auteurs du pacte constitutionnel, les représentants en titre de la bourgeoisie victorieuse, les Thouret, les Desmeuniers, les Le Chapelier, les Bailly. Ni Duport lui-même, ni Barnave, ni les Lameth, eux qui avaient si longtemps figuré à l'extrême gauche, ne pouvaient être de cette opinion, depuis qu'ils sentaient le club des Jacobins leur échapper; menacés de perdre leur ascendant sur la place publique, ils devaient tenir avec d'autant plus d'ardeur à conserver leur position parlementaire.

Restaient les nobles et les prêtres, la minorité de l'Assemblée. Allaient-ils, dans cette question décisive, pencher du côté des Jacobins ou du côté des Constitutionnels? Ce fut du côté des Jacobins qu'ils penchèrent, soit qu'ils comptassent avoir bon marché de ceux-ci quand les autres seraient renversés[1], soit

[1] C'est l'opinion qu'exprime Ferrières. Voy. ses *Mémoires*, t. II, liv. IX, p. 289.

qu'à leurs yeux le meilleur moyen de pousser la Révolution à l'abîme fût de la pousser en avant[1].

Telle était donc la disposition des esprits, lorsque, le 15 mai, Robespierre prononça ces paroles solennelles dans l'Assemblée : « Je demande le décret que voici : les membres de l'Assemblée actuelle ne pourront être réélus à la prochaine législature. » De toutes les parties de la salle des acclamations s'élevèrent[2]. Déjà il avait fait rendre un décret portant que nul membre de l'Assemblée ne pourrait être promu au ministère pendant quatre ans après avoir quitté l'exercice de ses fonctions législatives[3] : il venait maintenant demander bien davantage !

Si en cela Robespierre obéissait aux inspirations de l'intérêt personnel, il a été permis de le supposer ; car il était parfaitement sûr, quand il aurait perdu la tribune de l'Assemblée, d'en retrouver, aux Jacobins, une autre non moins sonore, et certes si, dans cette circonstance, le désintéressement était facile à quelqu'un, c'était à lui. Toutefois il est juste de reconnaître qu'à l'appui de sa motion il présenta des considérations dont la grandeur et la noblesse semblent ne pouvoir venir que des plus hautes sources de la conviction.

Une première objection était à repousser : en composant la législature qui suivrait d'hommes, complétement nouveaux, aurait-on chance d'avoir un nombre suffisant de législateurs comparables, pour le mérite, les lumières, l'expérience, à ceux qui avaient été une première fois investis de la confiance publique et l'avaient, du moins à tant d'égards, justifiée ! Robespierre répondit :

[1] C'est l'opinion qu'exprime l'abbé de Montgaillard. Voy. son *Histoire de France*, t. II, p. 334.

[2] *Histoire parlementaire de la Révolution*, t. X, p. 25.

[3] Décret du 7 avril 1791.

« Nos travaux et nos succès nous autorisent à croire qu'une nation de 25 millions d'hommes n'est pas réduite à l'impossibilité d'en trouver 720 qui soient dignes de recevoir et de conserver le dépôt de ses droits... Je pense, d'ailleurs, que ce n'est point de la tête de tel ou tel orateur que la Constitution est sortie, mais du sein même de l'opinion publique qui nous a précédés, qui nous a soutenus. » Et il prouva que l'Assemblée n'avait été, après tout, qu'un imposant écho de la nation.

Passant ensuite au raisonnement de ceux qui jugeaient nécessaire que l'Assemblée actuelle, en se retirant, léguât des guides aux Assemblées suivantes, Robespierre tint un langage bien frappant dans un homme qu'attendait l'accusation de dictature :

« Je ne crois point du tout à l'utilité de ces prétendus guides... Quand ils parviennent à maîtriser les délibérations, il ne reste plus, de la représentation nationale, qu'un fantôme. Alors se réalise le mot de Thémistocle, lorsque, montrant son fils, encore enfant, il disait : « Voilà celui qui gouverne la Grèce : « ce marmot gouverne sa mère, sa mère me gouverne, « je gouverne les Athéniens, et les Athéniens gouver- « nent la Grèce. » Ainsi, une nation de 25 millions d'hommes serait gouvernée par l'Assemblée représentative, celle-ci par un petit nombre d'orateurs adroits; et par qui, quelquefois, les orateurs seraient-ils gouvernés ? je n'ose le dire... Je n'aime point cette science nouvelle qu'on nomme la tactique des grandes Assemblées : elle ressemble trop à l'intrigue..... Je n'aime pas que des hommes habiles puissent, en dominant une Assemblée par ces moyens, préparer leur domination sur une autre, et perpétuer de la sorte un système de coalition qui est le fléau de la liberté. J'ai confiance en des représentants qui, ne pouvant étendre au delà

de deux années les vues de leur ambition, seront forcés de la borner à la gloire de servir l'humanité et leur pays. »

Mais n'était-ce point violer la liberté des électeurs que de leur interdire d'avance tel ou tel choix ? N'était-ce point porter atteinte à la souveraineté du peuple ? Cette objection était grave, elle touchait à un principe admis par Robespierre : il la réfuta en ces termes :

« Quoi ! c'est violer la liberté que d'établir les formes, que de fixer les règles nécessaires pour que les élections soient utiles à la liberté ? Tous les peuples libres n'ont-ils pas adopté cet usage ? N'ont-ils pas surtout proscrit la réélection dans les magistratures importantes, pour empêcher que, sous ce prétexte, les ambitieux ne se perpétuassent, soit par l'intrigue, soit par l'habitude, soit par la facilité des peuples ?... Toute restriction injuste, contraire aux droits de l'homme, et qui ne tourne point au profit de l'humanité, est une atteinte portée à la liberté du peuple ; mais toute précaution que la nature des choses commande de prendre contre la brigue, contre les abus du pouvoir des représentants, est commandée par l'amour même de la liberté. N'est-ce pas, d'ailleurs, au nom du peuple que vous faites des lois ? C'est mal raisonner que de présenter vos décrets comme des lois dictées par des souverains à des sujets. C'est la nation qui les porte elle-même par l'organe de ses représentants. Dès qu'ils sont justes et conformes aux droits de tous, ils sont toujours légitimes. Or, qui peut douter que la nation n'ait le droit de convenir des règles qu'elle suivra dans ses élections pour se défendre elle-même contre l'erreur et contre la surprise ? »

Il termina en disant : « Athlètes victorieux mais fatigués, laissons la carrière à des successeurs frais

et vigoureux qui s'empresseront de marcher sur nos traces, sous les yeux de la nation attentive, et que nos regards seuls empêcheraient de trahir leur gloire et la patrie. Pour nous, hors de l'Assemblée législative, nous en servirons mieux notre pays. Répandus sur toutes les parties de cet empire, nous éclairerons ceux de nos concitoyens qui ont besoin de lumières, nous propagerons l'esprit public, l'amour de la paix, de l'ordre, des lois et de la liberté[1]. »

L'effet de ces paroles fut décisif. Le côté droit applaudissait ; le côté gauche n'osa repousser l'appel qui semblait être fait à son désintéressement. Thouret et les constitutionnels eurent beau protester contre le subit rapprochement des deux partis extrêmes de l'Assemblée ; Rewbel et Le Chapelier eurent beau demander que, du moins, on les entendît ; Beaumetz eut beau s'écrier : « Je sais qu'on a formé le projet d'enlever cette délibération par un mouvement[2], » l'impulsion était donnée ; l'Assemblée avait été prise par son faible, la passion des louanges : en hésitant devant la gloire de son suicide, elle trembla de se déshonorer. Elle ordonna l'impression du discours de Robespierre, et elle adopta d'enthousiasme des conclusions qui la faisaient descendre vivante dans le tombeau.

Le 17 mai, la question de savoir si la décision prise s'étendrait à toutes les législatures suivantes fut soumise au débat. Duport, qui s'était renfermé dans un douloureux silence, ne put se contenir davantage. Dans un discours plein d'amertume, de découragement et d'émotion, il se plaignit de l'abus qu'on commençait à faire des *principes*. Il avoua que cette mar-

[1] *Histoire parlementaire de la Révolution*, t. X, p. 27, 33.
[2] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. IX, p. 290.

che en avant, de la Révolution, si brusque, si rapide, l'épouvantait. Il montra du doigt l'esclavage comme l'inévitable dénoûment du drame que jouaient les exagérateurs de la liberté. Il affirma que, s'il avait fallu abattre, il était grand temps de reconstruire. Il prononça enfin ces mots, qui étaient courageux dans sa bouche, mais que démentaient tous les événements et toutes les consciences : LA RÉVOLUTION EST FAITE !

Quoi! la Révolution était faite, quand les nobles et les prêtres conspiraient contre elle d'un bout de la France à l'autre; quand le roi la trahissait; quand l'Europe entière se levait en armes pour l'accabler; quand la victoire remportée sur le régime féodal ne semblait encore l'avoir été qu'au profit de la bourgeoisie; quand aux priviléges politiques de la naissance avaient été substitués ceux de la fortune; quand le problème du travail et de la légitime répartition de ses fruits n'avait pas même été abordé; quand, pour des milliers de créatures humaines, existait encore la servitude de l'ignorance et de la faim! Non, non, elle n'était pas faite, la Révolution!... Les vents étaient déchaînés, les vagues étaient furieuses : gagnerait-on le port? Le gagnerait-on, en tout cas, sans avoir lancé beaucoup de passagers à la mer? Cela était à peine probable, hélas! Mais ce qui était certain, c'est qu'il n'y avait pas alors de main capable de jeter l'ancre.

Dans les suprêmes agitations de l'histoire, il est une erreur commune aux hommes même les plus vigoureux et les plus persévérants : l'heure vient où la fatigue les prend, et alors, pour n'avoir point à se l'avouer, ils mesurent tout à leur lassitude. C'est ce qui était arrivé à Duport, à Duport, le hardi meneur des anciennes résistances parlementaires, puis l'adversaire triomphant de la vieille magistrature, puis le fondateur des Jacobins et l'organisateur des alar-

mes populaires. Après avoir tant agi, il voulait se reposer, et il disait maintenant : Arrêtons-nous ! Pour l'écraser, Robespierre n'eut qu'à dire : Marchons toujours !

Il arriva toutefois qu'avant de se séparer pour jamais, ces deux hommes se rencontrèrent dans une grande et noble pensée.

Le hasard ou une curiosité funeste vous ont-ils conduit quelquefois, lecteur philosophe, sur la place de Grève de Paris à l'heure des exécutions? Quel spectacle horrible! La société, usant de toute sa puissance, est là qui va accabler un homme, un seul homme. Ce faible ennemi, la société l'a devant elle, enchaîné, pâle et tremblant, réduit désormais à l'impossibilité de nuire : n'importe! elle fait comme si elle avait peur de lui, et, personnifiée dans un égorgeur de profession estimé par elle-même le rebut des humains, elle saisit le criminel, le traîne après elle sur un échafaud, lui parle du Dieu de miséricorde, et lui coupe la tête. Autour de l'échafaud, immense est la foule : qu'est-elle venue faire là? s'instruire par l'exemple? Non, elle est venue jouir d'un spectacle gratis. On rit, on plaisante, on s'entretient de la bonne ou mauvaise contenance du criminel, on admire l'adresse du bourreau. Les fenêtres qui donnent sur la place sont garnies de femmes élégantes : elles savourent une émotion dont elles assurent que, depuis quelque temps, leurs nerfs avaient besoin. L'entassement de la multitude rendant les larcins plus faciles, les voleurs, accourus en toute hâte, profitent de l'occasion. L'affaire finie, on ramasse cette tête sanglante, on enlève ce cadavre; le peuple s'en va d'un côté, le bourreau s'en va de l'autre, et en se quittant ils pourraient se dire. Au revoir! car le mépris de la vie humaine, publiquement professé, ne

saurait manquer de rendre les mœurs féroces. — Eh qu'en veux-tu faire de ce sang? Le veux-tu boire? — Punir ainsi le meurtre, c'est l'enseigner!

Dans le nouveau Code pénal soumis aux délibérations de l'Assemblée, la peine de mort serait-elle ou non conservée? Voilà ce que donnait à décider un rapport présenté par Lepelletier-Saint-Fargeau, au nom des comités de constitution et de législation criminelle : le 30 mai, la discussion s'ouvrit.

Robespierre, lorsqu'il était tout jeune encore, s'était attaché à prouver, dans un ouvrage mis au concours et couronné par la Société des arts et des sciences de Metz, que la honte d'un crime ne doit point rejaillir du père sur le fils[1], et, depuis, ce principe avait passé dans la législation nouvelle : le 30 mai, entendant mettre en question la peine capitale, Prugnon s'écria :

« Vous avez effacé l'infamie qui faisait partie du châtiment; le criminel, s'il est père, ne léguera plus l'opprobre à ses enfants. Or, si vous supprimez à la fois la mort et la honte, quel frein vous restera-t-il[2]? »

Robespierre répondit, il répondit d'une manière admirable :

« Quoi! un vainqueur qui faisait mourir ses ennemis captifs était appelé barbare! On regardait comme un monstre un homme fait qui, pouvant désarmer un enfant, l'égorgeait! Et la société ne comprenait pas que, devant elle, le criminel était plus faible qu'un enfant devant un homme fait! Qu'étaient-ce donc que ces scènes de mort, ordonnées avec tant d'appareil, sinon des assassinats officiels, sinon des meurtres

[1] *Notice historique sur Maximilien Robespierre*, par le citoyen Laponneraye, p. 9. Paris, 1834.

[2] *Histoire parlementaire*, t. X, p. 57.

commis froidement, lentement, sous l'invocation de certaines formes sacramentelles, et par des nations entières? Qu'aux yeux d'un Tibère, ce fût un crime digne de mort que d'avoir loué Brutus; qu'un Caligula eût soif du sang de quiconque osait se déshabiller devant son image, on le concevait : tuer est un procédé digne des tyrans; mais quelle injure à la liberté que de mettre à ce prix sa conservation ou son salut? La peine de mort était nécessaire, disait-on. Nécessaire? Et pourquoi donc alors tant de peuples avaient-ils pu s'en passer? Et pourquoi ces peuples avaient-ils été précisément les plus libres, les plus heureux? Et pourquoi les crimes avaient-ils été toujours plus rares là où le peuple n'était pas habitué à voir tomber des têtes et à humer l'odeur enivrante du sang? Ignorait-on combien les mœurs étaient douces dans les républiques de la Grèce, et combien elles l'étaient devenues à Rome, après que la *loi Porcia* eût anéanti les peines violentes décrétées par les rois et les décemvirs? Voulait-on trouver des supplices abominables? Qu'on allât au Japon.... mais là aussi, comme conséquence de la barbarie des lois, on trouverait des forfaits à faire frémir et une férocité absolument indomptable. L'idée du meurtre inspirait bien moins d'effroi, lorsque la loi elle-même en donnait l'exemple et le spectacle, et l'horreur du crime diminuait dès qu'elle ne le punissait plus que par un autre crime. Les juges, d'ailleurs, étaient-ils au-dessus de l'erreur? Que s'ils ne pouvaient se donner pour *infaillibles*, de quel droit prononçaient-ils une peine *irréparable*. Tuer un homme! Mais y songeait-on? C'était tuer son retour possible à la vertu, c'était tuer l'expiation, chose infâme, c'était tuer le repentir[1]. »

[1] Voy. le texte même du discours reproduit *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. X, p. 66, 71.

Ces considérations développées éloquemment par Robespierre, qu'appuya Pétion, n'avaient besoin que d'être complétées : le lendemain, 31 mai, Duport parut à son tour à la tribune.

Avec non moins d'éloquence, et plus de profondeur encore, il démontra que la peine de mort était loin d'avoir l'efficacité répressive qu'on lui attribuait : « Qu'est-ce que la mort, dit-il? La condition de l'existence. En immolant un coupable, que faites-vous? Vous hâtez pour lui l'heure d'un événement certain, vous assignez une époque au hasard de son dernier instant, voilà tout. Or, n'est-il pas déjà surprenant qu'une règle immuable de la nature soit devenue entre les mains des hommes une loi pénale! Comment ose-t-on leur apprendre qu'un peu de douleur est la seule différence matérielle entre une maladie et un crime? Les scélérats ne sont malheureusement que trop frappés de cette analogie; ils la consacrent dans leurs maximes; on la retrouve dans leurs propos habituels; ils disent tous que *la mort n'est qu'un mauvais quart d'heure;* ils se comparent au couvreur, au soldat, au matelot, à ces hommes dont la profession honorable et utile offre à la mort plus de prise et des chances plus multipliées; leur esprit s'habitue à ces calculs, leur âme se fait à ces idées, et, dès lors, les supplices perdent tout effet sur leur imagination.... Comment! vous n'avez que la mort à offrir au crime et à la vertu, vous la montrez également au héros et à l'assassin! — Oui, répondrez-vous peut-être, mais ici l'opprobre, là une gloire immortelle. — Ce n'est donc pas sur l'efficacité *matérielle* de la peine de mort que vous comptez? Et, en effet, pour le criminel, que l'infamie ne touche point, la mort n'est qu'un *mauvais quart d'heure*[1]. »

[1] *Histoire parlementaire*, t. X, p. 73 et 74.

A ceux qui invoquaient l'aveugle et brutale loi du talion, Duport demanda s'ils étaient prêts à punir par le talion le faux, le vol, l'effraction, l'incendie[1]? Il ajouta que la peine de mort avait sa source dans l'esclavage. Un prêtre alors s'étant écrié : « Et Caïn? — Dieu, reprit l'orateur, n'a pas dit : *Que Caïn soit tué*, il a dit : *Que Caïn soit errant*[2]. » Il prononça aussi ces belles paroles : « Croyez-vous que c'est pour sauver un assassin que je parle? Non; c'est pour apprendre aux hommes, par mon exemple, à respecter la vie des hommes[3]. »

Tant d'éloquence, de philosophie et de raison ne purent l'emporter. Dans la presse, un écrivain s'était fait remarquer par l'appui qu'il prêta aux idées de Duport et de Robespierre, et cet écrivain fut l'auteur des *Lettres b........t patriotiques*. Jamais sentiments plus élevés, à part une injure gratuitement adressée au peuple, n'avaient revêtu des formes plus grossières et en même temps plus vives : « Je ne veux plus qu'on tue. En pendant un homme qui a commis un grand crime, on en commet un plus grand que lui; car c'est toujours de sang-froid que *Charlot* danse sur les épaules du vaurien qu'il expédie. — La loi qui tue prêche le meurtre. — Le législateur, en ayant horreur de verser le sang de l'homme, donnerait une aversion si profonde pour le meurtre, que la multitude, toujours sanguinaire, toujours disposée à *lanterner* à tort et à travers, se dirait : Mais c'est donc bien abominable que de détruire l'œuvre d'un Dieu!.... La loi ne l'ose pas. — Qui t'a donné, Jeanf....e, le droit de massacrer un homme? Dieu? — On court à un supplice en foule : les coquins en sont-ils moins

[1] *Histoire parlementaire*, t. X, p. 82.
[2] Le *Patriote français*, n° 662.
[3] *Histoire parlementaire*, t. X, p. 81.

coquins? Ils volent tandis qu'on pend. Voulez-vous moins de coupables? Changez vos mœurs[1]. »

L'auteur des *Lettres b........t patriotiques* avait raison de protester contre le bourreau; mais il avait tort d'appeler à ce sujet la multitude *sanguinaire;* car, dans ce moment-là même, cette multitude prétendue sanguinaire prenait au succès de la motion débattue l'intérêt le plus vif et le plus touchant. Le marquis de Ferrières raconte que le jour où l'on agitait la question, Cazalès étant sorti de la salle, aperçut sur la terrasse des Feuillants un groupe nombreux, qui tenait aussi ses séances. Il s'approche, écoute ce qui se dit. La noblesse du caractère de Cazalès ne faisait doute pour personne, et le peuple l'aimait, tout aristocrate qu'il était : un des orateurs du groupe le reconnaît, et lui frappant sur l'épaule d'un air de bienveillance : « *Ah çà, on vient de faire une bonne motion pour nous, tu es un brave homme, ne va pas parler contre!* »

Le 3 juin, le décret suivant fut rendu : « Les peines prononcées contre les accusés trouvés coupables par le jury, sont : la peine de mort, la chaîne, la réclusion dans la maison de force, la gêne, la détention, la déportation, la dégradation civique, le carcan. La peine de mort consistera dans la simple privation de la vie, sans qu'il puisse jamais être exécuté aucune torture envers les condamnés. La marque est abolie. Tout condamné à mort aura la tête tranchée[2]. »

Cette fois, Marat ne marchanda point son approbation à l'Assemblée. « Elle a décrété avec raison, écrivit-il en termes d'un vague terrible, que la peine de

[1] *Les vitres cassées, ou collection des lettres b........t patriotiques du véritable père Duchesne*, 99e lettre.

[2] Montgaillard, *Histoire de France*, t. II, p. 337.

mort serait réservée pour les grands crimes, question sur laquelle nos fidèles Pétion et Robespierre avaient établi un sentiment qui fait honneur à leur sensibilité, mais sujet à des inconvénients trop graves pour être adopté[1] !! »

Était arrivé à Paris, sur ces entrefaites, un abbé qu'avait rendu fameux son *Histoire politique et philosophique des deux Indes* : l'abbé Raynal. Les nobles, les évêques et Malouet l'entourèrent aussitôt, s'emparèrent de lui. Convaincus que ce serait un bon coup porté à la Révolution, que celui qui partirait de la main d'un tel homme, d'un vétéran du XVIIIe siècle, d'un ancien ami de Diderot, ils l'engagèrent à censurer bien haut la marche jusqu'alors suivie, et à adresser cette censure à l'Assemblée elle-même[2]. Pour mieux l'y encourager, Delaporte, intendant de la liste civile, lui écrivit que le roi lui accordait une gratification de vingt-quatre mille francs, comme dédommagement des pertes qu'il avait éprouvées par l'effet des poursuites dirigées contre lui. Raynal toucha la somme, en donna quittance[3], et prépara son acte d'accusation. C'était un vrai libelle, un résumé déclamatoire et emphatique de toutes les attaques dirigées contre l'ordre nouveau par les pamphlets et les journaux qui appartenaient au régime abattu. L'adresse de l'abbé Raynal fut communiquée à l'Assemblée, dans la séance du 31 mai, par Bureau de Pusy, qui présidait alors, et à qui elle avait été remise en main propre[4]. La lecture se fit au milieu d'un silence méprisant. Puis, Robespierre se leva, félicita l'As-

[1] *L'Ami du Peuple*, n° 478.

[2] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. IX, p. 313.

[3] « Nous avons vu sa signature au bas du reçu, » dit Montgaillard. Voy. son *Histoire de France*, t. II, p. 329.

[4] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. IX, p. 313.

semblée du calme qu'elle avait gardé, lui recommanda l'indulgence en quelques paroles pleines d'une compassion dédaigneuse, et fit passer à l'ordre du jour[1].

Rien n'était plus propre à marquer l'influence croissante de Robespierre : il en était venu non-seulement à pouvoir entraîner quelquefois l'Assemblée, mais à se croire le droit de parler en son nom !

Quelques jours après, c'était encore lui qui venait porter à la tribune des représentants les vœux impérieux du club des Jacobins pour le licenciement des officiers de l'armée. Par leur naissance, leur éducation, leurs habitudes, leurs relations de société et de famille, ces officiers appartenaient tous au souvenir et au regret du passé. En leur abandonnant le soin de la défendre, la Révolution courait le risque de se livrer à ses ennemis. Quel parti prendre? Faire signer aux officiers un engagement d'honneur qui garantît leur fidélité à la Constitution, et retrancher les trois quarts de leurs appointements à ceux qui refuseraient le serment exigé, voilà ce qu'on proposait. Robespierre combattit cette mesure comme insuffisante et dérisoire; il ne concevait pas qu'au lieu de licencier purement et simplement les officiers de l'ancien régime, puisqu'on jugeait dangereux de leur laisser dans la main l'épée de la Révolution, on s'en fiât, pour obtenir d'eux une garantie devenue indispensable, aux inspirations du point d'honneur : « De quel honneur, s'écria-t-il rudement, vient-on nous parler? Quel est cet honneur au-dessus de la vertu et de l'amour de son pays? Je me fais gloire de ne le pas connaître[2]. » Cazalès, transporté d'indignation, prit la parole, et

[1] Séance du 31 mai 1791. — C'est par erreur que les *Mémoires de Ferrières* assignent à cette séance la date du 21 mai.

[2] Séance du 10 juin 1791. Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. X, p. 181.

les mots *diatribes calomnieuses, lâches calomnies*, tombèrent à flots pressés de ses lèvres. « J'ai écouté le préopinant, ajouta-t-il d'une voix qui luttait contre les interruptions et les cris « à l'Abbaye ! » parce que je suis, je le déclare, le partisan de la liberté la plus illimitée; mais il est au-dessus de tout pouvoir humain de m'empêcher de traiter ces diatribes avec tout le mépris qu'elles méritent[1]. » Il insista pour que le projet de licenciement fût rejeté à l'unanimité, annonçant que, lorsque l'armée apprendrait cette discussion,.... « les inconvénients en pouvaient être terribles[2] ! »

A cette menace inattendue, la gauche se troubla. Pétion, Buzot, furent aperçus gardant le silence de l'embarras et immobiles. Antoine lui-même qui, aux Jacobins, avait proposé le plan de licenciement de l'armée, n'osait élever la voix. Seul, Robespierre, en cette occasion, parut supérieur à tout sentiment pusillanime. Debout parmi ses collègues assis, il promena longtemps ses regards à droite et à gauche, comme pour fixer dans sa mémoire les visages et les mouvements de ceux[3] qui trembleraient de voter sous le poids de ce doute : Que dira l'armée? Ce fut donc le projet du comité qui l'emporta, et tout se borna à un décret qui prescrivait aux officiers de terre et de mer la déclaration, signée, de leur obéissance à la Constitution[4].

Pendant ce temps, Robespierre était élu accusateur public, et Duport, nommé président du même tribunal, refusait un honneur qu'il lui aurait fallu par-

[1] *Histoire parlementaire*, t. X, p. 182.
[2] *Ibid.*, p. 183.
[3] Voy. à cet égard une lettre signée *Pio*, adressée à Camille Desmoulins, et publiée par celui-ci dans le n° 81 de son journal.
[4] Décret du 11 juin 1791.

tager avec un homme qu'il n'aimait pas. Voici comment Camille Desmoulins jugea ce refus, que Brissot blâma, de son côté, fort sévèrement, quoique avec plus de gravité : « Croit-on que Duport ait refusé par dépit de voir la ganse d'or au chapeau de Robespierre?... Est-ce bien là ce Duport qui disait à Mirabeau, à la séance du 28 février aux Jacobins : « Sois « honnête homme, et je cours t'embrasser? » Méprisable hypocrite! tu repousses de ton tribunal Robespierre, la probité même, et n'ayant pu réussir à l'écarter, tu désertes le poste où te plaçait la confiance ou, plutôt, l'erreur de tes concitoyens!... Tu sais quel intervalle immense l'opinion publique met entre son patriotisme et le tien.. . Tu as été cent fois témoin des applaudissements unanimes qu'excitaient parmi les Jacobins ses discours et sa seule présence[1]. »

A la place de Duport, les électeurs mirent Pétion, et c'était en quelque sorte nommer une seconde fois Robespierre.

Ainsi s'élevait sur les débris des renommées révolutionnaires de la veille une renommée que, bientôt, l'anathème et la calomnie devaient porter jusqu'aux extrémités de la terre. C'est que, je le répète, Robespierre venait représenter une idée qui cherchait et voulait avoir son rang dans la Révolution : L'ÉGALITÉ POLITIQUE DE TOUS.

Je dis *politique*, parce qu'en effet ni lui ni personne n'allaient encore au delà. Qu'on prenne un à un ses discours; qu'on lise le *Patriote français* de Brissot, les *Annales patriotiques* de Carra, les *Révolutions* de Camille Desmoulins, l'*Ami du Peuple* de Marat, on y trouvera, impétueusement agitées, les questions d'un caractère politique, telles que l'organisation de la

[1] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 81.

garde nationale, le droit de pétition, le droit d'affiche, le licenciement des officiers; mais de la condition misérable des salariés, mais de la concurrence et de ses victimes, mais de la vie précaire à laquelle l'anarchie industrielle condamne l'ouvrier, mais des moyens économiques d'écarter ce spectre horrible qui dans une société mal réglée cotoie sans cesse le travail et s'appelle la FAIM,... pas un mot. Marat dénonce les enrichis, mais ce n'est point sauver les pauvres : la haine ne tient pas lieu de science. Et cependant des *procès-verbaux* de la commune il résulte que déjà, déjà, le socialisme moderne s'annonçait, dans les profondeurs de l'atelier, par des protestations ardentes. Les ouvriers du pont Louis XVI demandaient avec véhémence qu'on portât de trente à trente-six sous le prix de leurs journées; les garçons charpentiers se coalisaient pour obtenir une augmentation de salaire; les *grèves*, cette révolte par l'inaction, cette guerre des bras croisés, s'organisaient çà et là ou s'essayaient[1]; de toutes parts enfin arrivaient à l'hôtel de ville, sourdes encore mais aussi menaçantes que le bruit lointain de la mer animée par l'orage, les réclamations et les plaintes des travailleurs en détresse. Or, que répondait l'hôtel de ville? D'accord avec les rédacteurs des *Révolutions de Paris*, hardis républicains pourtant, il répondait que le prix du travail doit être fixé de gré à gré entre ceux qu'on emploie et ceux qui emploient; que les travailleurs n'ont pas le droit d'opposer leur union au despotisme des choses, même quand ce despotisme les écrase; que c'est là LA LIBERTÉ[2]! Comme si le malheureux

[1] Voy. les extraits des *procès-verbaux de la Commune*, cités dans l'*Histoire parlementaire*, t. X, p. 102-105.
[2] *Ibid.*

qui doit se décider sur l'heure ou mourir, est libre de débattre les conditions ! Comme si on contracte librement avec le poignard dont on sent la pointe sur sa gorge ! Comme si, à ce compte, la liberté de coalition ne valait pas, elle aussi, qu'on la respectât ! Et pourquoi donc maudire Shylock, lorsque, un contrat dans une main, et son couteau dans l'autre, il court tailler dans la poitrine de son débiteur Antonio la livre de chair convenue ? O liberté ! liberté ! idole des cœurs fiers, que de tyrannies se sont exercées en ton nom ! Mais cette grande cause du travail asservi n'était pas encore à plaider : aujourd'hui même, en notre XIXe siècle, au moment où je trace ces lignes, c'est à peine si elle est à l'ordre du jour de la pensée humaine. Qu'on ne s'étonne donc pas si Robespierre se tut, quand la voix des salariés ne faisait que proférer encore des sons inarticulés. Dans la Révolution, Robespierre ne fut jamais que l'homme de l'heure présente; mais cela, du moins, il le fut toujours.

CHAPITRE II.

FORCE ATTRACTIVE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Les habitants d'Avignon veulent être Français. — Carpentras animé contre Avignon par les prêtres. — Affreuse guerre civile dans le Comtat. — Les Avignonnais soutenus par les Jacobins. — Massacres à Sarrians. — Meurtre de Patrix. — Le muletier Jourdan, général. — Siége de Carpentras par les Avignonnais. — Épouvantables circonstances de ce siége. — L'Assemblée nationale pressée de se rendre au vœu d'Avignon. — Rapport de Menou. — Débats sur la réunion d'Avignon à la France. — Longues hésitations de l'Assemblée. — Trois commissaires pacificateurs sont envoyés dans le Comtat. — Avignon se partage entre le parti de la municipalité et celui de l'armée. — Réunion d'Avignon à la France décrétée. — Troubles dans Avignon. — Mort de Lecuyer. — Massacres de la *Glacière*. — Le cœur des Avignonnais reste français. — Pouvoir fascinateur de la Révolution et de la France.

Cependant, la France révolutionnaire allait se répandant au dehors de plus en plus. Car, c'est le privilége historique de ce grand et infortuné peuple de France d'attirer à lui les autres peuples, soit qu'il les éblouisse ou les épouvante. Oui, dans le temps même où l'émigration des nobles faisait scandale, et où le livre de Burke, partout répandu, adjurait le monde de haïr la Révolution, de haïr la France, on voyait s'étendre invinciblement, rapidement, et bien au delà des frontières du royaume, le pouvoir fascinateur de Paris. A la foire de Francfort, on vendait avec une sorte de ferveur des mouchoirs où figuraient imprimés les principes nouveaux; du haut de leurs montagnes, les Savoisiens jetaient un œil d'envie sur nos plaines du Dauphiné; depuis Saint-Gingolf jus-

qu'au pied du Saint-Bernard, on avait arboré la cocarde française, celle des trois couleurs, et, selon le mot de Camille Desmoulins, « les Suisses commençaient à rêver profondément sur l'aristocratie de l'avoyer de Berne, de leurs baillis, de leurs fiscaux[1]. » A Constantinople, un Français et un derviche ayant été arrêtés pour avoir expliqué, en pleine rue, à un groupe de Turcs rassemblés, la *déclaration des droits de l'homme*, le peuple se souleva, délivra les prisonniers, et les conduisit dans une maison sur laquelle il fit écrire : *Malheur à qui violera cet asile que le peuple donne à deux amis du genre humain*[2].

Un illustre écrivain moderne a senti vivement et exprimé d'une manière originale cette forte attraction qu'exerçait alors notre pays :

« Au fond des mers du Nord, il y avait une bizarre et puissante créature, un homme? non, un système, une scolastique vivante, hérissée, dure, taillée à pointes de diamants dans le granit de la Baltique. Toute religion, toute philosophie, avait touché là, s'était brisée là. Et lui, immuable. Nulle prise au monde extérieur. On l'appelait Emmanuel Kant, lui, il s'appelait le Critique. Soixante ans durant, cet être tout abstrait, sans rapport humain, sortait juste à la même heure, et, sans parler à personne, accomplissait, pendant un nombre donné de minutes, précisément le même tour, comme on voit aux vieilles horloges des villes l'homme de fer sortir, battre l'heure, et puis rentrer. Chose étrange! les habitants de Kœnigsberg virent (ce fut pour eux un signe des plus grands événements) cette planète se déranger, quitter sa route séculaire. On le suivit, on le vit marcher

[1] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 50.
[2] *Ibid.*, n° 61.

vers l'ouest, vers la route par laquelle venait le courrier de France....[1] »

Et ce n'étaient pas seulement des penseurs, des philosophes, qui cédaient à cette influence véritablement magnétique : le regard tourné vers nous, les bras étendus, les mains jointes, des peuples entiers demandaient à être reçus dans la glorieuse famille française.

Ainsi avait fait, on l'a vu, le peuple avignonnais. Il est vrai qu'Avignon avait souffert cruellement de la domination des papes, pendant tout le temps qu'avait duré leur résidence dans cette ville devenue enfin leur propriété, par la vente que leur en fit une reine impudique. N'était-il pas là, toujours là, se hérissant sur son rocher, du côté du Rhône, cet édifice bâti pour être un palais, bâti pour être une prison, et qui cachait dans ses flancs monstrueux, à quelques pas des salles où avaient été torturées tant de victimes, les réduits impurs où s'était vautrée la luxure de leurs bourreaux? Pourtant, il faut le reconnaître : à l'époque de la Révolution française, tout cela était déjà bien loin dans le passé; à Avignon comme ailleurs, le fanatisme religieux avait eu à compter avec la philosophie, et depuis que les papes étaient revenus s'installer définitivement à Rome, leur gouvernement, qui ne pesait plus d'aplomb sur les Avignonnais, ne présentait rien que de très-tolérable. Pourquoi donc avaient-ils voulu, dès la fin de 1789, être Français, et l'avaient-ils voulu avec un emportement passionné? O prestige du droit victorieux! O puissance à jamais sainte de la justice sur les hommes, à certaines heures solennelles! Et ce fut bien autre chose, lorsque, en 1790, appelés à Paris par l'immortel spec-

[1] Michelet, *Histoire de la Révolution*, dans le chapitre sur la Fédération, t. II, p. 181 et 182.

tacle de la Fédération, les députés avignonnais purent raconter, au retour, les merveilles dont ils avaient été témoins! A partir de ce moment, le pacte sacré de l'union de ce peuple avec la France fut scellé irrévocablement au fond de tous les cœurs; que dis-je? un jour, sur la roche de Dons, un cri fut entendu, un cri monta vers le ciel, poussé par des milliers de voix, et ce cri était : *Plutôt mourir que de ne pas vivre Français!* [1]

Dans le Comtat Venaissin, même désir d'échapper au joug de Rome, même entraînement vers la France. Mais ici entre le parti des *patriotes* et celui des *papistes* la division était beaucoup plus tranchée, d'une part; et d'autre part, Carpentras, la ville principale du Comtat Venaissin, ressentait à l'égard d'Avignon une jalousie qui la précipitait dans des voies contraires à celles où marchait sa rivale. Cette jalousie funeste, les prêtres ne connurent que trop bien l'art de l'enflammer. Les Avignonnais ayant émis l'idée de se réunir aux Comtadins, et proposant, à cet effet, une convocation, par députés, de toutes les villes, de tous les bourgs et villages du Comtat, le parti du pape s'empara de cette circonstance pour éveiller, sur la perte imminente de leur souveraineté locale, les inquiétudes des Carpentrassiens. Avignon dévoilait donc enfin ses secrètes pensées! Comment en douter désormais? Si cette ville ambitieuse voulait devenir française, c'était pour régner sur Carpentras, c'était pour être le chef-lieu d'un des départements de la France! Singuliers *patriotes* que ceux des enfants du Comtat dont tout le *patriotisme* consistait à cesser d'être Comtadins pour se faire Avignonnais! Ce fut par ces discours artificieux, ce fut en soufflant sur

[1] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 50.

cette passion de l'envie, toujours plus violente quand elle est resserrée dans un petit cercle, que les prêtres parvinrent à dominer dans Carpentras. Ils y formèrent, en opposition à l'*Assemblée électorale* d'Avignon, une *Assemblée représentative*, qui, ayant à ses ordres une petite armée de gardes nationaux, commença contre les *patriotes*, partisans de la France, un système de persécution acharnée. D'affreux excès furent commis. L'*Assemblée représentative* assassina, par ses sicaires, le colonel de la garde nationale de Thor, vieillard de soixante-dix ans; elle mit garnison à Cavaillon pour en assujettir les habitants, et força plus de cinq cents *patriotes*, que menaçaient ses fureurs, à chercher refuge dans Avignon[1].

Excités par les proscrits, les Avignonnais improvisent une armée. Patrix, un des leurs, marche sur Cavaillon et s'en empare. Mais la cruauté appelle la cruauté : les vainqueurs, en ensanglantant leurs succès par la vengeance, après le combat, les déhonorèrent. Bientôt ce ne fut, dans tout le Comtat, qu'une effroyable série de dévastations. C'était la guerre, la guerre civile avec son cortége accoutumé d'horreurs et de représailles. A l'*Assemblée représentative*, dispersée par la terreur, une seconde Assemblée, celle de Sainte-Cécile, n'avait point tardé à succéder : 4000 Avignonnais, renforcés d'une troupe de déserteurs français qu'avaient fournis les régiments de Soissonnais et de Penthièvre, vinrent camper devant Carpentras; et le siége commençait, lorsqu'un orage dont il n'y avait pas encore eu d'exemple, tant il fut terrible et sinistre, fondit sur les assail-

[1] Rapport et conclusions de l'accusateur public près le tribunal criminel d'Avignon, p. 26 et 27, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — AVIGNON. — 394, 5, 6. British Museum.

lants, les remplit d'une épouvante superstitieuse, les mit en fuite[1].

A Paris, est-il besoin de le dire? c'était pour les Avignonnais que tenaient tous les révolutionnaires. L'Assemblée nationale n'ayant pas encore osé accepter l'offre que le peuple d'Avignon avait faite de son indépendance reconquise, après la fuite du vice-légat, Brissot, Marat, Camille Desmoulins, Carra, Fréron, ne cessaient de poursuivre de leurs clameurs ce sénat trop timide. Ils le rendaient responsable des calamités d'une guerre à laquelle ils assuraient que son intervention seule pouvait couper court; ils donnaient à ceux de Carpentras le nom de rebelles, et maudissaient dans leur résistance l'ascendant de l'abbé Maury, né à Valréas. Les sociétés populaires, de leur côté, avaient épousé avec tant de feu la cause des Avignonnais, que, sur le programme du club des Jacobins, parmi leurs articles de foi politique, la réunion d'Avignon à la France figurait presque en première ligne[2].

Dans ces entrefaites, un double assassinat ramena les Avignonnais devant Carpentras. Un membre de leur assemblée électorale, nommé Lavilasse, s'étant rendu à Vaisson, où il avait une maison de campagne, eut la folie de s'y donner des gardes, de s'y montrer en public, le front couronné de lauriers, et la folie, plus grande encore, de détourner les eaux des moulins à blé du village de Séguret, lequel s'était rangé sous les bannières de Carpentras[3]. Ce fut son

[1] *Histoire abrégée de la Révolution*, par l'auteur du *Règne de Louis XVI*, t. I, liv. VI, p. 166.

[2] Voy. dans le n° 64 du journal de Camille Desmoulins, la lettre des Jacobins de Lons-le-Saulnier à la société-mère.

[3] *Histoire abrégée de la Révolution*, par l'auteur du *Règne de Louis XVI*, t. I, p. 166.

arrêt de mort. On l'égorgea pendant la nuit, on égorgea son ami d'Anselme, et un *Te Deum* fut chanté sur leurs cadavres mis en lambeaux[1].

A cette nouvelle il n'y eut qu'un cri dans Avignon : Vengeance! Une nouvelle armée, forte cette fois de 8000 hommes[2], entre en campagne. Elle a pris le nom d'*armée de Vaucluse*, et Patrix la commande. Telle était son ardeur qu'elle franchit, presque sans s'arrêter, entre deux feux très-vifs, un étroit défilé jugé impraticable et que gardait, à la tête des Carpentrassiens, ce même Albert de Rioms[3], chef d'abord, puisdéserteur de l'escadre de Brest.

Arrivés devant la petite ville de Sarrians, les Avignonnais s'y engagèrent sans défiance, sur la foi d'un message pacifique, reçurent quelques coups de fusil tirés des fenêtres, et se croyant victimes de la plus noire perfidie, s'abandonnèrent à des barbaries auxquelles leur propre chef ne put échapper. Patrix, soupçonné de trahison, fut tué sur place et sa tête envoyée à Avignon, où on la promena au bout d'une pique. Il lui fallait un successeur : ce fut Jourdan qu'on choisit, non pas le Jourdan coupe-tête, mais un muletier tout aussi féroce que celui dont il portait le nom, devenu si horriblement célèbre[4]. Le premier acte du nouveau général fut de trancher avec son sabre les doigts sanglants de Patrix, de les mettre

[1] Rapport de l'accusateur public près le tribunal criminel d'Avignon, p. 36.

[2] *Éclaircissements sur les événements d'Avignon et du Comtat*. Paris, 1791.

[3] *Histoire abrégée de la Révolution*, par l'auteur du *Règne de Louis XVI*, t. I, liv. VI, p. 155.

[4] Compte rendu par l'abbé Mulot à l'Assemblée nationale, comme commissaire du roi à Avignon, p. 13.

successivement dans sa bouche en guise de pipe, et de se promener ainsi aux yeux de son armée [1].

Cependant, ceux de Carpentras préparaient tout pour une défense vigoureuse. Chacun apportait, pour fondre des canons, les ustensiles en cuivre ou en bronze qu'il possédait. Les habitants de Montventoux, de Lubéron, furent appelés au secours, et l'on vit sortir de Brantes, on vit descendre du haut de ces montagnes, séjour d'éternels frimas, des hommes terribles [2]. Le directoire de la Drôme, instamment invoqué, fournit aussi des auxiliaires. Une seconde fois, Carpentras fut assiégé par les Avignonnais.

La ville soutint le premier choc avec tant de vaillance que les assiégeants s'en éloignèrent d'abord et se mirent à la canonner à boulets rouges. Alors, pour attirer leurs ennemis plus à portée, les assiégés imaginèrent de poser sur les toits les plus élevés des vases remplis de goudron. Ils y mettent le feu et poussent des cris qui imitaient ceux du désespoir. Croyant que leurs boulets ont incendié la ville, les Avignonnais s'approchent sans précaution. Deux batteries à mitraille sont tout à coup démasquées et un carnage horrible commence [3]. On assure que la cavalerie avignonnaise, chargée d'enlever les morts et les blessés, dont le nombre était considérable, eut recours à ce moyen qui fait frissonner : chaque cheval traînait une corde attachée à la croupière par un bout, et armée, à l'autre bout, d'un crochet de fer ; les cadavres, les blessés gémissants, étaient accrochés pêle-mêle et les cavaliers les traînaient derrière eux au galop [4] !

[1] *Histoire abrégée de la Révolution*, par l'auteur du *Règne de Louis XVI*, t. I, p. 158.

[2] *Ibid.*, p. 16.

[3] *Ibid.*, t. I, p. 163.

[4] *Ibid.*, p. 161.

Du reste, cette guerre avait été signalée par des atrocités sans exemple et imputables à l'un comme à l'autre parti. A Caromb, neuf soldats de l'*armée vauclusienne* furent fusillés et couchés dans des fosses qu'on leur avait fait creuser de leurs propres mains; à Sarrians, un soldat de la même armée fut enterré vif; lors du saccagement de Cavaillon, un Carpentrassien ayant été assassiné, ses ennemis burent son sang[1] !...

Telle était la situation du Comtat au mois de mai 1791. Mais, Avignonnais ou Comtadins, les *patriotes* n'avaient pas attendu jusque-là pour conjurer l'Assemblée nationale d'intervenir. Cette cause, importante à plus d'un titre, la réunion d'Avignon et du Comtat à la France, Robespierre l'avait plaidée, du haut de la tribune, dès le mois de novembre de l'année précédente, et, quoique ses efforts eussent été infructueux, les officiers municipaux d'Avignon, Richard', Minvielle, Ayme, Niel, Duprat, s'étaient empressés de lui écrire une lettre où leur reconnaissance s'exhalait en termes passionnés[2]. On vient de voir à quelles horreurs les hésitations de l'Assemblée avaient, depuis, ouvert carrière. Pour peu qu'elle tardât encore, il était à craindre que la ville de Carpentras, emportée à la suite de quelque assaut furieux, ne vînt combler la mesure de tant de maux. Menou fut chargé d'éclaircir la question, et il s'acquitta de cette tâche avec un remarquable mélange d'érudition, de précision et de clarté.

Il s'agissait d'abord de savoir jusqu'à quel point la possession des papes était légitime.

[1] *Histoire abrégée de la Révolution*, par l'auteur du *Règne de Louis XVI*, t. I, p. 165.

[2] Voy. Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. VIII, p. 90-97.

Or, en ce qui touchait l'État d'Avignon, devenu la résidence des papes depuis que, sous le pontificat de Clément V, le saint-siége y avait été transféré, nul doute qu'en 1348 Jeanne, reine de Naples, comtesse de Provence, n'eût vendu cet État à la cour de Rome, moyennant la somme de 80 000 florins d'or. Mais cette vente était nulle pour plusieurs raisons; elle était nulle parce que Jeanne n'avait hérité du comté de Provence qu'à la charge expresse d'inaliénabilité; parce qu'elle-même avait juré solennellement, en présence d'un grand nombre de Provençaux rassemblés à Aix, de tenir ses domaines pour inaliénables; parce qu'elle était mineure lors de la vente, parce qu'elle signa cette vente aussitôt après l'égorgement d'André, son premier mari, qu'on l'accusait d'avoir assassiné, et après son mariage avec Louis de Tarente, désigné comme le complice du meurtre; parce qu'enfin le pape ayant été appelé à juger Jeanne, tout conduit à supposer que la vente, faite à un prix très-modique et dont le payement resta douteux, fut le prix immoral de l'absolution dont Rome couvrit un crime avéré.

Quant au comtat Venaissin, l'histoire de son aliénation n'était pas moins scandaleuse. Raymond VII, comte de Toulouse, devient suspect d'hérésie au pape Grégoire IX, qui ambitionne ses dépouilles; il est excommunié. Louis VIII, roi des Français, sollicité par Rome, se met à la tête d'une croisade. Accablé, le malheureux Raymond est réduit à céder à l'avide pontife toutes ses terres au delà du Rhône, moyennant quoi on daigne l'admettre à faire amende honorable en chemise! Cette spoliation était si honteuse, que Grégoire IV n'osa pas garder le comtat comme propriété. Il prétendit ne s'être fait céder le marquisat de Provence que provisoirement, pour y extirper l'hé-

résie, dans l'intérêt du salut éternel de Raymond VII. Les domaines usurpés furent donc remis en dépôt à saint Louis, puis restitués au comte. Mais Rome n'entendait pas lâcher ainsi sa proie, et en 1274, disposant du comtat comme s'il en avait été le maître, Philippe le Hardi le donnait à Grégoire X.

Ces faits dont nous ne présentons ici que le sommaire, Menou les développa et les prouva historiquement[1] dans un rapport qu'il lut le 30 avril à l'Assemblée. Il insista aussi sur ce que, par suite de mariages et testaments princiers, Avignon et le comtat devaient, en vertu du droit d'hérédité, appartenir à la France. Et de fait, les rois de France Charles VIII, François I, François II, Charles IX, n'avaient cessé de réclamer les deux pays et de faire, en ce qui les concernait, des actes conservatoires; plus que cela, Louis XIV avait enjoint au parlement d'Aix de demander au vice-légat les titres du saint-siége pour les examiner, et le vice-légat n'ayant point comparu, le parlement d'Aix avait prononcé la réunion.... Mais la question, après tout, n'était pas là, elle était plus haut; et, dans son journal, Brissot reprocha au rapporteur de s'être livré à une dépense d'érudition bien inutile[2]. Pour changer un gouvernement qui leur pèse, les peuples ont-ils besoin du consentement de leurs administrateurs? Les Avignonnais et les Comtadins avaient-ils droit sur eux-mêmes? Les peuples étaient-ils un bétail immonde qu'il est loisible au premier venu qui s'en empare de vendre au plus offrant, et à perpétuité? Il n'y avait pas, selon Brissot, d'autre point à considérer. Or, à cet

[1] Rapport sur Avignon et le comtat Venaissin, par Jacques Menou, p. 7-23, dans la *Bibliothèque historique de la Révolution*. — AVIGNON, 594, 595, 596. British Museum.

[2] *Le Patriote français*, n° 631.

égard, on le devine, les conclusions de Menou ne différaient point des siennes.

Ici, cependant, s'élevait une objection spécieuse : telle ou telle province de France pourrait donc, si bon lui semblait, se détacher du royaume? « Non, répondait Menou; car, telle ou telle province des Français ne forme pas aujourd'hui un peuple indépendant. Sans doute, avant la Révolution, avant le pacte constitutionnel qui vient de réunir toutes les parties de la France, chacune de ces parties aurait pu se séparer; elle en avait le droit, n'ayant avec les autres aucun pacte social consenti par elle et par tous. Mais, aujourd'hui, les 24 millions de Français, à l'exception de quelques ennemis du bien public, sont liés entre eux par un pacte social qui oblige chacun envers tous et tous envers chacun, et nul ne saurait rompre ce pacte que par la volonté des autres coassociés, sans quoi la société pourrait se dissoudre à chaque instant[1]. »

Ce problème une fois résolu — et il était d'un intérêt immense comme tous ceux que souleva la Révolution française, — il n'y avait plus qu'à savoir si les Avignonnais et les Comtadins voulaient bien réellement la réunion, et si la France gagnerait à y consentir.

Menou prouva sans réplique que la réunion avait été demandée et l'était encore par la grande majorité des Avignonnais, non-seulement d'une manière formelle, mais pour ainsi dire à mains jointes. Il établit que, quant au Comtat, d'après un calcul pris dans les propres déclarations de l'assemblée de Sainte-Cécile, le nombre des habitants qui s'étaient prononcés pour la réunion ne montait pas à moins de 104 000 sur une population de 152 000. Encore les 48 000 autres

[1] Premier rapport de Menou, *ubi supra*, p. 32.

ne s'étaient-ils point prononcés contre : ils n'avaient pas pris de délibération, voilà tout[1].

La France pouvait-elle et devait-elle repousser l'offre de deux beaux pays qui, situés entre le Rhône, les départements de la Drôme, des Basses-Alpes et des Bouches-du-Rhône, présentaient un sol fertile, une surface de 45 lieues carrées, de puissants moyens de défense contre une agression, et se trouvaient être une glorieuse conquête, non de la force, mais de l'esprit nouveau ?

Quelque simple que la question nous paraisse aujourd'hui et parût alors aux vrais partisans de la Révolution, l'Assemblée nationale mit un temps énorme à se décider. Les conclusions du rapport de Menou furent vivement combattues, et par des adversaires nombreux. Ils objectaient : Liancourt, qu'il était impossible de bien constater le vœu de la majorité dans des contrées que déchirait la guerre civile ; Jessé, que la France était déjà bien assez troublée par les querelles religieuses ; l'abbé Maury, qu'il n'y aurait à dépouiller le pape, ni générosité, ni justice ; Clermont-Tonnerre, que Patrix avait été fusillé lorsqu'il méritait des autels ; Malouet, qu'en acceptant Avignon, la France alarmerait toute l'Europe[2].

Robespierre, Goupil, Pétion, eurent beau développer, à l'appui du rapport, les considérations les plus frappantes, l'Assemblée, toujours indécise, adopta, dans la séance du 5 mai, cette rédaction ambiguë . Avignon et le Comtat ne FONT point partie intégrante de la France. Mais le lendemain, les mots *l'Assemblée décrète,* portés au procès-verbal, y furent remplacés par ceux-ci : *l'Assemblée declare,* afin qu'il restât bien

[1] Premier rapport de Menou, *ubi supra*, p. 54.
[2] *Le Patriote français*, n° 633, et la *Chronique de Paris*, n° 123.

démontré que, par son vote de la veille, l'Assemblée avait entendu seulement constater le *fait*, en réservant le *droit*[1].

Pendant ce temps, la guerre continuait dans le Comtat, guerre d'extermination où les villes jalouses luttaient contre les villes, les villages contre les villages, les catholiques contre les protestants, et des guerriers sauvages contre des bandes de fanatiques poussés en avant par des prêtres. De leur côté, les officiers municipaux d'Avignon redoublaient d'instances auprès de l'Assemblée, lui envoyaient messages sur messages. Le 24 mai, ils lui écrivirent : « Nous brûlons de rentrer dans la grande famille dont nous avons été trop longtemps séparés. Notre volonté est de vivre Français, ou de mourir[2]. »

L'Assemblée résista cette fois encore, mais elle ne pouvait, sans barbarie, rester sourde à ces supplications touchantes; trois médiateurs, nommés par elle — c'étaient l'Abbé Mulot, Lascène et Verninac — partirent en toute hâte. Arrivés à Orange, ils y convoquèrent les représentants des partis adverses; et, grâce à une négociation habilement conduite, la paix fut enfin signée, le 9 juin. Elle était placée sous la garantie du nom de la France[3].

En conséquence, le siége de Carpentras fut levé, et l'*armée vauclusienne*, campée à Monteux, reçut ordre de reprendre la route d'Avignon. C'était pour ces malheureuses contrées un bonheur presque inattendu. Quand les médiateurs français parcoururent le pays, ils virent se presser sur leurs pas des milliers de pauvres paysans qui, pleins d'une émotion reconnaissante et

[1] *Chronique de Paris*, n° 126.
[2] *Ibid.*, n° 145.
[3] Compte rendu de l'abbé Mulot à l'Assemblée nationale, p. 17.

le visage baigné de larmes, montraient leurs moissons que la flamme ne menaçait plus. On offrait aux pacificateurs des couronnes formées de fruits. Les Carpentrassiens leur remirent, comme le plus noble don qui pût leur être fait, des prisonniers de guerre à rendre libres[1].

Mais, dans l'intervalle, l'ambition, l'envie, le désir d'occuper la scène et de la remplir, des accusations réciproques bientôt suivies d'un violent échange de calomnies, avaient jeté entre les officiers municipaux d'Avignon et les chefs du camp de Monteux les germes d'une haine inextinguible. Maudite et menacée par la faction militaire, la faction municipale s'était élevée avec une indignation malheureusement trop justifiée, contre les excès que les soldats de l'*armée vauclusienne* avaient associés à leur bravoure; elle leur avait donné le nom de *brigands*, et avait décrété de prise de corps huit de leurs chefs. Les farouches guerriers de Monteux n'étaient pas hommes à se laisser intimider : rappelés à Avignon, ils firent retentir d'un long cri de vengeance tous les échos de la route. Pour mieux braver leurs ennemis, se parant de leurs injures, ils avaient décoré les chevaux et s'étaient ornés eux-mêmes d'un insultant papier sur lequel on lisait cette inscription incroyable : *Brave brigand de l'armée de Vaucluse*[2]. Ce fut tambour battant, mèche allumée, et leurs chefs décrétés marchant à leur tête d'un pas orgueilleux, qu'ils rentrèrent dans la ville. Elle dut se partager entre les deux factions rivales, et un mois s'était à peine écoulé, que tout n'y était plus que confusion, gémissements, clameurs forcenées. Les officiers municipaux jetés dans les fers ou mis en

[1] Compte rendu de l'abbé Mulot à l'Assemblée nationale, p. 18.
[2] *Ibid.*, p. 21.

fuite ; Jourdan et les siens régnant par la terreur du sabre ; l'ancienne assemblée électorale réduite à errer de ville en ville, et, au centre du désordre, les médiateurs français frappés d'impuissance, il ne fallut pas moins que cette série de désastres pour amener l'Assemblée nationale à prendre un parti décisif. Cette réunion, si vivement sollicitée et si ardemment attendue, fut enfin décrétée [1].

Mais elle venait trop tard pour couper court à une rage non encore assouvie. Lécuyer, un des chefs de la faction militaire, fut égorgé dans l'église des Cordeliers d'Avignon par ceux de la faction rivale, pour avoir fait enlever du mont-de-piété une malle pleine d'argenterie et vendu des cloches. « La Vierge, disait une affiche placardée ce jour-là sur tous les murs de la ville, la Vierge avait été si indignée que sa statue en avait pleuré de colère [2]. » Le parti de Jourdan répondit à un meurtre par un entassement de meurtres. Avignon, où vivait toujours le souvenir si doux des amours de Pétrarque et de Laure, Avignon eut, avant Paris, ses 2 et 3 septembre. Les prisons se changèrent en tombeaux, et la *Glacière*, où l'on précipitait les corps des victimes, donna son nom à des massacres.

Quelque chose manquerait au tableau des surprenants effets que produisit au loin le pouvoir moral exercé par la Révolution française, si nous ne disions pas comment, tandis qu'elle attirait d'un côté des populations entières et gagnait des royaumes par la seule force de la sympathie, de l'autre elle allait conquérant les âmes les plus nobles et les plus grands esprits, ou

[1] Décret du 14 septembre 1791.

[2] Rapport de l'accusateur public près le tribunal criminel d'Avignon, p. 54, *ubi supra*.

faisant tomber dans un noir délire les intelligences d'élite qu'elle irritait.

Nous avons raconté la célèbre dispute qui, au commencement de l'année 1790, avait armé contre Burke, en Angleterre, le généreux Fox et Shéridan[1]. Ce jour-là Burke avait rompu définitivement avec Shéridan ; mais son amitié pour Fox, quoique fort ébranlée, avait gardé quelques racines dans son cœur. Le livre que, vers la fin de 1790, il publia contre la Révolution, et la désapprobation formelle que ce livre encourut de la part de Fox, envenimèrent les rapports.

Pitt voyait grandir ces germes de désunion avec une joie secrète. En 1791, alarmé de la manière bienveillante dont le roi s'était, à différentes reprises, exprimé sur le compte de Fox, et craignant que son illustre rival ne devînt bientôt son successeur, Pitt fit répandre partout que le chef de l'opposition était au fond républicain, et l'on croit que ce fut lui qui, pour accréditer cette opinion, poussa Burke à provoquer Fox en plein parlement, en l'amenant sur le terrain de la Révolution française[2]. Fox eut vent d'un projet qui ressemblait si fort à un complot ; il sut que l'attaque devait avoir lieu à l'occasion d'un bill sur la colonie de Québec, et la veille du jour fixé pour le débat de ce bill, mû par un sentiment de loyauté, il se rendit chez Burke.

Dans le récit très-partial, très-passionné, qu'il a fait de la vie de Burke, James Prior ne dit pas un mot des

[1] Voy. le I[er] chapitre du IV[e] volume de cet ouvrage, celui qui est intitulé *Aspect de l'Europe*.

[2] « The minister, it was reported, in order to secure himself in his situation, had given out the watch-word, that Mr. Fox was by principle a republican, and it was supposed that, in pursuance of this plan, he instigated Mr. Burke to bring forward, on the present occasion, a discussion of French principles, and an attack on Mr. Fox in the house of Commons. » *Annual Register*, vol. XXXIII, ch. XII, p. 265.

suggestions supposées de Pitt, et, dans la résolution que prit alors son héros, il ne voit que la légitime impatience de répondre à d'amères allusions précédemment lancées contre lui, soit par Fox, soit par Shéridan. Mais le fait de l'entrevue, il l'avoue[1].

Fox demanda franchement une explication, et ne cacha point ce qui se disait. Burke nia qu'il y eût complot, mais il déclara que son intention formelle était en effet d'entrer dans la discussion des *Principes français*[2]. Fox ayant alors exprimé le désir que la lutte fût au moins ajournée, Burke s'y refusa; et il n'y eut plus qu'à se préparer, de part et d'autre, au combat.

Ce fut le 6 mai 1791 qu'eut lieu un des événements les plus mémorables, peut-être, qu'aient jamais présentés les annales politiques de l'Angleterre, tant la sensation fut profonde! tant les résultats furent importants! Le bill de Québec était en discussion dans la chambre des communes, lorsque tout à coup, et contre l'usage ordinaire, qui est qu'on parle debout et découvert mais sans quitter sa place, Burke s'avança au milieu de la salle. Sa figure avait une expression de simplicité calme, ses bras étaient croisés sur sa poitrine, et lorsqu'il commença son discours, ce fut d'une voix si faible, qu'à peine pouvait-on l'entendre[3]. Mais bientôt, s'animant par degrés, il peignit à grands traits l'esprit de vertige qui aveuglait la plupart des gouvernements de l'Europe; il montra l'Espagne tombée en léthargie et devenue semblable à une baleine échouée sur le ri-

[1] *Memoir of the life and character of the Right hon. Edmund Burke*, by James Prior, ch. XI, p. 389, 390.

[2] « But avowed his intention of entering fully into a discussion of French principles. » *Annual Register*, ibid., p. 266.

[3] Témoignage d'un écrivain, alors émigré en Angleterre, et qui assistait à la séance. On le trouve cité dans le *Cours de littérature française*, de M. Villemain, 16e leçon.

vage; il montra la France.... Ici, l'attention des auditeurs redoublant, l'orage intérieur que Burke portait dans son sein éclata avec une violence terrible.... La France! elle recevait maintenant le prix du fatal engouement avec lequel on y avait couru au-devant des doctrines nouvelles. Et il traçait le tableau de leurs horribles, de leurs *scélérates conséquences* — car ce furent ses expressions[1]. — Quand les cris de *chair! chair! hear! hear! order! go on!* s'élevant à la fois de tous les bancs, au milieu d'un indescriptible tumulte : « Voilà, dit-il avec un mélange de raillerie et de tristesse, une scène semblable à celles dont la France donne aujourd'hui le spectacle![2] » Puis, il reprit le cours de ses invectives. Interrompu de nouveau, il déclara d'un ton solennel qu'il était de son devoir de saisir cette occasion d'avertir la chambre des communes qu'un sérieux danger menaçait le pays, parce qu'il s'y était formé une faction dont le but était de miner, de renverser la constitution.

« S'il en est ainsi, s'écrièrent plusieurs membres, la chose est assez grave pour qu'on en fasse l'objet d'une délibération séparée; » sur quoi, lord Sheffield proposa de décider, par une motion d'ordre, que les dissertations sur la constitution française et les événements qui se passaient en France n'étaient pas dans un rapport exact avec les clauses du bill de Québec, lequel devait être lu une seconde fois, paragraphe par paragraphe[3].

Aussitôt Fox se leva, comme pour appuyer seulement cette motion ironique, mais en réalité pour relever le

[1] « He began to relate the nefarious consequences, as he termed them. » *Annual Register*, vol. XXXIII, ch. XII, p. 264.

[2] *Memoir on the life and character of the Right hon. Edmund Burke*, by James Prior, ch. XI, p. 382.

[3] *Annual Register*, vol. XXXIII, ch. XII, p. 265.

gant. Après un court préambule, arrivant à la Révolution française, il la vengea dans un discours plein d'accablants sarcasmes qu'enveloppaient les formes du respect :

Ainsi, les droits de l'homme n'étaient que de vaines chimères! C'est ce qu'il ne consentirait jamais à croire, lui, Fox, le disciple fidèle de Burke; lui qui avait appris de Burke lui-même à se réjouir des succès de Washington, à donner des larmes à la perte de Montgommery, à regarder comme impossible que la révolte de tout un peuple fût purement factice. Oui, c'était bien Burke, son honorable ami, son maître en politique, qui un jour, avec autant d'énergie que d'éloquence, avait dit : « Je ne saurais lancer un bill d'accusation contre tout un peuple! » C'était bien lui aussi, qui, en 1780, trouvait que l'influence de la couronne, en Angleterre, s'était accrue outre mesure et devait être diminuée : comment s'étonner, dès lors, qu'aux yeux des Français prudents, la trop grande influence de la couronne n'eût point paru sans danger? Son honorable ami professait un culte enthousiaste pour la constitution monarchique de l'Angleterre, rien de mieux. Mais chacun pouvait se souvenir qu'en 1783, le discours de la couronne ayant fort déploré la perte que faisaient les Américains en étant privés des avantages du gouvernement monarchique, Burke sut admirablement tourner ce discours en ridicule, le comparant au langage d'un homme qui dirait : « Tenez, au moment où nous nous séparons, laissez-moi vous recommander une monarchie[1]. »

Burke, sous cette accusation d'apostasie que lui lançait un ami, essaya de se débattre, mais sans retrouver sa force ordinaire. Il avait reçu en pleine poitrine la

[1] *Annual Register*, vol. XXXIII, ch. XII, p. 266, 267.

flèche empoisonnée, et sa douleur s'échappa en accents plaintifs. Il rappela ses services; il parla de son âge avancé; il se plaignit d'un homme qui mettait fin par d'aussi cruelles attaques à une amitié de vingt-deux ans. « Toutefois, ajouta-t-il, si cette journée-ci est douloureuse pour moi, elle n'a rien qui me déshonore. Abandonné par un côté de cette chambre, désavoué et flétri par l'autre, je n'en ai pas moins rempli mon devoir. Au salut de mon pays j'ai sacrifié les sympathies de mon parti et les affections de mon cœur : peut-être l'Angleterre appréciera-t-elle la profondeur de mes convictions[1], quand elle songera au prix qu'elles m'ont coûté. »

Fox voulut répondre; mais l'émotion l'avait gagné, il fondit en larmes. Une anxiété poignante se peignait sur tous les visages, et il se passa quelques moments où le silence ne fut interrompu que par des sanglots[2]. Les premières paroles de Fox ne furent qu'un tendre, un touchant appel à des souvenirs de noble intimité; mais une fois rentré dans le débat, l'orateur redevint, comme à son insu, amer et blessant. D'où cette dernière réplique de Burke : « L'affection que M. Fox m'a témoignée dans le commencement de son discours a été bien effacée par la suite et la fin. Il a eu l'air de regretter les durs procédés de cette soirée : je crains bien que nos ennemis ne s'en souviennent toujours. » Ensuite, répondant au magnifique éloge que Fox avait fait de la Révolution française, et se défendant d'avoir jamais attaqué les républiques : « La France n'est pas une république, dit-il, c'est — et il récita les vers de Milton — c'est l'obscure, gigantesque et formidable image de la Mort, ayant un semblant de couronne sur un sem-

[1] *Annual Register*, vol. XXXIII. ch. XII, p. 267.

[2] « Tears for some time impeded his utterance. » *Ibid.* Voy. aussi Prior, p. 384 : « Mr. Fox found relief in tears. »

blant de tête, avec un hurlement pareil à celui des chiens infernaux qui aboient sans fin ni cesse autour de la ceinture du Péché. C'est un monstre informe né du chaos et de l'enfer[1]. »

Dans le cours de ce débat mémorable, et au moment où Burke prononçait ces mots : *Fly from the French constitution* (Fuyez la constitution française), Fox ayant dit à demi-voix : « Ceci n'est pas une rupture d'amitié, —C'est une rupture d'amitié[2], » avait repris Burke, d'un ton sévère. Et en effet, le lien qui avait uni si longtemps ces deux hommes célèbres fut alors rompu, et pour toujours.

Un écrivain français, très-distingué d'ailleurs, prétend que Pitt sembla demeurer impartial et presque indifférent[3]. C'est une erreur. Son attitude avait été celle-là, lors de la lutte de 1790; mais, cette fois, sans défier nominativement la Révolution française, il déclara hautement que « Burke avait bien mérité de son pays, pour avoir exprimé avec tant d'habileté et d'éloquence son opinion sur le danger qui existait déjà[4]. » Il parut même, dès lors, prendre plaisir à lui tendre publiquement les bras. N'était-ce pas annoncer qu'il enlevait à l'opposition un de ses chefs, que de dire : « M. Burke peut tenir pour certain que je m'unirai à lui, du fond du cœur, dans tout ce qui sera de nature à

[1] « It was a compound (reciting the verses of Milton) of the sublimely obscure and tremendous figure of Death, having the likeness of a kingly crown upon the seeming head, with the cry of hell-hounds that bark without ceasing around the waist of sin. It was a shapeless monster, born of hell and chaos. » *Annual Register*, vol. XXXIII, ch. XII, p. 269.

[2] James Prior, *Memoir on the life of Burke*, ch. XI, p. 283.

[3] M. Villemain, dans son *Cours de littérature française*, 16e leçon.

[4] Voy. relativement à cette approbation publiquement donnée à Burke par Pitt, le livre de Prior, p. 382, et l'*Annual Register*, vol. XXIII, p. 269.

préserver ce qu'il estime être la constitution la plus parfaite qui soit au monde, de manière à ce qu'elle soit léguée aux générations futures, comme la meilleure garantie de la prospérité, de la liberté et du bonheur de l'Angleterre[1]. »

Le soir, au sortir de la séance, Curven, un des membres du parti de Fox dans cette question, était à attendre sa voiture, lorsque Burke vint lui demander d'y prendre place : il pleuvait. A peine étaient-ils assis, que Burke se mit à revenir avec une chaleur extrême à ses invectives contre la Révolution. Curven gardait le silence. Soudain, Burke se tourne vers lui, le loue vivement de n'être pas de ceux qui approuvent les doctrines révolutionnaires des Français, et se tait pour lui laisser le loisir de répondre. Curven n'eut pas plutôt fait sa profession de foi, que Burke, transporté de fureur, saisit le cordon de la voiture, et s'écrie : « Ah! vous êtes de ces gens-là? Vite, descendez-moi! » Ce fut difficilement que Curven parvint à le retenir; mais il continua la route, muet et sombre; et, aussitôt que les chevaux s'arrêtèrent, il s'élança violemment hors de la voiture, sans proférer une parole[2].

L'illustre querelle que la Révolution française venait d'allumer eut une influence considérable sur la politique de l'Angleterre. Le *Morning Chronicle* déclara que le grand parti des whigs s'étant rangé du côté de Fox, Burke n'avait plus qu'à se retirer du parlement[3]. C'était donner un puissant auxiliaire à Pitt, et ajouter aux matériaux de l'incendie qui allait envelopper toute l'Europe.

Les Avignonnais l'avaient acheté à un prix formi-

[1] *Annual Register*, vol. XXIII, p. 269.

[2] *Travels in Ireland*, t. II. — Citation de James Prior, dans sa vie de Burke, p. 392 et 393.

[3] James Prior, p. 394.

dable, cette qualité de Français si ardemment désirée ! Et pourtant, jamais, depuis, un regret n'entra dans leur âme, restée pour toujours française. En se donnant à la Révolution, en devenant nos frères, ils s'associaient à des douleurs épiques, ils consentaient à porter avec nous la croix sur la route de notre calvaire ! Et l'hésitation leur fut impossible ! Oh, qui l'expliquera, ce pouvoir fascinateur dont la France est investie ? La révolution qui, en Angleterre, fit Cromwell, avait certes été bien profonde et bien vaste; elle avait apporté à l'esprit humain d'étranges sujets de trouble, de joie, d'exaltation : d'où vient donc que, sur ces milliers de vaisseaux qu'elle avait à ses ordres, la grande révolte des Anglais fut impuissante à passer la mer? D'où vient que, tandis qu'elle éclatait, on voyait tout en face, sur de voisins rivages, le règne de Louis XIV ouvrir sa marche pompeuse et réglée? Ici, quelle différence ! La Révolution française a beau se montrer sous un aspect effrayant, elle a beau ne promettre aux peuples qui se laisseraient séduire qu'une liberté orageuse, son apparition met en mouvement toutes choses, non-seulement autour d'elle, mais au loin. Elle parle, et d'innombrables échos qu'on ne soupçonnait pas portent sa voix jusqu'aux extrémités de la terre. Elle remue, et la vieille Europe chancelle. Elle fait signe qu'on vienne à elle, et des peuples entiers, comme poussés par une force secrète, se précipitent à sa rencontre. Combien terrible, mais combien glorieuse, est votre destinée, ô mon pays !

CHAPITRE III.

ORIGINE DE LA COALITION.

Catherine II poursuit ses conquêtes. — Revers des Turcs. — Prise d'Ismaïlow par les Russes; épouvantable carnage. — Sensation produite par ces événements à Londres et à Berlin. — Tendances de Frédéric-Guillaume modifiées. — Il adopte un nouveau plan. — Négociation confiée à Bischofswerder. — Ouvertures faites à la cour de France, de la part du roi de Prusse. — Vues secrètes de Montmorin; il repousse les ouvertures de la Prusse. — Retour de Frédéric-Guillaume à ses penchants de Reichembach. — Politique occulte de Léopold. — Retraite d'Hertzberg. — Histoire de la circulaire aux ambassadeurs du 23 avril 1791. — Duplicité de Louis XVI. — Fluctuations de la cour de France. — Défiances de la reine à l'égard du comte d'Artois. — Le comte d'Artois à Coblentz. — La petite cour de Coblentz, dirigée par Calonne. — Louis XVI et la reine se rapprochent tout à coup du comte d'Artois. — Mission confidentielle du comte de Durfort. — Conférences de Mantoue. — Berceau de la coalition. — Léopold opposé au projet de fuite. — Intrigues du baron de Breteuil, rival de Calonne. — Louis XVI décidé à fuir; ses motifs déterminants; il entraîne Marie-Antoinette. — Lettre inédite de cette princesse à Léopold.

Cette force attractive de la Révolution française, les rois n'en voyaient que trop bien les effets, et ils en comprenaient de reste la portée; mais des complications diplomatiques, auxquelles il leur était difficile de trouver une issue, embarrassaient leur marche, dispersaient leurs efforts, suspendaient leurs coups.

Revenons à l'extérieur, en reprenant les choses au point où nous les avons laissées.

On a vu, dans un précédent chapitre, comment, le 5 août 1790, le traité de Reichembach avait mis fin aux longues rivalités de l'Autriche et de la Prusse; comment, presque aussitôt après, la paix de Vérela avait

désarmé, dans le nord, Catherine II et le roi de Suède; comment enfin Léopold, proclamé empereur le 30 septembre, avait profité de son rapprochement avec la Prusse, pour faire rentrer, vers la fin de 1790, les provinces belgiques sous la domination autrichienne.

Pas un de ces événements qui n'eût levé un des obstacles qui s'opposaient à la coalition des souverains contre la France révolutionnaire. Mais le dernier et le plus considérable de tous subsistait encore : c'était la guerre furieuse, la guerre sans merci, que Catherine II faisait aux Turcs.

En informant la czarine du résultat des conférences de Reichembach, l'Autriche et la Prusse n'avaient pas manqué de lui présenter leur conduite comme un exemple à suivre. On avait même insinué que, si Catherine II refusait absolument d'entrer dans une politique de modération, une armée prussienne ne tarderait pas à couvrir les frontières de la Courlande[1]. L'habile impératrice répondit que le Turc lui ayant déclaré la guerre, on ne devait pas s'attendre à ce qu'elle se laissât dicter les lois de la paix. En même temps, elle eut soin de tenir aux trois cours de Vienne, de Berlin et de Saint-James, un langage plein de douceur, leur donnant à entendre que sa sympathie à leur égard pouvait beaucoup plus, pour la pacification générale, que toutes les menaces[2].

Mais ces vaines démonstrations d'amitié ne faisaient illusion, ni à la Prusse, ni à l'Angleterre. Inquiètes des progrès de la Russie, ces deux puissances avaient vu avec plaisir le roi de Suède tirer l'épée contre elle; et Gustave était à la veille de recevoir, de la première un secours en argent, de la seconde un secours en vais-

[1] Extract of a letter from lord Malmesbury to the duke of Portland. *Diaries and correspondence of the earl of Malmesbury*, vol. II, p. 436.
[2] *Ibid.*

seaux, lorsque tout à coup la paix de Vérela vint déjouer la jalousie satisfaite des deux cabinets, déranger leur politique, enlever à l'Angleterre l'espoir d'isoler la Russie, et faire craindre à la Prusse que Catherine II n'eût tout calmé dans le Nord que pour être mieux en état de poursuivre, dans l'Orient, le cours de ses conquêtes.

Le fait justifia ces appréhensions; et tandis que l'Autriche accordait une trêve aux Turcs, tandis que des négociateurs, rassemblés à Sistow, perdaient le temps en projets aussitôt rejetés que proposés, Potemkin, Repnin et Suwarow conquéraient les provinces russes en les traversant, s'emparaient d'Akerman, emportaient Kilia, se rendaient maîtres de l'embouchure des fleuves. Conformément aux traditions sauvages de l'ancienne politique carthaginoise, continuée dans les âges modernes par les sultans, Sélim avait fait verser du poison, ou — les récits varient à cet égard — trancher la tête à Hassan-Pacha[1], ce vieux guerrier dont la magnanimité luttait depuis quinze ans contre la décadence de son pays, et qui avait su s'immortaliser par des revers, plus que ne firent jamais par leurs victoires, beaucoup de triomphateurs fameux. De là, chez les Turcs, redoublement d'effroi. Yusuph-Pacha prend le commandement de l'armée. Le nouveau grand-vizir était un homme d'un courage à l'épreuve, un soldat rude et vigilant. Il opposa aux Russes, enflés de leurs succès, une résistance inattendue. Mais, dans cette lutte d'un peuple vieux contre un peuple jeune, c'était du côté de la jeunesse que penchait visiblement la destinée : des troubles qui s'élevèrent à Constantinople[2] servirent la cause

[1] Louis-Philippe de Ségur. *Tableau historique et politique de l'Europe*, t. I, p. 306. Paris, an XI.

[2] Voy. les détails dans l'*Annual Register*, vol. XXIII, ch. V.

des ennemis, on aurait pu dire des exterminateurs de l'empire ottoman. Ils épuisèrent leur fortune avec une sorte d'avidité farouche, et au mois de décembre 1790, Suwarow frappa un coup qui saisit toute l'Europe d'horreur.

La ville d'Ismaïlow avait toujours été considérée comme la clef du bas Danube : Suwarow investit cette place, et, à cinq heures du matin, le 22 décembre 1790, fit jouer, pour la réduire en poussière, la plus formidable artillerie qu'on eût encore vue. Au milieu de la consternation que ce bombardement terrible répandait dans la ville, et pendant que les Cosaques se précipitaient vers les remparts du côté de la rivière, l'ordre fut donné pour un assaut général, « Frères, disait Suwarow à ceux qui l'entouraient, avec une familiarité sinistre, pas de quartier, surtout! pas de quartier! Les vivres sont chers[1]. » Les Turcs déployèrent une intrépidité égale au délire de leurs ennemis. Huit fois les Russes furent repoussés, renversés dans des fleuves de sang. Leur perte était si considérable, que déjà l'on jugeait impossible la continuation de l'attaque : transporté de rage, Suwarow fait mettre pied à terre aux cavaliers, les pousse à l'assaut. Lui-même arrache des mains de celui qui le portait un étendard, escalade les murs, va planter son drapeau sur une batterie turque. Les assaillants redoublèrent de vigueur, et, bientôt, une masse rugissante de guerriers pénétra de toutes parts dans la ville. Alors se déploya un spectacle épouvantable, pareil à ceux que Numance et Sagonte ont légués à l'histoire. Animés d'un désespoir sublime, et impatients de mourir, les Turcs s'élancent en foule, ou sur la pointe des baïonnettes, ou dans les flots du Danube. Nul n'implore la pitié du vainqueur, dont ce lu-

[1] Voy. les détails dans l'*Annual Register*, vol. XXIII, ch. v, p. 100.

gubre dédain redouble la furie. Il était six heures du soir quand les Russes avaient envahi la place, et ils avaient employé toute la nuit à tuer : lorsque le soleil se leva, il éclaira une scène de carnage dont l'horreur n'avait pu être devinée, pendant la durée des ténèbres, que par les détonations de l'artillerie, les cris des mourants, les lamentations des enfants et des femmes. Des vingt-quatre mille soldats turcs qui défendaient Ismaïlow, tous périrent, depuis le premier jusqu'au dernier. Le nombre des morts, y compris les habitants de tout sexe, de tout âge, de toute condition, monta jusqu'à trente et un mille[1]. Le gouverneur d'Ismaïlow fut trouvé, sous un monceau de cadavres, criblé de blessures. Trois cents Circassiennes, appartenant à divers harems, allaient se jeter dans le Danube, pour échapper au malheur d'être violées par les Cosaques, lorsqu'un gentilhomme anglais au service de la Russie, le colonel Cobley, intervint et les sauva[2].

A la nouvelle de l'acharnement sanguinaire avec lequel les soldats de Catherine servaient ce qu'elle appelait sa gloire, les cours de Saint-James et de Berlin furent vivement émues. A Berlin, surtout, la sensation fut profonde. Frédéric-Guillaume se crut joué; il pensa que l'artificieuse czarine ne l'avait tant pressé de s'armer contre la Révolution française que pour écarter du chemin de son ambition les forces protectrices de l'occident et du midi.

Il poussa plus loin ses défiances.

C'était de très-bonne foi que, touché du sort de Louis XVI et de l'intérêt qu'avaient les rois à épouser sa querelle, il avait, à Reichembach, tendu la main à

[1] Dans son *Tableau historique et politique de l'Europe*, t. I, p. 307. Louis-Philippe de Ségur dit quinze mille; mais c'est une erreur, le nombre de trente et un mille ayant été constaté par une enquête.

[2] *Annual Register*, vol. XXIII, p. 101.

l'Autriche, abandonné la politique, exclusivement prussienne, de Hertzberg, et ruiné, par sa subite désertion, le système continental, œuvre des efforts combinés de son grand ministre et du diplomate anglais, M. Ewart. Dans ce revirement, dû aux avances habiles de Léopold et aux suggestions de Bischofswerder, Frédéric-Guillaume avait été si sincère, qu'en octobre 1790, deux mois après le traité de Reichembach, lord Malmesbury écrivait, de Coblentz, au duc de Portland : « Sa Majesté prussienne, quoique aussi gracieuse et aussi bonne pour moi que possible, a soigneusement évité de m'entretenir des affaires publiques; et elle observe la même réserve à l'égard du ministre de Sa Majesté, qui, au lieu d'être, comme il y a quelques mois, le dépositaire de tous les secrets et en quelque sorte le directeur du cabinet prussien, n'est maintenant ni traité avec confiance ni consulté[1]. »

Mais quand Frédéric-Guillaume vit que Catherine II poursuivait violemment le cours de ses conquêtes, que la cour de Vienne tardait à faire sa paix avec les Turcs, et restait attachée au cabinet de Saint-Pétersbourg, il sentit se réveiller dans son cœur, à l'égard de l'Autriche, la flamme des rivalités anciennes. Il n'ignorait point, d'ailleurs, que le nouveau système adopté à Reichembach contrariait les tendances naturelles de la nation prussienne, et que Bischofswerder était très-impopulaire à Berlin. On y murmurait, en effet, contre lui sans déguisement, on l'y accusait tout haut d'avoir vendu la

[1] « His Prussian Majesty, although as gracious, and even kind to me as possible, studiously avoided talking to me on public concerns; and he observes the same reserve with His Majesty's minister, who, instead of being as he was a few months ago, in the whole secret, and in a manner the director of the Prussian cabinet, is now neither consulted nor trusted. » *Diaries and correspondence of the earl Malmesbury*, vol. II, p. 441.

Prusse à l'empereur, et cette accusation avait d'autant moins de peine à se faire accueillir, que Bischofswerder était étranger[1].

Quel parti prendre, cependant? Fallait-il revenir à la politique de Hertzberg, ne plus s'occuper que de l'intérêt prussien, rompre avec Vienne, laisser le torrent de la Révolution française rouler sur sa pente, renoncer au projet, si complaisamment caressé jusqu'alors, de sauver Louis XVI?

Frédéric-Guillaume ne put s'y résoudre, et, après quelque hésitation par où se révélait l'agitation de ses pensées, il s'arrêta au système mixte que voici : reprendre la politique de Hertzberg, mais dépouillée de son caractère exclusif; intervenir en faveur de Louis XVI, mais en se séparant de l'Autriche, et non plus de concert avec elle; offrir à la cour de France le secours prompt et immédiat d'une armée de quatre-vingt mille hommes, et, pour prix de l'autorité de Louis XVI rétablie, lui demander de rompre les liens qui l'unissaient à l'Autriche, et de s'engager dans une alliance intime avec la maison de Brandebourg[2].

Ce plan semblait tout concilier. Que d'avantages réunis! L'Autriche était abaissée; le mécontentement de l'opinion publique en Prusse faisait place à l'enthousiasme; l'intérêt prussien triomphait; à Frédéric-Guillaume revenait la gloire de s'être porté seul le champion des têtes couronnées, et, comme récompense de cet illustre effort, on enlevait à la cour de Vienne le bénéfice d'une alliance précieuse!

Malheureusement, ce beau rêve reposait sur la réalisation de deux hypothèses, également hasardées l'une et

[1] « ..... Bischofswerder being a foreigner, and taxed with having sold his master to the emperor. » *Diaries and correspondence of the earl Malmesbury.*

[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, p. 98 et 99.

l'autre : la première, qu'il n'y avait qu'à attaquer la Révolution française pour la vaincre ; la seconde, que Louis XVI se prêterait volontiers au succès d'un plan hostile à Léopold, c'est-à-dire à un prince dont Marie-Antoinette était la sœur.

L'entreprise fut tentée, néanmoins, et ce qu'il y eut de singulier, c'est que le roi de Prusse chargea de la conduite de cette négociation Bischofswerder lui-même[1]. Celui-ci accepta, soit crainte de compromettre son crédit par un refus, soit secret espoir que la tentative échouerait ; et il fit passer au baron de Goltz l'ordre de faire part à la cour de France des ouvertures de la Prusse.

Mais Montmorin avait un plan à lui, fort opposé au sens de ces ouvertures, et que nous allons tracer, d'après un auteur, en général très-mal informé ou déplorablement aveuglé par l'esprit de parti, mais qui mérite ici confiance, parce qu'il eut une connaissance personnelle des vues du ministre français, et qu'il n'avait aucun intérêt à en dénaturer le caractère.

Suivant Bertrand de Moleville, Montmorin aurait voulu que l'empereur d'Autriche formât une coalition avec la Prusse, la Russie, l'Espagne, la Sardaigne et le roi de Naples, pour déclarer la guerre à la France, sans entrer immédiatement en campagne. Cette coalition aurait publié un manifeste, annonçant, de la part des souverains alliés, la résolution de couper court à une révolution qui mettait en danger tous les gouvernements de l'Europe. A l'époque de la publication de ce manifeste, l'empereur, le roi de Prusse, Naples et la Sardaigne, auraient fait avancer des troupes vers les frontières de France, mais lentement, sous prétexte d'attendre que le reste des forces de la coalition eût été réuni, et en réalité pour donner à Louis XVI le temps

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 98.

de prendre, à l'intérieur, certaines mesures faisant partie de la combinaison. Ces mesures auraient consisté à s'assurer, au moyen de deux millions distribués avec discernement, une influence prépondérante sur l'assemblée, sur les tribunes, sur la municipalité et les sections, sur la garde nationale et même sur le club des Jacobins. — Car les spéculateurs en corruption ne doutent pas qu'il n'y ait partout des misérables à corrompre. — La menace d'une guerre formidable étant de nature à répandre le mécontentement et la terreur, il eût été facile de tourner ces dispositions contre l'assemblée. Le roi, au contraire, les eût mises à profit et y eût trouvé un moyen facile de se rendre populaire, en donnant des ordres sévères pour le retour des émigrés; en sommant de venir défendre la patrie menacée tout prince français, tout officier digne de ce nom, tout gentilhomme; en faisant écrire par la reine à l'empereur et au roi de Naples, pour les détacher de la coalition, des lettres qu'on aurait soin de rendre publiques; en allant prendre position lui-même au milieu de son armée, où il se montrerait chaque jour aux soldats, passerait des revues, gagnerait le cœur des troupes par une attitude familière et un vivant appel à leur loyale fidélité. En même temps il aurait négocié ouvertement avec l'empereur, obtenu un armistice, et convoqué l'assemblée à Metz ou à Valenciennes, comme pour s'entendre avec elle sur les exigences des puissances étrangères, sur les conditions de la paix. Les puissances étrangères n'auraient pas manqué, selon le secret accord conclu d'avance, de prescrire des conditions telles qu'il eût été impossible au roi d'y souscrire sans le consentement de l'Assemblée, et à l'Assemblée de donner ce consentement sans un recours formel à la nation. Or, une fois la nation convoquée, et elle l'aurait été par bailliages, on l'aurait interrogée, non

pas seulement sur les demandes des différentes cours, mais sur les bases d'une constitution nouvelle qui conciliât la liberté avec les vrais principes de la monarchie[1].

Nous ne nous arrêterons pas à montrer ce qu'avait de puéril et d'illusoire, ce plan où la corruption, le mensonge et l'hypocrisie figuraient comme moyen de succès; contentons-nous d'observer qu'il rendait inacceptables par Montmorin les ouvertures du baron de Goltz. La réponse du ministre français au négociateur prussien fut donc que, l'offre de la Prusse tenant à un essai de contre-révolution trop brusque, trop violent, trop dangereux, y adhérer n'était, ni dans la volonté de Louis XVI, ni en son pouvoir[2].

Peut-être ce refus n'eût-il pas suffi pour ramener Frédéric-Guillaume à ses penchants de Reichembach, si Léopold, que les adversaires d'Hertzberg avaient averti, n'eût mis tout en œuvre dans ce but: correspondance directe et sollicitations de seconde main, démarches ouvertes et mobiles qu'on n'avoue pas. Au fond, Frédéric-Guillaume n'était pas homme à opposer une bien longue résistance. Quelle suite dans les idées, quelle persévérance dans les desseins, pouvait-on attendre d'un prince qui, tour à tour emporté par des velléités de gloire et l'attrait du plaisir, flottait perpétuellement entre la guerre et la paix; d'un prince si peu en possession de lui-même, qu'il épousa la comtesse d'Enhof, sans répudier sa femme, et sans quitter Mme de Rietz, sa maîtresse[3]? Aux yeux d'un monarque capable de céder à des influences de ce genre, Hertzberg avait toujours eu le tort d'être inaccessible à de lâches com-

[1] Voy. les *Annales de la Révolution française,* par Bertrand de Moleville, t. IV, ch. XXXIX.

[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat,* t. I, p. 99.

[3] Louis-Philippe de Ségur, *Tableau historique et politique de l'Europe*, t. I, p. 310.

plaisances et de vouloir élever, maintenir la politique au-dessus des intrigues de boudoir, au-dessus des conseils donnés dans l'ombre des ruelles. De sorte que, quand Léopold écrivait au roi de Prusse de se tenir en garde contre un ministre plein de haines et de passions ardentes[1], il ne faisait qu'encourager dans le roi de Prusse le désir d'écarter un surveillant incommode.

L'éclat prévu arriva. Au mois d'avril 1791, le comte d'Alvensleben et le comte de Schulembourg-Kehnert furent adjoints à Hertzberg, dont l'autorité, du reste, n'était plus depuis quelque temps que secondaire. Il comprit qu'on voulait sa démission, et ne tarda pas à se retirer dans ses terres en Poméranie[2], l'âme navrée de la défiance dont il était devenu l'objet, et de la ruine de ses grands desseins. Sa retraite laissait la route libre à Bischofswerder, le directeur de la politique occulte, l'ami de l'Autriche; et voilà comment les inspirations de Reichembach prévalurent de nouveau. Il faut dire aussi que, dès le mois précédent, les deux cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg s'étaient montrées résolues à mettre un terme à la guerre d'Orient[3], un orage qui se formait en Pologne ayant porté Catherine à adopter une marche plus prudente.

Tel était donc l'état des choses, lorsqu'eut lieu à Paris la tentative manquée d'un voyage à Saint-Cloud, racontée en détail dans un précédent chapitre. Pour ne pas interrompre le cours des événements intérieurs que cette tentative détermina, nous nous sommes borné alors à mentionner la circulaire que Montmorin adressa aux ambassadeurs : voici le moment de dire les circonstances caractéristiques qui s'y rattachent.

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, p. 101.
[2] *Ibid.*, p. 104.
[3] *Ibid.*, p. 100.

Et d'abord, il importe de mettre sous les yeux du lecteur le texte même de la circulaire.

Lettre communiquée à l'Assemblée nationale par le ministre au nom du roi.

« Le roi me charge, monsieur, de vous mander que son intention la plus formelle est que vous manifestiez ses sentiments sur la Révolution et sur la constitution française à la cour où vous résidez. Les ambassadeurs et ministres de France près toutes les cours de l'Europe reçoivent les mêmes ordres, afin qu'il ne reste aucun doute ni sur les intentions de Sa Majesté, ni sur l'acceptation libre qu'elle a donnée à la nouvelle forme de gouvernement, ni sur son serment irrévocable de la maintenir. Sa Majesté avait convoqué les états généraux de son royaume, et déterminé dans son conseil que les communes y auraient un nombre de députés égal à celui des deux autres ordres qui existaient alors. Cet acte de législation provisoire, que les obstacles du moment ne permettaient pas de rendre plus favorable, annonçait assez le désir de Sa Majesté de rétablir la nation dans tous ses droits.

« Les états généraux furent assemblés, et prirent le titre d'Assemblée nationale; bientôt une constitution propre à faire le bonheur de la France et du monarque remplaça l'ancien ordre de choses, où la force apparente de la royauté ne cachait que la force réelle des abus de quelques corps aristocratiques.

« L'Assemblée nationale adopta la forme du gouvernement représentatif joint à la royauté héréditaire; le Corps législatif fut déclaré permanent; l'élection des ministres du culte, des administrateurs et des juges, fut rendue au peuple; on conféra le pouvoir exécutif au roi, la formation de la loi au Corps législatif et la sanction au monarque; la force publique, soit intérieure,

soit extérieure, fut organisée sur les mêmes principes et d'après la base fondamentale de la distinction des pouvoirs : telle est la nouvelle constitution du royaume.

« Ce que l'on appelle la Révolution n'est que l'anéantissement d'une foule d'abus accumulés depuis des siècles par l'erreur du peuple ou le pouvoir des ministres, qui n'a jamais été le pouvoir des rois; ces abus n'étaient pas moins funestes à la nation qu'au monarque; ces abus, l'autorité, sous des règnes heureux, n'avait cessé de les attaquer sans pouvoir les détruire; ils n'existent plus. La nation souveraine n'a plus que des citoyens égaux en droits, plus de despote que la loi, plus d'organes que des fonctionnaires publics, et le roi est le premier de ces fonctionnaires : telle est la Révolution française.

« Elle devait avoir pour ennemis tous ceux qui, dans un premier moment d'erreur, ont regretté, pour des avantages personnels, les abus de l'ancien gouvernement : de là l'apparente division qui s'est manifestée dans le royaume, et qui s'affaiblit chaque jour; de là peut-être quelques lois sévères et de circonstance que le temps corrigera. Mais le roi, dont la véritable force est indivisible de celle de la nation, qui n'a d'autre ambition que le bonheur du peuple, ni d'autre pouvoir réel que celui qui lui est délégué, le roi a dû adopter sans hésiter une heureuse constitution qui régénérait tout à la fois son autorité, la nation et la monarchie. On lui a conservé toute sa puissance, hors le pouvoir redoutable de faire des lois; il est resté chargé des négociations avec les puissances étrangères, du soin de défendre le royaume, et d'en repousser les ennemis; mais la nation française n'en aura plus désormais au dehors que ses agresseurs : elle n'a plus d'ennemis intérieurs que ceux qui, se nourrissant encore de folles espérances, croiraient que la volonté de vingt-quatre millions

d'hommes rentrés dans leurs droits naturels, après avoir organisé le royaume de manière qu'il n'existe plus que des souvenirs des anciennes formes et des anciens abus, n'est pas une immuable, une irrévocable constitution.

« Les plus dangereux de ces ennemis sont ceux qui ont affecté de répandre des doutes sur les intentions du monarque; ces hommes sont bien coupables ou bien aveuglés; ils se croient les amis du roi, ce sont les seuls ennemis de la royauté; ils auraient privé le monarque de l'amour et de la confiance d'une grande nation, si ses principes et sa probité eussent été moins connus. Eh! que n'a pas fait le roi pour montrer qu'il comptait aussi la Révolution et la constitution française parmi ses titres à la gloire? Après avoir accepté et sanctionné toutes les lois, il n'a négligé aucun moyen de les faire exécuter; dès le mois de février de l'année dernière il avait, dans le sein de l'Assemblée nationale, promis de les maintenir; il en a fait le serment au milieu de la fédération universelle du royaume : honoré du titre de restaurateur de la liberté française, il transmettra plus qu'une couronne à son fils, il lui transmettra une royauté constitutionnelle.

« Les ennemis de la constitution ne cessent de répéter que le roi n'est pas heureux, comme s'il pouvait exister pour un roi d'autre bonheur que celui du peuple; ils disent que son autorité est avilie, comme si l'autorité fondée sur la force n'était pas moins puissante et plus incertaine que l'autorité de la loi; enfin, que le roi n'est pas libre : calomnie atroce, si l'on suppose que sa volonté a pu être forcée; absurde, si l'on prend pour défaut de liberté le consentement que Sa Majesté a exprimé plusieurs fois de rester au milieu des citoyens de Paris : consentement qu'elle devait accorder à leur patriotisme, même à leurs craintes, et surtout à leur amour.

Ces calomnies cependant ont pénétré jusque dans les

cours étrangères; elles y ont été répétées par des Français, qui se sont volontairement exilés de leur patrie, au lieu d'en partager la gloire, et qui, s'ils n'en sont pas les ennemis, ont au moins abandonné leur poste de citoyen. Le roi vous charge, monsieur, de déjouer leurs intrigues et leurs projets. Ces mêmes calomnies, en répandant les idées les plus fausses sur la Révolution française, ont fait suspecter chez plusieurs nations voisines les intentions des voyageurs français; et le roi vous recommande expressément de les protéger et de les défendre. Donnez, monsieur, de la constitution française, l'idée que le roi s'en forme lui-même; ne laissez aucun doute sur l'intention de Sa Majesté de la maintenir de tout son pouvoir. En assurant la liberté et l'égalité des citoyens, cette constitution fonde la prospérité nationale sur les bases les plus inébranlables; elle affermit l'autorité royale par les lois; elle prévient, par une révolution glorieuse, la révolution que les abus de l'ancien gouvernement auraient bientôt fait éclater, en causant peut-être la dissolution de l'empire; enfin, elle fera le bonheur du roi. Le soin de la justifier, de la défendre et de la prendre pour règle de conduite, doit être votre premier devoir.

« Je vous ai déjà manifesté plusieurs fois les sentiments de Sa Majesté à cet égard; mais d'après ce qui lui est revenu de l'opinion qu'on cherchait à établir dans les pays étrangers, sur ce qui se passe en France, elle m'a ordonné de vous charger de notifier le contenu de cette lettre à la cour où vous êtes; et pour lui donner plus de publicité, Sa Majesté vient d'en ordonner l'impression.

« 23 avril 1791.

« *Signé* MONTMORIN. »

Louis XVI ne pouvait consentir à une déclaration semblable sans déshonneur. Affirmer, à la face de l'Eu-

rope, qu'il était parfaitement libre, le lendemain du jour où il s'était plaint de ne l'être pas, si amèrement et si publiquement; aller jusqu'à traiter de *calomnie atroce* ce qu'on disait de la contrainte contre laquelle il avait toujours été le premier à protester; annoncer enfin aux puissances, dans un acte officiel, qu'il adorait la constitution, pour laquelle on connaissait toute son horreur, c'était descendre à la honte du mensonge, et d'un mensonge inutile. Ses plus mortels ennemis n'eussent pu lui suggérer une plus funeste démarche. Bertrand de Moleville assure, sans en fournir aucune preuve, et sans citer ses sources, que la circulaire fut rédigée par le *parti Lameth*[1]. Nul doute que, déjà à cette époque, les Lameth ne songeassent à se rapprocher de la cour; mais, de documents authentiques publiés récemment, il résulte que ce fut Pellenc, qui avait été le secrétaire de Mirabeau et était resté l'homme de confiance du comte de La Marck, qui rédigea cette triste et hypocrite profession de foi[2].

Maintenant, est-il vrai que, dans un entretien qui eut lieu le 20 avril, Montmorin représenta vivement au roi les inconvénients et la honte d'une semblable démarche? Est-il vrai qu'ayant reçu la pièce des mains de Louis XVI, il l'emporta chez lui pour l'examiner plus à loisir, la renvoya avec une lettre où il persistait dans son refus de la signer, et qui contenait l'offre de sa démission? Est-il vrai enfin que Louis XVI lui répondit : « Je garde votre démission, parce qu'elle peut vous servir plus tard à prouver que vous l'avez donnée dans la circonstance présente, mais je ne l'accepte pas, pour des raisons que je vous dirai : venez me voir demain sans faute; » sur quoi, Louis XVI, le lendemain, au-

[1] Voy. ses *Annales de la Révolution française*, t. IV, ch. XXXIX.

[2] Voy. la *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de Marck*, t. III, p. 152.

rait arraché à Montmorin sa signature, en lui expliquant l'absolue nécessité de cette manifestation, et en lui répétant : « Ne craignez rien pour votre honneur : je m'engage à vous justifier complétement, quand l'heure sera venue? »

Après avoir raconté tout cela, Bertrand de Moleville dit expressément : « Je déclare que mes preuves sont, d'abord l'assertion de M. de Montmorin, qui, en réponse au reproche que je lui faisais d'avoir signé, me montra le billet du roi, sus-mentionné, et me raconta les circonstances que je viens de rapporter; ensuite, ce que le roi lui-même m'apprit de la démission offerte par M. de Montmorin, lors de l'envoi de la lettre aux ambassadeurs[1]. »

Quelque formelle que soit l'affirmation, elle ne se trouve guère d'accord, il faut en convenir, avec les documents que nous invoquions tout à l'heure. Car on y voit que, le 22 avril 1791, Montmorin écrivait au comte de La Marck, en lui parlant de la circulaire : « Il me serait bien nécessaire d'avoir le projet de Pellenc; je voudrais pouvoir envoyer ma lettre, le plus tôt possible, au comité diplomatique. Cette mesure est une de celles auxquelles on attache le plus d'importance. Il est possible qu'on pense aussi que j'y répugne beaucoup, et on n'a pas tort; mais, puisqu'il est nécessaire de le faire, *il ne faut pas se faire tirer l'oreille*[2]. » Et le 23 avril, trois jours après la conversation rapportée par Bertrand de Moleville, le même Montmorin écrivait au comte de La Marck : « .... Ma lettre est partie. J'ai fait les petits changements qu'il (Pellenc) indiquait, et surtout j'ai rétabli l'article de la liberté que vous m'avez fait deman-

[1] *Annales de la Révolution française*, t. IV, ch. XXXIX. — Je me sers de la traduction anglaise, n'ayant pas sous la main l'édition originale.

[2] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 150.

der par Duquesnoy. — J'ai vu le roi, qui a tout approuvé, *lui bien triste d'accepter, et moi de le lui proposer.* Je voulais aller chez la reine; il m'a dit qu'il se chargeait de lui parler, et que je pouvais compter qu'elle approuverait tout par le même motif que lui[1]. »

On sent de quelle autorité est, pour l'histoire, une correspondance destinée, comme celle-ci, à rester secrète, et dont les auteurs s'expriment à cœur ouvert, avec tout le laisser-aller des confidences intimes. Or, dans ces billets de Montmorin, rapprochés du récit de Bertrand de Moleville, les rôles sont tout à fait intervertis. A la vérité, le ministre avoue ses répugnances, mais ce n'en est pas moins lui qui *propose*, et le roi ne fait qu'*accepter*.

Quoi qu'il en soit, ce qui ressort également des deux versions, c'est que la cour se décida à publier la circulaire aux ambassadeurs, du 23 avril 1791, sans se faire la moindre illusion sur ce qu'il y avait là de dégradant.

Mais, chose plus dégradante et qui comblait la mesure, à peine la circulaire avait-elle été lancée, que Louis XVI envoyait des agents secrets à Bruxelles et à Cologne, avec des dépêches propres à être communiquées, d'une part au roi de Prusse, et d'autre part à l'archiduchesse Marie-Christine, gouvernante des Pays-Bas. Et que contenaient ces dépêches? La déclaration, formelle mais confiée à la discrétion des rois, que toute sanction donnée par lui aux décrets de l'Assemblée nationale devait être réputée nulle; que toute démarche par lui consentie en faveur de la Constitution devait être interprétée dans un sens opposé, et que plus son adhésion serait éclatante, moins il faudrait y croire[2]!

[1] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*. t. III, p. 153.

[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t I, p. 107 et 108. — Ouvrage essentiellement monarchique, très-décidément contre-ré-

Au surplus, dans la conduite de la cour de France, à cette époque, tout n'était que tentatives contradictoires, incertitudes, revirements inattendus, tromperies tantôt réelles, tantôt apparentes. Ainsi, le jour même où l'on s'était montré charmé du plan de Montmorin, qui se bornait à solliciter des puissances une démonstration purement comminatoire, on paraissait pencher pour le recours à des moyens violents et décisifs, tels que ceux que recommandait le comte de Mercy; on faisait croire au ministre des affaires étrangères, le matin, qu'on n'entendait pas essayer du dangereux système de la fuite aux frontières, et le soir, on s'arrêtait avec complaisance à l'idée d'une évasion; on se défiait du comte d'Artois, on blâmait l'emportement de son zèle, quelquefois on en suspectait les motifs, puis tout à coup on s'abandonnait envers lui aux inspirations d'une confiance absolue. Essayons de parcourir, sans nous y perdre, ces tortueux sentiers.

Le comte d'Artois, en 1791, avait quitté Turin. Or, si l'on veut savoir quels étaient, à son égard, lorsqu'il y séjournait encore, les sentiments de la reine, on n'a qu'à méditer le passage suivant d'une lettre que lord Malmesbury adressait au duc de Portland, le 3 octobre 1790 :

« Je suis informé que le comte d'Artois et le prince de Condé ont préparé de longue main un essai de contre-révolution; qu'ils ont envoyé des émissaires et dépensé des sommes considérables dans le Lyonnais, la Franche-Comté, les Trois-Évêchés, la Bourgogne, et qu'ils se proposent vers le 15 du mois d'octobre, d'entrer en France à la tête d'un corps nombreux de

volutionnaire, et dont les assertions ne sauraient être suspectes quand elles sont de nature à accuser soit les gouvernements de l'Europe, soit Louis XVI.

troupes, en partie levées par eux-mêmes, en partie fournies par le roi de Sardaigne. Ils ont été priés instamment par la reine et par Monsieur de différer l'exécution de ce projet, d'abord parce qu'on n'est pas encore prêt à Paris et dans les environs, ensuite parce que la reine désire les voir attendre que le roi de Hongrie ait rassemblé son armée dans les Pays-Bas; mais le comte d'Artois est décidé à passer outre. Il est probable qu'il conduira ses compagnons à la ruine. Car, outre que ses mesures sont mal prises et nullement neuves pour l'exécution, son ardeur a éveillé dans l'esprit de la reine et de Monsieur le soupçon que c'est pour lui-même, et non pour le roi, qu'il travaille, et que leurs affaires ne seraient pas en meilleur état, s'il réussissait, que sous le gouvernement de l'Assemblée nationale[1]. »

Depuis que ce tableau d'intérieur avait été tracé de la main d'un homme parfaitement initié aux mystères des cabinets, le comte d'Artois avait changé de rési-

[1] « I am informed that the count d'Artois and the prince of Condé have been for a long time preparing themselves for an attempt to effect a counter-revolution; that they have employed emissaires, and expended large sums of money in the Lyonnais, Franche-Comté, les trois évêchés, and Burgundy; and that they intend, on or about the 15th of October, to enter France from the side of Turin, at the head of a considerable body of troops, partly raised by themselves, partly furnished by the king of Sardinia. They have been entreated by the queen and Monsieur to delay it, as they are not yet ready in Paris and the neighbourhood; and particularly the queen wishes them to wait till the king of Kungary has got his army assembled in the Low-Countries; but count d'Artois will not listen to this, and is determined to proceed on the day mentioned. He will probably lead his followers to certain destruction; as besides his measures being ill-taken, and not ripe for execution, his eagerness has created a jealousy in the queen and Monsieur, that it is for himself, *not for the king*, that he is working; and that they shall not be better off if he succeeds that under the rule of the national Assembly. » *Diaries and correspondence of the earl of Malmesbury*, vol. II, p. 437, 438.

dence. La cour de Turin étant une des cours les moins corrompues de l'Europe, il s'y ennuyait[1]. Il écrivit à Calonne, réfugié à Londres, et celui-ci, après s'être mis en campagne, avoir sondé le terrain, désigna Coblentz comme un lieu très-propre à devenir le quartier général de l'émigration. Le comte d'Artois s'y rendit, y fixa son domicile au château de Chambersloustk, et y fut rejoint par Calonne, qui, dès ce moment, devint l'âme de ses entreprises, le régulateur suprême de tous ses projets. Courtisans et sultanes étant accourus, il fallut de l'argent : le comte d'Artois ne se fit pas scrupule de mendier, auprès des divers souverains, pour l'entretien de sa maison, et aux tributs qu'il leva sur eux, Louis XVI ajouta des marques non équivoques de munificence. Mais, à Coblentz, tout ne fut pas donné au plaisir. Calonne qui savait marier aux dissipations le goût des affaires, et qui déjà l'avait prouvé, créa autour du comte d'Artois une sphère d'incessante activité; il s'empara de l'esprit de l'électeur de Trèves, lui persuada que c'était Louis XVI qui avait perdu la monarchie, et que la contre-révolution opérée, le comte d'Artois devait être appelé, comme lieutenant général du royaume, à en consolider les résultats. En attendant, il tranchait du premier ministre, nommait Deville son trésorier, faisait du maréchal de Broglie une espèce de ministre de la guerre, établissait une police, et la plaçait sous la direction de Rey et de Prioran, le premier ancien lieutenant de police à Lyon, le second ancien prévôt de maréchaussée des chasses du roi, tous les deux hommes capables et hommes d'intrigue[2].

[1] *Histoire secrète de Coblentz, dans la Révolution des Français, attribuée à M. de Rivarol.* Londres, 1795.
[2] *Ibid.*, p. 23-29.

C'était pour le coup, ce semble, que la reine, que Louis XVI, auraient dû écouter leurs alarmes; d'autant qu'ils y étaient excités par le baron de Breteuil, qui traitait avec les cabinets au nom du roi, et en qui Calonne avait un ennemi personnel[1]. Cependant, ce fut juste au moment où l'attitude prise par le comte d'Artois pouvait être à bon droit considérée comme suspecte, que Louis XVI et la reine songèrent, non-seulement à se rapprocher de lui, mais à l'investir de leur confiance. Ils chargèrent le comte Alphonse de Durfort de l'aller trouver et de lui déclarer de leur part :

Qu'ils étaient impatients d'échapper au joug d'infâmes brigands et de se voir environnés de fidèles serviteurs;

Que Lafayette était un homme faible, un fanatique, un factieux, auquel ils ne se fieraient jamais;

Que Montmorin était bon, mais sans pouvoir;

Que l'archevêque de Sens était abhorré généralement, méprisé de tous les partis, et que, sur son compte, l'opinion de Louis XVI et de la reine était conforme à l'opinion publique;

Que le roi s'était présenté à l'Assemblée, après l'émeute relative au projet de voyage de Saint-Cloud, uniquement parce qu'il y avait été forcé par des ministres auxquels il ne pouvait avoir confiance;

Que les dispositions du peuple étaient détestables;

Que personne n'était pour le roi dans l'Assemblée, le seul homme qui eût offert son concours étant mort;

Que la circulaire aux ambassadeurs devait paraître un acte monstrueux et l'était effectivement, mais qu'elle avait été l'ouvrage de certains membres de l'Assemblée; qu'on l'avait jugée indispensable, et

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 115.

qu'après tout, le roi n'y avait pas apposé sa signature.

A cette question, prévue, du comte d'Artois: « Leurs Majestés ont-elles l'intention de quitter Paris? » le comte de Durfort avait mission de répondre d'une manière affirmative.

Quant à Calonne, on n'avait eu garde de l'oublier, dans des instructions dont son ascendant eût pu empêcher l'effet. Le roi et la reine lui faisaient donc savoir qu'ils étaient enchantés du crédit dont il jouissait auprès du comte d'Artois. Venait ensuite l'avis qu'il agirait sagement s'il rompait tout commerce épistolaire avec une vicomtesse, maîtresse avouée de l'évêque d'Autun, et qui associait l'espionnage à l'amour[1].

Le comte de Durfort partit vers la fin du mois d'avril 1791, et traversant les Alpes, se dirigea sur Vicence, où le comte d'Artois attendait une entrevue qu'il avait fait demander à Léopold, alors à Florence avec la reine de Naples sa sœur.

Le comte d'Artois fut surpris et touché : ses précédents rapports avec Marie-Antoinette ne l'avaient guère préparé à tant d'abandon, et son désir de voir Léopold n'en devint que plus impatient.

Calonne, que dans ce but il avait envoyé à Florence, eut avec l'empereur d'Autriche plusieurs conférences où ce prince déploya une prudence si excessive qu'elle touchait au mystère. Il ne voulut recevoir Calonne que dans une petite maison retirée, tout à fait séparée

[1] Bertrand de Moleville, t. IV, ch. XL de ses *Annales de la Révolution*, a mêlé au récit de cette négociation quelques détails puériles; mais les instructions qu'il rapporte, tirées d'un mémoire à lui communiqué par le comte de Durfort lui-même, ne sauraient être révoquées en doute. Du reste, Bertrand de Moleville se trouve ici parfaitement d'accord avec les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 108 et 109.

du palais. Il s'y rendait sans suite, sans amener avec lui un domestique, et allait ouvrir lui-même la porte aux personnes à qui il avait donné rendez-vous[1]. Informé par l'envoyé du comte d'Artois du vœu de ce prince, il fixa l'entrevue demandée, à Mantoue, pour le 20 mai.

A Mantoue, le comte d'Artois, apprit de la bouche de Léopold qu'une puissante coalition se formait en faveur du roi de France, et que le concours de l'Espagne, de la Sardaigne, de la Suisse, des cercles de l'empire, était déjà assuré. L'empereur d'Autriche ayant développé ses vues, Calonne fut chargé d'en tracer le plan, qu'il rédigea pendant la nuit et qu'il soumit le lendemain à l'empereur. Léopold approuva le travail du diplomate français, sauf quelques corrections qu'il y fit de sa propre main[2]. Le plan portait en substance que, vers le mois de juillet, on mettrait en mouvement trente-cinq mille impériaux vers la Flandre, quinze mille hommes des troupes des cercles vers l'Alsace, quinze mille Suisses du côté de Lyon, autant de Sardes vers Grenoble, et enfin vingt mille Espagnols sur la frontière du Roussillon. Il était, en outre, convenu qu'au moment où les troupes arriveraient sur la ligne d'observation, les puissances alliées lanceraient un manifeste qu'aurait précédé une protestation de la maison de Bourbon signée du roi d'Espagne, du roi de Naples, de l'infant de Parme, et des princes français, libres hors du royaume[3].

Ces détails, puisés à des sources royalistes, terminent tout débat sur la question de l'origine de cette guerre formidable par qui l'Europe fut inondée de sang!

[1] Bertrand de Moleville, *Annales de la Révolution française*, t. IV, ch. XL.

[2] *Ibid.*

[3] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 3.

Seulement, dans la pensée de Léopold, les opérations hostiles ne devaient commencer d'une manière sérieuse qu'après avoir été déterminées par un congrès[1].

Les résultats de la conférence de Mantoue n'étaient en aucune façon subordonnés à une tentative d'évasion, de la part de Louis XVI. Il est bien vrai que Léopold, comme tous les autres souverains, avait reçu avis que Louis XVI concertait secrètement avec Bouillé des préparatifs de fuite; il est bien vrai qu'à cette nouvelle il avait donné l'ordre au gouvernement des Pays-Bas de mettre à la disposition du roi de France, troupes et argent, tandis que, de son côté, sous prétexte de prendre les eaux, le roi de Suède se rapprochait de nos frontières, prêt à joindre Louis XVI dans sa retraite projetée. Mais, depuis peu, Léopold avait complétement changé d'opinion à l'égard du projet de fuite. Il en trouvait la réussite trop douteuse et l'insuccès trop funeste. A Mantoue, il put s'assurer que telle était aussi la manière de voir du comte d'Artois, celle de Calonne, et cela le confirma dans son opposition à tout essai de fuite[2]

Elle allait avoir lieu, cependant, cette fuite qui fut si fatale à la monarchie! Elle allait avoir lieu, malgré Léopold, malgré le comte d'Artois, malgré Calonne, on pourrait presque ajouter malgré Bouillé lui-même. Car, dans la correspondance secrète de ce général avec Louis XVI, il ne fut pas sans représenter que la démarche en question était très-dangereuse, très-hasardée; que, si elle manquait, elle perdrait la monarchie : qu'il

[1] C'est du moins ce qu'assurent les *Mémoires* ci-dessus. Car Bertrand de Moleville, qui eut sur la négociation dont il s'agit, des renseignements particuliers, ne dit rien de cette circonstance.

[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, p. 113 et 114.

n'était pas jusqu'aux jours du roi qu'elle ne mît en péril[1]. Mais Louis XVI était vivement poussé en sens contraire par le baron de Breteuil, que l'ambition dominait, que les conférences de Mantoue avaient aigri, qui s'alarmait de l'influence croissante du comte d'Artois, si intimement liée à la fortune de Calonne. Sous l'inspiration de ces sentiments de crainte égoïste, de dépit, de jalousie, le baron partit de Soleure, gagna Bruxelles, et ce fut de là qu'il brusqua, de concert avec le comte de Mercy, l'évasion de Louis XVI, en alléguant que tel était l'avis de l'empereur[2]. Louis XVI ne demandait pas mieux que de croire, sur ce point, aux assertions du baron de Breteuil. La crédulité est si voisine du désir! Or, il est certain que, depuis qu'on avait alarmé ses scrupules religieux, Louis XVI ne rêvait plus qu'évasion[3].

Quant à la reine, Fontanges, archevêque de Toulouse, assure, dans le récit qu'il a laissé de la fuite de Varennes, que, durant l'été de 1790, il avait entendu dire à Marie-Antoinette: « Que voulez-vous que le roi fasse loin de Paris, sans argent, sans moyens personnels pour rappeler l'armée à la fidélité, sans lumière pour se diriger, sans conseil pour suppléer à ce qui lui manque; et, outre cela, avec son horreur pour la guerre civile? N'en parlons plus[4]. »

Ces considérations, en 1791, n'avaient certes rien perdu de la force qu'elles pouvaient avoir en 1790: qui changea les dispositions de Marie-Antoinette? Le roi, selon M. de Fontanges. Elle ne céda aux instances de Louis XVI qu'après s'être convaincue qu'il serait inutile de continuer à les combattre[5].

[1] *Mémoires de Bouillé*, ch. XI, p. 182.
[2] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. I, p. 115.
[3] *Mémoires de Weber*, t. II, ch. IV, p. 64.
[4] *Ibid.*, p. 64.
[5] *Ibid.*, p. 65.

On ne s'occupa donc plus que des moyens de fuir, et revenant à ses défiances envers le comte d'Artois, la reine écrivit à Léopold, le 7 juin 1791, la lettre suivante, copie textuelle d'un autographe qui nous a été communiqué[1] :

7 juin 1791.

« Il est prudent de ne rien dire de confidentiel au comte d'Artois sur ce que vous savez, car son zèle le porterait à s'ouvrir à ses entours. Je fonde quelque espérance sur le projet, et votre ami une fois en liberté pourra faire des conditions au lieu d'en recevoir ; sa cause est juste, et c'est celle de tous les honnêtes gens, qui malheureusement sont trop timides.... Mon mari et mes enfants se portent bien et ont beaucoup de courage au milieu de tous nos maux.

« MARIE-ANTOINETTE. »

[1] Nous devons cette obligeante communication à M. A. Donnadieu, un des plus intelligents et des plus célèbres collecteurs d'autographes qu'il y ait en Europe.

CHAPITRE IV.

FUITE DU ROI.

Préparatifs de fuite. — Dissimulation et imprudence. — Rencontre singulière du duc d'Orléans et de Fersen sur la route de Vincennes. — Confidence de Javardin à Marat; lettre trouvée dans la poche d'une dame de la cour; Marat dénonce le projet de fuite. — Éveil donné par Carra. — Saisie d'un caisson appartenant au comte de Provence. — Bailly et Gouvion avertis secrètement. — Dispositions de Bouillé. — Paris, le soir du 20 juin. — Fuite nocturne de la famille royale. — Journée du 21 juin, à Paris. — Impression produite par l'évasion du roi. — Le peuple aux Tuileries. — L'Assemblée. — Mesures de salut public. — Les serviteurs du roi abandonnés aux vengeances populaires. — *Proclamation aux Français.* — Sortie violente de Bonneville. — Calme dédaigneux des représentants. — Attitude héroïque de Paris. — État normal des partis. — Mme Roland et Robespierre chez Pétion. — Robespierre aux Jacobins. — Lafayette apostrophé par Danton. — Paris, le 22 juin. — Complainte chantée par les rues. — La République demandée aux Cordeliers, repoussée par les Jacobins. — Placards républicains d'Achille Duchatelet et de Thomas Payne. — Exhortations en sens inverse de Bonneville et de Marat. — Humanité méprisante de Camille Desmoulins. — Motion du baron d'Elbeck; nouvelle formule du serment. — Réponse de l'Assemblée à la *Proclamation aux Français*. — Nouvelle importante.

Six cents sectionnaires enveloppaient le château d'une surveillance armée. Devant la porte extérieure, deux cavaliers vigilants; à tous les postes du dehors, la garde nationale, attentive et inquiète; des sentinelles à chaque porte du jardin; le long de la terrasse sur la rivière, de cent en cent pas, des sentinelles. Les baïonnettes se hérissaient partout, dans l'intérieur même du palais, oui partout, et dans les issues qui conduisaient au cabinet du roi et sur le

chemin des appartements de la reine, et jusqu'au fond d'un petit corridor noir où se trouvaient des escaliers dérobés pour le service des deux grands captifs[1]. Ils étaient épiés, d'ailleurs, par quiconque les approchait, depuis les premières femmes de chambre jusqu'aux derniers valets de pied. Malheur à eux s'ils ignoraient l'art de se comprendre par certains signes, s'ils n'avaient pas su créer pour leur usage quelque langage inconnu; car les murailles regardaient et écoutaient!

On ne désespéra point cependant.... Mais, d'abord, où fuir, et de quel côté? Depuis assez longtemps, le roi avait jeté les yeux sur Bouillé; il correspondait avec lui en chiffres. A la suite d'un échange de lettres mystérieuses, Bouillé, qui avait dès le commencement mesuré toute l'étendue des périls, s'offrit sans réserve, avec un calme intrépide et morne.

Entre lui et son maître, il fut convenu que le lieu de retraite serait Montmédy, ville très-forte, sur les confins de la Champagne. Là, on avait presque le pied sur les terres de l'Empereur, on était dans le voisinage du Luxembourg, et, en cas de malheur, les Autrichiens accouraient.

Restait à savoir par quelle route le roi gagnerait Montmédy : Bouillé proposa celle de Reims, plus aisée à couvrir, et qui donnait peu de villes à traverser. Mais c'était dans cette ville qu'avait eu lieu le sacre, et la figure de Louis XVI y était trop connue : il fut décidé qu'on prendrait la route de Châlons, par Clermont et Varennes. Bouillé se chargea de tout, depuis Châlons-sur-Marne, la première ville de son comman-

[1] *Relation du voyage de Varennes par un prélat, membre de l'Assemblée constituante, à un ministre en pays étranger*, dans les *Mémoires de Weber*, t. II, chap. IV. — Cette relation est de M. de Fontanges, archevêque de Toulouse, et écrite sur les renseignements fournis par la reine elle-même.

dement en venant de la capitale, et, de son côté, la reine prit sur elle de tout préparer pour la sortie de Paris[1].

Il y avait, au rez-de-chaussée des Tuileries, un appartement qui s'ouvrait sur la *cour des princes* et sur la *cour royale*. Or, ni l'une ni l'autre de ces deux issues n'était gardée, et, de plus, les sentinelles qui garnissaient les cours étaient celles dont on avait le moins à redouter la surveillance, accoutumées qu'elles étaient à voir sortir du château beaucoup de monde à la fois, particulièrement vers onze heures du soir, lorsque le service du château était fini[2]. Si l'évasion était possible, c'était par là. Malheureusement, pour se rendre à cet appartement, que le duc de Villequier avait occupé et que son départ avait laissé vide, il fallait traverser la chambre de Mme de Ronchreuil, une des femmes attachées au service de la reine. Marie-Antoinette prétexta quelques arrangements intérieurs qui la forçaient de disposer de cette pièce, elle s'en empara, se procura la clef de l'appartement de M. de Villequier, et ne songea plus qu'aux autres dispositions jugées nécessaires.

Du soin de tenir prêts chevaux et voitures, la reine chargea le comte de Fersen, jeune seigneur suédois, qui lui avait voué un culte poétique. Comme courriers, on choisit trois gardes du corps, MM. de Valory, de Moutier et de Malden, que le comte d'Agoult désigna[3]. Un passe-port qui pût servir à toute la famille royale était indispensable : par une heureuse coïncidence, il arriva qu'une dame russe, la baronne de Korff, amie du comte de Fersen, venait de se faire

[1] *Relation du voyage de Varennes*, etc.
[2] *Ibid.*
[3] *Précis historique du comte de Valory*, dans les *Mémoires sur l'affaire de Varennes*, p. 249. Paris, 1823.

donner un passe-port pour elle, deux enfants, un valet de chambre et deux femmes. M. de Fersen n'eut pas de peine à obtenir de Mme de Korff qu'elle feindrait d'avoir laissé tomber ce passe-port dans le feu, le lui céderait et en demanderait un autre[1].

Bouillé avait désigné au roi, comme pouvant lui être très-utile dans des circonstances imprévues, le comte d'Agoult, officier plein d'expérience et de bravoure; mais la place qu'il devait occuper dans la voiture fut vivement réclamée par Mme de Tourzel, gouvernante des enfants. C'était un droit de sa charge! Et telle est la misère de la vie des cours, que ce devoir d'étiquette parut absolument inviolable. Mme de Tourzel fut donc mise du voyage, et ce fut à elle que l'on conféra le titre de baronne de Korff. La reine devait voyager en qualité de gouvernante et s'appeler Mme Rochet. Il fut convenu que la princesse Élisabeth serait Rosalie, demoiselle de compagnie, et que Louis XVI, sous le nom de Durand, jouerait le personnage de valet de chambre[2]. Au comte de Fersen, depuis Paris jusqu'à Bondy, était réservé le rôle de cocher.

Tout n'était, dans ces préparatifs, qu'imprévoyance et fausses mesures. Prendre pour courriers trois jeunes gardes-du-corps sans habitude du service des postes, au lieu de trois courriers véritables, connaissant la route, payant de mine, sachant mettre la main aux traits, faire aller les postillons, parler leur langage, n'était-ce point se trahir soi-même d'avance? Du moins,

[1] Voy. dans l'*Annual Register*, vol. XXXIII, *appendix to the chronicle*, n° 13, la lettre de M. Simolin, ministre de Russie, à M de Montmorin, suivie de la lettre où Mme de Korff parle de son passe-port brûlé.

[2] *Relation du voyage de Varennes, par Mme la duchesse d'Angoulême*, dans les *Mémoires de Weber*, t. II, chap. IV.

si ces trois gardes du corps avaient connu Paris! Mais non. Et, chose plus étrange, Fersen, le cocher Fersen, ne le connaissait pas davantage! Mais il était dit qu'on accumulerait les imprudences. Une des grandes préoccupations de la reine, qui le croirait? était d'avoir à Bruxelles un trousseau complet, tant pour elle que pour ses enfants. Chargée de le faire faire ou de l'acheter, Mme Campan raconte qu'elle était obligée de sortir presque déguisée, et d'aller commander six chemises dans une boutique, six dans une autre, ici des robes, là des peignoirs[1]. Toute une soirée fut employée à l'emballage des diamants, et la reine fit partir, sous le prétexte, en vérité bien transparent, d'en faire cadeau à l'archiduchesse Christine, son nécessaire de voyage[2].

En même temps, et par une inconséquence singulière, on poussait la dissimulation jusqu'au mensonge. Louis XVI déclarait formellement au général Rochambeau que jamais il n'avait eu l'intention de quitter Paris[3]; il en donnait si bien l'assurance à Mme de Lamballe, que celle-ci la transmettait à son médecin, M. Staëffert; avec une bonhomie parfaitement jouée, le roi annonçait qu'il irait à la procession de la Fête-Dieu et payerait les frais du reposoir[4]; ou bien, il faisait mettre une pierre de la Bastille sur la table du conseil. De son côté, la reine assurait que, pour traîner le char triomphal de Voltaire, dont Paris attendait les cendres, elle voulait fournir un attelage de chevaux blancs[5]. Rencontrant M. de Montmorin, elle lui demanda s'il avait vu Mme Élisabeth, et ajouta : « J'ai

[1] *Mémoires de Mme Campan*, t. II, chap. XVIII.
[2] *Ibid.*
[3] L'abbé Montgaillard, *Histoire de France*, t. II, p. 369.
[4] *Chronique de Paris*, année 1791, n° 174.
[5] L'abbé Montgaillard. *Ubi supra.*

fait tout au monde pour la décider à assister à la procession de la Fête-Dieu; elle paraît s'y refuser : il me semble pourtant qu'elle devrait bien faire à son frère le sacrifice de son opinion[1]. »

Mais ce voile dont on essayait de se couvrir, on le déchirait à chaque instant soi-même. Fersen avait fait confectionner la voiture qui devait servir au voyage : c'était une berline énorme, si énorme qu'on ne pouvait manquer de la remarquer. Désirant s'assurer de sa solidité, il l'essayait, traînée rapidement par six forts chevaux, sur la route de Vincennes, lorsqu'il fut rencontré par le duc d'Orléans, qui s'y promenait avec Mme de Buffon : « Êtes-vous fou, mon cher comte, s'écria le prince; vous jouez là un jeu à vous casser le cou ! — C'est que je ne veux pas que ma voiture rompe en route. — Pourquoi donc est-elle si grande? Nous enlèverait-elle tout un chœur d'Opéra? — Non, monseigneur, je vous le laisse. — Adieu, bon voyage! » Ils se séparèrent, et trois jours après, le prince eût pu donner le signalement de la voiture, ce qu'il ne fit pas[2].

Tout à coup un article foudroyant est lancé. Marat, de sa plume que le peuple se plaît à regarder comme prophétique, laisse tomber ces mots effrayants : « Une personne attachée au service du roi l'a surpris fondant en larmes dans son cabinet et s'efforçant de cacher ses pleurs à tous les regards.... On veut à toute force l'entraîner dans les Pays-Bas, sous prétexte que sa cause est celle de tous les rois de l'Europe.... Vous êtes assez imbéciles pour ne pas prévenir la fuite de la famille royale. Parisiens, insensés Parisiens, je suis las de vous le répéter : ramenez le roi et le dauphin

[1] *Mémoires de Ferrières,* t. II, liv. x, p. 333.
[2] *Mémoires secrets du comte d'Allonville,* t. II, chap. XIII, p. 221.

dans vos murs; gardez-les avec soin; renfermez l'Autrichienne, son beau-frère, le reste de la famille. La perte d'un seul jour peut être fatale à la nation, et creuser le tombeau à trois millions de Français[1]. »

Voici le secret de cette prédiction. Parmi les patriotes qui pourvoyaient de nouvelles *l'Ami du peuple*, était un nommé Javardin, amant d'une blanchisseuse qui comptait au nombre de ses pratiques plusieurs personnes de la cour. Cette femme trouva dans la poche d'une dame attachée à la reine une lettre sans adresse, à demi déchirée, où néanmoins on lisait encore : *les papiers sont prêts, on va préparer les voitures pour partir*. La blanchisseuse remit cette lettre à Javardin, qui n'eut rien de plus pressé que de la communiquer à Marat[2].

L'éveil, du reste, avait été donné de divers côtés. L'abbé Maury avait demandé un passe-port, et on s'en était inquiété; Carra prétendait avoir reçu des confidences; un caisson du comte de Provence, contenant de l'or, de l'argent et des assignats, avait été saisi et porté à la Ville[3]. S'il est vrai que, peu de jours avant la fuite, s'entretenant avec M. d'Ormesson, Lafayette ait ouvert un placard, en ait tiré un morceau de drap, et ait dit : « Voici l'échantillon de l'habit que le roi se fait faire pour partir, » cette circonstance affirmée par l'abbé de Montgaillard[4], paraît peu croyable; mais ce qui n'est pas douteux, c'est qu'on avait fait passer des avis décisifs à Bailly, à Lafayette, et à son aide de camp, M. de Gouvion. La maîtresse de ce dernier, employée au château, adressa au maire de Paris une

[1] *L'Ami du peuple.*

[2] Fragment des mémoires de M. le baron de Goguelat, dans les *Mémoires de tous*, t. III, p. 341 et 342. Paris, 1835.

[3] *Chronique de Paris*, n° 173, année 1791.

[4] Voy. son *Histoire de France*, t. II, p. 365.

dénonciation en forme : elle y déclarait qu'on faisait aux Tuileries d'actifs préparatifs de départ ; qu'elle avait deviné le motif de l'envoi du nécessaire de voyage ; qu'elle avait trouvé des diamants épars avec du coton sur le canapé de l'entresol de la reine, aux Tuileries[1]. Bailly garda le secret, au risque de commettre une trahison envers le peuple ; Lafayette et Gouvion l'imitèrent, se contentant de redoubler de vigilance[2].

Le départ ayant été fixé à la nuit du dimanche au lundi, 19 et 20 juin, on se hâta d'en instruire Bouillé, qui sur-le-champ prit ses mesures.

L'itinéraire du roi, à partir de Châlons, était celui-ci :

D'abord, à trois lieues de Châlons, sur une petite rivière qu'il faut nécessairement passer, Pont-de-Sommevelle ; puis, à quatre lieues de là, Sainte-Menehould ; puis, à pareille distance, Clermont en Argonne ; après Clermont, le chemin se bifurque : celui de la droite est la grande route de Verdun ; celui de la gauche conduit à Varennes ; de Varennes à Dun, il y a cinq lieues ; à Dun, que six lieues à peine séparent de Montmédy, on passe la Meuse sur un pont, et l'on gagne la grande route de Verdun à Montmédy, en laissant Stenay sur sa gauche.

Les arrangements de Bouillé consistèrent à placer, pour protéger la fuite de la famille royale :

A Pont-de-Sommevelle, quarante hussards de Lauzun, sous le commandement du duc de Choiseul ;

A Sainte-Menehould, quarante dragons du régiment royal, sous les ordres du capitaine Dandoins ;

A Clermont, cent dragons du régiment de Monsieur

[1] *Mémoires de Mme Campan*, t. II, chap. XVIII, p. 142.

[2] C'est ce qui résulte de la déposition, d'ailleurs très-embarrassée de Gouvion, dans la séance du 21 juin 1791.

et quarante du régiment royal, commandés par le comte Charles de Damas;

A Varennes, soixante hussards de Lauzun, commandés par le sous-lieutenant de Rodwel, le chevalier de Bouillé et M. de Raigecourt;

A Dun, cent hussards du régiment de Lauzun, sous les ordres du chef d'escadron Deslon.

Pour se mettre en état de recevoir promptement les informations et de donner sans retard les ordres nécessaires, Bouillé devait lui-même se tenir entre Stenay et Dun, à peu près au centre de ses cantonnements.

Mais la route à parcourir était une des plus soupçonnées; le passage de beaucoup d'émigrés y avait rendu les populations défiantes à l'excès, et la Révolution, là plus que partout ailleurs, avait l'œil sur ses ennemis : qu'allait-on penser de ces mouvements de troupes?.... Bouillé espéra déjouer les alarmes, en répandant le bruit d'un convoi d'argent pour la solde des régiments, et il couvrit sa sortie de Metz du prétexte d'une tournée qu'il avait eu soin d'annoncer d'avance. « J'avais tellement persuadé le public, écrit-il dans ses *Mémoires*, que les Autrichiens rassemblaient un corps de troupes dans cette partie, quoiqu'il n'y eût aucun mouvement sur les frontières, que j'eus la possibilité de faire marcher dans les environs de Montmédy le peu de bons régiments qui me restaient[1]. »

Parmi les personnes qui avaient la confiance de la reine, était le baron de Goguelat, officier au corps des ingénieurs géographes[2] : ce fut lui qui reçut mission de reconnaître la route et de rendre compte au roi des

[1] *Mémoires de Bouillé*, chap. XI, p. 236.

[2] *Mémoires du baron de Goguelat*, aux pièces justificatives, p. 53 et 54. — *Ibid.*, p. 9.

dispositions de Bouillé. Le secret fut aussi confié à MM. de Damas, Dandoins, d'Hoffelize, de Klinglin, Heyman, mais seulement à la veille de l'exécution. Quant aux autres commandants, on leur laissa croire qu'il ne s'agissait que d'escorter un trésor[1].

Tel était l'état des choses, lorsque, le 15 juin, Bouillé reçut à Longwy une lettre par laquelle le roi l'instruisait que son départ était retardé; qu'il ne partirait que le 20, entre minuit et une heure; qu'il ne pouvait mener avec lui dans sa voiture le marquis d'Agoult, parce que la gouvernante des enfants de France, Mme de Tourzel, avait insisté sur les privilèges de sa charge qui lui donnait le droit de ne jamais quitter les enfants de France, dont elle était gouvernante[2].

Ce retard de vingt-quatre heures venait de ce qu'une femme de chambre du dauphin, personne très-sûre qui devait prendre le service au jour primitivement fixé, s'étant trouvée malade[3], sa camarade, qu'on suspectait fort de jacobinisme, continua le service jusqu'au 20; or, comme on n'osait ni se fier à elle ni la renvoyer, on aima mieux attendre. Un pareil contre-temps était un véritable malheur : il nécessitait de nouveaux ordres, dont le moindre inconvénient était la prolongation du séjour des troupes sur des points où leur présence risquait d'amener l'orage !

Le jour du départ venu, la reine, pour éloigner tout soupçon, alla se promener en voiture sur le boulevard avec sa sœur et son fils. Elle termina sa promenade

[1] Relation de l'archevêque de Toulouse dans les *Mémoires de Weber*, t. II, chap. IV, p. 80.

[2] *Mémoires de Bouillé*, chap. XI, p. 236.

[3] Relation de l'archevêque de Toulouse. *Ubi supra*, p. 81.

au jardin de Boutin, y resta jusqu'à neuf heures, et rentra au château[1].

Ce soir-là, en dépit des rumeurs inquiétantes depuis quelque temps répandues, un calme inaccoutumé régna dans Paris. Camille Desmoulins revenant, à onze heures, du club des Jacobins, avec Danton et quelques autres patriotes, s'étonna de ne rencontrer qu'une patrouille, et ne put s'empêcher de faire la remarque que la ville paraissait abandonnée[2].

Vers dix heures et demie, le roi et la reine ayant soupé comme à l'ordinaire, s'étaient retirés comme pour se coucher. Dès qu'ils purent supposer le château endormi, ils se rendirent dans l'appartement de Madame Royale. « Mon frère, a raconté cette princesse dans un style d'une simplicité touchante, mon frère avait été aussi réveillé par ma mère, et Mme de Tourzel le conduisit à l'entresol de ma mère. Je descendis avec lui. Nous trouvâmes là un des gardes-du-corps, nommé M. de Maldan, qui devait nous faire partir. Ma mère vint plusieurs fois nous voir. On habilla mon frère en petite fille; il était charmant. Comme il tombait de sommeil, il ne savait pas ce qui se passait. Je lui demandai ce qu'il croyait qu'on allait faire? il me dit qu'il croyait *qu'on allait jouer la comédie, parce que nous étions déguisés*[3]. » Louis XVI, en effet, qui devait passer pour le valet de chambre de madame de Korff, portait un habit gris et une perruque.

Madame de Tourzel sortit la première, emmenant les enfants et accompagnée par un des trois gardes du corps. Le comte de Fersen attendait les fugitifs, sur

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. x, p. 335.

[2] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 82.

[3] *Relation du voyage de Varennes, par la duchesse d'Angoulême*, dans les *Mémoires de Weber*, t. II, chap. IV, p. 57.

le petit Carrousel, au coin de la rue de l'Échelle, assis en cocher sur le siége d'une voiture de remise. Lorsque madame Élisabeth, qui suivait à peu de distance, arriva, madame de Tourzel était déjà dans la voiture, ayant à ses côtés Madame Royale, et à ses pieds, couché dans le fond [1], le dauphin, qui, avec l'insouciance de son âge, s'était sans doute arrangé là pour dormir. Louis XVI vint ensuite, non sans avoir couru un grand péril; car, comme il passait assez près d'une sentinelle de la porte du Carrousel, une de ses boucles de soulier s'étant cassée, il fut obligé de la raccommoder presque sous les yeux du soldat. On n'attendait plus que la reine, et elle ne paraissait pas. Qu'était-ce donc? Avait-elle été reconnue? Était-elle arrêtée? En proie à une anxiété terrible, le malheureux Louis XVI comptait une à une ces minutes qui, quelquefois, sont des années. Quelques instants auparavant, un fiacre vide s'étant arrêté près de la voiture qui allait renfermer les destinées de la monarchie, le cocher avait attaqué de conversation M. de Fersen, le prenant pour un de ses camarades. Le hardi gentilhomme répondit avec présence d'esprit, dans le jargon convenable. Mais la situation était moins singulière encore que tragique. Le comte se trouvait avoir sur lui une mauvaise tabatière; il offrit une prise de tabac à son gênant confrère, et parvint à se débarrasser de lui, sans avoir éveillé ses soupçons [2]. Enfin, on aperçut la reine, à qui on avait laissé, pour l'accompagner, le troisième garde du corps. Coiffée d'un grand chapeau qui lui couvrait le visage, et favorisée par l'obscurité d'une nuit plus noire que

[1] *Relation du voyage de Varennes, par la duchesse d'Angoulême*, dans les *Memoires de Weber*, t. II, ch. IV, p. 58.

[2] Relation de l'archevêque de Toulouse. *Ubi supra*, p. 86.

d'habitude, elle avait passé inaperçue, et même il lui avait été donné de croiser impunément Lafayette, qui traversait le Carrousel, juste en ce moment, dans une voiture entourée de laquais et de flambeaux [1]. Mais, par malheur, ni elle, ni son guide ne connaissaient Paris. Il en résulta qu'au lieu de prendre à gauche, ils tournèrent à droite, franchirent les guichets du Louvre, traversèrent le Pont-Royal et s'égarèrent dans la rue du Bac. Après avoir ainsi erré plus d'une demi-heure, il leur fallut se résoudre à demander leur chemin, qu'une sentinelle du pont leur indiqua, sans reconnaître la reine. Ils revinrent donc sur leurs pas, longèrent les cours des Tuileries, et atteignirent la rue de l'Échelle, ayant perdu beaucoup de temps, lorsque, peut-être, le gain d'une heure, d'une minute, c'était le salut [2].

N'importe ! Voici toute la famille réunie : les chevaux qui doivent l'arracher à la Révolution s'ébranlent sous le fouet; on part. Il y avait à aller joindre la berline de voyage, placée au delà de la barrière Saint-Martin. Quelle fut l'inquiétude de Louis XVI, mieux instruit que son guide de la topographie de Paris, quand il sentit rouler le long de la rue Saint-Honoré cette voiture qui emportait sa femme, sa sœur, ses enfants, tout le trésor de son cœur ! Fersen ignorait ou n'avait osé prendre le plus court chemin ! On laissa la rue de Grammont derrière soi; on traversa le boulevard; on passa, dans la rue de la Chaussée-d'Antin, devant les fenêtres du nº 42....— O Mirabeau, le roi de France serait-il forcé de fuir, si vous étiez encore là ?— puis on atteignit la rue de Clichy et la maison de ma-

[1] *Précis historique du comte de Valory*, p. 262 des *Mémoires sur l'affaire de Varennes.*
[2] *Ibid.*, p. 86 et 87.

dame Sullivan. Aussitôt Fersen mit pied à terre, pour s'enquérir de son postillon et de la berline[1] : « Partis depuis une heure et demie[2], » grommela le concierge, du milieu de son sommeil. Depuis une heure et demie! Les chevaux reprirent leur course, et, par les vieux boulevards, gagnèrent rapidement la barrière Saint-Martin. La berline y était; on la prit et on abandonna le carrosse de remise, tout attelé, dans la grande rue, sans personne pour le garder ou le ramener chez son maître[3].

Fersen tint les rênes jusqu'à Bondy, où la famille royale avait été précédée par deux femmes de chambre et un cabriolet de suite. Le postillon qui les avait conduites était resté, et ce ne dut pas être pour lui un médiocre sujet d'étonnement que de voir un homme, habillé en cocher de fiacre, descendre de son siége, prendre congé, avec un respect affectueux et des manières élégantes, de ceux dont il menait la berline, et monter, pour s'en retourner à Paris, dans une belle voiture qui semblait lui appartenir[4]. Cet homme, c'était le comte de Fersen, dont la mission finissait à Bondy. Plein d'émotion, il dit adieu à cette reine, au sort de laquelle le liait une fidélité chevaleresque. Cet adieu devait-il être le dernier?...

Deux voitures, neuf voyageurs, onze chevaux, trois courriers en vestes neuves d'un jaune éclatant, l'un assis sur le siége, l'autre galopant à la portière, un troisième courant en avant pour préparer les relais, voilà ce qu'il fallait que vissent passer devant eux, sans y prendre garde, sur une route hantée par le

[1] *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 79. Paris, 1822.

[2] Carlyle, *the French Revolution*, vol. II, book IV, chap. III.

[3] Relation de l'archevêque de Toulouse, dans les *Mémoires de Weber*, t. II, chap. IV.

[4] *Précis historique, par le comte de Valory*, p. 264 des *Mémoires sur l'affaire de Varennes*.

fantôme de l'émigration, des milliers d'hommes soupçonneux jusqu'au délire! Mais Paris, ce formidable Paris, n'ayant plus la main sur eux, les fugitifs avaient presque cessé de croire au péril, et ils se hâtaient vers Châlons, le cœur ouvert à l'espérance.

Cependant tout Paris était debout. Le 21 juin, dès la pointe du jour, les personnes de la domesticité du château avaient trouvé déserts l'appartement du roi, celui de la reine, et, de bouche en bouche, la nouvelle fatale était parvenue jusqu'aux quartiers les plus éloignés. Dans les rues inondées de peuple, sur les places publiques, le long des faubourgs mugissants, au seuil de chaque boutique, à la porte de chaque maison, les citoyens s'abordaient avec ces mots : « Eh bien, il est parti! » L'étonnement, l'inquiétude, la colère, furent les mouvements de la première heure. Comment avait-il pu s'enfuir? Par où? Et ses complices? Lafayette avait donc fermé les yeux, le traître! Mais à quelle épouvantable trame se rattachait donc ce départ? La France allait-elle périr étouffée entre la guerre civile et la guerre étrangère? Oh! ce Louis XVI, ce roi honnête homme, qui tant de fois avait juré qu'il ne partirait pas! C'était ainsi que les rois tenaient leur parole! L'Assemblée se réunit à la hâte. La municipalité, par trois coups de canon, annonça officiellement la fuite du monarque. Les clubs se déclarèrent en permanence[1]. Ordre de mettre les scellés aux Tuileries. Défense de sortir de Paris. En même temps on battait la générale dans toutes les directions; les fameuses piques du 14 juillet, maintenant retrouvées, étaient accueillies sur la place de Grève par un tonnerre d'applaudissements[2]; au bruit du tambour,

[1] *Bouche de Fer,* supplément au n° 70, année 1791.
[2] *Chronique de Paris*, n° 175, année 1791.

les malades de l'hôpital du Gros-Caillou forçaient la garde, prenaient des épées, et sortaient, avec l'habit ordinaire de l'hôpital, pour défendre la patrie [1]; les bonnets de laine reparaissaient, éclipsant cette fois les bonnets d'ours [2], et une foule immense se portait aux Tuileries, dont elle prenait irrésistiblement possession.

Là, l'indignation faisant place au mépris, le portrait du roi fut décroché et suspendu à la porte; une jeune fille foula aux pieds le bonnet de la reine, dont on l'avait voulu coiffer; et, assise sur le lit de Marie-Antoinette, une fruitière se mit à y vendre des cerises en disant : « C'est aujourd'hui le tour de la nation de se mettre à son aise [3]. » Le journal de Prudhomme, qui a conservé à l'histoire ces détails caractéristiques, assure qu'on respecta le cabinet d'étude du dauphin, mais il ajoute, phrase calomnieuse, évidemment dictée par la haine : « Nous rougirions de rapporter le titre des livres du choix de sa mère [4]. »

Des scènes analogues se passaient sur chaque point de la ville. Et partout, le dédain effaçant la colère; partout une gaieté ironique se mêlant au dédain. Ici on proscrivait les enseignes où figurait le mot roi, y compris le *Bœuf couronné* [5]; là on remarquait que les petites affiches n'avaient rien dit de l'évasion, même à l'article des effets perdus; ailleurs, des patriotes proposaient, en riant, d'envoyer des courriers au prince de Condé pour lui mesurer le nez, qui, disaient-ils, devait être singulièrement long [6]. La motion

[1] *Révolutions de Paris*, n° 102.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] *Chronique de Paris*, n° 175, année 1791.
[6] *Ibid.*

fut faite en plein vent, au Palais-Royal, si on ramenait le roi, de l'exposer pendant trois jours à la risée publique, et de le renvoyer ensuite avec ignominie. Car, « qu'en ferions-nous? Il viendrait comme Thersite nous verser ces larmes grasses dont parle Homère[1]. » Les femmes disputèrent aux hommes la garde des portes de la ville : « Ce sont les femmes qui ont amené le roi à Paris; ce sont les hommes qui le laissent évader, » et les hommes de répliquer : « Ne vous vantez pas tant, mesdames; vous ne nous aviez point fait là un grand cadeau[2]. »

Comme le comte de Provence, frère du roi, s'était échappé, lui aussi, du Luxembourg, et avait pris la route de Bruxelles, où, plus heureux que Louis XVI, il arriva sans accident, la section du Luxembourg déchira un drapeau donné à Monsieur, et en fit la bourre d'un canon[3].

Quant aux partis, l'évasion du roi les satisfit tous également, quoique par des motifs bien divers. Les nobles, les prêtres, les courtisans s'attendaient, avec une joie soigneusement dissimulée, à voir enfin l'épée de l'étranger couper ce nœud gordien qu'ils se sentaient impuissants à dénouer. Le trône, devenu vacant, plaisait aux orléanistes. Les constitutionnels espéraient amener plus facilement Louis XVI à accepter la constitution, lorsqu'il aurait perdu tout autre titre à la couronne. Les républicains comptaient prouver que la fuite du monarque était l'anéantissement du contrat passé par lui avec le peuple, et équivalait à une abdication.

Un homme, un seul homme paraissait saisi d'un

[1] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 82.
[2] *Révolutions de Paris*, n° 102.
[3] *Chronique de Paris*, n° 173, année 1791.

trouble profond, et redoutait à l'excès le lendemain. C'était Robespierre. Madame Roland était arrivée à Paris, avec son mari, le 20 février 1791 [1]. Le 21 juin, s'étant rendue dans l'après-midi chez Pétion, elle le trouva s'entretenant avec Robespierre et Brissot de l'événement de la nuit. Brissot et Pétion étaient pleins d'allégresse, pleins d'espoir. Suivant eux, le roi, en fuyant, n'avait fait que céder la place à la République. Mais était-il présumable, était-il possible que la famille royale se fût risquée à une telle démarche sans laisser derrière elle une coalition prête à ordonner une Saint-Barthélemy des patriotes? Ainsi parlait Robespierre, et il demandait ce que c'était qu'une république; paroles d'ailleurs assez obscures, assez ambiguës, surtout s'il est vrai qu'il les prononça « en mangeant ses ongles et en ricanant [2]. »

Une des premières pensées du peuple, dans cette crise, avait été pour l'Assemblée nationale. « Louis XVI, avait-il dit, peut aller où il voudra, notre roi est là dedans [3]. » Et de fait, l'Assemblée déploya beaucoup d'intelligence, de vigueur. Après avoir mandé les ministres, expédié des courriers dans les départements avec ordre d'arrêter toute personne sortant du royaume; après avoir placé de forts détachements autour de la salle, assuré la liberté de ses délibérations, envoyé des commissaires pour veiller à l'ordre public, et mandé à sa barre Lafayette, Bailly, Gouvion, qu'une foule ardente retenait comme coupables de complicité dans la fuite du roi, l'Assemblée fit afficher une proclamation portant :

Que les mesures les plus sévères étaient prises

[1] *Mémoires particuliers de Mme Roland*, p. 230. Firmin Didot, 1847.
[2] *Ibid.*, p. 235.
[3] *Révolutions de Paris*, n° 102.

pour suivre la trace des machinateurs de l'évasion;

Que les citoyens devaient se reposer uniquement sur les représentants du peuple du soin de pourvoir au salut public;

Que tout mouvement tendant à exciter des troubles, toute menace adressée aux personnes, toute atteinte aux propriétés étaient des crimes de lèse-nation.

Puis, afin de mettre de l'unité et de l'activité dans le gouvernement, on décida :

Que les ministres seraient admis aux séances;

Que les décrets de l'Assemblée auraient force de loi dans tout le royaume;

Que le ministre de la justice y apposerait le sceau de l'État;

Que le comité militaire se chargerait de veiller à la sûreté intérieure;

Qu'on s'assurerait des dispositions des régiments suisses.

Tout à coup on annonce l'arrivée de Lafayette. Instruit un des premiers de l'évasion, il avait couru aux Tuileries; y avait écrit, de l'avis de Beauharnais et de Bailly, sous sa propre responsabilité, l'ordre à tous les gardes nationaux du royaume, d'arrêter le roi; s'était rendu de là à l'hôtel de ville, au milieu des imprécations de la foule, l'avait étonnée par son sang-froid et désarmée par ces mots habiles : « Eh bien ! de quoi vous plaignez-vous? Chaque citoyen ne gagne-t-il pas 20 sols de rente à la suppression de la liste civile?[1] » Lorsqu'il entra dans l'Assemblée, Barnave, qui commençait à changer de sympathies et de haines, venait de le défendre, avec une chaleur qu'on crut généreuse, contre les soupçons dont il avait été

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 340.

poursuivi. Le général était en uniforme. Comme il s'asseyait à côté de Camus, celui-ci, se levant aussitôt, s'écria d'une voix passionnée : « Point d'uniforme ici ! [1] » Ce fut le seul mouvement de nature à diviser ou à aigrir les esprits ; il fut bien vite apaisé, et l'Assemblée reprit ses délibérations avec un calme qui ne se démentit plus. Duport rendit compte de l'état des différents quartiers de Paris. Lafayette et Gouvion furent entendus. Une lettre, adressée à la reine et trouvée dans ses appartements par le peuple, avait été remise au président ; on s'abstint de l'ouvrir.

Les ministres étaient successivement arrivés, et Montmorin, dont le peuple avait assailli la maison, mais que l'Assemblée avait envoyé délivrer, avait été invité à prendre place parmi ses collègues. Accusé d'être au moins dans le secret du roi, il dit au président : « Il y a à parier que si j'avais donné au roi le conseil de partir, je l'aurais précédé ou suivi [2]. » Le mot était décisif. Et en effet, Louis XVI ne s'était ouvert de son dessein, ni à Montmorin, ni à la plupart de ceux de ses serviteurs qui, dans l'assaut livré au trône, combattaient sur la brèche : prudence profondément égoïste qui abandonnait ces malheureux au hasard des vengeances populaires ! Quelle dénonciation de cette indifférence cruelle dans le billet suivant, que Montmorin écrivait au comte de La Marck, à la date du 21 juin :

« Je reçois dans l'instant une lettre du roi qui m'annonce qu'il est parti. Jugez dans quel état je dois être ; je ne sais ce qui va arriver. Je crois devoir rester [3]. »

[1] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. X, p. 259.
[2] *Mémoires de Weber*, t. II, aux pièces officielles, note E *bis*.
[3] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 161.

De Laporte, intendant de la liste civile, n'avait pas été mis non plus dans le secret, bien que chargé d'une mission qui risquait de lui coûter la vie : il apporta un mémoire que le roi avait déposé tout cacheté entre ses mains, avec ordre de le communiquer au président de l'Assemblée nationale, à un moment donné qu'on avait indiqué d'avance. Ce mémoire, intitulé *Proclamation à tous les Français*, commençait ainsi :

« Lorsque le roi a pu espérer de voir renaître l'ordre et le bonheur par les moyens employés par l'Assemblée nationale et par sa résidence auprès de cette Assemblée, aucun sacrifice ne lui a coûté; il n'aurait pas même argué du défaut de liberté dont il est privé depuis le mois d'octobre 1789; mais aujourd'hui que le résultat de toutes les opérations est de voir la royauté détruite, les propriétés violées, la sûreté des personnes compromise, une anarchie complète dans toutes les parties de l'empire, sans aucune apparence d'autorité suffisante pour l'arrêter, le roi, après avoir protesté contre tous les actes émanés de lui pendant sa captivité, croit devoir mettre sous les yeux des Français le tableau de sa conduite. »

Ici Louis XVI rappelait avec amertume les journées d'octobre, son séjour aux Tuileries, les incommodités que cette demeure, inhabitée depuis plus de cent ans, avait offertes à lui et à sa famille, l'éloignement forcé de ses gardes, le meurtre de deux d'entre eux, les attaques dirigées contre l'honneur d'une épouse fidèle « qui venait de mettre le comble à sa bonne conduite, » son emprisonnement dans son propre palais, sa mise hors la constitution, la modicité de sa liste civile, les brêches faites à son pouvoir, l'omnipotence des clubs insultant à l'autorité royale avilie, l'opposition mise au départ des tantes du roi, l'émeute de

Vincennes, les serviteurs les plus dévoués du trône ignominieusement chassés des Tuileries, enfin le système de contrainte qui l'avait réduit à éloigner sa chapelle, à approuver la lettre du ministre Montmorin aux puissances étrangères, et à aller à la messe du nouveau curé de Saint-Germain-l'Auxerrois.

« D'après tous ces motifs, disait Louis XVI en finissant, et l'impossibilité où est le roi d'empêcher le mal, il est naturel qu'il ait cherché à se mettre en sûreté. Français! et vous qu'il appelait habitants de la bonne ville de Paris, méfiez-vous de la suggestion des factieux, revenez à votre roi, il sera toujours votre ami, quand notre sainte religion sera respectée, quand le gouvernement sera assis sur un pied stable, et la liberté établie sur des bases inébranlables. »

« *P. S.* Le roi défend à ses ministres de signer aucun ordre en son nom, jusqu'à ce qu'ils aient reçu des ordres ultérieurs, et enjoint au garde des sceaux de lui renvoyer le sceau lorsqu'il en sera requis de sa part.

« *Signé :* LOUIS[1]. »

Dans le précieux manuscrit que nous possédons, et où, plusieurs fois déjà, nous avons eu occasion de puiser des détails entièrement inconnus jusqu'ici, on affirme que la *Proclamation aux Français* fut rédigée par Monsieur[2]. Si le fait est vrai, il y faudrait voir une preuve nouvelle de la noirceur de ce prince artificieux. Car, quoi de plus malhabile, de plus ridicule, de plus propre à décrier Louis XVI, qu'un manifeste où il exhalait, sur la modicité de sa liste civile et l'in-

[1] Cette proclamation se trouve *in extenso* dans Buchez et Roux : *Histoire parlementaire*, t. X, p. 269-274.

[2] Manuscrit de M. Sauquaire-Souligne.

commodité de son séjour aux Tuileries, des plaintes si peu dignes d'un esprit élevé, avouant d'ailleurs qu'il avait toujours eu en horreur cette constitution jurée par lui avec tous les dehors d'une sincérité parfaite, s'accusant ainsi lui-même de duplicité, et descendant jusqu'à donner à sa femme, à la reine de France, un certificat de bonnes mœurs!

« Perfide, lisait-on à ce sujet, le lendemain, dans la *Bouche de Fer*, tu as voulu imiter le roi Jean, qui appela les Brabançons et les bulles du pape pour l'aider à violer la foi promise et anéantir la grande charte d'Angleterre, signée, disait-il, malgré lui! Tu ne réussiras pas davantage. Tu te plains, comme un enfant gâté, que rien n'était prêt aux Tuileries pour te recevoir? Ingrat! Cinq à six cent mille hommes armés veillaient à ta sûreté, et n'accusaient des malheurs de l'empire que la fatale destinée des rois et les êtres vils qui t'avaient entouré [1]. »

Ce langage exprimait avec violence un sentiment qui, dans l'Assemblée, revêtit les formes du dédain. M. de Rochambeau et les officiers généraux qui se trouvaient à Paris furent appelés et s'empressèrent de mettre leur épée au service des représentants du peuple. On chargea Montmorin d'assurances pacifiques pour les puissances étrangères. A des commissaires spéciaux on confia le soin d'inventorier les effets du Garde-Meuble, de surveiller la caisse de l'extraordinaire, de constater l'état actuel du trésor public; et sur leur rapport, qu'il n'avait été rien soustrait des diamants de la couronne, que le trésor public contenait 31 millions 300 mille livres, dont 10 millions en numéraire, que les payements étaient au pair, que la trésorerie les continuait activement,

[1] *Bouche de Fer*, n° 72, année 1791.

l'Assemblée, au milieu des acclamations des tribunes, passa froidement à l'ordre du jour [1].

Quant au peuple, son attitude était admirable. Les premiers transports une fois calmés, un ordre extraordinaire s'établit partout, comme par enchantement. La sérénité avait reparu soudain sur tous les visages. Les affaires s'expédiant avec la même célérité que si le roi eût été aux Tuileries, les ouvriers allèrent à leurs travaux accoutumés, les carrosses roulèrent, les spectacles s'ouvrirent. On avait vu, chose assez nouvelle, des princes se faire sentinelles, et le duc de Montpensier avait été remarqué montant la garde à la porte du Palais-Bourbon [2]; mais à quoi bon des sentinelles? Le sentiment qui prévalait désormais était une sorte de calme méprisant et fier. Rome, après la bataille de Cannes, n'avait pas montré plus de hauteur que Paris menacé d'avoir sur les bras l'Europe entière. Ce fut au point que, la vente des biens nationaux continuant, on en vendit, dans un seul jour, pour 100 mille livres [3]!

Mais avec ce sentiment de sécurité générale contrastait l'inquiétude de quelques tribuns soupçonneux. Ni Camille Desmoulins, ni Marat, ni Danton, ni Robespierre, ni Bonneville, n'étaient satisfaits. L'Assemblée qui, au point de vue constitutionnel, s'était montrée si sage, si vigilante et si forte, leur inspirait par cela même une défiance mêlée de colère. Accoutumés à voir clair dans les intrigues de parti, ils avaient remarqué avec quelle dextérité suspecte les meneurs de la gauche monarchique avaient maintenu le piédestal, tout en s'attaquant à l'idole, et dé-

[1] *Mémoires de Ferrières*, liv. X, p. 347 et 348.
[2] *Chronique de Paris*, n° 174, année 1791.
[3] *Ibid.*

tourné de la royauté les coups qu'il leur avait fallu porter au roi. Ils pressentaient de prochaines désertions. D'où venait, par exemple, cette sollicitude subite que Barnave avait témoignée à l'égard de Lafayette? Une chose les irritait surtout : c'était l'affectation que l'Assemblée avait mise à appeler la fuite du roi un *enlèvement;* grossier mensonge, si grossier, qu'il en devenait puéril. Rencontrant Lafayette, Camille Desmoulins lui dit sans plus de détour : « Je pardonne à un valet de mentir, lorsque son maître le chasserait s'il disait la vérité; mais l'Assemblée, quand elle a autour d'elle trois millions de baïonnettes ! quelle bassesse ou quelle trahison ! » Lafayette balbutia que le mot *enlèvement* était un vice de rédaction; que l'Assemblée le corrigerait[1]. Mais il savait bien le contraire. Voulant adoucir l'ardent jeune homme, il le quitta en lui serrant la main et en disant à plusieurs reprises : « C'est bien infâme, cette conduite du roi[2]. »

Le soir du 21 juin, les Jacobins s'assemblèrent. Robespierre y parut le visage plus sombre que de coutume. Barnave entendait faire décider que la société mère écrirait aux sociétés affiliées : « Toutes les divisions sont oubliées, tous les patriotes sont réunis. L'*Assemblée nationale,* voilà notre guide; la *constitution*, voilà notre cri de ralliement. » Robespierre, qui croyait le peuple environné de piéges, prit la parole. Dans un formidable système de dénonciation, il enveloppa le roi, ses complices couronnés, l'émigration en masse, les contre-révolutionnaires de l'intérieur, les ministres, l'Assemblée; l'Assemblée, qui essayait de tromper l'opinion sur le caractère de

[1] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 82.
[2] *Ibid.*

la fuite du roi, et qui laissait aux mains des serviteurs d'un trône déshonoré la direction des forces nationales. « Dans un moment, tout 89, le maire, le général, les ministres, dit-on, vont arriver ici. Comment pourrions-nous échapper? Antoine commande les légions qui vont venger César! et c'est Octave qui commande les légions de la République! On nous parle de réunion, de nécessité de se serrer autour des mêmes hommes; mais lorsque Antoine fut venu camper à côté de Lépidus, et parla aussi de se réunir, il n'y eut bientôt plus que le camp d'Antoine, et il ne resta plus à Brutus et à Cassius qu'à se donner la mort.... Je sens que ces vérités ne sauveront pas la nation sans un miracle de la Providence, qui daigne veiller mieux que vos chefs sur les gages de la liberté. Mais j'ai voulu du moins déposer dans votre procès-verbal un monument de ce qui va vous arriver.... En accusant la presque universalité de mes confrères, les membres de l'Assemblée, d'être des contre-révolutionnaires, les uns par terreur, les autres par ignorance, d'autres par ressentiment, d'autres par suite de l'orgueil blessé ou d'une confiance aveugle, je sais, je sais que j'aiguise contre moi mille poignards; mais si, dans les commencements de la Révolution, et lorsque j'étais à peine aperçu dans l'Assemblée nationale, si lorsque je n'étais vu que de ma conscience, j'ai fait le sacrifice de ma vie à la vérité, aujourd'hui que les suffrages de mes concitoyens m'ont bien payé de ce sacrifice, je recevrai presque comme un bienfait une mort qui m'empêchera d'être témoin de maux que je vois inévitables [1]. »

L'Assemblée était profondément émue. Tout à coup, les yeux pleins de larmes, Camille Desmoulins se lève

[1] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 82.

et s'écrie : *Nous mourrons tous avant toi*. A ces mots, huit cents personnes, les bras tendus vers Robespierre, jurent de se rallier autour de lui, « offrant un tableau admirable par le feu de leurs paroles, l'action de leurs mains, de tout leur visage, et par l'inattendu de cette inspiration soudaine[1]. »

En ce moment même, entraient Desmeuniers, Le Chapelier, Beaumetz, d'André, Lafayette, et « toute la léproserie de 89[2]. » Les attaques étendues par Robespierre sur un si grand nombre de têtes, Danton imagina aussitôt de les rassembler sur un seul homme, pour l'accabler, et il choisit Lafayette. L'adhésion donnée par le général au système des deux chambres du prêtre Siéyès, sa tendresse hypocrite pour les conceptions de Mounier, sa guerre de chaque jour aux libres écrits, l'expédition de Vincennes, la protection accordée aux chevaliers du poignard, celle offerte au roi partant pour Saint-Cloud, l'affaire des grenadiers de l'Oratoire, enfin tout ce dont se composait depuis quelques mois le texte des accusations, bien ou mal fondées, qui pleuvaient sur Lafayette, Danton le résuma dans une foudroyante apostrophe. « Je parlerai, avait-il dit en commençant, comme si je burinais l'histoire pour les siècles à venir[3]. »

O prodige d'audace! Danton, qui osait parler ainsi à Lafayette, avait reçu l'argent de la cour, et Lafayette le savait!

Voici ce que Mirabeau, peu de temps avant sa mort, écrivait au comte de La Marck : « Danton a reçu hier trente mille livres, et j'ai la preuve que c'est

[1] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 32.
[2] *Ibid.*
[3] Extrait des registres des Amis de la constitution, du 21 juin 1791.

Danton qui a fait faire le dernier numéro de Camille Desmoulins.... Enfin, c'est un bois[1] ! »

Quelle considération arrêta sur les lèvres de Lafayette le mot, le mot terrible, qui eût écrasé son antagoniste? Recula-t-il devant la crainte de compromettre Montmorin le corrupteur? Craignit-il de se compromettre lui-même en ne révélant que pour le besoin de sa cause personnelle, ou de ses vengeances, un secret aussi honteux? Ce qui est sûr, c'est qu'i s'abstint, ainsi que l'habile impudence de Danton l'avait pressenti.

Conciliateur empressé, Alexandre Lameth se leva, et interpellant ce dernier : « N'est-il pas vrai, lui demanda-t-il, que même lorsque je vous ai dit le plus de mal de Lafayette, j'ai toujours cautionné son patriotisme et affirmé que, dans une contre-révolution, il se ferait tuer à la tête des patriotes? » Danton était revenu s'asseoir auprès de Camille Desmoulins. « Est-il possible? s'écria celui-ci. — Oui, » répondit Danton, et il n'hésita pas à confirmer les paroles de Lameth[2].

Toutes les voix appelaient Lafayette à la tribune : « il y alla, raconte Camille Desmoulins, en frappant le pas militaire pour soutenir une marche chancelante, » se contenta de déclarer qu'il venait se réunir aux Jacobins, parce que là étaient les vrais patriotes, et sortit de la salle pendant que, secondés des membres du club de 89, ses partisans faisaient grand bruit de ce qu'ils nommèrent sa victoire[3].

La vérité est que la conscience du danger commun

[1] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 82.

[2] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 82.

[3] *Ibid.*

disposait les esprits à la concorde. La lettre aux sociétés affiliées, telle que Barnave l'avait conçue, fut adoptée, et elle le fut avec cette phrase, où se retrouvaient les calculs de l'Assemblée et ses préoccupations monarchiques : « Le roi, *égaré par des suggestions criminelles*, s'est *éloigné* de la capitale[1]. »

Le lendemain, 22 juin, le mot des Parisiens, à leur réveil, était : « Nous n'avons pas de roi, et cependant nous avons très-bien dormi[2]. »

La bourgeoisie, à son tour, se répandait en railleries, et un grave journal du temps rapporte avec complaisance que les députations de la garde nationale, en marche vers l'Assemblée, se faisaient précéder de musiciens jouant, par allusion à l'arrestation présumée du roi, l'air : *Ah! maman, le bel oiseau! Colin l'a mis dans ma cage*[3].

[1] *Journal des débats des Jacobins*, séance extraordinaire du 22 juin 1791.

[2] *Chronique de Paris*, n° 175, année 1791.

[3] Ce départ dont on s'était un instant effrayé, on ne faisait plus que s'en moquer dans les faubourgs avec un gai mélange de mépris pour le roi et d'aversion naissante pour la royauté. La complainte suivante que le peuple s'en allait chantant par les rues donnera une idée vraie du sentiment qui l'animait :

Not' gros s'en va-t-en guerre,
Miroton, ton-ton, mirotaine.
Il part à la légère,
Mais il lui en cuira.

J' gagn'rai ma nourriture,
Miroton, ton-ton, mirotaine.
Je vous ferai z'une serrure,
Dont vous prendrez la clef.

J' m'ennuye de ma couronne,
Miroton, ton-ton, mirotaine.
J'la laisse à qui me donne
Du vin de Malaga.

Dites qu'on m'en apporte,
Miroton, ton-ton, mirotaine.
Et mettez sur ma porte :
C'est le dernier des rois*.

* *Bouche de Fer*, n° 73, année 1791.

Les républicains sentirent que le moment était venu pour eux de pousser à l'établissement de la république. Le club des Cordeliers imprima la citation suivante, accommodée aux circonstances, en tête d'un manifeste dans lequel il déclarait renfermer autant de régicides que de membres :

Songez qu'au champ de Mars, à cet autel auguste,
Louis nous a juré d'être fidèle et juste.
De son peuple et de lui tel était le lien :
Il nous rend nos serments, puisqu'il trahit le sien.
Si, parmi vous, Français, il se trouvait un traître
Qui regrettât les rois et qui voulût un maître,
Que le perfide meure au milieu des tourments!
Que sa cendre coupable, abandonnée aux vents,
Ne laisse ici qu'un nom plus odieux encore
Que le nom des tyrans que l'homme libre abhorre[1].

Parmi les journaux qui s'élancèrent le plus vivement dans cette voie, il faut citer la *Bouche de Fer*, dont Claude Fauchet, alors à Caen, avait abandonné la rédaction aux hardiesses de Bonneville : « Avez-vous remarqué comme on est frère quand le tocsin sonne, quand on bat la générale et que les rois ont pris la fuite? — Plus de rois, pas de dictateurs, pas d'empereurs, pas de protecteurs, pas de régents! Notre ennemi, c'est notre maître : je vous le dis en bon français. — Point de Lafayette, point de d'Orléans! La loi, la loi seule, et faite par tous. — D'Orléans est un ambitieux. Barnave s'est laissé égarer par des calculs d'écolier. Lafayette est toujours *moitié l'un, moitié l'autre*. — Voulez-vous absolument une formule de serment? Faites celui-ci : « Je périrai, « citoyens, ou vous serez sans maître. » — O Parisiens!

[1] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 82.

Athéniens modernes! Philippe est près du trône : voilà le danger[1] ! »

Tout autre était le langage de Marat. Ce qu'il voulait, lui, au contraire, c'était un dictateur : un dictateur, pour en finir avec la contre-révolution, rapidement, puissamment, d'un seul coup; un dictateur, car, disait-il avec une audace féroce, c'était « le moment de faire tomber la tête des ministres et de leurs subalternes, de Mottié, de tous les scélérats de l'état-major et de tous les commandants anti-patriotes de bataillons, de Bailly, de tous les municipaux contre-révolutionnaires, de tous les traîtres de l'Assemblée nationale. » — « Un tribun! criait ce Machiavel sincère et forcené, un tribun militaire, ou vous êtes perdus sans ressource[2]. »

Grâce à Dieu ! l'état des âmes n'était point tel qu'un aussi sanglant appel eût chance d'être entendu, et Camille Desmoulins était beaucoup mieux que Marat dans le courant de l'opinion, lorsqu'il écrivait : « Le roi a couché la nation en joue. Il a fait long feu. A la nation de tirer maintenant. Sans doute elle dédaignera de se mesurer contre un homme, et je serai le premier à tirer en l'air; mais il faut que l'agresseur me demande la vie[3].

Quant à la République, ce gouvernement des nations majeures, le seul qui donne à l'homme le droit de marcher la tête haute, nul doute qu'elle n'eût été fort possible alors, si l'Assemblée, sous ce rapport, ne se fût trouvée fort au-dessous de son rôle. Mais le club des Jacobins lui-même était si peu, en ce mo-

[1] *Bouche de Fer*, nos 71, 72 et 73, année 1791.
[2] Manifeste de l'*Ami du Peuple*.
[3] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 82

ment, au niveau des circonstances, qu'il refusa d'entendre la pétition républicaine du club des Cordeliers[1] ! Ce fut un grand malheur, peut-être. L'histoire prouve trop bien que les couronnes sont ramassées, qui tombent du haut des échafauds !

Au milieu de ce mouvement des esprits, l'Assemblée n'était pas sans inquiétude sur les dispositions des troupes de ligne : la séance du 22 fut spécialement consacrée à l'adoption de mesures qui se rapportaient à cette préoccupation. L'engagement d'honneur qu'on avait fait précédemment souscrire aux officiers ne suffisait plus : comment tolérer qu'ils continuassent de jurer fidélité à un roi, maintenant armé contre la nation ? Emmery, « que l'exemple du serment de Louis XVI, de Bouillé, de Guignard, de Maury, de Malouet, n'avait pas encore ramené à la doctrine des pythagoriciens, lesquels regardaient le serment comme une impiété et un acte de folie[2], » Emmery proposa la formule suivante, qui fut unanimement adoptée : « Je jure d'employer les armes remises dans mes mains à la défense de la patrie, et à maintenir contre tous ses ennemis, du dedans et du dehors, la constitution décrétée par l'Assemblée nationale, de mourir plutôt que de souffrir l'invasion du territoire français par des troupes étrangères, et de n'obéir qu'aux ordres qui me seront donnés en conséquence des décrets de l'Assemblée nationale[3]. »

A peine ce décret était-il rendu, que, sur une motion du baron d'Elbeck, accueillie avec enthousiasme, les membres de l'Assemblée qui étaient militaires se précipitèrent en foule à la tribune pour

[1] *Chronique de Paris*, n° 178, année 1791.
[2] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 82.
[3] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 351 et 352.

prêter serment. Liancourt, Toulongeon, Custine, Menou, d'Aiguillon, Alexandre Lameth, Montmorency, La Marck, d'Orléans, Charles Lameth, Crillon, Castellane, La Rochefoucault, Montesquiou, Mortemart[1], les plus grands noms de la monarchie, les descendants des preux d'autrefois, coururent à l'envi engager leur épée au service d'une constitution qui venait déplacer pour jamais la fidélité chevaleresque.

Le soir, en réponse à la proclamation du roi, Desmeuniers lut, au nom du comité de constitution, un projet d'adresse qui commençait en ces termes :

« Un grand attentat vient de se commettre. L'Assemblée nationale était au terme de ses longs travaux; la constitution allait être finie, les orages de la Révolution allaient cesser; et les ennemis du bien public ont voulu, par un seul forfait, immoler la nation entière à leurs vengeances. Le roi et la famille royale ont été enlevés le 21 de ce mois[2]. »

Ainsi, on s'obstinait à appeler enlèvement ce que Louis XVI lui-même affirmait être une fuite volontaire! La crainte de rompre définitivement avec la monarchie ressortait plus vivement encore de cette phrase : « Faut-il craindre les suites d'un écrit arraché, avant son départ, à un prince séduit, que nous ne croirons inexcusable qu'aux derniers instants[3]? » A part cela, le manifeste ne manquait ni de force ni de dignité. Il mettait en relief, d'une manière inexorable, tout ce que les griefs exposés par Louis XVI présentaient de faux ou de puéril. Des désordres avaient été commis au 5 octobre. Mais parce que quelques brigands se peuvent trouver au milieu d'une

[1] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. X, p. 308.
[2] *Ibid.*, p. 313.
[3] *Ibid.*, p. 315.

foule immense, est-ce à dire qu'on la doive déclarer comptable de leurs excès? La nation avait-elle reproché à Louis XVI les violences exercées sous son règne et sous celui de ses aïeux? Le roi se plaignait de l'obligation où il avait été de prêter serment à la constitution.... Ah! s'il ne déclarait pas un jour que des séditieux, en le poussant à exhaler cette plainte imprudente, avaient surpris sa bonne foi, il aurait donc lui-même dénoncé au monde entier... son parjure! « Les représentants du peuple, était-il dit dans l'adresse (et ceci en était le passage important), triompheront de tous les obstacles. Ils mesureront avec calme l'étendue des devoirs qui leur sont imposés. La liberté publique sera maintenue. Les conspirateurs et les esclaves apprendront à connaître l'intrépidité de la nation française, et nous prenons, au nom de la nation, l'engagement de venger la loi ou de mourir. La France veut être libre, elle sera libre. La Révolution ne rétrogradera pas[1]. »

Cette rédaction ayant été approuvée, la séance fut suspendue. Il était neuf heures et demie du soir.... Soudain une grande agitation éclate dans toutes les parties de la salle. Un courrier s'élançait dans les corridors, haletant, couvert de sueur : une voix cria : *Il est arrêté!*

[1] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. X, p. 314.

CHAPITRE V.

LE ROI PRISONNIER[1].

Voyage de Paris à Varennes. — Enchaînement inouï de fatalités. — Louis XVI reconnu. — Arrestation de la famille royale à Varennes. — Séjour dans la boutique de l'épicier Sausse. — Soulèvement des villes et des campagnes. — Vaines tentatives et retraite de Bouillé. — Départ de la famille royale pour Paris. — Les royalistes de Châlons. — Nomination de trois commissaires par l'Assemblée. — Scènes du retour. — L'intérieur de la voiture. — La famille royale traversant Paris. — Attitude de la population. — Dénoûment.

Nous avons laissé la berline roulant sur la route de Châlons.

A peu de distance de Paris, les fugitifs aperçurent un homme à cheval qui semblait toujours suivre la voiture[2]; ils s'en inquiétèrent : mais ce nuage qui leur passa sur le cœur fut bien vite dissipé. « *François*, disait la reine au comte de Valory, *il me semble*

[1] Il existe, du voyage de Varennes, une foule de relations, presque toutes fort diverses, et remplies de détails qui se contredisent, ou d'accusations hasardées qui ont donné lieu à d'interminables polémiques. Impossible pour l'historien d'arriver à la vérité, s'il ne joue pas en quelque sorte le rôle de juge d'instruction, qui est de confronter les témoins, d'apprécier la valeur de leurs témoignages suivant l'intérêt plus ou moins grand qu'ils peuvent avoir à déguiser la vérité, de rapprocher les dates, d'expliquer les unes par les autres les circonstances caractéristiques, et de recourir au flambeau de la vraisemblance pour dissiper l'obscurité résultant d'affirmations contradictoires. C'est ce que je me suis étudié à faire, ne m'appuyant en général que sur les assertions de ceux qui racontent ce qu'ils ont eux-mêmes vu ou entendu, et pour les cas seulement où ils n'ont pas un intérêt probable à mentir.

[2] Relation de la duchesse d'Angoulême, dans les *Mémoires de Weber*, t. II, chap. IV.

que cela va bien[1]. » Ils fuyaient donc pleins de confiance. Le printemps les encourageait à l'espoir ; l'air était embaumé, la campagne resplendissante, et puis ils se sentaient libres ! Tenté par la beauté du paysage, Louis XVI voulut gravir à pied une montagne[2].... Mais à Étoges, il avait déjà fallu s'arrêter pour réparer la voiture ; et les retards s'ajoutaient aux retards ; et, à Pont-de-Sommevelle, l'âme remplie de trouble, le regard ardemment attaché à l'horizon, Choiseul attendait !

Il était quatre ou cinq heures de l'après-midi, lorsque, le 21 juin, la berline entra dans Châlons. Là, tandis qu'on changeait de chevaux, un homme[3] crut reconnaître le roi. Sur l'avis du maire, il se tut. La voiture passa.

Tout avait été calculé à la minute dans les dispositions prises par Bouillé, et le passage de la famille royale à Pont-de-Sommevelle avait été marqué pour trois heures après-midi. Or, cette heure était de beaucoup dépassée, et Choiseul ne voyait paraître ni voiture ni courrier. Un hasard funeste fit que les paysans d'une terre appartenant à une dame d'Elbœuf ayant refusé le payement des droits non rachetables, on les avait menacés d'exécution militaire, ce qui avait causé une grande rumeur dans la contrée : quand les paysans virent arriver les hussards, ils crurent que c'était pour agir contre eux, et le tocsin sonna dans la campagne[4]. La présence des troupes

[1] *Précis historique du comte de Valory*, p. 269 des *Mémoires sur l'affaire de Varennes.*

[2] L'abbé de Montgaillard, *Histoire de France*, t. II, p. 352.

[3] Relation de l'archevêque de Toulouse, *ubi supra*. Cette relation a l'autorité d'un récit fait par un témoin oculaire, se composant de détails fournis à M. de Fontanges par la reine elle-même.

[4] *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 80 et 81.

avait, d'ailleurs, alarmé la population. Elle s'amassait autour des hussards, grossissait à vue d'œil, murmurait. Ah! il s'agissait d'escorter un trésor! Le doute se montrait sur les visages. Les paysans disaient : « *Les hussards sont bien fins, mais nous le sommes plus qu'eux*[1]. » Et déconcertés à leur tour par l'attention ironique qui les enveloppait, les cavaliers ne savaient plus que penser de tout ce mystère. Longtemps Choiseul et Goguelat consultèrent ensemble, dans l'agonie de l'anxiété[2]. Que croire? Que résoudre? Venait-il d'être rompu le fil auquel était en ce moment suspendu le destin de toute une génération de rois? Fallait-il attendre, attendre encore? Choiseul avait envoyé le coiffeur de la reine, Léonard, qui l'accompagnait, apprendre à Bouillé sa position et ses angoisses. Enfin, craignant qu'une attente plus longue ne déterminât un mouvement populaire, il leva le détachement; et informé par Goguelat que, la veille, le passage des hussards avait excité à Sainte-Menehould une fermentation très-vive[1], il se décida à gagner Varennes par des chemins de traverse, abandonnant de la sorte, sans informations plus amples, les points intermédiaires, et ne laissant personne derrière lui qui pût expliquer son absence au roi.

Grande fut donc la surprise de Louis XVI à son arrivée. Il promène autour de lui des regards inquiets, il cherche Choiseul, il cherche l'escorte promise.... Personne! Du reste, nulle rumeur sinistre. Au départ des cavaliers, les groupes s'étaient dissipés. On relaye paisiblement, on roule vers Sainte-Menehould, et on arrive « en louant Dieu[3]. » Dieu ne vous entendait pas, infortunés!

[1] *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 81.
[2] *Mémoires du baron de Goguelat*, p. 16.
[3] Relation de la duchesse d'Angoulême, *ubi supra*.

C'était l'heure où cessent les travaux du jour. Beaucoup de villageois avaient quitté les champs et regagné leurs demeures. Le soleil, étincelant au point le plus reculé du nord-ouest, allait rougir de ses derniers rayons le sommet des coteaux. Le moulin de Valmy apparaissait immobile. A Sainte-Menehould, formés en groupes dans les rues, attablés avec les soldats dans les cabarets, ou assis devant leurs maisons sur des siéges de pierre, les habitants s'entretenaient avec vivacité de l'arrivée inattendue des hussards, de celle des dragons qui leur avaient succédé, de ce trésor mystérieux qui devait passer, disait-on, du boute-selle qu'on avait sonné dans la journée, de l'ordre donné ensuite de desseller[1]. Vers midi, plusieurs s'étaient portés à l'hôtel de ville, disant que tout cela n'était pas naturel; qu'il fallait se défier de Bouillé; que les bourgeois feraient bien de monter la garde; que le département avait envoyé trois cents fusils neufs, et qu'il était urgent de les distribuer. L'agitation avait donc été grande, et elle durait encore.

A la dernière porte du village, vous eussiez vu, allant et venant, en robe de chambre[2], d'un pas brusque et violent, un homme dont le visage portait les traces d'une colère récente : c'était le maître de poste Drouet, un ancien dragon de Condé, jeune encore pourtant, et patriote. Cet homme avait eu, le matin même, une querelle avec l'hôtellier chez lequel Goguelat était descendu, à propos d'un cheval qu'on aurait dû lui demander à lui, et pour lequel on avait traité avec l'aubergiste[3]. Cette circonstance, en soi

[1] Voy. à ce sujet la déclaration du maréchal des logis La Gache, dans les *Mémoires du duc de Choiseul*, aux pièces justificatives.

[2] *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 86.

[3] Déclaration du maréchal des logis La Gache.

très-futile, ayant contribué à aigrir les soupçons éveillés dans l'âme de Drouet, le disposait à se montrer, le cas échéant, inexorable. Non loin de là, le capitaine Dandoins se promenait sur la place, en compagnie de quelques dragons, affectant une contenance tranquille[1].

Le galop d'un cheval se fit entendre, et le comte de Valory, avec sa belle veste jaune de courrier, passa devant les villageois ébahis. Ils le furent bien davantage lorsque, cinq minutes après, ils aperçurent, chargée d'une montagne de boîtes et de cartons, l'énorme berline. Tout d'abord ils crurent que c'était le prince de Condé qui était rentré en France *incognito*[2]. La voiture divisa le groupe des dragons. Eux, par un mouvement assez extraordinaire, puisqu'ils n'étaient pas dans le secret, ils portèrent aussitôt la main à la visière de leurs casques, tandis que la dame au chapeau rabattu les saluait à son tour avec cette grâce mêlée de dignité qu'on savait à la reine[3].

Par une de ces mille fatalités dont se composent toujours les grandes chutes, il advint qu'au moment même où la voiture s'arrêtait devant le maître de poste, Louis XVI mit imprudemment la tête à la portière[4]. La ressemblance de cette physionomie avec l'effigie d'un assignat de 50 livres frappa Drouet[5]. Il appelle un de ses camarades, et se penchant à son oreille : « Guillaume, voici le roi! » Mais déjà la voiture partait. Soit ce motif, soit crainte des dragons, Drouet s'abstint d'éclater; il ordonne à Guillaume de

[1] Déclaration du maréchal des logis La Gache.
[2] *Ibid.*
[3] Relation de l'archevêque de Toulouse, *ubi supra*.
[4] *Ibid.*
[5] Rapport de Drouet, dans le *Moniteur*, séance du 24 juin 1791, cinq heures du soir.

seller deux chevaux, les meilleurs, pour se mettre à la poursuite des fugitifs, les devancer; court à l'hôtel de ville murmurer le terrible secret, rejoint Guillaume, et les voilà galopant sur la route de Clermont.

Ils laissaient derrière eux la tempête. Déjà ce qui n'avait été d'abord qu'un chuchotement était devenu une clameur. Le tambour battait; les gardes nationaux demandaient de la poudre et des cartouches; les villageois accouraient, armés de fléaux; des garçons d'auberge accouraient armés de fourches. Dandoins, mandé à l'hôtel de ville, n'eut que le temps de glisser entre les mains du maréchal des logis La Gache un portefeuille qui contenait d'importantes dépêches, et celui-ci s'élança hors de la ville, un pistolet dans chaque main et la bride entre les dents[1]. Sorti de Sainte-Menehould, et arrivé sur la hauteur, il aperçut, loin devant lui, un homme à cheval qui allait très-vite. Il devina aussitôt dans quel dessein, et piqua des deux. Drouet courait après le roi pour le saisir, lui courut après Drouet pour le tuer.

Il faisait presque nuit. La voiture atteignit Clermont. « *Roi, ne chevauche plus avant; retourne, car tu es trahi!* » Ainsi avait autrefois parlé à Charles VI cette espèce de fantôme enveloppé d'un linceul qui lui apparut dans la forêt du Mans. Louis XVI venait d'avoir, lui aussi, son apparition; à lui aussi un inconnu venait de jeter en passant ces mots redoutables : « Vous êtes trahi! » On relaya néanmoins à Clermont sans accident, et même nul ne prit garde à une imprudente démarche du comte de Damas, qui, s'approchant de la voiture, se mit à causer avec la famille royale; il avait sur la tête son bonnet de police, et se surprenait à tout instant à vouloir l'ôter[2].

[1] Déclaration de La Gache.

[2] *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 87.

Autre faute, et celle-ci se trouva être plus fatale : au moment du départ, le courrier qui était sur le siége cria bien fort aux postillons de prendre la route de Varennes. Ceux de Sainte-Menehould qui avaient amené les voitures à Clermont entendirent l'ordre de quitter la grand'route. Ils le dirent à Drouet qu'ils rencontrèrent en s'en retournant, de sorte que celui-ci prit la traverse et ne passa point à Clermont, où le comte de Damas l'eût peut-être arrêté[1]. Bizarre enchaînement de circonstances toutes funestes à cette famille! En se jetant ainsi dans les bois, Drouet, du même coup, échappait à la vue du maréchal des logis qui le poursuivait[2], et se dérobait à un péril qu'il était loin de soupçonner.

Jusqu'au moment où, croyant le roi sauvé, le comte de Damas ne songea plus qu'à sortir de Clermont avec ses cavaliers, la ville fut assez calme; mais à peine eut-il fait sonner à cheval, que tout changea de face : la ville s'était illuminée comme par enchantement, on sonnait les cloches[3]. Les municipaux coururent chez le comte de Damas, l'interrogèrent, et n'obtenant de lui aucune réponse satisfaisante, essayèrent de le retenir prisonnier[4]. Il n'échappa qu'à grand'peine, presque seul, ses dragons ayant refusé de le suivre. Toutefois, Rémy, son quartier-maître, avait déjà reçu de lui, et s'était mis fidèlement en devoir d'exécuter l'ordre de regagner la voiture avec un détachement. S'il eût rejoint la famille royale, et il le pouvait au bout d'une heure, il entrait avec elle

[1] Relation de M. de Damas, p. 223 des *Mémoires sur l'affaire de Varennes*. — Voy. aussi le rapport de Drouet. *Ubi supra.*

[2] Voy. la déclaration de La Gache.

[3] Rapport de Rémy, dans les *Mémoires du duc de Choiseul*, aux pièces justificatives, n° 7.

[4] Extrait des registres des délibérations du directoire de Clermont.

à Varennes, et qui sait? Le roi était sauvé. Mais la fatalité était là, toujours là! Rémy se trompa de chemin, et près de Verdun seulement, après une marche rapide de six heures, désespéré, il s'aperçut de son erreur[1].

Ce fut une nuit étrange.... Le long des routes frayées ou non frayées du Clermontois, sur le penchant de ses collines, sous l'ombre de ses bois épais, au travers de ses fondrières et de ses ravins, que de cavaliers éperdus! Ici, Damas et les siens; là, Choiseul et Goguelat traînant après eux leurs hussards allemands; plus loin, Rémy et ses dragons s'égarant dans les ténèbres; ailleurs, Drouet et Guillaume, lancés à la poursuite de leur proie, poursuivis eux-mêmes! et tous, d'un fiévreux éperon, ensanglantant le flanc de leurs montures! Elle brûlait le pavé à son tour, la berline; car gravir à pied les montagnes n'était plus de saison. Les morts vont vite!

Varennes, petite ville dont la population, à cette époque, n'excédait pas quinze cents âmes, est à cheval sur la rivière d'Aire, qui la partage en ville haute et ville basse. La première, adossée à une montagne, se joint à l'autre par une route étroite communiquant à un pont qu'on ne peut atteindre qu'en passant sous une voûte massive et sombre. Comme il n'y avait point de poste établie à Varennes, Bouillé y avait envoyé son second fils et le comte de Raigecourt, avec mission d'y placer un relais. Ces deux officiers, fort jeunes l'un et l'autre, étaient descendus à l'auberge du *Grand monarque*, située au delà du pont, dans la ville basse, y avaient provisoirement placé le relais, et attendaient, pour le diriger vers l'endroit le plus convenable, que, conformément aux

[1] Rapport de Rémy.

instructions reçues, un courrier les vînt avertir de l'arrivée du roi. Or, il était onze heures un quart, et aucun courrier ne s'était présenté. Seulement, un voyageur inconnu avait demandé à leur parler et les avait suppliés de lui procurer des chevaux, disant qu'il portait dans sa voiture l'habit de cérémonie du roi et les bijoux de la reine; qu'il allait à Luxembourg; qu'il y devait attendre les ordres de leurs majestés; qu'il avait quitté le duc de Choiseul à Sainte-Menehould; que là, de même qu'à Clermont, le peuple s'était mutiné. Cet homme était Léonard, coiffeur de la reine [1]. A son langage, les deux officiers jugèrent que le projet de fuite était manqué. Cependant ils allèrent se promener sur la route; mais au lieu d'y rester à tout événement, ils rentrèrent à l'auberge vers onze heures et demie, montèrent dans leurs chambres et éteignirent leurs lumières,... pour se mettre au lit, ont dit leurs accusateurs; pour laisser croire qu'ils étaient couchés et prévenir tout soupçon fâcheux, ont-ils répondu dans leur défense [2].

Quoi qu'il en soit, c'était juste en cet instant que le comte de Valory entrait dans la ville haute, ne précédant que de quelques minutes la famille royale, qui, ici encore, était sauvée si le garde du corps eût été un vrai courrier et l'eût précédée d'une heure!

Un silence profond régnait partout; la ville était endormie; cà et là quelques fenêtres éclairées. Valory cherche en tremblant le relais, n'aperçoit rien, n'entend rien, et, consterné, revient à la voiture, qui suivait à peu de distance. Le roi, la reine, les enfants, tous s'étaient endormis; mais tous ils venaient d'être

[1] *Mémoire de Louis de Bouillé* et *Exposé de la conduite de M. de Raigecourt*, p. 116 et 190 des *Mémoires sur l'affaire de Varennes.*
[2] *Exposé de la conduite de M. de Raigecourt, ubi supra*, p. 129.

réveillés en sursaut par ce cri sinistre d'un homme à cheval qui les avait dépassés : « Postillons! de par la nation, dételez! Vous menez le roi[1]! » Et presque aussitôt un coup de tambour[2]; puis encore le silence, interrompu seulement par le bruit des roues.

Sur la pente de la chaussée s'élevait une maison appartenant à un vieil officier nommé Préfontaine. On aperçut de la lumière aux croisées; la voiture s'arrêta tout court, et de Moustier, un des trois gardes, forçant la porte de la maison, qui s'était refermée précipitamment, entra. L'ancien major était accouru en robe de chambre : « Que voulez-vous? demanda-t-il d'un ton ferme. — Il s'agit d'obliger une dame. — Nous savons bien ce que c'est, » répliqua-t-il. Il s'avança vers la voiture, échangea quelques mots avec le roi, et, sur la demande qui lui en fut faite, conduisit de Moustier chez le commandant des hussards de Lauzun[2]. Mais le temps s'écoulait. Inquiète, la reine descendit, appuyée sur le bras du comte de Malden, entra dans la maison de Préfontaine[3], en ressortit presque aussitôt, erra dans les rues avec le roi, alla frapper à plusieurs portes.... Toutes les recherches furent vaines. De son côté, le comte de Moustier revenait tristement vers ses maîtres : il n'avait pu trouver le commandant des hussards, qui, croyait-il, s'était enfui[4]. Il fallut proposer aux postillons de passer outre; mais ils s'y refusaient, allé-

[1] *Précis historique du comte de Valory*, p. 281 des *Mémoires sur l'affaire de Varennes*.

[2] Relation du comte de Moustier. — Cette relation, publiée en 1815, ainsi que celle du comte de Valory, en diffère sur quelques points de détail. Elles ont besoin l'une et l'autre d'être rapprochées de l'ensemble des autres témoignages et soigneusement analysées.

[3] *Précis historique du comte de Valory*, p. 283.

[4] *Ibid.*, p. 284.

guant la fatigue de leurs chevaux. Enfin, à force d'instances, le roi obtint d'eux qu'ils le conduiraient, du moins, de l'autre côté du pont, et il remonta en voiture avec la reine[1].

Drouet, pendant ce temps, le terrible Drouet était arrivé. Il court, sur la place du marché, à la taverne du *Bras d'or*, où quelques marchands de bestiaux se trouvaient attablés, prend à part le cabaretier, et d'un ton bref : « Boniface, es-tu bon patriote? — Si je le suis! — Alors, viens. » Ils sortent, vont prévenir l'épicier Sausse, procureur de la commune; ramassent cinq ou six compagnons, se rendent sous la voûte que la voiture avait à franchir, barrent le pont au moyen d'une voiture renversée, et, le fusil à la main, se tiennent en embuscade[2].

La berline approche, elle est sous la voûte : « Halte-là! vos passe-ports! » Et deux fusils se croisent dans la voiture par chacune des portières, tandis que le procureur de la commune dirige sur la figure du roi la lumière d'une lanterne[3]. Fallait-il résister? Le pouvait-on? Les gardes du corps n'avaient sur eux que des couteaux de chasse[4]. Des armes, qui devaient être déposées dans la voiture[5], avaient été oubliées. Drouet enjoignit brutalement aux voyageurs de venir chez le procureur de la commune dont la maison était toute proche, sans toutefois laisser échapper un mot qui pût faire croire que c'était le roi, que c'était la reine. A

[1] Relation de l'archevêque de Toulouse. *Ubi supra*, p. 110.

[2] Voy. l'*Histoire de la Révolution par deux amis de la liberté* et le rapport de Drouet.

[3] *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 88. — La reine lui raconta, à Varennes même, les faits qui venaient de se passer.

[4] *Ibid.*, p. 55.

[5] *Précis historique du comte de Valory*, p. 251 des *Mémoires sur l'affaire de Varennes*.

son tour, Sausse feignit de les prendre pour de simples voyageurs, examina leurs passe-ports, et parut les trouver en règle. Seulement il leur fit observer que leurs chevaux ne pouvaient aller plus loin sans rafraîchir; il les priait donc de se reposer dans sa maison, où ils seraient mieux que dans leur voiture[1]. La famille royale fut reçue dans une salle basse, de la porte de laquelle on pouvait voir tout ce qui se passait dans la rue. Louis XVI montrait beaucoup de sérénité. En entrant, il avait demandé à boire, sans façon : on lui apporta une bouteille de vin de Bourgogne et du fromage[2]. La reine s'assit en silence.

Sausse se répandait en propos insignifiants, sortait d'intervalle en intervalle, comme pour voir si les chevaux étaient prêts, mais en réalité pour donner les ordres nécessaires[3]. Louis XVI, qui commençait à s'alarmer de ces allées et venues, lui dit : « Restez, votre conversation *me plaît.* » Mais déjà tout avait pris feu; Drouet sonnait le tocsin d'une main furieuse; on battait la générale; les habitants sautaient à bas de leurs lits, s'armaient; la ville s'illuminait, et des courriers, expédiés par Sausse, allaient dans toutes les directions faire lever les paroisses voisines. Les réquisitions du procureur-syndic étaient en ces ter-

[1] Relation de l'archevêque de Toulouse. — Ces détails diffèrent de ceux que donne le comte de Valory. Mais celui-ci n'a écrit ses souvenirs que très-longtemps après l'événement, lorsque sa mémoire, il le dit lui-même, était *affaiblie;* et il ne faut pas oublier que le récit de M. de Fontanges fut le résultat des conversations qu'il eut avec la reine quand l'impression des faits était toute vivante.

[2] *Lettre écrite de Verdun à la Chronique de Paris*, et datée du 25 juin 1791. — Cette lettre, qui présente une analogie frappante avec le récit de M. de Fontanges et est évidemment écrite par un témoin oculaire, contient des détails que l'archevêque a supprimés, on sent bien pourquoi.

[3] Relation de l'archevêque de Toulouse. — Voy. aussi la *Lettre écrite de Verdun à la Chronique de Paris*, n° 182, année 1791.

mes : « Vite, partez avec des armes et des canons; envoyez de la garde nationale. Vite! Le roi est ici avec la famille royale. Vite! vite[1]! » Quand Sausse crut le moment venu, il dit à Louis XVI, en lui montrant du doigt un cadre suspendu à la muraille[2] : « Sire, voilà votre portrait! — Eh bien, oui, mon ami, répondit Louis XVI avec émotion, je suis le roi[2]. »

Choiseul, Goguelat et leurs cavaliers allemands approchaient de Varennes. Ils auraient pu y arriver beaucoup plus tôt, sans un des innombrables accidents qui marquèrent cette fatidique épopée. La nuit les ayant surpris dans les bois, au milieu des fondrières, un hussard tomba dans un trou profond, s'évanouit; et comme ses camarades ne voulurent pas l'abandonner, il fallut perdre trois quarts d'heure à le chercher, à le ramasser, à lui faire reprendre connaissance[3]. De sorte que Choiseul et Goguelat n'atteignirent Varennes que vers minuit et demi, une heure et demie environ après l'arrestation du roi, quand déjà les gardes nationales accouraient de toutes parts, et qu'au bruit du tambour, au bruit des cloches, le jeune chevalier de Bouillé s'était, avec son compagnon Raigecourt, enfui vers son père[4].

Ce ne fut pas sans peine que Choiseul gagna la caserne, où il espérait trouver les soixante hussards de Rodwell; car deux hommes s'étaient pendus à la bride de son cheval et lui criaient que *son devoir était d'obéir à la municipalité, de ne connaître qu'elle*[5]! Il parvint à se dégager pourtant; mais, arrivé à la caserne, il

[1] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 82.
[2] *Lettre de Verdun, ibid.*
[3] *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 85.
[4] *Exposé de la conduite de M. de Raigecourt*, p. 194 des *Mémoires sur l'affaire de Varennes.*
[5] *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 90.

apprit que le roi était arrêté; que les soixante hussards étaient tous dispersés et à boire dans la ville[1]. Rodwell, leur commandant, parut seul; mais lui-même il ne tarda pas à abandonner son poste, laissant le commandement à un maréchal des logis, qui, étant patriote, retint ses hommes dans l'inaction la plus complète[2].

Choiseul ne pouvait donc disposer que des quarante hussards qu'il avait amenés de Pont-de-Sommevelle. Ignorant quel sort l'attendait, il prit à part leur officier, nommé Boudet, lui remit les diamants de Mme Élisabeth, avec prière, s'il était tué, de les porter au comte de Provence; puis, se tournant vers les hussards, il leur dit, d'une voix émue, que la famille royale était prisonnière; qu'il fallait la délivrer ou mourir. Les hussards, étonnés, se regardaient l'un l'autre en disant : *Der koenig, der koeniginn! Le roi! la reine!* Choiseul commanda : *Sabre à la main*, et les conduisit au grand trot à la maison du procureur de la commune[3]. Elle se trouvait alors remplie de monde. Le roi et sa famille étaient montés au premier étage.

En descendant de cheval, Choiseul rencontra sur le seuil le comte de Damas, qui venait d'arriver à l'instant même : *Etes-vous en force? — Je suis seul, mon régiment a refusé.* Suivi du comte de Damas et du baron de Goguelat, Choiseul s'enfonça dans un escalier tournant qui menait au premier étage. A l'entrée de la chambre où était le roi, se tenaient deux paysans armés de fourches. Ils firent mine de dé-

[1] *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 91.
[2] Rapport de Boudet, commandant des hussards de Pont-de-Sommevelle, dans les *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. I, chap. XIX.
[3] *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 90 et 91.

fendre la porte; mais le duc les écarta et entra l'épée au poing[1].

Spectacle navrant! sur un lit en désordre, l'enfant royal dormant tout habillé et d'un profond sommeil; près de lui, Mme de Tourzel, la tête dans ses mains; contre la fenêtre, Mme Élisabeth, la sœur du dauphin; plus loin, causant avec l'épicier, le roi, la reine; dans le fond, les trois gardes du corps assis; et, sur une table, du pain, une bouteille, quelques verres[2].

Louis XVI, sa femme, sa sœur, s'avancèrent presque joyeux, et reçurent avec bonté des visiteurs dont ils connaissaient le dévouement. « Que faire? » demanda le roi. Le comte de Damas répondit : « Sire, vous sauver[3]. » Choiseul reprit : « Sire, j'ai ici quarante hussards. Je vais en démonter sept. Vous monterez un des chevaux, tenant M. le dauphin dans vos bras; la reine en montera un, Madame Royale un autre, Mme de Tourzel et Mme Élisabeth chacune un, ainsi que Mmes Neuville et Brunier que vous ne voulez pas abandonner; nous vous entourerons avec les trente-trois hussards qui restent, et nous nous ferons jour le sabre à la main. Pas une minute à perdre! Dans une heure mes hussards seront gagnés[4]. » Mais Louis XVI n'était pas l'homme des partis hasardeux. Il croyait, d'après les discours de Sausse, qu'il ne s'agissait pour lui que d'attendre jusqu'à la pointe du jour. Sachant d'autre part que le jeune Bouillé s'était mis en route à onze heures et demie pour aller avertir son père, et calculant qu'on pouvait franchir à cheval

[1] *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 92.

[2] *Ibid.*, p. 92 et 93. — Voy. aussi les *Mémoires du baron de Goguelat*, p. 28.

[3] *Ibid.*, p. 93. — Voy. aussi la relation du comte de Damas, p. 232 des *Mémoires sur l'affaire de Varennes*.

[4] *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 93 et 94.

en moins de trois heures la distance qui séparait Varennes de Stenay, il comptait sur la prochaine arrivée de Bouillé comme sur le seul dénoûment qui fût sans péril. « Car enfin, disait il au duc de Choiseul, répondez-vous que dans cette bagarre inégale de trente hommes contre sept à huit cents, un coup de fusil ne tuera pas la reine, ou ma fille, ou mon fils, ou ma sœur[1] ? »

Goguelat était descendu pour examiner l'état des choses. Il vit que les hussards faisaient encore bonne contenance; il remarqua que, dans cette multitude ameutée, beaucoup étaient mal armés et quelques-uns sans armes; il apprit que, près du pont, il y avait un gué. Si on voulait tenter un coup hardi, on le pouvait. Goguelat en parla vivement à la reine; mais, tout intrépide qu'elle était, elle n'osa courir cette grande aventure : n'avait-elle pas là ses enfants? « Je ne veux rien prendre sur moi, répondit-elle. C'est le roi qui s'est décidé à cette démarche, c'est à lui d'ordonner, et mon devoir est de le suivre[2]. » D'ailleurs, comme Louis XVI, elle espérait en Bouillé.

Mais la présence même de Bouillé à Varennes ne serait-elle pas le signal des plus affreux périls? Jusqu'où n'irait point la rage des habitants, dès que la ville serait menacée? Voilà ce que sentaient bien Choiseul et Damas; mais ils calculèrent que cette fureur et le danger ne dureraient qu'un instant. La barrière une fois forcée, comment douter que la déroute ne fût rapide et complète? L'essentiel était donc de mettre le roi et sa famille hors d'atteinte. Les défenseurs qui entouraient leurs personnes étaient alors au nombre de dix : le duc de Choiseul, le comte de Damas, le

[1] *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 94.
[2] *Mémoires du baron de Goguelat*, p. 29.

baron de Goguelat, Florac, Rémy, les trois gardes du corps, et deux sous-officiers du régiment de *Monsieur-Dragons*. Choiseul et Damas convinrent secrètement ensemble de profiter du local et de l'escalier tournant où l'on ne pouvait monter qu'un de front, pour se rendre maîtres de l'intérieur ; de fermer les fenêtres des deux chambres d'en haut, dont on confierait la défense aux gardes du corps; puis, à la première annonce de l'arrivée des troupes, aux premiers coups de pistolet, de chasser ceux qui étaient dans la première chambre avant celle du roi, de profiter de l'avantage de l'escalier en coquille pour en interdire le passage. « Là, écrit le duc, un seul homme en pouvait arrêter plusieurs ; là il aurait fallu nous tuer tous successivement avant que la défense de l'escalier fût abandonnée, défense que les cadavres de part et d'autre auraient même prolongée dans un passage aussi resserré[1]. » On attendit ainsi, la reine passant le temps à raconter les détails de son départ de Paris à ses fidèles serviteurs, et, par l'intérêt de ses récits, charmant leur impatience[2].

Or, le tocsin continuait, prolongé d'échos en échos ; et les paroisses voisines, qu'il appelait, se levaient tout entières ; et, dans la campagne, à plusieurs lieues à la ronde, chacun quittait sa femme, ses enfants, sa charrue, pour courir au roi, à ce roi qui, disait-on, passait à l'ennemi; et beaucoup de maires de village faisaient comme celui de Louvres, jetaient leur tablier, prenaient un fusil[3] ! Bientôt, on put évaluer à cinq ou six mille le nombre des arrivants. La

[1] *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 98.

[2] Relation de M. le comte de Damas, p. 233 des *Mémoires sur l'affaire de Varennes*.

[3] Déclaration du maire de Louvres, *Chronique de Paris*, nº 173. — Année 1791.

boutique de Sausse était remplie de bruit et de foule. Devant la porte, dans la rue, les gardes nationaux entouraient familièrement les hussards, leur serraient la main, leur versaient à boire. Les municipaux, après une première visite à la famille royale, délibéraient à l'hôtel de ville. Drouet, avec une vigilance farouche, rôdait dans les environs.

Goguelat étant une seconde fois descendu pour juger des dispositions de la troupe, Drouet s'avança, et lui lança cet avertissement terrible : « *Je vois bien que vous voulez enlever le roi; mais vous ne l'aurez que mort*[1] *!* » Un instant après, Goguelat, essayant de dissiper un groupe, Roland, major de la garde nationale de Varennes, pousse à lui : « *Encore un pas et je vous tue!* » Goguelat s'élançait vers le major; un coup de pistolet l'atteint à la poitrine et le renverse. On le transporta sanglant dans une maison voisine, tandis que les hussards criaient *Vive la nation*[2] *!*

Les heures s'écoulaient; Bouillé ne paraissait pas... ce furent les municipaux qui parurent. Longtemps Louis XVI s'était flatté de l'espoir qu'à la pointe du jour, en tout cas, il lui serait loisible de continuer sa route. Lorsqu'il apprit qu'il s'agissait de le ramener à Paris, qu'on avait envoyé prendre les ordres de l'Assemblée, toute force l'abandonna. Il devint suppliant. Et la reine, la reine elle-même, cette fière et dédaigneuse fille de Marie-Thérèse, à quel état d'humiliation elle fut alors réduite! Assise sur un banc, entre deux caisses de chandelles, dans une misérable boutique de village, le cœur gonflé de soupirs, le visage altéré, les mains jointes, elle implorait Mme Sausse ; elle essayait d'émouvoir l'épouse, d'émouvoir la mère :

[1] *Mémoires du baron de Goguelat*, p. 32.
[2] *Ibid.*

« Est-ce que vous n'avez pas des enfants ? » Et elle lui montrait le dauphin et sa sœur endormis. Mais, avec un bon sens glacé, la femme de l'épicier répondait : « Je suis désolée de ne pouvoir vous être utile, madame. Vous pensez au roi ; moi, je pense à M. Sausse. » La grand'mère du procureur-syndic entra. C'était une pauvre femme octogénaire. Elle fut saisie, elle, d'un attendrissement profond, alla s'agenouiller à côté du lit, baisa les mains des enfants, pria pour eux, les bénit, et se retira tout en larmes[1].

Pendant ce temps, le comte de Raigecourt et le chevalier de Bouillé, qui avaient quitté Varennes à onze heures et demie, arrivaient à Dun. Ils n'osèrent confier le secret dont ils étaient dépositaires à Deslon qui commandait là un détachement de hussards[2]; mais celui-ci ayant appris, au passage de Rowdel, qu'on avait arrêté à Varennes deux voitures où se trouvaient un homme, deux femmes et des enfants, devina tout, et ne prenant conseil que de son cœur, partit à la tête de ses hommes. De Dun à Varennes il y a cinq grandes lieues : elles furent franchies en moins de deux heures[3]. Le projet de Deslon était d'attaquer sur-le-champ, mais la vue des barricades élevées à l'entrée du pont le retint. Faire mettre pied à terre à une partie de son détachement et avancer, il l'aurait pu si ses soldats avaient eu des cartouches. Malheureusement, — et ceci est caractéristique — les cartouches délivrées aux hussards lorsqu'ils étaient partis du régiment leur avaient été volées dans les différentes maisons où ils logèrent sur leur route[4]! » Deslon exprima

[1] *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 96.

[2] Rapport de Deslon, p. 176 des *Mémoires sur l'affaire de Varennes*.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*, p. 177.

le désir d'être conduit au roi, en reçut l'autorisation de M. de Sigemont, qui commandait la garde nationale de Varennes, se fit donner un otage, et, laissant les siens aux portes de la ville, alla droit à la boutique de Sausse. Admis devant Louis XVI, il lui exposa rapidement l'état des choses, et demanda ce qu'il devait dire à Bouillé. Ici, le rapport de Deslon, tel qu'on l'a publié dans les *Mémoires sur l'affaire de Varennes*, porte : « Le roi se plaignit amèrement de ce qu'il était prisonnier, et parla avec infiniment de fermeté et de courage[1]. » Mais il y a là un faux commis après coup; car, dans ce même rapport, tel qu'il fut d'abord reproduit par Bertrand de Moleville, royaliste fanatique, et analysé par M. de Fontanges, on lit : « Le roi était dans un tel état d'abattement, que M. Deslon craignit que Sa Majesté ne l'eût pas entendu, quoiqu'il eût répété trois fois la même chose[2]. » Enfin, le malheureux prince laissa échapper ces mots, qui peignaient bien le trouble de son âme : « *Dites à M. de Bouillé de faire ce qu'il pourra. Je suis prisonnier; je n'ai plus d'ordres à donner*[3]. » Se tournant alors vers la reine, Deslon lui adressa la parole en allemand; mais le roi coupa court aussitôt à un entretien qui pouvait paraître suspect. Comme Deslon se retirait, le comte de Damas le regarda fixement et lui dit tout bas en langue allemande : « *A cheval, et chargez!* » Une voix rude cria : « *Pas d'allemand*[4]! »

Entre cinq et six heures, grand bruit. Ce sont des

[1] *Mémoires sur l'affaire de Varennes*, p. 178, — publiés en 1823.

[2] Voy. les *Mémoires particuliers de Bertrand de Moleville*, t. I, ch. XIX, p. 414 : Paris M.DCCC.XVI. Et aussi, relation de l'archevêque de Toulouse, t. II et p. 122 des *Mémoires de Weber*.

[3] *Ibid.*

[4] Relation de M. de Damas, p. 238 des *Mémoires sur l'affaire de Varennes*.

courriers qui arrivent de Paris; c'est Romeuf lancé par Lafayette sur la trace du roi; c'est Baillon, dépéché par l'hôtel de ville. Baillon entra seul, les cheveux en désordre, l'habit décolleté, dans un état d'agitation effrayant : « *Sire, tout Paris s'égorge.... nos femmes, nos enfants.... —Eh! ne suis-je pas mère aussi?* interrompit la reine, en saisissant le bras du messager et en lui montrant le dauphin, *ne suis-je pas mère? Enfin, que nous voulez-vous?* » La porte s'ouvrit, et, le visage baigné de larmes, les yeux baissés, Romeuf s'avança un papier à la main. « *Lafayette!* s'écria la reine avec violence, *il n'a en tête que sa République américaine.... Il verra ce que c'est qu'une république.... Eh bien, monsieur, montrez-le-moi donc, ce décret.* » Elle le prit vivement, y jeta les yeux, et, sans aller jusqu'à la fin : « *Les insolents!* » A son tour, Louis XVI ne put se contenir : « *Il n'y a plus de roi, en France,* » dit-il, et il posa le décret sur le lit. Mais le reprenant aussitôt, et le jetant par terre, la reine s'écria : « *Non, je ne veux pas qu'il souille le lit de mes enfants.* » Romeuf, combattu entre la pitié, la douleur et le respect, se pencha vers Marie-Antoinette, et lui dit à demi-voix ces mots dont elle parut frappée : « *La reine voudrait-elle qu'un autre que moi fût témoin de ces mouvements*[1]. »

Baillon était descendu dans la rue, où il animait le peuple[2]. Provoqués par le tocsin, dont les appels funèbres se répétaient de village en village, les habitants des campagnes circonvoisines, maintenant réunies à Varennes, pouvaient s'évaluer à près de dix mille

[1] Voy., sur cette scène extraordinaire, en les rapprochant, le récit du duc de Choiseul, p. 103 et 104 de ses *Mémoires* et la relation de l'archevêque de Toulouse, t. II, et p. 119 des *Mémoires de Weber.*

[2] Relation de M. de Damas, p. 239 des *Mémoires sur l'affaire de Varennes.*

hommes[1]. Le délire était au comble. On criait, dans la foule : *à Paris! à Paris!* Cette menace cruelle fut entendue : « *Nous le traînerons par les pieds dans sa voiture*[2]. » La reine, qui passait tour à tour du dédain à la colère, à l'effroi, s'inquiétait du sort de ses serviteurs. S'approchant du duc de Choiseul, elle lui dit : « *Croyez-vous M. de Fersen sauvé*[3]*?* »

Une clameur impérieuse appelait Louis XVI à la fenêtre; il parut.... Dieu, quel abaissement! O petits-fils de ceux qui dans Louis XIV adorèrent la majesté d'un Dieu, eh bien! oui, cet homme en habit gris, ce visage où l'abattement a remplacé l'émotion, cette chevelure défaite, ce front humilié, ces bras pendants, ces lèvres sans parole, cet œil sans pensée, en un mot le valet Durand, c'est le roi! On dit qu'il y en eut qui s'attendrirent; on dit qu'il y en eut qui poussèrent ce cri, plein de compassion : *à Verdun*[4]! Et pourquoi non? Est-ce que le malheur n'est pas une puissance, la plus chère de toutes aux âmes généreuses?

Pendant ce temps, à la tête de Royal-Allemand, Bouillé accourait ventre à terre.

Il avait passé presque toute la nuit à attendre des nouvelles, lui quatrième, entre Dun et Stenay, sur le bord de la route, dans un fossé, ayant avec lui son fils aîné[5]. Ils tressaillirent de joie, lorsque, vers quatre heures et demie du matin, ils aperçurent au loin deux cavaliers. C'était le chevalier de Bouillé qu'accompagnait Raigecourt. Le général croyait le roi sauvé, il

[1] *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 105.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] Relation de M. de Damas, p. 237 des *Mémoires sur l'affaire de Varennes*.
[5] *Mémoire du comte Louis de Bouillé*, p. 122.

apprit qu'on le retenait captif. Désespéré, il envoie son fils Louis à Stenay prendre le Royal-Allemand, auquel l'ordre avait été donné de tenir les chevaux sellés et prêts pour le départ. Rien de préparé; le commandant était au lit[1]! Ce fut au bout de trois quarts d'heure seulement, — et il fallait pour cela quinze minutes, — que les hommes furent à cheval[2]. Bouillé leur distribua quatre cents louis qu'il avait sur lui, leur promit qu'ils deviendraient la garde allemande du roi, et partit avec eux au grand galop. « Il n'est plus temps, » leur cria un prêtre qui les vit passer. Ils continuèrent, mais, en vue de Varennes, l'avertissement du prêtre leur fut confirmé par Deslon. Il était neuf heures, et, à huit, le roi était parti! Bouillé voulait pousser en avant : chefs et officiers le détournent de ce dessein. Ils objectent le soulèvement des campagnes annoncé de distance en distance par le bruit des tambours et le son des cloches, l'approche de la garnison de Verdun en marche avec du canon, l'impossibilité de trouver un gué, l'avance qu'ont déjà les voitures, l'épuisement des chevaux harassés par une marche de près de neuf lieues à allure forcée. Bouillé ordonna la retraite, et, se tournant vers son fils aîné qui l'avait toujours félicité sur le bonheur de ses entreprises, il lui dit d'une voix déchirante : « *Eh bien, direz-vous encore que je suis heureux*[3]? »

La famille royale était partie en effet, et la voiture qui la ramenait à Paris s'avançait lentement, précédée, entourée, suivie, d'une foule immense et diverse : gardes nationaux, bourgeois, paysans; tout cela brandissant piques, fourches ou fusils, criant, menaçant,

[1] *Mémoires du comte Louis de Bouillé*, p. 125.
[2] *Ibid.*, p. 127.
[3] *Ibid.*, p. 131 et 132.

mugissant, roulant pêle-mêle sous un soleil de juin et à travers des flots de poussière. Pour contempler ce spectacle, si nouveau, d'un roi traîné captif au milieu de ses États, on accourait de loin, de bien loin, et, à chaque pas, l'escorte grossissait, devenait plus effrayante. Et toutefois, les outrages ne s'adressaient guère qu'aux trois gardes du corps, exposés sur le siége de la voiture comme des criminels au pilori. Le roi, en considération de sa faiblesse, trop connue, on l'épargnait; on épargnait aussi la reine, que protégeaient ses deux pauvres enfants, dont on apercevait de temps en temps à la portière les têtes blondes.

Aux approches de Sainte-Menehould, le trajet devint orageux, et, un peu au delà, il y eut du sang versé. Un gentilhomme, le marquis de Dampierre, venu sur un cheval fringant présenter ses hommages au roi, traversa la foule comme s'il la passait en revue. Elle se crut insultée. Des mains violentes saisissant la bride de son cheval, le marquis fit effort pour se dégager, y parvint, se jeta dans les terres, tira un coup de pistolet en fuyant, et, poursuivi comme un cerf l'est à la chasse par les chiens[1], atteint bientôt, enveloppé, il disparut.... quelques instants après, sa tête était au bout d'une pique! Douter que ce meurtre horrible ait été le résultat d'une colère aveugle et trompée, la réponse faite par des furieux à une provocation, imaginaire peut-être mais tenue pour réelle, ce serait calomnier l'espèce humaine. Le comte de Valory, qui retrace cet assassinat, convient lui-même qu'un grand nombre de personnes, sur la route, purent impunément donner à ses maîtres des marques d'intérêt profond, de respect, d'amour[2].

[1] *Précis historique du comte de Valory*, p. 301 des *Mémoires sur l'affaire de Varennes.*

[2] *Ibid.*, p. 300.

Et ce fut bien autre chose, à Châlons, la ville la plus royaliste d'alors. Les yeux pleins de larmes, les mains chargées de bouquets, dames et demoiselles vinrent au-devant des captifs. C'était, dit un témoin oculaire, à qui solliciterait l'honneur de leur être présenté[1]. Ils furent reçus dans une vaste salle, se mirent à table devant tous, et tous de les combler de bénédictions. La garde nationale de Châlons ne parlait pas de rien moins que de leur composer une garde à cheval, que de les amener à Montmédy[2]. Ils passèrent la nuit à respirer ce doux encens; une fois encore ils étaient heureux! Mais quel changement soudain et terrible, lorsque, le lendemain, avant le jour, la cité bourgeoise, manufacturière et républicaine de Reims envoya ses phalanges d'ouvriers rudes, de clubistes et de sectaires! C'était une véritable armée qui remplissait Châlons, la Champagne presque entière étant accourue. Or, les Châlonnais et ceux de Reims se mesuraient si bien des yeux, qu'un combat fut au moment de s'engager[3]. Ce fut au sortir de la messe, célébrée pour lui dans une chambre préparée à cet effet, que Louis XVI entendit crier *à Paris! à Paris!* et déjà l'on couchait en joue les croisées. Résigné à son destin, il descendit, passa d'un air calme devant un forcené qui le menaçait du poing[4], et remonta silencieusement en voiture avec sa famille.

Suivant le témoignage de Ferrières, l'arrestation, connue à Paris, y avait jeté dans un embarras singulier les orléanistes, les contre-révolutionnaires, et

[1] *Précis historique du comte de Valory*, p. 301 des *Mémoires sur l'affaire de Varennes.*

[2] *Ibid.*, p. 302.

[3] *Ibid.*, p. 303.

[4] *Ibid.*, p. 305.

même les constitutionnels[1]. Les premiers perdaient le bénéfice d'un trône vacant ; les seconds prévoyaient des outrages dont leur impuissance s'alarmait ; les derniers sentaient que la République avait plus à gagner au spectacle d'un roi humilié qu'à son absence. Il y eut entre les principaux meneurs de l'Assemblée des conférences secrètes où l'on s'occupa de nommer les commissaires à envoyer au-devant de la famille royale. Dans le comité qui se rassembla pour cela, Mathieu Dumas fut appelé. Un autre homme d'épée, le maréchal de Rochambeau, s'y trouvait. « On fut unanime, dit Mathieu Dumas dans ses *Souvenirs*, pour conserver le principe monarchique et le respect dû à la famille royale[2]. » Les commissaires choisis furent Latour-Maubourg, constitutionnel et grand ami de Lafayette, le républicain Pétion, et Barnave, représentant trop fidèle du mouvement de défection qui commençait à diviser la gauche. Mathieu Dumas reçut mission d'accompagner les trois commissaires et de prendre le commandement de la force armée qu'on supposait devoir accourir sur le passage[3]. Ils partirent.

Ce fut le 23 juin, entre Château-Thierry et Châlons, à deux lieues au delà de Dormans, que les quatre envoyés rencontrèrent la voiture. Ils mirent pied à terre. Les deux portières étaient ouvertes. Barnave s'avança et présenta le décret. « Messieurs, dit Louis XVI après l'avoir lu, je suis bien aise de vous voir. Je ne voulais point sortir du royaume. J'allais à Montmédy, où mon intention était de rester jusqu'à ce

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 369.

[2] *Souvenirs de Mathieu Dumas, de 1770 à 1836, publiés par son fils*, t. I, p. 486. Paris. Charles Gosselin, M.DCCC.XXXI.

[3] *Ibid.*, p. 487.

que j'eusse examiné et accepté librement la Constitution[1]. » A ces mots, Barnave dit à voix basse à Mathieu Dumas, qui se trouvait près de lui : « *Si le roi se souvient de répéter la même chose, nous le sauverons*[2]. » Puis, montant sur le siége de la voiture, il proclama le décret[3].

Mme de Tourzel quitta la voiture du roi, pour aller avec un des commissaires dans celle qui les avait amenés. Les deux autres montèrent dans le carrosse royal. La reine aurait désiré que La Tour Maubourg fût un de ceux-là, parce que sa figure ne lui était point inconnue. Mais ce dernier lui fit observer en particulier que Barnave était un membre très-influent de l'Assemblée; qu'il avait compté s'asseoir parmi la famille royale; que sa vanité en serait flattée; que la reine aurait ainsi l'occasion de le mieux connaître, et que cela n'était peut-être pas sans importance pour le service de Sa Majesté[4]. Le comte de Valory, qui était sur le siége de la voiture et pouvait très-bien ne pas voir ce qui se passait à l'intérieur, raconte que « Pétion poussa l'audace jusqu'à exiger que Mme Élisabeth quittât sa place, dans le fond du carrosse, pour la lui laisser occuper[5]. » Mais ce fait de grossièreté brutale, si peu vraisemblable en soi, est formellement démenti par la relation de l'archevêque de Toulouse, qui, écrivant en quelque sorte sous la dictée de la reine elle-même, dit : « Les choses furent arrangées ainsi :

[1] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, etc., p. 489.

[2] Et non, comme M. Michelet le rapporte, par erreur : « *Voilà un mot qui sauvera le royaume,* » ce qui est tout différent. Voy. le récit de Mathieu Dumas lui-même, t. I, et p. 489 de ses *Souvenirs.*

[3] *Ibid.*, p. 490.

[4] Relation de l'archevêque de Toulouse, *ubi supra.*

[5] *Précis historique du comte de Valory*, p. 307 des *Mémoires sur l'affaire de Varennes.*

Barnave, qui était assez mince, se mit dans le fond de la voiture entre le roi et la reine; Pétion, sur le devant, entre Mme Élisabeth et la jeune princesse; le dauphin, sur les genoux de sa mère, de sa tante ou de sa sœur[1]. »

D'abord, la reine affecta de l'humeur et laissa tomber son voile sur son visage, comme si elle eût résolu de ne pas ouvrir la bouche tout le long de la route. Mais un regard rapide que Barnave jeta sur l'un des trois gardes du corps assis sur le siége, et le léger sourire dont il accompagna ce regard[2], qui évidemment cherchait Fersen, vinrent tout à coup trahir dans le jeune avocat une préoccupation étrange. En un instant, Marie-Antoinette devina tout. Sans affectation, elle trouva moyen de faire connaître quelles étaient les personnes qui étaient sur le siége[3], et Barnave, que la présence de Fersen aurait peut-être rendu aigre et moqueur, se montra aussitôt plein de douceur, plein de prévenances, et respectueux autant qu'ému. Attaqué de conversation par Louis XVI sur la Révolution, sur l'Assemblée, il mit à défendre son opinion une délicatesse qui n'échappa point à la reine et dont elle fut touchée. Insensiblement tentée du désir, bien naturel et bien légitime, de gagner un cœur qui, avec un entraînement si doux, venait s'offrir, elle releva son voile, elle parla. Barnave fut charmé, il était perdu!

Si Pétion poussa, au contraire, l'austérité jusqu'à l'insolence; s'il fut d'une familiarité presque cynique; si, ayant soif, il se fit brusquement servir à boire par Mme Élisabeth sans même la remercier[4]..., c'est ce

[1] Relation de l'archevêque de Toulouse, t. II, et p. 130 des *Mémoires de Weber*.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*, p. 134. Voy. aussi sur la tenue de Pétion, *Mémoires de Ferrières*, t. II, p. 377; les *Mémoires de Mme Campan*, t. II, p. 153, le *Précis historique du comte de Valory*, etc., etc.

qu'assurent des témoignages trop royalistes pour n'être pas suspects de quelque exagération. Ce qui est certain, c'est qu'il joua mal à propos le rôle du paysan du Danube, qu'il fut âpre, dogmatique et sec, oubliant ainsi que la rudesse, si elle est quelquefois de la dignité devant la puissance, n'est plus que du mauvais goût devant le malheur, et que la générosité est la première vertu d'une âme vraiment républicaine. Aussi la reine ne put-elle lui cacher combien elle se sentait blessée. Dans un moment où il tenait sur ses genoux le petit dauphin, et roulait sur ses doigts, assez fort pour le faire crier, les beaux cheveux blonds de l'enfant : « Donnez-moi mon fils, lui dit Marie-Antoinette ; il est accoutumé à des soins et à des égards qui le disposent peu à tant de familiarités[1]. »

Plus souvent, du reste, plus volontiers, d'autant qu'il y était encouragé par le sourire de sa mère, le jeune prince allait à Barnave, dont la physionomie ouverte l'attirait. Ses yeux s'étant un jour fixés sur les boutons de l'habit du tribun, il y aperçut des lettres, se mit à les épeler, et étant parvenu à déchiffrer l'inscription, tout joyeux il s'écria : « *Tiens, maman, vois-tu : vivre libre ou mourir !* » Il examine les autres boutons, et les trouvant les mêmes : « *Ah! maman, partout vivre libre ou mourir.* » Barnave était profondément attendri. La reine garda le silence[2]....

On atteignit Dormans à neuf heures et demie du soir. La ville était illuminée. Un logement convenable ayant été préparé pour la famille royale, elle y passa la nuit tranquillement, tandis que, rassemblée en face de l'auberge, la foule stationnait, calme, muette, respectueuse même, mais ne perdant pas de vue les voitures[3]!

[1] *Mémoires de Mme Campan*, t. II, ch. XVIII, p. 153.
[2] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 378.
[3] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. I, liv. V, p. 492.

Le lendemain, 24 juin, lorsqu'à la pointe du jour on se remit en marche, le nombre des seuls gardes nationaux formant une partie du cortége s'élevait à environ dix mille. Mathieu Dumas les fit ranger en bataille à droite et à gauche sur la route de Paris, les voitures roulant entre les deux lignes. Il y avait encore dans les cœurs un tel mélange de sentiments contraires; le ressouvenir et les traditions du passé y combattaient encore avec tant de force les colères du moment et l'image de l'égalité républicaine, que lorsque les prisonniers passèrent, les troupes présentèrent les armes, et, en signe de respect, inclinèrent les drapeaux [1]. Au surplus, depuis l'arrivée des commissaires, nul cri séditieux, nul mot outrageant à l'adresse du roi et de sa famille, nulle violence. Cependant un prêtre, pour avoir heurté le sentiment général par des manifestations trop marquées de douleur ou d'indignation, avait couru, entre Châlons et Meaux, de sérieux dangers, et n'avait dû la vie qu'à quelques nobles paroles de Barnave, qui, dans cette occasion, se jetant presque hors la portière, fut retenu par Mme Élisabeth. La reine disait en racontant ce trait, que dans les moments des plus grandes crises, les contrastes bizarres la frappaient toujours, et que la pieuse Élisabeth, retenant Barnave par le pan de son habit, lui avait paru la chose la plus surprenante [2].

Après avoir traversé Château-Thierry, la Ferté-sous-Jouarre, on s'arrêta à Meaux, où l'on devait souper et coucher, dans le palais que Bossuet avait autrefois rempli de sa présence et qu'il remplissait encore de son souvenir. Là, Pétion, qui craignait pour les trois gardes du corps, proposa de les faire évader, à la faveur

[1] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, p. 493.
[2] *Mémoires de Mme Campan*, t. II, ch. XVIII, p. 154.

d'un déguisement, et vit ses offres repoussées. Quel pouvait être le motif de ce refus? Louis XVI, comme il le dit en particulier à ses gardes, croyait-il sérieusement que l'intention secrète de Pétion était de le faire assassiner[1], sous prétexte de les sauver? Une inspiration toute d'humanité fut-elle à ce point calomniée dans son cœur? Mais les périls au-devant desquels ils traînaient leurs serviteurs, en les retenant auprès d'eux, ni lui ni la reine ne les ignoraient. Car le comte de Valory raconte que Marie-Antoinette l'ayant emmené, ainsi que ses deux compagnons, dans une chambre attenante à celle de Louis XVI, elle tira des tablettes pour y écrire leurs noms de baptême, ceux de leurs pères, mères, sœurs et frères; puis, les yeux humides de pleurs, leur dit : « *Si nous avions le malheur de vous perdre*, et que nous ne succombassions pas nous-mêmes sous les coups de nos ennemis, soyez certains que nos bienfaits iraient chercher vos familles. *Ce serait moi* qui leur apprendrais leur infortune, et les sentiments qui ne peuvent plus sortir de nos cœurs[2]. » La reine prévoyait donc le sort auquel ses gardes pouvaient être exposés. Pourquoi la proposition généreuse de Pétion fut-elle écartée si injurieusement? Au moins eût-il été convenable de faire ôter aux trois gardes leur déguisement, qui ne les désignait que trop aux colères de la multitude! C'est ce que Mathieu Dumas demandait. Il pressa le roi, il pressa la reine, de consentir à ce que les vestes de courrier fissent place à des uniformes de grenadiers de la garde nationale. Il ne put rien obtenir. La reine coupa court à ses instances par cette étrange réponse : « *Non, le roi doit ren-*

[1] *Précis historique du comte de Valory*, p. 309 des *Mémoires sur l'affaire de Varennes.*

[2] *Ibid.*, p. 301.

trer à Paris avec sa famille et ses gens, comme il en est sorti[1]. »

La soirée, à Meaux, fut marquée par une circonstance qui montre dans quel trouble d'esprit se trouvait Louis XVI. Comme la chaleur était grande, il s'était assis en chemise auprès d'une table, quoique les portes fussent ouvertes et que la pièce qui précédait sa chambre fût remplie de monde. Tout à coup, il appelle le commandant de la force armée : « Dumas, a-t-on mis des sentinelles du côté du jardin? — Oui, sire, j'ai moi-même donné les consignes. — Eh bien, il y a à la suite de cette garde-robe un escalier qui descend au jardin. Voyez où cela va[2]. » Mathieu Dumas obéit, et Louis XVI parut tranquillisé en apprenant qu'au bas de l'escalier était une sentinelle.

Le 25 juin, — c'était le jour où l'on devait affronter Paris, — de fort bonne heure et pendant qu'on préparait le départ, Marie-Antoinette manda Mathieu Dumas. Elle était très-émue « Par où, dit-elle, passera-t-on pour se rendre aux Tuileries? — Par les boulevards extérieurs, madame, par la barrière de l'Étoile, les Champs-Élysées, le jardin. — Et pourquoi ce détour? Pourquoi, puisque Paris est tranquille, le roi n'irait-il pas droit à son palais? — Pour déjouer, madame, les projets des malveillants, en passant par un chemin où il n'y a presque pas de maisons. » La reine dit : « Je comprends[3]!... »

Elle comprit bien mieux, hélas! lorsque, entre Livry et Bondy, elle vit sortir de la forêt une troupe de forcenés qui, se glissant jusque sous le ventre des chevaux, voulaient mettre en pièces la voiture, et lorsque, un peu

[1] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. I, liv. V, p. 498.
[2] *Ibid.*, p. 496.
[3] *Ibid.*, p. 498.

plus loin, des femmes qui ressemblaient aux sorcières de Macbeth, apparurent inopinément sur le bord de la route en poussant des cris affreux[1].

Et Paris, pendant ce temps-là? Paris attendait, dans une attitude formidable. Pas de clameurs vaines, cette fois; pas de fureurs, plus de bruit. Ce qu'on lisait sur les murs, c'était : *Celui qui applaudira le roi aura des coups de bâton, celui qui l'insultera sera pendu.* Par une de ces inspirations soudaines et fortes dont seul au monde, peut-être, le peuple de Paris est capable, il s'était promis d'être calme. Car il se considérait comme la justice, au moment où devant elle vont comparaître les coupables, et Bonneville n'avait fait qu'exprimer la pensée commune, lorsqu'il avait écrit dans la *Bouche de Fer* : « *Paix là! Restez couverts. Il va passer devant ses juges*[2] »

Lafayette s'était avancé jusqu'à la rotonde de la barrière de Pantin. Là, les voitures s'arrêtèrent un instant. Là aussi, soit qu'il se sentît défaillir, soit qu'il se voulût prémunir contre le danger d'une émotion trop vive, Louis XVI demanda un verre de vin, qu'il avala d'un trait[3]. Les chemins étaient couverts d'une foule innombrable. « La rue Saint-Honoré et le boulevard semblaient deux grandes rivières, gorgées par une pluie abondante, qui se déchargent dans un vaste bras de mer.[4] » Les voitures traversèrent Paris au milieu d'un silence passionné. La garde nationale, qui bordait les boulevards, portait le fusil renversé, comme en un jour de deuil[5]. Derrière elle, tranquille mais sombre, et le chapeau sur la tête, se tenait le peuple. Et, au moindre

[1] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. I, liv. V, p. 501.
[2] *Bouche de fer*, n° 74. — Année 1791.
[3] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 82.
[4] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 378.
[5] Relation de l'archevêque de Toulouse, *ubi supra*.

tumulte, il criait : *La Loi! la Loi*[1]*!* Deux grenadiers, la baïonnette au bout du fusil, avaient été placés aux côtés de l'avant-train de la voiture, un peu plus bas que le siége, au moyen d'une planche attachée par-dessous ; et cet arrangement, qui donnait aux trois gardes du corps l'apparence de criminels, est ce qui a fait croire qu'on les avait enchaînés sur le siége[2]. La chaleur était dévorante ; une poussière enflammée, que soulevait la marche de l'immense cortége, obscurcissait l'atmosphère. Marie-Antoinette paraissait souffrir cruellement ; madame Élisabeth montrait sur son visage le calme d'une âme élevée au-dessus des orages de la vie ; le dauphin pleurait sur les genoux de sa mère[3] ; et quant à Louis XVI, plombé, fatigué, il promenait sur la multitude un regard plein de stupeur[4]. Reconnaissant, à la tête du bataillon des Antonins, le redoutable Santerre, il voulut lui parler : Santerre lui tourna le dos, ainsi que lui-même, quelques jours auparavant, il l'avait fait au duc de Chartres[5]. Derrière la voiture du roi, vrai corbillard de la monarchie, roulait une espèce de char triomphal, ombragé de palmes, du haut duquel Drouet et Guillaume recevaient les hommages de la foule[6]. La place Louis XV et le jardin des Tuileries traversés, la famille royale mit pied à terre à la porte du pavillon du milieu. Jusque-là tout s'était passé dans un ordre imposant ; le peuple avait déployé une modération invariable, et il avait vu sans colère, avec admiration presque, le député

[1] *Chronique de Paris*, n° 78. — Année 1791.

[2] *Précis historique du comte de Valory*, p. 312 des *Mémoires sur l'affaire de Varennes*.

[3] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 379.

[4] « Un regard d'homme ivre, » dit la *Bouche de Fer*, n° 71. — Année 1791.

[5] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 82.

[6] *Ibid.* et *Chronique de Paris*, n° 178. — Année 1791.

royaliste Guilhermy jeter au loin son chapeau dans la foule, en mettant au défi de le lui rapporter ceux qui criaient : « Restez couverts ! » Mais de même que les corbeaux suivent les armées en marche, il est des hommes de proie que les révolutions attirent toujours à leur suite, par l'espoir de quelque pâture sanglante. Au moment où la famille royale allait entrer au palais, des furieux s'élancèrent, impatients de frapper, et, la garde nationale repoussant le choc, il y eut une mêlée où les trois gardes furent meurtris, une mêlée d'où Mathieu Dumas, après y avoir laissé son chapeau, son ceinturon et le fourreau de son épée, ne sortit que les vêtements en lambeaux[1]. Dans ce désordre, en présence de ces dangers, la reine eut un mouvement honorable : elle ne voulut descendre de la voiture que la dernière[2]. Deux hommes qu'elle détestait, le duc d'Aiguillon et le vicomte de Noailles, étaient généreusement accourus pour la couvrir de leur popularité ; ils l'enlevèrent en quelque sorte malgré sa répugnance, et, sans lui dire un seul mot, la conduisirent, presque en courant, du côté du château[3], tandis qu'un autre membre de la gauche, Menou, emportait le dauphin dans ses bras[4].

Rentrée dans ses appartements et n'apercevant pas son fils, Marie-Antoinette fut saisie d'une terreur poignante : elle crut qu'on venait de le lui ravir[5]. Mais c'était assez de douleurs pour son cœur brisé : la fortune lui épargna, du moins, ce dernier coup.

[1] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. I, liv. V, p. 503.

[2] Relation de l'archevêque de Toulouse, t. II, et p. 138 des *Mémoires de Weber*.

[3] *Ibid.*

[4] *Souvenirs de Mathieu Dumas*, t. I, liv. V, p. 503.

[5] Relation de l'archevêque de Toulouse, *ubi supra*, p. 139.

Ainsi se dénoua la tragédie de Varennes. 25 juin! date funèbre pour Louis XVI, presque aussi funèbre que le fut, plus tard, celle du 21 janvier! Car, le 21 janvie, on tua l'homme; mais, le 25 juin, on avait tué le roi.

CHAPITRE VI.

INTERRÈGNE.

Politique de l'Assemblée. — Politique des Jacobins. — Politique des Cordeliers. — Effort des constitutionnels pour mettre Louis XVI hors de cause. — L'intérieur du château. — Le roi et la reine interrogés. — Profession de foi de Philippe d'Orléans. — Injures de Suleau. — Louis XVI sacrifié par l'égoïsme du parti royaliste; manifeste des 290. — Lettre de Bouillé. — Comment Suleau l'apprécie. — Réponse de Rœderer à Bouillé. — Visite au club des Jacobins; leur répugnance pour la république; en quoi ils différaient des constitutionnels. — Violences de Marat et de Camille. — Mensonges de Fréron. — Bonneville. — Son rôle en 1791. — Thomas Paine; injustice de ses détracteurs. — Affiche de lui, traduite par Duchatelet et demandant la république. — Lettre de Duchatelet à Chabroud et à Le Chapelier. — Fondation du *Républicain*. — Initiative hardie prise par Brissot. — Condorcet et sa femme, républicains. — Voltaire porté au Panthéon. — Débats sur le sort du roi. — Déclaration ambiguë de Robespierre, aux Jacobins, touchant la république. — Barnave, réactionnaire. — Décret du 15 juillet 1791. — Le peuple fait fermer les spectacles. — Projet de pétition. — Sage prévoyance de Robespierre. — Combinaisons politiques de Laclos. — Pétition rédigée par Brissot. — Desmeuniers pare le coup. — Réunion des Cordeliers au Champ de Mars. — Préparatifs menaçants. — Palinodie de Vadier. — Séance du soir, aux Jacobins, le 16 juillet. — La pétition de Brissot retirée. — Tableau sinistre tracé par Robespierre.

Que faire? Telle fut la question que s'adressèrent à la à la fois tous les partis, dès que la famille royale se trouva ramenée aux Tuileries.

Or, à cet égard, nous allons voir se développer, à travers les péripéties du drame intellectuel le plus intéressant qui fut jamais, trois opinions bien diverses :

L'une aboutissant à conserver la monarchie et à sauver le roi : ce fut celle de l'Assemblée ;

La seconde concluant au maintien de la monarchie, mais à la déchéance de Louis XVI : ce fut celle des Jacobins ;

La troisième demandant la république : ce fut celle des Cordeliers.

Étudions d'abord la marche de l'Assemblée.

Parmi les constitutionnels, qui surpassaient de beaucoup en nombre les partisans de l'ancien régime, il avait toujours existé, à côté de la fraction parlementaire, conduite par Thouret, d'André, Le Chapelier, Desmeuniers, une fraction qui avait son point d'appui au dehors, et qui, poussée en avant par les Jacobins, servie par le Palais-Royal, acclamée par la presse révolutionnaire, s'était composée principalement, jusqu'à la fuite de Varennes, des deux Lameth, de Duport, de Barnave, de Buzot, de Pétion, de l'abbé Grégoire, d'Antoine, de Robespierre.

On a vu de quelle douleur jalouse l'influence croissante de Robespierre aux Jacobins avait pénétré le cœur des Lameth, et comment, sur la pente rapide de la Révolution, Duport s'était arrêté tout à coup, saisi de lassitude, et comment le sourire d'une reine captive avait subjugué Barnave : à dater du retour de Louis XVI à Paris, ces quatre importants personnages n'hésitèrent plus. Rompant avec la place publique, rompant avec la fraction jacobine de l'Assemblée, ils se réunirent sans conditions comme sans réserve à la fraction purement parlementaire, qui, dès lors, devint tout à fait dominante, soit à la tribune, soit dans les comités.

J'ai dit ailleurs, en parlant de la bourgeoisie de nos jours : « La bourgeoisie qui n'a pas le sentiment démocratique, est cependant républicaine. Elle n'a, faisant violence à sa nature, adopté la monarchie que par égoïsme. Elle a cru que la royauté l'aiderait à contenir le peuple ; que le trône serait comme ces bâtons vêtus

qu'on plante dans les champs pour empêcher les oiseaux de s'y abattre[1]. » Eh bien! cet esprit était celui de la bourgeoisie en 1791. Elle voulait un roi qui lui fût asservi, qui consentît à vivre en sous-ordre, qui prît sa majesté au rabais, un roi sans initiative, sans pensée, sans mouvement, mais enfin elle voulait un roi. Considérant le trône comme une niche qui, dans l'intérêt de l'ordre, doit être toujours occupée, elle avait besoin d'y placer une statue, et s'attendait naïvement à la voir rester immobile, lorsque, après tout, cette statue était un homme.

Aussi, que Louis XVI, en punition de sa fuite, fût dégradé publiquement et frappé de déchéance, les constitutionnels de l'Assemblée n'y auraient peut-être pas trouvé trop à redire, ne tenant à la monarchie par aucun sentiment tiré d'une croyance superstitieuse ou d'une fidélité chevaleresque, si le remplacement de Louis XVI sur le trône eût alors été possible d'une manière immédiate, effective et paisible. Mais le dauphin n'était encore qu'un enfant; on se trouvait en pleine révolution, et il y avait, à greffer sur les complications d'une vaste rénovation sociale les embarras d'une régence, un péril qui parlait vivement à l'imagination, déjà fort effrayée, des Thouret, des Le Chapelier, des Sieyès, des Goupil de Préfeln, des Barnave, des Duport. Ils résolurent donc de détourner autant que possible, de la tête de Louis XVI, la responsabilité d'une fuite qui, aux yeux de l'opinion et eu égard aux circonstances, était un vrai crime d'État, et cette résolution les conduisit à une série de mesures où il ne pouvait y avoir ni franchise, ni droiture, ni dignité.

La tortueuse politique qui, même après la déclaration si explicite de Louis XVI, avait fait appeler sa fuite un

[1] *Histoire de dix ans*, t. V. CONCLUSION.

enlèvement, reparut dans le projet de décret suivant, présenté par Thouret, le jour de la rentrée de la famille royale à Paris.

« Aussitôt que le roi sera arrivé au château des Tuileries, il lui sera donné provisoirement une garde qui, sous les ordres du commandant général de la garde nationale parisienne, veillera à sa sûreté et répondra de sa personne.

« Il sera provisoirement donné à l'héritier présomptif de la couronne une garde particulière, et il lui sera nommé un gouverneur par l'Assemblée nationale.

« Tous ceux qui ont accompagné la famille royale seront mis en état d'arrestation et interrogés; le roi et la reine seront entendus dans leur déclaration, le tout sans délai.

« Il sera provisoirement donné une garde particulière à la reine.

« Jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, le décret du 21 juin, qui enjoint au ministre d'apposer le sceau de l'État aux décrets de l'Assemblée nationale, sans qu'il soit besoin de la sanction et de l'acceptation du roi, continuera d'être exécuté dans toutes ses dispositions.

« Les ministres et les commissaires du roi préposés à la caisse de l'extraordinaire, à la trésorerie nationale et à la direction de la liquidation, demeurent autorisés provisoirement à faire, chacun dans son département, et sous sa responsabilité, les fonctions de pouvoir exécutif[1]. »

Si ce décret avait pu laisser quelques doutes sur l'esprit qui l'avait inspiré, ils eussent été levés par le débat. Rœderer ayant laisser échapper le mot *d'arrestation provisoire du roi*, les constitutionnels éclatèrent en

[1] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. X, p. 360 et 361.

murmures, et Thouret se hâta de protester, en leur nom, contre cette interprétation injurieuse à la royauté. Alexandre Lameth, de son côté, eut grand soin d'établir qu'il ne s'agissait en aucune façon d'altérer la forme du gouvernement. « Envoyés ici, dit-il, pour donner une constitution à notre pays, nous avons cru que l'étendue du royaume et une population de vingt-cinq millions d'hommes demandaient une unité de puissance et d'action qui ne pouvait se trouver *que dans une constitution monarchique*[1]. » Enfin, Malouet s'élevant contre des mesures qui, selon lui, constituaient le roi prisonnier, et transportaient tous les pouvoirs dans l'Assemblée, Goupil proposa, « pour tranquilliser M. Malouet, » d'ajouter que la personne du roi serait toujours inviolable et sacrée.

Ainsi, rien de plus clair : dans la pensée des auteurs du projet, il s'agissait, selon le mot de Rœderer, non de préserver la nation contre le roi, mais de préserver le roi contre la nation. Et pourtant, ce projet passa « à la presque unanimité[2]. »

Mais l'opinion publique ne prit pas le change.

Marat, qui, souvent, rachetait par beaucoup de sagacité la violence et la grossièreté de son langage, rendit compte de la séance en ces termes : « Farce sérieuse jouée entre deux scènes. Dans la première, Malouet a feint de s'opposer au décret, sous prétexte qu'il tendait à changer la forme du gouvernement, pour donner lieu à Alexandre Lameth de déclarer que l'Assemblée n'y consentirait jamais.... Dans la dernière, Malouet s'est élevé contre le décret, sous prétexte qu'il tendait à faire le procès au roi, pour donner lieu à Thouret de vociférer qu'on prêtait à l'Assemblée des intentions loin de

[1] Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. X, p. 364.
[2] *Ibid.*

son cœur. Le décret a passé, et vite Le Chapelier biribi a proposé de le faire publier à son de trompe[1]. »

A son tour, Brissot écrivit : « Comment caractériser cette duplicité d'arrêter le roi, et de ne vouloir pas déclarer qu'on l'arrête? de rendre des officiers responsables de sa garde, et de vouloir faire croire qu'il est libre? Est-il ou n'est-il pas prisonnier? S'il l'est, pourquoi mentir? S'il ne l'est pas, pourquoi le retenir[2]? »

Le fait est que, malgré les protestations de Thouret, et en dépit de toutes les subtilités parlementaires, le roi et sa famille étaient très-réellement prisonniers. Une garde nombreuse avait été installée dans les cours du château. Couverts de tentes et de tout ce que traîne après lui le séjour des soldats, les jardins présentaient l'image d'un camp. Quiconque n'était pas du service indispensable se voyait fouillé en entrant et en sortant[3]. Gouvion, aide-de-camp de Lafayette, avait fait placer le portrait de la femme de garde-robe, sa maîtresse[4], au bas de l'escalier qui conduisait chez la reine, afin que la sentinelle ne permît pas à d'autres femmes d'y pénétrer[5] : pour soustraire Marie-Antoinette au despotisme injurieux de cette consigne, Louis XVI dut intervenir personnellement auprès de Lafayette. Des sentinelles furent placées jusque sur les toits; et cela n'était rien en comparaison de la surveillance intérieure[6]. » A côté de la chambre de la reine était une garde-robe si obscure, qu'en tout temps il fallait l'éclairer par des bougies; elle était précédée d'un petit carré qui aboutissait

[1] *L'Ami du peuple*, n° 503.

[2] *Le Patriote français*, n° 688.

[3] Relation de l'archevêque de Toulouse, dans les *Mémoires de Weber*, t. II, ch. IV, p. 142.

[4] *Mémoires de Mme Campan*, t. II, ch. XVIII, p. 141.

[5] *Ibid.*, p. 147.

[6] Relation de l'archevêque de Toulouse, *ubi supra*, p. 142.

à un escalier dérobé : là, plus que partout ailleurs, le soupçon se tenait aux aguets. Dans les premiers jours, la reine était obligée de se coucher, de se lever et de s'habiller devant deux gardes, postés dans sa chambre; ils y passaient les nuits, à la lettre.... Plus tard, la sévérité de ces dispositions indécentes fut un peu adoucie. Les gardes demeuraient dans la chambre de la reine tant qu'elle était levée; ils ne se retiraient qu'au moment où elle se mettait au lit. Alors l'un d'eux s'établissait au fond d'une espèce de tambour que formaient deux portes pratiquées dans l'épaisseur du mur, de manière cependant à voir tout ce qui se passait, à travers celle qui donnait dans la chambre et qui restait toujours entr'ouverte[1].

A l'appui de ces détails, fournis par M. de Fontanges, Mme Campan écrit : « Madame de Jarjaïe, ma compagne, m'a raconté qu'une nuit le commandant de bataillon, qui couchait entre les deux portes, voyant qu'elle dormait profondément et que la reine veillait, quitta son poste et s'approcha de Sa Majesté pour lui donner des avis sur la conduite qu'elle avait à tenir. Quoiqu'elle eût la bonté de lui dire de parler plus bas pour ne pas troubler le sommeil de sa première femme, celle-ci fut éveillée et pensa mourir de saisissement en voyant un homme en uniforme de la garde parisienne si près du lit de la reine. Sa Majesté la rassura, lui dit de ne pas se lever, que la personne qu'elle voyait était un bon Français....[2] » Et Mme Campan ajoute que le corridor noir derrière l'appartement servait au roi et à la reine pour communiquer ensemble; que ce poste fut souvent réclamé par l'acteur Saint-Prix, dont le but était de ménager entre les deux époux de courts entretiens[3].

[1] Relation de l'archevêque de Toulouse, *ubi supra*, p. 143.
[2] *Mémoires de Mme Campan*, t. II, ch. XVIII, p. 149.
[3] *Ibid.*, p. 150.

Cependant, les meneurs de l'Assemblée poursuivaient leur marche. Peu soucieux des attributs de la royauté, comme ils l'avaient prouvé naguère en la dépouillant de sa plus touchante prérogative, le droit de faire grâce[1]; peu soucieux de la personne et de la dignité du monarque, comme ils le prouvaient maintenant en lui infligeant les rigueurs d'une captivité insultante, ils n'entendaient pas néanmoins que le trône cessât un seul jour, une seule minute, de servir de digue contre les flots de la démocratie débordée. Pour cela, il fallait parvenir à mettre Louis XVI hors de cause, sans renoncer à l'avantage de l'avoir sous la main. Mais il fallait éviter en même temps de pousser la colère de l'opinion publique jusqu'à la fureur en paraissant la braver. Les constitutionnels affectèrent donc, à l'égard des coupables subalternes, l'indignation la plus violente. Non contents de faire traîner en prison MM. de Maldan, de Moutier, de Valory, ils accusèrent le corps entier auquel ces trois gentilshommes appartenaient de nourrir pour le roi un attachement qu'ils devaient à la patrie, et les quatre compagnies des gardes du corps furent cassées[2]. De Bonnai ayant essayé de les défendre fut lui-même dénoncé comme complice : on lui imputait d'avoir envoyé chercher un cheval à Versailles dans les écuries du roi, pour accompagner la fuite. Il nia le fait, et s'écria : « A mes yeux, le roi et la nation sont indivisibles. A l'un et à l'autre, j'ai juré obéissance. Consulté, je n'aurais pas conseillé le départ; mais si le roi m'eût ordonné de le suivre, je me serais fait gloire de mourir à ses côtés[3]. » La déclaration ne manquait pas de courage; seulement, il était

[1] Décret du 3 juin 1791.
[2] Bertrand de Moleville, *Annales de la Révolution*, t. IV, ch. XLII.
[3] *Ibid.*

absurde de proclamer le roi et la nation inséparables, lorsque le roi venait de se séparer de la nation avec tant d'éclat.

Le 26 juin, Duport vint présenter, au comité de constitution, un projet de décret spécifiant que les personnes arrêtées en vertu de la décision antérieurement prise seraient *interrogées par le tribunal de l'arrondissement des Tuileries,* mais que, quant au roi et à la reine, *leurs déclarations seraient entendues par trois commissaires de l'Assemblée.*

« Je m'oppose à ces distinctions d'esclave, dit Robespierre. Est-ce que le roi est au-dessus de la loi? Est-ce qu'il n'est pas citoyen? — Le roi n'est pas un citoyen, répliqua Duport, c'est un pouvoir. » Et Malouet se hâta de renchérir, ajoutant que c'était un pouvoir sacré, inviolable, rendu d'avance étranger à tout crime et à toute poursuite.

Les habiles comprirent le danger de cet excès de zèle. Ramenant la question à des termes plus simples, d'André, Tronchet, observèrent qu'il s'agissait uniquement de *renseignements* à prendre auprès du roi et de la reine, ce qui écartait l'idée de juges, l'idée de procédure, et la nécessité de mettre en question le principe de l'inviolabilité royale. « Eh bien, dit Barrère avec une finesse où se mêlait une intention railleuse, ces renseignements, pourquoi des juges ne les prendraient-ils pas? Lorsqu'un délit a été commis, est-ce que le juge n'est point appelé à interroger, au besoin, les *victimes* de ce délit? » Mais il importait au succès de la politique des constitutionnels qu'une distinction formelle fût établie entre un *roi accusé* et un *citoyen accusé.* Le projet de décret passa, et les trois commissaires nommés furent Tronchet, d'André, Duport[1].

[1] Voy. Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. X, p. 380-389, et le *Patriote français*, n° 689.

Le soir même, ils se rendirent au château, comme pour recevoir la déclaration spontanée de Louis XVI. Mais tout avait été soigneusement arrangé d'avance, et ils connaissaient à merveille la réponse qu'ils allaient chercher, cette réponse ayant été dictée secrètement à Louis XVI par Barnave[1]. Rien de plus misérable, de plus honteux, que le langage tenu en cette occasion par le roi, sous l'inspiration de ses nouveaux conseillers. Sa déclaration était, d'un bout à l'autre, un démenti donné à celle qu'il avait laissée en partant. Il affirmait, il osait affirmer :

Qu'il était parti, justement pour prouver combien il était libre ;

Qu'il se retrouvait avec grand plaisir au milieu des Français, et, particulièrement des Parisiens ;

Que sa précédente protestation n'avait point trait aux principes de la constitution, mais seulement à la forme dans laquelle ils devaient être sanctionnés ;

Que son voyage lui avait montré du reste jusqu'à quel point la constitution était chère au peuple[2], etc., etc....

Cette étrange déclaration une fois signée, les commissaires allèrent trouver la reine.... Mais elle leur envoya dire de revenir le jour suivant : elle était au bain. Quand ils reparurent, elle leur dicta une réponse aussi fière que celle de Louis XVI l'était peu. Attentive à écarter le péril de ceux qui l'avaient servie, elle se contenta de dire, en ce qui la concernait personnellement : « Je déclare que le roi désirant partir avec ses enfants, rien n'aurait pu m'empêcher de le suivre ; j'ai assez prouvé depuis deux ans que je ne le quitterai jamais[3]. »

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 389.

[2] Voy. le texte reproduit *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. X, p. 394-397.

[3] *Ibid.*, p. 397.

Sur ces entrefaites, les journaux publièrent une lettre qui fit grand bruit.

Dès qu'ils avaient appris l'arrestation du roi à Varennes, des hommes de parti, plus orléanistes que le duc d'Orléans, s'étaient mis à parler de régence. Ils vantaient en même temps les qualités de leur prince, rappelaient les services rendus par lui à la cause du peuple, le désignaient enfin au choix de la Révolution. Survint une nouvelle : à Vendôme, le 23 juin, le jeune duc de Chartres, avec une intrépidité généreuse, avait sauvé de la fureur populaire un vieux prêtre, coupable, disait-on, d'avoir insulté un vicaire jureur[1]. Ce fut un heureux texte fourni aux panégyristes de la famille : ainsi le fils se montrait digne du père ! On alla si loin que, dans sa *Feuille villageoise*, Cérutti se crut obligé de donner au duc de Chartres l'avertissement que voici : « Bon jeune homme, la couronne civique vous est due. Vous êtes trop ami du peuple, pour qu'on vous en souhaite une autre[2]. »

Soit désintéressement sincère, soit crainte d'être compromis par l'ambition des siens, trop prompts à prendre les devants, Philippe fit insérer dans les journaux révolutionnaires la profession de foi suivante :

« .... Je suis prêt à servir ma patrie sur terre, sur mer, dans la carrière diplomatique, dans tous les postes qui n'exigeront que du zèle et un dévouement sans bornes au bien public ; mais s'il est question de régence, je renonce dans ce moment, et pour toujours, aux droits que la constitution m'y donne. J'oserai dire qu'après tant de sacrifices à l'intérêt du peuple et à la cause de la liberté, il ne m'est plus permis de sortir de

[1] *Journal du fils aîné de d'Orléans*, 27 juin 1791.
[2] *La Feuille villageoise*, 41e semaine.

la classe de citoyen, et que l'ambition serait en moi une inconséquence inexcusable[1]....

« Ce 26 juin 1791.

« L. P. D'ORLÉANS. »

Les patriotes applaudirent; les ultra-royalistes furent transportés de rage.

« Fourbe insigne! écrivit Suleau, qui t'a dit qu'il fût question de régence? As-tu commandé l'assassinat de Louis XVI! Les émissaires sont-ils partis? L'Assemblée nationale doit-elle, à force de tortures, arracher au roi une abdication honteuse? »

Le royalisme, on le voit, avait ses Marat et ses Fréron.

Mais il y a quelque chose de plus hideux encore que le délire des partis, c'est leur égoïsme. Les constitutionnels s'épuisant en efforts pour épargner à Louis XVI l'humiliation et le danger d'un jugement, il semble que les contre-révolutionnaires du côté droit, en cela du moins, eussent dû leur venir en aide : eh bien, non. Qu'on étudie leur attitude dans des circonstances où leur infortuné maître avait tant besoin d'appui! Une seule pensée les préoccupe : profiter de la confusion universelle, et, s'il est possible, l'augmenter pour ramener la France à l'ancien régime à travers le chaos. Un seul désir les anime : assister au spectacle des derniers triomphes de l'anarchie. A mesure que, par peur de la République, le parti constitutionnel se rapproche d'eux, ils reculent. Le concours qui leur est demandé, dans l'unique but de sauver le roi, ils le refusent. Au fait, qu'importe la ruine du monarque, si l'on peut acheter à ce prix la chance de revenir au

[1] Cettre lettre fut d'abord adressée à un journal intitulé l'*Assemblée nationale*.

passé? Louis XVI mis en jugement? la déchéance décrétée? Tant mieux, tant mieux, parce qu'il faudra bien alors que les rois de l'Europe tirent l'épée. Et ne serait-il point permis de tout demander à l'imprévu, entre les hasards d'une guerre étrangère et les péripéties d'une guerre civile? « Les nobles et les prêtres ne cherchaient qu'à susciter une occasion bien prononcée de rupture avec les puissances étrangères. Ils eussent été charmés que l'Assemblée eût mis Louis XVI en jugement; qu'elle eût décrété la déchéance[1]. » Ainsi s'exprime le marquis de Ferrières, un des leurs, et qui fut de tous leurs secrets, sans partager toutes leurs passions.

Ce n'est pas qu'il n'y eût parmi eux, comme parmi les constitutionnels, quelques esprits sincères, quelques âmes loyales, des fils de preux. Mais hélas! dans les partis, il est rare que l'influence dirigeante, surtout à l'heure des grandes luttes, appartienne aux nobles penchants, ou même au génie s'il est coupable de trop de vertu. Voulez-vous gouverner toujours un parti? Comprimez d'abord votre cœur, révoltez-vous contre la meilleure portion de vous-même, vous deviendrez alors le maître, et vous serez le dernier des esclaves!

Ici, que voyons-nous? Pénétré de douleur, dégoûté de ce qui l'entoure, découragé de vivre, Cazalès donne sa démission; il abandonne la tribune, où il parle en vain, pour le champ de bataille, où il pourra mourir.... Et Maury reste! Il reste pour faire signer aux siens, de concert avec les plus aveugles et les plus violents, un manifeste qui était un acte d'hostilité à l'égard des constitutionnels, et qui, à l'égard de Louis XVI, fut un véritable acte de désertion.

Il y était dit que la personne du monarque étant

[1] *Mémoires du marquis de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 448.

atteinte, et l'anéantissement de la monarchie consommé, les membres du côté droit continueraient bien d'assister aux délibérations de l'Assemblée, mais avec la résolution de n'y plus prendre part, attendu qu'il ne leur était désormais loisible, ni de reconnaître la légalité des décrets, ni d'en avouer les principes. Et toutefois, par une restriction où se révélait la crainte d'abdiquer, on se réservait de voter, quand « les seuls intérêts qui fussent encore à défendre » seraient en péril [1].

Deux cent quatre-vingt-dix députés de la droite signèrent ce manifeste, dont « l'intention malfaisante [2] n'échappa point aux constitutionnels : on voulait évidemment rejeter sur eux tout le poids de la situation, les laisser en butte aux anathèmes des clubs et des faubourgs s'ils sauvaient Louis XVI, et s'ils n'y réussissaient pas, les désigner d'avance au ressentiment des rois. De là le mot de Thouret, qui, sollicité par les nobles de son parti de revenir sur l'abolition des titres de noblesse, répondit furieux, le manifeste des deux cent quatre-vingt-dix à la main : « Tenez, lisez ! Plus d'arrangements. Ces gens-là nous forcent, pour nous soustraire à leur haine, de nous appuyer sur le peuple [3]. »

Ce n'est pourtant pas ce qu'ils firent, tant les effrayait le fantôme de la République qui déjà, sous des formes gigantesques, se dressait devant eux !

Le 30 juin, le président de l'Assemblée nationale reçut un paquet contenant une lettre que, de Luxembourg où il s'était réfugié, Bouillé adressait aux repré-

[1] Voy. le texte reproduit *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. X, p. 433-437.

[2] Ce sont les propres paroles du marquis de Ferrières. Voy. ses *Mémoires*, t. II, liv. X, p. 417.

[3] *Ibid.*, p. 418.

sentants du peuple. « Gengiskan, à la tête de cent mille Tartares, » n'aurait pas écrit autrement.

« Je connais mes forces, disait Bouillé avec une incroyable arrogance, et bientôt votre châtiment servira d'exemple mémorable à la postérité; c'est ainsi que doit vous parler un homme auquel vous avez d'abord inspiré la pitié. N'accusez personne du complot contre votre infernale constitution; le roi n'a pas fait les ordres qu'il a donnés. C'est moi seul qui ai tout ordonné; c'est contre moi seul que vous devez aiguiser vos poignards et préparer vos poisons. Vous répondez des jours du roi et de la reine à tous les rois de l'univers : si on leur ôte un cheveu de la tête, il ne restera pas pierre sur pierre à Paris. Je connais les chemins, je guiderai les armées étrangères.... Adieu, messieurs, je finis sans compliments; mes sentiments vous sont connus [1]. »

Un immense éclat de rire [2] accueillit, dans l'Assemblée, ces fanfaronnades, dont le ridicule effaçait presque la criminelle audace. Au dehors, les royalistes eux-mêmes, à quelques exceptions près, s'en montrèrent tout honteux. Suleau, le contre-révolutionnaire Suleau, ne ménagea pas le capitaine par excellence de la contre-révolution : « C'est à mon sens un étrange courage que celui qu'on a la bonté d'admirer dans ce cartel :

« Dans les champs de Pharsale il eût fallu l'avoir.

« Ne sied-il pas bien de s'escrimer en rodomontades, *quand tout est perdu, même l'honneur* [3] ? »

L'Assemblée avait passé dédaigneusement à l'ordre du jour : ce fut Rœderer, qui, pour sa satisfaction personnelle, se chargea de l'accusé de réception. Après avoir

[1] *Mémoires du marquis de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 393 et 394.

[2] Voy. la séance du 30 juin dans le *Moniteur*, ou dans l'*Histoire parlementaire*, t. X, p. 404.

[3] *Journal de M. Suleau*, n° 4.

rappelé à Bouillé une conversation dans laquelle ce dernier lui avait dit : « *Je vous donne ma parole d'honneur de faire toujours respecter les décrets de l'Assemblée nationale,* » Rœderer ajoutait : « Depuis longtemps, la philosophie travaillait à *déshonorer l'honneur*, pour élever la vertu à sa place. Louis XVI et vous avez rendu ce service à la nation [1]. »

Et aux Jacobins, pendant ce temps, que faisait-on? Un résumé rapide des séances de ce club va montrer quelle nuance d'opinion il représentait.

SÉANCE DU 23 JUIN. Danton : « *L'individu déclaré roi des Français* est criminel ou imbécile. Pouvan choisir, choisissons ce dernier parti. Mais l'*individu royal* ne saurait continuer d'être roi dès qu'il est imbécile. Pas de régent, non plus ; mais un conseil à l'interdiction, nommé par les départements [2]. »

SÉANCE DU 27 JUIN. D'Anjou demande un conseil de régence, présidé par un lieutenant général du royaume, celui que le droit de sa naissance porterait à la régence : « La Providence semble avoir conservé cet homme, aux genoux duquel il faudrait se jeter. » A ce servile hommage rendu au duc d'Orléans, murmures d'improbation. L'orateur continue. Il veut qu'on fasse leur procès aux membres de la famille royale; que le jugement soit prononcé au premier coup de canon tiré sur les frontières; qu'on nomme pour gouverneur à l'héritier présomptif, non un de ces hommes que désignent les commérages des salons, tels que Condorcet et La Rochefaucault, mais des patriotes de la trempe de Pétion ou de Robespierre. Girey-Dupré

[1] Voy. cette lettre de Rœderer dans la *Feuille villageoise*, 42e semaine.

[2] *Journal des Débats de la Société des amis de la Constitution*, n° 15. — Le premier numéro de ce journal est du 1er juin 1791.

observe que Louis XVI, inviolable comme roi, ne l'est point comme individu. Pourquoi confondre l'*inviolabilité* avec l'*impunissabilité?* En conséquence, Girey-Dupré demande que Louis XVI soit déclaré déchu de la couronne, jusqu'à ce que son procès soit fait et parfait, pas plus tard que le 30 août, devant un haut jury. Dans le cours de cette âpre harangue, il a osé dire : « Deux fois les Anglais vous ont donné un grand exemple, vous êtes digne de les imiter. » Allusion sanguinaire qui est écoutée avec calme [1].

SÉANCE DU 29 JUIN. Antoine propose un régent et la déchéance : « Qu'une seule tête par sa hauteur abaisse celle des ambitieux. » Rœderer désire un conseil de régence, afin « qu'une *régence sans régent* prouve qu'on peut avoir *une fort bonne monarchie sans monarque*[2].

SÉANCE DU 1er JUILLET. Varennes [3] pose la question : « Quel est du gouvernement monarchique ou du gouvernement républicain, celui qui nous convient le mieux? » A ces mots, grand bruit. Bouche, qui préside, interrompt l'orateur : « La constitution a déclaré que le gouvernement monarchique est celui qui convient le mieux à la France. Vous voyez l'improbation qui vous frappe! Je vous retire la parole. » Royez, évêque de l'Ain, et un des membres les plus influents du club, se lève, et propose formellement qu'on raye de la liste de la société le nom de Varennes. D'autres opinent qu'il faut se borner à le rappeler à l'ordre. Il es-

[1] *Journal des Débats de la Société des amis de la Constitution*, n° 15.

[2] *Ibid.*, n° 18.

[3] C'est ainsi que *le Journal des Jacobins* désigne Billaud-Varennes, le même qui depuis devint si fameux. S'il faut en croire le récit de l'archevêque de Toulouse, il était de ceux qui, à Varennes, arrêtèrent Louis XVI. Son nom était Billaud, il y ajouta le mot Varennes, en souvenir de cet événement. Voy. *Souvenirs de la Terreur*, par *Georgs Duval*, t. I, ch. XII, p. 311.

saye de s'expliquer : la majorité refuse de l'entendre. Il sort : des applaudissements retentissent.

Ainsi, à la différence des constitutionnels, les Jacobins voulaient la déchéance de Louis XVI, sa mise en jugement, et Girey-Dupré, sans les émouvoir, avait pu leur montrer dans le lointain.... un échafaud; mais, comme les constitutionnels, avec eux, et d'une égale ardeur, ils insistaient pour le maintien du principe monarchique, tellement qu'il n'avait pas été permis à Varennes de s'élever contre ce principe, que dis-je? de le mettre en question!

Les Jacobins ne se séparaient donc des constitutionnels que relativement à la personne du monarque, et cela parce que le club était plus près que l'Assemblée de la place publique, d'où montaient alors, contre l'infortuné Louis XVI, les plus injurieuses clameurs. En pouvait-il être autrement? Marat, Fréron, Camille Desmoulins n'étaient-ils pas là, toujours là, surexcitant les passions du peuple, l'encourageant à la haine des personnes bien plus qu'à la discussion des idées, et lui soufflant la cruauté dans l'excès du mépris? « L'orgueil, la gourmandise, la colère, l'avarice, la luxure, les sept péchés capitaux sont la pâte ou la boue dont Arimane a pétri l'animal-roi, mâle ou femelle[1]. — Louis XVI est un idiot à destituer, ou un monstre à étouffer.... La femme de l'ex-monarque, féroce instigatrice de tous les forfaits de la cour, doit être rasée et renfermée dans une maison de force[2]. — Cette reine scélérate réunit la lubricité de Messaline à la soif du sang qui dévorait Médicis[3]. » Et comme si ce n'était pas assez de ce débordement d'injures, sui-

[1] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 83.
[2] *L'Ami du peuple*, n° 501.
[3] *L'Orateur du peuple*, IIIe vol., n° XLVI.

vaient les inventions les plus grossières, et des récits d'une invraisemblance grotesque. Tantôt, Louis XVI était représenté comme un fou dont le plus grand divertissement était de se cacher sous le lit[1], tantôt comme un maniaque qui brisait, dans son appartement, glaces et pendules[2]. Nul doute que, dès son arrivée aux Tuileries, il n'eût dit : « J'ai fait là un f...u voyage. Mais je puis bien faire mes farces comme un autre... Qu'on m'apporte un poulet[3]. » Fréron prétendit avoir écrit sous la dictée d'une Mme de Flandre une lettre que celle-ci assurait avoir été adressée par Marie-Antoinette au prince de Condé, et qui commençait en ces termes : « Notre ami, ne faites aucune attention au décret lancé contre vous par l'assemblée des *cochons*. Nous apprendrons à faire remuer les *crapauds* et les *grenouilles* (les Parisiens). Voici la façon dont notre *gros* partira, etc., etc.... » Et il se trouvait des gens pour croire à ces brutales calomnies! Et Fréron mena gravement Mme de Flandre à la *section du Théatre-Français*, où elle *persista* dans son dire[4] ! Et la *section du Théatre-Français* ayant nommé douze commissaires, parmi lesquels Camille Desmoulins, ils eussent porté l'affaire dans l'Assemblée, si l'accès leur en eût été facilité par Pétion et Robespierre, auxquels ils s'adressèrent, et qui éludèrent la demande[5], indignés sans doute de cette farce indécente!

De la part de Fréron, singe de Marat, ou plutôt second Marat, moins la sincérité et le coup d'œil, de semblables fureurs étonnent à peine. Mais de quelle désolation, de quel désespoir on se sent l'âme saisie, quand on

[1] *Révolutions de France*, etc., n° 83.
[2] *L'Orateur du Peuple*, IIIe vol., n° LIII.
[3] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 83.
[4] *L'Orateur du peuple*, IIIe vol., n° XLIX.
[5] Voy. à ce sujet le récit de Camille Desmoulins, dans son journal, n° 82.

songe qu'en ceci l'émule de Fréron, c'était Camille, oui Camille, ce charmant esprit, l'époux de la tendre Lucile, et qui, à cette époque du moins, aurait dû être bon, puisqu'il était heureux, puisqu'il était aimé!

Détournons vite les yeux de ce triste spectacle, et transportons-nous sur la scène où, sans s'avilir par de basses attaques contre la personne du monarque, de hardis penseurs appelaient l'opinion à condamner la monarchie.

Ici apparaissent quatre figures principales : Bonneville, Thomas Paine, Brissot, Condorcet.

En 1825, un de nos amis[1], passant, à Paris, dans la petite rue des Grès, remarqua sur le devant d'une des nombreuses boutiques de libraire qui bordent cette rue, bien connue des habitants du quartier latin, une femme déjà vieille, mais aux allures vives, à la physionomie frappante, et que désignaient plus spécialement à l'attention ses cheveux d'un noir de jais relevés au-dessus de sa tête d'une manière tout à fait inusitée. Notre ami entre, et se met à causer avec cette femme. Au fond de la boutique, dans l'ombre, on apercevait, assis sur une chaise, un homme d'apparence fort étrange, qui ne parlait guère qu'à son chien et ne prononçait qu'en anglais le peu de mots qui lui échappaient. Ce débris du passé, c'était Bonneville. De sa femme, réduite alors à vendre des bouquins pour vivre, l'ami de qui nous tenons ces détails apprit que le pauvre homme avait perdu la raison; que son imagination, éprise, vers la fin, de ces images fantastiques dont Hoffmann fut obsédé, s'était égarée dans le pays du merveilleux; qu'il se trouvait, chose inexplicable, avoir oublié sa langue maternelle et

[1] Dulac, représentant du peuple dans la dernière Assemblée, homme d'un noble cœur, aujourd'hui frappé de proscription, comme tant d'autres!

ne paraissait pas avoir conservé le sentiment de son individualité. Il avait un fils au service de l'Amérique. La femme, intelligente, active, philosophe, d'une grande probité, parlait sans regret de sa richesse évanouie, et avec simplicité des connaissances illustres qui avaient charmé leur âge mûr, de Bernardin de Saint-Pierre, par exemple. Elle possédait quelques souvenirs très-curieux des jours éteints, et montrait comme une relique l'écritoire de Thomas Paine.

Quels mélancoliques rapprochements présente la vie humaine! Le vieillard de la rue des Grès était ce même homme dont le talent avait jeté tant d'étincelles et que Charles Nodier a tant admiré! Ce fut lui qui, après la fuite de Varennes, éleva le premier la voix en faveur de la république. Bonneville avait toujours été très-enthousiaste. Jeune encore, on raconte que, se promenant sur la montagne de Primrose, un livre à la main, il tomba tout à coup dans un tel délire, qu'il se tourna vers les quatre parties du monde et bénit le genre humain avec le volume qu'il venait de lire: la fameuse lettre de Junius Brutus à George III[1]. En 1790, peu après la fête de la Fédération, il avait adressé à Louis XVI, qu'on aimait alors, une lettre très-singulière où le monarque, pour la première fois de sa vie, était publiquement tutoyé: « O Louis XVI, ô mon père! c'est ton malheur que tu n'aies commencé à entendre le langage de la vérité que dans les plaintes d'un peuple au désespoir.... La loi t'a déclaré inviolable; cette loi est chère au peuple français[2]. »

Éclairé par les fautes du roi, Bonneville avait fait bien du chemin depuis; et, quant à son enthousiasme des premières heures, s'il existait encore, ce n'était

[1] *Biographie universelle.*
[2] *Ibid.*

plus qu'associé aux rudiments d'une logique austère ou à d'incroyables élans d'audace intellectuelle. Nulle part le principe monarchique ne fut attaqué avec un plus singulier mélange d'esprit et de fougue que dans la *Bouche de Fer*. Il est de Bonneville, ce mot dont Brissot fut heureux de pouvoir s'emparer, sans, du reste, en dissimuler la source: « Les Égyptiens avaient mis sur le trône une pierre pour leur servir de roi. Faisons de même, et donnons à cette pierre, éternel symbole du cœur d'un roi un excellent conseil exécutif[1]. » D'autres fois, c'étaient des emportements sombres et lyriques. A ceux qui affirmaient que les temps n'étaient pas mûrs pour la République, Bonneville répondait par cette adjuration: « Si les temps ne sont pas mûrs, vous qui en un clin d'œil mûrissez les Bastilles, ô amis de la vérité, allumez dans tout l'univers un feu si terrible que la liberté *mûrisse* enfin pour les nations. Que de tous côtés l'on s'écrie:

> Les temps sont arrivés, et pour leur jugement,
> La trompette a sonné le dernier jugement[2]. »

Ou bien: « On répand que les ambassadeurs refusent de traiter directement, au nom de leurs maîtres?

> « Nous combattrons vos rois, retournez les servir[3] ! »

Et aux Jacobins qui repoussaient la République, il criait sur un ton plein de dédaigneuse fierté: « Jacobins, rompez vos fers! »

Mais, pour le triomphe de la doctrine républicaine, les ironies passionnées et les emportements de Bonneville n'auraient pas suffi: il y fallait une raison froide,

[1] *Le Patriote français*, n° 701.
[2] *La Bouche de fer*, n° 75.
[3] *Ibid.*, n° 78.

une calme érudition, une intelligence de sang-froid: ces qualités se rencontrèrent dans un Anglais.

Il est peu d'hommes qui aient été, plus cruellement que Thomas Paine, déchirés par leurs compatriotes. Chalmer, Rose, Cobbett, presque tous les biographes anglais, se sont, avec une sorte de rage, acharnés sur sa mémoire. A les entendre, la vie de Thomas Paine ne fut qu'un assemblage de vices. Dans un pamphlet, publié contre lui, sous le pseudonyme de Francis Oldys, venimeux libelle qui eut jusqu'à six éditions, et qui est intitulé: *Vie de Thomas Paine, auteur du séditieux écrit : les Droits de l'homme*[1], il est comparé à une bête fauve[2], et l'asile qu'on lui donne à une tanière[3]. Sa biographie, par William Cobbett aboutit à la conclusion que voici: « Quel que soit le lieu, quel que soit le moment de la mort de Thomas Paine, son dernier soupir n'éveillera ni la douleur, ni la pitié. La main d'un ami ne fermera pas ses yeux. Nul, près de sa froide dépouille, ne poussera un soupir, nul ne versera des larmes. Comme Judas, il vivra dans la mémoire de la postérité. Les hommes apprendront à exprimer tout ce qui est vil, méchant, perfide, blasphématoire, par ce simple monosyllabe: « PAINE[4] ».

Ces anathèmes avaient été déjà lancés depuis quelques années, lorsqu'un beau jour, un voyageur, venu d'A-

[1] *The life of Thomas Pain, the author of seditious writings entitled: Rights of Man,* by Francis Oldys. The sixth edition.

[2] « Like other hunted animals our adventurer, etc., » p. 9.

[3] « Pain, like other animals, who delight in savage life, etc., » p. 17.

[4] « Whenever or wherever he breathes his last, he will excite neither « sorrow nor compassion. No friendly hand will close his eyes. Not a « groan will be uttered, not a tear will be shed. Like Judas, he will be « remembered by posterity; men will learn to express all that is base, « malignant, treacherous, unnatural, and blasphemous, by the single « monosyllable: PAINE. » *The life of Thomas Paine*, by William Cobbett, p. 57.

mérique, annonça d'une manière solennelle aux habitants de Liverpool, qu'il rapportait les ossements du célèbre républicain Thomas Paine, et qu'il conviait tous les amis de la liberté à honorer, par l'érection d'un magnifique monument funéraire, la mémoire d'un grand homme. Ce voyageur était.... William Cobbett[1] !

Il nous serait facile de réfuter les accusations dirigées contre Thomas Paine par des écrivains dont la haine parle évidemment le langage du délire. Ainsi, ils ont bien dit que, collecteur d'accises en Angleterre, il avait perdu cet emploi, et ils ont insinué que ce devait être par suite de quelque action criminelle; mais ils n'ont eu garde d'ajouter que, moins d'un mois après, il était remis en possession de sa charge, « preuve qu'il n'avait pas mérité de la perdre[2]. » Ils racontent qu'il se sépara de sa première femme, et ils écrivent négligemment : « Quelques-uns disent que la mort de cette femme fut le résultat des mauvais traitements qu'elle avait eus à subir[3] »; mais donner une aussi vague hypothèse pour base à une imputation aussi terrible est un crime à la fois et une lâcheté. Ils lui reprochent, sans plus de détails, d'avoir été jeté en prison pour dettes ; mais il aurait fallu spécifier qu'ayant essayé à Rotheram dans le Yorkshire la construction d'un pont de fer, il fut victime de la banqueroute soudaine d'un marchand américain[4]. Ils assurent que, faisant, en 1777, office de secrétaire pour le département des affaires étrangères, auprès du congrès des États-Unis,

[1] Voy. Rose's *Biographical dictionary*, et *the Biographical treasury*, by Samuel Maunder, au mot Thomas Paine.

[2] « A circumstance which seems to prove that he had not merited « his dismission. » *Impartial Memoirs of the life of Thomas Paine*, p. 6.

[3] « By some it is said to have perished on the road of ill usage. » Francis Oldys, p. 6.

[4] *Impartial Memoirs*, p. 12.

il fut renvoyé comme coupable d'un scandaleux abus de confiance[1]; mais ils ne disent pas que ce *scandaleux abus de confiance* avait consisté dans une courageuse et publique dénonciation de Silas Deane, agent infidèle, sur lequel il venait de découvrir dans la correspondance étrangère des rapports très-défavorables, et dont les concussions depuis furent si bien prouvées, qu'il dut se cacher en Angleterre, n'osant plus reparaître en Amérique[2].

Ah! ce ne furent point là, aux yeux de ses détracteurs, les vrais crimes de Thomas Paine : il en commit d'autres, que l'aristocratie anglaise ne pouvait pardonner. Il avait pris pour devise : JE PENSE PAR MOI-MÊME, I THOUGHT FOR MYSELF, et fidèle à cette devise, digne de Descartes, il ne ménagea dans ses écrits ni les préjugés religieux de l'Angleterre, ni ses institutions politiques. *Le déclin et la chute du système anglais des finances* (*The decline and fall of the English system of finance*) est un livre qui explique assez les invectives dont Thomas Paine fut l'objet, de la part de beaucoup d'écrivains anglais. Mais ce qui explique bien mieux encore leur ressentiment, c'est la part active, éclatante, infatigable, féconde que Thomas Paine avait prise à l'indépendance des Américains.

Honoré de l'amitié de Franklin, illustré par la reconnaissance patriotique de Washington[3], auteur de ce fameux pamphlet le *Sens commun* (*the Common sense*) qui, dans les destinées de l'Amérique, eut presque le poids d'une bataille gagnée, enrichi par l'État de Pennsylvanie et par celui de New-York, qui, en récom-

[1] « Scandalous breach of trust. » Chalmer's *Biographical dictionary*.

[2] *Biographie universelle*.

[3] *Impartial Memoirs*, p. 12.

pense de ses services, lui firent cadeau, le premier d'une propriété à la Nouvelle-Rochelle, le second d'une somme de cinq cents livres sterling [1], Thomas Paine était déjà populaire dans le nouveau monde, lorsque la Révolution française l'attira et le retint.

Bientôt les salons et les clubs se réunirent pour le mettre à la mode. Naturellement présomptueux, il professait pour les livres d'autrui un dédain suprême, avouant sans détour que, s'il eût été en son pouvoir d'anéantir toutes les bibliothèques du monde, il l'aurait fait, pour détruire les erreurs dont elles sont le dépôt; et on peut en croire, sur ce point, l'affirmation d'Étienne Dumont [2] : « Car déjà Paine avait écrit, en parlant de lui-même : « J'ai suivi ce que mon cœur m'a dicté. Je n'ai pas lu les livres, et ne me suis jamais attaché à étudier les opinions des autres [3]. » Mais il n'était pas jusqu'à cette suffisance, abritée derrière le paradoxe, qui n'attirât sur lui l'attention. D'autant qu'il avait de l'esprit, une imagination vive, une éloquence populaire, et une certaine habileté à manier le ridicule [4].

C'était au mois de mars 1791 qu'il avait publié, sous le titre de *Droits de l'homme*, la première partie de sa réponse à Burke : en apprenant la fuite de Varennes, il dit à son ami, M. Christie : « Vous voyez l'absurdité des gouvernements monarchiques! Voilà toute une nation qui va être troublée par la folie d'un seul homme [5]. » On raconte aussi que, lors de la rentrée de

[1] *Impartial Memoirs* p. 12. Voy. Chalmer's *Biographical dictionary*.

[2] Voy. ses *Souvenirs sur Mirabeau*, ch. XVI, p. 332.

[3] « I followed exactly what my heart dictated. I neither read books « nor studied other people's opinions. »

[4] C'est ce que reconnaît dans ses *Souvenirs*, ch. XVI, p. 322, Étienne Dumont, qui ne l'aimait pas.

[5] « You see the absurdity of monarchical governments. Here will be

Louis XVI à Paris, se trouvant sur le passage de la voiture royale au moment où chacun se tenait la tête couverte, il ne fut pas sans courir un grand danger, pour avoir perdu la cocarde attachée à son chapeau [1]. Mais il paraît que cet accident le toucha peu, puisque quelques jours après, il figurait au premier rang des agitateurs populaires, au moins dans la sphère des idées.

C'est lui [2], en effet, qui le 1er juillet, rédige l'adresse suivante qu'un jeune militaire, Achille Duchatelet, traduisit, signa et fit placarder, non-seulement sur tous les murs de Paris, mais jusque dans les corridors de l'Assemblée :

« Frères et citoyens,... tout ce qui concerne le ci-devant roi se réduit à ces quatre points :

« 1° Il a abdiqué, il a déserté son poste dans le gouvernement.

« 2° La nation ne peut jamais rendre sa confiance à un homme qui, infidèle à ses fonctions, parjure à ses serments, ourdit une fuite clandestine, obtient frauduleusement un passe-port, cache un roi de France sous le déguisement d'un domestique, dirige sa course vers une frontière plus que suspecte, couverte de transfuges, et médite évidemment de ne rentrer dans nos États qu'avec une force capable de nous dicter des lois.

« 3° .... A-t-il pris sa résolution de lui-même, ou la lui a-t-on inspirée ? Que nous importe ? Idiot ou tyran, il est également indigne des fonctions de la royauté.

« 4° Il est par conséquent libre de nous, comme nous sommes libres de lui ; nous ne lui devons plus obéissance.

« a whole nation disturbed by the folly of one man. » *Impartial Memoirs*, p. 13.

[1] *Impartial Memoirs*.

[2] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 398.

« 5° L'histoire de France n'offre qu'une longue suite des malheurs du peuple, dont la cause remonte toujours aux rois.... A tous leurs crimes, la trahison manquait La mesure est comblée.

« Qu'est-ce, dans un gouvernement, qu'un office qui ne demande ni expérience ni habileté, qu'on peut abandonner au hasard de la naissance? qui peut être rempli par un idiot, un fourbe, un méchant, comme par un sage? Que la France, parvenue à l'âge de raison, ne se aisse plus imposer par des mots, et qu'elle examine si un roi insignifiant n'est pas en même temps fort dangereux [1].... »

Cette adresse inattendue émut extrêmement l'Assemblée. Malouet veut qu'on poursuive l'auteur, Martineau qu'on l'arrête, Chabroud qu'on le méprise. Il y eut de vifs débats que termina l'ordre du jour [2].

Le lendemain, Duchatelet écrivit à Chabroud et à Le Chapelier :

« J'ai appris que j'avais été accusé par l'un de vous d'être fou, et par l'autre d'être criminel, pour avoir signé un écrit anti-royaliste. On ne peut pas croire à beaucoup de bonne foi dans ces inculpations, quand elles sortent de la bouche de gens qui ont élevé une statue à Rousseau, lequel se nommait l'*ennemi des rois*, et qui ont rendu de justes hommages à Benjamin Franklin, lequel regardait *le royalisme comme un crime égal à celui de l'empoisonnement*. Un homme qui m'a honoré de son amitié, le docteur Price, pensait comme Rousseau et Franklin ; il prétendait même que l'époque devait arriver où le monde entier ne formerait qu'une seule république. J'ignore si vous l'auriez déclaré *fou*, mais j'ai vu bien des gens le considérer comme un *sage* [3]. »

[1] *Le Patriote français*, n° 693.
[2] Séance du 1er juillet 1791.
[3] Cette lettre fut insérée dans *le Patriote français*, n° 695.

De son côté, Thomas Paine provoqua publiquement Sieyès à une discussion en règle sur les avantages comparés de la république et de la monarchie[1]. Mais Sieyès descendait difficilement des nuages où il se plaisait à rester enveloppé.

Il fallait un journal à ce mouvement : *le Républicain* fut fondé. Du reste, la République avait déjà son *Moniteur* dans la feuille de Brissot, qui, à cette époque, déploya une rare vigueur d'initiative. Dès le 24 juin, il avait dit en parlant de la politique du club des Jacobins : « Cette répugnance pour le nom de la République, pour le nom d'un état où l'on est, doit paraître bien singulière aux yeux du philosophe[2]! » Le 2 juillet, il écrit : « L'opinion républicaine gagne et gagnera toujours : c'est le propre de la vérité. Elle ne marche plus qu'à pas de géant[3]. » Et, dans le numéro suivant, on lit : « Prix de 300 livres, déposé à l'imprimerie du *Patriote français* pour celui qui fixera nettement les caractères politiques et moraux qui distinguent le *citoyen libre* du *républicain*. On est fâché que le prix soit aussi mesquin ; mais on n'a pas la liste civile à sa disposition[4]. »

Ces défis, ces railleries hautaines, cette certitude bruyamment affichée d'un prochain triomphe, ne tardèrent pas à ébranler l'opinion. Aux Jacobins, Réal put s'écrier : « La République est le pain des forts : c'est cette nourriture dont parle Rousseau qui demande pour sa digestion des estomacs qui ne sont pas les nôtres. Dans vingt ans, notre jeunesse aura de l'instruction ; nos vieillards n'auront pas de préjugés ; nous aurons des mœurs, et le gouvernement républicain sera, n'en

[1] *Patriote français*, n° 701.
[2] *Ibid.*, n° 686.
[3] *Ibid.*, n° 693.
[4] *Ibid.*, n° 694.

doutez pas, le gouvernement français, peut-être celui de tous les peuples de l'Europe[1] »

Mais Brissot se réservait de frapper un coup plus fort. Le 10 juillet, dans ce même club d'où quelques jours auparavant on avait voulu chasser Billaud-Varennes comme républicain, Brissot prononça en faveur de la République, un discours d'un éclat et d'une force extraordinaires.

Ah! le roi était inviolable, assurait-on? Inviolable! Comme *roi*, oui, aux termes de la constitution; mais comme *individu*, quelle dangereuse folie! Si pour des actes d'administration, dont d'autres étaient appelés à répondre en son lieu et place, la fiction qui le couvrait se pouvait concevoir à la rigueur, comment l'admettre pour les actes qui, par leur nature, ne dépendaient que de lui? Ainsi donc, inviolable le prince qui porterait la main sur sa femme! inviolable le prince qui enlèverait sa fille! inviolable le prince qui brûlerait sa maison! O rois, courage! Soyez fous tout à votre aise, soyez furieux, soyez traîtres, soyez assassins : vous êtes inviolables! Était-ce assez insulter à la raison humaine? On citait l'exemple de l'Angleterre. Mais il était faux que, même en Angleterre, l'inviolabilité eût jamais été entendue de cette façon dérisoire. Est-ce qu'en Angleterre, la convention de 1688 n'avait pas déclaré le trône vacant?...Est-ce que Jacques I, tout théoricien du despotisme qu'il était, n'avait pas reconnu que le prince est soumis à la loi? Qu'on se donnât la peine de parcourir l'histoire : on y verrait que Mariana, qui écrivait sous Philippe II, admettait le tyrannicide; que, chez les Juifs, les rois étaient jugés par le sanhédrin; chez les Spartiates, par le sénat des vingt-huit et les éphores; chez les Francs, par la nation, qui les déposait, rien que

[1] *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, n° 21.

pour cause d'impéritie. La fuite de Varennes, était-elle d'aventure un acte dont d'autres que Louis XVI fussent appelés à répondre? non, puisque ses propres ministres avaient été laissés dans l'ignorance. Louis XVI devait donc être jugé. Quant à la question de savoir quelle peut être l'utilité d'un monarque constitutionnel, d'un monarque automate, ceux qui se montraient pénétrés si profondément de cette utilité, auraient dû au moins songer à la rendre un peu moins coûteuse, et imiter les Égyptiens qui, jugeant la royauté bonne mais les rois funestes, les avaient remplacés par une pierre ; on avait encore l'exemple des seicks, qui mettent sur le trône l'Alcoran, un sabre, et vivent en républicains : en tout cas, c'était un moyen d'économiser la liste civile!

Passant ensuite à l'examen des motifs qu'on pouvait avoir de craindre le ressentiment des cours étrangères, Brissot fit de leur impuissance une rapide et vive peinture. D'ailleurs : « Si l'on avait dit à Miltiade, à Cimon, à Aristide : « Recevez notre roi, ou vous périrez, » ils auraient répondu : « Nous nous verrons à Marathon ou « à Salamine! » Les soldats de Washington sans souliers et teignant la glace de leur sang, disaient : « Nous au« rons des souliers demain : nous battrons les Anglais. » Ils devinèrent juste, parce qu'ils combattaient pour être libres[1]. »

Ce discours fit rêver les Jacobins, et transporta de joie les Cordeliers. Camille Desmoulins n'y put tenir. Oubliant avec quelle violence il avait dénoncé le penchant de Brissot pour Lafayette, l'impressionnable écrivain se répandit en exclamations admiratives. Lui aussi, depuis longtemps, il soupirait après la République, l'annonçait, la proclamait inévitable. Dans son

[1] Voy. le texte, ou dans *le Patriote français*, ou dans le n° 85 du journal de Camille Desmoulins.

n° 84, on trouve cette remarque profonde : « L'Assemblée, toute monarchique qu'elle est, a été entraînée par ses propres décrets, par les circonstances et par ses passions à des mesures républicaines. Ils ne veulent point de régence, et la pudeur les empêche de reconnaître pour chef de la nation un roi aussi déshonoré que Louis XVI. Sans roi et sans régent, nous aurons la République, comme qui dirait par la force des cartes[1]. »

Il est certain que tandis qu'ils repoussaient avec tant de véhémence l'idée de république, les constitutionnels de l'Assemblée se laissaient aller, sans y prendre garde, sur une pente qui y conduisait tout droit, par l'adoption des mesures les plus propres à avilir, dans Louis XVI, et le monarque et le chef de famille. Il avait été décrété, on l'a vu, qu'un gouverneur serait nommé au dauphin ; et, dans la séance du 28 juin, l'Assemblée avait déclaré que nul de ses membres ne pouvait être désigné pour cet emploi, se réservant toutefois de former elle-même la liste indicative des candidats : cette liste, qu'attendait impatiemment la curiosité publique, parut enfin. Parmi beaucoup de noms obscurs et qui étonnèrent, elle en contenait quelques-uns de connus, mais qui se trouvaient singulièrement rapprochés : Berquin, Bougainville, Ducis, Condorcet, Bernardin de Saint-Pierre, Lacépède, le mystique Saint-Martin, Hérault de Séchelles, Cérutti, Bossu, Dacier l'académicien, l'ancien avocat-général Servan. Or, même sur ces noms, recommandables à divers titres, la malignité s'exerça de manière à les rendre à peu près impossibles : « Bossu ? Quand le dauphin en sera aux mathématiques. — BOUGAINVILLE ? Il a fait le tour du monde, mais nous avons un décret qui ne

[1] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 84.
[2] *Le Patriote français*, n° 698.

permet au roi que le tour de France, pourvu qu'il ne débute pas par un voyage à Montmédy. — CÉRUTTI? Quel malheur qu'il ait été jésuite et qu'il ait tant d'esprit! — DUCIS? Autre chose est de représenter sur la scène des rois aveugles, imbéciles ou fous, autre chose de faire faire à un jeune prince l'apprentissage du trône. Dans le premier cas, on ne manque pas d'originaux; dans le second, tout est à créer. — HÉRAULT DE SÉCHELLES? Magistrat petit-maître, homme aimable. Ce serait dommage de l'enlever aux cercles dont il fait les plaisirs[1]. »

Le seul candidat qu'on eût été disposé à prendre au sérieux était Condorcet. Or, il travaillait à l'établissement de la République, et certes, nul ne méritait mieux de partager les hasards de cette marche vers l'avenir que l'auteur de l'immortelle *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, que celui qui écrivit: « l'espèce humaine sera heureuse », alors qu'il était lui-même accablé d'infortunes, atteint dans toutes les parties sensibles du cœur, et presque sous le glaive de mort, « qui n'aurait attendu pour frapper que le temps de constater l'identité de la victime[2]. »

En 1791, Condorcet avait quarante-huit ans; il représentait, dans la Révolution, cette génération des encyclopédistes dont il ne restait plus que quelques débris; il était déjà en pleine possession de sa renommée d'académicien, de géomètre et de savant; il était dans toute la maturité de son génie. Il n'y eut donc rien d'un emportement juvénile dans les motifs qui le poussèrent à mettre au service du principe républicain ses vastes connaissances et l'autorité de son nom. Bonneville,

[1] *Révolutions de Paris*, n° 104.

[2] *Eloge de Condorcet*, par François Arago, p. CXLIV, dans les *Œuvres complètes de Condorcet*.

Thomas Paine, Brissot, Camille Desmoulins, ne pouvaient rencontrer un plus puissant auxiliaire. Les traits par où se révèle une âme vraiment républicaine abondaient dans sa vie. Rédacteur du *Mercure*, il avait refusé l'insertion d'une lettre dans laquelle le patriarche de Ferney rabaissait Montesquieu outre mesure, préférant la justice à l'amitié glorieuse de Voltaire[1]. Pour n'avoir pas de relation avec Necker, dont il ne partageait pas les opinions économiques, il avait donné sa démission d'inspecteur des Monnaies[2]. Affirmant un jour, lui qui se trouvait dans ce cas, que ceux qui se brouillaient avec Diderot avaient toujours tort, « Mais vous? lui objecta son interlocuteur. — Moi? répondit-il simplement, j'avais tort[3]. » Caractère ferme et nature timide, homme du monde et homme du peuple, esprit froid et cœur passionné, tout en lui était contrastes, jusqu'à ses jambes grêles portant une haute stature, une tête d'un volume immense et un buste athlétique. Son visage était d'une douceur si voisine de la mollesse, que Mme Rolland s'y trompa; elle le définissait: *Une liqueur fine imbibée dans du coton*[4]. Mais d'Alembert, qui le connaissait mieux, l'avait défini: *Un volcan couvert de neige*[5].

Aussitôt après le voyage de Varennes, Condorcet tint chez lui des conférences où il convia ses amis à discuter les moyens d'établir la République. Là vinrent entre autres personnages marquants, Dupont de Nemours, et ce duc de La Rochefoucauld, sur la tête de qui, selon le mot plaisant de Rulhières, Turgot avait placé tant de principes. La majorité se prononça pour la

[1] *Biographie universelle.*
[2] *Ibid.*
[3] *Eloge de Condorcet*, par François Arago, p. CLXX.
[4] *Ibid.*, p. CXVI.
[5] *Ibid.*, p. CLXII.

monarchie. Mais Condorcet ne se jugea point lié par un vote de salon, et, au risque de rompre avec le duc, son ancien ami, qui en effet ne lui pardonna pas cette démarche, il courut transporter le débat au Cercle social.

Grande y fut l'émotion, lorsqu'en présence d'un auditoire nombreux, instruit et attentif, il prouva :

Que la prétendue nécessité d'un roi n'existait nullement, partout où les pouvoirs étaient bien organisés ;

Que la liberté de la presse, et son empire défiaient le retour d'un Cromwell ;

Que l'étendue de la France était plus favorable que contraire à l'établissement d'une république ;

Qu'on avait tort d'en revenir sans cesse à Rome et à Athènes, où il n'y avait point de vraie république, puisqu'on y tolérait des classes privilégiées ;

Qu'en les détruisant, on avait détruit tout ce qui pouvait rendre la protection d'un monarque nécessaire ;

Que l'hérédité du trône, obstacle permanent à la marche des sociétés, créait la lutte, loin d'être une cause de stabilité et une garantie contre le désordre[1].

L'opinion d'un homme tel que Condorcet était faite pour entraîner beaucoup d'esprits, et c'est ce qui arriva. Sa société suivant un témoignage contemporain de beaucoup de poids, fut véritablement le foyer de la République[2]. Il avait épousé Mlle de Grouchy, jeune personne si pleine de grâce et d'esprit, que la mère du duc de La Rochefoucauld, adversaire avouée du mariage des savants, avait dû dire, cette fois, au géomètre coupable : « Nous vous pardonnons[3]. » L'influence de

[1] *La Bouche de fer*, n° 88.
[2] *Souvenirs d'Etienne Dumont*, ch. XVI, p. CXV.
[3] *Eloge de Condorcet* par François Arago, p. 95, dans les *Œuvres complètes de Condorcet.*

Mme Condorcet ne contribua pas faiblement au résultat politique qui vient d'être signalé. Vengeance de femme, ont prétendu quelques-uns, expliquée par quelques mépris de la reine! Mais Étienne Dumont, peu suspect ici de partialité, repousse bien loin cette offensante hypothèse: « Un caractère sérieux, un esprit qui aimait à se nourrir de méditations philosophiques, des lectures républicaines, une passion pour les écrits de Rousseau, avaient enflammé la tête de Mme Condorcet. Son mari avait un enthousiasme de réflexion, elle en avait un de sentiment; tous deux étaient fortement persuadés que la liberté en France ne pouvait pas se soutenir à côté du trône[1]. »

Pour compléter l'histoire du mouvement républicain, ajoutons qu'il était servi dès cette époque d'une manière ardente par Mme Roland, qui était arrivée de Lyon avec son mari au mois de février, et dont le salon devint un écho de plus en plus sonore, placé sur la route des idées.

Un événement, tout nouveau quoique attendu, fit un moment diversion à ces luttes:

Le 11 juillet, au milieu d'un prodigieux concours de peuple, les cendres de Voltaire traversèrent Paris en triomphe. De l'abbaye de Sellières, d'où les avaient rappelées un décret de l'Assemblée et un des cris les plus puissants qui fussent jamais sortis du cœur de la France, elles étaient arrivées dans un modeste charriot sur les deux côtés duquel ces vers:

Si l'homme a des tyrans, il doit les détrôner.
Si l'homme est créé libre, il doit se gouverner[2].

Aux portes de la capitale, un char magnifique reçut

[1] *Souvenirs d'Étienne Dumont*, ch. XVI, p. 329.
[2] *Révolutions de Paris*, n° 105.

les augustes dépouilles, et elles prirent le chemin du Panthéon.

Il est des fêtes qui ne parlent pas à l'esprit, qui ne touchent point à l'âme humaine; il est d'imbéciles et insultantes fêtes imaginées pour distraire de leur abaissement les peuples, trop jeunes ou déjà vieillis, qu'on tient sous ses pieds pourvu qu'on leur donne *panem et circenses*. De tels spectacles sont le luxe de la servitude. Plus ils sont splendides, plus ils dégradent la curiosité qui les accepte. Mais ici, Voltaire mort allant prendre au Panthéon, à travers les flots d'une multitude émue, possession de son droit à l'immortalité, c'était un encouragement sublime pour les uns, et pour les autres un châtiment ou une leçon. « *Dieu, tu seras vengé,* » cria un prêtre, caché dans la foule[1]. Mais Voltaire avait passé sa vie à défendre l'Être des Êtres contre ceux qui, usurpateurs de sa majesté, la font servir à leurs passions en la plaçant sur un autel. Ah! c'était Voltaire qui, ce jour-là, vengeait Dieu! Il vengeait le peuple aussi, bien qu'encenser les rois eût été une de ses faiblesses; et quelles réflexions ne durent pas être celles de Louis XVI se rappelant son entrée récente à Paris et la rapprochant de la scène saisissante qu'il contemplait, étonné, du haut d'une lucarne du pavillon de Flore[2]!

Douze chevaux blancs traînaient le sarcophage, et, sur un lit funèbre, l'image endormie du philosophe. Ses œuvres, par qui le monde fut agité et l'est encore, on les portait dans une cassette d'or. D'innombrables devises flottaient sur la soie des drapeaux, quelques-unes touchantes, d'autres terribles.

Exterminez, grand Dieu, de la terre où nous sommes,
Quiconque avec plaisir répand le sang des hommes.

[1] *Revolutions de Paris,* n° 105.
[2] *La Bouche de fer,* n° 90.

Telle était la devise qu'avait choisie la société fraternelle des halles. Mais à la tête des citoyens du faubourg Saint-Antoine, marchait une femme tenant une pique au haut de laquelle ces mots: *La dernière raison du peuple*[1], réponse violente à *la dernière raison des rois*, baptême des canons! Le char s'arrêta devant la maison de Charles Villette, où Voltaire avait rendu le dernier soupir. Des guirlandes de chêne entrelacées y formaient un dais poétique que soutenaient des peupliers. Descendant d'un amphithéâtre rempli de jeunes filles couronnées de roses, Mme de Villette reçut en pleurant la visite de celui qui l'avait surnommée *Belle et Bonne*. A ses côtés étaient les filles de Calas[2] !

Le soleil, malheureusement, n'éclaira point la fin de la cérémonie. Il plut depuis la place du Théâtre-Français jusqu'au Panthéon : « Ablution expiatoire, dit gaiement Camille, satisfaction que saint Denis avait exigée pour quelques endroits de *la Pucelle*[3]. »

Cet accident, la présence des actrices dans le cortége, un trop pompeux étalage de costumes antiques, Mme de Villette vêtue en Iphigénie, et une couronne par elle jetée à Lafayette, qui la ramassa en rougissant[4], tout cela fournit matière, de la part des royalistes, à des railleries auxquelles le dépit plus sombre des jansénistes mêla ses invectives. Mais l'impression générale n'en fut pas moins celle de l'enthousiasme et de l'attendrissement[5]. Fréron, le fils du célèbre journaliste que Voltaire avait si cruellement déchiré, Fréron, qui se

[1] *La Feuille villageoise*, 43e semaine.

[2] *Ibid.*

[3] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 85.

[4] *Révolutions de Paris*, n° 104.

[5] Cette fête a été sublime et attendrissante, dit Cérutti dans *la Feuille villageoise*, 43e semaine. Et cette impression, on la retrouve dans presque tous les récits du temps.

disait *le seul homme en France auquel il ne fût pas permis d'être voltairien*, écrivit pourtant : « La pompe d'hier rappelait à l'imagination les Athéniens rapportant dans Athènes les ossements de Thésée, vainqueur des monstres et des tyrans, comme Voltaire le fut des préjugés et des prêtres[1]. »

Pendant ce temps, l'Assemblée semblait prendre à tâche de s'effacer le plus possible : elle passait le temps à écouter des lectures d'adresses ; elle votait une récompense nationale à Drouet et à ses compagnons ; elle s'occupait de police municipale ; elle décrétait la fabrication et l'émission d'une petite monnaie d'argent, à la taille des pièces de 15 et 30 sols ; en un mot, elle paraissait avoir oublié, pour des soins secondaires, la grande question qui tenait tous les esprits en éveil. Mais cette insouciance de l'Assemblée n'était qu'apparente. Il y avait eu réunion des sept comités, et c'était dans l'ombre des bureaux que les meneurs se préparaient au coup qu'ils voulaient frapper. Jamais intérêt de cette importance n'avait été soumis à la discussion. L'impatience était ardente, l'anxiété universelle.

Enfin, le 13 juillet, Muguet de Nanthou apporte à la tribune le travail des comités. Bien étonné fut le public qui remplissait les galeries. A entendre le rapporteur, Louis XVI n'était nullement coupable. Qu'avait-on à lui reprocher ? Sa fuite ? Mais il n'était pas sorti du royaume ! Son départ de la capitale ? Mais la constitution lui donnait le droit de s'éloigner de l'Assemblée jusqu'à la distance de vingt lieues ! Sa déclaration ? Mais n'étant contre-signée d'aucun ministre, elle n'était qu'un acte privé du roi, un simple brouillon pour mémoire. La France, d'ailleurs, voulait la monarchie, et, sans l'inviolabilité royale acceptée d'une manière absolue, pas

[1] *L'Orateur du peuple*, vol. IV, n° 2.

de monarchie possible. Car, que vaudrait une royauté sans cesse mise en question, poursuivie sans cesse, exposée aux coups du premier calomniateur venu, perpétuellement en butte aux traits empoisonnés qui vont toujours chercher la grandeur et la puissance[1] ?

La conclusion des comités réunis était donc qu'il fallait renvoyer devant la cour d'Orléans et livrer à la rigueur des lois Bouillé, Heymann, Kinglin, Offlyse, Goguelat, Choiseul, Fersen, les trois gardes qui avaient servi de courriers..., et mettre Louis XVI hors de cause[2].

Robespierre savait que l'Assemblée arrivait avec un parti pris; que le débat ne modifierait pas le vote. Il aurait voulu donner à l'opinion du dehors le temps d'intervenir, et, dans ce but, il demanda l'ajournement. Mais Charles Lameth s'y opposa d'une manière fort vive, et les constitutionnels, qui avaient hâte d'arriver au dénoûment, ouvrirent la discussion sur-le-champ.

L'attitude de Robespierre, en cette circonstance, mérite qu'on s'y arrête. Quoiqu'il ne ressentît assurément pour la monarchie aucune tendresse, il avait vu avec inquiétude Condorcet et Brissot prendre une initiative qu'il jugeait trop fougueuse et intempestive. La question de République lui avait paru posée prématurément, parce que, selon lui et comme il s'en expliqua plus tard, elle était de nature alors à diviser les patriotes, et fournissait aux ennemis du peuple un prétexte pour publier qu'il existait un parti qui, sous couleur de patriotisme, conspirait contre la constitution.

En conséquence, le 13 au soir, sans plus attendre, il se rendit aux Jacobins, où il fit cette profession de foi singulière :

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. X, depuis la page 428 jusqu'à la page 434.

[2] Voy. le texte du décret dans l'*Histoire parlementaire*, t. II, p. 69 et 70.

« On m'a accusé, au sein de l'Assemblée, d'être républicain : *on m'a fait trop d'honneur;* je ne le suis pas. Si on m'eût accusé d'être monarchiste, *on m'eût deshonoré;* je ne le suis pas non plus. Les mots *république* et *monarchie*, pour beaucoup d'individus, sont vides de sens. Le mot *république* ne signifie aucune forme particulière de gouvernement, il appartient à tout gouvernement d'hommes libres. On peut être libre avec un monarque comme avec un sénat. Qu'est-ce que la constitution actuelle? C'est une république avec un monarque. Elle n'est ni monarchie ni république, elle est l'une et l'autre[1]. »

Ce langage manquait de netteté, il manquait de franchise. Sacrifiant, cette fois, aux inspirations d'une habileté vulgaire, et oubliant que sa force avait toujours consisté à marcher en ligne droite, à travers les oscillations des partis, Robespierre descendait à la politique de la petite prudence. Il était républicain, de son propre aveu, puisque c'était *l'honorer* que de l'appeler tel, et qu'il se fût considéré comme *déshonoré*, s'il eût encouru l'accusation de monarchisme : pourquoi donc jouer sur les mots? pourquoi affecter tant de dédain pour les *formes de gouvernement*, toujours et partout si importantes? Il tenait à régler exactement son pas sur celui de la Révolution; il craignait d'aller plus vite que les Jacobins: à la bonne heure; mais il aurait dû être alors ce qu'il avait été jusque-là et ce qu'il fut depuis : du parti de sa conscience! Ce qui explique la conduite d'un homme n'est pas ce qui la justifie; et je n'hésite pas à dire qu'ici Brissot se montrait plus grand que Robespierre.

A son tour, Danton prit la parole, mais sans oser davantage se déclarer républicain, tant le jacobinisme

[1] *Journal des débats de la Société des amis de la Constitution*, n° 26.

était encore timide! Il se contenta de tonner contre l'inviolabilité royale[1], bien sûr que, dans cette sphère d'idées, les applaudissements du club des Jacobins ne lui feraient pas faute.

A l'Assemblée, le débat, ouvert le 13 juillet, ne fut fermé que le 15.

Pétion prouva fort bien que, pour avoir le droit d'être inviolable, il faudrait être impeccable, et que, dans tous les cas, l'inviolabilité ne pouvait être étendue sans folie aux crimes privés du monarque;

L'abbé Grégoire démontra péremptoirement qu'il était impossible dé séparer la responsabilité personnelle du roi de tant de circonstances accusatrices : complots de Bouillé, faux passe-ports, déguisements, évasion nocturne, préparatifs hostiles de l'étranger, mémoire lancé à la manière du Parthe, qui tirait sa flèche en fuyant;

Robespierre fit ressortir ce qu'il y avait de lâche à frapper les coupables subalternes quand on épargnait les coupables puissants, et combien il était absurde de poursuivre des *complices* là où l'on assurait qu'il n'existait point de *délit*;

Enfin, Buzot nia le droit de l'Assemblée à juger un pouvoir rival, et invoqua l'exemple de la chambre des communes d'Angleterre, qui avait laissé à une convention nationale le soin de décider du sort de Jacques II[2]....

Mais ni Pétion, ni l'abbé Grégoire, ni Robespierre, ni Buzot, ne touchaient à la vraie question du moment : la vraie question était celle qui, posée aux Jacobins, y avait soulevé une tempête : Lequel vaut mieux d'un

[1] *Journal des débats de la Société des amis de la Constitution*, n° 26.

[2] Voy. les *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 437-441, et l'*Histoire parlementaire*, t. II, p. 30.

gouvernement monarchique ou d'un gouvernement républicain? Car, si l'on admettait que le gouvernement doit être maintenu, il ne restait plus aux constitutionnels qu'à prouver une chose : savoir que le principe de l'inviolabilité royale, quels que pussent être d'ailleurs les inconvénients de cette fiction politique, était une condition nécessaire d'existence pour la monarchie. Voilà ce qu'avait parfaitement compris Barnave, et en appuyant sur ce point, il se tenait assuré du triomphe. Mais pour ôter d'avance à la victoire ce que la culpabilité de Louis XVI, implicitement avouée, lui aurait donné d'immoral, le parti constitutionnel avait senti qu'avant de défendre le principe, il fallait s'attacher à défendre l'homme; et, dans le partage des rôles, Barnave s'étant chargé du premier, Salles prit le second.

Le discours de Salles fut un chef-d'œuvre d'habileté insinuante. Il établit, ce qui était vrai au fond, que la fausseté de Louis XVI — le mot ne fut pas prononcé — ne provenait que de l'excès de sa faiblesse. Il le peignit entouré de courtisans qui calomniaient devant lui la Révolution, le trompaient sur les sentiments et les volontés du peuple, mettaient un art infernal à égarer son esprit et à épouvanter son cœur. Il présenta le complot qu'on accusait Louis XVI d'avoir tramé contre la nation comme un piége infâme dans lequel l'infortuné monarque avait été lui-même attiré par des serviteurs criminels. Il éveilla la pitié, qui, quelquefois, est la justice. Il prononça ces mots, qui, appliqués à Louis XVI, avaient une signification touchante : « Combien est malheureuse la condition d'un roi[1]! »

Barnave se leva. Il avait toujours visé, même étant tribun, à la gloire de l'homme d'État. Toujours, même dans l'emportement de ses luttes contre Mirabeau, il

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 444-449.

avait commandé le calme à sa parole et la gravité à son maintien. A plus forte raison devait-il garder cette attitude, maintenant que, lassé du rôle d'agitateur, il se posait en futur ministre. Il fut donc sec, compassé, contenu, dogmatique. Rien, dans son discours qui fût donné à l'imagination, à l'éclat. Il semblait avoir de propos délibéré éteint son cœur, et ne laissa parler que sa tête. Mais de tout ce qui pouvait servir la cause des constitutionnels, rien ne fut omis par lui.

Vous avez voulu que le roi sanctionnât vos décrets. Il doit pouvoir le faire avec indépendance : s'il n'est pas inviolable, sera-t-il indépendant! Et, s'il doit être inviolable pour que son indépendance soit garantie, ne doit-il pas l'être aussi pour que l'État soit stable? Car c'est l'inviolabilité qui, le mettant à couvert des efforts de tous les factieux, le maintient à sa place, et maintient avec lui le gouvernement dont il est le chef. — Il existe pour le roi deux genres possibles de délit : délits politiques et délits civils. Quant aux premiers, il faut observer que ce n'est pas le roi qui, à proprement parler, exerce le pouvoir exécutif, ce sont ses ministres, dont le contre-seing est nécessaire; or, ils sont responsables. Pour ce qui est des délits civils, l'avantage qui résulterait de la punition d'une faute de cette nature est en vérité bien peu de chose en comparaison de l'avantage qui résulte pour le peuple de sa tranquillité conservée et de la forme du gouvernement maintenue. Ainsi donc, si le monarque commet un délit civil, le remède à ce mal, c'est la supposition de démence; supposition heureuse qui protége la stabilité du pouvoir, et assure la paix publique, à chaque instant compromise, dans le système contraire, par les accusations auxquelles le prince serait en butte.

Telle fut, résumée en peu de mots, l'argumentation de Barnave; et, quoique très-faible contre les républi-

cains, elle avait beaucoup de force contre ceux qui étaient assez inconséquents pour vouloir une monarchie sans les conditions, choquantes mais indispensables, qui la constituent.

Barnave finit par ce remarquable appel aux intérêts et aux craintes de la bourgeoisie :

« La Révolution ne peut faire un pas de plus sans péril. Si, dans la ligne de la liberté, le premier acte qui suit est l'anéantissement de la royauté, le premier acte qui pourrait suivre, dans la ligne de l'égalité, serait l'attentat à la propriété. — Quelle nuit du 4 août reste à faire maintenant? Tout le monde doit sentir que l'intérêt commun est que la Révolution s'arrête. Ceux qui ont perdu doivent s'apercevoir qu'il est impossible de la faire rétrograder; qu'il ne s'agit plus que de la fixer.... Régénérateurs de l'empire! présentons une occasion de triomphe aux hommes qui, dans les pays étrangers, ont pris intérêt à notre révolution. Ils nous crient : Vous êtes puissants, soyez sages, soyez modérés. Là sera le terme de votre gloire[1]. »

Ainsi, par l'effet d'un égoïsme bien propre, hélas ! à attrister la pensée du philosophe, les novateurs de la classe moyenne, qui avaient tant profité de la Révolution, lui demandaient de s'arrêter au point où ils n'avaient plus rien à gagner, et ils disaient à ceux d'en haut : « Faites taire vos regrets ! » A ceux d'en bas : « Renoncez à vos espérances ! » Mais comment empêcher l'âme humaine de se souvenir et d'espérer ?

Les conclusions des comités furent adoptées[2]. Louis XVI était mis implicitement hors de cause, et quiconque avait coopéré à sa fuite renvoyé devant la haute cour d'Orléans; en d'autres termes, on déclarait qu'il y

[1] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 452-462.
[2] Séance du 15 juillet 1791.

avait des complices, et pas de coupable principal. Le peuple fut profondément indigné.

Le soir, aux Jacobins, Pouape parut à la tribune, et y apporta cette nouvelle émouvante : « Un deuil universel couvre aujourd'hui la capitale, il va se répandre dans les quatre-vingt-trois départements. Je vous apprends avec plaisir que le peuple vient de faire fermer les spectacles [1]. »

Aussitôt, Laclos propose de présenter à l'Assemblée une pétition, au nom de tous les bons citoyens, hommes, femmes, enfants. « On classera les trois ordres de signatures, et elle en aura dix millions. Alors on verra si ceux qui veulent la déchéance sont des factieux [2]. »

Danton appuya vivement la proposition : « Nous avons besoin d'un scrutin épuratoire. Eh bien, le voilà tout trouvé [3]. »

Robespierre, en cette occasion, déploya une prudence et une réserve extrêmes. « La loi n'étant pas suffisamment claire, puisqu'elle parle de *complices* et qu'il ne saurait y en avoir sans un *principal coupable*, la nation a le droit de dire à l'Assemblée : EXPLIQUEZ-VOUS ! Quant à l'opinion de M. Laclos, elle me paraît devoir être, sinon rejetée du moins modifiée. Pourquoi faire signer les femmes, les mineurs [4] ? » Il est probable que Robespierre craignait de voir l'agitation tourner au profit du duc d'Orléans, comme semblaient l'indiquer, et l'intervention de Laclos, et la proposition suspecte de faire signer les *enfants*.

Toujours est-il qu'au moment où la pétition allait être votée, près de quatre mille personnes se précipitèrent dans la salle, déclarant qu'elles entendaient aller,

[1] *Journal des débats de la Société des amis de la Constitution*, n° 27.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*

dès le lendemain, au champ de Mars, pour y jurer de ne pas reconnaître Louis XVI. Or, ce qui tendrait à prouver que c'était là une scène arrangée d'avance, c'est que toute cette foule, selon le témoignage de Mme Roland, qui était présente[1], venait du Palais-Royal, le théâtre ordinaire des combinaisons politiques de Laclos, auquel le prétexte fut ainsi fourni d'appuyer sa motion sur « une démarche du peuple[2]. » Grâce à ce renfort, le projet passa ; il passa tel que le vrai chef du parti orléaniste l'avait présenté, et sans qu'on s'arrêtât aux sages observations de Robespierre, qui, mieux pesées, eussent évité bien des malheurs. Les bases de la pétition convenues, des commissaires furent nommés, au nombre desquels Laclos et Brissot.

Ils restèrent dans la salle, tandis que l'assemblée s'écoulait, et se mirent à l'œuvre.

Après le désistement, si formel, du duc d'Orléans, il peut sembler étrange que Laclos continuât avec tant de zèle à conspirer pour lui. Mais il ne faut pas oublier que le duc était le dernier à être de son propre parti. Soit crainte de compromettre le succès de ses desseins secrets par trop d'empressement, soit désir de flatter Brissot pour l'amener plus facilement à une réaction orléaniste, Laclos affecta de s'en rapporter tout à fait à son collègue. Prétextant un mal de tête, le besoin de dormir, il pria Brissot de prendre la plume[3]. La seule chose qu'il demandât, c'est que la pétition exprimât, en même temps que le vœu de la déchéance de Louis XVI, celui de son *remplacement par les moyens constitutionnels*. C'était ménager une porte au duc d'Orléans. Cette intention échappa-t-elle à Brissot? Ou bien, crut-il ne

[1] *Mémoires de Mme Roland*, p. 353. Collection Berville et Barrière.
[2] *Journal des débats de la Société des amis de la Constitution*, n° 27.
[3] *Mémoires de Mme Roland*, p. 354.

pas devoir trop bien deviner une ambition qui s'enveloppait dans le respect de la légalité ? Quoi qu'il en soit, il écrivit :

« Les Francais soussignés, membres du souverain, considérant que, dans les questions auxquelles est rattaché le salut du peuple, il est de son droit d'exprimer son vœu pour éclairer et diriger ses mandataires ;

« Que jamais il ne s'est présenté de questions plus importantes que celle qui concerne la désertion du roi ;

« Que le décret rendu le 15 juillet ne contient aucune disposition relative à Louis XVI ;

« Qu'en obéissant à ce décret, il importe de statuer promptement sur le sort de cet individu ;

« Que sa conduite doit servir de base à la décision ;...

« Que son parjure, sa désertion, sa protestation, emportent abdication formelle de la couronne ;

« Que l'Assemblée nationale l'a jugé ainsi en s'emparant du pouvoir exécutif, en suspendant les pouvoirs du roi, en le tenant dans un étát d'arrestation ;

« Que de nouvelles promesses de la part de Louis XVI n'offriraient point une garantie suffisante contre une conspiration nouvelle ;

« Qu'enfin il serait contraire à la majesté de la nation, comme à ses intérêts, de confier désormais les rênes de l'empire à un homme parjure, traître et fugitif ;

« Demandent formellement et spécialement que l'Assemblée nationale ait à recevoir, au nom de la nation, l'abdication faite le 21 juin par Louis XVI, et à *pourvoir à son remplacement par tous les moyens constitutionnels* ;

« Déclarant les soussignés qu'ils ne reconnaîtront jamais Louis XVI pour leur roi, à moins que la majo-

rité de la nation n'émette un vœu contraire à celui de la présente pétition[1]. »

Laclos eut sujet de s'applaudir, dans son demi-sommeil : la phrase qui était pour lui toute la pétition se trouvait enfin couchée sur le papier. A part cela, rien de plus habile que la rédaction de Brissot. Quoique très-violente, elle n'était pas factieuse. On ne protestait pas contre le décret du 15 juillet; seulement on constatait, ce qui était vrai, qu'il ne s'expliquait pas sur le sort de Louis XVI, ce qui laissait à chacun le droit de désirer cette explication, et que la nation elle-même la donnât.

Les constitutionnels du parlement, avertis de ce qui avait eu lieu aux Jacobins le soir du 15 juillet et pendant la nuit, parèrent le coup avec une dextérité remarquable. Déjà, dans la séance du 14, c'est-à-dire la veille de l'adoption du décret, Prieur, rencontrant Desmeuniers dans les couloirs de l'Assemblée, lui avait demandé : « Et quel sera le sort du roi, si l'on vote dans le sens des comités? » A quoi Desmeuniers avait répondu : « Ses pouvoirs seront suspendus jusqu'à l'achèvement de la Constitution; s'il ne l'accepte pas, il ne sera plus roi. » Et Grégoire, qui assistait à l'entretien, de répliquer : « Il acceptera, jurera, et ne tiendra pas[2]. » Or, le 16 juillet, pour ôter à la pétition de Brissot le caractère de légalité qu'elle tirait des réticences de l'Assemblée, Desmeuniers mit en décret sa réponse à Prieur[3]; et l'Assemblée, avec une grande affectation de solennité, décréta ce qui suit :

« Art. premier. Si le roi, après avoir prêté son serment à la Constitution, se rétracte, il sera censé avoir abdiqué.

[1] *La Bouche de Fer*, nº 95.
[2] *Le Patriote français*, nº 706.
[3] *Ibid.*, nº 708.

« Art. 2. Si le roi se met à la tête d'une armée pour en diriger les forces contre la nation, ou s'il ordonne à ses généraux d'exécuter un tel projet, ou enfin s'il ne s'oppose pas par un acte formel à toute action de cette espèce qui s'exécuterait en son nom, il sera censé avoir abdiqué.

« Art. 3. Un roi qui aura abdiqué ou sera censé l'avoir fait redeviendra simple citoyen : il sera accusable selon les formes ordinaires pour tous les délits postérieurs à son abdication [1]. »

Ce décret, qui avait pour but de changer la pétition de Brissot en acte de révolte, n'était guère de nature à satisfaire l'opinion publique ; il ne répondait pas à la préoccupation que Grégoire avait si bien rendue, quand il avait dit : « Le roi acceptera, jurera et ne tiendra pas. » Au fond, les constitutionnels le comprenaient de reste. Aussi n'avaient-ils rien négligé pour protéger l'Assemblée contre les effets prévus, du moins possibles, de l'indignation populaire. Depuis quelque temps, ce n'étaient que parades menaçantes dans les rues, manœuvres, bruits de tambours battant la générale.

Le 16 juillet, l'Assemblée, dominée par les constitutionnels et présidée par Charles Lameth, alla plus loin : prenant tout à coup le rôle agressif, elle sembla, d'une ardeur fiévreuse, appeler le combat. Vadier, qui avait tonné, dans une séance précédente, contre les conclusions des comités, avec une exagération si brutale, que Marat put l'accuser de plagiat [2], Vadier ayant déclaré que, puisque les conclusions des comités étaient converties en décret, il exposerait sa vie pour les défendre, et qu'il « détestait le système républicain, »

[1] Voy. le *Moniteur*.
[2] *L'Ami du peuple*, n° 253.

cette lâcheté obtint plusieurs salves d'applaudissements[1]. D'André, pour mieux souffler aux municipaux et au faible Bailly les colères du parti constitutionnel, affecta de se plaindre de la mollesse de l'hôtel de ville. Que tardait-on? Il fallait faire une adresse aux Français; mander la municipalité; lui enjoindre de veiller avec soin à la tranquillité publique; rendre les accusateurs publics de la ville de Paris responsables de toute infraction aux lois, non poursuivie; donner l'éveil aux ministres. Tout cela fut voté presque sans discussion, sur-le-champ, dans une sorte de sombre transport, et sous la protection des canons de Lafayette. Car il s'était hâté de convoquer la garde nationale, et « comme si l'on avait eu peur, raconte Brissot, que les uniformes bleus ne succombassent dans ce terrible combat imaginaire, — le peuple, quoique irrité, était tranquille — on avait convoqué les forts de la halle en équipage guerrier[2]. »

Inutile d'ajouter que, de toutes parts, retentissaient des imprécations contre Lafayette. Brissot lui-même, jusque-là son admirateur, et qui, pour l'avoir défendu, s'était attiré tant d'injures, Brissot fit dans *le Patriote français* la déclaration suivante : « Ces horribles manœuvres s'exécutent sous les ordres d'un homme qui m'a dit cent fois être républicain, qui se dit l'ami du républicain Condorcet, Lafayette!... Il n'y a plus rien de commun entre lui et moi[3]. »

Cependant les Cordeliers et un nombre considérable d'hommes du peuple sont réunis au champ de Mars, attendant qu'on apporte des Jacobins, pour être signée

[1] Voy. la séance du 16 juillet, dans l'*Histoire parlementaire*, t. II, p. 90.

[2] *Le Patriote français*, n° 707.

[3] *Ibid.*

sur l'autel de la patrie, la pétition que Laclos et Brissot ont dû rédiger la veille. Les commissaires paraissent, lisent la pétition ; mais à peine a-t-on entendu ces mots : *Remplacement de Louis XVI par les moyens constitutionnels*, qu'un violent tumulte s'élève; on apprend que le rédacteur est Brissot, et l'on s'étonne qu'une pareille phrase soit tombée de la plume d'un républicain : après débat, elle est effacée [1].

Dans l'intervalle, le jour s'était écoulé, et les Jacobins se trouvaient assemblés dans leur noir sanctuaire. On leur rapporte la pétition, moins la phrase suggérée par Laclos, moins l'orléanisme. On juge si Laclos garda le silence! « Voulez-vous, oui ou non, s'écria-t-il, renoncer au plus beau de vos titres, celui d'*amis de la Constitution?* Voyez M. Brissot, tout républicain qu'il est, il a reconnu qu'il ne fallait rien brusquer. » Ces paroles firent impression. D'ailleurs, le décret par lequel, dans la journée même, l'Assemblée avait statué, très-explicitement cette fois, sur le sort du roi, altérait le caractère de la pétition de Brissot. Elle fut retirée, et l'impression, qu'on avait commencée déjà, suspendue [2].

Ce soir-là, vers sept heures, Robespierre, s'adressant aux Jacobins, leur disait : « J'obéirai à la loi, mais je vous dois la vérité.... terrible! » Et il se mit à tracer, de la conduite des comités réunis, de leurs artifices, de leurs sinistres desseins, un tableau qui épouvanta. On croyait entendre Raleigh, criant à ses bourreaux : « Frappez! quand le cœur est droit, qu'importe où va la tête [3]? »

[1] *La Bouche de Fer*, n° 96.

[2] Le compte rendu de cette séance manque dans le Journal des Jacobins, mais il se trouve dans le n° 96 de *la Bouche de fer*.

[3] *Ibid.*

CHAPITRE VII.

MASSACRE DU CHAMP DE MARS.

Irritation profonde des constitutionnels; ses causes. — Attaques frénétiques de Marat. — Injures de Camille. — Remarquable résumé de la conduite des constitutionnels par ce dernier. — Outrages adressés à la garde nationale. — Esprit de légalité, partout répandu. — Démarche légale faite le 16 juillet à l'hôtel de ville. — Récépissé donné par le procureur-syndic Desmousseaux; « *La loi vous couvre de son inviolabilité.* » — Double assassinat commis au Gros-Caillou dans la matinée du 17. — Comme quoi ce crime n'avait rien de commun avec la pétition projetée par le peuple. — Efforts, à l'Assemblée, pour faire croire le contraire, et rumeurs fausses propagées. — Etrange générosité de Lafayette. — Le champ de Mars présente l'aspect d'une fête. — Attitude paisible de la foule réunie autour de l'autel de la Patrie. — Pétition signée au champ de Mars. — Commissaires envoyés au champ de Mars par l'hôtel de ville. — Ils sont charmés du spectacle qui est sous leurs yeux, et approuvent la pétition. — Aspect de la place de Grève, pendant ce temps; fureur de la garde nationale habilement excitée. — Messages de Charles Lameth à l'hôtel de ville; le drapeau rouge déployé. — Retour des commissaires à l'hôtel de ville; leur rapport, favorable au rassemblement; ils protestent contre le déploiement du drapeau rouge; la municipalité passe outre. — Les armes chargées sur la place de Grève. — Les provocateurs des glacis. — Décharge, avant les trois sommations légales; femmes et enfants massacrés. — Généreuse conduite des gardes nationaux du Marais et du faubourg Saint-Antoine, et des gardes soldés, à l'École militaire. — Injustifiable absence de Danton, de Fréron, de Camille. — Soirée du 17. — Le club des Jacobins insulté. — Robespierre recueilli chez le menuisier Duplay — Bailly, à la tribune, le 18. — Mensonges du procès-verbal de la municipalité. — Jugement historique. — Combien ces événements ont été défigurés jusqu'ici.

Nous voici à une date sanglante: 17 juillet 1791! D'où naquit la violence des passions qui rendirent cette journée si funeste? C'est ici surtout qu'il importe de ne rien omettre. L'historien n'est pas accusateur public, il

est juge ; et l'appréciation des circonstances atténuantes fit toujours partie de la justice.

Depuis le retour de Louis XVI à Paris, une irritation profonde régnait parmi les constitutionnels. Elle avait pour causes :

Les attaques frénétiques dirigées contre eux;

La honte secrète des artifices auxquels leur politique de fictions les condamnait;

La naissance d'un parti qui menaçait de détruire leur œuvre et de les rejeter dans l'ombre;

Enfin le déclin rapide d'une popularité dont ils ne voulaient plus subir les exigences, mais dont ils regrettaient l'encens.

Et d'abord, quant aux attaques, deux citations donneront une idée suffisante de la rage qui les dictait :

« O indignes représentants de la nation! ce ne sont point les mensonges, les perfidies, les crimes de Louis XVI et de sa femme qui me révoltent. Qu'un roi soit corrupteur, accapareur, féroce, faux monnayeur, parjure, escroc, traître, c'est sa nature de dévorer la substance des peuples et d'être mangeur de gens, et je ne peux pas avoir plus de haine contre lui que contre un loup. Comme le tigre, quand il suce le sang du voyageur, l'animal-roi ne fait que suivre son instinct, quand il suce le sang du peuple ; mais c'est vous qui méritez toute notre haine, vous, nos représentants, que nous avons choisis pour nous défendre. C'est vous qui ne cessez d'appeler sur votre tête la peine portée par la loi des douze tables, qui permettait au premier passant de courir sus au mandataire infidèle : *qui clienti fraudem fecerit sacer esto*[1]. »

Mais quoi ! ce langage n'était rien auprès de celui de Marat, de Marat, devenu fou de cruauté :

[1] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 83.

« Que faire?... *couper les pouces* à tous les valets-nés de la cour et aux représentants de la ci-devant noblesse et du haut clergé, non comme infidèles, mais comme ennemis. Quant aux députés du peuple, qui ont vendu au despote les droits de la nation, aux Sieyès, aux Le Chapelier, aux Duport, aux Target, aux Thouret, aux Voidel, aux Barnave, aux Emmery, aux Bureaux de Puzy, aux Prugnon ; *empalez-les tout vivants*, et qu'ils soient exposés sur les créneaux du sénat, pendant trois jours, aux regards du peuple [1]. »

Ces fureurs étaient trop odieuses pour enrégimenter de nombreuses colères; mais, outre qu'elles accoutumaient insensiblement les esprits à l'image des supplices, elles avaient cet effet, même sur ceux qui ne les prenaient point au sérieux, qu'ils se croyaient modérés en se contentant de mépriser les constitutionnels ou de les haïr.

L'homme est ainsi fait que les attaques exagérées ou injustes l'irritent moins que celles qu'il a méritées : les constitutionnels auraient encore pu peut-être pardonner à leurs adversaires des emportements qui touchaient au délire; mais la dénonciation de leurs fautes, de leurs contradictions, de leurs ruses, de leurs sourdes menées, voilà ce qui remplissait leur âme de fiel. Bien plus que des injures de Camille Desmoulins, ils durent s'émouvoir de ce foudroyant résumé qu'il publiait de leurs actes :

« Ce qu'il fallait faire ? quand la nation, seule et en se jouant, enfante à la liberté des armées bien plus innombrables que celles que le despotisme leva jamais à Xerxès et à Tamerlan, dans vingt royaumes, il fallait prendre l'attitude convenable à la liberté d'un tel peuple. C'est le faible qui trompe. Il fallait appeler le crime de

[1] *L'Ami du Peuple*, n° 514.

Louis XVI de son vrai nom, et ne point le pallier par le mensonge du mot *enlèvement*.

« Il fallait constituer Lous XVI prisonnier, parce qu'il était pris en flagrant délit, et en le constituant prisonnier, déclarer qu'on le mettait en état d'arrestation, et non pas qu'on lui *donnait une garde*.

« Il fallait se moquer de Malouet et de Duport, invoquant l'*inviolabilité du roi*, parce qu'il avait cessé d'être roi, du moment qu'il était allé se mettre à la tête des ennemis de la nation; car on ne peut pas être le chef de deux armées ennemies....

« Il fallait interroger le roi, non par des commissaires, mais à la barre, à la face de la nation, et permettre à tous les députés de l'interroger sur faits et articles. Au lieu qu'en lui envoyant trois commissaires, un d'André, un Duport, un Tronchet, l'Assemblée a eu l'air de craindre les révélations qui sortiraient de la bouche de Louis XVI, et qu'il ne lui montrât dans son sein une foule de complices.

« Il ne fallait pas faire antichambre, souffrir qu'un criminel se mît au bain à l'arrivée des commissaires, et attendre que, dans sa baignoire, il eût tiré la sonnette pour admettre l'Assemblée comme un garçon de bain !

« La fuite et le manifeste du roi étant un crime de lèse-nation s'il en fut jamais, il fallait saisir de ce procès la haute cour nationale.... »

« L'office de roi étant un office qu'on peut abandonner au hasard de la naissance, partant qui ne demande ni expérience ni habileté, qui peut être rempli par un idiot, un fou ou un méchant, le roi étant si réellement un zéro dans la Constitution, qu'il ne pouvait rien faire sans la signature du ministre ; le roi n'étant, à vrai dire, qu'une sorte de griffe, il fallait dire aux monarchiens, comme l'avare au passant :

Mettez une pierre à la place.
Elle vous vaudra tout autant[1]. »

Autre cause d'irritation pour les constitutionnels : ils voyaient déjà poindre à l'horizon un astre nouveau, la République. Ainsi, cette constitution monarchique qui leur avait coûté tant de travaux et de veilles, qu'ils espéraient léguer à la postérité comme un monument immortel de leur sagesse, elle chancelait, à la veille d'être finie, sous les coups d'un parti que la place publique commençait à saluer de ses acclamations !

La place publique! Ah, elle les avait entourés, eux aussi, de ses hommages les plus enivrants, elle leur avait donné l'avant-goût de la gloire. Et maintenant ?... Si on parlait de Le Chapelier, de Thouret, de Desmeuniers, de Voidel, de Duport, c'était pour s'indigner ou gémir de ce qu'on appelait leur apostasie. Si l'on pensait aux Lameth, c'était pour se rappeler le mot de Mirabeau : « Les Lameth, en attendant qu'ils puissent s'emparer du ministère, font garder les places par leurs valets[2]. » Et Barnave! hélas, pour l'avoir loué autrefois, Camille se frappait la poitrine, et, plutôt que de ne pas renier des éloges dont à présent il rougissait, oubliant sa propre dignité, il s'accusait d'avoir menti. Il avouait qu'il n'était pas vrai, comme il l'avait prétendu, que Mirabeau lui eût jamais dit de Barnave que *c'était un grand arbre qui deviendrait un mât de vaisseau* : c'était Barnave lui-même qui avait eu soin de lui faire savoir la chose[3] ! Mais ce qui était vrai, ce qu'on n'aurait pas, grâce au ciel, à démentir plus tard, ce dont Barnave oublierait probablement de se vanter, c'est que, pendant le retour de Varennes, invité à dîner par Louis XVI, il s'était

[1] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 84.
[2] *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 422.
[3] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 85.

tenu derrière le fauteuil, versant incessamment à boire, et faisant les fonctions de laquais[1]. »

Les toréadors, en Espagne, n'en font pas tant pour exciter le taureau amené dans l'arène.

Ce n'est pas tout : Bailly et les municipaux, Lafayette et la garde nationale, avaient leur part de ces coups redoublés d'aiguillon. Il était un mot que Marat avait appliqué aux bourgeois en uniforme et qu'il avait mis à la mode, à force de le répéter : *Mouchards de Lafayette*. Chez un peuple où les susceptibilités de l'honneur furent toujours si vives, quelle injure plus provoquante aurait-on pu imaginer? Les meneurs de l'Assemblée se trouvèrent ainsi avoir au service de leurs colères, celles de la municipalité, qui, le cas échéant, devait crier : Feu ! et celles de la bourgeoisie armée, qui, à ce signal funeste, devait tirer !

Toutefois, il était peu probable que l'occasion d'en venir là se présentât, à moins qu'on ne voulût absolument la voir où elle ne serait point. Car il est à remarquer qu'au sein de la fermentation générale, et quels que fussent les emportements de certains journalistes, le sentiment qui prévalait était, chose bizarre mais incontestable : le respect de la loi. On la critiquait outre mesure, avec violence; mais nul ne mettait en doute qu'il ne fallût lui obéir. Aux Jacobins, c'est Robespierre qui dit solennellement : « *Nous voulons obéir à tous les décrets, même à ceux qui nous paraissent devoir être réformés*[2]. » Dans *le Patriote français*, c'est Brissot qui, à propos de la séance du 15 juillet, s'écrie : « Le déshonneur de nos législateurs est consommé. Le décret est adopté. *Cependant il est rendu, il faut obéir*[3]. » On a vu que, dans

[1] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 85. La forme de l'énonciation était outrageante, mais le fait était vrai.

[2] *Journal des débats de la Société des amis de la Constitution*, n° 27.

[3] *Le Patriote français*, n° 706.

la soirée du 16 juillet, aux Jacobins, la pétition rédigée par Brissot avait été retirée : un des motifs était qu'elle avait perdu son caractère légal, depuis que, conformément à la proposition de Desmeuniers, l'Assemblée avait statué formellement sur le sort de Louis XVI.

Or, au moment même où, par respect pour la loi, le club des Jacobins retirait la pétition qu'on était convenu d'aller le lendemain signer au champ de Mars, les citoyens qui se proposaient de l'aller signer, envoyaient douze des leurs prévenir la municipalité de leur intention, conformément à cet article de la loi : « Les citoyens qui veulent user du droit de pétition doivent être sans armes et avoir annoncé leur réunion vingt-quatre heures à l'avance. »

Les douze députés arrivèrent à l'hôtel de ville, firent leur déclaration, et obtinrent récépissé, de la main du procureur syndic, Desmousseaux, lequel leur adressa, de plus, ces paroles qu'il ne faudra pas oublier : « LA LOI VOUS COUVRE DE SON INVIOLABILITÉ ! [1] » Quant au récépissé, il fut présenté, plus tard, à Bailly, le jour de son jugement..., et lui coûta la vie !

L'état des choses, le matin du 17 juillet, était donc celui-ci :

Les constitutionnels, et la garde nationale, sur laquelle ils s'appuyaient, ne se possédaient pas de colère, et se tenaient prêts à repousser la pétition de Brissot à coups de fusil.

Cette pétition, la veille au soir, les Jacobins l'avaient mise de côté, la jugeant illégale, après examen

Mais les citoyens appelés à la signer et qui ne se trouvaient pas aux Jacobins, ne sachant ni qu'elle était retirée, ni pourquoi, ne s'en préparaient pas moins à

[1] Voy. dans les *Mémoires de l'Institut de France*, t. XXIII, la *Biographie de Sylvain Bailly*, par François Arago, p. CCXV.

se rendre au champ de Mars, et avec d'autant plus de confiance, qu'ayant fait auprès de la municipalité les démarches requises, ils étaient parfaitement en règle aux yeux de la loi.

Un crime préluda aux malheurs de cette journée. De fort grand matin, un jeune homme, presque un enfant, avait obtenu de son père la permission d'aller au champ de Mars copier les inscriptions frappées autour de l'autel de la patrie. Tout à coup il entend sous ses pieds comme le bruit d'une vrille. Il court en prévenir le corps de garde du Gros-Caillou, le trouve trop faible pour se dégarnir, se hâte alors vers l'hôtel de ville, d'où il revient avec cent hommes, et des outils pour lever les planches. Elles sont levées, et qu'aperçoit-on? Deux hommes, dont l'un était un invalide à jambe de bois, faisant semblant de dormir. Près d'eux, des vivres pour vingt-quatre heures, du vin[1]. Ils furent traînés à la section. Que faisaient-ils, qu'attendaient-ils, ainsi cachés sous l'autel de la patrie? Suivant les uns, ils avouèrent une promesse de vingt-cinq louis de rente à chacun d'eux[2], ce qui les présentait comme agents de quelque noir complot; suivant les autres — et c'est la version la plus répandue — ils répondirent de manière à faire croire qu'une curiosité lubrique avait été leur seul mobile[3]. Quoi qu'il en soit, le commissaire les remettait en liberté[4], lorsque des furieux les saisirent. Personne n'a su ou, du moins, personne n'a dit avec certitude si l'invalide et son compagnon se trahirent par des dis-

[1] Récit fait au club des Jacobins, dans la séance du 18 juillet, par Santerre, qui tenait les faits du jeune homme lui-même. Voy. le *Journal des débats de la Société des amis de la Constitution*, n° 29.

[2] *Ibid.*

[3] *Révolutions de Paris*, n° 106. — Les éditeurs des *Mémoires de Mme Roland*, attribuent ce récit des *Révolutions de Paris* à Loustalot, dans les éclaircissements historiques. C'est une erreur : à cette époque, Loustalot était mort.

[4] *Ibid.*

cours imprudents; ou si, le baril de vin se transformant chemin faisant en un baril de poudre, le soupçon qu'ils voulaient faire sauter l'autel de la Patrie naquit d'une panique; ou si enfin il y avait là des scélérats chargés de la hideuse mission de pousser au désordre. Ce qui est malheureusement trop certain, c'est que les deux prisonniers furent égorgés. Mais ils le furent au Gros-Caillou, et non pas au champ de Mars; mais ils tombèrent sous les coups de quelques brigands, et non sous les coups du PEUPLE, auquel il est odieux d'étendre, avec ce vague terrible, arme favorite de ses calomniateurs, la responsabilité de semblables forfaits; mais il n'y eut et il ne pouvait y avoir absolument rien de commun entre ce double assassinat commis *de très-bonne heure* au *Gros-Caillou*, et les pétitionnaires qui, *neuf ou dix heures plus tard*, se trouvaient, quand on les chargea, réunis au *champ de Mars*[1].

Cependant, qu'arrive-t-il? Tandis que les têtes des deux hommes assassinés sont plantées au bout de deux piques, et qu'on laisse l'épouvantable trophée se promener dans Paris, comme « pour préparer le massacre par l'horreur du spectacle, » — dit Camille Desmoulins[2] commentateur sinistre, — le président de l'Assemblée nationale s'exprime en ces termes, à l'ouverture de la séance : « Il nous vient d'être assuré que deux citoyens avaient été *victimes de leur zèle* au champ de Mars, pour avoir dit à *une troupe ameutée* qu'il fallait se conformer à la loi : ils ont été pendus sur-le-champ[3]. » Et Regnauld de Saint-Jean d'Angély ajoute : « Les victimes sont *deux gardes nationaux* qui ont réclamé l'exécution de la loi[4]. »

[1] C'est ce que François Arago établit fort bien, dans sa *Biographie de Bailly*, tout disposé qu'il est en faveur du maire de Paris. Voy., dans cette biographie, la page CCXV.

[2] *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 86.

[3] *Révolutions de Paris*, n° 106.

[4] *Ibid.*

Erreur involontaire ou mensonge calculé, cette manière de présenter les choses était déplorable, dans la première hypothèse; et, dans la seconde, auquel le cœur refuse de s'arrêter..., infâme. Il y avait là beaucoup de gardes nationaux présents : c'était jeter du feu sur de la poudre!

Ce fut à onze heures que le corps municipal apprit la sanglante exécution du Gros-Caillou[1]. Déjà, il avait pris et publié un arrêté contre les attroupements; déjà il avait envoyé deux de ses membres dans le quartier de la Bastille qu'on prétendait très-agité et qu'ils trouvèrent fort tranquille[2] : tout examen fait, il fut décidé que trois commissaires de l'hôtel de ville partiraient à l'instant pour le champ de Mars[3].

Lorsque, vers midi, les citoyens commençant à s'y réunir, les troupes de leur côté y étaient entrées, conduites par un aide de camp de Lafayette, un coup de pistolet, parti des glacis, avait atteint l'aide de camp. Lafayette lui-même, au Gros-Caillou, avait été mis en joue à bout portant par un furieux, dont le fusil rata, qu'on prétendit être Fournier l'Américain[4], et qui, arrêté aussitôt, fut relâché, sur l'ordre formel du général[5]. Mais, sauf cette circonstance, que la générosité de Lafayette, étrange en un tel moment et bien hâtive, rendit sujette à de funestes interprétations[6], la paix ne fut pas troublée.

[1] Procès-verbal de la municipalité de Paris, lu dans la séance du 18 juillet.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] Weber le dit positivement. Voy. ses *Mémoires*, t. II, ch. IV, p. 149.

[5] *Ibid.*

[6] Camille Desmoulins suppose, dans son numéro 86, que le prétendu assassin était un homme aposté, et, cet attentat manqué, impuni, une comédie jouée pour exciter la garde nationale. Mais ici l'opinion de Camille Desmoulins ne saurait avoir, il faut bien le dire, beaucoup d'autorité.

A deux heures, la vaste enceinte du champ de Mars présentait le plus riant, le plus doux spectacle. Le temps était magnifique. Attirée par le soleil, par la curiosité, par le souvenir, toujours vivant, de la grande Fédération, qui donnait à ces lieux un caractère sacré, une foule considérable affluait là, depuis le milieu du jour, non-seulement des divers quartiers de Paris, mais des villages voisins. Les maris avaient amené leurs femmes, les mères leurs enfants. Pas un fusil, pas d'armes : c'est à peine si çà et là on apercevait des cannes. Les vendeuses de pain d'épices, les marchandes de gâteaux de Nanterre, allaient gaiement de groupe en groupe. Que dire encore? C'était une réunion de plusieurs milliers de familles; c'était une fête, le dimanche, pendant l'été[1].

Ajoutez à cela qu'aucun des hommes dont la présence eût pu servir de prétexte aux alarmes n'avait paru. Sans doute il eût été possible, en les cherchant bien, de trouver, perdus dans l'immense multitude, quelques personnages auxquels la Révolution assura, plus tard, une renommée orageuse : Momoro, Chaumette, Hanriot, Hébert, le Belge Robert et Mlle Kéralio[2] qu'il venait d'épouser; mais aucun de ces visages ne s'était fait encore remarquer, aucun de ces noms n'avait une influence révolutionnaire. Chaumette était un

[1] S'il est un fait certain, historiquement prouvé, appuyé sur la concordance de tous les témoignages, c'est celui-là. Dans sa *Biographie de Bailly*, M. François Arago invoque, à cet égard, l'autorité d'un de ses collègues de l'Institut qui était ce jour-là au champ de Mars. A son tour, M. Michelet, p. 151, t. III de son *Histoire de la Révolution*, cite, à l'appui, une relation à lui communiquée par M. Moreau de Jonnès, témoin oculaire. Sans parler des journaux du temps, et, notamment, des *Révolutions de Paris*, tous si explicites sur ce point, et si affirmatifs.

[2] Tous ces noms se lisent au bas de l'original de la pétition, conservée aux archives de la Seine.

simple étudiant en médecine; Hébert courait, sans l'avoir atteinte encore, après sa cynique célébrité; personne n'avait jusqu'alors parlé d'Hanriot. Et quant à ceux à qui l'Assemblée attribuait volontiers des pensées factieuses ou un ascendant néfaste, ils étaient absents. Marat n'avait point quitté ses chères ténèbres; et Danton, Fréron, Camille Desmoulins, sous l'inspiration de craintes que nous aurons à juger, étaient partis la nuit précédente pour la campagne[1].

Arriva un envoyé des Jacobins. Il venait annoncer que la Société avait retiré la pétition attendue, et qu'elle allait s'occuper d'une rédaction nouvelle. Alors, une voix ayant crié qu'il fallait rédiger cette nouvelle pétition à l'instant sur l'autel de la Patrie, et la proposition ayant été unanimement adoptée, les assistants nomment quatre commissaires; on se range autour d'eux, et l'un des élus écrit :

« SUR L'AUTEL DE LA PATRIE, LE 17 JUILLET DE L'AN III.

« Représentants de la nation, vous touchiez au terme de vos travaux; bientôt des successeurs, tous nommés par le peuple, allaient marcher sur vos traces sans rencontrer les obstacles que vous ont présentés les députés de deux ordres privilégiés, ennemis nécessaires de tous les principes de la sainte égalité. Un grand crime se commet : Louis XVI fuit; il abandonne indignement son poste; l'empire est à deux doigts de l'anarchie. Des citoyens l'arrêtent à Varennes, il est ramené à Paris. Le peuple de cette capitale vous demande instamment de ne rien prononcer sur le sort du coupable sans avoir entendu l'expression du vœu des quatre-vingt-trois autres départements. Vous différez;

[1] Voy. la note explicative du n° 86 des *Révolutions de France et des royaumes*, etc.

une foule d'adresses arrivent à l'Assemblée; toutes les sections de l'empire demandent simultanément que Louis soit jugé. Vous, messieurs, avez préjugé qu'il était innocent et inviolable, en déclarant, par votre décret d'hier, que la charte constitutionnelle lui sera présentée, alors que la constitution sera achevée. Législateurs! ce n'est pas là le vœu du peuple, et nous avions pensé que votre plus grande gloire, que votre devoir même consistait à être les organes de la volonté publique. Sans doute, messieurs, que vous avez été entraînés à cette décision par la foule de ces députés réfractaires, qui ont fait d'avance leur protestation contre toute espèce de constitution; mais, messieurs, mais, représentants d'un peuple généreux et confiant, rappelez-vous que ces deux cent trente protestants n'avaient plus de voix à l'Assemblée nationale, que le décret est donc nul et dans la forme et dans le fond : nul au fond, parce qu'il est contraire au vœu du souverain; nul en la forme, parce qu'il est porté par deux cent quatre-vingt-dix individus sans qualité. Ces considérations, toutes les vues du bien général, le désir impérieux d'éviter l'anarchie à laquelle nous exposerait le défaut d'harmonie entre les représentants et les représentés, tout nous fait la loi de vous demander, au nom de la France entière, de revenir sur ce décret, de prendre en considération que le délit de Louis XVI est prouvé, que ce roi a abdiqué; de recevoir son abdication et de convoquer un nouveau pouvoir constituant pour procéder d'une manière vraiment nationale au jugement du coupable, et surtout au remplacement et à l'organisation d'un nouveau pouvoir exécutif.

« PEYRE, VACHART, ROBERT, DEMOY. »

L'original de cette pétition existe; il a été conservé[1]

[1] Voy. cette pétition dans les *Révolutions de Paris*, n° 106, et dans

aux archives de la Seine. Exilé de mon pays, il ne m'a point été donné de pouvoir consulter ce document, qui est unique. Mon illustre confrère, M. Michelet, a été plus heureux : qu'il me permette de lui emprunter les curieux ou caractéristiques détails qui suivent :

« Des milliers de signatures remplissent plusieurs feuilles ou petits cahiers, que l'on a cousus ensemble. Nul ordre. Visiblement chacun a signé, à mesure qu'il arrivait, presque tous à l'encre, quelques-uns au crayon.... — Il y a nombre de signatures de femmes et de filles : sans doute, ce jour de dimanche, elles étaient au bras de leurs pères, de leurs frères, de leurs maris.... — Le nombre des signatures dut être véritablement immense. Les feuilles qui subsistent en contiennent plusieurs milliers. Mais il est visible que beaucoup ont été perdues. — La signature d'Hébert n'est point du tout en pattes d'araignée, comme quelques-uns l'ont dit : elle est peu allongée, plutôt basse et sans caractère, de tout point commune. — La dernière signature est celle de Santerre[1]. »

Et qu'on ne croie pas que tout cela se passait tumultueusement, dans la fièvre d'une colère séditieuse. Non. Fabre d'Églantine était présent. Rédacteur des *Révolutions de Paris*, c'est lui, selon toute apparence, qui a rédigé le récit très-circonstancié qu'on y trouve, et où il est constaté que « les jeunes gens s'amusaient à des danses; » que, parmi les cinquante mille personnes qui bientôt couvrirent la plaine, il y avait beau-

l'*Histoire parlementaire*, t. II, p. 114 et 115. Les deux rédactions, dont la dernière a été copiée sur l'original même, sont identiques, sauf une légère différence dans l'intitulé, comme MM. Buchez et Roux l'observent avec raison. Les *Révolutions de Paris*, en effet, portent : PÉTITION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE, RÉDIGÉE SUR L'AUTEL DE LA PATRIE, LE 17 JUILLET 1791, tandis que, dans l'original, on lit : SUR L'AUTEL DE LA PATRIE, LE 17 JUILLET DE L'AN III.

[1] Michelet, *Histoire de la Révolution française*, t. III, p. 144 et 145.

coup de paisibles « mères de famille; » que « c'était une de ces assemblées majestueuses et touchantes telles qu'on en voyait à Athènes et à Rome[1]. »

Aussi, quand les trois officiers municipaux envoyés par l'hôtel de ville, et accompagnés d'une nombreuse escorte de garde nationale, se présentèrent, vers deux heures, au champ de Mars, ils furent surpris à la fois et enchantés de la tranquillité qui y régnait. S'étant rendus à l'autel, ils y furent reçus au milieu des plus attendrissants transports de patriotisme et de joie. Vivement touchés, ils dirent : « Messieurs, nous sommes charmés de connaître vos dispositions. On nous avait dit qu'il y avait ici du tumulte, on nous avait trompés. Nous ne manquerons pas de rendre compte de ce que nous avons vu, et, *loin de vous empêcher de faire votre pétition, si l'on vous troublait, nous vous aiderions de la force publique*[2]. » On leur lut la pétition, ils la trouvèrent conforme aux principes, et assurèrent qu'ils la signeraient eux-mêmes s'ils n'étaient point en fonctions[3].

Voilà ce qu'affirment les *Révolutions de Paris*; et bien vainement essayerait-on de récuser l'autorité de ce témoignage : un document a été conservé, grâce au ciel, pour le triomphe de la vérité, document irréfragable, terrible, qui fut mis sous les yeux de Bailly, le jour de son jugement! C'est la déclaration même des trois conseillers municipaux, lesquels se nommaient Le Roulx, Regnault, Hardy. On y lit que « *Les citoyens assemblés au champ de Mars n'avaient en rien manqué à la loi; qu'ils demandaient seulement le temps de signer leur pétition avant de se retirer; que la foule avait*

[1] *Révolutions de Paris*, n° 106.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

témoigné aux commissaires tous les égards imaginables et donné des marques de soumission à la loi et à ses organes[1]. »

Les trois officiers municipaux firent donc retirer les troupes, et se retirèrent eux-mêmes très-satisfaits, emmenant avec eux douze citoyens députés à l'hôtel de ville par ceux du champ de Mars, pour demander la mise en liberté de deux citoyens, dont l'arrestation avait paru imméritée[2].

Mais déjà le corps municipal était de toutes parts sollicité à la violence; dès une heure et demie, il avait reçu du président de l'Assemblée, Charles Lameth, un message pressant[3]; les courriers se succédaient à l'hôtel de ville; on répandait des bruits pleins d'alarmes[4]; par une meurtrière confusion, imposture des uns, erreur des autres, on mêlait hideusement ensemble le double assassinat du matin et la pétition, les desseins des pétitionnaires et la tentative de meurtre commise sur Lafayette, si bien que, se croyant insultée, me-

[1] De tous ces faits et de la déclaration qui les constate invinciblement, M. de Lamartine ne dit pas un mot, dans son récit, déplorablement incomplet d'ailleurs, et très-peu exact. M. Michelet lui-même, chose qui étonne, se contente de parler en passant de l'envoi de *deux* commissaires, auxquels on lit la pétition qu'ils *ne désapprouvent pas*. Quant aux autres historiens de la Révolution, Beaulieu, Bertrand de Moleville, Thiers, ils se gardent bien de faire connaître ce qui leur aurait ôté le droit de dire vaguement, sans rien spécifier, sans rien prouver : *Les factieux du champ de Mars, les séditieux du champ de Mars, l'émeute du champ de Mars*, etc... O sainte vérité!

[2] *Révolutions de Paris*, n° 106. — C'est ce que M. de Lamartine présente ainsi : « Les *séditieux*, alarmés par l'aspect du drapeau rouge flottant à une des fenêtres de l'hôtel de ville, avaient envoyé douze d'entre eux en députation vers la municipalité!!.. » *Histoire des Girondins*, t. I, liv. III, p. 126, éd. de Bruxelles. — Quels séditieux? Quoi! les *séditieux* qui étaient au *champ de Mars* avaient été alarmés par *l'aspect* du drapeau rouge qui flottait à l'hôtel de ville!

[3] Procès-verbal de la municipalité.

[4] *Ibid.*

nacée, attaquée dans son chef, la garde nationale, frémissante, attendait moins qu'elle ne l'appelait le signal de marcher. Vers cinq heures, le corps municipal se décide. La loi martiale est proclamée. Ordre est donné de battre la générale, de tirer le canon d'alarme. A cinq heures et demie, le drapeau rouge flottait à la principale fenêtre de l'hôtel de ville[1].

Faut-il le rappeler, ce détail affreux? A l'aspect de l'étendard de mort, les gardes nationaux qui couvraient la place de Grève élevèrent leurs armes en l'air et se mirent à pousser des cris de joie[2].

Mais, ô bonheur inespéré! au moment même où la municipalité se met en marche, voilà que les trois officiers municipaux, envoyés au champ de Mars, montent les degrés de l'hôtel de ville[3]. Accompagnés des douze députés du champ de Mars, ils parviennent, à travers une forêt de baïonnettes, jusqu'à la salle d'audience : « Attendez-nous! » disent-ils à la députation, et ils entrent. Ce qu'ils avaient vu, ils le racontèrent. L'hommage dû à la vérité, ils le lui payèrent fidèlement. Ils protestèrent contre la proclamation de la loi martiale. Ils déclarèrent que, si le drapeau rouge était déployé, on les regarderait, avec grande apparence de raison, *comme des traîtres, comme des gens sans foi*[4].

Inutiles efforts! Les douze députés du champ de Mars voient sortir les municipaux. Ils vont droit à

[1] Procès-verbal de la municipalité.

[2] *Révolutions de Paris*, n° 106.

[3] Procès-verbal de la municipalité.

[4] M. Michelet, t. III, p. 147 de son livre, glisse là-dessus très-légèrement, trop légèrement, peut-être par un souvenir trop compatissant de la fin tragique de Bailly, et pour atténuer autant que possible la responsabilité d'une conduite que le maire de Paris expia si cruellement. M. François Arago, tout admirateur qu'il est de Bailly, tout disposé qu'il est à protéger sa mémoire, ne s'est pas cru tenu à tant de réserve, et il faut l'en louer. Voy. la *Biographie de Sylvain Bailly*, p. CCXVI. Quant à M. de Lamartine, il ne dit pas un mot de tout cela.

Bailly, lui parlent des prisonniers qu'ils viennent réclamer, de la promesse faite.... Bailly répond « qu'il n'entre pas dans ces promesses et qu'il va marcher au Champ de la Fédération pour y mettre la paix[1]. » En effet, les municipaux descendent sur la place, où un d'eux fut aperçu allant, ceint de son écharpe, de rang en rang, abordant un à un les officiers, et leur parlant à l'oreille[2]. Un capitaine de la garde nationale accourt : « Le champ de Mars est rempli de brigands. » Et puis, l'Assemblée avait envoyé un second message.... Que faire? « L'Assemblée commande, a écrit M. Michelet, Bailly ne peut qu'obéir[4]. » Nous écrirons, nous : plutôt mourir que de tuer des innocents; l'Assemblée commande, Bailly ne peut que désobéir. Mais il n'obéit que trop bien! L'ordre fut donné; les armes, circonstance caractéristique, furent chargées sur la place de Grève même[5]; la garde s'ébranla, et les canons roulèrent sur le pavé.

Pendant ce temps, au champ de Mars, les jeunes gens continuaient de se livrer à leurs danses joyeuses ; les mères continuaient de se promener, tenant leurs enfants par la main ; le ciel, un instant obscurci[6], avait repris son éclat, tous les cœurs étaient à la joie. Que pouvait-on craindre? On signait une pétition ; mais le droit de pétition avait été solennellement consacré par les décrets ; mais il formait, écrit en caractères ineffaçables dans la Constitution, un des articles de foi du nouvel évangile ; mais la rédaction approuvée se trouvait incon-

[1] *Révolutions de Paris,* n° 106. Le rédacteur déclare tenir ce fait de deux des députés.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] *Histoire de la Révolution,* t. III, p. 147.

[5] *Biographie de Sylvain Bailly*, par François Arago, p. ccxxi.

[6] *Révolutions de Paris*, n° 106.

testablement légale, ne demandant à l'Assemblée, et cela en termes respectueux, que de *revenir* sur un décret par elle rendue; mais toutes les conditions prescrites pour l'exercice régulier du droit de pétition, étaient remplies, la municipalité ayant été prévenue la veille, et aucun des pétitionnaires ne portant des armes; mais on venait de recevoir la visite de trois officiers municipaux, et on n'avait eu à échanger avec eux que des félicitations, que des encouragements patriotiques. Oui, que pouvait-on craindre? On était le droit, on était la loi!

Tout à coup, le bruit des tambours retentit. Les bataillons arrivaient sur le champ de Mars par toutes les issues. Par une des extrémités, du côté de l'École Militaire; par l'autre extrémité, du côté du fleuve, et enfin par le milieu, correspondant au chemin qui traversait le Gros-Caillou. Quoi! par toutes les issues? Est-ce qu'il s'agit de cerner le rassemblement, non de le disperser? Est-ce qu'on a juré que nul n'échapperait? O magnanime confiance du peuple! Il se croit si bien sous la protection de la loi, et sa sécurité est si grande, que, selon le témoignage d'un des gardes nationaux qui vinrent se ranger devant l'École Militaire[1], la foule, dans cet endroit, accourut au-devant des troupes. Mais elle fut repoussée par les colonnes d'infanterie, qui, obstruant les issues, s'avancèrent et se déployèrent rapidement, et surtout par la cavalerie, qui, en courant occuper les ailes, éleva un nuage de poussière, dont toute cette scène tumultueuse fut enveloppée[2]. » Or, à l'extrémité opposée, une seconde colonne débouchait par le pont de bois, et la troisième, celle qui arrivait par le Gros-

[1] M. Moreau de Jonnès.

[2] Récit de M. Moreau de Jonnès, communiqué à M. Michelet, voy. le livre de ce dernier, t. III, p. 151.

Caillou[1], entrait furieuse au milieu du champ de Mars, ayant Bailly dans ses rangs, et traînant à sa suite une bande nombreuse de perruquiers, ridiculement armés en guerre par-dessus leur costume de métier[2], très-remarquable à cette époque. Là était le drapeau rouge, mais si petit, si peu visible, qu'on le désigna depuis sous le nom de *drapeau de poche*[3]; et au lieu de le porter en tête des troupes, comme la loi le voulait, on l'avait placé dans une position où il était impossible à ceux sur qui on marchait, de l'apercevoir[4].

Alors, sans qu'on puisse dire d'une manière certaine si ce fut excès de stupidité ou trahison, des hommes qui se tenaient sur les glacis[5], des hommes qui ne faisaient aucunement partie de la masse paisible agglomérée dans le champ de Mars, se mirent à crier *à bas les baïonnettes*[6] *!* Bailly donne le commandement de halte, et veut faire les trois sommations[7] de rigueur. Déjà des membres du corps municipal s'avançaient la loi à la main. Mais voilà que les provocateurs, épars sur les glacis, jettent des pierres à la garde nationale, et un dragon est blessé d'un coup de pistolet. La garde nationale répondit par une décharge en l'air.

La foule qui se pressait autour de l'autel de la Patrie, ne pouvait croire qu'on vînt la massacrer dans ce lieu bénit, sur ce théâtre auguste de la fraternelle alliance, célébrée à cette même place, trois jours auparavant, par des invocations patriotiques et des prières. Plusieurs

[1] Ici, M. Michelet a commis une très-grave erreur, que nous mettrons plus loin en lumière, à cause des conséquences qu'il en tire.

[2] *Annales patriotiques*, de Carra.

[3] *Biographie de Sylvain Bailly*, par François Arago, p. CCXXI.

[4] *Ibid.*

[5] Ceci avoué dans le procès-verbal de la municipalité de Paris, lu à la séance du 18 juillet.

[6] *Ibid.*

[7] *Ibid.*

voix crièrent : *Ne bougeons pas, on tire à blanc, il faut qu'on vienne ici publier la loi* [1]. Et la foule demeura immobile. Où aurait-elle fui d'ailleurs? Partout des baïonnettes. Mais les troupes continuent d'avancer.... et soudain une effroyable détonation, suivie d'un grand cri. Après la décharge dérisoire, ou, si l'on veut, généreuse, faite sur les provocateurs des glacis, une seconde décharge, sérieuse cette fois et terrible, venait d'être faite sur l'inoffensive multitude du champ de Mars! Et quand la fumée se dissipa, on vit, spectacle d'horreur, l'Autel de la Patrie inondé de sang; on vit, gisant sur le sol, des cadavres d'enfants, des cadavres de femmes! Sans se demander maintenant si quelque issue avait été laissée à la fuite, ils fuyaient les infortunés, et l'air ne retentissait plus que de lamentations déchirantes : *O ma mère! O mon mari! O mon fils*[2]*!* Mais la postérité croira-t-elle à tant de délire? — La cavalerie en fureur courait sur cette masse éperdue; et des gardes nationaux furent aperçus jetant leurs sabres aux jambes de ceux qu'ils ne pouvaient atteindre [3]. A leur tour, et comme avides de leur part de gloire dans cette boucherie, les artilleurs frémissaient d'impatience, et un d'eux allait tirer, lorsque, épouvanté à la fin, mais plein d'une épouvante intrépide, Lafayette poussa son cheval devant la gueule du canon [4].

Heureusement, les troupes déployées devant l'École militaire, étaient loin de partager cette ivresse sauvage. C'étaient les gardes nationaux du Marais et du faubourg Saint-Antoine; c'était un bataillon de cette garde soldée, un bataillon de ces anciens gardes françaises qui avaient

[1] *Révolutions de Paris,* n° 106.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Mémoires de Lafayette, publiés par sa famille,* t. III, ch. XVII, p. 109, éd. de Paris.

refusé d'ensanglanter le berceau de la Révolution, lui avaient offert leur courage, et s'étaient unis au peuple sous les murs de la Bastille assiégée. Ici, tous, gardes nationaux et gardes françaises furent admirables d'humanité, de vrai patriotisme. Ils ouvrirent leurs rangs aux citoyens qu'on assassinait, ils les couvrirent de leurs corps, et on les entendit exhaler en termes expressifs leur étonnement, leur indignation, leur douleur[1].

Quant à la pétition, elle était sauvée. Sur les cadavres des victimes, presque sous les pieds des chevaux, devant la bouche des canons, des hommes héroïques s'étaient occupés de recueillir les cahiers du manuscrit vengeur. « La pétition reste, purent écrire les *Révolutions de Paris*, elle repose dans une arche sainte, placée au fond d'un temple inaccessible à toutes les baïonnettes. Elle en sortira quelque jour[2] ! »

Il était près de huit heures du soir, quand les municipaux et leur drapeau rouge avaient paru au champ de Mars : la nuit tombait, quand ils en partirent. Les *vainqueurs* rentrèrent dans Paris, au milieu de malédictions à demi étouffées qui çà et là interrompaient le morne silence de la ville. Pas un des leurs n'avait péri dans cette bataille sans danger ; mais deux chasseurs de la garde nationale, assassinés ensuite[3], témoignèrent de la violence des ressentiments. Du côté du peuple, quel fut le nombre des victimes ? Les évaluations varièrent à l'excès : quelques-uns dirent deux cents, d'autres six cents ; il y en eut qui allèrent jusqu'à deux mille, exagération manifeste dans un sens, comme le fut dans un sens contraire le chiffre de vingt-quatre, hasardé par la municipalité, au moment de la rédaction hâtive

[1] Voy. le n° 108 des *Révolutions de Paris*, et la *Biographie de Sylvain Bailly*, par François Arago, p. CCXXII.

[2] *Révolutions de Paris*, n° 106.

[3] Procès-verbal de la municipalité.

de son procès-verbal [1]. Elle n'était que trop intéressée à diminuer le nombre des fosses funéraires qu'elle venait d'ouvrir ! On assura, mais cela ne fut point prouvé [2], que beaucoup de cadavres furent précipités dans la Seine.

Nous avons dit que, parmi les promoteurs du mouvement, plusieurs évitèrent de se montrer. Tandis qu'on massacrait ceux qu'avaient conduits au champ de Mars les discours emportés de Danton, de Fréron, de Camille Desmoulins, eux ils étaient à la campagne, à Fontenai-sous-Bois, et tranquillement attablés chez le limonadier, beau-père de Danton, ils attendaient le résultat !

Que Rotondo eût été attaqué, la veille, en plein jour; que Fréron eut été assailli sur le pont Neuf; qu'il en eût été de même d'un citoyen en qui les aggresseurs avaient cru reconnaître Camille Desmoulins, c'est ce qui est affirmé, en manière de justification, dans le numéro 86 du journal de ce dernier. Eh ! quand l'assertion serait vraie ! La prudence couvre-t-elle le défaut de courage, lorsque c'est le courage qui est le devoir? Fréron écrivait, le 15 juillet : « Lafayette a reçu de la municipalité l'ordre de faire tirer sur le peuple. Mais ne vous laissez pas intimider. Croyez donc que, si Lafayette donne l'ordre de fusiller un peuple désarmé, ses soldats, je veux dire les soldats de la patrie, mettront aussitôt bas les armes, comme ils le firent le 18 avril. *D'ailleurs qui ne sait pas mourir n'est pas digne d'être libre*[3]. » Et, après de telles paroles....

[1] « *On a évalué*, y est-il dit, le nombre des morts à onze ou douze, et celui des blessés à dix ou douze. » Mais cette évaluation du premier moment, si vaguement énoncée, la municipalité eut, depuis, tous les moyens de vérifier si elle était exacte. D'où vient donc qu'elle n'osa pas publier, après vérification, le *chiffre officiel?*

[2] On ne saurait regarder comme une preuve l'affirmation, si formelle qu'elle soit, de Marat, dans *l'Ami du peuple,* n° 524.

[3] *L'Orateur du peuple*, t. IV, n° VIII.

On a prétendu, pour excuser cette conduite misérable, que la présence des meneurs en renom n'aurait fait qu'ajouter à l'irritation de la garde nationale. Mauvaise excuse! Elle suppose qu'il y avait danger; or, quiconque précipite le peuple dans la carrière des périls a sa place marquée d'avance, s'il est homme de cœur, là où l'on est le plus près possible de la mort.

La soirée fut menaçante. Les gardes nationaux qui, de retour du champ de Mars, descendaient le long de la rue Saint-Honoré, insultèrent en passant le club des Jacobins. Plusieurs craignirent pour leur liberté, ou pour celle de leurs amis. Roland et sa femme, qui étaient loin d'avoir, à cette époque, pour Robespierre, les sentiments de haine qu'éveillèrent depuis dans leur âme les luttes politiques, se firent conduire chez lui au fond du Marais, à onze heures du soir, décidés à lui offrir un asile[1]. Mais il était absent. Comme il quittait le club des Jacobins, le menuisier Duplay l'avait aperçu, l'avait fait entrer chez lui. Gagné par les instances de l'ardent patriote, par celles de Mme Duplay, par les prières muettes des demoiselles peut-être, Robespierre consentit à rester, en attendant que l'orage se dissipât. Mais quand il fut pour partir, impossible. On le retint affectueusement, comme de force, et c'est ainsi que la maison du menuisier devint la sienne.

Le lendemain du massacre, 18 juillet, Bailly montait à la tribune de l'Assemblée nationale, et y prononçait ces paroles, où le mensonge servait d'apologie au meurtre :

« Le corps municipal se présente devant vous, profondément affligé des événements qui viennent de se passer. *Des crimes ont été commis et la justice de la loi a été exercée.* Nous osons vous assurer qu'elle était

[1] *Mémoires de Mme Roland*, p. 356. Collection Berville et Barrière.

nécessaire. L'ordre public était détruit; des ligues et des conjurations avaient été formées: nous avons publié la loi vengeresse. Les séditieux ont provoqué la force; ils ont fait feu sur les magistrats et sur la garde nationale; mais le châtiment du crime est retombé sur leurs têtes coupables[1]. »

Ainsi, le droit de pétition, régulièrement exercé, exercé conformément aux plus strictes prescriptions de la loi, se trouvait transformé en crime! Les citoyens venus à l'autel de la Patrie, avec leurs femmes et leurs enfants, étaient des séditieux! Et ces séditieux, qui *n'étaient pas même armés d'une canne*, on ne se contentait pas de les rendre responsables d'un coup, d'un seul coup de pistolet tiré du haut des glacis, sur un dragon, mais on osait dire qu'ils *avaient fait feu* sur les magistrats et sur la garde nationale!

Le procès-verbal de la municipalité, lu ensuite par Bailly, était digne de ce préambule. La vérité s'y trouvait outragée presque à chaque paragraphe, tantôt par voie d'affirmation, tantôt par voie de réticence, par voie de réticence surtout. Il n'y était question, notamment, ni de la démarche faite le 16 juillet à l'hôtel de ville, pour lui annoncer, vingt-quatre heures à l'avance, aux termes de la loi, le rassemblement du lendemain; ni du récépissé donné aux envoyés par le procureur-syndic, Desmousseaux; ni de ces paroles de lui: *La loi vous couvre de son inviolabilité;* ni de cette circonstance que les armes avaient été chargées sur la place même de l'hôtel de ville, lors du départ des bataillons; ni de cette autre que la foule du champ de Mars était sans armes; ni enfin, — et ceci était plus grave que tout le reste, — du rapport des trois officiers municipaux, Jacques Le Roulx, Regnaud et Hardy, touchant l'atti-

[1] Voy. Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, t. II, p. 117.

tude paisible et les dispositions irréprochables du peuple qui entourait l'autel de la Patrie [1].

Sur ce dernier point, l'omission était d'autant plus coupable qu'elle tendait à deshonorer les trois malheureux commissaires, en laissant supposer qu'ils avaient violé leurs promesses, et menti à leur conscience. Ils auraient pu élever la voix, ils l'auraient dû, et ils le firent plus tard. Mais dans ces moments de fièvre ardente, ils aimèrent mieux passer pour traîtres en gardant le silence, que de faire passer leurs collègues pour assassins. Il en résulta que ceux qui, au champ de Mars, avaient reçu leur parole les jugèrent infâmes, et par une injustice involontaire, écrivirent : « Jacques, Regnaud, Hardy, sont trois noms voués pour jamais à l'exécration publique [2]. »

Lorsque, dans la séance du 18 juillet, Bailly eut terminé son exposé, l'Assemblée, par l'organe du président, le félicita ; et Barnave se répandit en éloges sur la fidélité de la garde nationale, sur son courage. Prenant alors la parole au nom des comités de constitution et de jurisprudence, Regnault de Saint-Jean d'Angély proposa de décréter que ceux-là seraient désormais « regardés comme séditieux et perturbateurs qui, par écrits ou discours, auraient provoqué le meurtre, le pillage, l'incendie, la désobéissance à la loi. » Ce qui semblait donner à entendre que la réunion du champ de Mars avait eu pour objet le meurtre, le pillage, l'incendie, la désobéissance à la loi. Pétion ayant observé que c'était de la sorte qu'on parvenait à tuer la liberté

[1] Voy. le procès-verbal de la municipalité dans l'*Histoire parlementaire*, t. II, p. 117-123, ou, si on veut l'avoir complet, dans les *Mémoires de Mme Roland*, p. 414-425 des pièces officielles. Collection Berville et Barrière.

[2] Voy. les *Révolutions de Paris*, n° 106, et les *Révolutions de France*, n° 86.

de la presse, l'auteur de la motion l'interrompit : « Eh bien, qu'au lieu des mots *provoqué* la désobéissance à la loi, on mette ceux-ci : *conseillé formellement.* » Le projet, amendé de cette façon, fut adopté. Après quoi, l'Assemblée se sépara, triomphante[1].

Beaucoup ne virent dans ces événements que le résultat d'un vaste, d'un épouvantable complot :

« Examinez, disaient-ils, et rapprochez toutes les circonstances. Deux hommes, sans qu'on ait pu savoir au juste pourquoi, se cachent sous l'autel de la Patrie. Découverts, ils parlent d'argent reçu ; et des misérables, qui restent inconnus, qui restent impunis, les égorgent : excellent moyen de couper court à des révélations plus amples, et, en même temps, prétexte admirable fourni aux calomniateurs du mouvement populaire ! Aussi, que fait-on ? A l'Assemblée, on présente, avec une fausseté impudente, le double assassinat du Gros-Caillou comme ayant été commis par les pétitionnaires sur de bons citoyens qui invoquaient le respect des lois; et afin d'irriter la garde nationale, on se hâte de dire que les victimes sont deux gardes nationaux. Puis, comme il importe que la colère arrive jusqu'à la fureur, il se trouve qu'à point nommé un brigand, quelque pétitionnaire sans doute, attente aux jours de Lafayette. Par bonheur, le fusil rate. Quel était, en ce cas, le premier devoir de Lafayette ? L'assassin était arrêté : il fallait évidemment le retenir prisonnier; l'interroger du moins, savoir son nom.... Mais alors la comédie de l'assassinat manqué tournerait contre les auteurs ! Lafayette y pourvoit, par une générosité trois fois habile : Il fait mettre le prisonnier en liberté.... Et tout aussitôt, l'on s'en va répan-

[1] Voyez cette séance dans l'*Histoire parlementaire,* t. II, p. 123-126.

dant parmi la garde nationale que les séditieux ont tiré à bout portant sur son chef, et que lui, toujours héroïque, il a pardonné. » Voilà donc la garde nationale suffisamment préparée à ce qu'on attend d'elle, la voilà transportée de rage! Cependant le peuple afflue au champ de Mars. Pour endormir ses inquiétudes, s'il en avait, on a eu soin de dire la veille, aux commissaires députés par lui à l'hôtel de ville, qu'il n'avait rien à craindre; « que la loi le couvrait de son inviolabilité. » Peuple infortuné! Il se fie à ces *Sinons* en écharpe; et tandis que, tranquillement, joyeusement, il signe sur l'autel de la Patrie une pétition dont chaque mot respire l'amour de la loi, les gardes nationaux partent de la place de Grève, avec leurs fusils déjà chargés, tant l'intention du meurtre est formelle, arrêtée d'avance! Chose bizarre, le drapeau rouge, employé ce jour-là, est si petit qu'il en est presque imperceptible, et loin de le déployer en tête des colonnes, suivant les prescriptions de la loi, on le porte caché dans les rangs. La garde nationale arrive au champ de Mars, et elle se présente à toutes les issues. Malheur au peuple! Car, à supposer qu'on fasse les trois sommations légales, comment lui sera-t-il possible d'y obéir, puisqu'il est cerné? Maintenant, qui a conduit là, sur les glacis, ces hommes qui s'y sont tenus séparés de la foule; et quel motif les pousse, quand la garde paraît, à proférer des cris impuissants, à lancer quelques pierres, ou plutôt des mottes de terre à des gens qui leur peuvent répondre à coups de fusil? Fureur insensée! dira-t-on. Soit. Mais voici un bien étrange mystère. Sur ceux qui la provoquent, la garde nationale tire à blanc; et sur ceux qui ne la provoquent pas, sur les vieillards, sur les femmes, sur les enfants, qui sont pressés dans le champ de Mars, qui entourent l'autel de la Patrie, elle fait une décharge furieuse! Et cette décharge, elle n'attend pas les trois sommations

prescrites par la loi, par cette loi qu'on prétend défendre ou venger[1] !

Ce serait insulter à la nature humaine que d'admettre comme possible, en l'absence de preuves mathématiques, et quelles que soient les apparences, une aussi infernale préméditation. Tout ce qu'il est permis de dire parce que ce fait appartient à l'histoire, c'est que, devant le tribunal révolutionnaire, Bailly, interpellé sur la question de savoir s'il y avait eu complot, fit cette réponse remarquable : « Je n'en avais point connaissance alors, mais l'expérience m'a donné lieu de penser, depuis, *qu'un tel complot existait à cette époque*[2]. » Le courage, calme et réfléchi, mais inébranlable, qui fut une des vertus de Bailly, n'autorise pas la supposition que cette réponse lui ait été arrachée par une lâche terreur; et son panégyriste a eu conséquemment raison de penser que « rien de plus grave n'avait jamais été écrit contre les promoteurs des violences sanguinaires du 17 juillet[3]. »

Ces promoteurs, quels furent-ils ! Si nous hésitions à le dire, les faits, d'une voix terrible, le diraient à notre place : ce furent les meneurs du parti constitutionnel dans l'Assemblée. Même en rejetant toute idée d'un complot ourdi froidement et combiné en ses diverses parties, on est invinciblement conduit à reconnaître que les chefs du parti constitutionnel voulaient un coup d'État et ne négligèrent rien pour le frapper. L'intérêt pressant et personnel qu'ils y avaient; leurs discours, qui le préparèrent ; le profit immédiat qui leur en revint; les plaintes de d'André sur la tiédeur des autorités ré–

[1] Voy., au sujet de ce système d'accusation, les *Révolutions de Paris*, n° 106; les *Révolutions de France et des royaumes*, etc., n° 86; la *Biographie de Sylvain Bailly*, par François Arago, p. CCXXI.

[2] *Biographie de Bailly*, p. CCXX.

[3] *Ibid.*

pressives; le faux rapport de Regnault de Saint-Jean d'Angély; les messages meurtriers envoyés par Charles Lameth à l'hôtel de ville; les félicitations officiellement adressées à Bailly et à la garde nationale; l'espèce de chant de victoire entonné par Barnave : tout les accuse. Lafayette ne fut que leur épée, et Bailly que leur éditeur responsable.

Il était réservé à ce dernier de payer un tel honneur de sa tête. C'est pourquoi il nous est doublement commandé d'être juste envers sa mémoire. L'amnistier d'une manière absolue, ce serait sacrifier la vérité au sentiment de compassion que son sort inspire; mais il est, en sa faveur, des circonstances atténuantes que l'équité veut qu'on rappelle. Bailly, très-ferme devant le péril, était très-facile à conduire; il avait ce genre de faiblesse qui rend souveraine l'influence d'un entourage ami, et cet excès de confiance qui fait quelquefois de la nature la plus droite l'instrument des desseins les plus pervers : « J'ai le malheur, écrivait-il à Voltaire en 1776, d'avoir la vue courte. Je suis souvent humilié en pleine campagne. Tandis que j'ai peine à distinguer une maison à cent pas, mes amis me racontent les choses qu'ils aperçoivent à cinq ou six lieues. J'ouvre de grands yeux et je me fatigue, sans rien voir[1]. » Eh bien, au moral comme au physique, Bailly était myope. Trompé par les échevins qui l'entouraient, influencé outre-mesure par l'attitude de l'Assemblée et ses messages, étourdi et entraîné par les cris de la garde nationale, il céda.... Il céda! et si ces considérations ne sont pas de celles qui fléchissent d'ordinaire la rigueur d'un tribunal politique, elles n'en sont pas moins dignes de rester présentes à l'esprit du philosophe et au cœur de l'homme.

[1] *Lettres à Voltaire sur l'origine des sciences*, passage cité par François Arago, dans sa *Biographie de Bailly*, p. CCXXII.

Il est bien certain, d'autre part, que ce ne fut point Bailly qui fit charger les armes sur la place de Grève; que ni lui ni Lafayette ne donnèrent, au champ de Mars, l'ordre de faire feu; et, même, que Bailly fut affligé du massacre, au point d'adresser de publiques félicitations, ce soir-là, aux gardes soldés qui, sous le commandement de Hulin, s'étaient montrés si généreux [1]. Il est vrai que, le lendemain, à l'Assemblée, le langage de Bailly fut tout autre! Eh, quelle preuve plus saisissante de sa faiblesse? Le 18 juillet, après une nuit employée sans doute à des obsessions auxquelles il ne sut résister, le maire de Paris seul parla. Celui qui, le 17, sur le champ de Mars, teint de sang, avait parlé, c'était Bailly!

Le massacre du champ de Mars, plus encore que celui de Nancy, fit fermenter dans l'âme du peuple un impérissable levain de haine et de vengeance. D'avance, il donnait aux journées du 20 juin et du 10 août le caractère d'une revanche. C'est que de tels événements ne passent point sur une société sans y laisser des traces. La portée de celui-ci — nous y reviendrons — fut incalculable, elle fut terrible [2].

[1] *Biographie de Bailly*, par François Arago, p. CCXXII. — Ces regrets de Bailly se trouvent aussi constatés par le témoignage, peu suspect à cet égard, des rédacteurs des *Révolutions de Paris*. Voy. le n° 108 de ce journal.

[2] Et c'est pour cela justement que cette partie de l'histoire de la Révolution a été si étrangement défigurée par les historiens de toutes les nuances. Car, nous ne craignons pas de dire que, de tous les récits publiés jusqu'ici, le nôtre est le plus complet et le seul véritablement exact.

Dans ses *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution de France,* Beaulieu entasse erreurs sur erreurs : faut-il dire calomnies sur calomnies? Sans rien prouver, sans rien spécifier, sans tenir le moindre compte des documents existants, il présente les pétitionnaires comme des factieux, qui égorgent deux individus *mangeant un mauvais déjeuner à l'abri des ardeurs du soleil*, puis qui s'en vont promener les deux têtes dans Paris pour y *exciter une patriotique*

terreur, et, quand la garde nationale se rassemble, sont *obligés de s'enfuir avec leurs affreux trophées*, etc..., etc...!

Dans l'*Histoire de la Révolution par deux amis de la liberté*, ouvrage contemporain cependant des événements qu'il raconte, ouvrage auquel le *Moniteur* a fait, sans les avouer, des emprunts considérables, et qui est généralement mis à contribution, ce n'est qu'un cri de rage contre les *brigands*, la *horde furieuse*, la *multitude emportée*, qui remplit le champ de Mars *devenu le champ des furies!* Il est vrai que ce livre est écrit tout entier dans le sens du parti constitutionnel, dont il exprime ici les passions.

Bertrand de Moleville est tout aussi véridique. On en jugera par ce trait : en parlant des deux malheureux qui furent assassinés au Gros-Caillou, il dit qu'ils furent mis en pièces, *probablement pour avoir refusé de signer la pétition!* Ainsi du reste. (Voy. ses *Annales*, t. IV, ch. XLIV.)

Madame Roland, quoique présente au champ de la Fédération dans la matinée du 17, ne fait que mentionner le massacre. (Voy. ses *Mémoires*, p. 355.)

Ferrières n'a presque rien su, et le peu qu'il dit montre combien il est mal informé. Il assure, par exemple, que, le 17, Danton lut la pétition, au champ de Mars, et que Camille Desmoulins harangua le peuple sur l'autel de la Patrie! Or, on sait que Camille et Danton n'étaient pas à Paris, ce jour-là. (Voy. les *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 470 et 471.) Ferrières, au surplus, a commis beaucoup d'inexactitudes, surtout en matière de dates, et n'est bon à consulter en général que pour ce qui concerne les choses qu'il a vues et en quelque sorte touchées du doigt, débats parlementaires, intrigues des partis, parce qu'il possède une sorte d'impartialité sceptique qui rend son témoignage admissible, toutes les fois qu'il a eu chance d'être bien informé.

L'abbé de Montgaillard, dans les vingt-deux lignes qu'il consacre à l'affaire du champ de Mars, trouve moyen de faire tenir toutes sortes d'imputations fausses et de contre-vérités, celle-ci notamment : *Le commandant Lafayette, par l'ordre du maire Bailly, fait faire feu.* (Voy. son *Histoire de France*, t. II, p. 390 et 391.)

M. Thiers ne consacre à l'événement du champ de Mars que quelques lignes où chaque mot presque est une erreur, sans parler de l'omission de tous les détails qui donnent aux faits leur vrai caractère. Il parle de municipaux qui font retirer la populace, de gardes nationaux qui veillent à sa retraite, de tumulte qui recommence; et c'est après tout cela qu'il place la circonstance des deux hommes assassinés. Et de cet incroyable entassement d'erreurs, ce qui résulte naturellement, c'est que *l'emploi de la force était juste;* c'est que les pétitionnaires étaient des *factieux;* c'est que Bailly *devait faire exécuter la loi;* c'est qu'il le fit d'une manière d'autant plus méritoire, qu'il *reçut sans être atteint plusieurs coups de feu*, etc..., etc.... !!! (Voy. l'*Histoire de la Révolution*, par M. Thiers, t. I, p. 186 et 187, éd. de Bruxelles.)

M. Mignet n'a évidemment consulté que Ferrières. C'est tout dire.

MM. Buchez et Roux se sont bornés, suivant leur usage, à un travail de ciseaux. Ils reproduisent le récit systématique de Camille Desmoulins, le récit des *Révolutions de Paris*, et seulement une partie du procès-verbal de la municipalité. Mais ces documents, quelque importants qu'ils soient, ne suffisent point. Ils peuvent même, si on ne les confronte point avec d'autres, conduire à d'étranges méprises, notamment à regarder comme des imposteurs et des traîtres les trois officiers municipaux, Regnaud, Leroulx et Hardy, lesquels ne furent coupables que d'avoir gardé le silence sur la trahison qui, injustement, leur était imputée. Et c'est précisément l'erreur commise par M. Alphonse Esquiros, qui dans son éloquente *Histoire des Montagnards*, t. I, ch. IV, se contente de suivre pas à pas les *Révolutions de Paris*.

M. de Lamartine ne dit pas un mot de toutes les circonstances qui prouvent que la réunion du champ de Mars était parfaitement légale. Il ne parle, ni de la députation envoyée le 16 juillet à l'hôtel de ville, ni de la réponse qui lui fut faite, ni du récépissé qu'elle prit des mains du procureur syndic, ni du rapport des trois officiers municipaux Leroulx, Regnaud et Hardy, sur l'attitude paisible de la réunion et sur l'excellent esprit dont elle était animée. Ce n'est pas tout. Son récit, qui pèche si fort par omission, ne pèche pas moins par affirmation. Comment peut-il dire, par exemple, s'il a eu sous les yeux le procès-verbal lu par Bailly lui-même à la séance du 18 juillet, comment peut-il dire que *Bailly fit faire les sommations légales?...* (Voy. l'*Histoire des Girondins*, t. I, liv. III, p. 128, éd. de Bruxelles.)

Dans le récit de M. Michelet, très-intéressant d'ailleurs et très-circonstancié, nous pourrions relever quelques inexactitudes, mais elles sont peu de chose en comparaison de l'erreur capitale qui domine tout ce récit, erreur infiniment regrettable en un livre écrit avec tant de cœur et de talent. Que M. Michelet ait cédé, sans y prendre garde, à une préoccupation au fond très-honorable, en s'étudiant à détourner de la bourgeoisie et des constitutionnels la responsabilité de cette exécution sanglante, personne n'est plus disposé que nous à l'admettre. Mais est-il conforme à la vérité, est-il conforme à la justice de dire, comme il le fait, dans le sommaire du ch. VIII, t. III de son livre : « *La garde soldée et les royalistes tirent sur le peuple. — La garde nationale sauve les fuyards.* » Et ailleurs, ch. IX, p. 158 : « *Qui poussa la garde soldée? Le bon sens suffit pour répondre : ceux qui y avaient intérêt, c'est-à-dire les royalistes, les nobles ou clients des nobles.* » D'abord, ceux qui y avaient intérêt, c'étaient les constitutionnels, eux qui alors menaient l'Assemblée, eux contre qui la pétition était spécialement dirigée, eux qui avaient fait rendre le décret du 15 juillet, eux qui se voyaient à la veille d'être remplacés dans leur influence politique par les républicains et commençaient à l'être dans leur popularité, eux qui figurèrent seuls dans toute cette affaire, par d'André, par Regnaud de Saint-Jean d'Angely, par Charles Lameth, par Bailly, par Lafayette, par Barnave. Loin d'être intéressés à ce qu'on repoussât, au prix d'une

victoire sanglante, la pétition qui demandait la déchéance de Louis XVI, victoire qui ne pouvait profiter, au moins immédiatement, qu'aux constitutionnels, comme cela eut lieu, les nobles ou clients des nobles devaient, dans leur égoïsme de caste, désirer la proclamation de la déchéance, afin de tout brouiller et d'amener la guerre avec l'Europe. Et c'est ce qu'effectivement ils désiraient, selon le témoignage de Ferrières, très au courant de leurs dispositions secrètes, et qui s'exprime ainsi : *Ils eussent été charmés que l'Assemblée eût mis Louis XVI en jugement, qu'elle eût décrété la déchéance.* (Voy. les *Mémoires de Ferrières*, t. II, liv. X, p. 418.) Mais quoi! après avoir avancé, p. 158, que les nobles ou clients des nobles avaient intérêt au massacre du champ de Mars, M. Michelet, par une contradiction singulière, dit, p. 164, que *nulle part l'effet de terreur ne fut plus grand qu'en deux endroits, aux Tuileries et aux Jacobins;* que aux *premiers coups, la reine reçut le contre-coup au cœur;* que *elle sentit que ses imprudents amis venaient d'ouvrir un gouffre sanglant qui ne se refermerait plus.* Mais quoi qu'il en soit de ce que le bon sens suggère ici, l'histoire, quand il existe des faits précis, ne saurait se payer de suppositions. Or, qu'on prenne les journaux du temps de toute nuance, qu'on prenne les documents officiels, qu'on prenne le procès-verbal de la municipalité, partout c'est la *garde nationale* qui est présentée comme ayant fait feu. Les uns la félicitent, d'autres l'excusent, d'autres la maudissent; mais sa responsabilité, personne ne s'avise de la nier. M. Michelet la nie, cependant : où sont ses autorités? Il ne les cite pas. Il lui suffit que le bon sens en décide, et il paraît regarder comme décisive cette circonstance que des *nobles ou clients des nobles se trouvaient là comme officiers de la garde nationale, ou comme volontaires amateurs,* témoin *un chevalier de Malte qui s'en vanta dans les journaux, quelques jours après* (p. 158). Franchement, c'est se contenter de trop peu! Le pire est que, pour disculper la garde nationale, M. Michelet accuse mal à propos la garde soldée, les anciens gardes-françaises. S'il est une chose certaine et prouvée, c'est que la garde soldée, placée sous le commandement de Hulin, fut au contraire indignée du massacre, recueillit les fuyards de concert avec les généreux gardes nationaux du Marais et du faubourg Saint-Antoine, et sauva un grand nombre de malheureux citoyens qu'on poursuivait pour les assassiner. S'il est une chose certaine et prouvée, c'est que Bailly, le soir même de l'événement, les en félicita. Quelque hostiles qu'elles soient à Bailly, les *Révolutions de Paris* s'expriment sur ce point d'une manière catégorique, et on peut lire ce qu'affirme, de son côté, à cet égard, le savant et judicieux auteur de la *Biographie de Bailly*, M. François Arago, p. CCXXII de son beau travail. Mais cette erreur d'appréciation, chez M. Michelet, s'appuie sur des erreurs de fait plus graves encore, et en voici un exemple bien frappant. La partie des troupes qui tira sur le peuple était celle qui était arrivée au champ de Mars par le Gros-Caillou. Eh bien, c'est là que M. Michelet (p. 154) place la masse principale de la garde soldée, et quant à cette portion

de la garde nationale qui amenait avec elle Bailly et le drapeau rouge, il la fait venir (p. 152) par le pont de bois (où est le pont d'Iéna), c'est-à-dire du côté de Chaillot. Or, ici M. Michelet s'est matériellement trompé. Bailly et les municipaux, partis de l'hôtel de ville, suivirent le chemin qui traverse le Gros-Caillou, et il existe à cet égard un témoignage irréfragable, celui de Bailly lui-même, qui certes ne pouvait ni se tromper ni tromper personne sur la route qu'il avait suivie. Voici les propres termes du procès-verbal de la municipalité : « EN ARRIVANT PAR LE CHEMIN QUI TRAVERSE LE GROS-CAILLOU, LE CORPS MUNICIPAL a remarqué un très-grand nombre de personnes qui sortaient du champ de la Fédération... L'intention du CORPS MUNICIPAL était d'abord de se porter vers l'autel de la Patrie, qui était couvert de personnes des deux sexes, ensuite à l'École militaire. MAIS A PEINE LE CORPS MUNICIPAL ÉTAIT-IL ENGAGÉ DANS LE PASSAGE QUI CONDUIT AU CHAMP DE LA FÉDÉRATION, QUE, etc... » Et un peu plus loin : « La GARDE NATIONALE, ne pouvant retenir son indignation, a fait feu. » Et un peu plus loin encore : « Le corps municipal n'ayant pu exécuter l'article VI de la loi martiale, la GARDE NATIONALE a usé du pouvoir que donne l'article VII, elle a déployé la force, etc. » Il reste donc bien prouvé, prouvé officiellement, prouvé par le témoignage de Bailly lui-même : 1° que la garde nationale qui l'accompagnait, arriva par le chemin du Gros-Caillou, et non par le pont de bois, comme le croit M. Michelet ; 2° que ce fut cette garde nationale qui tira sur le peuple, et non pas les gardes soldés seulement, ceux dont M. Michelet dit, p. 151 et 152 : « Cette garde soldée est sa force (de Lafayette). Vous la voyez presque entière qui entre, bruyante et formidable, par le Gros-Caillou, au milieu du champ de Mars, près du centre, près de l'autel, près du peuple... gare au peuple ! »

Il ne nous reste plus qu'à mentionner, non pas le récit de M. François Arago, — ce n'est pas un récit, — mais sa lumineuse et honorable dissertation sur l'affaire du champ de Mars dans la *Biographie de Bailly*. Nul doute que M. François Arago n'ait entrepris l'étude approfondie des faits relatifs à cette catastrophe, avec un désir passionné de laver entièrement de cette tache la mémoire de Bailly, qu'il aime, qu'il admire, dont il est chargé de faire le panégyrique. Cependant, qu'arrive-t-il? Que M. François Arago est conduit par ses recherches à considérer le massacre du champ de Mars comme une sanguinaire violence, comme une brutale violation de la loi, comme un crime. Ici encore pourtant, quelque chose est à reprendre. M. François Arago, tout en vouant l'attentat commis au champ de Mars par les prétendus vengeurs de la loi, à la flétrissure qu'il mérite, s'efforce d'absoudre Bailly, sur ce qu'il était trop confiant, sur ce qu'il ne croyait pas ceux qui l'entouraient capables de mentir, sur ce qu'il n'ordonna pas le feu et exprima même en présence du carnage, le regret du sang versé. Mais le discours si dur, si injuste, qu'il prononça le 18 juillet, M. Arago ne le cite pas. D'autre part, il reconnaît que les omissions du procès-

verbal étaient *graves*, mais il les appelle *involontaires*, tandis qu'au contraire, elles furent parfaitement bien calculées. L'avis légal donné le 16 à la municipalité par les députés du peuple, le mot fameux *la loi vous couvre de son inviolabilité*, le récépissé délivré par le procureur-syndic, le rapport de Leroulx, Regnaud et Hardy, toutes ces circonstances, d'une importance si décisive, l'hôtel de ville, témoin et acteur, pouvait-il les ignorer? Et s'il omit de les mentionner, lorsqu'elles l'accusaient d'une façon si accablante, peut-on supposer que ce fut *involontairement?*

Arrêtons-nous. Peut-être quelques personnes trouveront-elles à redire à ce qu'un confrère se soit ainsi permis de critiquer ses confrères. Mais, pour un historien, il est un culte qui doit passer même avant celui du bon goût, c'est celui de la vérité.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE CINQUIÈME.

(SUITE).

LA RÉVOLUTION DANS L'ARMÉE.

HUIT CENTS MILLIONS D'ASSIGNATS.

ANARCHIE.

LES CLUBS.

LE SCHISME.

LE SALUT DE L'HUMANITÉ EST LA SUPRÊME LOI.

MORT DE MIRABEAU.

FIN DE LA TABLE DU CINQUIÈME VOLUME.

DF.

